Savoirs en diplomatie : une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)

Guillaume Tronchet

▶ **To cite this version:**

Guillaume Tronchet. Savoirs en diplomatie : une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930). Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2014. Français. NNT : 2014PA010714 . tel-03032505

HAL Id: tel-03032505

https://theses.hal.science/tel-03032505

Submitted on 30 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Centre d'histoire sociale du XX^{e} siècle (UMR8058)

GUILLAUME TRONCHET

Savoirs en diplomatie

Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)

VOLUME 1

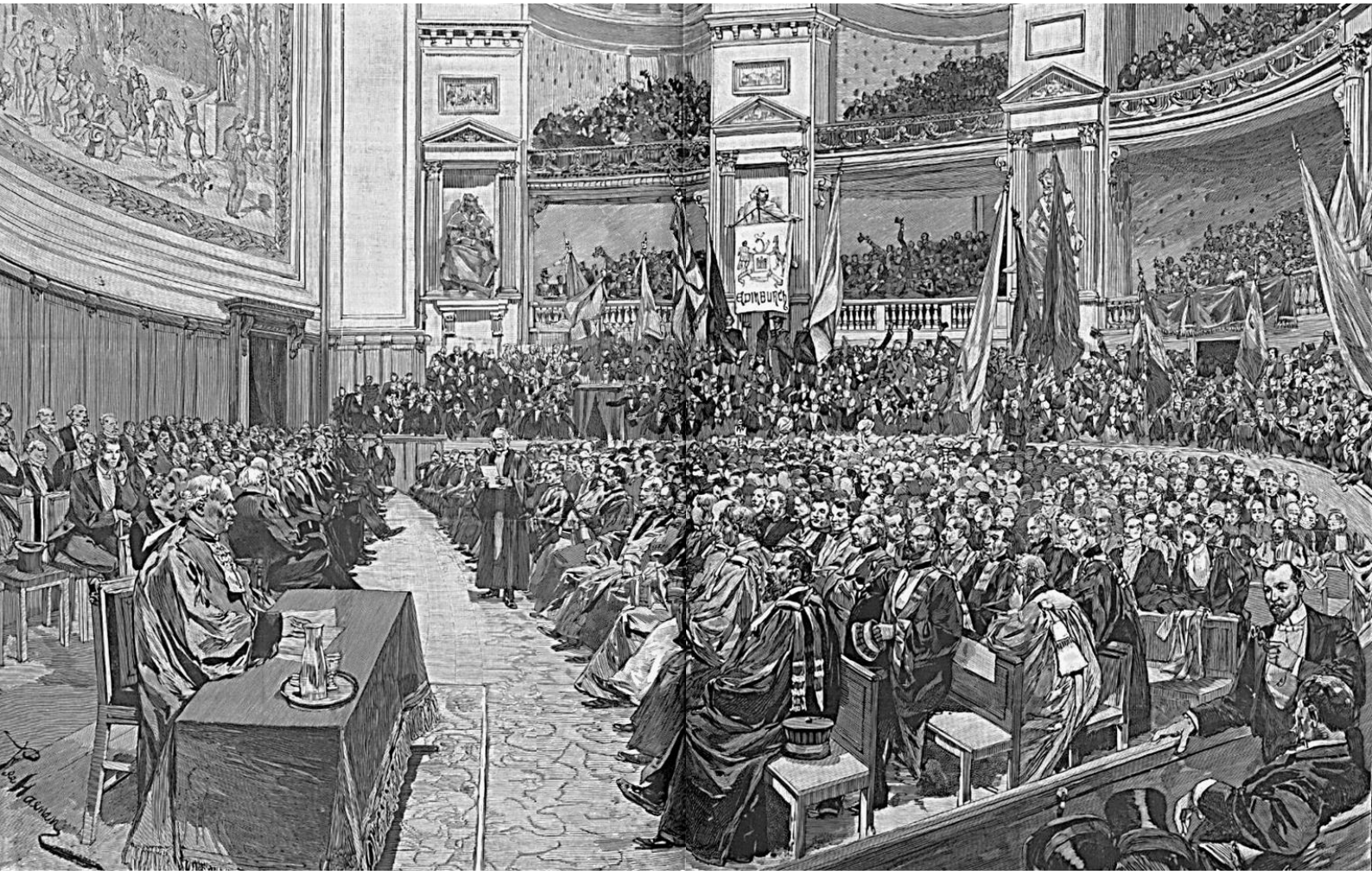

Thèse présentée pour l'obtention du grade de Docteur en Histoire
sous la direction de M. Patrick Weil (CNRS/Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

2014

En couverture : *La Nouvelle Sorbonne. Cérémonie d'inauguration dans le Grand Amphithéâtre*, gravure d'Auguste Tilly et dessin de Frederic de Haenen (publiée dans *L'Illustration*, n°2424, 10 août 1889). En arrière-plan, les drapeaux des délégations étudiantes étrangères invitées.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Centre d'histoire sociale du XX^{e} siècle (UMR8058)

GUILLAUME TRONCHET

Savoirs en diplomatie

Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)

« ... brosser l'histoire à rebrousse-poil ».

Walter BENJAMIN
Sur le concept d'histoire, 1940.

SOMMAIRE

Remerciements

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE
NAISSANCE DE LA DIPLOMATIE UNIVERSITAIRE FRANÇAISE
(ANNÉES 1870 - ANNÉES 1900)

Chapitre 1 – Le tournant républicain (années 1870 - années 1880)

Chapitre 2 – « Mériter l'estime » : la fabrique transnationale d'une politique de renommée

Chapitre 3 – « La politique étrangère des universités » : concurrences infranationales et dynamiques locales

DEUXIÈME PARTIE
L'ÉTATISATION D'UNE POLITIQUE UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE
(ANNÉES 1900 - ANNÉES 1910)

Chapitre 4 – L'hypothèse fédérale (1910-1914)

Chapitre 5 – La Grande Guerre de la diplomatie universitaire (1914-1919)

TROISIÈME PARTIE
L'AUTONOMIE PERDUE
(ANNÉES 1920 - ANNÉES 1930)

Chapitre 6 – La diplomatie universitaire et l'impossible rationalisation de l'expansion intellectuelle

Chapitre 7 – La course aux élites : les évolutions de la politique d'accueil au miroir des ambiguïtés de la coopération universitaire internationale

CONCLUSION

Sources

Bibliographie

Annexes

Remerciements

Ma profonde reconnaissance s'adresse en premier lieu à mon directeur de thèse, Patrick Weil, rencontré il y a dix ans, au Centre d'histoire sociale du XX^e^ siècle, alors que je cherchais un objet d'étude pour mon mémoire de Maîtrise. J'ai pu découvrir, grâce à lui, la figure d'André Honnorat, l'importance du travail parlementaire sous la III^e^ République, et ce qu'écrire l'histoire des politiques publiques veut dire. J'ai immédiatement bénéficié de sa bienveillance, avec une invitation à participer, dès l'année suivante, au colloque « Nouvelles approches de l'histoire de la laïcité au XX^e^ siècle », participation d'autant plus importante qu'elle était pour moi la première du genre, et qu'elle m'a donné la chance de publier mon premier article. Devenu mon directeur de thèse, il m'a accordé sa confiance, s'est montré compréhensif des difficultés de concilier recherche et activités professionnelles parallèles, et m'a laissé le temps de la réflexion nécessaire à la maturation de ce travail. Ses conseils, ses relectures et ses encouragements ont été plus qu'indispensables, notamment dans la dernière ligne droite.

Plusieurs collègues ont bien voulu me faire l'amitié de discuter, relire et critiquer tout ou partie de cette thèse, et je les remercie pour ces échanges fructueux. Dzovinar Kévonian, avec qui j'ai organisé en 2010 un colloque sur l'histoire de la Cité internationale universitaire de Paris et codirigé l'ouvrage qui en est issu, a été pour moi une interlocutrice inestimable, par son attention, ses conseils, ses suggestions, ses remarques. Nos discussions historiographiques m'ont beaucoup apporté. Blaise Wilfert-Portal, jamais avare de conseils bibliographiques, m'a orienté dans le maquis de l'histoire transnationale et m'a beaucoup aidé par l'exigence de ses relectures. Emmanuel Szurek, toujours précis dans ses remarques et efficace dans ses propositions, a été plus qu'un complice de thèse, notamment lors du séminaire « Archives et Sources », que nous avons animé ensemble en 2012-2013, au sein du Master « Pratiques de l'interdisciplinarité en sciences sociales » (ENS/EHESS), et qui a beaucoup contribué à ma réflexion. Clyde Plumauzille s'est avérée une relectrice des plus attentives, et prodigue en conseils très précieux. Un grand merci enfin à David Schreiber, pour son soutien et sa disponibilité.

Au Centre d'histoire sociale du XX^e^ siècle, j'ai toujours reçu le meilleur accueil, notamment de la part de Danièle Voldman, avec qui nous avons mis en place pendant plusieurs années un séminaire des doctorants du laboratoire, lequel a constitué un espace de discussions et d'échanges utiles. Muriel Cohen, Sébastien Jolis, Matthieu Tracol en ont aussi été les animateurs indéfectibles. Je tiens aussi à remercier Françoise Blum, Sylvie Le Dantec, Thérèse Lortolary, Rossana Vaccaro, auprès de qui j'ai toujours trouvé une oreille attentive et amicale, et des conseils judicieux.

La création et la présidence de Cliopéa (Association des doctorants en Histoire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), entre 2007 et 2010, grâce au soutien initial de Pauline Schmitt-Pantel, a constitué une expérience décisive dans mon parcours de doctorant et a permis des échanges nombreux. Surtout, l'organisation d'un workshop avec dix doctorants de l'université Columbia de New York, que nous avons réussi à faire venir à Paris en 2010 malgré nos faibles moyens humains et matériels, s'est avérée une expérience concrète de ce que pratiquer l'international à l'université veut dire. Je remercie sincèrement tous les professeurs et les doctorants qui y ont pris part. Cette expérience n'aurait d'ailleurs pas été possible sans une bourse doctorale de l'*Alliance Program*, qui m'a permis en 2009 d'effectuer un séjour de recherche de plusieurs mois dans les archives américaines, en étant rattaché à l'université Columbia de New York, où Victoria de Grazia a bien voulu m'accueillir. Qu'elle en soit ici remerciée.

Il m'importe de remercier, pour leur bienveillance et leur intérêt à l'égard de mon travail, Carine Camby, déléguée générale de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), qui a bien voulu que la soutenance de cette thèse s'organise dans ses murs, et Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale de la BNF et ancienne déléguée générale de la CIUP au moment de l'« Année Honnorat », en 2010. Isabelle Catto, doyenne de la Formation de PSL, a été, dans la dernière ligne droite, d'une amitié, d'un soutien et d'une compréhension infinis.

Je tiens à conclure par des remerciements chaleureux et appuyés, adressés à tous mes proches : à mes grands-parents ainsi qu'à mes parents, pour leur soutien indéfectible depuis si longtemps, et à mon père en particulier, pour le travail poussé de relecture qu'il s'est imposé, et pour ses suggestions, toujours fondées ; à Marie-France, pour sa compréhension et son intérêt ; à Eva, pour les longs week-ends perdus, et que nous allons avoir plaisir à rattraper maintenant.

Enfin, je dédie cette thèse à Liza, qui sait tout ce que je lui dois.

INTRODUCTION

De la diplomatie culturelle à la diplomatie universitaire

« Faire l'histoire d'un mot, ce n'est jamais perdre sa peine.
Bref ou long, monotone ou varié, le voyage est toujours instructif »[1].

Paris, 8 octobre 2010. Dans le grand amphithéâtre du Collège de France, un congrès se clôture, celui de la Conférence des grandes écoles (CGE). Des centaines de congressistes sont réunis depuis trois jours, autour de ce que Pierre Tapie, président de la CGE, déclare être un « défi nouveau pour la France »[2] et pour ses établissements d'enseignement supérieur : le défi de l'international. Et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse, de lui emboîter alertement le pas, pour évoquer cette compétition internationale des universités dont l'opinion publique perçoit chaque année les échos au travers du médiatique classement des universités diffusé par l'université de Shanghai : « Les plus grandes nations sont désormais engagées dans une bataille mondiale de l'intelligence. L'internationalisation de l'enseignement et de la recherche s'amplifiera encore au cours des années qui viennent »[3].

On se garderait bien, pourtant, au plus haut sommet de l'État, de tenir pareils propos sur l'Université, si pour élaborer leurs stratégies prospectives d'aucuns s'avisaient parfois de faire appel à des historiens, ces prophètes qui savent regarder en arrière[4]. On serait alors sans doute surpris de constater que ces défis aujourd'hui présentés comme les nouveautés du siècle – la concurrence entre universités à l'échelle mondiale, le souci de l'attractivité, le développement

[1] Lucien Febvre, *Civilisation, le mot et l'idée*, Paris, Renaissance du livre, 1930, p. 1.

[2] Actes du *Congrès CGE, « Quelle réponse au défi de l'international pour l'enseignement supérieur ? », Octobre 2010*, Paris, CGE, 2011, p. 48.

[3] *Ibid.*, p. 52.

[4] Selon le mot d'Heinrich Heine : « Der Historiker […], der rückwärts schauende Prophet » (*Letzte Gedichte und Gedanken*, Hamburg, Hoffmann und Campe, 1869, p. 228 ; cité et traduit dans la *Revue des deux mondes*, XL[e] année, seconde période, tome 85, 1870, p. 536).

des cours de langues pour les étudiants étrangers, la gestion de la mobilité internationale des étudiants et des enseignants-chercheurs, etc. – n'ont, en réalité, vraiment rien d'inédit.

En dehors du cercle étroit des spécialistes, qui parmi nos contemporains se souvient par exemple, alors qu'on vient à s'étonner des 10% d'étudiants étrangers que compte en moyenne aujourd'hui l'enseignement supérieur en France, qu'il y a un peu plus d'un demi-siècle, les étrangers représentaient jusqu'au quart de la population étudiante des universités françaises ? En 1934, l'historien Marc Bloch relevait déjà, dans une lettre à Lucien Febvre, à quel point les séjours universitaires à l'étranger étaient devenus choses faciles[5]. Vingt ans plus tôt, en 1913, l'écrivain à succès Abel Hermant en avait même fait entrer le thème en littérature, en plaçant l'échange de deux étudiants de bonne famille, l'une française, l'autre anglaise – les Morand-Fargueil et les Warden –, à l'arrière-plan de son roman, *Le Joyeux garçon*[6]. Et tandis que certains, au même moment, considéraient les échanges universitaires comme une pratique « désormais à la mode »[7], d'autres, plus avertis encore, suivaient chaque année depuis deux décennies déjà les évolutions d'un classement mondial des universités initié en 1892 par une revue allemande, la *Minerva*[8]. Le recteur Gabriel Compayré en disait alors « l'autorité […] si grande que le classement qu'elle établit est accepté comme un oracle »[9]. Shanghai, Erasmus ou Fullbright n'ont décidément rien inventé.

Reste que ces pratiques universitaires de l'international et les politiques publiques qui leur furent associées, au temps de ce que l'on nomme parfois la « première mondialisation »[10], ne sont certes pas identiques à celles d'aujourd'hui et qu'il appartient à l'historien, pour en comprendre la genèse et les premiers développements, de les restituer dans leur contexte d'émergence. C'est précisément l'objet du présent travail.

---

[5] « Je suis agacé quand je vois toutes ces bourses pour l'étranger : David-Weill, Lavisse, Institut de Berlin. C'est bel et bon et l'on ne m'accusera pas de vouloir borner à la France l'horizon de nos historiens. Tout de même, il y a une histoire de France, il y a des archives françaises, et il ne serait pas inutile d'aider les travailleurs qui n'oublient pas tout à fait ces réalités. Avis aux mécènes, si vous en connaissez » (Marc Bloch, Lucien Febvre, *Correspondance*, édition établie, présentée et annotée par Bertrand Müller, vol. 2 : *De Strasbourg à Paris, 1934-1937*, Paris, Fayard, 2004, p. 90).

[6] Abel Hermant, *Le Joyeux garçon*, Paris, A. Lemerre, 1913.

[7] *La Renaissance politique, littéraire et artistique*, deuxième année, n°3, 17 janvier 1914, p. 20.

[8] Classement réalisé à partir du nombre d'étudiants inscrits dans 147 universités du monde (*Minerva. Jahrbuch der universitäten der Welt. Erster Jahrgang 1891-1892*, Strabourg, Karl J. Trübner, 1892, p. 278-279). À ce sujet, cf. *infra*, Chapitre 2 et Annexes.

[9] Discours du recteur Compayré, *Annales de l'université de Lyon*, Lyon, Bosc et Riou, 1898, p. 23.

[10] Suzanne Berger, *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*, Paris, Seuil, "La République des idées", 2003 ; encore que ce terme soit lui-même discuté, Christopher A. Bayly lui préférant ainsi le terme de « globalisation moderne », en opposition à une « mondialisation archaïque » antérieure à la Révolution (*La Naissance du monde moderne (1780-1914)*, trad. fr. Paris, Les Éditions de l'Atelier/Monde diplomatique, 2006).

*

Pour mener à bien cette étude, un cadre d'analyse nous paraissait tout trouvé : celui de l'histoire des relations culturelles internationales – dont l'analyse des relations universitaires constitue un aspect[11] – et, plus précisément au sein de ce champ de recherche, l'histoire de la diplomatie culturelle. La diplomatie culturelle se définit en effet, pour citer une synthèse récente, comme « l'ensemble des moyens et des acteurs […] au service aussi bien des politiques culturelles extérieures – des États – que des actions culturelles d'initiative non étatique », ces acteurs pouvant être non seulement « des diplomates officiels, mais aussi des intellectuels, des artistes, des archéologues, des religieux, des missionnaires, des missions laïques, des réseaux »[12]. Suivant cette définition communément partagée, nous aurions pu, nous aussi – et nous nous y sommes d'ailleurs employés dans un premier temps –, envisager les relations internationales et transnationales des universités françaises comme une facette de cette « diplomatie culturelle », née à la fin de ce XIX^e^ siècle qu'un historien a appelé « le grand siècle de l'action culturelle »[13].

La France fait souvent figure de « pionnière »[14] dans la mise en œuvre d'une telle forme d'« intervention culturelle »[15] à l'international, c'est-à-dire dans « l'utilisation de sa culture comme instrument de politique extérieure »[16]. Dans le droit fil des travaux menés à ce sujet depuis plus de trente ans – c'est-à-dire depuis que « l'exploration des territoires de la culture »[17] a obtenu droit de cité parmi les objets légitimes d'étude en histoire des relations internationales[18] –, le narratif historiographique le plus communément admis est le suivant : à la fin du XIX^e^ siècle, pour « compenser [l]es faiblesses économiques »[19] de leur pays, lui « conserver son statut de grande puissance »[20] et contrer l'attraction qu'exercent à

[11] François Chaubet et Laurent Martin y consacrent ainsi le chapitre 2 (« Les échanges intellectuels et scientifiques ») de leur *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, Paris, A. Colin, 2011, p. 39-66.

[12] Robert Frank, « Culture et relations internationales : les diplomaties culturelles », dans Robert Frank (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012, p. 374.

[13] Albert Salon, « L'action culturelle de la France dans le monde : analyse critique », Thèse d'État présentée en vue de l'obtention du doctorat ès lettres, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1980, 9 vol., p. 93.

[14] *Ibid.*, p. 375.

[15] François Chaubet et Laurent Martin, *op. cit.*, p. 3.

[16] Robert Frank, « Culture et relations internationales… », art. cité, p. 375.

[17] Dominique Kalifa, « Lendemains de bataille. L'historiographie française du culturel aujourd'hui », *Histoire, économie & société*, 2012/2, 31^e^ année, p. 65.

[18] Sont généralement cités comme constituant le *terminus a quo* de cette légitimation historiographique : Pierre Milza, « Culture et relations internationales », *Relations internationales*, n°24, hiver 1980, p. 361-379 ; Albert Salon, « L'action culturelle de la France dans le monde : analyse critique », *op. cit.*

[19] Robert Frank, « Culture et relations internationales… », art. cité, p. 375.

[20] *Ibid.*

l'international les savoirs et le modèle universitaire allemands[21], les élites françaises ont fait le choix d'investir dans un programme de création d'écoles et d'instituts à l'étranger, d'envoi de missions archéologiques de par le monde, de diffusion d'ouvrages et de films aux quatre coins de la planète, d'organisation de « voyages d'intellectuels et d'artistes » ainsi que « de conférences et d'expositions » françaises à l'international[22]. Impulsées pêle-mêle par des acteurs publics et privés, ces initiatives se sont vues peu à peu intégrées par l'État à sa politique étrangère, au point d'en constituer, selon la formule consacrée, la « quatrième de ses dimensions »[23] (après le politique, le militaire et l'économique), sous la forme d'un « projet commun assez consensuel »[24] soutenu par « tous les gouvernements, quelles que [soient] leurs tendances, aussi bien par le Bloc national […] que par le Front Populaire »[25], et porté, au sein du ministère des Affaires étrangères, par une « solide machine diplomatique culturelle dès le début du XX^{e} siècle »[26] : Bureau des écoles et des œuvres françaises à l'étranger en 1910, Service des œuvres françaises à l'étranger entre 1920 et 1940, Direction générale des relations culturelles à partir de 1945, etc. L'Institut français, créé en 2010, en est l'actuel héritier.

Au-delà des problèmes épistémologiques que cette version de l'histoire soulève – on y reviendra –, l'étude des sources relatives à sa dimension universitaire laisse toutefois entrevoir une histoire beaucoup moins consensuelle et linéaire qu'il n'y paraît.

Qu'on en juge plutôt.

*

Paris, 1923. Charles Petit-Dutaillis, ancien professeur d'histoire médiévale à l'université de Lille, recteur honoraire, inspecteur général de l'Instruction publique et directeur de l'Office national des universités et écoles françaises (ONUEF), signe l'avant-propos d'un dense recueil de *Documents concernant l'expansion scientifique et universitaire de la France*[27]. Le texte est court – à peine deux pages –, mais le ton tranchant :

> « L'expansion scientifique et universitaire a un caractère et un but bien déterminés. Fournir des renseignements exacts sur les questions qui alimentent les polémiques internationales, et des réponses aux calomnies que sème contre la France la propagande allemande, serait l'affaire d'une autre organisation, qui n'est encore qu'embryonnaire chez nous. L'expansion scientifique et universitaire ne s'étend même

[21] Claude Digeon, *La Crise allemande de la pensée française*, Paris, PUF, 1959, p. 470.

[22] Robert Frank, « Culture et relations internationales… », art. cité, p. 375-376.

[23] Philip H. Coombs, *The Fourth dimension of foreign policy. Educational and cultural affairs*, New York, Harper and Row, 1964.

[24] François Chaubet, *Histoire intellectuelle de l'entre-deux-guerres. Culture et politique*, Paris, Nouveau monde éditions, 2006, p. 142.

[25] *Ibid.*, p. 171.

[26] Robert Frank, « Culture et relations internationales… », art. cité, p. 375.

[27] *Documents concernant l'expansion scientifique et universitaire de la France*, Paris, Presses universitaires de France, 1923.

> pas à tous les domaines de la vie intellectuelle, et par exemple ne touche pas à celui de l'expansion artistique. Telle qu'elle est, […] elle a pris depuis quelques années une importance considérable »[28].

Pour Charles Petit-Dutaillis, la situation ne semble souffrir aucune confusion possible : l'« expansion scientifique et universitaire » de la France, dont il a pour partie la charge à la tête de l'ONUEF, constitue un domaine d'action en propre, bien distinct d'autres programmes encore « embryonnaire[s] » d'intervention de la France à l'international. En ligne de mire tout particulièrement : le nouveau Service des œuvres françaises à l'étranger, créé trois ans plus tôt au sein du ministère des Affaires étrangères pour travailler au développement conjoint des relations scolaires, universitaires, littéraires, artistiques, cinématographiques, touristiques, sportives et caritatives de la France avec l'étranger. Le directeur de l'ONUEF tient à garder ses distances et à préserver la spécificité de son domaine d'intervention. Ce n'est pas la première fois qu'il y insiste, ni la dernière. Début 1925, il persiste et signe :

> « Il paraît […] impossible et même dangereux de tenter une unification. […] Les universités, les grandes ou moyennes écoles, les associations doivent avoir une large autonomie si l'on veut que leur esprit d'initiative ne s'éteigne pas. Un organisme d'État, centralisant tous les efforts faits, et assurant un contrôle général, risquerait de paralyser et de dégoûter les bonnes volontés, et d'entraver un mécanisme […] qui, après tout, a un bon rendement »[29].

La lecture de ces quelques lignes soulève une première interrogation : il semble bien qu'il existe en France, au moins dans les années 1920 (mais nous verrons que c'est une constante de la période considérée), différentes approches de ce que doit être l'« expansion intellectuelle » de la France à l'étranger, approches que des labels unificateurs – « l'action culturelle », « la diplomatie culturelle », « la politique culturelle extérieure de la France » – empêchent de restituer dans leurs spécificités et leurs logiques respectives, puisqu'ils tendent à fondre de multiples dimensions (littéraire, universitaire, artistique, etc.) au sein d'un seul et même ensemble. Est-il dès lors pertinent pour l'historien, à rebours de ses sources, de continuer à utiliser le motif englobant du « culturel » pour désigner une réalité plus complexe et différenciée ?

C'est ici qu'intervient une seconde approche possible de l'histoire de la diplomatie culturelle. Elle consiste à ne pas dissocier le mot de la chose, c'est-à-dire à ne pas considérer la diplomatie culturelle comme une substance, fixée *in aeternum*, mais comme une catégorie substantive historiquement située, qu'il convient de manier avec prudence, à l'aune de son contexte d'émergence et de ses usages successifs. Dans cette perspective, l'hypothèse que nous formulons ici à titre de préambule, est que la prolifération, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, de l'adjectif « culturel » pour qualifier des actions internationales distinctes

[28] *Ibid.*, p. 4.
[29] ONUEF, Assemblée générale, 22 mars 1925 (Archives nationales [désormais AN], 70AJ3).

des agendas traditionnels en matière de politique étrangère (politique, économique, militaire), a correspondu d'une part, à une dynamique de légitimation, interne au champ diplomatique, de la part d'acteurs situés en périphérie de ce dernier, et a permis au monde de la diplomatie d'autre part, et singulièrement au Quai d'Orsay, de bâtir sa domination sur les autres modes d'agir en relations internationales, en imposant à leur égard, et avec un succès croissant, une représentation unifiante et homogénéisante, à rebours de leur réalité multiple et complexe.

Il s'agit donc de proposer ici une relecture critique de l'historiographie de la diplomatie culturelle, dont la longueur pourra surprendre mais qui se justifie par la nécessité de renouer en la matière avec une description compréhensive au plus près des logiques du social, vierge de tout schéma interprétatif fixant *ex post*, au mépris des possibles non-advenus, un trajet dont on a su après coup qu'il a été finalement celui emprunté par le train de l'histoire. À l'issue de cette relecture, on tentera de proposer un cadre d'interprétation nous paraissant plus approprié pour l'étude des relations universitaires internationales et transnationales.

LES PIÈGES DE LA DIPLOMATIE CULTURELLE : LÉGITIMATIONS DE LA PRATIQUE ET MIMÉTISME DE LA THÉORIE

L'expression « diplomatie culturelle » semble apparaître, pour la première fois, sous la plume de János Hankiss, un universitaire hongrois de langue française, dans un ouvrage publié en 1936 sous le titre franco-hongrois *A kultúra diplomácia alapvetése. Introduction à la diplomatie culturelle*, huitième volume de la collection « Questions d'actualité » éditée par l'Association hongroise des affaires étrangères et pour la Société des nations[30]. Dix ans avant la parution de *The Cultural Approach. Another Way to International Relations*[31] – souvent présenté comme « le premier traité »[32] de relations culturelles internationales –, l'ouvrage de János Hankiss semble être le premier à théoriser, sous le label « diplomatie culturelle »[33], cette activité distincte de « la diplomatie officielle, politique ou économique », qui « se

[30] Budapest, Édition de l'Association hongroise des affaires étrangères et pour la Société des nations, 1936, 76 p. (réédité chez Magyar Külügyi Társaság, 1937). En dépit de ce titre bilingue et de son résumé conclusif, l'ouvrage est intégralement en hongrois.

[31] Muna Lee et Ruth E. McMurray, *The Cultural Approach. Another Way to International Relations*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1947.

[32] François Chaubet, Laurent Martin, *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 5.

[33] Et l'auteur de préciser l'insécurité sémantique de sa nouvelle notion : « Loin d'être satisfaits de ce terme, nous serions bien obligés à ceux de nos lecteurs qui voudraient nous suggérer d'autres formules. Remplacer *culturel* par *intellectuel* ou par *de la culture* rétrécirait le domaine de la notion » (János Hankiss, *op. cit.*, p. 75).

propose d'obtenir des résultats politiques par des moyens intellectuels, littéraires, artistiques », soit des « discussions et conférences, articles de journaux et de revues, boursiers et échanges d'étudiants, cours de vacances et congrès scientifiques, tourisme, cinéma, TSF et, surtout, ces cadres organiques qui s'appellent pactes ou conventions culturels »[34].

Le livre de János Hankiss reste cependant un cas isolé[35], les termes en vogue à la fin des années 1930 étant plutôt ceux de « propagande » – terme ne revêtant d'ailleurs pas toujours une charge négative[36] – ou de « relations intellectuelles internationales », dans le droit fil des normes sémantiques diffusées depuis le milieu des années 1920 par l'Institut international de coopération intellectuelle – cet ancêtre de l'UNESCO[37]. L'adjectif « culturel » ne commence en effet à s'imposer dans les lexiques de la coopération internationale qu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale, dans le sillage de la Conférence des ministres alliés de l'Éducation (1942-1945) et dans le contexte de la création de l'UNESCO, notamment sous l'influence des délégations américaines, imprégnées des théories culturalistes de l'anthropologie appliquée anglo-américaine[38]. Les « relations intellectuelles », symboles de l'élitisme d'un autre temps, doivent désormais céder la place aux « relations culturelles » (cf. Fig. I ci-après), destinées à atteindre le plus grand nombre[39].

[34] *Ibid*. En français dans le texte.

[35] L'auteur n'est d'ailleurs pas lui-même certain de sa proposition sémantique : « Loin d'être satisfaits de ce terme, nous serions bien obligés à ceux de nos lecteurs qui voudraient nous suggérer d'autres formules. Remplacer *culturel* par *intellectuel* ou par *de la culture* rétrécirait le domaine de la notion » (*Ibid.*, p. 75).

[36] Didier Georgakakis, *La République contre la propagande. Aux origines perdues de la communication d'État en France (1917-1940)*, Paris, Economica, 2004.

[37] Cf. Jean-Jacques Renoliet, *L'Unesco oubliée. La Société des nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999. On aura l'occasion d'y revenir dans le cadre du présent travail.

[38] Claudine Brelet Rueff, « Les Nations-Unis et l'anthropologie appliquée : un projet de civilisation », thèse de doctorat en Ethnologie, Université de Strasbourg 2, 1994.

[39] « Sous l'influence de la conception américaine, l'une des évolutions essentielles de l'IICI à l'UNESCO est le passage d'une "coopération intellectuelle" à une "coopération culturelle", d'une action s'adressant aux élites à une action s'adressant aux masses. Le terme "intellectuel" est banni, jugé aristocratique, élitiste et réactionnaire. Les Anglo-Saxons estiment que l'échec de l'IICI est en partie dû à son appellation maladroite (à cause du terme "intellectuel"), et qu'il est essentiel que la nouvelle organisation trouve une appellation qui "parle" aux masses » (Chloé Maurel, « L'Unesco de 1945 à 1974 », thèse de doctorat en Histoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2005, p. 43).

Fig. I. – Occurrences des termes « relations intellectuelles » et « relations culturelles » dans les productions écrites françaises (1900-2010)[40]

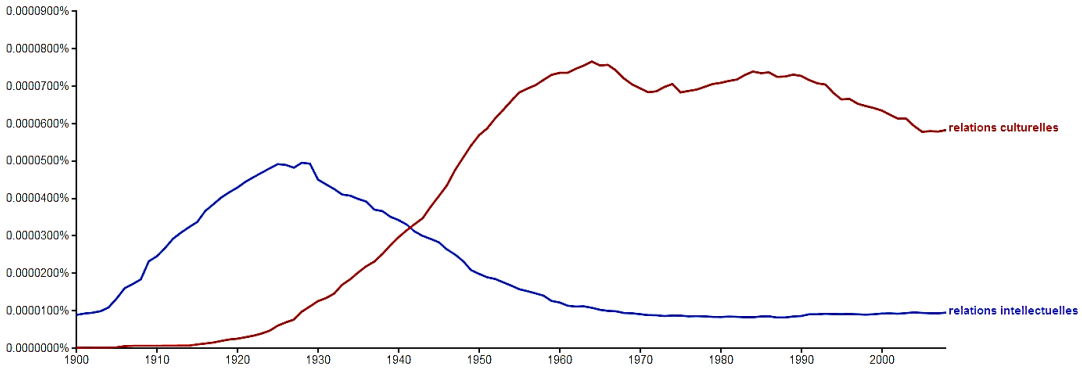

- DOLLOT, BALOUS ET LE COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE (ANNÉES 1950-1960)

Les années de Guerre froide provoquent un premier intérêt éditorial pour la théorisation de l'action menée par les États dans le domaine des relations culturelles internationales. Entre la fin des années 1950 et la fin des années 1960, les termes se précisent et se normalisent : l'usage de « relations culturelles » se banalise tandis que la notion de « diplomatie culturelle » commence à se faire une place, davantage toutefois chez les auteurs anglo-américains – Frederick C. Barghoorn[41], William G. Hayter[42], Robert Blum[43], Charles A. Thomson et Walter H. C. Laves[44], Philipp H. Coombs[45], Anthony Haigh[46] – que chez leurs homologues germanophones – Carl Doka[47], Berthold Martin[48], Dieter Braun[49], Richard M. Emge[50],

[40] Projection réalisée à l'aide du logiciel Google Ngram Viewer, le 6 mai 2014. Pour utile qu'il soit – et c'est pourquoi nous avons pris le parti de faire figurer ce graphique ici –, l'usage de ce logiciel, fondé sur un corpus de textes dont il est difficile de maîtriser la composition, n'est pas exempt de limites. Cf. Jean-Baptiste Michel *et alii*, « Quantitative Analysis of Culture Using Millions of Digitized Books », *Science*, n°6014, vol. 331, 16 décembre 2010, p. 176-182 ; Patrick Peccatte, « L'interprétation des graphiques produits par Ngram Viewer », *Déjà vu. Carnet de recherche visuel*, 11 janvier 2011 (http://culturevisuelle.org/dejavu/469).

[41] *The Soviet cultural offensive. The role of cultural diplomacy in Soviet foreign policy*, Princeton, Princeton University Press, 1960, 353 p.

[42] *The Diplomacy of the Great Powers*, Londres, Hamilton, 1961, 74 p.

[43] *Cultural Affairs and Foreign Relations*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1963, 184 p.

[44] *Cultural relations and US Foreign Policy*, Bloomington, Indiana University Press, 1963, 227 p.

[45] *The Fourth dimension of foreign policy*, *op. cit.*

[46] « What is cultural diplomacy? », *Unesco Handbook of International Exchanges*, 1965, p. 53-59. Du meme auteur : *Cultural Diplomacy in Europe*, Strasbourg, Council for Cultural Cooperation, 1974, 223 p.

[47] *Kulturelle Aussenpolitik*, Zürich, Berichthaus, 1956, 364 p. Traduit en français : *Les relations culturelles sur le plan international*, Neuchâtel, La Braconnière, 1959, 399 p.

[48] *Jahrbuch der auswärtigen Kulturbeziehungen*, Bonn, Akademischer Verlag, 1965, 437 p.

[49] *Deutsche Kulturpolitik im Ausland (1955 bis heute). Dokumente, Kommentare, Tendenzen*, Munich, Süddeutscher Verlag, 1966, 302 p.

[50] *Auswärtige Kulturpolitik. Eine soziologische Analyse einiger ihrer Funktionen, Bedingungen und Formen*, Berlin, 1967.

Christian W. Schneider[51] – ou français – Louis Dollot[52], Suzanne Balous[53] –, lesquels préfèrent les notions d'« action culturelle », de « politique culturelle extérieure » ou de « politique de relations culturelles », la notion de « diplomatie culturelle » revêtant à leurs yeux une trop forte charge propagandaire : « Si l'on tient compte du risque de dénaturation des relations culturelles, écrit Louis Dollot, on conclura que celles-ci ne font pas partie intégrante des relations diplomatiques. Aux termes de "diplomatie culturelle", qui a souvent cours, on préférera donc celui de "politique d'expansion culturelle", ou mieux de "politique de relations culturelles" »[54]. Malgré les tentatives d'Anthony Haigh, directeur de l'Enseignement et des Affaires culturelles et scientifiques au Secrétariat général du Conseil de l'Europe[55], en vue de réhabiliter la notion[56], celle-ci reste encore d'un usage marginal en France[57].

Tous ces auteurs ayant été, à un moment ou à un autre de leur carrière, parties prenantes de la politique étrangère de leur pays, leurs ouvrages à caractère théorique présentent les inconvénients de ses avantages : ils donnent à voir des catégories de la pratique diplomatique – celle des années 1950-1960 –, mais oblige du même coup l'historien à être prudent avant d'en faire un quelconque usage en dehors de cette période. En France, les ouvrages de Louis Dollot et de Suzanne Balous, perçus à raison comme des points d'étape décisifs – et précurseurs – dans le développement des études théoriques sur l'intervention de l'État dans les relations culturelles internationales[58], ne peuvent ainsi être repris sans quelques précautions. Écrits par deux diplomates affectés dans les années 1960 à la Direction générale

[51] *Die deutsche Schule im Ausland. Beiträge zur auswärtigen Kulturpolitik*, Heidelberg, Quelle & Meyer, 1969, 152 p.

[52] *Les relations culturelles internationales*, Paris, PUF, "Que sais-je ?", 1964, 128 p.

[53] *L'action culturelle de la France dans le monde*, Paris, PUF, 1970, 190 p.

[54] *Les relations culturelles internationales*, *op. cit.*, p. 30.

[55] *Annuaire européen. European Yearbook*, vol. XIII, La Haye, Martinus Nijhoff, 1965, p. 392.

[56] « *In the period between the two world wars, when intervention by governments in international cultural relations became common practice, cultural diplomacy was mainly, if not entirely, limited to the singular number, recognizable under the now outmoded title of "cultural propaganda". To some persons, this association has given to cultural diplomacy a pejorative sense, so that they do not like to use the term as a means of describing the more recent developments in the collective cultural co-operation which forms the principal subject of this book. Let it therefore be stated at once that "cultural diplomacy" Is here regarded as a technique which can be used for good purposes or bad, and is therefore strictly neutral in its connotations. […] [But] here let me repeat that I use the phrase without any of the sinister connotations resulting from the practice of this technique by the totalitarian states* » (Anthony Haigh, *Cultural Diplomacy in Europe*, *op. cit.*, p. 28 et 36). En 1965, dans « What is cultural diplomacy ? » (art. cité) et en 1974, dans *Cultural Diplomacy in Europe* (*op. cit.*), Anthony Haigh distingue ainsi trois âges de la diplomatie culturelle : le temps de l'unilatéralisme dans l'entre-deux-guerres (qu'il appelle également « propagande culturelle ») ; le temps de la coopération bilatérale, initié par la France entre la fin des années 1930 et les années 1950 ; enfin le temps du multilatéralisme, qui correspond à la période contemporaine de l'auteur.

[57] Une exception bibliographique, mais qui confirme la règle : l'étude historique rédigée par Annie Angrémy sur « La diplomatie culturelle de la France » (mémoire dactylographié, 1970), justement réalisée à la demande de Anthony Haigh, dans le cadre du travail comparatif que ce dernier mène pour le Conseil de l'Europe, et qui verra le jour en 1974 (*Cultural Diplomacy in Europe*, *op. cit.*).

[58] Robert Frank, « La machine diplomatique culturelle française après 1945 », *Relations internationales*, n°113, 2003, p. 320.

des relations culturelles du ministère des Affaires étrangères, ils tendent en effet, sous le couvert de propos à vocation descriptive, à adopter des positions défensives en faveur des initiatives du Quai d'Orsay, qui induisent une représentation orientée de l'action culturelle, notamment lors de passages à caractère historique.

Ainsi du livre de Louis Dollot (1964), qui intervient à un moment charnière pour la Direction générale des affaires culturelles et techniques du Quai d'Orsay. Créée en 1945, seule direction « générale » au ministère des Affaires étrangères – d'où son surnom : « la DG » –, pourvue d'un budget conséquent en hausse continue (notamment grâce à deux plans quinquennaux d'« expansion culturelle », 1958-1963 et 1964-1968), son périmètre d'action ne cesse de s'étendre : en 1956, la Direction générale des relations culturelles et des œuvres françaises a été transformée en Direction générale des Affaires culturelles et techniques, incluant une partie du traitement des questions de coopération avec les anciennes colonies devenues indépendantes. Elle élargira encore sa surface en 1969, sous le nom de Direction générale des Affaires culturelles, techniques et scientifiques[59].

En 1964, elle fait cependant encore figure de colosse aux pieds d'argile. Premier enjeu de taille : les suites à donner au premier plan quinquennal (1958-1963). La reconduction du plan n'a en effet à ce moment rien d'assuré : fin 1963, lors des discussions budgétaires à l'Assemblée nationale, le rapporteur pour avis de la commission des Affaires étrangères a fait état des difficultés que le ministre et ses services rencontrent alors à ce sujet auprès du ministère des Finances[60]. Faute de nouveau plan, les crédits affectés pour l'année 1964 se voient même frappés par une « régression relative »[61]. Au printemps 1964, un second plan est finalement proposé au gouvernement de Georges Pompidou, qui en adopte les termes en juin moyennant toutefois une subtilité comptable : le point de départ du plan est rétroactivement fixé au 1er janvier 1964[62], alors que rien n'a été prévu en sa faveur dans la loi de Finances pour l'année 1964. Cela permet au budget de l'État de faire l'économie d'une année et de repousser le financement à 1965. Or, quand paraît le livre de Louis Dollot, à la fin de l'année

[59] Cf. Robert Frank, « La machine diplomatique culturelle française après 1945 », art. cité.

[60] Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des Affaires étrangères pour les relations culturelles à l'Assemblée nationale, en fait le constat, début 1963 : « Le plan quinquennal d'expansion culturelle arrive à expiration avant la fin de cette année. M. le rapporteur de la commission des finances nous a dit, monsieur le ministre, que vous rencontriez quelques difficultés auprès de votre collègue des finances pour reconstruire un plan concernant l'expansion culturelle, à l'intérieur du plan général français de développement. Il est indispensable qu'un tel plan existe. L'expansion culturelle à l'étranger et la coopération technique recouvrent des actions de longue durée et à très longue distance qui ne peuvent se satisfaire de l'annualité d'un budget » (*JO, Compte-rendu intégral, Assemblée nationale, 43e séance*, 2e séance du jeudi 24 janvier 1963, p. 1626).

[61] « Rapport fait au nom de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Plan sur le projet de loi de Finances pour 1965 », *JO, Documents, Assemblée nationale*, annexe 1106, 3 novembre 1964, p. 4487.

[62] *JO, Débats parlementaires, Assemblée nationale*, 1ère séance du 3 novembre 1964, p. 4416.

1964, le financement de ce second plan quinquennal n'est pas encore sécurisé. Les crédits prévus par le projet de loi de Finances pour 1965 ne permettent « même pas d'[en] couvrir la première tranche »[63]. C'est alors que les amis de la DG se mobilisent. L'académicien Georges Vedel publie dans *Le Monde* un plaidoyer « Pour une force de frappe culturelle » qui prend parti pour le « budget des relations culturelles […] comme une priorité nationale »[64]. L'ouvrage de Louis Dollot, qui insiste sur la « nécessité d'une politique de relations culturelles »[65] fait partie de ces flèches décochées en soutien aux services culturels du Quai :

> « [Un] écueil des politiques culturelles […] est de se borner à une action culturelle au jour le jour, dans le but de ne pas témoigner d'une carence vis-à-vis des demandes de l'étranger et à l'étranger. Une large part est faite alors à l'improvisation et au dilettantisme. La majorité des pays se contente de cet effort ou n'a pas encore le moyen de passer au niveau supérieur. Ils s'en remettent pour le reste à l'expansion naturelle et aux initiatives privées. Les grandes puissances culturelles procèdent tout autrement. Elles ont une véritable politique de relations culturelles appuyée sur des principes et conduite dans des directions précises. Plans d'action et de reconversion, options fondamentales, formation de cadres spécialisés, aide financière graduée et échelonnée, tout doit concourir au rayonnement culturel, être organisé et dirigé de façon méthodique »[66].

Et d'ajouter :

> « Il ne s'agit plus seulement aujourd'hui pour la France d'assurer une tradition mais une authentique politique de relations culturelles. Celle-ci représente non un phénomène marginal, mais un des principes directeurs de la politique étrangère. L'audience de la France à l'étranger exige de sa part un élan culturel de grande envergure répondant aux appels d'un monde en pleine mutation. À l'heure de la décolonisation et de l'entraide internationale, c'est, pour reprendre une expression à l'honneur, une véritable "force de frappe" culturelle qu'il convient de mettre en place, seule susceptible de permettre une action de choc. […] Il faut […] aux relations culturelles internationales des moyens matériels et financiers toujours plus considérables, puisqu'aussi bien et dans tous les domaines aucune saturation n'est à redouter avant bien des décennies et que la compétition s'effectue à une échelle planétaire »[67].

Au-delà des questions financières, le livre de Louis Dollot s'inscrit dans un autre débat de l'ère gaullienne. Après un premier épisode de vives tensions entre le ministère des Affaires étrangères et celui des Affaires culturelles, dont le locataire André Malraux avait cherché à

---

[63] *Ibid.*

[64] Pour l'académicien, trois lignes sont possibles : « La première ne mérite pas notre attention, car elle est de pure démission et se ramène à considérer que les problèmes d'influence culturelle ne valent pas les sacrifices du contribuable. Indéfendable au niveau de la dignité nationale (sans même parler de la grandeur), elle serait au surplus stupide au niveau des intérêts matériels. […] [La deuxième est une politique sélective qui] tend à réaliser un ajustement nécessaire entre les ressources réelles mais limitées que l'on peut ou veut consacrer aux relations culturelles […]. Elle tend à définir un "optimum" d'emploi des hommes et de l'argent et conduit généralement à déterminer des pays ou des secteurs prioritaires et à se désintéresser des autres. […] La troisième politique, dont les États-Unis fournissent le meilleur exemple, est celle de la présence universelle […] Elle implique un effort financier. […] Laquelle de ces trois politiques la France peut-elle faire ? Si l'on écarte la première, évidemment stupide, il faut choisir entre les deux autres, mais l'une ou l'autre. Ou bien l'on se fixe un plafond de moyens […]. Ou bien on se rallie à une politique de présence universelle mais alors le budget des relations culturelles est regardé comme une priorité nationale. […] En réalité, pour la France, parce qu'elle est la France, […] seule la politique de la présence universelle est digne d'attention » (Georges Vedel, « Pour une force de frappe culturelle », *Le Monde*, 1er octobre 1964).

[65] Louis Dollot, *Les relations culturelles internationales*, *op. cit.*, p. 5.

[66] *Ibid.*, p. 27-28.

[67] *Ibid.*, p. 38 et 123.

obtenir en 1958 la direction de la politique culturelle extérieure de la France[68], la DG est accusée dans les années 1960 de croiser dans les eaux d'autres ministères, en particulier dans le domaine de la coopération avec les anciennes colonies françaises. Plusieurs instances gouvernementales se disputent en effet le monopole de cette politique : le ministère de la Coopération, créé en 1961 ; le secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches, placé auprès de la présidence de la République – dite « cellule africaine » de l'Élysée et dirigé par Jacques Foccart ; le ministère des Affaires étrangères, au travers notamment – mais pas exclusivement – de son Service de coopération technique[69]. Avec le soutien de ses relais parlementaires[70], le ministre des Affaires étrangères, Maurice Couve de Murville, entend alors bien absorber le ministère de la Coopération[71]. En 1964, Dollot appuie dans ce sens : « les structures actuelles n'ont […] rien de définitif. De nouvelles adaptations s'imposeront »[72]. Et de défendre la place de l'assistance et de la coopération techniques comme axe de la politique culturelle extérieure française :

> « Certains pays, dont la France, incluent l'assistance technique dans leurs relations culturelles. A juste titre, car une telle intégration correspond à une logique ; aucune influence culturelle n'est possible aujourd'hui, au moins dans les pays en voie de développement, si elle n'a pour préalable l'accomplissement de tâches de formation et d'éducation […]. La coopération technique, à son tour, peut avoir des prolongements durables en tant qu'elle ouvre l'accès à une culture étrangère »[73].

Sans être un livre de combat – ce n'est pas l'esprit de la collection « Que sais-je ? » dans laquelle il a été édité –, l'ouvrage de Louis Dollot, ainsi réinséré dans son contexte immédiat de production, ne peut manquer d'être perçu pour partie comme un texte de circonstance, publié par un diplomate de carrière lui-même passé par la DG, en soutien à la

---

[68] Emmanuelle Picard, « André Malraux et le rayonnement culturel de la France à l'étranger », dans Charles-Louis Foulon (dir.), *André Malraux et le rayonnement culturel de la France*, Bruxelles, Complexe, 2004, p. 315-322 ; Martine Abou Yehia Garcin, « Le ministère Malraux et la politique artistique de la France dans le monde », thèse de 3e cycle en Sciences politiques, université paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1984, 227 p.

[69] Créé en 1956 auprès de la DG, il promeut à destination des pays en voie de développement une stratégie de « formation des formateurs », selon la « belle formule due à Jean Basdevant » (Alain Bry, *op. cit.*, p. 51).

[70] « Il est d'ailleurs nécessaire qu'au moment où viendra en discussion le nouveau plan quinquennal, celui-ci soit lié au plan de coopération technique qui, lui, doit théoriquement n'arriver à expiration qu'en 1966 et qu'il l'absorbe de telle sorte que l'ensemble des activités de la direction des Affaires culturelles et techniques soient recouvertes par un seul plan. La dualité actuelle ne se justifie pas. L'action culturelle et la coopération technique sont en fait intimement liées. Elles reposent toutes deux sur l'enseignement. Une coopération technique bien comprise ne se contente pas de faire mais enseigne à faire en même temps, et prévoit sa propre relève. Il n'est pas possible de scinder les deux actions (Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des Affaires étrangères pour les relations culturelles à l'Assemblée nationale, *JO, Compte-rendu intégral, AN, 43e séance,* 2e séance du jeudi 24 janvier 1963, p. 1626).

[71] Cf. Frédéric Turpin, *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique. Décoloniser et coopérer*, Paris, Les Indes savantes, 2010, p. 77-81 et p. 221-223 ; Guia Migani, *La France et l'Afrique sub-saharienne (1957-1963). Histoire d'une décolonisation entre idéaux eurafricains et politique de puissance*, Bruxelles, Peter Lang, 2008, p. 151-153 ; Maurice Vaisse, *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle (1958-1969)*, Paris, Fayard, 1998.

[72] Louis Dollot, *Les relations culturelles internationales*, *op. cit.*, p. 38.

[73] *Ibid.*, p. 15.

« politique française de relations culturelles »[74] telle que la conduit son ministère de tutelle. L'auteur se montre ainsi soucieux de justifier – par la « raison historique »[75] aussi bien que par la comparaison internationale[76] – le « contenu élargi des relations culturelles »[77] pilotées par ce ministère (danse, arts, musique, littérature, science, enseignement, coopération, etc.).

Une telle appréciation ne peut manquer d'influencer la façon dont l'auteur analyse l'histoire de l'action culturelle française à l'étranger, en particulier concernant la période antérieure à 1945. Ainsi, pour Dollot, l'« effort culturel poursuivi par la France à l'étranger »[78] a toujours été et doit continuer d'être « facilité […] par une centralisation assez accentuée » ayant vocation à « inspirer, susciter, subventionner » les autres acteurs du secteur (les universités par exemple)[79], ces derniers se trouvant de la sorte réduits à une fonction subalterne d'« aide »[80] et de « concours »[81]. Il en résulte une périodisation binaire, laquelle retrouve le découpage des auteurs étrangers ayant déjà eu l'occasion, avant Dollot, d'écrire sur le sujet (Lee et McMurray, Doka, Coombs, Haigh, etc.) : à un premier temps, courant de la fin du XIX[e] siècle à la Grande Guerre, marqué par « l'initiative privée »[82], aurait succédé, après 1918, une phase d'affirmation d'un volontarisme d'État, marquant l'apparition d'une « action méthodique de rayonnement culturel »[83] conduite sous l'impulsion du Quai d'Orsay. Ces œillères diplomatiques ne sont pas sans effet, enfin, sur l'appréhension de la géographie de cet effort français, lequel est présenté comme « limité […] au bassin méditerranéen et au Proche-Orient »[84] avant 1914, constat pertinent pour le Bureau des écoles mais qui ne tient pas compte de toutes les actions – universitaires notamment – déjà engagées à la même période – on le verra – vers l'Amérique latine, les États-Unis ou d'autres pays d'Europe.

Une analyse similaire peut être conduite à propos de l'ouvrage publié six ans plus tard, en 1970, par Suzanne Balous, qui depuis 1957 a été secrétaire-adjointe des Affaires étrangères affectée à la DG, auprès de Roger Seydoux puis auprès de Jean Basdevant. On retrouve sous sa plume cette même inquiétude financière – en dépit d'un budget de 3 milliards de francs en

[74] *Ibid.*, p. 35.
[75] *Ibid.*, p. 14.
[76] « En 1961, 46 [États] avaient déjà placé leur principal service des relations culturelles sous la tutelle du Département chargé des affaires extérieures » (*Ibid.*, p. 9).
[77] *Ibid.*, p. 25.
[78] *Ibid.*, p. 36.
[79] *Ibid.*, p. 45.
[80] *Ibid.*, p. 36.
[81] *Ibid.*, p. 44.
[82] *Ibid.*, p. 36.
[83] *Ibid.*, p. 37.
[84] *Ibid.*

1968, soit 50 % de l'enveloppe totale alors allouée au Quai d'Orsay[85] : « Il serait illusoire, écrit-elle, de croire que la France pourra ajuster indéfiniment sa contribution en hommes et en crédits à cette œuvre en maintenant le pourcentage de son revenu national brut qui leur est consacré »[86]. C'est que la diplomate achève l'écriture de son livre à la fin de l'année 1968[87], alors que se clôt le second plan quinquennal d'expansion culturelle (1964-1968). Un troisième plan a bien été envisagé mais il a finalement été enterré à la faveur de la crise de Mai-68[88]. On sait déjà qu'il ne verra pas le jour. Le rapporteur spécial du budget des Affaires étrangères au Sénat s'en est ému en décembre 1968, lors de la discussion budgétaire pour 1969 (« C'est porter là un coup d'arrêt regrettable à notre expansion culturelle »[89]). C'était pourtant en des « termes pertinents, écrit Suzanne Balous, que le rapport sur le second plan quinquennal d'expansion culturelle […] justifi[ait] la place essentielle qu'occupe désormais, dans la politique étrangère de la France, son action culturelle »[90].

Le second enjeu majeur des années 1960 pour la DG – la question de la coopération culturelle et technique avec les anciennes colonies françaises – est également en arrière-plan du livre. Mais plus qu'une prise de position relative au pilotage de la politique de coopération, lequel continue de faire débat[91], c'est à une défense des fondements de l'« action culturelle et technique » de la France que se prête Suzanne Balous. Il s'agit de répondre aux critiques portées par les adversaires de la politique de coopération française jusqu'en son sein, où les mouvements sociaux se multiplient[92]. Symptomatique de ces critiques est l'enquête à charge que la revue *Esprit* mène en 1969 contre le « néo-colonialisme » du Quai d'Orsay :

> « Tous les gouvernements de l'époque étaient de droite, ce qui bien sûr classait automatiquement à droite l'administration. Caractéristique de cette équation se trouva être la remarquable (mais partiale) enquête menée par la revue *Esprit* en 1969, en quelque sorte dans la foulée de mai 1968. Publiée dans un numéro spécial de juillet-août 1970, elle accable l'administration sans lui accorder le droit de réponse et conclut à une "coopération néo-colonialiste" (en Afrique du nord tout comme au sud du Sahara) […]. "Garder son influence culturelle et économique c'est (pour la France) utiliser à son profit et exploiter les besoins actuels de l'Algérie sous couvert de l'aider" »[93].

Suzanne Balous, comme en réplique, brosse au même moment un tableau opposé et ne tarit pas d'éloges sur l'action de son ministère de tutelle :

---

[85] Maurice Vaïsse, *La puissance ou l'influence…*, *op. cit.*, p. 526.
[86] Suzanne Balous, *op. cit.*, p. 177.
[87] *Ibid.*, p. 15.
[88] *JO, Sénat, Débats parlementaires*, Séance du 4 décembre 1968, p. 1727.
[89] *Ibid.*
[90] Suzanne Balous, *op. cit.*, p. 13.
[91] Le nouveau patron du Quai d'Orsay depuis mai 1968, Michel Debré, réclame en effet à son tour « une refonte de tous les services en charge de la coopération dans le monde autour du seul ministère des Affaires étrangères » (cf. Frédéric Turpin, *op. cit.*, p. 222).
[92] « Les séismographes de nos ambassades étaient – ou auraient dû être – constamment en alerte. Une vingtaine [de grèves] par an en moyenne » (Alain Bry, *op. cit.*, p. 84).
[93] *Ibid.*, p. 79.

> « Le bilan de cette action menée apparaît très positif, et même impressionnant. […] Ce n'est pas pour des préoccupations d'intérêt mercantile que la France mène son action culturelle. Son expérience est le fruit de la conscience de sa mission civilisatrice qui, à travers les siècles, s'est manifestée sous des formes diverses dans le monde entier. Cette mission s'exerce aujourd'hui dans le cadre de l'aide au tiers monde […]. On ne saurait donc contester l'esprit de générosité qui anime la France dans sa politique d'aide au développement. […] Ces heureux résultats sont dus certes aux qualités intrinsèques de la langue française et au prestige de notre culture. Mais ils sont également le fait d'une action diplomatique particulièrement vigilante auprès des pays étrangers »[94].

Cette « Défense et illustration de la DG » à la gloire de la « mission civilisatrice [de la France] […] à travers les siècles », « du Moyen Âge à nos jours »[95] conduit Suzanne Balous, comme Louis Dollot avant elle, à faire du ministère des Affaires étrangères le principal acteur du secteur, y compris quand il s'agit de remonter le fil du temps. Suzanne Balous attribue par exemple la direction des « relations universitaires de la France avec l'étranger » avant 1914 au seul Quai d'Orsay[96]. Une cécité relayée par son préfacier, Maurice Genevoix, qui se contente d'énumérer, en guise de personnalités historiques marquantes, des acteurs du Quai d'Orsay et de son Service culturel (Berthelot, Giraudoux, Marx, Joxe, Seyoux, Basdevant, etc.)[97].

Il apparaît bien difficile, dès lors, de se référer aux ouvrages de Dollot et de Balous, et surtout de réutiliser leurs définitions de l'« action culturelle de la France », sans risquer de véhiculer les présupposés nationalistes, continuistes et légitimistes qui sont les leurs.

- CASSANDRE OU LES PLAIDOYERS D'ALBERT SALON (ANNÉES 1970-1980)

La fin des années 1970 marque un tournant : celui de l'entrée de la question culturelle en relations internationales dans le laboratoire de l'historien, notamment à travers la thèse d'État d'Albert Salon, soutenue en Sorbonne en décembre 1980 sous la direction de Jean-Baptiste Duroselle. Sous le titre « L'action culturelle de la France dans le monde : une analyse critique »[98], considérée aujourd'hui comme un jalon historiographique fondamental, la thèse d'Albert Salon livre pour la première fois un historique plus approfondi de la question (c'est l'objet de son chapitre II), la période de la III^{e} République faisant pour sa part l'objet d'une centaine de pages[99]. La lecture des impressionnantes 2 016 pages de ce travail et la compréhension du contexte d'écriture de ce travail, du positionnement de l'auteur et du statut

[94] Suzanne Balous, *op. cit.*, p. 173, 176 et 185.
[95] *Ibid.*, p. 19.
[96] *Ibid.*, p. 30. Jean-Marc Delaunay est un des rares historiens à signaler également que l'ouvrage de Suzanne Balous est « peu fiable sur la période antérieure à 1945 » (*Méfiance cordiale. Les relations franco-espagnoles de la fin du XIXe siècle à la première guerre mondiale*, vol. 1, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 609).
[97] Maurice Genevoix, préface à Suzanne Balous, *op. cit.*, p. 8-10.
[98] *Op. cit.*
[99] *Ibid.*, p. 114-212.

de son discours – notamment à la lumière des mémoires de l'auteur, publiés en 2007[100] – ne peuvent cependant qu'inviter de nouveau à quelques précautions d'utilisation.

La thèse d'Albert Salon est une thèse substantialiste, ce en quoi elle rejoint d'ailleurs les livres de Louis Dollot et de Suzanne Balous : d'inspiration barrésienne (Salon se réclame plus souvent qu'à son tour de l'auteur des *Déracinés* auquel il emprunte une conception organiciste du social), elle cherche en effet à démontrer l'« autonomie du culturel dans l'action de l'État à l'étranger »[101], par-delà le temps, quitte à remonter jusqu'à Clovis[102]. « Au moins depuis le Moyen Âge »[103], écrit Albert Salon, « tout se passe comme si […] l'action culturelle française s'était développée et continuait à se déployer à la manière d'une plante, selon une croissance organique dont le seul "programme biologique", la seule fin, serait de maintenir la France au premier rang dans la grandeur culturelle et l'expansion de sa langue »[104].

Cette main invisible guidant le développement de l'action culturelle de la France, Albert Salon la nomme « messianisme », un « messianisme diffus qui imprègne[rait] la conscience française depuis des siècles »[105] et permettrait à « chaque plante utile » « dans le jardin de l'action culturelle » de pouvoir « étaler ses feuilles au soleil et [d']accéder par ses racines à l'eau et aux sels minéraux qui seraient nécessaires à leur plein épanouissement »[106]. Historiquement, cette tendance se traduirait par la multiplication spontanée, c'est-à-dire au gré du « dévouement, du sacrifice, de l'engagement personnel de nombreux hommes »[107], d'initiatives émanant soit d'acteurs privés (congrégations religieuses, réseaux francs-maçons), soit de l'État, selon un équilibre évolutif en fonction des périodes : « une ligne moyenne » sous François I[er], Henri IV et Louis XVI[108] ; une emprise de l'initiative privée au cours du « grand siècle de l'action culturelle »[109] (1789-1914) ; une prédominance de « la politique culturelle gouvernementale »[110] sous la III[e] République postérieure à la Grande Guerre. Albert Salon rejoint donc, pour les années qui nous intéressent, la périodisation binaire construite par

[100] Albert Salon, *Colas colo, Colas colère. Un enfant de France contre les empires*, Paris, L'Harmattan, 2007.

[101] Albert Salon, « L'action culturelle de la France dans le monde… », *op. cit.*, p. 390.

[102] *Ibid.*, p. 74.

[103] *Ibid.*, p. 1622.

[104] *Ibid.*, p. 1060. Dans le même esprit : « L'histoire nous montre qu'il s'agit d'un développement organique quasi-végétal ou biologique, d'une constante remarquable dans notre culture […]. Tout se passe comme si la France avait voulu concevoir, reprendre à son compte, annexer, développer et diffuser, les idées et les mythes les plus "modernes", les plus "progressistes" et les plus chargés d'espérance pour l'humanité » (*Ibid.*, p. 225 et 294).

[105] *Ibid.*, p. 1054.

[106] *Ibid.*, p. 1063.

[107] *Ibid.*, p. 224.

[108] *Ibid.*, p. 108.

[109] *Ibid.*, p. 93.

[110] *Ibid.*, p. 182.

ses prédécesseurs autour du marqueur institutionnel que représente la création du Service des œuvres françaises à l'étranger : avant la Grande Guerre, le temps de l'initiative privée, une période à « l'unité très profonde », que l'auteur juge ainsi difficile de « jalonner […] par des dates significatives »[111] ; après la Grande Guerre, le temps de l'intervention de l'État, avec un service dédié au Quai d'Orsay, et doté de « missions […] définies avec clarté et grande hauteur de vues »[112]. C'est interpréter l'histoire, une fois encore, à travers les seules lunettes du Quai d'Orsay, à tout le moins pour la période de la III[e] République – l'auteur confessant d'ailleurs s'être « contenté de consulter les archives du ministère des Affaires étrangères »[113] pour cette étude d'une centaine de pages, qui ne constitue en réalité qu'un préambule : le cœur de la thèse est en effet consacré à l'étude de l'action culturelle de la France dans les années 1970, période pour laquelle a contrario les sources de l'auteur sont bien plus variées et les acteurs publics considérés bien plus nombreux.

Et pour cause. Énarque par défaut[114], rattaché à la DG comme conseiller culturel adjoint à Bonn à la fin des années 1960, puis à Canberra au début des années 1970, adjoint au délégué aux Relations universitaires internationales du ministère des Universités en 1974, c'est finalement en qualité de sous-directeur de l'Enseignement et de la Formation au ministère de la Coopération depuis 1978 qu'il soutient sa thèse en Sorbonne en 1980. Bien que préparée au sein d'un laboratoire d'histoire – celui de Jean-Baptiste Duroselle –, sa thèse est davantage l'œuvre d'un homme de terrain, tourné vers l'expertise, que d'un historien. Dès l'introduction, Salon le revendique avec force[115], estimant cette connaissance pratique nécessaire pour l'« exploration complète et méthodique » de son sujet, et défendant « l'apport irremplaçable des praticiens ayant accumulé une expérience longue et variée de [l'action culturelle], tant en

[111] *Ibid.*, p. 116. « Tout au plus pourrons-nous relever, tout au début des années 1900, une sorte de "tournant laïque", et quelques années plus tard, un autre tournant consistant en une ouverture délibérée vers d'autres pays et continent que ceux vers lesquels nous dirigions jusqu'alors la quasi-totalité de nos interventions publiques. Mais ces "tournants" ne concernent guère l'action de l'État. De même la création, souvent citée, d'un Bureau des écoles et des œuvres françaises à l'étranger au ministère des Affaires étrangères n'a pas en soi une importance suffisante pour que nous considérions l'année 1909 comme une date charnière » (*Ibid.*).

[112] *Ibid.*, p. 188.

[113] *Ibid.*, vol.3, présentation des sources.

[114] Agrégatif d'allemand, il s'est vu refuser le droit de se présenter au concours de l'enseignement pour cause de tuberculose.

[115] « [L'auteur] ne peut se prétendre ni historien, ni sociologue, ni économiste, ni psychologue, ni juriste. Linguiste et germaniste, administrateur et conseiller culturel et scientifique, sa vocation et ses fonctions successives l'ont amené à pratiquer l'action culturelle tant en France qu'à l'étranger, tant dans l'administration centrale que dans des postes diplomatiques. Ses observations et publications […] l'ont amené à s'interroger sur l'action culturelle française et à en faire l'objet de quelques articles d'abord et d'une étude plus ambitieuse ensuite, après avoir acquis la conviction de sa profonde originalité. Encore fallait-il que l'auteur trouvât un directeur de thèse qui voulût bien accepter d'une part de guider les recherches de quelqu'un qui n'était pas vraiment dans le "sérail" de l'université française, et d'autre part de placer des travaux aussi pluridisciplinaires sous l'une des dénominations traditionnelles et sous la responsabilité d'une UER ou d'un Institut » (p. XXVIII-XXIX).

France que dans nos postes à l'étranger »[116]. Fondée sur une « abondante documentation » accumulée au long de son parcours professionnel[117], sa thèse se doit d'être lue comme l'œuvre d'un acteur du réseau, entré au service de l'action culturelle extérieure de la France par « vocation »[118], soucieux de démontrer « l'importance »[119] de cette activité – *son* activité – afin d'en clamer autant l'essence généreuse[120] que la légitimité historique, notamment face aux critiques qui, à partir du milieu des années 1970, se font de plus en plus pressantes à l'égard de ce domaine d'intervention.

Là est la clef de l'entreprise *salonienne*, qui renoue avec les plaidoyers *pro domo* de Louis Dollot et Suzanne Balous, quoique de façon plus frappante encore. Cette position s'articule autour de trois axes : contre les velléités de rigueur budgétaire du ministère des Finances, contre les préjugés internes au Quai d'Orsay à l'égard de l'action culturelle de la France dans le monde, contre les critiques externes visant « l'impérialisme culturel » français.

Le premier axe de l'argumentation d'Albert Salon vise à répondre aux remises en cause, de plus en plus nombreuses, qui fleurissent depuis le milieu des années 1970 contre « l'action culturelle », jugée « démodée » et peu « rentable », selon les termes – explosifs – employés par le rapport des inspecteurs des finances Bon et Juppé en 1974[121]. Le secteur se voit alors « contrain[t] à une certaine austérité en raison de la crise économique qui sape à la fois la croissance et les aides au développement, et les Affaires culturelles enregistrent une baisse des crédits. […] La période […] est pleine d'incertitude »[122] pour la Direction des relations culturelles du Quai d'Orsay, note Maurice Vaïsse. Auteur d'une enquête sur le réseau culturel français entre 1977 et 1979 pour le compte du Centre de sociologie des organisations[123], Pierre Grémion relève ainsi que « si la Direction générale peut apparaître de l'extérieur comme une citadelle imposante, de l'intérieur, elle se révèle être une citadelle menacée. [...] La vulnérabilité de la Direction générale apparaît face au ministère des Finances [...] du fait du caractère imposant de son budget, de la nécessité d'un contrôle des coûts, et de sa faible technicité en matière d'expertise financière pour plaider ses dossiers »[124]. Nostalgique de ces « époques bénies » – celles des présidences du général De Gaulle et de Georges Pompidou –

---

[116] *Ibid.*, p. XXVI.
[117] Albert Salon, *Colas colo, Colas colère*, *op. cit.*, p. 136.
[118] *Ibid.*, p. 96.
[119] *Ibid.*, p. 99 ; Albert Salon, « L'action culturelle de la France dans le monde… », *op. cit.*, p. XXIII.
[120] « L'action culturelle de la France dans le monde… », *op. cit.*, p. 1062.
[121] Robert Frank, « La machine diplomatique culturelle française après 1945 », art. cité, p. 335.
[122] Maurice Vaïsse, *La puissance ou l'influence…*, *op. cit.*, p. 534-535.
[123] Pierre Grémion et Odile Chenal, *Une culture tamisée. Les centres et instituts culturels français en Europe*, Centre de sociologie des organisations, 1980.
[124] Pierre Grémion, « Les centres culturels français en Europe dans les années 70 », dans Raymonde Moulin (dir.), *Sociologie de l'art*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 56-57.

où « la solide DG » était pilotée « avec énergie, continuité et succès »[125] par Jean Basdevant et Pierre Laurent, Albert Salon entend bien répondre que ce qui pose problème c'est la « tête »[126], certainement pas les fondements de l'action culturelle. Sa thèse se veut à cet égard une « réaction contre cette ignorance, cette incohérence des représentations et des attitudes, cette perception parcellisée de l'action culturelle de la France dans le monde »[127], émanant des « adversaires de notre action qui lui reprochent de n'être pas "rentable" »[128].

Le deuxième objectif de la démonstration d'Albert Salon, lié au premier mais davantage tourné vers l'intérieur de la machine diplomatique, vise à rendre ses lettres de gloire à sa profession d'origine face aux « nobles services politiques » et « diplomates de carrière », qui « ont toujours trait[é] avec une condescendance certaine » les agents d'une action culturelle « sortis on ne savait d'où »[129]. Pour cela, Salon s'attelle à restituer toute la professionnalité du secteur, ne serait-ce qu'à travers ce lexique des relations culturelles qu'il annexe à son travail, reprise d'un ouvrage qu'il a lui-même publié en 1978. Dans ce petit *Vocabulaire critique* des relations culturelles internationales – premier ouvrage de clarification lexicographique du genre –, il n'avait du reste pas caché la « grande subjectivité […] [qui en] affecte […] les commentaires »[130], ni que son ambition était de donner à travers ce livre, pour le « vaste public » comme pour ses « collègues »[131], « une idée du grand développement récent des relations culturelles, scientifiques et de coopération technique entre les diverses nations ainsi

[125] Albert Salon, *Colas colo, Colas colère*, *op. cit.*, p. 96.

[126] « Au départ du Général, […] pour la première fois, en sanglots. Je sentais avec force que c'était la fin d'une époque exaltante. Nous quittions la montagne, les sommets, pour le plateau de Pompidou, puis les plaines et les marécages nauséabonds des trois successeurs. […] Nous nous sommes enfoncés depuis le milieu des années 1970 (Giscard !) dans une période de systole » (Albert Salon, *Colas colo, Colas colère*, *op. cit.*, p. 113 et p. 137). Et de préciser ailleurs : « À partir de 1974 […], la DG ne fut guère plus dirigée que par des diplomates, dont le mandat moyen n'excéda guère deux ans. Cela les empêcha de prendre vraiment la direction de cette grande maison, de lui donner une âme et une impulsion […]. Quelques-uns ne virent dans cette affectation qu'un tremplin vers des fonctions encore plus hautes […]. L'âme a déserté la tête pour se réfugier chez quelques fonctionnaires motivés à la "centrale" et chez des agents "de terrain" […] » (*Ibid.*, p. 98-99).

[127] Albert Salon, « L'action culturelle de la France dans le monde… », *op. cit.*, p. 1619.

[128] *Ibid.*, p. 1056. Salon y revient abondamment : « Dans leur rapport du 7 novembre 1974, les inspecteurs des finances Bon et Juppé […] relèvent ce qui leur paraît être de graves défaut dans leur conception économiste et de rentabilité commerciale des interventions de la DGRCST. Ils reprochent à celles-ci d'être déconnectées de nos préoccupations d'implantation économique. […] Les grands rapports soumis au gouvernement depuis quelques quinze années […] ne manquent pas de souligner le caractère immatériel et aléatoire – à leurs yeux plutôt regrettable – des profits que les intéressés peuvent attendre d'une telle action. Ils recommandent pour la plupart de la rendre matériellement plus "rentable". […] Notre ambition était surtout de montrer que de divers points de vue, l'action culturelle française pouvait être, avait été et était encore particulièrement utile, efficace, et même "rentable" dans des endroits du monde très différents les uns des autres. […] Notre but sera atteint si nous avons réussi à montrer que, là où nous avons procédé à une évaluation, l'action culturelle a été utile à la France et à ses partenaires, et efficace, voire "rentable", eu égard aux moyens humains et financiers mis en œuvre » (*Ibid.*, p. 391, 808, 1616 et 1635).

[129] Albert Salon, *Colas, colo*, *op. cit.*, p. 96.

[130] *Vocabulaire critique des relations internationales dans les domaines culturel, scientifique et de la coopération*, Paris, La Maison du dictionnaire, 1978, p. 7.

[131] Jean-François Guédon, *Bulletin des bibliothèques de France*, 1979, n°12, p. 614.

que de l'importance qu'elles revêtent pour celles-ci, et d'abord pour la France »[132]. La dimension utilitaire et militante de l'ouvrage, qui se retrouve dans sa thèse, n'avait d'ailleurs pas échappé à ses lecteurs : « Même pour moi qui, depuis bientôt un demi-siècle – mes débuts remontent à 1932 – m'occupe à ces sortes d'affaires, c'est tout bénéfice et je m'en sors réconforté : je pourrai désormais écrire à ces Messieurs des ministères compétents et de la haute administration en utilisant un vocabulaire dont ils ne pourront sourire », écrit en préface de l'ouvrage Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française[133].

Le troisième axe du travail d'Albert Salon se situe enfin dans la continuité des propos de Suzanne Balous, contre les critiques portées à l'égard d'un certain impérialisme culturel français qui serait né dans le sillage de son impérialisme colonial. « Répétons-le », martelle-t-il, « ces pulsions et poussées profondes ne conduisent pas à un impérialisme organisé et dominateur, mais à une offre universelle de coopération, et de coopération dans notre langue et nos valeurs de civilisation »[134], les « "milieux" porteurs de notre action culturelle » étant bien à différencier des « milieux porteurs de l'action coloniale et de l'impérialisme politique et économique »[135]. La politique culturelle de la France est d'essence « généreuse », emprunte d'un certain messianisme d'inspiration chrétienne – dont l'auteur se réclame d'ailleurs – certainement pas d'une idéologie impériale :

> « Nous ne croyons ni déformer la réalité, ni trahir un secret en réaffirmant que le but principal de l'action culturelle de la France reste de demeurer fidèle à sa "mission", à son rôle invétéré de champion de l'homme et de son élévation, de l'universalité sous ses deux formes principales de "catholicité" et d'humanisme, parce que cette mission et ce rôle sont les gages et les soutiens de sa vraie grandeur, de son prestige, de son influence, du maintien de son rang, voire de son existence même. Il n'y a point là de mystère »[136].

Publiée en 1983 sous un format réduit – celui d'un « livre bref et trop sage »[137] d'une centaine de pages –, la thèse de Salon procède ainsi bien d'une démarche militante. « C'est l'opinion française dans sa majorité qu'il [cherche à] convaincre »[138]. L'emploi incessant du *nous* pour y parler de la France (« *notre* action culturelle extérieure », « *notre* politique »)[139], y compris quand il évoque la toute fin du XIX[e] siècle, témoigne assez de l'identification de

---

[132] *Vocabulaire critique…*, *op. cit.*, p. 6-7.
[133] *Ibid.*, p. 3.
[134] Albert Salon, « L'action culturelle de la France dans le monde… », *op. cit.*, p. 1110.
[135] *Ibid.*, p. 879.
[136] *Ibid.*, p. 1054.
[137] Alfred Grosser, *Affaires extérieures. La politique de la France (1944-1984)*, Paris, Flammarion, 1984, p. 340.
[138] Albert Salon, « L'action culturelle de la France dans le monde… », *op. cit.*, p. 675.
[139] Cet usage du pronom n'est d'ailleurs pas propre à Salon. Il s'agit alors d'une pratique très commune à cette période, que l'on retrouve par exemple dans le mémoire de Colette Barbier de Bonnay, « Le Service des œuvres françaises à l'étranger entre les deux guerres mondiales », mémoire de maîtrise en Histoire (dir. Jean-Baptiste Duroselle), université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1983.

l'auteur à son sujet, et, sans rien ôter à la richesse de sa recherche, pionnière en bien des aspects, participe de la confusion des catégories interprétatives de l'auteur qui mêle, sans réflexivité, catégories analytiques et catégories de la pratique.

Ce mimétisme de la théorie de l'auteur par rapport aux schémas normatifs qui sont ceux des acteurs se ressent tout particulièrement dans le traitement de la question universitaire internationale. Délégué-adjoint aux relations universitaires internationales en 1974, alors qu'il travaille déjà à sa thèse, Albert Salon semble tenir en bien piètre estime les universitaires qu'il peut avoir l'occasion de rencontrer dans le cadre de ses activités. Il écrit dans ses mémoires :

> « Certes, la médiocrité ne caractérisait pas l'ensemble du milieu. Les grandes écoles et les "grands établissements" y échappaient en partie, ainsi que de nombreuses individualités fort brillantes dans toutes les disciplines proprement universitaires. Mais, chez beaucoup d'"élites" nouvelles, la morgue et l'amour du pouvoir, persistants sous une démocratie d'apparence sans apparat, allaient de pair avec un débraillé parfois choquant de la tenue et du langage. […] [Leur ignorance] apparaissait de manière aveuglante dans les lettres ou rapports dans lesquels ces "universitaires" se sentaient obligés d'exprimer sérieusement – donc dans une langue qu'ils voulaient et croyaient correcte – leurs demandes de faveurs […]. Je découvris à l'époque l'un des ressorts de la conversion à l'anglais – et de l'abandon corrélatif du français – dans les colloques et publications de nombre de nos universitaires et chercheurs. […] [C'était pour eux] l'occasion bienvenue de cacher l'insuffisance de maîtrise du français, la médiocre capacité d'expression riche, juste et précise, et la faiblesse des connaissances et de la pensée. […] Avantages : l'immense majorité de la "communauté scientifique" internationale partageait largement [cette] indigence »[140].

Cette évaluation se double d'un constat politique, où l'on sent poindre la déception, concernant l'incapacité à organiser, en France, une action continue en matière de relations universitaires internationales :

> « Ces années [celles du milieu des années 1970] furent celles de la redécouverte du potentiel de nos universités et institutions d'enseignement supérieur et de recherche pour développer nos relations internationales et nos échanges culturels et scientifiques. Ce n'était pas nouveau. Le gouvernement s'en était soucié avant chacune des deux grandes guerres. La continuité avait manqué. On allait donc développer les réseaux mondiaux de nos universités. On allait améliorer l'accueil des professeurs, de chercheurs et étudiants étrangers, renforcer la coopération avec les jeunes universités africaines et avec les institutions étrangères francophones. Faire un effort particulier pour attirer de bons étudiants venant de pays riches en matières premières. Aujourd'hui, après plus d'un quart de siècle, il est décevant de constater que cette relance n'a pas été soutenue avec assez de constance et de vigueur »[141].

Pour Albert Salon, l'expérience semblerait prouver, non seulement que les universitaires français de ses contemporains ne savent pas se montrer à la hauteur des enjeux géopolitiques auxquels leur pays est confronté – ni à la hauteur de la défense à prendre de l'action culturelle de la France en ces temps de remise en cause –, mais aussi que les universités, bien que parties prenantes des relations internationales depuis la fin du XIX^{e} siècle, n'ont pas donné tous les fruits qu'on aurait pu espérer d'elles, faute d'un volontarisme approprié. Ce n'est donc sûrement pas de ce côté – celui de l'« indigence » et de l'absence de résultats – qu'il saurait être question de se mettre en quête d'origines valorisantes pour l'action culturelle, sauf

[140] Albert Salon, *Colas, colo*, *op. cit.*, p. 139-140.
[141] *Ibid.*, p. 141.

à considérer – ce que fait justement Albert Salon, et qui sera repris par la suite – les initiatives universitaires de la fin du XIX^{e} siècle comme des esquisses jamais achevées, des « balbutiements » à partir desquels se serait peu à peu bâtie l'intervention du Quai d'Orsay.

• LE RÉSEAU ROCHE OU LES ENTREPRENEURS DE « DIPLOMATIE CULTURELLE » (ANNÉES 1990-2000)

Les années 1990 amorcent une nouvelle phase, qui dure une dizaine d'années : celle de l'installation de la notion de « diplomatie culturelle » dans le lexique de l'historien, non sans que soient reconduits certains schémas d'analyses diplomatiques, conséquence de la position d'entre-deux occupée par certains chercheurs. Trois groupes distincts de chercheurs peuvent être identifiés sur la période, qui convergent au tournant des années 1990-2000 : des chercheurs-praticiens, à l'origine des premiers programmes de recherche collective en histoire de la diplomatie culturelle ; des élèves de l'école d'histoire des relations internationales de la Sorbonne, déjà bien établis dans le champ universitaire ; des représentants – plus jeunes – de la nouvelle histoire du culturel.

Significativement, comme en écho au parcours d'Albert Salon et de ses prédécesseurs, beaucoup parmi les chercheurs qui se sont lancés les premiers à l'assaut de l'histoire de la diplomatie culturelle au début des années 1990, avaient occupé des postes dans le réseau culturel français à un moment de leur carrière. La naturalisation du label « diplomatie culturelle » dans le champ des études historiques doit beaucoup à cette petite cohorte d'universitaires fortement investis dans l'historicisation de leur pratique.

Le premier d'entre eux est François Roche (1949-2009), un agrégé de lettres, détaché dès 1981 au Quai d'Orsay où il a occupé plusieurs fonctions à responsabilités dans le réseau culturel français et les milieux européens de la coopération culturelle. Nommé directeur de l'Institut franco-japonais de Tokyo (1981-1984), il a également assumé les fonctions de directeur-adjoint de la Coopération culturelle et linguistique au ministère (1994-1996), de directeur de l'Institut français de Florence (1997-2001), puis de secrétaire général du Collège européen de coopération culturelle (2001-2004). En 1995, avec Bernard Pigniau – lui-même ancien responsable des centres culturels français de Kisangani et de Lubumbashi au Zaïre, devenu directeur de l'association Dialogue entre les cultures (ADEC) placée sous l'égide du ministère de la Culture –, François Roche co-édite le premier ouvrage à tonalité historique spécifiquement consacré à la diplomatie culturelle depuis la publication de la thèse d'Albert

Salon[142]. Il ne s'agit cependant pas d'un livre d'historiens : conçu pour le cinquantième anniversaire de la création de la Direction générale des relations culturelles du Quai d'Orsay, publié à la Documentation française par le ministère des Affaires étrangères et son opérateur, l'ADPF (Association pour la diffusion de la pensée française), préfacé par le ministre – Alain Juppé –, l'ouvrage relève, de façon pleinement assumée, de l'hagiographie institutionnelle[143]. S'ouvrant sur un récit joyeux et averti, ponctué de contributions de praticiens et de « grands témoins » (Maurice Druon, Alain Decaux, etc.), *Histoires de diplomatie culturelle* se présente comme une épopée grand-public à la gloire de la DG, soucieuse de rendre hommage à ses héros – le pionnier solitaire (Paul Gauthier, chef du Bureau des écoles en 1910), l'écrivain de grand style (Jean Giraudoux, chef du Service des œuvres françaises à l'étranger en 1920), le bâtisseur infatigable (Jean Marx, chef du SOFE dans les années 1930), le modernisateur (Jean Basdevant, à la tête de la DG au temps de son « âge d'or »[144]) – et à quelques-uns de leurs *missi dominici* illustres (Georges Dumézil, envoyé par Jean Marx en Turquie puis en Suède, Claude Lévi-Strauss, premier conseiller culturel attaché auprès de l'Ambassade de France à New York en 1945). La boucle est bouclée avec la figure du grand commis réformateur, incarnée par Jean-David Lévitte, patron de la DG depuis 1993, qui dans une postface aux accents de rapport d'activité[145] vend la mèche politique de cette généalogie glorieuse : il s'agissait de mettre en perspective la « réforme Juppé » de 1994, celle que Jean-David Lévitte a eu la charge de préparer et de mettre en œuvre pour « réintégr[er] la politique culturelle au sein de la politique étrangère de la France » en vue de jeter, « sous la conduite du ministère des Affaires étrangères », « les bases d'un renouvellement de l'action culturelle, scientifique et technique extérieure de la France […] dans le même esprit d'ouverture et d'échange que celui qui anima les pionniers de l'action culturelle »[146]. Nul hasard, dès lors, si la galerie de portraits du livre n'accorde aucune place à des figures sans liens directs avec le Quai d'Orsay, et qui pourtant eurent un rôle déterminant dans les programmes d'« expansion intellectuelle de la France » (Charles Petit-Dutaillis, Marcel Abraham, André Honnorat, etc.) ni si, dès les premières pages, la diplomatie culturelle est présentée comme étant exclusivement « menée

[142] François Roche et Bernard Pigniau (dir.), *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, Paris, La Documentation française, ADPF / Ministère des Affaires étrangères, 1995, 295 p.

[143] C'est également l'analyse qu'en fait, pour la période de Vichy, l'historien Denis Rolland : « Les limites hagiographiques de l'histoire institutionnelle : les Affaires étrangères, l'action culturelle de la France à l'étranger et le syndrome de Vichy », *Le Temps des savoirs. Revue interdisciplinaire de l'Institut universitaire de France*, n°3, Paris, Odile Jacob, 2001, p. 166.

[144] François Roche et Bernard Pigniau (dir.), *Histoires de diplomatie culturelle…*, op. cit., p. 98.

[145] Jean-David Lévitte, « La diplomatie culturelle, un atout pour la France », *postface de* François Roche et Bernard Piniau (dir.), *Histoires de diplomatie culturelle…, op. cit.*, p. 193-206.

[146] *Ibid.*, p. 164-166.

par le ministère des Affaires étrangères »[147]. *Histoires de diplomatie culturelle* est bien encore un ouvrage marqué du sceau des praticiens du réseau. François Roche confirme d'ailleurs lui-même cette tendance praticienne la même année (1995) en fondant, à l'Institut d'études politiques de Lyon, un DESS intitulé « Droit des relations et des échanges culturels internationaux », cursus universitaire professionnalisant qu'il va diriger pendant neuf ans[148] et qui vise à former les étudiants aux métiers de la coopération culturelle[149].

Cet effort de traduction institutionnelle dans le champ universitaire de catégories de la pratique diplomatique s'accompagne de la création dans les années 1990, d'une nouvelle collection chez un éditeur parisien. L'homme clé de l'entreprise est Norbert Dodille (1948-2012), agrégé de lettres lui aussi, qui a mené carrière à l'université avant d'être détaché au ministère des Affaires étrangères comme directeur de l'Institut français de Bucarest (1990-1996) puis de l'Institut français de Prague (1996-1998). En 1996, il fonde avec François Roche, chez L'Harmattan, la collection « Culture et diplomatie française », qui ne fait pas mystère de son militantisme : l'objectif est de « raconter la vie souvent prestigieuse, toujours passionnante et difficile, de *nos* instituts et services culturels qui ont joué et jouent encore un *rôle capital* dans la défense et l'illustration de *nos valeurs* dans le monde »[150] afin de « mieux faire connaître la diplomatie culturelle française aussi bien dans ses stratégies que dans l'action concrète conduite sur le terrain »[151]. Le premier titre publié en 1996 est un court recueil de textes mêlant histoire et témoignages autour de l'Institut français du Royaume-Uni, ouvrage de circonstance édité pour l'inauguration des nouveaux locaux de l'Institut. L'ouvrage est édité par trois acteurs du réseau culturel : Olivier Poivre d'Arvor (directeur de l'Institut français du Royaume-Uni), Virginie Dupray (sa responsable de la communication) et René Lacombe (ancien directeur de l'Institut français de Stuttgart)[152]. L'historien François Bédarida, lui-même ancien directeur de la Maison française d'Oxford et dont le frère, Paul –

[147] *Ibid.*, p. 9.

[148] Notices biographiques des auteurs du livre : Denis Rolland, Didier Georgakakis et Yves Deloye (dir.), *Les républiques en propagande. Pluralisme politique et propagande, entre déni et institutionnalisation XIX-XXIe siècles*, Paris-Budapest-Kinshasa, L'Harmattan, 2006, p. 479.

[149] Document de présentation de la section internationale de l'IEP de Lyon, 2002 (consulté en ligne le 09/10/2013 à l'adresse suivante : http://ins-iep.univ-lyon2.fr/Brochures/sectioninter.pdf). La formation s'intitule désormais Master SECI (Stratégies des échanges culturels internationaux). Elle est « l'une des spécialités professionnelles offerte en 5ème année du diplôme » de l'IEP de Lyon, avec « pour objectif de former des professionnels spécialisés dans les coopérations culturelles (internationales, nationales, décentralisées) publiques et ou privées » **(**Site de l'IEP de Lyon, consulté en ligne le 09/10/2013 à l'adresse : http://www.sciencespo-lyon.fr/formations/specialites-et-masters/specialites-du-diplome/strategies-echanges-culturels).

[150] Présentation de la collection dans : Virginie Dupray, René Lacombe, Olivier Poivre d'Arvor (dir.), *Londres sur Seine. Une histoire de l'Institut français du Royaume-Uni (1910-1980)*, Paris, L'Harmattan, 1996, 94 p. C'est nous qui soulignons.

[151] Présentation de la collection dans Laurent Saint-Gilles, *La présence culturelle de la France aux États-Unis pendant la Guerre froide (1944-1963)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

[152] *Londres sur Seine…, op. cit.*

dont « il aimait à évoquer le souvenir »[153] – a dirigé l'Institut français de Naples (1971-1977) et le Centre français de Rome (1982-1989)[154], en signe le petit historique liminaire.

La collection de Norbert Dodille s'enrichit deux ans plus tard de quatre autres titres, publiés avec le soutien du Collège européen de coopération culturelle (réseau européen créé en 1989 au Luxembourg et dont le président Raymond Weber siège au comité éditorial de la collection de Norbert Dodille) : un ouvrage de François Roche sur les échanges culturels en Europe[155] ; un livre de Bernard Pigniau consacré à l'histoire d'un sous-traitant du Quai d'Orsay, l'Association française d'action artistique[156] ; une étude sur les origines de l'Institut français de Bucarest, qui est un livre de commande passé par Norbert Dodille à André Godin – lequel a été le successeur d'Alphonse Dupront (justement fondateur de l'Institut de Bucarest) à la tête du Centre d'anthropologie religieuse européenne de l'EHESS[157] ; enfin, la version remaniée du DEA d'un jeune historien du culturel, Alain Dubosclard, sur l'histoire des Alliances françaises aux États-Unis[158] – un « petit livre » dont « le ton est assez militant », relève significativement Jean-Pierre Rioux dans sa recension pour *Vingtième Siècle*[159].

En 2000 et en 2001, le réseau Roche organise deux colloques pluridisciplinaires soutenus par le Collège européen de coopération culturelle (dont François Roche devient donc chemin faisant le secrétaire général) : l'un, à Bologne, sur « La diplomatie culturelle et les nations »[160] ; l'autre, à Lyon, sur « La culture dans le champ multilatéral »[161]. Des ponts sont jetés – comme une consécration – avec l'École française de Rome, qui publie la majeure partie des actes des rencontres dans ses prestigieux *Mélanges*[162], ainsi qu'avec la Faculté des sciences politiques de Bologne, l'Institut d'études politiques de Lyon et l'Institut français de Florence, coorganisateurs de l'événement. Dans la veine des actions de valorisation de l'objet « diplomatie culturelle » par le réseau Roche, les colloques de Bologne et de Lyon mêlent universitaires et acteurs du réseau, le mot introductif (et par conséquent la définition de l'objet

[153] François Roche, « Avant-propos », dans François Roche (dir.), *La culture dans les relations internationales*, Rome, Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée, n°114/1, 2002, p. 7.

[154] Isabelle Renard, *L'Institut français de Florence (1900-1920). Un épisode des relations franco-italiennes au début du XXe siècle*, Rome, École française de Rome, 2001, p. 333.

[155] François Roche, *La crise des institutions nationales d'échanges culturels en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1998, 126 p.

[156] Bernard Piniau, *L'action artistique de la France dans le monde. Histoire de l'Association française d'action artistique (AFAA) de 1922 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1998, 222 p. (avec la collaboration de Ramon Tio Bellido pour les arts plastiques).

[157] André Godin, *Une passion roumaine. Histoire de l'Institut français de hautes études en Roumanie (1924-1948)*, Paris L'Harmattan, 1998.

[158] Alain Dubosclard, *Histoire de la Fédération des Alliances françaises aux États-Unis. L'Alliance au cœur,* Paris, L'Harmattan, 1998.

[159] « Librairie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°62, 1999, p. 196.

[160] « *La diplomazia culturale e le nazioni* », Bologne, 30 novembre-2 décembre 2000.

[161] « La culture dans le champ multilatéral », Lyon, 10-12 mai 2001.

[162] François Roche (dir.), *La culture dans les relations internationales*, *op. cit.*

« diplomatie culturelle ») revenant tout de même à Patrick Talbot, conseiller culturel de l'Ambassade de France à Rome[163]. Le texte reproduit avec élégance les tropismes de la profession : approche élargie du champ d'action de la diplomatie culturelle (« les productions et œuvres créées par l'homme qu'une hiérarchie variable selon le temps et l'espace considère comme les plus estimables »[164]), convictions messianiques (« toute culture vivante et féconde comporte une évidente dimension d'ouverture, d'accueil et de générosité : la France est bien le dernier pays au monde qui puisse l'ignorer »[165]), mépris croisé des diplomates pour la question culturelle en diplomatie d'une part (« un genre mineur comparé au genre majeur que sont l'observation et l'action politiques »)[166] et des « agents culturels » pour leurs contempteurs d'autre part (« quiconque a fréquenté les milieux diplomatiques conviendra qu'il arrive d'y rencontrer […] des hommes et des femmes réellement cultivés »[167]).

- LÉGITIMATIONS CROISÉES (ANNÉES 2000-2010)

Mais l'intérêt des rencontres de 2000 et de 2001 va bien au-delà de la consolidation du réseau. Les deux colloques permettent en effet de franchir un cap d'audience, et surtout d'opérer la jonction du réseau Roche avec deux autres groupes d'historiens, qui ont également été invités à présenter des contributions.

Le premier groupe est issu de l'école d'histoire des relations internationales de la Sorbonne, dans le sillage de Pierre Renouvin, de Jean-Baptiste Duroselle et de leurs disciples (René Girault, Pierre Milza, George-Henri Soutou, Robert Frank, etc.). Les historiens de cette tradition qui ont été invités à Bologne et Lyon, sont des historiens confirmés, âgés d'une quarantaine d'années ou plus, bien étalis pour la plupart dans le champ universitaire, souvent spécialisés dans l'histoire d'une aire culturelle et de ses relations avec la France, notamment sous l'angle des relations culturelles : pour les rapports entre France et Amérique latine, Denis Rolland (né en 1948, ancien élève de René Girault, professeur à l'université de Strasbourg depuis 1999) ; pour les relations franco-espagnoles, Jean-Marc Delaunay (né en 1950, ancien élève de Jean-Baptiste Duroselle, professeur à l'université Paris 3 Sorbonne Nouvelle depuis la rentrée universitaire 2000) et Anne Dulphy (née en 1960, ancienne doctorante de Pierre Milza à l'Institut d'études politiques de Paris, maître de conférences à l'École Polytechnique

[163] Patrick Talbot, « La diplomatie culturelle, ou l'art de tirer des bords », dans François Roche (dir.), *La culture dans les relations internationales*, *op. cit*., p. 47-58.
[164] *Ibid.*, p. 48.
[165] *Ibid.*, p. 56.
[166] *Ibid.*, p. 52.
[167] *Ibid.*, p. 50.

depuis 1992) ; pour les rapports franco-italiens, Isabelle Renard (née en 1959, docteur en 1997 et ancienne doctorante de Daniel Grange, qui fut lui-même élève de Jean-Baptiste Duroselle) et Gilles Ferragu (docteur en 1999, ancien doctorant de Philippe Levillain[168], ATER à l'université Paris X Nanterre et bientôt maître de conférences au sein de cette même université). La participation aux colloques Roche de ces chercheurs[169], dont les travaux – plus universitaires que ceux du réseau Roche – utilisent peu la notion de diplomatie culturelle[170], donnent à cette dernière une légitimité croissante dans le champ de la recherche historique. Cet entrecroisement de réseaux s'effectue également sur le terrain éditorial : tandis que Denis Rolland intègre le comité éditorial de la collection de Norbert Dodille chez L'Harmattan, ce dernier publie la thèse de Laurence Saint-Gilles sur *La Présence culturelle de la France aux États-Unis pendant la Guerre froide*, soutenue sous la direction de George-Henri Soutou[171].

Les colloques Roche et la collection de Nobert Dodille sont aussi l'occasion de jeter une seconde passerelle en direction des historiens du culturel. Ces derniers évoluent dans le sillage de Pascal Ory à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, de Jean-Yves Mollier au Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, ou de Pierre Milza à l'IEP de Paris. Leur principal lieu de rencontre, relève Philippe Poirrier[172], est le séminaire « Histoire des relations culturelles internationales », créé par Pascal Ory en 1991, et qui se tient à l'Institut d'histoire du temps présent (alors dirigé par Robert Frank)[173]. Repris et prolongé jusqu'en 2004 par Pierre Milza et deux de ses anciennes élèves, Marie-Anne Matard Bonucci (maître de conférences à l'UVSQ, participante au colloque de Bologne) et Laurence Bertrand-Dorléac, ce séminaire de recherche a constitué un point de repère important pour une nouvelle génération d'historiens du culturel, dont certains ont fait de la « politique culturelle extérieure » de la France l'objet de leur thèse de doctorat, à l'instar de Corine Defrance, Alain Dubosclard, Christine Okret, Philippe Chalon ou Dominique Trimbur. François Roche a lui-même été invité au séminaire en 2003, pour une intervention sur les « Déterminants historiques de la diplomatie culturelle française »[174], tandis que la collection de Norbert Dodille chez L'Harmattan a constitué une première voie

[168] Dont l'ascendance académique remonte à Pierre Renouvin, en passant par René Rémond.

[169] Nous aurons l'occasion plus loin d'en citer d'autres, absents aux colloques, mais dont les travaux sur la « politique culturelle extérieure » de la France ajoutent à la montée en puissance de ce champ de la recherche.

[170] Le terme nous semble-t-il, n'est par exemple pas utilisé dans la thèse de Jean-Marc Delaunay.

[171] *Op. cit.*

[172] Philippe Poirrier, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Seuil, 2004, p. 141-142.

[173] Pascal Ory, « Introduction », dans Anne Dulphy, Robert Frank, Marie-Anne Matard-Bonucci, Pascal Ory (dir.), *Les relations culturelles internationales au XXe siècle. De la diplomatie culturelle à l'acculturation*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2011, p. 16.

[174] Intervention du mercredi 19 mars 2003 (programme du séminaire pour l'année 2002-2003, consulté sur le site Internet *Calenda.org* le 11/10/2013 à l'adresse suivante : http://calenda.org/187398).

d'accès à l'édition pour Alain Dubosclard, qui durant sa thèse de doctorat sous la direction de Pascal Ory y a publié deux ouvrages : l'un, déjà cité, sur l'Alliance française aux États-Unis ; l'autre, en 2000, sur le livre français aux États-Unis, préfacé par Jean-Yves Mollier[175]. À la croisée de l'institutionnalisation de l'histoire du culturel dans l'Université française au début des années 2000[176] – non sans difficultés[177] – et du renouvellement des questionnements en histoire des relations internationales[178], la notion de « diplomatie culturelle » s'impose alors peu à peu dans les productions au-delà du réseau Roche (Fig II). Les années 2000-2010, avec la publication de plusieurs synthèses[179], en achèvent la naturalisation historiographique[180].

Fig. II. – Occurrences des termes « diplomatie culturelle », « action culturelle extérieure », et « politique culturelle extérieure » dans les productions écrites françaises (1960-2010)[181]

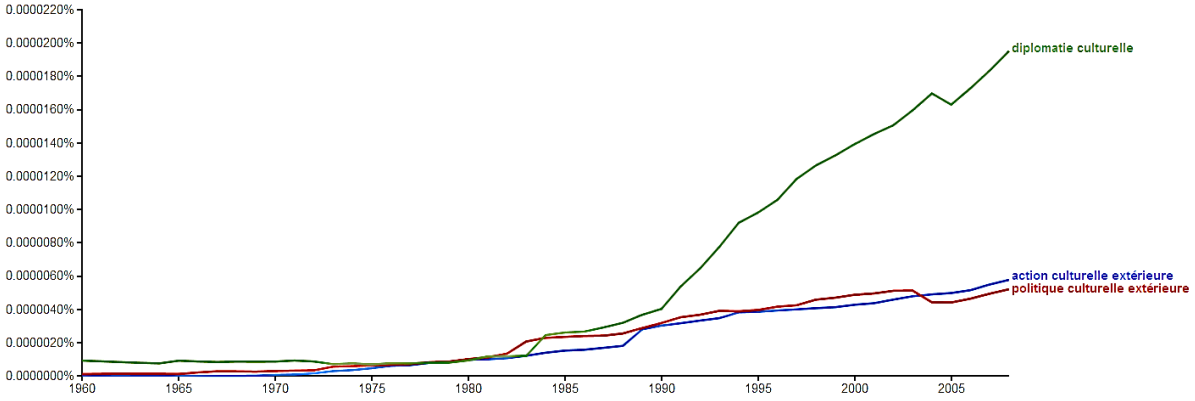

[175] *Le Livre français aux États-Unis (1900-1970)*, Paris, L'Harmattan, 2000.

[176] Voir à ce sujet le passage intitulé « Une institutionnalisation au prisme du marché universitaire », du livre de Philippe Poirrier, *op. cit.*, p. 256-262.

[177] Dominique Kalifa, « Lendemains de bataille… », art. cité.

[178] Cf. Stanislas Jeannesson, « Diplomatie et politique étrangère de la France contemporaine : un bilan historiographique depuis 1990 », *Histoire, économie et société*, 2012/2, p. 87-98.

[179] Alain Dubosclard, Lauren Grison *et alii*, *Entre rayonnement et réciprocité. Contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002 ; Denis Rolland *et alii*, *Histoire culturelle des relations internationales : carrefour méthodologique*, Paris, L'Harmattan, 2004 (préface de Jean-François Sirinelli) ; Robert Frank, « Culture et relations internationales : les diplomaties culturelles », art. cité ; Anne Dulphy, Robert Frank, Marie-Anne Matard-Bonucci, Pascal Ory (dir.), *Les relations culturelles internationales au XXe siècle. De la diplomatie culturelle à l'acculturation*, *op. cit.* ; François Chaubet et Laurent Martin, *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, *op. cit.*

[180] Symptomatique est à cet égard le changement de titre opéré par Annie Guénard-Maget pour sa thèse, entre le moment de sa soutenance et sa récente publication dans une version remaniée : « La présence culturelle française en Europe centrale et orientale avant et après la Seconde Guerre mondiale (1936-1940, 1944-1949) », thèse de doctorat en histoire (sous la direction de René Girault), université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1994 ; publiée sous le titre : *Une diplomatie culturelle dans les tensions internationales. La France en Europe centrale et orientale (1936-1940 / 1944-1951)*, Peter Lang, 2014.

[181] Projection réalisée à l'aide du logiciel Google Ngram Viewer, le 6 mai 2014.

- PERSPECTIVES CRITIQUES

Si, depuis la thèse d'Albert Salon, les analyses de l'objet, appliquées à des périodes et à des espaces différenciés, se sont affinées et enrichies des apports propres à chaque « école », au croisement de l'histoire des relations internationales et de l'histoire du culturel, elles n'ont pas pour autant remis en question quelques-uns des tropismes portés par les acteurs de l'action culturelle et de la diplomatie culturelle depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et qu'Albert Salon a transposés parmi les premiers sur le terrain de la recherche historique.

Ainsi de la dichotomie public/privé[182], qui fonderait la périodisation entre un avant et un après la Grande Guerre : pour être d'un étiquetage commode, elle demeure de faible portée analytique en ce sens qu'elle occulte la porosité des frontières entre politique publique et initiative privée (dès le début de la III^{e} République, beaucoup des dirigeants de l'Alliance française ou de l'ONUEF par exemple, appartiennent au ministère de l'Instruction publique ou aux Affaires étrangères), ou encore l'hybridité de certains organes (l'Alliance française est une structure de droit privé largement financée sur fonds publics). C'est oublier en outre que le recours à des acteurs plus ou moins visibles, de statut privé, est une pratique courante des chancelleries, en France comme ailleurs, dans le cadre des rapports de force, des prises de contact, des négociations.

L'impensé de cette transversalité, qui induit une pensée par hypostases (la France, l'État, l'initiative privée, etc.) conduit par ailleurs à négliger le caractère socialement stratégique des « lieux neutres »[183] où s'élaborent le langage et les projets communs des groupes sociaux dominants, évacuant de l'analyse les stratégies distinctives des acteurs et, pour reprendre les termes de Max Weber, leurs « chances de vie ». C'est présupposer l'existence d'une quête partagée de l'intérêt général et concevoir l'intervention culturelle à l'international comme « une action possédant un caractère public intrinsèque, un type particulier d'objet appelant à une intervention nécessairement publique, et par là même une action conduite par des acteurs mus par l'esprit public, des acteurs en quelque sorte sans intérêts et sans qualités qu'on ne saurait distinguer de l'action qu'ils mènent »[184]. Dans la veine des propos psychologisants d'Albert Salon et de l'apolitisme idiosyncrasique qu'il impute aux acteurs, Alain Dubosclard se demande ainsi si la diplomatie culturelle n'est « pas

[182] « Le *dinstinguo* [entre "diplomatie culturelle" et "action culturelle à l'étranger"] résiderait dans l'impulsion de départ : officielle pour la première, privée pour la seconde » (Dominique Trimbur, *op. cit.*, p. 18).

[183] Pierre Bourdieu, Luc Boltanski, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2-3, 1976, p. 4-73.

[184] François-Xavier Merrien, « Les politiques publiques entre paradigmes et controverses », dans *Les raisons de l'action publique. Entre expertise et débat*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 88.

tout simplement le produit de notre histoire culturelle, de la rencontre entre d'une part une espérance messianique, un élan généreux pour porter au reste du monde la parole et la culture des Lumières, et d'autre part la tradition multiséculaire d'un État prédominant »[185].

Cette démarche ne peut manquer d'échouer sur au moins deux écueils. Le premier résulte de l'explication du début par la fin, telle que l'ont initiée les acteurs de la diplomatie culturelle, à savoir une lecture téléologique de l'histoire présentant la construction de la diplomatie culturelle comme le point d'aboutissement nécessaire de ce qui a été initié à la fin du XIX[e] siècle certes avec panache mais sans cohérence aucune avant que n'intervienne à partir de la Grande Guerre l'action rationalisatrice de l'État, désormais au cœur du dispositif d'« action culturelle ». Favorisée par une analyse séquentielle des politiques publiques en vogue dans les années 1980 (émergence d'un problème, mise sur agenda, prise de décision, mise en œuvre, évaluation des résultats)[186] – Albert Salon parle de « phases »[187] – cette vision linéaire participe d'une illusion rétrospective qui « réintroduit dans l'univers des possibles […] qui s'offraient objectivement aux agents à un moment donné du temps, les déterminations qui ont progressivement circonscrit le sens, à l'origine relativement indéterminé, des prises de position »[188]. Rester sous cette lumière d'un devenir *quai d'orsien* certes connu par l'historien mais évidemment pas des acteurs de l'époque, c'est empêcher la restitution objective des possibles non-advenus au profit d'un récit téléologique.

Un autre écueil tient à la lecture duale et hiérarchique du système des relations culturelles internationales qu'impose la division dissymétrique entre le « rôle moteur […] des structures diplomatiques » d'une part, imprimant une cohérence à l'ensemble, et les « autres acteurs » d'autre part – « acteurs ministériels » (tourisme, commerce, éducation) –, groupés sans distinction et réduits au rang subalterne d'« associés aux diplomates »[189]. Ce *nous et les autres*, ainsi que cette dichotomie entre incohérence originelle et mise en cohérence *ex post* par les Affaires étrangères, réfractent les catégories de perception du monde diplomatique et empêchent l'historien de penser l'action internationale de chacun de ces « autres » secteurs – dont le monde universitaire – dans sa cohérence propre.

[185] Alain Dubosclard, *Histoire de la Fédération des Alliances françaises…*, *op. cit.*, p. 146-147.
[186] Charles O. Jones, *An Introduction to the study of public policy*, Belmont, Duxbury Press, 1972.
[187] Albert Salon, « L'action culturelle… », *op. cit.*, p. 174.
[188] Pierre Bourdieu, Luc Boltanski, « La production de l'idéologie dominante », art. cit., p. 35.
[189] François Chaubet et Laurent Martin, *Histoire des relations culturelles…*, *op. cit.*, chapitre 4 : « Le système des relations culturelles internationales », p. 86-88.

POUR UNE HISTOIRE DE LA DIPLOMATIE UNIVERSITAIRE

L'exercice de déconstruction historiographique auquel nous venons de nous livrer invite en retour à envisager d'autres cadres d'interprétation pour l'étude des relations universitaires internationales et transnationales. Pour donner sens aux traces identifiées au cours de notre recherche, et pour l'étude desquelles une approche en termes de « diplomatie culturelle » ne nous paraît pas appropriée, nous proposons d'utiliser ici la notion de *diplomatie universitaire*.

Celle-ci désigne l'ensemble des actions internationales et transnationales (programmes de mobilité internationale pour les professeurs et les étudiants, politiques d'accueil d'étudiants et de professeurs étrangers, création d'antennes universitaires à l'étranger, participation à des congrès internationaux et à des manifestations universitaires internationales, échanges internationaux de publication) mises en œuvre par des individus et des institutions qui, à quelqu'échelle que ce soit (locale, régionale, nationale), concourent au développement d'un ou de plusieurs établissements à caractère universitaire (facultés, universités, grandes écoles). Ces établissements, en effet, au-delà des corps professionnels qui les composent prioritairement (étudiants, professeurs, personnels administratifs), ne fonctionnent pas de façon autarcique. Ils sont, dès la période de reconstruction de l'Université (amorcée à la fin du Second Empire et amplifiée par les républicains), en situation d'interaction constante avec leur environnement (pouvoirs publics locaux et nationaux, tissu socio-économique, etc.). Penser l'enseignement supérieur suppose d'appréhender un vaste paysage social, irréductible à sa dimension institutionnelle, bien que cette dernière en constitue le centre de gravité. L'étude de la diplomatie universitaire ne fera pas exception à cette exigence.

Penser en termes de diplomatie universitaire présente un certain nombre d'avantages. La notion n'est pas, en premier lieu, une catégorie de la pratique. Contrairement à la notion de « diplomatie culturelle », elle ne fait pas partie du vocabulaire des acteurs, ni lors de la période traitée (1870-1940), ni au cours de la période suivante. Entre 1870 et les années 2000, nous n'en avons ainsi trouvé que trois occurrences[190], qui relèvent chaque fois plus de la formule – ou de la facilité de langage – que d'un usage proprement conceptuel : en 1940, dans les mémoires du professeur de littérature comparée à la Sorbonne, Fernand Baldensperger[191] ;

[190] Nous n'avons pas pris en compte les occurrences – d'ailleurs peu nombreuses – où l'expression, déconnectée de toute dimension internationale, est utilisée pour désigner l'habileté d'un universitaire à négocier avec son réseau de collègues (au sens de « faire preuve de diplomatie »).

[191] Fernand Baldensperger, *Une vie parmi d'autres. Notes pour servir à la chronique de notre temps*, Paris, L. Conrard, 1940, p. 362 : « [Louis] Liard avait envisagé de m'employer officiellement à une fonction de ce genre

dans un manuel de la collection « Que sais-je ? » consacré à la diplomatie française et publié par l'archiviste Carlo Laroche en 1946[192] ; sous la plume de Jacques Derrida, en 1999[193]. L'hésitation avec laquelle l'expression est d'ailleurs utilisée dans chacun de ces trois textes (avec des guillemets chez Baldensperger ; précédée de l'incertain « une sorte de » chez Laroche ; accolée à l'adjectif « culturel », comme pour mieux en cerner le sens, chez Derrida) atteste du caractère inusité de la notion et, par là-même, de son potentiel heuristique.

La notion de diplomatie universitaire permet en second lieu de ne pas noyer dans un ensemble aussi vaste qu'indifférencié – le « culturel » –, les acteurs, les réseaux, les structures, les normes et les pratiques que nous voulons étudier ici et qui sont parties prenantes d'un champ bien spécifique, le champ universitaire, au sens où, dans le sillage des travaux de Pierre Bourdieu[194], Christophe Charle en a montré l'autonomisation à la fin du XIX^e^ siècle[195]. Dit autrement, la diplomatie universitaire fonctionnent selon les dynamiques propres au champ universitaire français (structuration facultaire, concurrences entre Paris et la Province, centralisation administrative, poids de l'enseignement par rapport à la recherche, etc.).

Enfin, l'usage de la notion de diplomatie universitaire permet de lier ensemble plusieurs dimensions qu'une historiographie prisonnière des catégories de la pensée d'État et de ses subdivisions ministérielles a souvent tendance à envisager de façon séparée : vie universitaire *et* politique étrangère, projection universitaire à l'étranger *et* accueil des professeurs et des étudiants étrangers en France, pour ne citer que ces deux exemples.

Partant de ces principes, la thèse que nous défendrons est la suivante : il a existé en France, entre la fin du XIX^e^ siècle et le premier XX^e^ siècle, une forme d'action internationale et transnationale autonome, née entre les années 1870 et les années 1900 selon les logiques émergentes d'un champ universitaire français en voie d'internationalisation. Nous appellerons cette action la diplomatie universitaire. À partir des années 1900-1910, sous la conduite du ministère de l'Instruction publique, le poids des rivalités inter-impérialistes et des dynamiques

---

[chargé des affaires internationales de la Sorbonne], sachant bien que l'après-guerre comporterait une "diplomatie universitaire" à laquelle il ne serait pas mauvais d'être préparé ».

[192] Carlo Laroche, *La diplomatie française*, Paris, PUF, "Que sais-je ?", 1946, p. 108 : « Une sorte de diplomatie universitaire a pris depuis quelques années un grand développement, par la création de nombreux instituts français et d'écoles d'archéologie, dans les capitales européennes et américaines ».

[193] Jacques Derrida et Catherine Malabou, *Jacques Derrida. La contre-allée*, Paris, La Quinzaine Littéraire/Louis Vuitton, 1999, p. 31 : « À l'intérieur de cette histoire du voyage (de l'aviation, du téléphone, de l'hôtellerie, des cartes de crédit, de ladite "révolution informatique" en général, et ce fut plus d'une révolution dans la politique des frontières), il faudrait inscrire l'histoire du voyage académique, de la diplomatie universitaire ou culturelle, etc. ». Nous remercions Emmanuel Szurek de nous avoir signalé cette occurrence.

[194] Pierre Bourdieu, *Homo academicus*, Paris, Éditions de minuit, 1984.

[195] Christophe Charle, *Naissance des intellectuels (1880-1900)*, Paris, Éditions de Minuit, 1990 ; *La République des universitaires (1870-1940)*, Paris, Seuil, 1994.

transnationales d'étatisation des actions universitaires internationales et transnationales, cette diplomatie universitaire a été peu à peu été intégrée à une politique universitaire internationale institutionnalisée et étatisée. Jusqu'aux dernières années de la III[e] République, la diplomatie universitaire a alors tenté de préserver son autonomie face à l'émergence d'autres formes d'action tournées vers l'international et impulsées selon des logiques différentes que celle du champ universitaire – à commencer par la « diplomatie culturelle », portée par le ministère des Affaires étrangères à partir des années 1920, avec laquelle la diplomatie universitaire s'est trouvée en situation d'émulation, voire de concurrence, et vis-à-vis de laquelle elle s'est peu à peu trouvée contrainte de céder du terrain dans la gestion de la politique universitaire internationale de la France, sans pour autant totalement disparaître. C'est l'histoire de cette autonomie perdue des universités que nous souhaitons retracer. Notre propos sera de montrer en quoi les logiques du champ universitaire, initialement structurantes dans la définition et la construction de la politique universitaire internationale de la France, y ont progressivement été supplantées, dans le cadre d'un rapport de force avec des acteurs ayant fini par imposer au jeu des règles qui ne sont plus les mêmes.

- UN CARREFOUR HISTORIOGRAPHIQUE

L'analyse des actions internationales et transnationales inscrites au cœur de la politique universitaire internationale de la France impose de se situer à la croisée de plusieurs domaines de la recherche : l'histoire de l'enseignement supérieur, l'histoire des relations internationales, l'histoire de l'État et de l'action publique, l'histoire des migrations et de l'immigration.

Pour l'analyse des actions de projection à l'étranger, tout d'abord, on dispose de travaux en abondance. Les études sectorielles, dont on a cité plus haut quelques exemples en histoire de la diplomatie culturelle, sont sans doute les plus nombreuses. Elles reconstituent l'histoire de l'ensemble des acteurs universitaires et culturels français au sein d'un espace géographique donné, confrontés à l'action rivale d'autres nations impériales et aux contraintes des politiques intérieures et extérieures menées par les pays-ciblés. C'est le cas des travaux portant, pour s'en tenir à la période qui nous concerne ici, sur l'Amérique latine[196], l'Amérique du Nord[197],

[196] Denis Rolland, Lorenzo Delgado Gomez-Escalonilla, Eduardo Gonzalez Calleja *et alii*, *L'Espagne, la France et l'Amérique latine : politiques culturelles, propagandes et relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2001 ; Hugo R. Suppo, « La politique culturelle française au Brésil (1920-1950) », thèse de troisième cycle (dir. Guy Martinière), Université Paris 3 Sorbonne-Nouvelle, 1999 ; Monica L. Lesse, « L'Influence intellectuelle française au Brésil. Contribution à l'étude d'une politique culturelle (1886-1930) », thèse de troisième cycle, Université Paris X, 1997 ; Gilles Matthieu, *Une ambition Sud-Américaine. Politique culturelle de la France (1914-1940)*, Paris, L'Harmattan, 1991 ; « Un enjeu diplomatique : la politique culturelle de la France en Amérique du Sud dans l'entre-deux-guerres », *Cahiers des Amériques latines*, n°9, IHEAL, 1990 ; « Des Andes au Rio de la Plata : action et présence culturelles françaises dans le sud de l'Amérique

l'Europe occidentale et l'Europe du Nord[198], l'Europe centrale et orientale[199], le Proche et le Moyen-Orient[200]. D'autres études, à caractère monographique, sont également précieuses pour comprendre l'organisation de la présence académique et culturelle française à l'étranger, sous la forme d'une école d'enseignement supérieur (l'École française d'Athènes[201], celle de Rome[202], l'École des hautes études hispaniques à Madrid[203], l'École puis Institut du Caire[204],

---

mériodionale de 1914 à 1940 », mémoire de maîtrise (dir. Jacques Thobie), université de Rennes II, 1986 ; Guy Martinière, « Aux origines de la coopération universitaire entre la France et le Brésil », *Relations internationales*, n°25, 1981, p. 41-66.

[197] Robert J. Young, *Marketing Marianne : French Propaganda in America (1900-1940)*, New Brunswick, Rutgers University Press, 2004 ; Alain Dubosclard, « L'action culturelle de la France aux Etats-Unis, de la Première Guerre mondiale à la fin des années 1960 », thèse de doctorat en histoire (dir. Pascal Ory), université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2002 ; « Diplomatie culturelle et propagande françaises aux États-Unis pendant le premier vingtième siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2001-1, p. 102-119 ; Sandrine Beteau, « La Politique culturelle de la France à l'égard du Canada entre les deux guerres », mémoire de maîtrise en histoire (dir. Y. H. Nouailhat), université de Nantes, 1989 ; Mathilde Cheze, « La France en Grèce : étude de la politique culturelle française en territoire hellène du début des années 1930 à 1981 », thèse de doctorat en histoire (dir. Joëlle Dalègre), INALCO, 2013.

[198] Raphaël Muller, « Le livre français en Italie de 1880 à 1920 : entre circulation informelle, présence culturelle et conquête d'un nouveau lectorat », thèse de doctorant en histoire, sous la direction de Gilles Pécout, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2010 ; Lampros Flitouris, « A la recherche d'une véritable politique culturelle internationale : la présence culturelle et spirituelle de la France en Grèce de la fin de la Grande Guerre aux années 1960 », thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Jean-Yves Mollier, université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2004 ; Dominique Bosquelle, « L'Allemagne au cœur de la politique culturelle de la France en Europe centrale et nordique dans l'entre-deux-guerres », thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Thomas Keller, université de Provence, 2001 ; Frédérique Ballu, « Le rendez-vous manqué ou la politique culturelle de la France en Scandinavie entre les deux guerres (1919-1939) », numéro spécial de *Nouvelles du Nord*, 2000 ; Jean-Claude Montant, « La Propagande extérieure de la France pendant la Première Guerre mondiale. L'exemple de quelques neutres européens », thèse de doctorat d'Etat (dir. Jean-Baptiste Duroselle), Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1988 ; Valérie Decker, « La politique culturelle de la France en Europe dans les années trente », mémoire de maître en histoire (dir. Jean-Baptiste Duroselle), université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1981.

[199] Annie Guénard, *Une diplomatie culturelle…*, *op. cit.* ; Jiří Hnilica, « La France dans la formation des élites tchécoslovaques (1900-1950) », thèse de doctorat en histoire (dir. Antoine Marès et Jiří Pokorný), université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / université Karlova de Prague, 2012 ; Antoine Marès (dir.), *Paris capitale culturelle de l'Europe centrale ? Les échanges intellectuels entre la France et l'Europe médiane (1918-1939)*, Paris, Institut d'études slaves, 1997 ; pour une période plus récente : Florent Trolley de Prévaux, « La politique culturelle de la France en Europe de l'Est (Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie) entre 1948 et 1968 », thèse de doctorat en histoire (dir. Antoine Marès), université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2012.

[200] Jacques Thobie, *Les intérêts culturels français dans l'Empire ottoman finissant. L'enseignement laïque en partenariat*, Louvain, Peeters, 2008 ; Patrick Cabanel (dir.), *Une France en Méditerranée. Ecole, langue et culture française (XIX^e^-XX^e^s s.)*, Paris, Creaphis, 2006 ; Nidale Nassar, « La politique culturelle de la France dans la Grand Liban (1920-1926), mémoire de DEA en histoire, sous la direction de Serge Berstein, Institut d'études politiques de Paris, 2004 ; Jean Riffier, *Les Œuvres françaises en Syrie (1860-1925)*, Paris, L'Harmattan, 2000 ; Pascal Morin, « La présence culturelle française au Liban : quel présent ? quel passé et que avenir ? », thèse de doctorat en histoire, université Paris 4 Sorbonne, 1998 ; Valérie Decker, « Panorama de la présence culturelle française au Proche-Orient à l'issue de la Première Guerre mondiale », mémoire de l'Institut d'études politiques de Paris, 1984.

[201] Catherine Valenti, *L'École française d'Athènes*, Paris, Belin, 2006 ; voir aussi le numéro spécial que le *Bulletin de correspondance hellénique* consacre à l'École (n°1, 1996, vol. 120).

[202] *"À l'école de toute l'Italie". Pour une histoire de l'École française de Rome*, Collection de l'EFR, 2010 ; Raphaël Muller, « Les chemins qui mènent à Rome : entrer à l'École française de Rome entre 1876 et 1914 », *Mélanges de l'École française de Rome*, vol. 120/1, 2008, p. 259-279 ; Gilles Ferragu, « L'École française de Rome, une annexe de l'ambassade ? », *Ibid.*, vol. 114/1, 2002, p. 75-87 ; André Vauchez, « L'École française de Rome », *Bulletin de la Société des amis de l'École normale supérieure*, n°212, avril-mai 1999, p. 27-34.

l'École française d'Extrême-Orient[205]), ou sous la forme d'un Institut culturel et/ou de recherche[206]. À cet égard, Christophe Charle est l'un des rares à avoir mené une réflexion comparée sur quelques-unes de ces institutions[207]. Un troisième groupe d'études, enfin, concerne l'expansion de savoirs disciplinaires à l'étranger, comme l'archéologie[208], le droit[209] ou la médecine[210]. Quant à l'enseignement de la langue française à l'étranger, il a fait l'objet, depuis la fin des années 1980, de nombreux travaux d'historiens des langues et de l'éducation[211], notamment – mais pas exclusivement – dans le sillage de la SIHFLES (Société internationale pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde)[212].

---

[203] *Des Palais en Espagne. L'École des hautes études hispaniques et la Casa de Velázquez au cœur des relations franco-espagnoles au XXe siècle (1898-1979)*, Madrid, Casa de Velázquez, 1994.

[204] Jean Vercoutter (dir.), *Centenaire de l'École du Caire (ifao) 1880-1980*, Le Caire, IFAO, 1981.

[205] *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956). Essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1999.

[206] Veljko Stanić, « Les Instituts français en Yougoslavie à l'époque de l'entre-deux-guerres », *Études danubiennes*, tome 27, 2012, p. 73-95 ; Jiří Hnilica, *Francouzský institut v Praze 1920–1951. Mezi vzděláním a propagandou* [L´Institut français de Prague 1920-1951. Entrée l´enseignement et la propagande], Praha, Karolinum, 2009 ; *Instytut Francuski w Warszawie od 1925 do 1990 / Un institut dans la ville. L'Institut français de Prague de 1925 à 1990*, Varsovie, Institut français de Varsovie, 2008 ; Jacques Thobie, *Aux origines de l'Institut français d'études anatoliennes d'Istanbul. La correspondance commentée Marx-Gabriel (1930-1932)*, Istanbul, Isis, 2006 ; Olga Medvedkova, « Scientifique ou intellectuel ? Louis Réau et la création de l'Institut français de Saint-Pétersbourg », *Cahiers du monde russe*, avril-septembre 2002 ; Isabelle Renard, *L'Institut français de Florence*, *op. cit.* ; André Godin, *Une passion roumaine…*, *op. cit.* ; Virginie Dupray, René Lacombe, Olivier Poivre d'Arvor (dir.), *Londres sur Seine…*, *op. cit.* ; *L'Institut Ernest Denis. Une université en miniature 1920-1951*, Les Cahiers de la Stepanska–Institut français de Prague, 1993 ; Renaud Vez, *L'Institut français de Damas au palais Azem (1922-1946). À travers les archives*, Damas, IFD ; Paris, diffusion J. Maisonneuve, 1993 ; « L'Institut français de Berlin dans les années trente », *Cahier d'études germaniques*, n°21, 1991, p. 217-249.

[207] Christophe Charle, « Enseignement supérieur et expansion internationale (1870-1930) : des instituts pour un nouvel empire ? », dans Johan Heilbron, Rémi Lenoir, Gisèle Sapiro, Pascale Pargamin (dir.), *Pour une histoire des sciences sociales. Hommage à Pierre Bourdieu*, Paris, Fayard, 2004, p. 323-347 ; « Des sciences pour un empire culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 133, n°1, 2000, p. 89-9.

[208] Ève Gran-Aymerich, *Naissance de l'archéologie moderne (1798-1945)*, Paris, CNRS, 1998 ; Pascal Riviale, *Un siècle d'archéologie française au Pérou (1821-1914)*, Paris, L'Harmattan, 1996.

[209] Catherine Fillon, « Le jésuite, l'universitaire et le politique : stratégies de recrutement du corps enseignant de l'école française de droit de Beyrouth (1913-1939) », dans Christophe Gaven, Frédéric Audren (dir.), *Les facultés de droit de province aux XIXe et XXe siècles*, tome 3 : *Les conquêtes universitaires*, Toulouse, Presses de l'université de Toulouse Capitole 1, 2012, p. 115-138 ; « La faculté de droit de Lyon et l'expansion universitaire sous la Troisième République : la fondation l'école de droit de Beyrouth », *Le renouvellement des sciences sociales et juridiques sous la III^e^ République - La Faculté de droit de Lyon, (Actes du colloque tenu à Lyon les 4 et 5 février 2004)*, Paris, Éditions La Mémoire du droit, 2007, p. 303-331 ; « L'enseignement du droit, instrument et enjeu de la diplomatie culturelle française. L'exemple de l'Égypte au début du XX^e^ siècle », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, n°29, 2011, p. 123-144 ; *L'influence des facultés françaises de droit outre-mer et à l'étranger*, Paris, LGDJ, 1994.

[210] Philippe Bourmaud, « Entre confessionnalisme et nationalité : la faculté de médecine de Beyrouth et ses étudiants (1883-1914) », dans Patrick Cabanel (dir.), *Une France…*, *op. cit.*, p. 253-264 ; Chantal Verdeil, « L'université Saint-Joseph et la Troisième République », *Ibid.*, p. 235-252.

[211] On pense ici tout particulièrement aux travaux de Jacques Chevalier, sur l'histoire de la langue française, et à la thèse de Frédéric Abécassis : « L'enseignement étranger en Égypte et les élites locales (1920-1960) : francophonie et identités nationales », Thèse de doctorat en histoire, Université d'Aix-Marseille 1, 2000.

[212] Nous renvoyons ici à la liste des publications de la SIHFLES, notamment dans sa revue *Documents de la SIFHLES*, présentée sur le site de la Société : http://fle.asso.free.fr/sihfles.

Les études transversales, visant à relier ensemble ces différents terrains de l'expansion universitaire et culturelle française à l'étranger pour comprendre les mécanismes globaux de l'action de l'État ou des institutions privées[213] ayant présidé à leur déploiement, sont moins nombreuses. On connaît mieux depuis quelques années l'histoire de l'Alliance française[214], de la Mission laïque[215] et de l'Alliance israélite universelle[216]. Du côté des pouvoirs publics, il faut citer les travaux pionniers, après ceux d'Albert Salon, de Colette Barbier de Bonnay et d'Antoine Marès sur le Service des œuvres françaises à l'étranger[217], que complète, pour la période du Front Populaire, la thèse de doctorat d'Annie Guénard-Maget, déjà citée, dont les premiers chapitres abordent avec précision les réformes de la « diplomatie culturelle » à la veille de la Seconde Guerre mondiale. « En dépit des voies ouvertes par ses pères fondateurs français », souligne cependant Laurence Badel, ce champ de la recherche « semble s'être effacé devant les politistes et les sociologues, souvent anglo-saxons, qui se sont intéressés aux bureaucraties en charge des affaires étrangères »[218]. Dans ce cadre, Didier Georgakakis s'est intéressé, dans une perspective socio-historique, à l'échec de la mise en œuvre, à la fin de la III^{e} République, d'une politique de propagande d'État[219]. Comme ce dernier le souligne, il reste toutefois « beaucoup à faire pour étudier le processus de rationalisation de l'activité diplomatique » et, pourrait-on ajouter, de l'activité universitaire à l'international. Plusieurs acteurs et structures de cette histoire restent ainsi méconnus : les ressorts multiples de l'action internationale des universités françaises n'ont jamais été systématiquement étudiés ; le Bureau des écoles et des œuvres françaises à l'étranger, créé au Quai d'Orsay en 1909-1910, s'il a été identifié de longue date, n'a jamais fait l'objet d'une étude appronfondie ; de même l'Office

[213] Avec tous les problèmes que pose, on l'a dit, cette stricte distinction.

[214] François Chaubet, *La politique culturelle française et la diplomatie de la langue. L'Alliance française*, Paris, L'Harmattan, 2006 ; Mariangela Rosseli, « La langue française entre science et République (1880-1950) », thèse de doctorat en sciences politiques, université Grenoble II, 1994 ; Maurice Bruézière, *L'Alliance française. Histoire d'une institution*, Paris, Hachette, 1983.

[215] André Thévenin, *La Mission laïque française à travers son histoire 1902-2002*, éditions Mission laïque française, 2002 ; *Éléments pour une histoire de la Mission laïque française (1902-1982)*, *Dialogues* (Bulletin de liaison des professeurs français à l'étranger), 36-36-37, 1982.

[216] André Kaspi (dir.), *Histoire de l'Alliance israélite universelle, de 1860 à nos jours*, Paris, A. Colin, 2010 ; Laurent Grison, « L'Alliance israélite universelle dans les années noires », *Archives juives*, n°34, 2001/1, p. 9-22 ; Georges Ollivier, *L'Alliance israélite universelle (1860-1960)*, Paris, Documents et témoignages, 1959.

[217] Colette Barbier de Bonnay, « Le Service des œuvres françaises à l'étranger entre les deux guerres mondiales… », *op. cit.* ; Antoine Marès, « Puissance et présence culturelle de la France. L'exemple du Service des œuvres françaises à l'étranger dans les années trente », *Relations internationales*, n°33, 1983, p. 65-80 ; On peut y ajouter : Maurice Vaïsse, « L'adaptation du Quai d'Orsay aux nouvelles conditions diplomatiques (1919-1939) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 32, janvier-mars 1985, p. 145-162.

[218] Laurence Badel, « Deux administrations françaises face à la construction européenne : éléments de réflexion pour une histoire politique des administrations », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°65-66, janvier/juin 2002, p. 13.

[219] Didier Gerogakakis, *La République contre la propagande ?..., op. cit.* Voir aussi : Denis Rolland, Didier Georgakakis, Yves Deloye (dir.), *Les Républiques en propagande…*, *op. cit.*

national des universités et écoles françaises (ONUEF), créé en 1910 sous la forme d'une association loi 1901 destinée à coordonner l'action universitaire internationale, n'a que peu suscité l'attention des historiens[220]. Notre ambition est notamment de combler ce manque.

Les pages qui vont suivre croisent par ailleurs un autre domaine de recherche : celui des migrations et des politiques d'accueil d'universitaires et d'étudiants étrangers, à la croisée de l'histoire de l'enseignement supérieur et de l'histoire de l'immigration. Nonobstant le premier travail bien isolé, réalisé à ce sujet en 1939 par Marie Waxin dans sa thèse de doctorat en droit[221], et si la question a été abordée dès le début des années 1980 par Georges Weisz[222], les ouvrages relatifs à l'histoire de l'enseignement supérieur accordaient jusqu'aux années 1990 une bien maigre place à la présence des étudiants étrangers dans les facultés et les grandes écoles : tandis que certains n'en disaient rien[223], la plupart n'en indiquaient que le nombre et la proportion dans l'effectif total de la population étudiante[224]. Les travaux de Victor Karady à partir du début des années 1990 ont ouvert à cet égard un nouveau champ de recherche, par des travaux centrés sur la théorisation des migrations étudiantes internationales et leurs effets sur la structuration du marché universitaire européen avant la Seconde Guerre mondiale[225]. Pour Karady, l'internationalisation des savoirs représente, depuis la fin du XIX^{e} siècle, un des éléments-clés de la puissance nationale, soit qu'il s'agisse, dans le cas des « nations impériales », d'accompagner « leur domination économique, politique ou coloniale au-delà de

[220] Une seule et courte étude lui est consacrée, orientée vers le cas particulier des relations franco-allemandes : Johann Chapoutot, « L'ONUEF face à l'Allemagne : du rejet à la séduction (1910-1939) », Hans Manfred Bock et Gilbert Krebs (dir.), *Échanges culturels et relations diplomatiques. Présences françaises à Berlin au temps de la République de Weimar*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2004, p. 135-143.

[221] Marie Waxin, *Statut de l'étudiant étranger dans son développement historique*, Amiens, Yvert, 1939.

[222] Georges Weisz, *The Emergence of Modern Universities in France (1863-1914)*, Princeton, Princeton University Press, 1983, p. 252-268.

[223] Ainsi : Terry Shinn, *Savoir scientifique et pouvoir social : l'École polytechnique (1794-1914)*, *Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques*, 1980 ; Louis Dulieu, *La Faculté des sciences de Montpellier de ses origines à nos jours*, s.l., Les Presses universelles, 1981 ; Gérard Emptoz (dir.), *Histoire de l'Université de Nantes (1460-1993)*, Nantes, Presses universitaires de Nantes, 2002.

[224] À titre d'exemples : Pierre Rain, *L'École libre des sciences politiques (1871-1945)*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1963 ; Marc Meuleau, *HEC (1881-1981). Histoire d'une grande école*, Jouy-en-Josas, 1981 ; Robert J. Smith, *The Ecole normale supérieure and the Third Republic*, New York, Albany, 1982 ; Monique Segré, *Professeurs et étudiants de l'École des Beaux-Arts aux 19^{e} et 20^{e} siècles*, Cachan, École normale supérieure de Cachan, 1994.

[225] Victor Karady, « L'émergence d'un espace européen des connaissances sur l'homme en société : cadres institutionnels et démographiques », dans SAPIRO G. (dir.), *L'espace intellectuel en Europe*. *De la formation des États-nations à la mondialisation (XIX^{e}-XX^{e} siècle)*, Paris, La Découverte, 2009, p. 43-67 ; « Les logiques des échanges inégaux. Contraintes et stratégies à l'œuvre dans les migrations en Europe avant les années 1930 », dans Hartmut R. Peter et Natalia Tikhonov (dir.), *Universitäten als Brucken in Europa, Les Universités : des ponts à travers l'Europe,* Frankfurt-am-Main, Peter Lang, 2003, p. 17-33 ; « La migration internationale d'étudiants en Europe, 1890-1940 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 145, décembre 2002, pp. 47-60 ; « La République des lettres des temps modernes. L'internationalisation des marchés universitaires occidentaux avant la Grande Guerre », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 121-122, 1998, pp. 92-103 ; « Relations interuniversitaires et rapports culturels en Europe (1871-1945) », Rapport inédit de fin d'étude présenté dans le cadre du Programme "Intelligence de l'Europe", Paris, 1992.

leurs frontières par un effort spécifique de diffusion d'un modèle culturel à vocation plus ou moins universaliste »[226], soit qu'il s'agisse, dans le cas des autres nations – et le plus souvent, quand il s'agit de nouveaux États –, d'un « accroissement de la demande de formation de haute qualité » encore introuvable à domicile, et que l'on espère combler par « des stratégies de formation "planifiée" d'élites fonctionnelles à l'étranger »[227]. Il en résulte que le champ intellectuel transnational se trouve structuré selon des logiques de concurrence entre grandes nations (principalement, pour la période qui nous occupe, entre l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis) soucieuses d'attirer chez elles les flux des élites étrangères en quête de formation supérieure par le développement d'avantages comparatifs (bourses d'études, cours de vacances, etc.) et sans perdre de vue la nécessité d'intégrer ces migrants du savoir à des politiques nationales d'immigration destinées à mieux les contrôler.

Dans la lignée des travaux de Victor Karady, et d'un champ historiographique français renouvelé en parallèle par l'histoire sociale et politique de l'immigration[228], les historiens se sont progressivement intéressés aux mobilités académiques internationales, soit sous la forme d'études de cas locales (comme Christophe Charle[229], Martha Hanna[230] ou Pierre Moulinier[231] à Paris, Caroline Barrera à Toulouse[232], pour n'en citer que quelques-uns), soit sous la forme d'études consacrées à des groupes nationaux (comme Nicolas Manitakis[233] et les étudiants grecs[234], Irina Gouzévitch et les étudiants de l'Empire russe[235] par exemple), soit sous la forme d'études plus globales[236] et chronologiquement plus étendue[237]. La tenue, au début des

[226] Christophe Charle, « Enseignement supérieur et expansion internationale… », art. cité, p. 323.

[227] Victor Karady, « L'émergence d'un espace européen… », art. cité, p. 60.

[228] Cf. notamment Patrick Weil, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Calmann-Lévy, 1991 (nouvelle éd. refondue Paris, Gallimard, 2005) ; Gérard Noiriel, *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001.

[229] Christophe Charle, *Paris fin de siècle. Culture et politique*, Paris, Seuil, 1998, p. 32-37.

[230] Martha Hanna, « French Women and American Men : "Foreign" Students at the University of Paris 1915-1925 », *French Historical Studies*, vol. 22, winter 1999.

[231] Pierre Moulinier, *Les étudiants étrangers à Paris au XIX^e siècle. Migrations et formation des élites*, Rennes, PUR, 2012.

[232] Caroline Barrera, *Étudiants d'ailleurs. Histoire des étudiants étrangers, coloniaux, français de l'étranger de la faculté de droit de Toulouse (XIXe-1944)*, Albi, Presses du centre universitaire Champollion, 2007.

[233] Lequel est à la fois proche de Victor Karady et un ancien doctorant de Gérard Noiriel.

[234] Nicolas Manitakis, « L'essor de la mobilité étudiante internationale à l'âge des Etats-Nations. Une étude de cas : les étudiants grecs en France (1880-1940) », thèse de doctorat en histoire (dir. Gérard Noiriel), EHESS, 2004.

[235] Irina Gouzévitch, « Se former et s'informer. Un regard sur la migration scolaire est-européenne dans les établissements français d'enseignement technique entre 1800 et 1940 », dans Hartmut R. Peter et Natalia Tikhonov (dir.), *Universitäten als Brucken in Europa…*, *op. cit.*, p. 247-278 (avec Dimitri Gouzétich) ; « Etudiants, savants et ingénieurs juifs originaires de l'Empire russe en France (1860-1940) », *Archives juives*, n° 35/1, 1^er sem. 2002, pp. 120-128 (avec Dimitri Gouzétich) ; « La science sans frontières : élèves et stagiaires de l'Empire russe dans l'enseignement scientifique supérieur français XIXe-XXe siècles », in *Les Cahiers d'histoire du CNAM*, n° 5, 1996, pp. 63-92.

[236] Nicolas Manitakis, « Les migrations estudiantines en Europe (1890-1930) » dans René Leboutte (dir.), *Les Migrations dans une perspective historique*, Bruxelles, Peter Lang/Presses Interuniversitaires Européennes,

années 2000, de plusieurs colloques et journées d'étude à ce sujet[238], et la constitution, en 2000, du réseau de recherche « Migrations étudiantes en Europe et vers l'Europe du milieu du XIX^{e} siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale », animé par Hartmut R. Peter et Nathalia Tikhonov, et qui a organisé plusieurs journées d'études à Halle, à Genève et à Budapest[239], témoignent de la vigueur de ce champ de recherche[240]. Toutefois, comme l'a montré en 2013 la publication d'un ouvrage sur la Cité internationale universitaire de Paris[241], il reste encore beaucoup d'interrogations sur les logiques à l'œuvre dans la mise en place des politiques d'accueil des établissements, sur leurs caractéristiques communes à l'échelle du territoire national ainsi qu'en lien avec les autres universités à l'échelle internationale, sur les opérateurs (comme l'ONUEF ou le SOFE, déjà cités) en charge de la structuration nationale de la politique française d'accueil ou sur l'essor de structures, parfois identifiées mais guère étudiées pour elles-mêmes (comme les comités locaux de patronage des étudiants étrangers). L'étude de la politique universitaire internationale de la France, telle qu'elle sera envisagée ici, sera l'occasion pour nous d'ajouter une pierre à l'édifice.

2000, p. 243-270 ; « Étudiants étrangers, universités françaises et marché du travail intellectuel (fin du XIX^{e}–années 1930). Certifier sans gratifier des titres universitaires pour l'exportation », dans Gérard Noiriel et Éric Guichard (dir.), *Construction des nationalités et immigration dans la France contemporaine*, Paris, Presses de l'Ecole normale supérieure, 1997, p. 123-154.

[237] Patrick Ferté et Caroline Barrera (dir.), *Migrations internationales et universités refuges (XVI^{e}-XX^{e} siècles)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009.

[238] En février 2002, les directeurs du séminaire d'« histoire sociale de l'immigration » de l'ENS (Gérard Noiriel, Eric Guichard et Philippe Rygiel) ont ainsi organisé une journée d'étude sur « L'Étudiant étranger » ; issu d'un colloque tenu en 2002, voir aussi : Yamina Bettahar et Françoise Birck (dir.), *Étudiants étrangers en France. L'Émergence de nouveaux pôles d'attraction au début du 19^{e} siècle, les formations techniques supérieures des facultés des sciences de province*, Nancy, PUN, 2009.

[239] « Academic Migrations, Elite Formation and Modernisation of Nation States in Europe (second part of the 19th century-1939)", conférence internationale organisée par Pasts Inc. Center for Historical Studies de la Central European University de Budapest, en coopération avec le réseau de recherche « Academic migrations within and to Europe », avril 2005, Budapest (textes aimablement transmis par Natalia Tikhonov) ; Hartmut R. Peter et Natalia Tikhonov (dir.), *Universitäten als Brucken in Europa…*, *op. cit.* ; Hartmut R. Peter (dir.), *Schnorrer, Verschwörer, Bombenwerfer ? Studenten aus dem Russischen Reich an deutschen Hochschulen vor dem 1. Weltkrieg*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2001.

[240] Il faut mentionner ici le numéro special de la revue toulousaine *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale* : « Universités, universitaires et relations internationales », n°6, 2010. En ligne : http://framespa.revues.org/459.

[241] Dzovinar Kévonian et Guillaume Tronchet (dir.), *La Babel étudiante. La Cité internationale universitaire de Paris (1920-1950)*, Rennes, PUR, 2013.

- UNE HISTOIRE SOCIALE

Pour comprendre les logiques transversales à l'ensemble de ces dynamiques, le présent travail entend se placer tout d'abord sur le terrain de l'histoire sociale, selon une approche en termes de processus et une attention portée aux pratiques des acteurs et à leur sociologie[242].

Dans cet esprit, on s'attachera à substituer aux catégories statiques préemptant l'analyse (le « rayonnement culturel » français, par exemple) des logiques dynamiques[243], en insistant sur le processus d'universitarisation à l'œuvre au début de la période, sans lequel il n'est pas de politique *universitaire* internationale possible, et qui justifie par-là le terminus *a quo* de notre recherche (les années 1870) ; sur les processus d'institutionnalisation et d'étatisation qui s'observent à partir des années 1900-1910 et concourent à des phénomènes de différenciation institutionnelle et de rationalisation bureaucratique des actions universitaires internationales et transnationales ; enfin sur l'hétéronomisation du secteur après la Grande Guerre, qui allonge les chaînes d'interdépendance et conduit à une reconfiguration des rapports de force et, par-là, des normes, des contrôles et des bornages de l'horizon des possibles. Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, qui ouvre la voie à une action désormais contrainte par les logiques d'un régime autoritaire et de l'Occupation, représente le terminus *ad quem* de cette recherche.

On s'efforcera par ailleurs de ne pas tomber dans le « mythe de l'*unicité de l'État* »[244] et de certaines grandes catégories (la France, l'Université, etc.), en différenciant les acteurs, les groupes et la pluralité de leurs pratiques. Après Victor Karady et Christophe Charle[245], et dans la veine renouvelée des travaux d'histoire sociale de l'enseignement supérieur[246] menés par

---

[242] Cf. Nicolas Mariot, François Buton (dir.), *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF, 2009 ; Michel Offerlé et Henri Rousso (dir.), *La fabrique interdisciplinaire, Histoire et science politique*, Rennes, PUR, 2009 ; Yves Deloye, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2003.

[243] Cf. notamment : Vincent Dubois, *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999.

[244] Vincent Dubois, « L'action publique », dans Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 315.

[245] Victor Karady, « Les professeurs de la République, le marché scolaire, les réformes universitaires et les transformations de la fonction professorale à la fin du XIXe siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°47-48, 1983, p. 90-112 ; « L'expansion universitaire et l'évolution des inégalités devant la carrière d'enseignant au début de la III^e^ République », *Revue française de sociologie*, vol. 14, n°4, octobre-décembre 1973, p. 443-470 ; Christophe Charle, *La République des universitaires…*, *op. cit.* ; Christophe Charle et Jacques Verger, *Histoire des universités*, Paris, PUF, "Que sais-je ?", 1994 ; voir aussi : Jacques Verger (dir.), *Histoire des universités de France*, Toulouse, Privat, 1986 ; George Weisz, *op. cit.*

[246] Deux mises au point récentes : Jean-François Condette, « Étudier l'*Alma Mater*. Pour une histoire renouvelée de l'enseignement supérieur en France à l'époque contemporaine », dans Jean-François Condette et Marguerite Figeac-Monthus (dir.), *Sur les traces du passé de l'éducation. Patrimoines et territoires de la recherche en éducation dans l'espace français*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2014, p. 177-198 ; Emmanuelle Picard, « L'histoire de l'enseignement supérieur français. Pour une approche globale », *Histoire de l'éducation*, n°122, 2009, p. 11-33. Pour une approche comparée, voir : Robert Anderson, *European Universities from the Enlightenment to 1914*, Oxford, Oxford University Press, 2004 ; Walter Rüegg (dir.), *A History of the University in Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992-2004 (3 vol.).

des chercheurs qui se sont notamment retrouvés, entre 2005 et 2009, au sein du séminaire d'« Histoire de l'enseignement supérieur (XIX^e^-XX^e^ s.) »[247] animé par Emmanuelle Picard et Fabien Locher, ainsi qu'à l'occasion de plusieurs colloques et journées d'études récentes[248], on prétera ici attention à la diversité des acteurs universitaires impliqués dans les relations universitaires internationales et transnationales (recteurs[249], doyens de facultés, professeurs, chargés de cours, etc., jusqu'au concierge de l'université[250]), aux modalités concrètes de leurs interventions (rôle administratif, participation à un comité de patronage d'étudiants étrangers, organisation d'un cours à l'usage des étrangers, missions à l'étranger, etc.), et aux oppositions internes qui structurent les relations entre les acteurs sur ces sujets. Selon le même principe, on tentera de retrouver les acteurs politiques et parlementaires – haut-fonctionnaires, députés, ministres, etc. –, actifs dans la mise en place d'une politique universitaire internationale, ou au contraire dans sa contestation. On sera attentif aux effets induits par la spécialisation accrue du travail parlementaire et au poids des commissions permanentes dans l'élaboration de cette politique[251] (notamment à partir des années 1900-1910), aux capacités de négociation et de construction de compromis des acteurs au sein du système de la délibération parlementaire[252] ainsi qu'à l'intérieur des rapports de force entre parlement et gouvernement[253], enfin aux processus concrets de fabrication de la loi[254], par l'étude du rôle de certains groupes d'intérêt

[247] Séminaire organisé par le Service d'histoire de l'éducation (INRP) et le département d'histoire de l'École normale supérieure (cf. http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/?q=histo-sem-enssup).

[248] Jean-Noël Luc, Stéphanie Méchine et Emmanuelle Picard (dir.), *Les archives universitaires. De nouvelles sources pour l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche. Actes de la journée d'étude organisée, le 8 juin 2011, à la Sorbonne par la Chancellerie des universités de Paris et l'université Paris-Sorbonne*, Centre d'histoire sociale du XIX^e^ siècle, 2013 (http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/CRHXIX/LUC_et_al__dir__-_Les_archives_universitaires_-_2013.pdf) ; « Universités et universitaires dans la ville (XVI^e^-XVIII^e^ siècles) », journée d'études organisée par le Centre de Recherches d'Histoire Moderne (EA 127 Modernités et révolutions Université de Paris I) et le Service d'histoire de l'éducation, Paris, 25 mars 2011 (http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/?q=histoshe-je-universites) ; la série de colloque à l'occasion du bicentenaire de l'État enseignant, 1808-2008 (http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/?q=histoshe-bicentenaire), en particulier : « L'État et l'éducation, 1808-2008 », colloque organisé par l'université Paris 4 Sorbonne (Centre Roland Mousnier), l'université Lille 3 (IRHIS) et le Service d'histoire de l'éducation (SHE-INRP-ENS), La Sorbonne, Paris, 11-13 mars 2008 ; « Les recteurs d'académie et la fonction rectorale, deux cents ans d'histoire », colloque organisé par la Conférence des recteurs français, l'université Paris 4 Sorbonne (Centre d'histoire du XIX^e^ siècle, Paris 1-Paris 4), l'université Lille 3 (IRHIS) et le Service d'histoire de l'éducation, Paris, 27 Mars 2008 ; « Les hommes et les femmes de l'Université : deux siècles d'archives », journée d'études organisée par le Centre historique des archives nationales (CHAN), Paris, 10 mars 2008.

[249] Jean-François Condette, *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940*, tome 3 : *Le recteur, l'École, la Nation, entre réalités scolaires locales et politiques éducatives nationales*, Paris, INRP, 2009.

[250] Cf. *infra*, chapitre 4.

[251] Cf. Hervé Fayat, « Le métier parlementaire et sa bureaucratie », dans Guillaume Courty (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard, 2005, p. 29-48.

[252] Nicolas Roussellier, *Le Parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

[253] Cf. Fabienne Bock, *Un parlementarisme de guerre (1914-1919)*, Paris, Belin, 2002.

[254] On est ici redevable à Patrick Weil de nous avoir fait comprendre l'importance du travail des commissions parlementaires et du rôle des experts sollicités par les parlementaries dans la fabrique de la loi (Voir notamment les développements autour d'André Honnorat et de Georges Gruffy dans *Qu'est-ce qu'un français ? Histoire de*

dans le travail de normalisation législative et réglementaire. L'inscription de la diplomatie universitaire au sein de dynamiques locales conduira en outre à nous interroger sur le rôle de ses « entrepreneurs » locaux (universitaires donc, mais également élus, acteurs économiques, médecins, juristes, etc.).

Loin d'une « vision téléologique où les acteurs ne sont que des "pions" déplacés par les instances officielles »[255], l'inscription de cette pluralité d'acteurs dans les relations de pouvoir qui les enserrent nous permettra de dévoiler les concurrences (entre acteurs, entre institutions, entre territoires) dont la politique universitaire internationale de la France est tout à la fois l'enjeu et le produit, et nous fera entrevoir par-là les dimensions négociée et plurisclaire de la définition et de la mise en œuvre de cette politique. En outre, la mise en correspondance entre les positions des acteurs et leurs prises de positions, nous permettra de resituer socialement et historiquement leurs pratiques et leurs discours dans les stratégies de carrière, les dynamiques de gratification et de légitimation, ainsi que les règles non-écrites du champ social auxquels ils appartiennent[256].

- UNE HISTOIRE TRANSNATIONALE

La reconstitution des connexions et des réseaux au sein desquels s'inscrivent les acteurs et les institutions de cette histoire oblige enfin à ne pas s'en tenir à une approche internaliste, qui soit repliée sur le national, et limitant par-là même la politique universitaire internationale de la France à la manifestation d'une volonté de « puissance » française dans le concert des nations. Depuis deux décennies, les travaux entrepris en histoire transnationale ont démontré que, loin d'être seulement « le temps de la nation », la longue période qui s'étire de la fin du XVIII[e] siècle à la Seconde Guerre mondiale est surtout une période de globalisation, marquée par d'intenses circulations de biens et de personnes, dont la régulation internationale s'opère à l'occasion de conférences, de congrès et d'accords multilatéraux[257]. Le monde universitaire ne

---

la nationalité française depuis la Révolution, Paris, Grasset, 2002). Cf. également : Marc Millet, « La fabrique de la loi. Les usages de la légistique sous la III[e] République (1902-1914) », dans Olivier Ihl, Martine Kluszynski, Gilles Pollet (dir.), *Les Sciences de gouvernement en Europe*, Paris, Economica, 2003, p. 123-141.

[255] Christophe Charle, *La République des universitaires…*, p. 345. Dans le même esprit, Vincent Dubois parle d'un « *fétichisme de la décision*, qui verrait dans le choix précisément identifiable d'un "décideur" clairement identifié le point de départ absolu de l'action publique » (« L'action publique », art. cité, p. 315).

[256] Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994.

[257] Pour des mises au point récentes, parmi l'abondante bibliographie, voir notamment : Alain Caillé et Stéphane Dufoix (dir.), *Le tournant global des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2013 ; Blaise Wilfert-Portal, « L'histoire culturelle de l'Europe d'un point de vue transnational », *Revue Sciences/Lettres* [En ligne], 1 | 2013, mis en ligne le 18 avril 2013 (http://rsl.revues.org/279) ; « Le débat transnational », n°1 de la revue *Monde(s). Histoire, espaces, relations*, mai 2012 (sous la direction de Sabine Dullin et Pierre Singaravélou) ; Pierre Grosser, « L'histoire des relations internationales à l'épreuve des interactions transnationales », dans Robert Frank (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, *op. cit.* ; Robert Frank, « Culture et relations

se situe pas à l'écart de ce processus[258]. Les circulations universitaires s'intensifient, à la fois dans le cadre – on l'a évoqué plus haut – d'un accroissement de la mobilité des élites en quête d'une formation supérieure, mais également à la faveur de l'extension du domaine des savoirs qui, au sein d'une même discipline, favorise les relations entre savants par-delà les frontières nationales[259].

Trois conséquences en résultent, dont nous tenterons d'évaluer les effets dans le secteur qui nous occupe ici. La première, dont Claude Digeon avait déjà suggéré l'importance et que Christophe Charle a mesurée à travers l'étude des débats réformateurs au sein du champ universitaire français sous la III^e^ République[260], est le recours au comparatisme comme outil de légitimation des politiques publiques[261]. Le développement de la mobilité internationale permet l'inter-connaissance et la comparaison, suscite l'émulation, nourrit les rivalités. En ce sens, on verra ce que la diplomatie universitaire doit aux séjours à l'étranger des acteurs (en particulier en Allemagne et aux États-Unis), à l'émergence d'un système d'informations sur les pratiques étrangères, et à la nécessité de les concurrencer dans un contexte de tensions internationales notamment caractérisé, côté français, par l'obsession allemande, que ce soit à la fin du XIX^e^ siècle ou dans l'entre-deux-guerres. Il sera à cet égard utile de soumettre les formes françaises de l'action universitaire internationale à la comparaison, afin de saisir, parmi les différentes définitions nationales de l'international en circulation au sein de l'espace universitaire international, ce qui pourrait distinguer un « modèle » français.

---

internationales : transferts culturels et circulation transnationale », *Ibid.i*, p. 437-451 ; Akira Iriye et Pierre-Yves Saunier (dir.), *The Palgrave Dictionary of Transnational History*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009 ; Pierre-Yves Saunier, « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n°57, 2004, p. 110-126.

[258] Cf. Christophe Charle, « Jalons pour une histoire transnationale des universités », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°121, 2013, p. 21-42 ; Charle Christophe, Schriewer Jürgen et Wagner Peter (dir.), *Transnational Intellectual Networks and the Cultural Logics of Nations. European Universities and Academic Knowledge in the Nineteenth and Twentieth Centuries*, Oxford, Berghahn, 2004.

[259] Cf. Wolf Feuerhahn et Pascale Rabault-Feuerhahn (dir.), « La fabrique internationale de la science : les congrès scientifiques de 1865 à 1945 », numéro spécial de la *Revue germanique internationale*, n°12, CNRS Éditions, 2010 ; Anne Rasmussen, « L'Internationale scientifique (1890-1914) », thèse de doctorat en histoire (sous la direction de Jacques Julliard), École des hautes études en sciences sociales, 1995 ; Brigitte Schroeder-Gudehus, Les *scientifiques et la paix. La communauté scientifique internationale au cours des années vingt*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1978 ; voir aussi : Blaise Wilfert-Portal, « La vie intellectuelle en France, des années 1860 à 1914 : dimensions transnationales », dans Christophe Charle et Laurent Jeanpierre (dir.), *La vie intellectuelle en France (XIXe-XXe s.)*, Paris, Seuil, à paraître (version provisoire communiquée par l'auteur).

[260] Claude Digeon, *La crise allemande de la pensée française*, Paris, PUF, 1959 ; Christophe Charle, *La République des universitaires…*, *op. cit.* ; « Les références étrangères des universitaires. Essai de comparaison entre la France et l'Allemagne (1870-1970), *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°148, 2003, p. 8-19.

[261] Cf. notamment deux exemples à ce sujet : Laurence Badel, Stanislas Jeannesson et N. Piers Ludlow (dir.), *Les administrations nationales et la construction européenne. Une approche historique (1919-1975)*, Bruxelles, Peter Lang, 2005 ; Didier Georgakakis, « Le gouvernement des esprits : concurrence internationale, comparatisme et développement de la propagande d'Etat en Europe (1917-1940) », dans Olivier Ihl, Martine Kluszynski, Gilles Pollet (dir.), *Les Sciences de gouvernement en Europe*, *op. cit.*, p. 66-67.

L'histoire comparée, toutefois, ne saurait suffire pour saisir, par effet de miroir, tous les caractères originaux de notre objet d'étude. Dans la mesure où les sociétés nationales ne sont pas séparées les unes des autres par des frontières étanches d'une part[262], et parce que d'autre part les acteurs de la diplomatie universitaire, placés en situation d'interaction internationale constante, représentent, de ce fait, des médiateurs en puissance – « passeurs conscients » ou « médiateurs involontaires »[263] entre des groupes, des institutions, des pays –, le domaine des relations universitaires internationales fait figure de terrain propice à l'exportation et à l'importation transnationales de normes et de pratiques, selon ce processus de « transfert culturel » dont l'étude a été impulsée par Michel Espagne et Michael Werner[264] et qu'on ne saurait ici, à moins de nationalisme méthodologique[265], passer sous silence. Dans le domaine des politiques publiques, des « transferts internationaux »[266] peuvent s'observer – à l'exemple de ceux que Patrick Weil a mis au jour entre la France et l'Allemagne dans l'élaboration des droits de la nationalité[267] –, et qui méritent, pour comprendre le transnationalisme à l'œuvre, que l'on s'intéresse aux processus concrets d'importation, de réappropriation et, bien souvent,

[262] Michel Espagne, « Sur les limites du comparatisme en histoire culturelle », *Genèses*, 1994, 17, 1, p. 112-121 ; Michael Werner et Bénédicte Zimmermann (dir.), *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Seuil, 2004 ; Anna Boschetti, « Pour un comparatisme réflexif », dans Anna Boschetti (dir.), *L'espace culturel transnational*, Paris, Nouveau Monde, 2010, p. 7-51. Voir également : Christophe Charle, *Homo Historicus. Réflexions sur l'histoire, les historiens et les sciences sociales*, Paris, A. Colin, 2013 (« Histoire et histoires : par-delà les nations, comparaisons et frontières », p. 135-149 et « Les modes de circulation et d'internationalisation culturelles en Europe (seconde moitié du XIX^e siècle - première moitié du XX^e siècle », p. 150-168) ; *La crise des sociétés impériales: Allemagne, France, Grande-Bretagne (1900-1940). Essai d'histoire sociale comparée*, Paris, Seuil, 2001 ; Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e s.*, Paris, Seuil, 1999.

[263] Pascal Ory, « Introduction », dans Anne Dulphy, Robert Frank, Marie-Anne Matard-Bonucci (dir.), *Les relations culturelles internationales au XX^e siècle. De la diplomatie culturelle à l'acculturation*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2011, p. 20.

[264] Voir également : « Diplomatie et transferts culturels au XX^e siècle », *Relations internationales*, n°115-116, automne/hiver 2003 ; Hartmut Kaelble et Jürgen Schriewer (dir.), *Vergleich und Transfer. Komparatistik in den Sozial-, Geschichts- und Kulturwissenschaften*, Frankfort, Campus, 2003.

[265] « Par nationalisme méthodologique, il faut entendre une forme de biais implicite et le plus souvent structurel de l'écriture de l'histoire, et en général des humanités et des sciences sociales depuis leur institutionnalisation au cours du XIX^e siècle. En littérature comme en histoire, en sociologie comme en économie, en philosophie comme en géographie, le cadre national a fixé le programme des enquêtes – on travaille sur la littérature française, l'histoire allemande, l'économie espagnole –, les sources à mobiliser – les statistiques professionnelles nationales en sociologie, la comptabilité nationale en économie, le canon littéraire dans le domaine des humanités –, et donc inévitablement aussi l'interprétation – les formes esthétiques « françaises » sont particulières, puisque le cadre d'étude le présuppose, l'« économie espagnole » a des forces et des faiblesses, comme on le dirait d'une personne, l'histoire allemande se comprend comme une voie particulière tracée depuis Luther, puisqu'on ne cherche d'éléments d'interprétation que dans l'histoire allemande, etc. Le nationalisme méthodologique est pour ainsi dire à l'origine de l'activité historienne, au moins dans la version universitaire et professionnalisée qu'on lui connaît en Europe occidentale depuis le milieu du XIX^e siècle environ, et il est toujours très solidement implanté, voire structurant pour une part décisive de la discipline » (Blaise Wilfert-Portal, « L'histoire culturelle de l'Europe… », art. cité).

[266] Thierry Delpeuch, « L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques : un état de l'art », *Questions de recherche*, n°27, Centre d'études et de recherches internationales de Sciences Po, 2008.

[267] Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ?..., op. cit.*, p. 187-209 (chapitre 7 : « *Jus soli vs. jus sanguinis* : la fausse opposition des droits français et allemand »).

de naturalisation. Dans cet esprit, on verra ici, à partir de plusieurs cas concrets, que bien des actions universitaires à caractère international prises en France sont le produit de relations d'imports/exports et d'acteurs (français et étrangers) effectuant des va-et-vient constants entre local, national et global, sans forcément toujours disposer d'ailleurs d'un mandat officiel – reçu d'une institution ou d'un gouvernement par exemple – pour discuter, échanger, négocier à l'étranger. On entrevoit bien, dès lors, la limite qu'il y a, pour l'historien, à utiliser les notions d'« influence française » ou de « rayonnement français », lesquelles sont surtout le produit de ressasies discursives opérées par les acteurs eux-mêmes[268] en vue de sublimer des dynamiques sociales, individuelles ou collectives, de légitimation. On rejoint là les travaux d'Yves Dezalay, pour qui « les stratégies internationales sont des stratégies de distinction pour un petit groupe de privilégiés, auquel s'impose un minimum de discrétion sur ce qui fonde leurs privilèges, afin de pouvoir continuer à pratiquer le double jeu du national et de l'international : investir dans l'international pour renforcer leurs positions dans le champ du pouvoir national et, simultanément, faire valoir leur notoriété nationale pour se faire entendre sur la scène internationale »[269].

De la prise en compte de ces dynamiques transnationales résulte enfin une troisième conséquence, à savoir l'importance qu'il convient d'accorder aux arènes et aux institutions internationales et transnationales par lesquelles se co-construisent, de façon plus ou moins formalisée, les acteurs, les normes et les pratiques nationales des relations universitaires internationales. Les congrès internationaux, comme ceux de l'enseignement supérieur de 1889, 1894 et 1900[270], les institutions interétatiques (l'Institut international de coopération intellectuelle[271]) ou non-gouvernementales (les fondations philanthropiques américaines[272] ou

[268] Voir notamment ce qu'en disent récemment Rahul Markovits, sur la théorisation du spontanéisme du « rayonnement français » par Ferdinand Brunot ou Louis Réau sous la III^e^ République face à « l'hydre du pangermanisme » (*Civiliser l'Europe. Politique du théâtre français au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2014) ; Emmanuel Szurek, sur la construction des catégories nationales « Turcs » et « Français » (« Extraversion et dépendances. Les termes de l'échange culturel franco-turc de la guerre de Crimé à la Guerre froide », dans Günes Isiksel et Emmanuel Szurek (dir.), *Turs et Français. Une histoire culturelle (1860-1960)*, Rennes, PUR, 2014, p. 27-69) ; et Blaise Wilfert-Portal, sur l'invention de quelque chose qui serait « la littérature française » ou qui serait « la littérature anglaise », dans le cadre des stratégies d'importations littéraires au XIX^e^ siècle (« Des traducteurs bâtisseurs de frontières », dans Christine Lombez et Rotraud von Kulessa (dir.), *De la traduction et des transferts culturels*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 231-253).

[269] « Les courtiers de l'international. Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 151-152 (2004), p. 11.

[270] Cf. *infra*, Chapitre 2.

[271] Juliette Dumont, « L'Institut international de coopération intellectuelle et le Brésil (1924-1946) : le pari de la diplomatie culturelle », Paris, IHEAL/CREDAL, 2008 ; Jean-Jacques Renoliet, *L'Unesco oubliée….*, *op. cit.*

[272] Pour la période qui nous intéresse ici, cf. notamment : Ludovic Tournès, *Sciences de l'homme et politique. Les fondations philanthropiques américaines en France au XX^e^ siècle*, Paris, Editions des Classiques Garnier, 2011 ; du même auteur (dir.), *L'argent de l'influence. Les fondations américaines et leurs réseaux européens*, Paris, Autrement, 2010 ; Bertrand Badie, *Le diplomate et l'intrus. L'entrée des sociétés dans l'arène internationale*, Paris, Fayard, 2008 ; Joseph W. Winn, « Nicholas Murray Butler, the Carnegie Endowment for

encore les associations étudiantes internationales[273]), tissent des « toiles »[274] universitaires et forment des « communautés épistémiques »[275] à l'origine de dynamiques de coopération au sein de l'espace universitaire mondial et d'effets de standardisation, notamment dans le domaine des relations universitaires internationales. Il conviendra ici d'en rendre compte.

- UN CORPUS DE SOURCES PLURISCALAIRE

Ainsi posée, la pluralité des dynamiques croisées et des échelles d'intelligibilité (locale, nationale, internationale, globale) à l'aune desquelles il nous a semblé pertinent de retracer l'histoire de la politique universitaire internationale de la France, se retrouve naturellement dans les sources que nous avons mobilisées dans le cadre du présent travail.

La nature de l'enquête a justifié tout d'abord le recours à des sources parlementaires, puisque c'est au Parlement, sous la III^e^ République, que se situe le cœur du pouvoir politique : inexploitées pour la plupart par les historiens ayant déjà abordé notre objet de recherche, les archives des commissions parlementaires (en réalité essentiellement celles de la Chambre des députés, mieux conservées que celles du Sénat), les impressions parlementaires des projets et propositions de loi, ainsi que celles des rapports (principalement ceux des rapporteurs du budget de l'Instruction publique et des Affaires étrangères), les retranscriptions des débats parlementaires publiés au *Journal officiel* et les recueils des lois et décrets, ont constitué des sources riches pour l'étude des actions de politique universitaire internationale, depuis leur conception jusqu'à l'évaluation de leur exécution. En resituant ces documents dans leur contexte de production – en particulier les rapports parlementaires de portée générale, qui souvent sont l'indice d'une candidature à un ministère –, nous avons pu appréhender les

---

International Peace and the Search for Reconciliation in Europe (1919-1933) », *Peace & Change*, n°4, vol. 31, October 2006, p. 555-584 ; du même auteur: « The Carnegie Endowment for International Peace : Missionaries for cultural Internationalism (1911-1939) », PhD in Philosophy, Kentucky University, 2004 ; voir aussi Akira Iriye et Pierre-Yves Saunier (dir.), *The Palgrave Dictionary of Transnational History*, *op. cit.* ; John Boli et George M. Thomas (dir.), *Constructing World Culture. International Nongovernmental Organizations since 1875*, Stanford, Stanford University Press, 1999.

[273] Pour une mise au point récente, voir notamment : Robi Morder et Caroline Rolland-Diamond (dir.), *Étudiant(e)s du monde en mouvement. Migrations, cosmopolitismes et internationales étudiantes*, Paris, Syllepse, 2012.

[274] Pierre-Yves Saunier, « La toile municipale aux 19^e^-20^e^ siècles : un panorama transnational vu d'Europe », *Revue d'histoire urbaine*, tome XXIV, n°2, 2006, p. 163-176 (on reviendra sur l'utilisation de ce terme dans notre chapitre 2).

[275] Soit un réseau d'action publique réunissant des acteurs partageant une même vue d'ensemble (*épistémè*), « en particulier, les quatre aspects suivants : croyances partagées sur des principes, sur des causalités, sur les tests de validité de leur savoir, et partage d'une stratégie d'entreprenariat politique pour diffuser les croyances internes au réseau parmi les lobbies et les "décideurs politiques" « (Peter M. Haas, « Epistemic communities and international policy coordination », *International Organization*, n°46, 1992, p. 1-35). Pour une utilisation de cette notion, voir notamment : Sandrine Kott, « Les organisations internationales, terrains d'étude de la globalisation. Jalons pour une approche socio-historique », *Critique internationale*, n°52 (« Une autre approche de la globalisation : socio-histoire des organisations internationales (1900-1940) »), 2011, p. 9-16.

inflexions de politique publique constatées à l'aune des grands rapports de force politiques et idéologiques de la période, des trajectoires sociales et politiques personnelles de quelques individus-clés, et du rôle joué par certains réseaux politiques méconnus.

Les archives des administrations ministérielles ont représenté un autre point d'entrée pour l'étude de l'intervention des différents acteurs, à commencer par les agents de l'État, en matière de politique universitaire internationale. Les archives du ministère de l'Instruction publique, dont celles de la direction de l'enseignement supérieur, conservées – au gré des déménagements successifs des Archives nationales depuis le début de notre activité de recherche – au Centre des archives nationales de Paris, au Centre des archives contemporaines de Fontainebleau et désormais sur le site de Pierrefitte-sur-Seine, ont été ponctuellement sollicitées, de même que certaines archives privées pouvant permettre de jeter des éclairages sur l'action de quelques ministres – comme le fonds André Honnorat, ministre de l'Instruction publique au début des années 1920, ou les archives Marcel Abraham, directeur de cabinet de Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale du Front Populaire. Ces sources ont été complétées par la consultation, pour la période 1870-1940, des volumes de la collection du *Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique* (1870-1932) puis du *Bulletin administratif du ministère de l'Éducation nationale* (1932-1940), qui regroupe les lois, décrets, arrêtés et circulaires diffusées par la rue de Grenelle. En parallèle, les statistiques universitaires fournies par les livraisons annuelles de l'*Annuaire statistique de la France*, éditées par le ministère du Commerce, et, à partir des années 1930, les données fournies par le Bureau universitaire de statistique institué auprès du ministère de l'Education nationale, ont constitué d'utiles indicateurs, dont le maniement nécessite toutefois d'interroger les modes de construction des catégories utilisées par la puissance publique – « étudiants », « étrangers », « nationalités », etc. – dans ses entreprises de mise en chiffre du monde social[276].

Du côté du ministère des Affaires étrangères, nous avons fréquenté, comme beaucoup de chercheurs avant nous, les archives de l'administration centrale du ministère à Paris et celles du précieux fonds du Service des œuvres français à l'étranger (SOFE), d'abord conservé au Centre des archives diplomatiques de Nantes et transféré depuis 2013 au Centre de La Courneuve. Il n'a bien entendu pas été question de procéder ici à un dépouillement

[276] Pour une réflexion sur les statistiques universitaires pour l'étude des migrations étudiantes internationales, cf. Nicolas Manitakis, « Les migrations d'études des Grecs en Europe (1880-1940). Sources historiques et état de la recherche, un bref aperçu », communication pour : *Academic Migrations, Elite Formation and Modernisation of Nation States in Europe (second part of the 19th century-1939), op .cit.* (texte aimablement transmis par l'auteur). De façon plus générale, voir également les récents développements de : Émilien Ruiz, « Trop de fonctionnaires ? Contribution à une histoire de l'État par ses effectifs (France, 1850-1950) », thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Marc Olivier Baruch, École des hautes études en sciences sociales, 2013.

exhaustif des centaines de cartons du SOFE, dont les activités se déploient sur toute la surface du globe, mais de consulter les archives se rapportant à l'organisation générale du service et d'effectuer des sondages dans des cartons inédits pour quelques aires géographiques (comme la Turquie). Toutes ces sources ont été utilement complétées par une consultation des volumes des *Documents diplomatiques français,* de la série *Archives diplomatiques. Recueil de diplomatie et d'histoire* et de l'*Annuaire diplomatique et consulaire*.

L'exploitation des archives de l'ONUEF enfin, conservées aux Archives nationales et qui n'avaient jamais fait l'objet pour elles-mêmes d'un dépouillement approfondi[277], a constitué une étape décisive dans la compréhension de la structuration de la politique universitaire internationale de la France entre 1910 et 1940, à l'interface complexe entre les ministères compétents et les universités. Ces archives sont toutefois lacunaires, ayant été pour la plupart, soit brûlées (parce que jugées comme étant sensibles) par les autorités françaises au moment de la défaite de 1940, soit pillées par les Nazis lors de l'Occupation (et envoyées à Berlin, avant d'être récupérées par morceaux par les Soviétiques). Une partie du fonds a finalement pu retrouver le chemin des dépôts français entre 1994 et 2000, lors de la restitution du « Fonds Moscou » à la France[278].

Afin d'entrer dans la fabrique locale de la diplomatie universitaire française, nous avons eu recours aux archives des universités, conservées dans les fonds des rectorats d'académie dans les dépôts des archives départementales. Un dépouillement exhaustif des archives de chacune des universités françaises étant irréaliste, nous avons résolu d'emblée d'opérer une sélection de six fonds d'archives : ceux de trois grandes villes universitaires (Paris, Lyon et Montpellier), celui d'un centre universitaire internationalement actif et pionnier (Grenoble), enfin celui de deux plus modestes universités (Besançon et Dijon). Ces fonds, qui sont ceux des recteurs et des doyens, sont d'une extrême richesse pour étudier les relations internationales des universités : dossiers individuels et listes nominatives de professeurs et d'étudiants étrangers, correspondances, notes, dossiers et rapports à caractère administratif et budgétaire relatifs à la présence de ces derniers au sein de l'établissement, fonds des comités de patronage d'étudiants étrangers, rapports de mission sur la création et la gestion d'antennes à l'étranger, programmes de cours, affiches et brochures de communication, documents sur les échanges internationaux de publications et sur les programmes de mobilité internationale proposés aux professeurs et aux étudiants, tels sont les documents que l'on y trouve, rarement

[277] Puisque seules deux études ont abondamment fait appel à ces archives et dans le cadre d'une thématique resserrée, celle des relations franco-allemandes (Cf. Johan Chapoutot, *op. cit.* ; Sébastien Rival, *op. cit.*).

[278] Sophie Cœuré, *La mémoire spoliée. Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique*, Paris, Payot & Rivages, 2007.

exploités pour la plupart. Du côté des grandes écoles, nous avons consulté en parallèle les archives de l'École normale supérieure et de l'École des Langues orientales vivantes, déposées aux Archives nationales, et celles de l'École libre des sciences politiques, conservées par la Fondation nationale des sciences politiques.

Pour réinscrire le fruit de ces dépouillements dans une vue d'ensemble et faire jouer les comparaisons entre les établissements, les 26 volumes des *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur*, dans lesquels sont publiés les rapports annuels des universités et facultés envoyés au ministère de l'Instruction publique entre 1886 et 1914, se sont révélés incontournables. L'appel ponctuel à la littérature grise des établissements (annuaires, livrets de l'étudiant, guides pour étranger, etc.) a permis de compléter cette vue d'ensemble. Pour certains établissements enfin, on s'est appuyé sur des recherches ayant déjà été effectuées (par exemple à Nancy, Lille ou Toulouse), travaux que l'on trouvera référencés en bibliographie.

Pour appréhender le déploiement à l'échelle internationale des acteurs et des institutions étudiées ici, ainsi que pour faire jouer les comparaisons, nous avons fait appel, dans la mesure du possible, à des sources internationales et étrangères. Pour la période antérieure à la guerre de 1914, la consultation d'un certain nombre de publications internationales, souvent éditées en langue française (comme les actes des congrès internationaux de l'enseignement supérieur), a été nécessaire pour comprendre l'inscription des universités françaises au sein de réseaux réformateurs transnationaux. Pour la période de l'entre-deux-guerres, la consultation des publications et des archives de la Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI) et de l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI), déposées aux Archives de l'UNESCO à Paris, nous a permis de réinscrire la politique universitaire internationale de la France au sein des mutations qui affectent l'espace universitaire européen et mondial. De nombreuses publications étrangères, majoritairement en langue anglaise, et que l'on trouvera citées au fur-et-à-mesure du présent travail, ont également été mobilisées pour saisir le regard porté par des observateurs et des acteurs étrangers sur la France, mais aussi pour reconstituer les connexions transnationales des acteurs. Dans le même esprit, un séjour effectué aux États-Unis en 2009, grâce à une bourse de recherche obtenue dans le cadre de l'*Alliance Program*, nous a par ailleurs donné l'opportunité de consulter les archives de l'université Columbia de New York, celles de la Dotation Carnegie, celles de l'Institute of International Education de New York, enfin celles de la Fondation Rockefeller.

*

Pour le traitement de ce corpus, où les détails sur le contenu des actions fourmillent, et pour se prémunir du risque de restitution positiviste – d'autant plus prégnant que nos sources sont souvent très bavardes[279] –, quelques précautions étaient nécessaires : renoncer d'abord à tout objectif illusoire d'exhaustivité, en privilégiant les études de cas densément documentées ; envisager en outre les archives et documents consultés dans leurs conditions sociales de production et de diffusion, et ne jamais considérer un texte sans son paratexte[280], en vue de restituer au mieux les manifestations d'autorité, les opérations de labellisation et les dynamiques de légitimation à l'œuvre dans les multiples situations de collaboration, de concurrence et de conflit (entre personnes, services, institutions) dont les pièces de notre corpus portent, par leur existence-même, le témoignage scripturaire. L'apparition d'un document (une affiche, un cicérone, un rapport d'institution), la diffusion ou la rétention de celui-ci s'il a été placé sous le sceau de la confidentialité, ou bien encore la création d'une rubrique nouvelle au sein d'un rapport administratif annuel (ceux du SOFE ou de l'ONUEF par exemple) participent en effet de la mise en place de dispositifs de contrôle social susceptibles de faire évoluer un rapport de force au sein de jeux de pouvoir locaux, nationaux et internationaux.

Nous n'avons pas négligé enfin, chaque fois qu'il a été possible, et dans la mesure où cela pouvait donner sens à la compréhension des pratiques concrètes de l'exercice du pouvoir politique, administratif et universitaire, de prêter attention à la matérialité des traces documentaires (documents manuscrits, dactylographiés ou imprimés, notes au crayon, ratures et repentirs significatifs des hésitations des acteurs[281]), à leurs conditions de conservation (en particulier pour les archives dont les cadres de classement d'origine, toujours révélateurs des catégories d'entendement et des logiques de fonctionnement des acteurs, ont été préservés[282]), enfin à leurs propriétés discursives (tels que les styles d'écriture employés, caractéristiques de techniques de gouvernance, ou bien encore les formules d'adresse – « Monsieur le Ministre », « Cher ami », « Cher vieux », etc.[283] –, précieuses pour restituer des hiérarchies, deviner des liens de proximité, reconstituer des réseaux[284]).

---

[279] Arlette Farge, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989, p. 86 et suivantes.

[280] Gérard Noiriel, « "L'Univers historique" : une collection d'histoire à travers son paratexte (1970-1993) », *Genèses*, vol. 18, n°18, 1995, p. 110-131 (repris dans *Sur la "crise" de l'histoire*, Paris, Belin, 1996).

[281] Ann Stoler, *Along the Archival Grain. Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Princeton, Princeton University Press, 2009, p. 56.

[282] Sophie Cœuré et Vincent Duclert, *Les archives*, Paris, La Découverte, "Repères", 2011.

[283] Voir notamment à ce sujet : Michel Offerlé, « "À Monsieur Schneider". Quand des ouvriers demandent à leur patron de se présenter à la députation (janvier 1902) », dans Pierre Favre *et alii*, *L'atelier du politiste*, Paris, La Découverte, "Recherches/Territoires du politique", 2007, p. 163-188.

[284] Christophe Prochasson, « Les correspondances : sources et lieux de mémoire de l'histoire intellectuelle », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], n°8, 1991, mis en ligne le 18 mars 2009.

Cette approche anthropologique de l'archive, notamment inspirée des travaux d'Ann Stoler[285], est exigeante ; il n'est pas sûr que nous ayons toujours su la tenir. À tout le moins nous aura-t-elle servie, au cours de notre travail, de « préservatif épistémologique »[286], selon la formule d'Alban Bensa et de François Pouillon, c'est-à-dire de garde-fou contre toute tentative de théorisation un peu trop émancipée des réalités concrètes du terrain, au sein plein et entier du terme que sont les archives.

*

Ainsi conçu, le présent travail s'articule en trois parties distinctes, organisées selon un plan chronologico-thématique.

Dans une première partie, nous reviendrons sur l'émergence de cette nouvelle forme d'intervention internationale et transnationale qu'est la diplomatie universitaire, née entre les années 1870 et les années 1900 au croisement de trois logiques socio-scalaires.

La première se déploie à l'échelle nationale, autour d'une nébuleuse réformatrice (Alliance française, Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur, Société pour la propagation des langues étrangères, etc.) œuvrant à la fois à l'internationalisation du champ universitaire et à l'universitarisation des formes de l'intervention savante à l'étranger, et qui voit d'anciennes élites frayer avec une génération montante d'administrateurs, d'universitaires et de diplomates pour qui l'investissement dans la diplomatie universitaire représente une arène de légitimation au sein du champ du pouvoir (Chapitre 1).

Ce processus est redoublé à l'échelle internationale, où les acteurs de la diplomatie universitaire française œuvrent à asseoir la réputation académique de la France (notamment face à la concurrence – obsédante depuis la fin des années 1860 – de l'université allemande). Les réformes affectant le secteur se nourrissent ici de la circulation transnationale de normes et de pratiques nouvelles (standardisation des procédures d'équivalences de diplômes, cours de vacances pour étrangers, etc.) qui s'élaborent, se discutent et s'uniformisent à l'occasion de congrès internationaux et de manifestations cérémonielles internationales organisées par les universités en France à l'étranger (Chapitre 2).

La dernière logique opère à l'échelle locale et traduit l'intérêt qu'ont les universités françaises, tout juste réformées par les républicains, à développer chacune leurs relations internationales selon des logiques d'émulation et de concurrence infranationales en vue

[285] Ann Stoler, *Along the Archival Grain…*, *op. cit.*

[286] Alban Bensa, François Pouillon, « La leçon d'ethnographie des grands écrivains », dans Alban Bensa et François Pouillon (dir.), *Terrains d'écrivains. Littérature et ethnographie*, Paris, Anacharsis, 2012, p. 8.

d'attirer toujours plus d'étudiants étrangers afin d'étendre leur catalogue d'enseignements et d'accroître les revenus qu'elles perçoivent des droits universitaires ou via les financements publics, indexés sur la croissance de leurs effectifs. Cette dynamique est aussi le produit d'un tissu socio-économique local (élus municipaux, professions libérales, commerçants, etc.) pour qui la participation à l'internationalisation des activités universitaires permet l'intégration à des réseaux locaux de sociabilités notabilitaires et/ou offre des opportunités d'expansion économique et commerciale (Chapitre 3).

Les années 1900-1910, qui feront l'objet de notre deuxième partie, sont marquées par l'institutionnalisation et l'étatisation d'une politique universitaire internationale de la France.

Sous l'influence d'acteurs et de groupes d'intérêt nouveaux – tel que l'Office national des universités et des écoles françaises –, et dans un contexte de circulation transnationale des pratiques de rationalisation bureaucratique des actions universitaires internationales, la mise en place d'une politique publique est mise à l'agenda de la puissance publique. Le rapport de force fait d'abord pencher la balance en faveur d'une logique fédérale de mutualisation des bonnes pratiques de la diplomatie universitaire (Chapitre 4).

La Grande Guerre, qui interroge la capacité des acteurs de la diplomatie universitaire à s'inventer un rôle social adapté au contexte de guerre, accélère son processus d'intégration à des logiques et des contraintes d'État, sous la conduite du ministère de l'Instruction publique et du ministère des Affaires étrangères. L'impératif de préservation de la neutralité de certains pays dans le conflit ainsi que les dynamiques d'alliances redoublent le processus en favorisant l'institutionnalisation des rapports universitaires transnationaux sous la forme de coopérations interétatiques (Chapitre 5).

Enfin, dans une troisième partie, nous étudierons les dynamiques d'hétéronomisation à l'œuvre dans l'entre-deux-guerres, et la montée des rivalités entre acteurs pour la maîtrise de la politique universitaire internationale de la France.

On verra que le domaine de l'« expansion intellectuelle » à l'étranger est soumis, dans un contexte de rivalités européennes croissantes, à de nombreux conflits entre les services et opérateurs d'État désormais chargés de sa gestion et de son organisation. Faute d'être résolus, cette configuration institutionnalise une bicéphalie ministérielle qui complique la clarification et l'uniformisation de la situation statutaire des enseignants français à l'étranger (Chapitre 6).

L'étude des politiques d'accueil de professeurs et d'étudiants étrangers en France, rapportées aux reconfigurations de l'espace universitaire international dans les années 1920 et 1930 ainsi qu'à la circulation transnationale de nouvelles pratiques et de nouvelles logiques

qui contribuent à accroître l'hétéronomie du secteur et la déprise de l'université, refermera la présente étude (Chapitre 7).

PREMIÈRE PARTIE

Naissance de la diplomatie universitaire française (années 1870 - années 1900)

CHAPITRE 1

Le tournant républicain (années 1870 - années 1880)

> « Que l'on jette les yeux […] sur les universités. Ici, c'est la vie débordante, c'est la foule des disciples sans cesse renouvelée et l'activité constamment en éveil du corps professoral »[287].

L'attention portée par les élites françaises au « rayonnement intellectuel »[288] de leur pays à l'étranger n'est pas, loin s'en faut – on l'a dit plus haut –, née avec la III^e^ République. Quand il voit le jour en 1870, le régime du 4-Septembre hérite en effet de tout un réseau de missions d'enseignement à caractère religieux implanté outre-France et d'avant-postes scientifiques établis au-delà des frontières de l'Hexagone, sous la forme de missions de recherche[289] et d'une institution déjà prestigieuse, l'École française d'Athènes[290], dont les ambitions scientifiques se trouvent intrinsèquement liées au souci politique assumé de contrecarrer, sur les sols étrangers où les savants français se déploient, l'influence de nations perçues comme rivales, au premier rang desquelles figurent la Grande-Bretagne, puis l'Allemagne[291]. À l'origine de la plupart de ces initiatives entre science et politique : le réseau

[287] *Troisième Congrès international d'enseignement supérieur, tenu à Paris du 30 juillet au 4 août 1900. Introduction, rapports préparatoires, communications et discussions*, Paris, Chevalier-Maresq & Cie éditeurs, 1902, p. IV.

[288] Sur l'utilisation de ce terme, cf. *supra*, notre introduction.

[289] La bibliographie est abondante. Pour une approche générale, on retiendra ici en particulier : Numa Broc, « Les grandes missions scientifiques françaises au XIX^e^ siècle (Morée, Algérie, Mexique) et leurs travaux géographiques », *Revue d'histoire des sciences*, n°3, 1981 (vol. 34), p. 319-358 ; Jean-Christophe Bourquin, « L'État et les voyageurs savants : légitimités individuelles et volontés politiques. Les missions du ministère de l'Instruction publique (1842-1914) », thèse de doctorat en histoire, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1993, 2 vol. ; Pascal Riviale, *Un siècle d'archéologie française au Pérou (1821-1914)*, Paris, L'Harmattan, 1996, 425 p. ; du même auteur, « La science en marche au pas cadencé : les recherches archéologiques et anthropologiques durant l'intervention française au Mexique (1862-1867), *Journal de la Société des américanistes*, n°85, 1999, p. 307-341 ; Nicole Chevalier, *La recherche archéologique française au Moyen-Orient (1842-1947)*, Paris, Éd. Recherche sur les civilisations, 2002, 630 p. ; Paul Edison, « Conquest Unrequited : French Expeditionary Science in Mexico (1864-1967) », *French Historical Studies*, n°3, 2003 (vol. 26), p. 459-495.

[290] Catherine Valenti, *L'École française d'Athènes*, Paris, Belin, 2006, 221 p. ; voir aussi le numéro spécial que le *Bulletin de correspondance hellénique* consacre à l'EFA (n°1, 1996, vol. 120).

[291] Christophe Charle, « Des sciences pour un empire culturel… », art. cité, p. 89-95.

des sociétés savantes (telles que les sociétés de géographie alors en plein essor[292]) et l'Institut de France, dont l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à qui l'État apporte un soutien sonnant et trébuchant par l'entremise du ministère des Affaires étrangères et d'un Service des missions, créé au Ministère de l'Instruction publique sous Louis-Philippe, en 1842, au sein de la division des Sciences et Lettres[293].

Si les éléments d'une politique publique de « rayonnement intellectuel » existent ainsi préalablement à l'avènement du régime républicain, ce dernier est toutefois l'occasion d'une rupture qui en affecte à la fois les principes, les cadres structurants et les pratiques, de façon concomitante avec les réformes qui, depuis la fin des années 1860, transforment le système d'enseignement supérieur français[294]. Ce processus de rénovation, qui va donner naissance à une forme nouvelle et spécifique d'action à l'international – la diplomatie universitaire – est bien sûr tributaire de la « crise allemande de la pensée française »[295] : c'est à la fois en réaction à la défaite de 1870 et par imitation de certaines pratiques venues d'Allemagne que sont jetées les bases de ce nouveau secteur de l'action publique. Mais le principe de la réplique automatique ne saurait tout expliquer. De la même façon que la prise de conscience par les élites françaises de leur retard par rapport à l'Allemagne, pour décisive qu'elle soit[296], ne suffit pas à expliquer la renaissance des universités françaises à partir des années 1870-1880, et qu'il est nécessaire pour appréhender ce changement de restituer les logiques sociales propres au champ universitaire français[297], l'essor de la diplomatie universitaire française résulte de mécanismes sociologiques observables en premier lieu à l'échelle stato-nationale : son émergence est l'œuvre d'un groupe d'individus, investi sous forme de « nébuleuse

[292] Dominique Lejeune, *Les sociétés de géographie en France et l'expansion coloniale au XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1993, 236 p.

[293] Marie-Élisabeth Antoine, « Un service pionnier au XIXe siècle : le bureau des travaux historiques, d'après ses papiers aux Archives nationales », *Bulletin de la section d'histoire moderne et contemporaine (CTHS)*, n°10, 1977, p. 5-72 ; Jean-Christophe Bourquin, *op. cit.*

[294] Les grandes étapes sont bien connues : loi de 1875 sur l'enseignement libre ; création de bourses de licence (1877) et d'agrégation (1880) ; octroi de la personnalité civile aux facultés (1885) que l'État dote en outre d'un budget autonome (1889) ; création d'un corps de facultés pour regrouper les établissements d'une même ville (1893) ; enfin, par la loi de 1896, octroi de la personnalité civile à ces corps de facultés rebaptisés « universités » et placées sous l'autorité d'un recteur ; reconstructions de bâtiments avec l'aide des collectivités locales ; diversification du corps enseignant par la création de nouvelles chaires ; attribution de nouvelles missions pédagogiques, telles que la formation des professeurs du secondaire, afin d'attirer davantage d'étudiants. Pour une approche générale voir notamment : Georges Weisz, *The Emergence of Modern Universities in France (1863-1914)*, Princeton, Princeton University Press, 1983 ; Christophe Charle, *La République des universitaires (1870-1940)*, Paris, Seuil, 1994 ; Christine Musselin, *La Longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, 2001).

[295] Claude Digeon, *La Crise allemande de la pensée française*, Paris, PUF, 1959.

[296] Cf. Claude Digeon, *op. cit.* ; Georges Weisz, *op. cit.*

[297] Voir en particulier : Victor Karady, « Les professeurs de la République, le marché scolaire, les réformes universitaires et les transformations de la fonction professorale à la fin du XIXe siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°47-48, 1983, p. 90-112 ; Christophe Charle, *La République des universitaires…*, *op. cit.*

réformatrice »[298] dans la redéfinition de ce que nous appellerons ici la *question universitaire internationale*, à partir d'un « nouveau sens commun »[299] réformateur élaboré non pas selon les normes des corps savants traditionnellement constitués (tels que ceux de l'Institut) mais selon les normes d'un « champ scientifique »[300] en voie d'universitarisation et d'autonomisation, « fer-de-lance »[301] du nouveau régime, normes qui, jusqu'à la veille de la Grande Guerre, vont servir de contenu et de cadre à tous les débats réformateurs autour du « rayonnement intellectuel » français.

La réforme, écrit Christian Topalov, « est la redéfinition et le bornage de l'horizon des possibles. Elle ouvre des territoires nouveaux ou rénovés à l'action publique des individus et des institutions, elle clôt en même temps, ou repousse aux marges d'autres perspectives jusque-là vivantes. Elle constitue un nouveau sens commun, le langage partagé des adversaires les plus pugnaces et la règle commune de toutes leurs batailles. […] Ce qui importe, […] c'est d'enquêter sur le moment crucial des mises en forme : celui où sont définis les "problèmes" à résoudre et, du même coup, les phénomènes qui s'imposent à l'observation, les chaînes de causalité à privilégier, la famille des solutions concevables »[302].

Dans le droit fil de cette hypothèse de travail, le présent chapitre va tenter d'identifier les membres de cette nébuleuse œuvrant à l'échelle nationale dans la réforme universitarisante du « rayonnement intellectuel » français, à travers l'étude des deux espaces d'intervention qui sont principalement les leurs entre les années 1870 et les années 1890 : l'organisation de la mobilité savante vers l'étranger d'une part (partie I) ; la réforme des structures universitaires françaises et leur déploiement à l'étranger pour la formation des élites étrangères en France et en contexte indigène d'autre part (partie II). Dans ces deux domaines, la réforme représente une scène de légitimation sociale[303], soit qu'elle permette, pour quelques figures issues des anciennes élites du Second Empire, de conserver une position acquise au sein d'un champ politique et d'un champ scientifique alors en pleine recomposition ; soit qu'elle permette, au contraire, de se faire un nom, dans le cas des générations montantes d'administrateurs, d'universitaires et de diplomates qui ont partie liée avec le nouveau régime républicain.

---

[298] Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, 574 p.

[299] *Ibid.*, p. 38.

[300] Cf. Pierre Bourdieu, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2-3, juin 1976, p. 88-104 ; Victor Karady, « Les professeurs de la République, le marché scolaire, les réformes universitaires et les transformations de la fonction professorale à la fin du XIXe siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°47-48, 1983, p. 90-112 ; Christophe Charle, *La République des universitaires*, *op. cit.*

[301] Corinne Delmas, *Instituer des savoirs d'État. L'Académie des sciences morales et politiques au XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 231.

[302] Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle*, *op. cit.*, p. 39-40.

[303] Christian Topalov, « Entrepreneurs en réforme », dans *Ibid.*, p. 397.

C'est, pensons-nous, de la convergence entre ces deux dynamiques de légitimation sociale que naît, à la fin du XIX[e] siècle, un espace de réforme érigeant le « rayonnement intellectuel » français au rang de *question* nationale – de la même manière qu'émerge alors, sur la scène intellectuelle et politique, une « question sociale » –, c'est-à-dire un « domaine autonome de savoir et d'action relevant d'une compétence spécialisée »[304] et dessinant les contours d'un nouveau secteur universitarisé de l'action publique : l'« expansion intellectuelle de la France au dehors »[305], bientôt rebaptisée « expansion universitaire »[306].

Ces mutations qui accompagnent la mise en place de la III[e] République ne sont pas sans prendre appui sur certaines directions héritées de la période précédente. Ainsi de la géographie de l'action : la plupart des institutions françaises d'enseignement supérieur qui voient le jour dans les années 1870-1880, qu'il s'agisse de lieux de formation destinés à de jeunes savants français (les écoles françaises d'Athènes, de Rome et du Caire) ou qu'il s'agisse d'institutions destinées à la formation des élites étrangères non coloniales (la faculté française de médecine de Beyrouth, l'école française de droit du Caire) ont toutes le regard tourné vers un « Orient » élargi à l'ensemble de l'espace méditerranéen (Italie, Grèce, Afrique du Nord, Proche-Orient, etc.). Les hommes de la III[e] République naissante s'inscrivent en cela dans l'esprit de ceux qui furent leurs prédécesseurs – le comte Salvandy, ministre de l'Instruction publique au moment de la création de l'école d'Athènes ; Victor Duruy, plus récent locataire de la rue de Grenelle, à la fin du Second Empire[307] – et qui cherchaient, selon les mots de Georges Radet, à « élargir en Orient l'influence française en la sécularisant »[308], face au principal rival de la France dans cette zone, le Royaume-Uni. Bien qu'ayant

[304] Christian Topalov, « Patronages », dans *Ibid.*, p. 358.

[305] *Revue internationale de l'enseignement*, vol. 60, 1910, p. 455.

[306] À propos de cette actualisation nominale au début des années 1910 et de sa systématisation dans le lexique de certains acteurs au lendemain de la Grande Guerre, cf. *infra*, chapitre 4 et chapitre 6.

[307] Voir notamment : Jacques Lafon, « La fondation du lycée Galatasaray de Constantinople (1868) : réflexion sur l'histoire de la diplomatie culturelle française », *Méditerranées*, n°8, 1996, p. 21-161 ; Gülsün Güvenli, « Le lycée de Galatasaray (1868-1923). Histoire sociologique d'une institution scolaire », thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2007 ; François Georgeon, « La formation des élites à la fin de l'Empire ottoman. La cas du Lycée de Galatasaray », *Sous le signe des réformes. État et société de l'Empire ottoman à la Turquie kémaliste (1789-1939)*, Istanbul, Isis, 2009, p. 87-112.

[308] « Le grand ministre démocrate [Victor Duruy], dont on connaît les démêlés avec le clergé de France, nourrissait à cette date ce que les documents que j'ai eus sous les yeux appellent sa "pensée d'avenir". La pensée d'avenir consistait en ceci : élargir en Orient l'influence française en la sécularisant ; à côté des établissements religieux, créer, de l'Adriatique au Liban, du Nil au Danube, un vaste ensemble d'établissements laïques, donnant un enseignement pratique et utilitaire analogue à l'enseignement spécial qui s'organisait chez nous ; à toutes ces écoles, laïques et confessionnelles, imposer un même contrôle qui disciplinerait la variété des efforts et assurerait l'unité du but. C'était, en somme, l'ancien projet de Salvandy, mais précisé, plus concret, en même temps que plus grandiose » (Georges Radet, *L'histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes*, Paris, Fontemoing, 1901, p. 154). Sur la question de la sécularisation en Méditerranée voir Patrick Cabanel (dir.), *Une France en Méditerranée. Écoles, langue et culture françaises (XIX[e]-XX[e] siècles)*, Paris, Creaphis, 2006.

échoué[309], ce projet n'a pas disparu avec le Second Empire, pas plus que les rivalités internationales, et le « rayonnement intellectuel » continue pour une grande part, au moins au début de notre période, à être envisagé par les élites tertio-républicaines au prisme de la « question d'Orient »[310], c'est-à-dire de la compétition entre États-nations en Méditerranée. Il n'en demeure pas moins cependant que cette géographie de l'action se trouve peu à peu modifiée, elle aussi, avec l'arrivée de la République et le déploiement d'une série d'initiatives en direction de l'Europe et des États-Unis.

I. ENTRE SCIENTIFISATION ET DÉMOCRATISATION : LES MUTATIONS DE LA MOBILITÉ SAVANTE À L'ÉTRANGER

> « Un grand nombre de professeurs d'enseignement supérieur français sont devenus d'intrépides voyageurs. Qu'auraient dit un Pasteur, un Lachelier, un Fustel de Coulanges, si on leur avait demandé d'aller faire des cours aux Américains ou aux Japonais ? Ils auraient dit qu'on voulait les empêcher de travailler. Un Jean Perrin, un Langevin, un Bergson, un Lévy-Bruhl ont fait le tour du monde, ou peu s'en faut, et travaillent tout de même. Et quelle compensation aux heures perdues pour le laboratoire ou la méditation solitaire ![311] »

Ces quelques lignes, de la plume du médiéviste et praticien des relations universitaires internationales Charles Petit-Dutaillis[312], ont été rédigées en 1932. Elles témoignent du profond changement qui s'opère entre le milieu du XIX^e^ siècle et le milieu des années 1930, dans les représentations et les pratiques de la mobilité internationale des savants français : d'abord rare et tenue en piètre intérêt par rapport au travail au sein d'un laboratoire ou en bibliothèque, la mobilité devient progressivement monnaie courante, y compris pour ceux dont la pratique scientifique n'exige pourtant pas un déplacement sur un terrain de recherche (philosophie, physique, etc.) et dont la discipline n'est pas particulièrement concernée par la transformation des sciences *de cabinet* en sciences *de terrain*, comme c'est le cas de

[309] Georges Radet, *op. cit.*, p. 155 (« Le grand projet de sécularisation n'aboutit qu'à un échange de lettres avec le lycée de Galata Serai pour la modification de certaines épreuves »).
[310] Georges Radet, *op. cit.*, p. 12 et 413.
[311] *Rapport de l'Office national des universités et écoles françaises*, Paris, 13 avril 1932 (AN, 70AJ 4).
[312] Sur Charles Petit-Dutaillis, cf. *infra*, partie II et partie III.

l'ethnologie[313] ou de la géographie[314]. C'est qu'à côté de ce tournant arrachant le savant à son laboratoire comme l'ours à sa grotte, se joue un autre processus, plus diffus, tendant à légitimer le voyage comme partie intégrante de la vie scientifique en général, notamment sous la pression de corps sociaux bien identifiables, membres de grandes écoles d'une part et entrepreneurs de disciplines d'autre part, pour qui l'institutionnalisation de la pratique du séjour à l'étranger a constitué un vecteur de légitimation et de structuration au sein du champ académique. Nous allons donc tenter de rendre compte ici de cette dynamique, à travers l'étude de deux outils institutionnels systématisés à partir des années 1870-1880 : les écoles françaises à l'étranger et les bourses académiques de voyage.

1. 1. Les écoles françaises à l'étranger ou l'empire des grandes écoles

Trois générations d'écoles et d'instituts français à l'étranger se sont, nous semble-t-il, succédé entre 1870 et 1940 : la génération des années 1870-1880, produit d'un monde savant en voie d'universitarisation, qui sera l'objet des lignes qui vont suivre ; celle des années 1910, instrument de projection d'universités nouvellement autonomes et soutenu par un réseau municipal en cours d'internationalisation ; celle de l'entre-deux-guerres, portée par l'essor conjoint de départements universitaires organisés selon un découpage en « aires culturelles » et d'une diplomatie culturelle *made in* Quai d'Orsay[315].

L'École française d'Athènes, réformée en 1874, et ses petites sœurs de Rome, créée en 1873-1875, et du Caire, créée en 1880-1881, appartiennent à la première génération. Le détail de leur naissance est relativement bien connu, quoique de façon inégale : l'École d'Athènes a déjà fait l'objet de nombreuses études, dont une thèse de doctorat[316] ; les publications relatives à celle de Rome sont plus rares, et guère systématiques[317] ; l'École du Caire n'a bénéficié

[313] Voir notamment à ce sujet : Victor Karady, « Durkheim et les débuts de l'ethnologie universitaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°74, 1988, p. 23-32 ; Éric Jolly, « La naissance de l'ethnographie française », *Sciences humaines*, hors-série n°23 : *Anthropologie. Nouveaux terrains, nouveaux objets*, p. 17-18.

[314] Cf. Paul Claval, « Le rôle du terrain en géographie », *Confins*, n°17, avril 2013, revue en ligne, consultée le 10 juin 2013 (http://confins.revues.org/8373).

[315] Nous reviendrons dans les chapitres suivants sur ces deux dernières générations.

[316] Catherine Valenti, *L'École française d'Athènes*, Paris, Belin, 2006, 221 p. ; voir aussi le numéro spécial que le *Bulletin de correspondance hellénique* consacre à l'École (n°1, 1996, vol. 120).

[317] André Vauchez, « L'École française de Rome », *Bulletin de la Société des amis de l'École normale supérieure*, n°212, avril-mai 1999, p. 27-34 ; Gilles Ferragu, « L'École française de Rome, une annexe de l'ambassade ? », *Mélanges de l'École française de Rome*, vol. 114/1 : « La culture dans les relations internationales » (direction de François Roche), 2002, p. 75-87 ; Raphaël Muller, « Les chemins qui mènent à Rome : entrer à l'École française de Rome entre 1876 et 1914 », *Mélanges de l' École française de Rome*, vol. 120/1, 2008, p. 259-279 ; un récent volume d'archives et d'articles utiles pour l'histoire de l'École française de

quant à elle que de deux publications commémoratives[318], auxquelles il faut joindre la thèse d'Éric Gady consacrée au milieu des égyptologues français[319], et un article de Daniel Grange[320], davantage centré toutefois sur les enjeux diplomatiques autour de l'École qu'aux enjeux sociaux autour de sa fondation.

Au-delà des concurrences franco-allemande et franco-britannique toujours soulignées, et au-delà du rôle de ces écoles dans l'essor de l'archéologie en France[321], il nous a paru utile de croiser quelques observations sur l'histoire de ces écoles[322] en revenant, à la lumière d'archives pour une grande part inutilisées[323], sur la contemporanéité entre la réforme de l'École d'Athènes et la création des deux écoles de Rome et du Caire, afin de restituer les logiques sociales communes qui ont pu peser dans leur essor parallèle.

A) La fabrique du « rayonnement intellectuel »

L'impérieux devoir de participer au « rayonnement intellectuel » de la France à l'étranger sert souvent de clef de lecture pour expliquer la naissance des écoles françaises à l'étranger. Le fait que cette obligation se trouve fréquemment invoquée par leurs initiateurs dans les lettres et rapports adressés à leurs autorités de tutelle permet-il cependant d'évaluer leur adhésion sincère à cette dynamique impériale ? La restitution des conditions sociales objectives d'émergence de ces institutions semble plutôt prouver, non pas tant une croyance de leurs acteurs – sans doute réelle mais difficilement appréciable par l'historien – en une suprématie intellectuelle française, qu'une capacité à mobiliser l'antienne de la puissance

---

Rome a également été publié récemment : *« À l'école de toute l'Italie ». Pour une histoire de l'École française de Rome*, Collection de l'EFR, 2010, 514 p.

[318] *Centenaire de l'École du Caire (ifao) 1880-1980*, Le Caire, 1981. L'opuscule comprend un texte de Jean Vercoutter (p. 6-28), publié en plusieurs autres endroits, et qui retrace l'histoire de l'École puis de l'Institut, mais dont la source principale, pour la période pré-1945, est le livre-hommage d'un contemporain, celui d'Émile Chassinat, *L'Institut français d'archéologie orientale du Caire (1880-1909)*, Le Caire, 1909.

[319] Eric Gady, « Le pharaon, l'égyptologue et le diplomate : les égyptologues français du voyage de Champollion à la crise de Suez (1828-1956) », thèse de doctorat en histoire, Université Paris 4 Sorbonne, 2005.

[320] Daniel J. Grange, « Archéologie et politique. Égyptologues et diplomates français au Caire (1880-1914) », dans Michel Dewachter et Alain Fouchard (dir.), *L'Égyptologie et les Champollion*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1994, pp. 355-370.

[321] Ève Gran-Aymerich, *Naissance de l'archéologie moderne (1798-1945)*, Paris, CNRS, 1998.

[322] L'article de Jean et Evelyne Gran-Aymerich (« La création des écoles françaises d'Athènes, Rome et Madrid », *Communications*, n°54, 1992, p. 165-187), dont le titre annonce un tel programme d'histoire croisée, s'est avéré à cet égard assez décevant : les auteurs étudient chacune des écoles les unes à la suite des autres, se contentant de reprendre les grandes lignes de l'ouvrage de Georges Radet pour l'École française d'Athènes, et ne consacrant qu'une page à celle de Rome et une autre à celle de Madrid (laquelle, pensons-nous, s'inscrit dans une autre logique que les deux précédentes).

[323] Archives de l'Institut de France et archives non-exploitées de l'Instruction publique notamment. Dans le cas d'archives mobilisées dans des travaux antérieurs, la mention de la source en note de bas de page sera suivie de la référence auxdits travaux auxquels elle a été empruntée.

nationale dans les correspondances pour légitimer leurs aspirations, bien démontrables celles-là, à caractères académique et scientifique, l'argument diplomatique ne constituant par-là qu'un prérequis discursif nécessaire pour obtenir des fonds publics. Non pas que les pouvoirs publics soient d'emblée sensibles à l'argumentaire impérial : à rebours de l'image qui en est parfois donnée, les premiers gouvernements de la III[e] République ne se montrent en effet pas spontanément favorables au déploiement d'une politique culturelle à l'étranger. Mais ils sont « travaillés » de l'intérieur par des hauts fonctionnaires connectés aux milieux savants qui, peu à peu, nonobstant les changements de majorité politique, s'activent pour faire aboutir les demandes de crédits de leurs réseaux et, dans cette perspective, s'emploient à consensualiser une nouvelle cause nationale – le « rayonnement intellectuel » – dont ces demandes de crédits sont présentées comme étant les pierres angulaires.

- UNE JEUNE GARDE UNIVERSITAIRE

Si l'on porte tout d'abord le regard du côté des entrepreneurs universitaires, on peut voir que les projets de création ou de réforme des écoles françaises à l'étranger sont tous portés par une jeune garde de trentenaires, scolairement accomplie, déjà bien reconnue dans le champ académique et qui a soif de « faire école » par l'autonomisation de son domaine d'étude.

Ainsi à Athènes et à Rome : si les circonstances politiques – la nationalisation allemande de l'Institut international de correspondance archéologique en 1871, qui laissent les Français orphelins de structure savante en Italie – sont évoquées pour décider la création d'une école française à Rome afin d'y contrebalancer la présence scientifique allemande, et si cette école a pu être perçue *ex post* comme une « annexe » des services diplomatiques français en Italie[324], le processus qui aboutit à la création de l'établissement en 1873 est en réalité le fruit, d'une part des luttes de pouvoir internes au champ scientifique où s'opposent l'Université et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres autour de la réforme de l'École française d'Athènes, d'autre part de la montée en puissance d'une jeune génération d'universitaires.

Ces luttes, qui mettent aux prises le secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres, Joseph Guigniaut, et à la direction de l'École française d'Athènes, incarnée par Émile Burnouf, Georges Radet les évoque dans l'ouvrage mêlant histoire et souvenirs qu'il consacre en 1901 à l'école athénienne :

> « Depuis 1867, l'École n'était plus qu'une sorte de nébuleuse inorganique. […] L'Académie reprochait à la Direction le ralentissement des envois, l'éparpillement des efforts, l'intermittence ou la

[324] Gilles Ferragu, « L'École française de Rome, une annexe de l'ambassade ? », art. cité.

non distribution du *Bulletin*. […] Après la guerre, dans le grand élan de rénovation qui s'empara de notre pays, elle jugea le moment venu de restaurer les traditions d'autrefois. Guigniaut […] reparut, plus actif que jamais […]. Il avait eu Jules Simon pour élève à l'École normale, et il était secrétaire perpétuel. À ce double titre, il ne doutait pas d'amener le ministre à ses fins. […] La prospérité de l'École étant intimement liée au protectorat de l'Académie, tout d[evait] être combiné en vue de rendre ce protectorat effectif. […] À la première nouvelle de l'initiative prise par Guigniaut, Burnouf s'était ému. "Je vois avec la plus grande tristesse", s'empressa-t-il d'écrire à Jules Simon, "la transformation projetée de l'École d'Athènes". […] Cette lettre était un plaidoyer *pro domo*. L'auteur sentait qu'un changement de régime lui serait préjudiciable et […] marquerait la fin de sa direction. […] "L'École d'Athènes est un établissement universitaire et ne peut relever qu'indirectement d'une académie ou de tout autre corps libre… Elle a constitué, depuis son origine, une des principales forces de l'Université et ne saurait, sans dommage pour celle-ci et sans de fréquents conflits, être soustraite à sa hiérarchie naturelle". Elle est de plus "un centre d'idées françaises placé aux limites du monde européen, sur un point au-delà duquel commencent les sociétés musulmanes… Tandis que l'action politique des diplomaties s'exerce au jour le jour et change avec les gouvernements, l'École est pour la France un point invariable". […] Sur deux points toutefois, des améliorations s'imposent : "L'Allemagne, en s'annexant l'Institut de Rome, n'a pas manqué d'y joindre une succursale à Athènes. L'Italie et la Grèce sont indispensables l'une à l'autre". Chez nous, "on n'a pas ménagé la transition entre l'École normale et celle d'Athènes". Il faudrait donc avoir à Rome une annexe »[325].

La création d'une école française à Rome est ainsi envisagée pour la première fois face aux remontrances de l'Académie des Inscriptions dans le but d'affirmer – pour la renforcer – l'exigence scientifique qui est celle du monde universitaire. Une exigence qui va se trouver incarnée, à la demande de Burnouf, par Albert Dumont, 30 ans en 1872, ancien normalien, agrégé d'histoire, ancien membre de l'École française d'Athènes et jeune docteur ès lettres qui, à travers le projet d'École française de Rome dont il va être le premier directeur (1873-1875), puis plus tard à l'occasion de sa direction de l'École d'Athènes, qu'il va contribuer à réformer (1875-1878), ambitionne d'émanciper les études sur l'Antiquité de leur tradition littéraire pour les doter, avec l'archéologie, d'une « méthode toute scientifique [qui] est celle des sciences exactes »[326].

Un schéma similaire se retrouve dans la création de l'École française du Caire, avec cette fois-ci Gaston Maspero, 34 ans en 1880, docteur ès lettres, titulaire de la chaire de philologie et d'antiquité égyptiennes du Collège de France depuis 1874, assistant d'Auguste Mariette en Égypte, qui entend, grâce à la création d'une école française au Caire, mettre fin à l'amateurisme des études orientales pour promouvoir une nouvelle génération d'orientalistes versés dans l'égyptologie, les langues sémitiques, les études d'assyriologie et la connaissance de l'Orient musulman :

> « Les études orientales, qui n'étaient guère, au siècle dernier, le domaine que de quelques curieux, ont pris, depuis soixante ans, un développement tel que, déjà, quelques esprits chagrins leur reprochent de rivaliser avec les études classiques et de détourner des littératures anciennes la plupart des jeunes gens qui ont ou croient avoir le goût de la science. […] Ce ne sera pas trop à [nos] ses successeurs d'avoir toujours

[325] Georges Radet, *L'Histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes*, Paris, Fontemoing, 1901, p. 167-172.

[326] Note manuscrite d'Albert Dumont, juillet 1872 (AN, F[17]13600).

auprès d'eux des membres jeunes et actifs qui les aident dans leur besogne et en même temps se préparent à revenir en France former de nouveaux élèves »[327].

Cette volonté d'autonomisation scientificisée va de pair avec une volonté de domination du champ, c'est-à-dire de la nécessité pour chacun des acteurs d'évincer ses rivaux, parfois en empêchant la réalisation de toute initiative susceptible de leur faire concurrence. C'était le cas des projets de l'Institut pour l'École d'Athènes, contrecarrés par Burnouf et Dumont. C'est encore le cas au Caire où, fin 1880, un projet porté par Charles Clermont-Ganneau, ancien drogman, répétiteur à l'École pratique des hautes études où il est chargé d'une conférence d'archéologie orientale, doit ainsi « s'effacer » devant la création du projet Maspero. Non sans amertume ni tentative de revenir dans le jeu :

« Puisque ma modeste mission a dû s'effacer devant un autre projet d'une bien plus haute portée, j'accepte la situation qui m'est faite et je modifie en conséquence ma proposition en l'adaptant au nouvel état de choses qui vient seulement de m'être révélé dans toute son étendue. La future école archéologique, m'avez-vous dit, a un double objectif, l'Égypte et la Syrie, et, partant, un double centre de recherche qui varierait suivant la saison. Ces deux centres gagneraient singulièrement, au point de vue de l'importance des résultats à obtenir, à être simultanés au lieu d'être alternatifs. Je demande que l'on attribue au centre syrien la même permanence qu'au centre égyptien, et je sollicite catégoriquement l'honneur de diriger le premier. Je crois avoir du titre sérieux pour prétendre à cet honneur, mais il ne m'appartient pas de le faire valoir moi-même. Je viens donc vous prier instamment de vouloir bien prendre en sérieuse considération une proposition qui me semble à la fois conforme à l'équité et aux intérêts même de la science qui vous sont à cœur, et de me faire obtenir à bref délai une audience du ministre pour lui exposer mes vues. Je suis prêt à répondre aux diverses objections que pourrait soulever ce léger amendement à un projet sur lequel j'ai conscience de pouvoir être, en tout cas, utilement consulté, à plus d'un égard »[328].

L'échec de sa demande ne décourage pas pour autant Clermont-Ganneau qui, dans une autre lettre adressée à Albert Dumont, alors directeur de l'enseignement supérieur, invoque en décembre 1880 ses réseaux internationaux, à la fois par souci de légitimation et pour proposer un projet d'institut archéologique au Caire binational, français et anglais, dont il espère bien obtenir, si ce n'est la direction, du moins un rôle de coordination :

« J'étais, il y a quelques semaines, à Londres, où je m'étais rendu pour me livrer, au British Museum, à divers travaux d'épigraphie et d'archéologie orientales […] Des *personnages considérables*[329], des savants recommandables par leur talent et par leur position, entre lesquels je citerai particulièrement M. R. Stuart Poole, du British Museum, correspondant de l'Institut, […] ont envisagé avec une certaine anxiété, comme on l'a fait chez nous, le sort réservé à l'exploration archéologique de l'Égypte le jour, malheureusement trop facile à prévoir, où M. Mariette ne sera plus là pour y présider. Ce groupe de personnes redoute autant que nous le faisons en France, et pour des raisons analogues, de voir tomber aux mains de l'Allemagne le monopole exclusif d'études et de recherches auxquelles l'on n'attache pas en Angleterre un moindre prix qu'en France. Ces personnes auraient voulu arriver sur ce point à une entente et procéder à une action commune avec la France, en lui maintenant d'ailleurs expressément la haute direction de recherches qui sont comme son bien héréditaire. Leur but aurait été de constituer à cet effet en Angleterre un comité composé en très grande majorité, afin de bien marquer le caractère de la combinaison, d'Anglais éminents appartenant à notre Institut soit à titre de membres associés, soit à titre de correspondants. Ce comité se serait mis en rapport et, au besoin, fondu avec un

[327] Rapport de Gaston Maspero au ministre de l'Instruction publique, « Institut archéologique du Caire », 20 septembre 1881 (AN, F[17]2930).

[328] Lettre de Charles Clermont-Ganneau à Albert Dumont, 14 décembre 1880 (AN, F[17]2930).

[329] C'est nous qui soulignons.

> comité français similaire, de formation officielle ou privée, et aurait apporté à l'œuvre de l'exploration de l'Égypte son appui moral et financier. L'exécution du programme des recherches, arrêté en principe d'un commun accord, aurait été confiée à un Français. […] Les chances de réussite de l'œuvre nouvelle ne seraient-elles pas augmentées si elle pouvait compter dans cette lutte, qui ne sera pas sans conséquence politique, sur l'appui et la coopération de l'Angleterre ? »[330]

Mais son projet n'est pas retenu. C'est que Gaston Maspero bénéficie de bien meilleurs appuis. Celui d'Ernest Renan, en premier lieu, membre de l'Institut et de la commission des voyages et missions scientifiques et littéraires, et qui, en coulisses, manœuvre pour l'élection de Maspero à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres[331]. Renan est tout à fait partisan du projet d'« école française du Caire », conçue non pas comme une mission archéologique mais comme un lieu de professionnalisation des études orientales :

> « La fondation d'une école française au Caire ne peut qu'être fort utile au progrès des études orientales et à l'exploration de l'Orient. Les études classiques ont les écoles d'Athènes et de Rome. Or les études orientales ont certainement plus besoin d'un pareil institut que les études classiques. Il est plus nécessaire à l'orientaliste d'avoir vu l'Orient qu'il ne l'est à l'humaniste d'avoir vu la Grèce et Rome. […] Le Caire est le point indiqué comme centre, non seulement des études égyptologiques, mais des études relatives à la Syrie, à l'Arabie, à l'Abyssinie, et à toutes les régions du Nord-est de l'Afrique. Une sorte de grand Khan scientifique, avec une riche bibliothèque, établi au Caire, serait pour l'étude de tous ces pays, un secours inappréciable. Jérusalem est une ville d'un caractère trop particulier. Beyrouth n'a pas assez d'importance scientifique. Damas offre un intérêt trop restreint pour qu'on y pût songer. Le Caire a l'avantage d'être le centre naturel de la branche la plus féconde de l'archéologie orientale et de pouvoir servir de quartier général aux autres branches de recherches. […] Enfin le séjour au Caire serait très utile au moins pendant un an aux jeunes gens qui ont suivi les cours de l'Ecole des langues orientales à Paris. La grammaire arabe ne peut bien s'apprendre que dans les grandes écoles européennes : mais l'usage pratique ne peut complètement s'acquérir qu'en pays oriental. Les jeunes élèves drogmans trouveraient dans les mosquées du Caire des hommes qui, sans avoir grand-chose à leur apprendre, les introduiraient dans les habitudes de la pensée orientale et du parler musulman »[332].

- LES RELAIS ADMINISTRATIFS

Autre soutien de poids : celui de Xavier Charmes, trentenaire lui aussi, ancien chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique Bardoux et, depuis 1879, chef du secrétariat du ministère, notamment chargé, sous l'autorité d'Alfred Rambaud – chef de cabinet du nouveau ministre Jules Ferry – du bureau des travaux historiques et des sociétés savantes[333], et de la direction du service des missions. C'est d'ailleurs Xavier Charmes qui, avec ses frères – Francis et Gabriel –, a poussé Maspero à tenter l'aventure de l'école française du Caire[334].

La réforme de l'École française d'Athènes et le développement des écoles de Rome et du Caire paraissent bien ici être les produits de réseaux individuels académiques et politiques,

[330] Lettre confidentielle de Charles Clermont-Ganneau à Albert Dumont, 17 décembre 1880 (AN, F[17]2930).

[331] Voir notamment la correspondance Maspero-Renan dans le fonds Maspero de la Bibliothèque de l'Institut de France (BIF, Ms4039, feuillets 392-454). Il sera élu à l'Académie des Inscriptions en novembre 1883.

[332] BIF, Ms4039.

[333] Guy Thuillier, *Bureaucratie et bureaucrates en France au XIXe siècle*, Genève, Droz, 1980, p. 17 et p. 23.

[334] Émile Chassinat, *L'Institut français…*, *op. cit.*, p. 2. Ce que confirme quelques allusions relevées dans la correspondance Charmes-Maspero (BIF, Ms4010).

auxquels la puissance publique, nullement à l'initiative – que ce soit l'Instruction publique ou le Quai d'Orsay – vient donner son aval après coup, en fonction de l'efficience des réseaux mobilisés, et d'ailleurs sans volontarisme excessif. Car si « consensus »[335] il peut y avoir au sein des élites nationales à vouloir assurer le « rayonnement intellectuel » de la France, il n'est pas certain que chacun s'entende toujours sur la nécessité d'entreprendre une politique *ad hoc* affichant un caractère de plus en plus universitarisé – c'est-à-dire, pour la puissance publique, de plus en plus coûteux. En 1873, il faut en effet plusieurs mois à Albert Dumont pour obtenir le ralliement du président de la République, Adolphe Thiers, au projet de créer une école à Rome, un premier décret présenté à cette fin par le ministre de l'Instruction publique, Jules Simon, ayant été retoqué à la signature par le locataire de l'Élysée, par souci d'économie, et en une formule lapidaire : « Ceci demande explication. Ce projet ne cache-t-il pas la pensée de placer quelqu'un ? […] Nous ne sommes pas riches »[336].

Au Caire, les choses sont plus complexes encore pour asseoir l'école, même après sa création, les fonds alloués, imputés au budget des missions, étant loin d'être suffisants pour en assurer la pérennité. En 1883, lors du changement de cabinet, Xavier Charmes se désespère ainsi de ne pas avoir l'appui de Jules Ferry, nouveau ministre de l'Instruction publique :

> « Pour M. Ferry, hélas, il est bien difficile de s'occuper d'aucune autre chose que des petits jeux parlementaires ou de l'enseignement primaire. J'ai de vives craintes qu'il ne vienne entraver les demandes de crédits que j'avais fait accepter par M. Duvaux pour le Caire […] [et] que j'avais enfin imposé à M. Tirard, malgré une opposition, une résistance violente de sa part »[337].

Difficultés que confirme son frère, Gabriel Charmes, à Gaston Maspero :

> « La question de l'école n'est pas encore hélas tout à fait tranchée. M. Jules Ferry [déploie] un zèle des plus médiocres, il a déposé la demande de crédit, mais il n'y tient pas du tout, et il ne la soutiendra qu'avec un zèle défaillant. [Sans doute pense-t-il] que quelques milliers de francs dépensés en Égypte sont une charge bien lourde pour un pays qui jette sans compter des millions aux bataillons scolaires Néanmoins, il marchera, quoiqu'à contrecœur »[338].

Pour mobiliser en faveur de l'école, une campagne de presse est organisée, dès la fin de 1882, avec l'appui du *Journal des débats*, où Gabriel Charmes est rédacteur[339]. Deux ans plus tard, Xavier et Gabriel Charmes misent aussi sur leur troisième frère, Francis, qui vient d'entrer au Quai d'Orsay, avec pour mission d'obtenir le soutien des Affaires étrangères :

---

[335] Le terme est de François Chaubet, *Histoire intellectuelle de l'entre-deux-guerres. Culture et politique*, Paris, 2006, p. 142.

[336] Lettre d'Albert Dumont à Émile Burnouf, Paris, 27 février 1873 (citée par Georges Radet, *op. cit.*, p. 175).

[337] Lettre de Xavier Charmes à Gaston Maspero, Paris, 5 mars 1883 (BIF, Ms 4010).

[338] Lettre de Gabriel Charmes à Gaston Maspero, Paris, 8 juin 1883 (BIF, Ms 4010).

[339] « J'ai communiqué votre lettre […] à tous ceux de nos amis qu'elle pourrait sérieusement intéresser. De son côté, Gabriel l'a reproduite presque toute entière dans le *Journal des Débat*, dont vous devenez ainsi, sans vous en douter, le collaborateur. J'espère que vous ne serez point contrarié de notre indiscrétion » (Lettre de Xavier Charmes à Gaston Maspero, Paris, octobre 1882, BIF, Ms 4010).

> « J'espère que les affaires de l'école pourront être réglées assez sérieusement. Nous comptons sur le bon vouloir des affaires étrangères, depuis que Francis y est entré. Nous avons été bien surpris que Freycinet lui offrit la Direction politique, si surpris que nous avons beaucoup hésité à accepter. Mais nous avons pensé qu'il aurait peut-être quelques bonnes choses à faire en acceptant, et Francis s'est décidé »[340].

À rebours de l'image qui en est parfois donnée, les gouvernements de la III[e] République ne paraissent donc pas spontanément favorables à la mise en œuvre d'une politique culturelle impériale de la France et, pour le développement de celle-ci sur fonds publics comme dans le cadre de son universitarisation, la part des stratégies et des réseaux individuels d'entrepreneurs universitaires et administratifs, travaillant en profondeur la machine d'État et inventant, pour les besoins de la cause, un nouvel axe de l'action publique – le « rayonnement intellectuel » –, s'avère bien plus déterminante dans les années 1870-1880 que l'initiative de l'État.

B) Du savant à l'universitaire : la professionnalisation des membres

L'universitarisation du « rayonnement intellectuel » par le biais des écoles françaises à l'étranger, au-delà de l'esprit et des ambitions scientifiques de leurs initiateurs et animateurs, s'observe également dans le profil de leurs élèves et dans leur mode de recrutement. Contre la vision du voyageur nonchalamment attiré par les splendeurs orientales, l'accent est de plus en plus mis sur les profils universitaires, soit parce qu'il s'agit de former les futures élites de l'enseignement supérieur métropolitain, comme c'est le projet d'Athènes et de Rome pour les études classiques et, bientôt, médiévales – les termes d'*écoles* et *d'élèves* étant à cet égard très révélateurs de cette fonction de formation –, soit parce qu'il s'agit de constituer des cohortes de chercheurs. Lors de la sélection des candidats au départ, l'esprit est à la classification des candidats selon leurs mérites scolaires et scientifiques.

À l'École d'Athènes, en remplacement de l'examen de connaissances jusque-là prévu à l'entrée, et même si, en amont, des pratiques de cooptation dominées par l'École normale supérieure demeurent, la réforme de 1874 introduit un « concours », fondé sur deux épreuves écrite et orale, à l'imitation du concours de l'agrégation[341].

À Rome, une fois que l'école a acquis son autonomie en 1875 – et qu'elle n'est dès lors plus seulement un point de passage obligé pour les Athéniens – un concours est également créé pour accueillir six membres rémunérés ayant suivi un cursus honorum universitaire bien précis :

[340] Lettre de Gabriel Charmes à Gaston Maspero, Paris, 4 décembre 1885 (BIF, Ms 4010).
[341] Catherine Valenti, *L'École française d'Athènes*, *op. cit.*, p. 88.

> « Un élève sortant de l'École normale supérieure ayant conquis son titre d'agrégé, un élève sortant de l'École des chartes ayant le titre d'archiviste paléographe, un élève sortant de l'École pratique des hautes études muni du diplôme spécial que délivre la section d'histoire et de philologie de cette école. Un jeune savant signalé par ses seuls travaux, un jeune docteur reçu avec distinction peuvent être aussi désignés. L'administration des Beaux-arts, à laquelle il faut des inspecteurs instruits, des juges expérimentés pour les questions d'authenticité, des conservateurs et des archivistes, a eu dès l'origine son représentant dans cette famille »[342].

Le processus de sélection des candidats est alors, comme l'a montré Raphaël Muller, un moment d'intense rivalité entre les « écoles-sources » (ENS, Chartes, EPHE) et leur directeurs respectifs au moins jusqu'au milieu des années 1890[343], l'École de Rome se trouvant par-là, nonobstant son caractère extra-hexagonal, un espace universitaire comme tant d'autres où se (re)jouent les luttes de pouvoir propres au champ universitaire français.

Au Caire, cette question de l'uniformisation universitaire du profil des membres se pose avec plus d'acuité encore, les études orientales étant alors moins académiquement organisées que les études classiques. Fin 1881, Gaston Maspero hésite encore sur les profils à retenir :

> « Si nous ne voulions que fonder une école ordinaire, analogue aux écoles d'Athènes et de Rome, nous nous heurterions sur le champ à un genre de difficultés qu'on n'a point rencontré lorsque l'on a fondé ces deux écoles. Le recrutement ne se fait pas d'une manière aussi régulière pour l'archéologie orientale que pour l'archéologie classique. […] Les élèves de l'École normale, de l'École des Chartes, de l'École des hautes études ne vont à Athènes ou à Rome qu'avec l'assurance de trouver, après leurs années de voyage, une place dans l'université ou dans les différents services qui relèvent de l'Instruction publique, archives, musées, bibliothèques. Ils ont suivi régulièrement les cours des collèges, ont des grades, des diplômes, qui leur donnent droit à des postes toujours honorables. Il n'en est pas de même des orientalistes. La mission du Caire a déjà possédé, par hasard, deux membres universitaires : M. Maspero, qui est docteur, et M. Dulac, qui est licencié ès lettres. Mais M. Lefebure n'est que bachelier, et servait dans l'administration des postes avant d'être envoyé à Lyon ; M. Bouriaut, bachelier ès lettres, a passé cinq ans dans l'infanterie de Marine ; M. Loret, également bachelier, est un élève distingué du Conservatoire de Musique. La conférence d'égyptologie de l'Ecole des hautes études n'a eu pendant longtemps pour auditeurs que ces deux messieurs, un ouvrier compositeur, employé à l'Imprimerie nationale, un peintre et un abbé. On ne se met pas d'ordinaire aux études orientales comme on se met aux études classiques pour en faire un métier : on y est poussé par une curiosité d'esprit, par une vocation qui se passe souvent de l'éducation universitaire. Il en sera toujours beaucoup parmi les orientalistes qu'on ne pourra pas introduire d'une manière régulière dans les cadres de l'enseignement public, et qui, pourtant, demanderont à être envoyés au Caire pour s'y perfectionner dans leurs études. Faudra-t-il les écarter sous prétexte qu'à leur retour d'Orient on ne saura plus que faire d'eux et de leur science ? »[344].

Le problème est vite tranché en faveur de l'universitarisation à la suite d'un rapport que Xavier Charmes adresse au ministre, sur la base d'une sélection méritocratique des candidats au départ, soumis de plus à un examen à l'issue duquel ils se voient classés, et que l'on veut s'efforcer enfin de placer en université à leur retour du Caire :

---

[342] Auguste Geffroy, « L'École française de Rome : ses origines, son objet, ses premiers travaux », *Compte-rendu des séances et travaux de l'Académies des sciences morales et politiques*, Paris, E. Thorin, 1876.

[343] Raphaël Muller, « Les chemins qui mènent à Rome… », *op. cit.*, p. 260-268. Voir également les pages suivantes pour le détail des profils universitaires des membres entre 1874 et 1914.

[344] « Institut archéologique du Caire », Rapport de Gaston Maspero au ministre de l'Instruction publique, 20 septembre 1881 (AN, F^{17} 2930).

> « [La Commission des voyages et des missions scientifiques et littéraires] a pensé, avec son rapporteur [Ernest Renan] qu'il ne fallait pas établir de catégories différentes parmi les membres de l'Institut du Caire qui ne devaient être distingués que par leur âge, leurs antécédents scientifiques et leur mérite, et elle a témoigné le désir de voir réduire de douze à huit le nombre des savants envoyés en Égypte. Il n'est pas nécessaire de faire ressortir quels sérieux inconvénients il y aurait […] à placer au Caire de simples amateurs d'égyptologie et surtout des arabisants médiocres ; or il ne paraît pas possible, avant quelques années du moins, de trouver plus de huit personnes suffisamment préparées à accomplir l'œuvre délicate qu'il s'agit de leur confier. Bien qu'on ne doive prendre aucun engagement à leur égard, il faut d'ailleurs se préoccuper de l'avenir des jeunes savants que leurs études auraient ainsi retenus pendant plusieurs années à l'étranger ; et il est sage de n'en envoyer en Egypte qu'en proportion des postes qu'on pourra leur offrir à leur retour, c'est-à-dire qu'un nombre très restreint. […] Toute personne désireuse d'être reçue à l'Institut du Caire serait soumise à un examen. Parmi les candidats sortis avec succès de cette épreuve, la Commission des missions désignerait ceux qui lui paraîtraient les plus dignes et elle proposerait leur nomination au ministre »[345].

De fait, l'école du Caire, qui accueille une trentaine de membres entre 1880 et 1914[346], va recruter essentiellement des étudiants diplômés du supérieur ou en passe de l'être (licenciés et diplômés de l'EPHE pour la plupart, puis quelques normaliens à partir des années 1890), âgés de 28 ans en moyenne, et qui sont principalement des élèves de Gaston Maspero à l'EPHE ou de ses disciples (comme Victor Loret), Maspero et son réseau s'assurant par-là même à la fois d'une universitarisation des études égyptologiques et d'un contrôle à caractère monopolistique sur les voies d'accès légitimes à ce domaine d'étude[347].

Lieux de formation pour élites universitaires, les écoles françaises d'Athènes, de Rome et du Caire partagent dès lors, tout au long des années 1880 à 1900, un même goût prononcé pour l'érudition, la scientifisation des méthodes et l'exaltation d'un certain *ethos* qui fait rimer science et austérité. Cette représentation de la science française expatriée – qui, *a priori*, n'a rien d'évidente – est une construction élaborée par Albert Dumont, lequel, avant de prendre la tête de l'École d'Athènes, a d'abord mis en œuvre ses conceptions en tant que directeur de l'École de Rome, comme il l'explique au ministre de l'Instruction publique, en 1875 :

> « Esprit général de l'école : cette année, comme l'année dernière, je n'ai trouvé que le plus grand zèle et une parfaite docilité. Il est impossible de porter plus d'exactitude et d'ardeur au travail. […] Il n'y a rien d'exagéré à dire que ces messieurs ne perdent pas une minute. Je les vois tous les jours à la bibliothèque : je sais donc, à chaque moment, où ils en sont, ce à quoi je tiens absolument. Les choses sont sur ce pied que la nonchalance ou l'indécision ne peuvent se produire. […] J'espère que la tradition du travail régulier et méthodique est aujourd'hui établie parmi nous. […] La somme de travail produite sera considérable. Il sortira d'ici des esprits sérieux et méthodiques, voire même, je le crois, des jeunes gens qui se feront un nom dans la science »[348].

Ce souci d'austérité se retrouve à l'École du Caire où, au début des années 1880, Albert Dumont, désormais directeur de l'enseignement supérieur, entend imposer le modèle qu'il a conçu pour la Grèce et l'Italie. Ainsi de la question cruciale des rémunérations, dont le

[345] Rapport de Xavier Charmes au ministre de l'Instruction publique, s. d., automne 1881 (BIF, Ms4055).

[346] Cf. la liste des membres de l'Institut du Caire par promotions dans *Centenaire de l'École du Caire (ifao) 1880-1980*, Le Caire, 1981, p. 29-31.

[347] Cf. notamment la thèse d'Eric Gady, déjà citée.

[348] Rapport d'Albert Dumont au Ministre de l'Instruction publique, 15 mars 1875 (AN, F[17]4129-4130).

montant ne doit pas être en contradiction avec l'esprit d'abnégation censé animer les membres des écoles : Dumont les veut modestes, à l'image du désintéressement de la science (soit 3 600 francs, un traitement qui n'a pas bougé depuis les années 1850[349]), ce qui n'est pas sans poser de difficultés à ceux qui souhaiteraient rentrer en France ponctuellement pour retrouver leurs familles, ainsi que le souligne Xavier Charmes, en 1882 :

> « Il me semble difficile d'accorder des frais des voyage à tous ces émigrants. Les élèves de l'École d'Athènes, dont le déplacement est presqu'aussi coûteux que s'ils venaient au Caire ne reçoivent d'indemnité que pour se rendre à l'École, la première fois qu'ils y vont, et pour en revenir, au moment de leur retour définitif. Tous les voyages résultant des congés qu'ils jugent à propos de solliciter au cours de leur séjour demeurent à leurs frais »[350].

Une situation dont se désole vite, dès les débuts de l'École du Caire, Gaston Maspero. En vain. Xavier Charmes lui explique ainsi la logique Dumont, en février 1881 :

> « Vous pouvez, cher monsieur, croire en tout mon dévouement pour l'école [du Caire]. […] Mais par malheur, nous ne sommes pas seuls. M. Dumont est opiniâtre dans certaines idées : il faut bien compter avec lui. Nous avons, je le crains, beaucoup de peine à faire augmenter le traitement de vos jeunes gens. M. Dumont persiste à soutenir qu'il a vécu à Constantinople avec des sommes insignifiantes, qu'il est à coup sûr possible d'en faire autant au Caire ; qu'il faut que nos jeunes gens s'habituent à la vie sévère que l'Université leur fera à leur retour de l'école ; qu'il est bon qu'ils apprennent à diriger économiquement un ménage. […] M. Dumont ajoute que nos élèves de Rome demandent, et avec autant de raison que ceux du Caire, une augmentation, qui ne pourrait leur être refusée si elle était accordée à [ceux du Caire]. De tout cela je conclus qu'il faut que ces […] jeunes gens continuent généreusement leurs sacrifices. […] Nos jeunes gens ne sont pas chargés, en somme, de faire de la représentation, et, par conséquent, ils peuvent vivre avec une certaine étroitesse »[351].

Un rôle de représentation qui, cependant, pourrait être dévolu aux cadres dirigeants des écoles, et leur valoir un meilleur traitement. Gaston Maspero tente cette approche, en 1881, pour tenter de faire réévaluer le salaire du directeur de l'École du Caire, Eugène Lefébure :

> « Les bras me sont littéralement tombés quand M. Lefébure m'a dit qu'on lui donnait pour tout potage 8 000 francs. Quelle idée se fait-on du Caire à Paris ? Et comment peut-on penser que cela suffit ? Il faudrait qu'on se mît bien en tête au ministère que l'École a été établie dans des conditions spéciales. En résumé, c'est une représentation de la France, aussi bien que le Consulat général : c'est ainsi que j'ai présenté la chose au gouvernement égyptien et c'est ainsi que le gouvernement égyptien l'a acceptée. Pour soutenir le personnage, il faut que M. Lefébure puisse aller en voiture, recevoir de temps en temps, mener un certain train de maison ; il faudrait au moins 18 000 francs pour cela. Au lieu de cela, on le met dans un état de dénuement absolu. Les 8 000 francs qu'il reçoit sont devenus la fable du Caire. […] Les étrangers en ont ri de leur mieux et en rient encore. Si l'on veut que M. Lefébure réussisse, il ne faut pas le rendre un objet de pitié moqueuse. L'économie est une bonne chose, mais ce n'est pas à présent qu'il faut songer à la cultiver à outrance »[352].

---

[349] « Rapport fait au nom de la commission du budget chargé d'examiner le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1883 (ministère de l'Instruction publique), par M. Eugène Durand, député », *JO, CDD, Documents parlementaires*, Annexe n°1025, 24 juin 1882, p. 1783. Le chiffre sera porté à 4 000 francs à partir de la rentrée universitaire 1883, une somme « relativement modique », avec laquelle chaque élève « doit pourvoir à tous ses frais d'entretien et d'études », y compris « certaines copies dont le total arrive à être onéreux pour les jeunes gens qui n'ont pas de ressources personnelles » (*La Nouvelle revue*, 5e année, t. 25, 1883, p. 848).

[350] Lettre de Xavier Charmes à Gaston Maspero, Paris, 13 mai 1882 (BIF, Ms 4010).

[351] Lettre de Xavier Charmes à Gaston Maspero, Paris, février 1881 (BIF, Ms 4010).

[352] Lettre de Gaston Maspero, Le Caire, 16 mars 1881 (AN F[17]2930).

Mais la dépense n'est pas dans l'esprit de l'heure. Bien qu'elles se voient enserrées *de facto* dans des logiques diplomatiques, et qu'elles incarnent une science nationale délocalisée, les premières écoles françaises à l'étranger ne sont pas perçues, aux yeux de leurs autorités de tutelle du moins, comme devant assumer un rôle de représentation à l'égal des services des consulats ou des ambassades. Ce n'est pas tant que les savants sur place n'aspirent pas à jouer ce rôle. Comme l'écrit Christophe Charle, « réduire les sciences soutenues ou crées par ces institutions à de simples instruments politiques conduirait […] à une erreur aussi dommageable que celle, symétrique, qu'entretient une certaine histoire pieuse de ces institutions ou des disciplines concernées et selon laquelle […] des novateurs géniaux libéreraient progressivement des sciences naissantes des considérations politiques ou pragmatiques vulgaires de leurs contemporains aveugles »[353]. Mais la défense des intérêts de la France, régulièrement convoquée au point d'être un *topos* des discours des universitaires français investis dans des dynamiques d'expansion à l'international, reste encore, au début des années 1880, un terrain de chasse jalousement gardé par les chancelleries.

1.2. La diversification des systèmes d'allocation de ressources pour le séjour à l'étranger

> « Ce n'est pas sans hésitation, parfois, que ces jeunes gens se mettent en route. Les Français sont si casaniers ! La plupart d'entre eux n'ont jamais quitté leur province, voire même leur ville natale. Et les voilà jetés brusquement dans un autre pays où le genre de vie, les habitudes, les mœurs diffèrent complètement de ce qu'ils ont vu jusqu'ici, au milieu de gens dont ils commencent à peine à parler la langue, et qu'ils ne comprennent pas du tout ! Tout est nouveau pour le jeune boursier : le pays, les habitants, la langue, la manière de vivre, la cuisine, et même l'accueil qu'il trouve dans la maison où il est placé. Celui qui est envoyé en Allemagne connaît l'histoire d'hier, et ce n'est pas sans une certaine inquiétude, bien naturelle d'ailleurs, qu'il entreprend le voyage chez nos adversaires de 1870 »[354].

Entre le début des années 1870 et 1914, plusieurs types de bourses, financées par des fonds publics ou privés, et destinées à favoriser la mobilité internationale des étudiants et des enseignants français voient le jour. L'objectif affiché est double : former à l'international une nouvelle élite républicaine distinguée pour ses mérites académiques, en démocratisant une pratique sociale aristocratique (celle du Grand Tour) ; retirer de ces voyages à l'étranger des observations utiles pour les réformes en cours des institutions scolaires et universitaires.

[353] Christophe Charle, « Des sciences pour un empire culturel… », *op. cit.*, p. 90.

[354] Guillaume Jost, « Un voyage en Allemagne », *Revue pédagogique*, n°3, Nouvelle série, Tome XXIV, 15 mars 1894, p. 194.

A) La voie historique : les missions scientifiques et littéraires

La première institution à faire l'objet d'une telle redéfinition est le service des missions du ministère de l'Instruction publique. Créé en 1842 par la Monarchie de Juillet, ce service d'allocation de ressources pour le financement de la mobilité savante à l'étranger fait l'objet d'une profonde réforme à partir de 1873-1874. À la logique de l'attribution arbitraire de missions au gré des capacités d'entregent des demandeurs succède une volonté publique de scientifisation et de méritocratisation du mécanisme, dont le député Edouard Charton se fait le porte-parole au Parlement, lors de la refonte du système :

> « Il faut bien le dire, des missions ont été quelquefois données un peu au hasard, à l'aventure, sans plan, sans programme, selon les rencontres, et sur des recommandations qui, si honorables qu'elles fussent, ont pu ne pas toujours offrir toutes les garanties désirables. Les recommandations sont souvent des complaisances ; nous en savons, par malheur, quelque chose. [...] Comment composer une commission des missions scientifiques ? Quels seront ses travaux ? À l'égard de la composition, rien de plus facile. Cette commission ne devrait pas être composée de simples amateurs – les amateurs sont souvent très embarrassants pour les administrations –, mais on en trouverait les éléments, en abondance, dans nos corps savants, à l'Institut, à l'Académie des sciences, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et peut-être aussi au sein de notre modeste et laborieuse Société de géographie de Paris. [...] En ce qui concerne les travaux qui lui seraient confiés, [...] la commission aurait tout d'abord à se faire un programme, à rechercher quelles sont les missions scientifiques, littéraires ou géographiques les plus utiles. [...] [Elle] aurait ensuite à rechercher quels sont les hommes les plus aptes, les mieux préparés à remplir ces missions. Elle devrait appeler surtout de jeunes et vaillants esprits, animés de généreuse ardeur, d'amour pour la science, de dévouement pour le pays ; il n'en manque pas en France. Mais beaucoup de ces jeunes gens, laborieux et modestes, sont inconnus des ministres. Ils n'ont personne qui ait souci de les recommander, ou peut-être ils sont trop fiers pour se mettre en quête de protection ; mais ils sont connus de leurs anciens maîtres, de quelques savants, et la commission pourrait, à l'aide de ses rapports nombreux avec les corps scientifiques, les découvrir quand elle le voudrait »[355].

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique du 6 janvier 1874, une Commission des missions scientifiques et littéraires est donc créée dans ce but, au sein de laquelle les grands corps savants traditionnels sont représentés, actant une première rupture. Comme l'a bien montré Jean-Christophe Bourquin dans sa thèse, par une analyse factorielle du champ des chargés de mission entre les années 1840 et 1914, une mutation s'opère dès lors peu à peu dans le choix des candidats au départ[356]. Une première période, qui court des années 1870 aux années 1890, consacre tout d'abord le principe selon lequel l'attribution des missions doit se faire en fonction de leur intérêt scientifique et de la compétence reconnue des candidats, attestée par des titres scientifiques et universitaires – ces deux impératifs ne se recoupant cependant pas encore nécessairement, certaines missions jugées utiles pouvant encore être confiées à des candidats non universitaires. À partir des années 1890 en revanche, s'ouvre une nouvelle période au cours de laquelle les universitaires – normaliens, agrégés, professeurs de

[355] *JO, Assemblée nationale*, 16 décembre 1873, p. 7810.

[356] Nous nous contenterons ici d'en résumer l'idée-maîtresse, dans le droit fil de notre démonstration. Pour le détail des résultats de cette analyse, cf. Jean-Christophe Bourquin, *op. cit.*, p. 296-312.

faculté de Paris et de province – sont de plus en plus nombreux à bénéficier du système, reflet de l'universitarisation en cours du champ scientifique[357].

B) La multiplication des bourses académiques pour l'étranger

Au-delà des financements attribués par la Commission, d'autres bourses se développent, davantage en lien avec les débats qui, après la guerre de 1870, ont ressurgi en France autour de l'enseignement des langues vivantes : l'instauration des bourses de voyage et de séjour, que ce soit celles de l'enseignement supérieur en 1873 ou celles des écoles normales primaires en 1883, intervient sous des ministères républicains (Simon, Ferry) connus pour leur soutien au développement des langues vivantes[358], le séjour à l'étranger étant perçu par eux comme utile à la formation des professeurs de langues et, au-delà, comme une formation académique en soi. Autrefois privilège et touristique, le séjour à l'étranger se veut désormais, non seulement démocratique, mais animé d'une dimension pédagogique, comme l'écrit Michel Bréal, en 1886 :

> « C'est une chose bien connue que, pour se rendre maître d'une langue étrangère, il n'est rien de tel que d'aller dans le pays. Mais dans quelles conditions ? […] Si vous allez en Allemagne avec l'intention vague et générale d'apprendre l'allemand, si vous y allez en touriste, si vous y restez pour ainsi dire en l'air, vous risquez de faire votre voyage sans en rapporter autre chose que quelques bribes de mots ramassés sur les cartes des restaurants. Vous aurez beau vous mêler à la foule : les conversations que vous entendrez vous feront le même effet que le bruit de la mer, ou que le bourdonnement d'une ville entendu du haut d'un clocher. Mais si vous allez en Allemagne pour y être assujetti à une occupation régulière et obligatoire, si vous y êtes attaché à une tâche quotidienne – écolier, commis, étudiant, ouvrier, artiste, expéditionnaire – vous apprendrez l'allemand »[359].

Purs produits du champ réformateur, où en matière d'enseignement on s'inspire pour beaucoup de l'étranger, la création de ces bourses part d'ailleurs à l'origine d'une volonté d'aligner la France sur ses voisins européens, en particulier sur l'Allemagne, où les élites françaises croient déceler une pratique de la mobilité internationale plus développée, et à imiter : « Si nos voisins savent mieux le français que nous l'allemand », écrit en 1886 l'inspecteur de l'enseignement Guillaume Jost, « cela ne veut pas dire que notre langue soit mieux enseignée dans les gymnases et les *Realschulen* que la leur dans nos lycées et nos écoles supérieures : cela provient surtout de ce que l'Allemand croit n'avoir pas achevé ses

[357] Voir également Pascal Riviale, *Un siècle d'archéologie...*, *op. cit.*, p. 45 et suivantes.

[358] Cf. Jacques Brethomé, *La langue de l'autre. Histoire des professeurs d'allemand des lycées (1850-1880)*, Grenoble, Ellug, 2004, p. 56-67.

[359] Michel Bréal, « Comment on apprend les langues étrangères », *Revue internationale de l'enseignement*, tome XI, 1886, p. 237-238.

études s'il ne les termine par un séjour, ne fût-ce que d'un semestre, dans un pays de langue française »[360].

- LES BOURSES DE VOYAGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les premières à être officiellement instituées sont les « bourses de voyage » créées en 1873 par le ministre de l'Instruction publique Jules Simon, qui a obtenu l'année précédente de l'Assemblée nationale le vote d'un nouveau crédit de 12 000 francs, inscrit au budget de son ministère, pour l'attribution tous les deux ans de six bourses de voyage de l'enseignement supérieur, d'un montant de 2 000 francs chacune, à allouer à « trois jeunes docteurs en droit et trois jeunes docteurs en médecine, […] [pour] compléter leurs études en Allemagne et en Angleterre »[361]. Il s'agit d'élargir les possibilités de financement de la mobilité internationale à d'autres disciplines que les lettres et les sciences, « déjà pourvues de missions fréquentes sur le crédit spécial porté [au] budget » de la rue de Grenelle, et de s'ouvrir à un autre vivier que celui des anciens élèves de l'École normale supérieure, l'École française d'Athènes étant alors perçue comme leur offrant déjà « une issue suffisante »[362]. Une décision qui semble inspirée d'exemples étrangers : la Belgique notamment, que les Français observent[363], attribue chaque année sur concours, depuis 1835, six bourses de voyage à des docteurs d'université (deux en droit ou en lettres, quatre en sciences ou en médecine) pour des séjours de deux ans ; en 1871, le nombre de bourses et leur montant a même été doublé, tandis qu'on réfléchit à améliorer les dispositifs existants, « les initiatives en faveur des études à l'étranger conn[aissant] un énorme succès » en Belgique à partir des années 1870[364].

La démocratisation sociale de l'accès à la mobilité internationale est également dans l'esprit de Jules Simon :

> « Les sciences de faits, l'histoire naturelle, la géographie, s'apprennent par les yeux. Montaigne ne se contentait pas de promenades pour son élève ; il voulait de vrais voyages, c'est aussi l'avis de Locke ; mais ils écrivaient pour des gentilshommes, et l'éducation n'était pas, de leur temps, gouvernée et tyrannisée par le programme. J'ai senti comme eux la nécessité des voyages, et n'ayant pas à m'occuper des gentilshommes, j'ai pensé à mes protégés naturels, c'est-à-dire aux pauvres. L'Assemblée a bien voulu m'aider à fonder des bourses de voyage, qui pourront devenir un grand moyen d'émulation et une grande source d'instruction »[365].

---

[360] Guillaume Jost, « Les bourses de séjour à l'étranger », *Revue pédagogique*, tome VIII, janvier-juin 1886, p. 143.

[361] « Note pour le ministre », Direction de l'enseignement supérieur, 4 juin 1873 (AN, F[17]13747).

[362] *Ibid*.

[363] « M. Jules Simon a soumis à l'Assemblée nationale un projet de loi introduisant chez nous ces bourses de voyages qui existent depuis longtemps chez tous nos voisins », signale ainsi *La Revue scientifique de la France et de l'étranger* (n°28, 6 janvier 1872, p. 668) à l'occasion d'une brève intitulée « Universités belges ».

[364] Pieter Dhondt, *Un double compromis. Enjeux et débats relatifs à l'enseignement universitaire en Belgique au XIXe siècle*, Gent, Academia Press, 2011, p 249 ; « Belgische Studenten an der Berliner Universität zwischen 1831 und 1914 », *Jahrbuch für Universitätsgeschichte*, n°12, 2011.

[365] Jules Simon, *La réforme de l'enseignement secondaire*, Paris, Hachette, 1874, p. 158.

Souci méritocratique oblige, un concours organisé par « les facultés compétentes » est même prévu à l'origine, mais qui ne sera jamais organisé, faute de financements. « Comment pourrions-nous établir un *concours* pour les missions dont il s'agit ? », lit-on ainsi dans une note de la Direction de l'enseignement supérieur dès 1873 : « ce concours entraînerait des dépenses qui n'ont pas été prévues »[366]. Dans les faits, la logique du boursier sélectionné sur concours est vite remplacée par celle du boursier coopté « s'étant particulièrement distingué dans les concours »[367], une logique à rebours du vœu initial, profitant non plus à des docteurs mais aux élèves des grandes écoles, en particulier de l'École normale supérieure, littéraires pour la plupart, et en partance pour d'autres destinations que l'Angleterre ou l'Allemagne. À l'occasion de son discours pour la rentrée 1872, le directeur de l'École, Ernest Bersot, ne s'y trompe d'ailleurs pas :

> « Nous avons accueilli avec un grand contentement l'institution des bourses de voyage, comme un désirable supplément à l'École française d'Athènes. L'éducation libérale de notre École excite dans les esprits une vive ardeur d'apprendre : ils sont heureux qu'on leur ouvre le monde. Ils vont donc voyager, ils vont se mettre en route dans toutes les directions et visiter les vivants et les morts. Ulysse en fit autant »[368].

Les premiers bénéficiaires des bourses créées par Jules Simon pour 1872-1873 sont ainsi : Charles Bayet, ancien normalien et agrégé d'histoire, envoyé en Italie[369] ; Ernest Denis, ancien normalien et agrégé d'histoire, envoyé à Prague[370] ; Fernand Tardieu, ancien normalien et agrégé de grammaire, envoyé en Allemagne[371] ; Paul Baret, docteur en droit, envoyé en Italie et en Grèce[372] ; l'abbé Louis Duchesne, élève de l'École pratique des hautes études, envoyé lui aussi en Italie[373] (il y participe, avec Charles Bayet, aux débuts de l'École française de Rome)[374].

Les lacunes des archives du ministère de l'Instruction publique n'ont pas rendu possible une étude sociale détaillée de l'ensemble de ces « boursiers Jules Simon ». Pour y suppléer, le dépouillement exhaustif du *Bulletin administratif* de l'Instruction publique entrepris pour la période 1873-1914 n'a guère donné plus de résultats, soit parce qu'il est difficile de savoir toujours avec certitude sur quelle partie du budget l'allocation des bourses mentionnées par le

---

366 « Note pour le ministre », Direction de l'enseignement supérieur, 4 juin 1873 (AN, F[17]13747).

367 « L'enseignement supérieur en 1878 », *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur. Études de 1878*, 1878, p. 589.

368 « Séance de rentrée de l'École normale supérieure », *BA*, MIP, n°295, 12 novembre 1872, p. 802.

369 Arrêté du 26 mars 1873 (AN, F[17]13747).

370 Arrêté du 26 mars 1873 et du 13 octobre 1873 (AN, F[17]13747).

371 Arrêté du 3 septembre 1873 (AN, F[17]13747).

372 Arrêté du 23 juin 1873 (AN, F[17]13747).

373 Arrêté du 21 juillet 1873 (AN, F[17]13747).

374 Cf. Brigitte Waché, *Monseigneur Louis Duchesne (1843-1922). Historien de l'Église, directeur de l'École française de Rome*, Rome, Collection de l'École française de Rome, n°167, 1992, p. 48 et suivantes.

Bulletin est imputée – s'agit-il du crédit créé par Jules Simon ? –, soit parce que les arrêtés de nomination des boursiers du ministère n'y sont pas reproduits systématiquement : il nous a ainsi été donné de retrouver certains dossiers de boursiers dans les archives ministérielles sans que l'arrêté de nomination correspondant n'ait été publié dans le *Bulletin* (Edmond Dreyfus-Brisac par exemple, licencié en droit et bénéficiaire d'une bourse de six mois en Allemagne par arrêté du 21 janvier 1884, n'est pas mentionné dans le *Bulletin*[375]).

Les informations éparses que nous avons pu récolter semblent toutefois aller toutes dans le même sens. Gérées par le premier bureau de la Direction de l'enseignement supérieur, les bourses sont d'abord bel et bien allouées à des diplômés ou à des professeurs, contribuant par-là à l'universitarisation de la mobilité savante à l'étranger.

Par ailleurs, elles sont attribuées à l'origine pour la plupart à des élèves ou à d'anciens élèves de l'École normale supérieure, soit que la bourse serve à prolonger un séjour à l'École française d'Athènes ou à l'École française de Rome quand ils en sont membres, soit que la bourse finance une mission destinée à étudier le système scolaire ou universitaire d'un pays étranger, européen le plus souvent (Allemagne, Angleterre, Belgique, etc.) ; c'est le cas – désormais bien connu – de ces jeunes chargés de mission « prometteurs »[376] dépêchés dans les universités allemandes (Seignobos, Durkheim, Bouglé, Jullian, etc.)[377]. À partir des années 1890-1900, les bourses créées par Jules Simon semblent échoir de préférence à des agrégés : en 1910, on compte ainsi quatre agrégés, un archiviste-paléographe et un licencié ès-lettres parmi les six lauréats[378]. Les élèves de la rue d'Ulm n'en continuent pas moins d'être les principaux bénéficiaires du marché des bourses de mobilité : d'abord, parce qu'ils enlèvent chaque année près d'un tiers des postes d'agrégés et constituent presque la moitié des agrégés littéraires[379], principaux lauréats des bourses de mobilité ; ensuite, parce qu'en plus de leur rémunération au titre d'élèves-normaliens, et nonobstant ce contingent limité de bourses de voyage de 2 000 francs qui, entre 1873 et 1914, demeure figé à six bourses, les normaliens préparant les agrégations de langues vivantes (anglais, allemand, italien ou espagnol) sont les bénéficiaires *de jure* d'une « indemnité complémentaire pour frais de voyage et de séjour » d'un montant de 1 200 francs.

---

[375] AN, F[17]13747.

[376] Marcel Fournier, *Émile Durkheim (1858-1917)*, Paris, Fayard, 2007, p. 89-90.

[377] Cf. Claude Digeon, *op. cit.*, p. 375-383 ; Christophe Charle, *La République des universitaires…*, *op. cit.*, p. 21-30, où l'auteur se livre à une étude sociale de treize boursiers missionnés en Allemagne et dont les rapports sont publiés dans *La Revue internationale de l'enseignement*.

[378] Arrêté du 17 août 1910 (AN, F[17]13747).

[379] Jean-François Sirinelli, *Génération intellectuelle. Khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Arthème Fayard, 1988.

Dernière récurrence enfin entre 1873 et 1914, dans l'attribution des « bourses de voyage Jules Simon » : le recours à la cooptation en fonction de réseaux d'interconnaissance semble être la norme puisqu'aucun concours ni aucune arène de négociation publique – à l'image de la Commission des missions par exemple – n'existent pour l'accès à ces bourses, une situation contrevenant dans l'esprit aux ambitions originelles de démocratisation sociale.

À ces bourses de voyage et indemnités complémentaires pour normaliens, limitées par leur nombre et par leur accessibilité, s'ajoutent d'autres financements ponctuels du ministère, destinés aux étudiants des universités de Paris et de province, mais dont les montants sont de bien moindre importance – de 150 à 1 000 francs en fonction des crédits dont le ministre peut encore disposer au moment de la demande – et, surtout, dont l'obtention paraît une fois encore subordonnée à la capacité de débrouillardise du candidat ou à la capacité d'entregent de ses professeurs, ce mode d'allocation de ressource ne bénéficiant d'aucun affichage public et ne faisant l'objet d'aucune réglementation. Le mélange indistinct et irrégulier des dossiers de « bourse d'études » et de « bourse de voyage » dans les archives du ministère de l'Instruction publique semble porter témoignage d'une pratique administrative très peu normalisée[380].

- LES BOURSES DE SÉJOUR À L'ÉTRANGER DES ÉCOLES NORMALES

Par comparaison, et sans entrer dans le détail d'un objet qui mériterait une étude en soi dans le cadre d'une histoire de l'enseignement primaire, l'accès à la mobilité internationale, impulsée par la Direction de l'enseignement primaire, pour les élèves des écoles primaires supérieures ayant entre 16 et 18 ans, et pour les professeurs des écoles normales primaires ou les candidats au certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les écoles normales primaires, est bien plus lisible et plus réglementé. C'est qu'il est favorisé par tout un travail de pression mené activement par des groupes académiques – les professeurs de langues de l'université et de l'enseignement secondaire – qui voient dans l'instauration de bourses de séjour à l'étranger un instrument de reconnaissance pour leurs disciplines et qui contribuent à faire de la mobilité académique internationale un enjeu national. Les arguments utilisés à cette occasion méritent en outre d'être relevés en tant qu'ils participent d'une normalisation des discours produits autour de l'idée de mobilité académique internationale.

Le système des « bourses de séjour à l'étranger » a été initié à la rentrée scolaire de septembre-octobre 1883, sous le ministère Jules Ferry (qui cumule alors le portefeuille de l'Instruction publique et celui de chef du gouvernement), sur la suggestion d'un inspecteur de

[380] AN, F^{17}13747, F^{17}13748 et F^{17}13749.

l'Instruction publique, Guillaume Jost, à Ferdinand Buisson[381], directeur de l'enseignement primaire, afin de favoriser l'étude des langues étrangères en France. Un concours a été ouvert – les épreuves se composent de deux thèmes en langue allemande (un extrait de *l'École* de Jules Simon et des phrases de conversation courante) et d'une version allemande (l'extrait d'un discours tenu au Congrès pédagogique de Brême)[382] – pour les instituteurs et les élèves-maîtres des écoles normales, avec publication officielle au *Bulletin* de l'Instruction publique, concours auquel vingt-cinq candidats se sont présentés. Six ont été retenus :

> « Six jeunes gens, pourvus du brevet supérieur et se destinant à l'enseignement, furent, à titre d'essai, envoyés, aux frais de l'administration, à l'école normale d'instituteurs de Küssnacht, près de Zurich, où les cours se font en allemand. Ils y furent parfaitement accueillis, y restèrent un an et, à leur retour, entrèrent dans l'enseignement pour y être plus spécialement chargés de la langue allemande. Cette tentative avait un double objet : encourager d'abord l'étude des langues vivantes, qui commençait à se répandre et à prendre faveur dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures, en récompensant les jeunes gens qui s'y étaient particulièrement adonnés et en les mettant à même de les apprendre assez à fond pour les enseigner plus tard ; permettre ensuite à de jeunes maîtres d'élite de continuer et de compléter leurs études pédagogiques par la comparaison des méthodes françaises avec les procédés en usage à l'étranger »[383].

Évalué comme une réussite par l'inspection de l'Instruction publique – Guillaume Jost, germanophone, a été envoyé sur place en mars 1884 et a loué « les résultats obtenus » – le principe est institutionnalisé et élargi en 1884. Le 15 décembre, le Parlement entérine, sur le crédit des bourses d'enseignement primaire supérieur, la création de bourses de séjour à l'étranger pour deux catégories de boursiers : d'une part, non plus les instituteurs ou les élèves-maîtres mais, parce qu'ils sont « plus capables de se livrer à une étude rationnelle et approfondie des langues étrangères et tout indiqués pour les enseigner eux-mêmes »[384], les

[381] « Un autre trait qu'il importe de relever, c'est le rôle qu'a joué M. Jost pendant un tiers de siècle pour nos rapports avec l'étranger en matière scolaire. Longtemps avant qu'il fût question chez nous d'associations ou de syndicats d'instituteurs, M. Jost, à titre personnel, plus tard avec mission officielle, suivait les grandes réunions des *Lehrervereine* d'Allemagne ; il se plaisait à en décrire l'organisation puissante ; il insistait sur les bienfaits de cette solidarité professionnelle se traduisant non seulement par un large mouvement d'idées et d'études, par des publications, des journaux, des revues, des congrès pédagogiques dont il fut longtemps presque le seul Français à rendre compte. Peu à peu on l'écouta, on comprit l'importance de cette vie sociale du corps enseignant, et, sans songer à imiter l'Allemagne, par la force des choses, on fit comme elle. Entre elle et nous, M. Jost resta en quelque sorte le trait d'union. C'est lui qui, le premier, osa nous proposer, quelques années après la guerre [de 1870], d'envoyer quelques jeunes maîtres apprendre l'allemand en Allemagne. Il fut l'instigateur de ces bourses de séjour à l'étranger dont aujourd'hui personne ne conteste plus l'utilité » (Ferdinand Buisson, « Nécrologie. M. Jost, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique », *Manuel général de l'Instruction primaire. Journal hebdomadaire des instituteurs et des institutrices*, n°26, 74e année, 8e série, Tome XLIII, 30 mars 1907, p. 407).

[382] Les textes sont reproduits dans « Langues vivantes. Sujets à traiter », *Manuel général de l'Instruction primaire. Journal hebdomadaire des instituteurs et des institutrices*, Supplément n°8, 8e année, Tome VIII, 19 avril 1884, p. 127-128.

[383] *Rapport sur l'organisation et la situation de l'enseignement primaire public*, Direction de l'enseignement primaire (Charles Bayet), Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, Paris, Imprimerie nationale, 1900, p. 538-539.

[384] *Recueil des monographies pédagogiques publiées à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889,* tome II, Paris, Imprimerie nationale, 1889 (Chapitre II, Bourses de séjour à l'étranger), p. 350.

« professeurs d'écoles normales, âgés de vingt-cinq à trente ans, qui veulent joindre au diplôme du professorat la mention d'aptitude à l'enseignement de l'allemand ou de l'anglais, et auxquels à leur retour on confiera l'enseignement de cette langue »[385] ; d'autre part, la seconde catégorie de boursiers est constituée par les « jeunes gens sortant des écoles primaires supérieures et qui, se destinant aux carrières commerciales ont besoin d'acquérir la connaissance pratique des langues étrangères »[386].

À la différence des bourses de voyage de l'enseignement supérieur, deux concours sont institués (décret du 9 janvier 1885, décret et arrêté organiques du 18 janvier 1887) pour les deux catégories de boursiers, composés d'épreuves écrites et orales[387]. D'abord réservé aux hommes, le concours des professeurs d'écoles normales est ouvert aux femmes en 1889[388].

Le nombre de boursiers concernés n'est pas spécifié par les textes réglementaires. C'est donc une « question qui reste strictement d'ordre budgétaire »[389]. De fait, leur nombre va en augmentant : six boursiers en 1884 ; près de vingt boursiers par an au début des années 1890 ; une trentaine par an dans les années 1900. Entre 1883 et 1899, le total des boursiers envoyés à l'étranger par le ministère de l'Instruction publique s'élève à 306 boursiers, dont 143 sont des professeurs d'écoles normales et 163 des élèves des écoles primaires supérieures[390]. Le nombre d'élèves et de professeurs concerné est assez réduit ; il est toutefois sans commune mesure avec celui concerné par les bourses de voyage de l'enseignement supérieur.

En outre, pour accompagner les boursiers, un comité de patronage est créé en août 1885 auprès du ministre de l'Instruction publique, notamment pour le « choix des localités où devront résider les boursiers, des familles où ils seront placés, des établissements dont ils devront suivre les cours, de la direction de leurs études et de leur surveillance morale »[391]. Le comité se compose de plusieurs personnalités bien identifiées au sein de la nébuleuse des études de langues en France, parmi lesquelles : Michel Bréal, professeur de grammaire comparée au Collège de France et inspecteur général de l'Instruction publique ; Alexandre Beljame, fondateur des études anglaises à la Sorbonne, où il occupe le poste de maître de conférences de langue et de littérature anglaises[392] ; Adolphe Bossert, germaniste, professeur

[385] Guillaume Jost, « Les bourses de séjour à l'étranger », *Revue pédagogique*, tome VIII, janvier-juin 1886, p. 144.

[386] « Concours pour l'obtention des bourses de séjour à l'étranger », *BA*, MIP, n°664, 5 septembre 1885, p. 482-483.

[387] *Ibid*.

[388] *Rapport sur l'organisation et la situation de l'enseignement primaire public*, *op. cit.*, p. 539.

[389] *Ibid.*

[390] *Ibid.*, p. 543.

[391] Arrêté du 10 août 1885, *BA*, MIP, n°662, 22 août 1885, p. 439-440.

[392] Michel Espagne, *Le paradigme de l'étranger. Les chaires de littérature étrangère au XIXe siècle*, Paris, Cerf, 1993, p. 290.

de littérature allemande à la faculté des lettres de Douai, pilier des jurys d'agrégation de langues vivantes, inspecteur de l'Instruction publique[393] ; Guillaume Jost, germaniste lui aussi, inspecteur de l'Instruction publique, initiateur des bourses de séjour et « défenseur courageux et infatigable de l'enseignement des langues vivantes »[394] ; Joseph Motheré, professeur agrégé d'anglais au lycée Charlemagne, délégué des agrégés de langues vivantes au Conseil supérieur de l'Instruction publique[395]. On y retrouvera aussi plus tard Henry May, directeur commercial de la Maison Quantin[396], éditeur entre autres de *La Revue des deux mondes*, l'« organe naturel des publicistes intéressés par les littératures étrangères »[397]. La création des bourses de séjour à l'étranger paraît bel et bien procéder de l'action de ce groupe investi dans la conquête d'une légitimité et d'une pérennité académique pour les langues vivantes en France, et qui trouve là un espace d'intervention propice à la diffusion de ses intérêts[398].

Les objectifs de démocratisation et de dynamisation de la mobilité internationale des étudiants et enseignants français, ainsi que la volonté d'observation des pays étrangers, s'ils sont similaires à ceux des bourses de voyage de l'enseignement supérieur, se doublent ici d'un argumentaire plus élaboré sur les apports de ces migrations académiques institutionnalisées, non seulement pour l'étude des langues vivantes mais aussi, et non sans paradoxe, pour le renforcement du sentiment national des boursiers français, leur plongée dans un bain de culture étranger devant favoriser en retour leur conscience d'appartenance à une nation bien différenciée, la nation française – argument sans doute construit en réponse aux critiques qui pleuvent contre les tenants du développement des langues vivantes, accusés (à l'exemple de Michel Bréal) de vouloir « germaniser »[399] le système d'enseignement français. La bourse de voyage à l'étranger est bien un facteur de nationalisation qui contribue, dans l'esprit de ses promoteurs, à bâtir des frontières nationales[400] :

---

[393] *Ibid.*, p. 220-221.

[394] Ferdinand Buisson, art. cit., p. 407.

[395] *Revue internationale de l'enseignement*, tome XX, 1890, p. 421. Un « Prix Motheré », prix d'anglais de classe de rhétorique, sera créé en 1890 à l'initiative d'un comité de souscription présidé par Alexandre Beljame.

[396] Cf. Jean-Yves Mollier, *L'Argent et les lettres. Le capitalisme d'édition (1880-1920)*, Paris, Fayard, 1988, p. 151-168.

[397] Michel Espagne, *Le paradigme de l'étranger*, *op. cit.*, p. 156.

[398] Figurent aussi au sein du comité Gaston Bonet-Maury, sous-directeur du Musée pédagogique, anglisiciste, auteur d'une thèse à la faculté de théologie protestante de Paris sur les « origines du christianisme unitaire chez les Anglais » et qui prépare une thèse à la faculté des lettres de Paris sur « Les origines anglaises de la ballade littéraire en Allemagne » ; Jules Steeg, député de la Gironde, ferryste notoire. Notons, au passage, la forte prégnance des réseaux protestants au sein de ce comité puisque Steeg, Bonet-Maury (dont la fille épousera le fils du précédent), Jost et Bossert sont tous les quatre de confession protestante.

[399] Jacques Brethomé, *op. cit.*, p. 59.

[400] Blaise Wilfert-Portal, « Des traducteurs bâtisseurs de frontières », dans Christine Lombez et Rotraud von Kulessa (dir.), *De la traduction et des transferts culturels*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 231-253.

> « Tout ce qui entoure nos boursiers concourt à l'étude de la langue qu'ils doivent apprendre. Mais ce n'est pas tout : ils étudient en même temps le pays où ils séjournent. De ce pays, ils connaîtront non seulement les mots de la langue qui s'y parle, mais la façon de penser, de raisonner et de vivre, les vues et les idées, les sentiments et les usages. Comme l'a dit excellemment M. Michel Bréal, "la connaissance pratique de la langue étrangère ne sera pas l'unique bénéfice avec lequel ils reviendront. Une langue renferme, a-t-on dit, une philosophie ; elle renferme davantage encore ; c'est tout un genre de vie, toute une habitude de penser et de sentir. C'est un petit monde moral nouveau où l'on entre, que l'on découvre peu à peu et dont les découvertes provoquent naturellement les comparaisons les plus fécondes. On apprend à sortir de soi, à prendre conscience des limites étroites entre lesquelles s'écoulent souvent notre vie individuelle ou notre vie nationale. Et qu'on ne croit pas que le patriotisme devienne moins ardent parce qu'il est plus éclairé ! Au contraire, tous ceux qui ont vécu à l'étranger ont fait l'expérience qu'à leur retour ils ressentaient pour la France un amour plus intense, avec le désir de travailler plus intelligemment à l'enrichir de ce qui peut manquer à sa tradition ou à son génie" ».

Loin de constituer un renoncement au national, la bourse de séjour à l'étranger est bien plutôt conçue comme un instrument d'affermissement du national : « Le plus sûr moyen de répandre la langue française », écrit ainsi Michel Bréal, « c'est encore que le Français sorte de chez lui »[401].

II. LA LÉGITIMATION DE L'UNIVERSITÉ

Tandis que certains corps universitaires naissants – archéologues, professeur de langues, etc. – font peu à peu du rapport à l'étranger une composante de leur stratégie de légitimation disciplinaire et concourent par-là au développement d'une mobilité savante à l'international universitarisée, les débats réformateurs qui agitent la période de la République opportuniste arriment eux aussi, comme en écho, l'université au déploiement d'une politique de présence – et de puissance – de la France à l'international, jetant sur les fonts baptismaux l'idée qu'il n'est pas de politique possible de « rayonnement intellectuel » qui ne soit pas avant tout une politique à caractère universitaire. Deux espaces de réforme constituent dans les années 1870-1880 des lieux socialement stratégiques où s'élabore cette vision partagée : la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur d'une part ; l'Alliance française d'autre part.

2.1. La création de la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur et la légitimation des universités dans les relations internationales (1878-années 1880)

Les étapes qui mènent à la création en 1878 de la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur (SEQE) sont bien connues, notamment grâce au travail pionnier de George Weisz. Après les réformes avortées de Victor Duruy à la fin des années 1860 et le

[401] Michel Bréal, « Comment on apprend les langues étrangères », art. cité.

travail d'un petit groupe d'universitaires (Renan, Taine, Boutmy, Monod, Bréal) auprès de l'éphémère ministère de William Waddington pour la création d'universités régionales entre 1876 et 1877, la SEQE est fondée, entre mars et juin 1878, par ce même petit groupe constitué d'une vingtaine de membres parisiens, bientôt élargi à la province par le biais de comités locaux, et qui compte en 1880 plus de 250 membres. Proche de l'administration républicaine, davantage composée de professeurs de facultés que de professeurs de grandes écoles ou d'institutions de recherche, dotée d'une base d'adhérents plus provinciale que parisienne, la SEQE va constituer un puissant lobby pour la réforme de l'enseignement supérieur tout au long des années 1880-1900[402].

La SEQE est un espace de réforme typique des années Belle Époque – on retrouvera cette particularité à l'Alliance française –, c'est-à-dire un lieu neutre de sociabilité réformatrice où se croisent une nouvelle génération de jeunes républicains en mal d'ambition (le cas le plus net est celui de Joseph Reinach, jeune avocat gambettiste et trésorier de la SEQE à seulement 22 ans) et une génération plus établie d'universitaires ayant déjà appelés en vain à des réformes du supérieur sous le second Empire (Pasteur, Berthelot, Renan, Taine), voire qui ont pour certains été proches du pouvoir impérial, comme Ernest Lavisse, 36 ans, secrétaire général de la SEQE et ancien membre du cabinet du ministre de l'Instruction publique Victor Duruy, en 1869-1870. À cette dernière catégorie, la SEQE va donner les moyens d'une reconversion républicaine.

Sa légitimité, la SEQE ne la tire toutefois pas de seulement de sa proximité avec les lieux du pouvoir, mais aussi et surtout de sa capacité à appuyer ses propositions par les comparaisons internationales qu'elle entreprend avec les systèmes universitaires des pays voisins, et des liens qu'elle s'emploie à nouer avec l'extérieur. L'argument fondateur de la SEQE est en effet qu'il est nécessaire de connaître l'organisation de l'enseignement supérieur à l'étranger avant que d'entreprendre une refonte des structures françaises (c'est ce que proclame en premier l'article des statuts de la SEQE définissant son objet : « étudier méthodiquement les institutions de haut enseignement qui existent en Europe et dans les autres parties du monde »[403]).

Pour ce faire, la SEQE compte sur deux types de sources d'informations : son réseau de correspondants étrangers et des chargés de mission français envoyés à l'étranger par elle ou par le gouvernement. Dans le premier cas, la SEQE tisse une toile à travers l'Europe avec

[402] George Weisz, *op. cit.*, p. 64 et suivantes.

[403] « Statuts approuvés dans la même assemblée du 24 mars 1878 », dans *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur. Constitution de la société*, Paris, Hachette, 1878, p. 11.

d'autant plus de force que cette capacité à se doter de connections avec l'étranger la place de fait dans une position centrale d'interface au sein d'un dispositif français d'informations sur l'étranger encore faiblement structuré et institutionnalisé au niveau du ministère de l'Instruction publique, lequel dépend pour cela des canaux traditionnels dont dispose le réseau diplomatique. C'est le second objectif affiché par la SEQE dans ses statuts – « entretenir […] des rapports et une correspondance avec les principales universités étrangères et avec les fondations spéciales qui les complètent »[404] –, non sans une ambition sociale assumée quant à la dynamique de légitimation à l'international dont les universitaires qui sont ses membres pourront bénéficier par effet de retour :

> « Le premier soin de notre Société sera de se mettre en rapport avec les universités étrangères et avec les départements ministériels compétents des autres pays. Elle obtiendra aisément, sous la caution des noms éminents que contient notre liste de membres-fondateurs, l'envoi régulier des programmes de cours, circulaires, arrêtés, rapports, tableaux statistiques, etc. Elle aura probablement dans chaque grand centre un correspondant attitré qui joindra à ces documents des observations de nature à en marquer la vraie portée et qui, à côté des institutions comme on les écrit, fera voir ces institutions comme on les pratique […] Des communications pourront s'établir, auxquelles la Société prêtera volontiers son concours : elle mettra au service de chacun de ses membres, français ou étrangers, les relations multiples dont elle dispose, et nous estimons qu'elle pourra devenir, avec le temps, l'*intermédiaire habituel*[405] entre tous les foyers de haute instruction. Il est inutile d'insister sur l'*influence*[406] qu'un tel rôle, bien compris et bien rempli, assurerait à notre fondation et, par elle, à notre pays. Vouloir faire de la science une grande cité idéale où l'on s'entraide de bonne grâce est sans doute une chimère. Mais il n'est pas impossible de rendre les échanges plus fréquents, plus aisés et plus fructueux entre les hommes voués dans chaque pays aux travaux de l'intelligence, et les premiers qui s'empareront de cette haute fonction en retireront sans aucun doute, un honneur dont leur pays profitera *aussi bien qu'eux-mêmes*[407] »[408].

Dans cet esprit, une « Circulaire aux ministres de l'instruction publique à l'étranger » et une « Circulaire aux recteurs des universités étrangères » est envoyée, signée par le secrétaire général Ernest Lavisse[409]. Dès 1878, celui-ci se félicite d'avoir obtenu de la documentation d'une vingtaine d'universités étrangères et de huit écoles techniques[410].

En parallèle, pour saisir « la vie réelle des universités étrangères »[411], la SEQE s'appuie sur des chargés de mission envoyés sur place, boursiers du ministère de l'Instruction publique ou boursiers financés par des capitaux privés, dont elle publie les rapports sur l'organisation de l'enseignement supérieur des pays où ils ont séjourné, d'abord dans son *Bulletin* trimestriel entre 1878 et 1880, puis dans une nouvelle revue, créée en 1881, et dont le nom traduit bien l'ambition éditoriale : la *Revue internationale de l'enseignement*. Cette pratique est l'héritière

[404] *Ibid.*
[405] C'est nous qui soulignons.
[406] *Ibid*.
[407] *Ibid*.
[408] « Extrait de l'exposé présenté au nom du comité de fondation à la réunion des membres fondateurs le 24 mars 1878 », dans *Société pour l'étude…*, *op. cit.*, p. 8-9.
[409] *Ibid.*, p. 39-40.
[410] *Ibid.*, p. 23.
[411] *Ibid.*, p. 42.

des manuscrits rédigés par les premiers chargés de mission envoyés outre-France par Victor Duruy, dans le cadre d'une grande enquête organisée à partir de 1866 sur la situation de l'enseignement supérieur dans onze pays européens (Allemagne, Angleterre, Belgique, Danemark, Espagne, Portugal, Italie, Pays-Bas, Russie, Suède, Suisse), ainsi qu'aux États-Unis, au Canada et en Amérique du Sud[412]. Vingt-et-une études de ce type sont publiées par la SEQE entre 1878 et 1880[413], dont six sur les universités allemandes. Si l'Allemagne, comme on le sait[414], occupe la première place parmi les rapports et informations diffusés sur l'état de l'enseignement supérieur à l'étranger, elle est cependant loin d'être le seul espace donnant matière à comparaison – voire à imitation – avec le système universitaire français.

Ce faisant, la réalisation et la publication d'enquêtes sur les pratiques universitaires à l'étranger fondent un savoir-faire comparatiste, dont seuls les universitaires ont *de facto* la maîtrise, et qui contribuent à asseoir l'influence de leur expertise, de leur groupe social et de leur institution – l'université – auprès du pouvoir républicain dans le cadre, non seulement de la construction du système français d'informations sur l'étranger (damant ainsi le pion aux chancelleries qui ne sont plus désormais seules légitimes dans ce domaine), mais également pour le développement de l'image de marque française à l'international : « Les publications de la Société, proclame la charte fondatrice de la SEQE, ne serviront pas de lien seulement entre les savants […]. Elles contribueront à faire connaître, au-delà de la frontière, les ressources [scientifiques] qui existent en France »[415].

Autrement dit, dans un mouvement de légitimation croisée, tandis que le comparatisme revendiqué et mis en pratique par la SEQE sert d'instrument pour la mise en œuvre des réformes universitaires, ces réformes elles-mêmes, parce que s'appuyant justement sur des comparaisons internationales, vont conférer toute leur légitimité aux initiatives visant, pour les besoins de la cause, à amplifier la présence des universitaires français à l'international. Au-delà de la pression des corps disciplinaires, l'universitarisation du « rayonnement intellectuel » français trouve ici une raison d'être supplémentaire. La création de l'Alliance française en 1883, en légitimant la nécessité d'un « rayonnement » par l'enseignement – que seuls les milieux universitaires et du secondaire sont en position légitime d'assurer – va contribuer à accélérer encore ce processus.

[412] *Ibid.*, p. 22.

[413] Cf. les *Etudes de 1878*, *Etudes de 1879* et les *Etudes de 1880*, publiée par la SEQE (Paris, Hachette).

[414] Voir les travaux déjà cités de : Claude Digeon, *op. cit.* ; George Weisz, *op. cit.* ; Christophe Charle, *La République des universitaires…*, *op. cit.*

[415] « Extrait de l'exposé présenté au nom du comité de fondation… », *op. cit.*, p. 9.

2.2. L'Alliance française et la consécration de l'enseignement

Tout semble avoir été dit sur la fondation l'Alliance française, le 21 juillet 1883, et sur ses premières années de fonctionnement[416] – le contexte républicain et colonial dans lequel elle voit le jour, le messianisme culturel qui anime ses membres-fondateurs dans le cadre d'une concurrence avec l'Allemagne, l'appartenance professionnelle de ces derniers – au point qu'il ne serait plus, à lire l'un des récents historiens de l'Alliance, « possible de fouiller plus avant les conditions de cette naissance »[417].

À l'aune d'une lecture sociohistorique[418], il nous a cependant paru envisageable – et utile – de rouvrir le dossier en vue de restituer autrement les conditions objectives de naissance de cette institution, que nous envisagerons ici, dans le doit fil des travaux de Christian Topalov sur les « laboratoires du nouveau siècle », comme une arène de la réforme dédiée à la redéfinition du « rayonnement intellectuel » de la France, c'est-à-dire au bornage de ses horizons et de ses possibles. Notre hypothèse est que la création de l'Alliance française, nonobstant les revendications d'apolitisme et les aspirations à l'universel affichées par ses pères fondateurs – discours dont l'historien ne saurait se satisfaire, faute de pouvoir sonder les consciences –, et au-delà de son contexte très général d'émergence – ainsi résumé par François Chaubet : « le renouveau diplomatique » et ses logiques coloniales, « le renouveau intellectuel » et la diffusion du modèle des sociétés savantes (à caractère géographique en particulier)[419] –, cette création de l'Alliance est le produit d'une configuration sociopolitique particulière aux années 1880 : la rencontre entre, d'une part, les figures d'une ancienne élite dirigeante, au pouvoir sous le Second Empire mais évincée des responsabilités par la République, et qui a encore soif d'influence mais ne peut désormais songer à agir que dans des secteurs où la puissance publique n'intervient pas encore, ou peu (le « rayonnement intellectuel » de la France en est un) ; d'autre part, une génération montante de républicains

[416] Pour ne citer que trois publications qui font référence : Maurice Bruézière, *L'Alliance française….*, *op. cit.* ; Mariangela Rosseli, *op. cit.* ; François Chaubet, *La politique culturelle française…*, *op. cit.*

[417] François Chaubet, *La politique culturelle de la France*, *op. cit.*, p. 29. « Les "papiers d'agent" de Paul Cambon au Quai d'Orsay, par exemple, n'ont rien livré », ajoute Chaubet (*Ibid.*).

[418] Nous voulons tenter de répondre ici à une partie du programme proposé par Blaise Wilfert-Portal, dans sa critique de l'ouvrage de François Chaubet : « D'où le caractère assez inachevé des développements sur la composition sociale de l'Alliance et ses implications : la seule variable réellement étudiée par François Chaubet est celle de la profession du noyau central des militants. Même si celle-ci était univoque – et on en est loin, sous la Troisième République –, il resterait encore à savoir non seulement si les individus évoqués étaient, dans leur profession, en situation d'ascension ou de déclin, en position dominante ou plutôt minoritaire, mais aussi s'ils avaient du bien et, pourquoi pas, leur origine sociale et celle de leurs conjoints. On aurait ainsi pu mieux cerner quels types d'élites frayaient à l'Alliance, y investissaient du temps, de l'argent et du capital symbolique, et ce qu'elles souhaitaient réellement y faire et pas seulement ce qu'elles prétendaient y faire » (Blaise Wilfert-Portal, « Librairie », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 100, p. 229-231.

[419] François Chaubet, *La politique culturelle de la France*, *op. cit.*, p. 23-28.

(ici principalement des diplomates et des universitaires), avide d'opportunités, pour qui « entrer en réforme » représente une occasion « de se faire un nom » et de se doter des diverses formes de capital requises pour progresser au sein de leur champ d'évolution respectif[420].

A) Jeunes hommes et hommes jeunes

L'étude prosopographique des dix-huit membres-fondateurs de l'Alliance française[421] permet tout d'abord de mettre en évidence leur jeunesse. La moyenne d'âge se situe en effet à 43 ans et l'âge médian à 41 ans. Quatre d'entre eux ont même moins de 30 ans (ainsi Mouttet et Reinach, 26 ans ; Jusserand, 28 ans ; Izoulet, 29 ans) et seulement trois d'entre eux ont plus de 50 ans (Tissot, 55 ans ; de Parieu, 68 ans ; Duruy, 72 ans). L'Alliance française est donc le fruit de jeunes hommes et d'hommes jeunes, une caractéristique d'autant plus à souligner qu'à la même période, la seule structure officielle occupée par l'action intellectuelle de la France à l'étranger – la Commission des voyages et des missions scientifiques et littéraires – accuse une composition générationnelle bien plus avancée en âge : l'âge moyen de ses membres est de 56 ans en 1883 (il était de 60 ans en 1879) et sur quarante-cinq membres, aucun d'eux n'a moins de 30 ans, 10% seulement ont moins de 40 ans et un tiers a plus de 60 ans[422]. Le seul espace d'intervention des pouvoirs publics en matière de « rayonnement intellectuel » étant déjà investi par une génération bien établie, les nouvelles générations à l'origine de l'Alliance française se sont donc dotées, avec elle, d'une scène où pouvoir se produire sans attendre.

B) Une antichambre du pouvoir ?

Un second élément caractérise la plupart de ces hommes, quelle que soit la génération à laquelle ils appartiennent : leur éloignement, plus ou moins récent, du champ du pouvoir. Bien qu'elle se proclame – et soit souvent présentée – comme une institution apolitique, l'Alliance française – tout du moins son noyau fondateur – repose en réalité sur des réseaux politiques clairement identifiables, alors situés en marge des allées du pouvoir.

[420] Cf. Christian Topalov, « Entrepreneurs en réforme », dans Christian Topalov (dir.), *op. cit.*, p. 397.

[421] Nous avons constitué ici un groupe composé des personnes présentes à la réunion fondatrice du 21 juillet 1883 et des membres du premier comité d'organisation de 1884, à savoir : Antoine Bernard, Paul Bert, Paul Cambon, l'abbé Charmetant, le comte Eugène Fontaine de Resbecq, Victor Duruy, Félix Esquirou de Parieu, Pierre Foncin, Jean Izoulet, Jean-Jules Jusserand, Isidore Loeb, Louis Machuel, Alfred Mayrargues, Paul Melon, Louis Mouttet, Joseph Reinach, Emmanuel Guillaume Rey, Charles Tissot (liste établie d'après : *Journal des débats*, 22 décembre 1883 ; *Alliance française. Association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger*, brochure de présentation, Paris, 1889, p. 3). Seul Antoine Bernard, publiciste, n'a pu être identifié.

[422] Au sujet de la Commission des voyages scientifiques et littéraires, cf. la première partie de ce chapitre.

Le premier groupe est celui des gambettistes, dont toute la carrière s'est faite à l'ombre du grand homme et qui, depuis l'éviction du pouvoir de ce dernier en janvier 1882 et sa mort en décembre de la même année, se retrouvent orphelins et obligés de se repositionner dans le jeu politique. C'est le cas de Joseph Reinach, qui fut le jeune chef de cabinet de Gambetta ; de Paul Bert, ancien ministre de l'Instruction publique de Gambetta ; de Jean Izoulet, secrétaire particulier de Paul Bert rue de Grenelle[423] ; de Pierre Foncin, directeur de l'enseignement sous le ministère Gambetta et, depuis lors, inspecteur général de l'Instruction publique ; de Charles Tissot, proche de Gambetta et nommé sur la recommandation de celui-ci ambassadeur à Constantinople en 1880 ; de Louis Mouttet et Alfred Mayrargues, tous deux membres de la Société historique et du Cercle Saint-Simon, dont on connait les passerelles avec les réseaux de la République gambettiste[424] – Joseph Reinach en fait d'ailleurs partie[425]. De fait écartés du pouvoir par le décès de leur leader, les gambettistes cherchent à revenir dans un jeu que domine désormais l'ancien ami et rival de Gambetta, Jules Ferry[426]. L'Alliance française, où l'on compte au moins deux « ferrystes » notoires – Paul Cambon, qui a commencé sa carrière auprès de Jules Ferry à la préfecture de la Seine, et Jean-Jules Jusserand, ancien chef-adjoint de cabinet dans le gouvernement Ferry entre 1880 et 1881 –, représente un des lieux possibles où opérer ce rapprochement et reprendre pied dans le débat public, en particulier en matière de politique coloniale, désormais à la une de l'actualité.

L'autre groupe politique bien identifié, quoique plus modeste, est celui incarné par les anciens du Second Empire, dont la carrière a été brisée sur l'hôtel de la République et qui ne peuvent désormais « entrer en réforme » que par le côté. Le plus fameux d'entre eux est sans conteste Victor Duruy, ancien ministre de l'Instruction publique de Napoléon III, en qui tous les réformateurs républicains de l'université voient un précurseur, sans toutefois autoriser son retour aux affaires. Il fait partie, dans la typologie topalovienne du champ réformateur, de ces « "patrons" dont l'appui est nécessaire pour cautionner une entreprise dont les "secrétaires" entendent conserver le contrôle »[427]. Vice-président de l'Alliance, Duruy n'y est d'ailleurs pas venu seul : un de ses anciens collaborateurs fait également partie du comité d'organisation de 1883-1884, le comte Eugène de Fontaine de Resbecq, qui fut son chef-adjoint de cabinet au ministère de l'Instruction publique, puis sous-directeur de l'enseignement primaire au temps

[423] Georges Champenois, *Le Sabotage officiel de l'histoire de France*, Paris, Bossard, 1930, p. 105.

[424] Alice Gérard, « Histoire et politique : la *Revue historique* face à l'histoire contemporaine (1885-1898) », *Revue historique*, n°255, 1976, p. 353-405.

[425] Cf. *Société historique et Cercle Saint-Simon. Bulletin*, 1ère année, 1883, p. 4.

[426] Pierre Barral, « Gambetta et Ferry, amis et rivaux », *Revue historique*, n°648, 2004, p. 891-919. Voir aussi, pour l'analyse des réseaux gambettistes : Jérôme Grévy, *La République des opportunistes (1870-1885)*, Paris, Perrin, 1998.

[427] Christophe Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle*, *op. cit.*, p. 398-417.

de l'Ordre moral. Il n'a que 46 ans en 1883, tout comme le baron Emmanuel-Guillaume Rey, né lui aussi en 1837, chargé de plusieurs missions scientifiques en Syrie sous le cabinet Duruy et qui, depuis la République et la mise en place de la Commission des voyages et des missions scientifiques, n'a plus été investi d'aucune mission. On pourrait citer encore le nom de Félix Esquirou de Parieu, sénateur du Cantal, ancien ministre de l'Instruction publique, ancien vice-président du Conseil d'État (1855-1870), qui, pour avoir été un adversaire de Duruy sous le Second Empire, aurait bien pu prendre la place de ce dernier[428] si la République, tout comme Duruy, ne l'en avait pas tenu éloigné depuis 1870.

L'Alliance française fait ainsi figure au moment de son lancement, non pas tellement d'espace *apolitique* où, comme elle aime à le proclamer elle-même, tout l'échiquier politique français viendrait à converger, mais de lieu investi et dominé par seulement quelques courants politiques qui ont en commun de se trouver en périphérie du champ du pouvoir – qu'ils soient dans cette position depuis longtemps ou pas, et de façon prononcée ou pas – et pour qui l'Alliance peut permettre de (re)jouer un rôle politique actif[429].

Cette opportunité que représente l'Alliance – et les raisons de son programme d'action – se dessine mieux encore à la lumière de l'homologie constatée des positions sociales occupées par ses principaux acteurs au sein de leur champ d'origine.

C) Les espoirs d'une nouvelle génération de diplomates républicains

Si l'on porte tout d'abord le regard du côté des diplomates de l'entreprise, Paul Cambon et Jean-Jules Jusserand – dont le premier est présenté partout comme l'un des deux principaux fondateurs de l'Alliance française (le second étant Pierre Foncin) –, on retrouve chez les deux hommes une configuration sociale à peu près similaire, puisque l'un comme l'autre, et malgré un écart d'âge important, viennent d'entrer dans la Carrière, et qu'aucun d'eux ne fait mystère de ses ambitions, tout du moins dans sa correspondance privée.

En 1883, Paul Cambon a laissé derrière lui une carrière préfectorale de plus de dix ans, dont cinq ans comme préfet du Nord – où il s'est acquis une position dont il a tenu d'ailleurs, dans l'éventualité d'une candidature prochaine aux élections sénatoriales[430], à conserver les

[428] Jean-Charles Geslot, *Victor Duruy, historien et ministre (1811-1894)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2009, p. 272.

[429] On pourrait faire également figurer les représentants religieux dans ce schéma : la laïcisation de l'école républicaine en France ne leur donne plus, en effet, de marge de manœuvre qu'à l'étranger où, au contraire, et en partie par l'intermédiaire de l'Alliance, ils peuvent continuer de bénéficier du soutien de la puissance publique, l'anticléricalisme n'étant pas, selon le mot fameux de Gambetta, « un article d'exportation ».

[430] « Il envisageait volontiers son entrée au Sénat […]. L'un des sénateurs du Nord, M. Dutilleul, très gravement malade, laisserait la place libre et rien n'empêcherait Paul Cambon de le remplacer deux ans plus

bénéfices en faisant nommer son propre frère à sa succession[431]. C'est avec de grands espoirs d'ascension sociale qu'il s'est vu nommer, en février 1882, résident-général du protectorat de Tunisie, avec grade de ministre plénipotentiaire. Voilà deux ans au moins qu'il s'ennuyait dans la préfectorale et, comme « porte de sortie », rêvait d'entrer dans la Carrière[432]. De cette entrée par le haut dans le corps diplomatique, et de l'action qu'il a très vite affirmé vouloir mener en Tunisie (réformes administratives, judiciaires et fiscales, afin de consolider le nouveau protectorat de Tunisie, tout juste établi l'année précédente, en 1881), il a escompté plus qu'un nouveau départ : « J'ai 39 ans, écrit-il à sa femme au début de l'année 1882, j'ai encore l'élasticité dans l'esprit pour m'accroître et me réformer. […] Quand j'aurai passé un ou deux ans à Tunis, je pourrai entrer dans n'importe quel poste diplomatique sans être taxé d'intrus. Je serai l'égal des plus connus »[433].

Il lui a cependant fallu vite déchanter. Dès son arrivée en Tunisie, Paul Cambon s'est en effet retrouvé en terrain hostile. Face à l'armée française et à certains milieux d'affaires, qui n'ont pas vu d'un très bon œil l'arrivée d'un pouvoir civil en Tunisie, et qui ont, dès le début, tout fait pour ralentir son action réformatrice[434]. Face aux chancelleries étrangères, ensuite, dont Paul Cambon a pu constater au quotidien la faconde et l'efficacité, à rebours de l'inexpérience de la diplomatie républicaine française :

> « Quand on compare la force, l'esprit de suite, l'intelligence politique de ces Allemands à notre versatilité et à notre légèreté, on est confondu. Quant aux Anglais, leur consul est un homme fort ordinaire mais il est né ici. Son père y était consul, il a passé sa vie sur les côtés de Méditerranée. […] J'ai déjà vu des administrations, je n'en connais pas de pire que celles des Affaires étrangères de France. […] Il est désespérant de voir de si grands intérêts en de telles mains »[435].

Pour affirmer son autorité, Paul Cambon a multiplié les lettres et les aller-retour entre la Tunisie et la France, afin de plaider sa cause et d'obtenir les appuis et les moyens nécessaires tout au long de l'année 1882. En vain. Il s'est vite rendu compte qu'il ne disposait pas pour accélérer les choses, des réseaux suffisants en métropole, et que ses appuis d'un jour au sein

---

tard » (Henri Cambon, *Paul Cambon, ambassadeur de France (1843-1924), par un diplomate*, Paris, Plon, 1937, p. 38).

[431] « Il était préoccupé de sa succession à la préfecture du Nord, et il agissait pour qu'elle fût attribuée à son frère Jules Cambon. […] [Cette] nomination à Lille présenta quelques difficultés car M. Goblet, le ministre de l'Intérieur, malgré ses bonnes dispositions, craignait que la désignation simultanée des deux frères pour deux postes importants ne fût mal interprétée. […] M. Jules Cambon fut nommé préfet le 28 février 1882 » (*Ibid.*, *op. cit.*, p. 39). Paul Cambon s'en félicite : « La crainte de mon influence dans le Nord disparaît du moment que mon frère me remplace. C'est le même nom, la même administration. Le lien subsiste. Pendant mes congés, je reviens dans le Nord, etc., etc. » (Lettre à Anna Cambon, Paris, 28 février 1882, citée par Laurent Villate, *La République des diplomates. Paul et Jules Cambon (1843-1935)*, Paris, Science infuse, 2002, p. 48).

[432] Cf. Laurent Villate, *op. cit.*, p. 46-47.

[433] Lettre à Anna Cambon, Paris, 16 février 1882, citée par Laurent Villate, *op. cit.*, p. 84.

[434] Voir sa correspondance des années 1881-1883, émaillée de références à ces situations de blocage (Paul Cambon, *Correspondance (1870-1924)*, tome 1 (1870-1898), Paris, Grasset, 1940).

[435] Lettre à Anna Cambon, 19 août 1882, *Ibid.*, p. 183-184.

des cabinets ministériels n'étaient plus toujours le lendemain en situation de l'aider, faute de stabilité politique en France : « Avec nos changements perpétuels de gouvernement, nous ne pouvons suivre aucune politique, nous nous réduisons à l'état de spectateurs inertes des plus graves événements », s'est-il plaint en août 1882[436].

C'est au cours d'un de ses voyages à Paris que Paul Cambon, à l'été 1883, a donc fondé l'Alliance française, dont la diversité de la composition professionnelle – curieux « méli-mélo d'opinions et de religions […] assez drôle »[437] et bien connu des historiens[438] – lui permet, de fait, d'accroître sa surface sociale en lui donnant directement accès à un vivier d'appuis haut-placés à Paris, nonobstant les changements de majorité au Parlement.

Le noyau fondateur et le premier comité d'organisation de 1884 comptent par ailleurs sans surprise nombre d'acteurs liés à la Tunisie, dont Cambon peut avoir besoin du soutien : outre Jean-Jules Jusserand (chef du bureau des affaires tunisiennes au ministère), on remarque l'abbé Charmetant, qui seconde à Tunis le cardinal Lavigerie ; Louis Machuel, un arabisant qui doit beaucoup à Cambon pour avoir été placé par lui, en mars 1883, au tout nouveau poste de Directeur de l'Instruction publique du protectorat ; Paul Melon, un rentier, ancien banquier protestant[439], qui avant la création de l'Alliance « distribuait à ses frais, des livres et de l'argent aux écoles congréganistes tunisiennes »[440] ; Charles Tissot, membre de l'Institut, qui incarne le volant scientifique de la politique française en Tunisie depuis qu'il a été nommé président de la Commission archéologique de Tunisie en mars 1883[441]. De fait, la première des actions menées par l'Alliance sera de subventionner des écoles françaises en Tunisie.

Ces actions sont très vite médiatisées. Car l'Alliance française attire les journalistes. Et Paul Cambon, bien conscient du pouvoir de la presse, s'en saisit vite comme d'une tribune où faire connaître – et reconnaître – son action tunisienne, lui qui, ne l'oublions pas, n'est venu

---

[436] *Ibid*. Henri Cambon évoque également ces « lenteurs de Paris » dans la biographie qu'il consacre à son père (Henri Cambon, *op. cit.*, p. 60).

[437] Lettre à Anna Cambon, 22 juillet 1883, MAE, Papier Cambon (cité par Laurent Villate, *op. cit.*, p. 82).

[438] Nous renvoyons ici à l'ouvrage de François Chaubet.

[439] Il a été difficile de retrouver la trace de Paul Melon. Plusieurs sources le présentent comme un protestant, quelques-unes seulement, à partir de la fin des années 1880, comme un ancien banquier et rentier dont Thomas de Saint-Georges d'Amstrong, *Principes généraux du droit international public. De l'utilité de l'arbitrage*, Paris, L. Larose et Forcel, 1890, p. 92 et p. 97. François Chaubet en fait un « universitaire protestant » (*op. cit.*, p. 33), sans plus de précisions, mais la thèse du banquier et du rentier est plus probable : Paul Melon est en effet trésorier de plusieurs sociétés (à commencer par l'Alliance française) et il sera l'animateur-mécène du Comité de patronage des étudiants étrangers de Paris à partir de 1890 (sur ce sujet, cf. *infra*).

[440] « Réunion du 1er mars 1884. Conférence de M. Pierre Foncin. L'Alliance française et l'enseignement de la langue nationale en Tunisie et en Algérie », *Société historique et Cercle Saint-Simon. Bulletin*, 2e année, 1884, p. 137.

[441] Cf. Hervé Duchêne, « De Délos à Carthage ou comment Salomon Reinach devint africain », *Journal des savants*, n°2, 2006, p. 307-345. Le secrétaire de la Commission archéologique de Tunisie n'est autre que Salomon Reinach, frère d'un des fondateurs de l'Alliance.

après tout en Afrique du Nord que pour s'y faire un nom en vue d'en repartir au plus vite vers une destination plus prestigieuse. En février 1884, il écrit à d'Estournelles de Constant :

> « Hier à l'Alliance française, il y avait une trentaine de personnes parmi lesquels beaucoup de journalistes et M. Duruy, qui est comme moi vice-président de l'œuvre. Je lui ai offert la présidence de la réunion. La séance n'a offert rien d'intéressant que ce que j'ai dit sur la Tunisie. J'ai raconté des choses intéressantes et amusantes sur les écoles et les projets d'enseignement du Français. Cela a paru du goût de tout le monde. J'ai été assez content de la façon dont j'ai parlé »[442].

À bien relier l'Alliance aux dynamiques sociales qui enserrent Paul Cambon, son vice-président, force est de constater que la création de cette institution, au-delà de ses ambitions annoncées, doit beaucoup à une configuration sociopolitique particulière, ainsi objectivable : celle d'un diplomate de fraîche date, soucieux de faire carrière rapidement mais confronté depuis son arrivée en poste à des difficultés dont il avait espéré qu'elles seraient provisoires et qui, pour les résoudre ou les contourner, peut, grâce à l'Alliance : d'une part, se positionner au sein du champ du pouvoir métropolitain par l'entremise de ce nouvel espace de sociabilité et de publicisation de ses activités susceptible de lui ménager les relais politico-médiatiques nécessaires ; d'autre part, s'imposer au sein du champ du pouvoir colonial tunisien, où malgré son insécurité juridique, Cambon peut à la fois *en* imposer symboliquement grâce au soutien de cette institution labellisée par de grandes figures nationales, nouer des alliances avec des acteurs coloniaux locaux en intégrant leur action – ici éducative –, à sa « politique indigène », enfin diversifier les modes d'intervention de la diplomatie française en Tunisie face à des chancelleries étrangères dont il veut concurrencer l'efficacité.

Une analyse similaire peut être conduite avec l'autre représentant du corps diplomatique au sein du noyau fondateur de l'Alliance française, Jean-Jules Jusserand, alors chef de bureau au ministère des Affaires étrangères. Il fait partie des plus jeunes fondateurs de l'Alliance (28 ans). Mais il est tout aussi soucieux que son aîné, Paul Cambon, de gravir les échelons de la Carrière. Né à Lyon en 1855, « boursier d'État »[443], bachelier ès lettres et sciences, licencié de droit, il n'a pu entrer en diplomatie en 1877 que par la voie du « concours consulaire », qu'on appelle aussi « petit concours » – le « grand concours » (celui des ambassades) lui étant *de facto* interdit faute d'une fortune suffisante[444]. Après un stage à la direction des consulats du

[442] Lettre à Paul d'Estournelles de Constant, Paris, 22 février 1884 (Paul Cambon, *Correspondance (1870-1924)*, *op. cit*., p. 218).

[443] Isabelle Dasque, « À la recherche de Monsieur de Norpois. Les diplomates de la République (1871-1914) », thèse de doctorat en Histoire, Université Paris IV-Sorbonne, 2005, p. 253.

[444] « Nous n'avons pas de fortune. Nous n'avons pas de relations, nous ne voyons personne, notre fortune est des plus médiocres, notre habitude du monde est restreinte » (Lettre de Jean-Jules Jusserand à Marie Jusserand, Paris, 5 juin 1880, cité par Isabelle Dasque, *op. cit.*). Ces problèmes pécuniaires motivent de toute évidence les espoirs d'ascension de Jusserand qui, dans sa correspondance, se plaint notamment par ailleurs de ce que les rémunérations du Quai d'Orsay ne sont pas à la hauteur du prestige des activités exercées (cf. à ce sujet Robert J.

Quai d'Orsay, il a été, deux ans durant, élève-consul au Consulat général de France à Londres avant d'être appelé, en 1881, comme « sous-chef de cabinet » auprès du ministre des Affaires étrangères de Jules Ferry, Jules Barthélémy de Saint-Hilaire. Un poste dont il a espéré une accélération de carrière : « Si je veux en sortant du cabinet quitter le Consulat pour entrer dans les ambassades, voilà probablement la porte ouverte. C'est plus brillant et plus intéressant que les consulats », écrit-il en 1881, alors qu'on lui propose un poste à la Direction politique du Quai d'Orsay[445]. À la lecture de ces lignes, nul doute que Jusserand n'entend pas en rester là quand, un an plus tard, en juillet 1882, il se voit nommer chef de bureau des affaires tunisiennes et, très vite, devient ami avec Paul Cambon, qui a rang d'ambassadeur. Au-delà de l'intérêt politique immédiat, visant à aider ce dernier au règlement des problèmes afférents au protectorat de Tunisie, la présence de Jusserand au sein du noyau fondateur de l'Alliance française, de par les réseaux qu'elle peut lui permettre de se constituer, participe également de l'ascension en cours de ce jeune diplomate qui « doit tout à la République »[446].

Le cas de Charles Tissot, enfin, ambassadeur de France à Londres, choisi comme président de l'Alliance, constitue un cas à part au sein de « l'équipe diplomatique » initiale de la nouvelle institution, puisqu'il se trouve en effet déjà établi dans la Carrière. Reste toutefois qu'il s'est mis en disponibilité de ses fonctions d'ambassadeur depuis le début de 1883, pour cause de maladie, et qu'il cherche à trouver « un dédommagement et une consolation dans des études scientifiques »[447], en particulier appliquées à la Tunisie, où il a été nommé, comme nous l'avons précisé plus haut, président de la Commission archéologique en mars 1883. Un terrain sur lequel il entend régner sans partage : « L'Afrique est ma province »[448], n'hésite-t-il pas à dire, voyant d'un très mauvais œil « les entreprises qu'il jug[e] concurrentes des siennes »[449]. Outre l'autorité morale qu'il incarne aux yeux de ses plus jeunes cofondateurs, Charles Tissot peut espérer trouver en l'Alliance française un lieu où se voir confirmer dans ses prétentions archéologiques tunisiennes.

Young, *An American by Degrees. The Extraordinary Lives of French Ambassador Jules Jusserand*, Montreal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2009, 327 p.).

[445] Lettre de Jean-Jules Jusserand à Marie Jusserand, Paris, 7 février 1881 (MAE, Papiers Jusserand, art.61).

[446] Isabelle Dasque, *op. cit.*, p. 415. Stratégie d'ascension redoublée même, concernant Jusserand, par le fait qu'il poursuit alors, parallèlement à sa carrière de diplomate, une carrière universitaire (il a soutenu, en 1877, à la faculté des Lettres de Lyon, une thèse de doctorat sur « Le Théâtre en Angleterre depuis la conquête jusqu'aux prédécesseurs immédiats de Shakespeare », et donnera, entre 1885 et 1887, des cours de littérature anglaise au Collège de France).

[447] Georges Perrot, « Éloge funèbre de M. Charles Tissot, membre de l'Académie », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 28, n°3, 1884, p. 322.

[448] Cité par Hervé Duchêne, « De Délos à Carthage… », *op. cit.*, p. 330.

[449] *Ibid.* Hervé Duchêne cite également le passage de cette lettre explicite : « Votre idée de l'exploration de la Tunisie est bonne, mais je voudrais la diriger » écrit Tissot à Salomon Reinach en 1882.

D) La consécration de l'enseignement

Un dernier groupe, incarné par des personnalités comme Pierre Foncin ou Ferdinand Brunot, représente le monde universitaire à l'Alliance française. Les logiques de légitimation disciplinaire identifiées dans le cas de la création des écoles françaises pourraient être ici à nouveau convoquées pour analyser la présence d'un géographe comme Foncin ou d'un linguiste comme Brunot. Pour le premier, au-delà de ses liens avec le pouvoir et de sa position académique dont l'Alliance peut avoir à tirer parti – il a franchi toutes les étapes du *cursus honorum* et vient d'être nommé en 1882 inspecteur général de l'Instruction publique –, Pierre Foncin est un homme très investi dans la promotion de la géographie à une période où celle-ci ne bénéficie encore que d'une faible audience universitaire : en 1885, il n'existe en France que cinq chaires de géographie (1 à Paris et 4 en Province), pas toujours occupées par des géographes[450]. Absente du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes depuis la création de ce dernier par Guizot, en 1834, au ministère de l'Instruction publique, la géographie vient en outre tout juste d'y faire une timide entrée, à l'occasion de la réforme du 12 mars 1883, qui a divisé le Comité – désormais nommé Comité des travaux historiques et scientifiques – en cinq sections[451], mais où la géographie doit cependant partager la vedette avec les sciences naturelles. Et il faudra attendre deux ans encore pour qu'à partir du 3 novembre 1885, une section à part entière lui soit dédiée (« section de géographie historique et descriptive)[452]. Avec l'Alliance française, où Pierre Foncin, nommé secrétaire général en 1883, va se forger peu à peu un empire – au point que certains de ses détracteurs l'accuseront de n'y faire venir que des « fonctionnaires arrivistes [...] qui n'y sont affiliés que pour faire la cour à leur grand chef et aider ainsi à leur avancement hiérarchique »[453] –, les compétences géographiques vont pouvoir être utilisées pour cartographier l'état de la diffusion de la langue française dans le monde, tout en renforçant la discipline comme instrument de légitimation de la politique coloniale française[454]. Du côté d'un universitaire comme Ferdinand Brunot, jeune maître de conférences à la Sorbonne d'une trentaine d'années dont les liens avec la promotion

[450] Cf. Numa Broc, « L'établissement de la géographie en France : diffusion, institutions, projets (1870-1880) », *Annales de Géographie*, t. 83, n°459, 1974, p. 545-568.

[451] Section histoire et philologie ; section archéologie ; section sciences économiques et sociales ; section sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques ; section sciences naturelles et géographiques.

[452] « Enseignement des sciences : le comité des travaux historiques et scientifiques », *Revue scientifique*, n°23, 9 juin 1888 (3e série, tome XV), p. 723.

[453] Docteur Chervin, *Assemblées générales annuelles de l'Alliance françaises. Observations*, Paris, Publication à compte d'auteur, 1900, p. 20.

[454] Voir notamment : Pierre Singaravélou (dir.), *L'empire des géographes. Géographie, exploration et colonisation, XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 2008 ; Nishiyama Noriyuki, « Pierre Foncin, fondateur de l'Alliance française et l'enseignement de la géographie au service de la diffusion du français au XIXe siècle », *Revue japonaise de didactique du français*, vol. 4, n°2, pp. 69-84.

de langue française dans le monde sont bien connus[455], la participation à l'Alliance française sous la forme de cours organisés à partir du début des années 1890 représente une occasion d'expérimenter des nouveaux terrains pédagogiques, comme la phonétique expérimentale[456].

Grâce à ces personnalités universitaires, les activités même de l'Alliance française – ses cours, ses conférences et ses bulletins – s'organisent très vite, en particulier sous l'influence de son secrétaire général, Pierre Foncin, formaté à l'exercice des responsabilités académiques, sur un modèle universitaire, au point de conférer à ses enseignants des titres inspirés de la taxinomie facultaire, non sans permettre à certains de se doter d'un capital symbolique par la bande. Un canditat à une charge de cours à l'Alliance écrit par exemple en 1900 :

> « Je serais en effet très heureux de faire à l'Alliance un cours de prononciation aux étrangers, enseignement pour lequel je crois avoir quelque aptitude puisque je l'exerce depuis 15 ans déjà. [...] Je ne sollicite pour l'instant que le titre de *Maître de conférences*, c'est ainsi que l'Alliance désigne les maîtres chargés *en sous ordre* de diriger les études des élèves qui suivent les cours »[457].

L'entrecroisement des logiques politiques, diplomatiques et universitaires à l'Alliance française, que ce soit par ses activités ou les moments de sociabilité dont elle est l'occasion, contribue ainsi à entériner l'idée parmi les élites françaises que les actions de « rayonnement intellectuel » doivent d'abord et avant tout être des actions d'enseignement, portées par des personnels formés dans ce but.

*

Les recompositions sociales à l'œuvre au sein du champ scientifique mais également au au sein du champ du pouvoir national permettent ainsi, au tournant des années 1880, l'émergence d'un nouveau « problème », d'une nouvelle « question » : la question universitaire internationale, désormais pensée comme un domaine à part de l'action publique, nécessitant un financement et des institutions qui lui sont propres, et destinée à être prise en charge par un milieu défini – le milieu universitaire et para-universitaire –, c'est-à-dire par ceux-là mêmes qui, parce qu'ils ont contribué à la définition du « problème » selon des normes qui sont les leurs au sein des espaces nationaux et – comme on va le voir dans le

[455] François Chaubet, *L'Alliance française et la diplomatie de la langue...*, *op. cit.* ; voir surtout les travaux de Jacques Chevalier : « Ferdinand Brunot et les débuts de l'École de préparation des professeurs de français à l'étranger », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n°44, 2010 ; *Histoire de la grammaire française*, Paris, PUF, 2010 ; « L'histoire de la langue française de Ferdinand Brunot », dans Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, tome 3, Paris, Gallimard, 1992 ; *Vers une histoire sociale de la linguistique*, Paris, Larousse, 1984.

[456] Sur ce point, voir également *infra*, chapitre 3.

[457] Lettre à M. Jost, transmise à Ferdinand Brunot, Paris, 16 janvier 1900 (Archives de l'Institut, Ms7763).

chapitre suivant– internationaux de la réforme, en sont désormais perçus comme les seuls acteurs légitimes et compétents.

Ce processus de recomposition sociale contribue au passage à éloigner en périphérie de ce domaine de l'action publique les institutions qui, autrefois, en auraient été le centre. Ainsi de l'Institut, en particulier de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui bien que toujours sollicité par les pouvoirs publics et les acteurs de la nébuleuse réformatrice se voit de plus en plus relégué dans un rôle de caution scientifique, plus rarement – voire plus jamais – dans un rôle d'initiative et d'impulsion pour tout ce qui a trait au « rayonnement intellectuel ».

Ce glissement a notamment été observé par Corinne Delmas, dans le cas de l'Académie des sciences morales et politiques : « Le développement de sociétés savantes et réformatrices constituant une "nébuleuse réformatrice" et d'une université fer-de-lance du nouveau régime, remettent en cause au tournant du siècle la fonction académique d'expertise. […] Dans cette configuration, le rôle et la position de l'Académie des sciences morales et politiques changent. […] Ce regroupement d'hommes spéciaux situé à la croisée de multiples réseaux réformateurs et de savoir, assume désormais moins une fonction d'expertise que d'instance morale venant défendre les grandes dogmes du libéralisme politique et économique »[458]. Une configuration que l'on retrouve avec l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et ce dès les années 1870. Lors de la réorganisation des écoles françaises à l'étranger en 1874, le projet soumis au gouvernement par l'Institut pour la réorganisation de celle d'Athènes a par exemple été pour partie débouté par le ministère, qui l'a jugé en ces termes :

> « Autorité à peu près absolue de l'Académie sur l'École, devenue avant tout une succursale de correspondants pour l'archéologie et les inscriptions, une sorte d'absorption de l'École, qui perdrait tout à fait le caractère de grande institution nationale à l'étranger, relevant directement et exclusivement du gouvernement »[459].

En janvier 1874, la réforme du service des missions scientifiques et littéraires, si elle réserve un grand nombre de places aux membres de l'Institut au sein des rangs de la nouvelle Commission des voyages et des missions, ne prévoit plus de faire appel à l'Institut comme corps constitué pour la sélection des candidats au départ. Bien que ses initiateurs affirment le contraire – « la commission nouvellement instituée n'empiète en rien sur les attributions que l'arrêté du 30 janvier 1850 concède à l'institut »[460] –, l'arrêté du 6 janvier 1874 attribue à la

[458] Corinne Delmas, *op. cit.*, p. 231-232.

[459] Oscar du Mesnil, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, cité par Georges Radet, *L'Histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes*, Paris, Fontemoing, 1901, p. 170.

[460] Ernest Desjardins, séance de la Commission des voyages du 25 janvier 1874 (AN, F17*2272), cité par Pascal Riviale, *Un siècle d'archéologie française au Pérou*, *op. cit.*, p. 76. Cette affirmation sert de justification à Pascal Riviale pour prétendre, contrairement à l'hypothèse que nous défendons ici, que « la création de cette commission ne remettait pas en cause les prérogatives accordées à l'Institut » (*Ibid.*).

Commission en son article 2 la définition des missions les plus utiles, l'examen des candidatures soumises, la rédaction des instructions aux voyageurs et le contrôle de leurs rapports de mission, autant de tâches auparavant dévolues à l'Institut, qui se voit ainsi retiré, de fait, son privilège[461]. Le texte de 1874 ne fait même aucune mention de l'Institut.

La rupture semble un peu plus consommée encore en 1880 avec la création de l'École française du Caire, pourtant fondée à l'imitation de ses grandes sœurs d'Athènes et de Rome, puisqu'elle n'est plus placée, contrairement à ces dernières, sous la tutelle administrative de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, la direction de l'École n'étant pas astreinte à lui soumettre pour approbation son rapport annuel.

Dès les premières années de la III^e^ République s'observe ainsi une déprise progressive de l'Institut à l'égard de la politique française de « rayonnement intellectuel », qui pour n'être pas théorisée ou annoncée officiellement par les réformateurs n'en est pas moins effective, conséquence de la pression exercée de fait par les nouveaux corps facultaires reconstitués par les récentes réformes de l'enseignement supérieur. En 1900, Ferdinand Larnaude, professeur à la faculté de Droit de Paris, n'hésite ainsi pas à écrire, en introduction aux actes du troisième Congrès international de l'enseignement supérieur :

> « Les Académies forment une aristocratie qui est la première de toutes, celles de la science et de l'intelligence. Mais une aristocratie est nécessairement un corps limité et fermé. Et d'un autre côté, l'activité des Académies est bien un peu limitée aussi. Que l'on jette les yeux, au contraire, sur les universités. Ici c'est la vie débordante, c'est la foule des disciples sans cesse renouvelée et l'activité constamment en éveil du corps professoral »[462].

Un glissement de l'Académie aux universités qui, comme on va le voir, se trouve aussi accéléré par les reconfigurations concomitantes au sein de l'espace universitaire international.

[461] L'arrêté du 30 janvier 1850 précisait en effet : « Chaque demande de mission scientifique, présentée au ministère de l'Instruction publique et des cultes, sera transmise à l'Institut, et l'Académie, spécialement compétente, sera invitée à faire un rapport sur l'objet et l'opportunité du voyage. En cas d'avis favorable, l'Institut sera prié de rédiger des instructions sur les *desiderata* de la science, et sur les moyens les plus propres à atteindre le but indiqué » (*BA*, MIP, n°1, janvier 1850, p. 24-25).

[462] *Troisième Congrès international d'enseignement supérieur, tenu à Paris du 30 juillet au 4 août 1900. Introduction, rapports préparatoires, communications et discussions*, Paris, Chevalier-Maresq & Cie éditeurs, 1902, p. IV.

CHAPITRE 2

« Mériter l'estime »
La fabrique transnationale d'une politique de renommée

> « Nos universités savent qu'elles vont, dans une certaine mesure, entrer en concurrence […] avec les universités étrangères, et qu'elles ont à établir leur réputation, à mériter l'estime »[463].

> « Il y a université et université, Messieurs. Il ne faut assurément en dédaigner aucune. Qu'est-ce pourtant que la petite université italienne de Ferrare, classée la cent cinquante-neuvième et dernière dans le catalogue de la *Minerva*, avec ses 20 professeurs et ses 79 élèves, à côté de l'université de Paris, la première du monde, où un état-major de près de 200 professeurs […] réunissent autour de leurs chaires 10 000 étudiants […] ? »[464]

L'universitarisation du « rayonnement intellectuel » français, dont on vient de souligner les logiques de corps disciplinaires et celles qui ressortent des luttes internes au champ du pouvoir national, n'est cependant pas qu'une affaire interne à l'Hexagone. Elle se fonde par ailleurs sur des logiques sociales internationales et transnationales.

Le dernier quart du XIX^e^ siècle, en effet, voit les sociétés européennes engagées dans un puissant processus *transnational* de nationalisation[465] qui les pousse notamment à s'équiper en lieux de production et de diffusion des savoirs, la capacité éducative et culturelle d'une nation étant désormais considérée comme un indice de puissance nationale. *L'inter-nationalisation* – c'est-à-dire la reconnaissance par les autres nations au sein du champ du pouvoir international – de cette capacité éducative et culturelle représente aussi un enjeu majeur, notamment pour les « nations impériales » soucieuses d'accompagner « leur domination économique, politique ou coloniale au-delà de leurs frontières par un effort

[463] Ernest Lavisse, « Rapport présenté au Conseil supérieur de l'Instruction publique sur le projet de décret portant règlement pour les conseils des universités », *BA*, MIP, n°1274, 31 juillet 1897, p. 366.
[464] Discours du recteur Compayré, *Annales de l'université de Lyon*, Lyon, Bosc et Riou, 1898, p. 30.
[465] Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e^-XX^e^ s.*, Paris, Seuil, 1999.

spécifique de diffusion d'un modèle culturel à vocation plus ou moins universaliste »[466]. L'espace intellectuel international, dès lors, se met en place selon des logiques de concurrence culturelle entre « grandes nations », au premier rang desquelles figurent l'Allemagne et la France, concurrence à l'œuvre notamment au sein d'un marché universitaire international en voie de constitution.

Dans la lignée des travaux de Victor Karady, l'historiographie de la question considère aujourd'hui que l'apparition de ce marché universitaire international s'explique et se structure avant tout autour d'une demande – celle des élites de nations émergentes alors en quête d'une formation supérieure encore introuvable à domicile et attirées, pour cela, à l'étranger, par des systèmes d'enseignement supérieur en plein essor –, demande à laquelle chercheraient à répondre des politiques nationales différenciées de l'offre – celles des « grandes nations », intéressées, par souci de domination de ce nouveau marché mondial, à attirer chez elles ces flux de migrants du savoir[467]. Pour Karady, il existe ainsi « une demande d'études "structurelle" […] ; diverses formes de "débordement" ou de transfert à l'Occident de la demande d'études des exclus des marchés nationaux ; enfin, une demande spécifique ressortissant aux nouvelles fonctions sociales des études et des titres universitaires occidentaux dans les élites des pays économiquement et culturellement retardés, mais en voie de "rattrapage" »[468].

Or, si cette configuration correspond à la réalité des années 1890 – où l'on peut observer effectivement une massification des circulations académiques internationales (en particulier étudiantes) –, elle ne saurait toutefois expliquer pourquoi se mettent en place, dès la fin des années 1870, une nouvelle politique française d'« échanges universitaires » (partie I) ainsi qu'une stratégie de présence de l'Université française sur la scène internationale (partie II), soit plus d'une dizaine d'années avant que n'émerge une demande internationale de formation imposant en retour le développement de politiques de l'offre. Si, en France du moins – une étude comparative serait à cet égard intéressante à conduire –, un volontarisme certain a ainsi précédé la demande et – comme on le verra plus loin[469] – puisque l'impératif d'attractivité et la réflexion autour de la gestion des mobilités académiques étrangères ne sont pas à l'ordre du jour des années 1870-1880, sur quelles logiques ce volontarisme précoce se fonde-t-il ?

[466] Christophe Charle, « Enseignement supérieur et expansion internationale… », art. cité., p. 323.

[467] Victor Karady, « L'émergence d'un espace européen des connaissances sur l'homme en société… », art. cité ; « La migration internationale d'étudiants en Europe, 1890-1940 », art. cité ; Nicolas Manitakis, « Les migrations estudiantines en Europe, 1890-1930 », art. cité.

[468] Victor Karady, « La République des lettres des temps modernes…. », art. cité, p. 95.

[469] Voir à ce sujet *infra*, dans ce chapitre, notre sous-partie consacrée à l'accueil des étudiants étrangers dans les années 1870-1880 : « Le grand absent des premiers débats réformateurs (années 1870-1880) ».

Les récents travaux réalisés autour de « l'économie de la réputation » d'une part, et de « l'économie des singularités » d'autre part, peuvent ici nous être utiles.

Dans leur ouvrage, *The Economy of Esteem*, Geoffrey Brennan et Philippe Pettit montrent comment les sociétés humaines, au-delà de la quête d'un profit matériel, peuvent être structurées par une économie de la reconnaissance sociale, dont la (bonne) réputation constitue la forme la plus élevée[470]. Critiquant les limites du modèle de l'*homo œconomicus* pour rendre compte des comportements sociaux, les auteurs posent ainsi que « l'émergence et la stabilisation des normes sociales dépend directement […] du fait que nous sommes particulièrement sensibles à la réputation – ce qu'il[s] appell[ent] l'*esteem* […]. Nous avons tendance à agir de manière à améliorer l'opinion que les autres ont de nous »[471]. Moteur de l'action, fondée sur l'interaction – on ne possède une estime de soi (ou de l'autre) que par des processus de comparaison et de classement –, la quête de l'estime sociale pousse à la performance (pour égaler ou dépasser l'autre) mais aussi à la conformité (soit qu'une estime positive soit associée à l'adoption d'une nouvelle norme, soit qu'une estime négative soit associée au fait de dévier d'une norme établie), l'estime agissant de la sorte comme un mécanisme de production et de régulation des normes sociales[472], des hiérarchies et de la « compétition entre individus qui la recherchent »[473].

Appliqué au marché universitaire international en constitution à la fin du XIX^e^ siècle, ce modèle est éclairant. Convaincue qu'elle se doit d'être conforme aux normes du système universitaire allemand, qu'elle estime supérieures mais qu'elle entend bien rapidement égaler, voire dépasser, c'est dans le cadre d'une économie de la réputation – et ce d'autant plus que le nouveau régime républicain a bien besoin de se magnifier pour se légitimer sur une scène européenne encore dominée par des régimes aristocratiques – que la France engage à la fois des réformes universitaires internes, l'universitarisation de son mode d'agir au sein de l'espace intellectuel international et une publicisation de ces transformations destinée à lui obtenir une reconnaissance *inter-nationale*. Cette publicisation est assortie d'effets de retour au sein de l'espace intellectuel mondial avec la production de nouveaux standards auxquels, à

---

[470] Geoffrey Brennan et Philippe Pettit, *The Economy of Esteem. An Essay on Civil and Political Society*, Oxford, Oxford University Press, 2004. « Il ne s'agit pas, avec cette idée de *réputation*, de jouer simplement un présupposé anthropologique contre un autre. Il ne s'agit pas simplement pour Pettit de faire le pari – somme toute difficile à prouver – que les hommes sont plutôt sensibles à la réputation qu'à l'intérêt, par exemple. En fait, cette conception de la réputation comme un motif puisant de nos actions est intimement liée à une autre thèse sur la nature de la pensée. L'idée est que notre faculté de penser est essentiellement dépendante de l'interaction. Pas de pensée sans communauté » (Solange Chavel, « L'estime. Le rôle de la réputation dans la stabilisation des normes publiques », *Raison publique*, n°6, 2007, p. 187).

[471] Solange Chavel, art. cit, p. 183.

[472] *Ibid*.

[473] Frédéric Minner, *L'Année sociologique*, vol. 58, n°2, 2008, p. 495.

leur tour, d'autres nations vont chercher à se conformer, contribuant par-là au développement d'une attractivité française qui est bien plutôt à considérer comme une conséquence et non pas comme une motivation initiale dans cette quête de renommée.

Les travaux de Lucien Karpik sur « l'économie des singularités »[474] peuvent également nous offrir une porte d'entrée pour comprendre le nouveau mode d'agir français au sein de l'espace intellectuel international ici envisagé. À rebours de la théorie économique qui postule un fonctionnement des marchés fondé sur la concurrence entre les prix, Karpik défend l'idée que ce principe ne saurait s'appliquer au marché des singularités, « un marché qui englobe les échanges dirigés par la quête du "bon", voire du meilleur »[475], et qui est plutôt fondé d'une part sur le *jugement*, d'autre part sur une logique de concurrence par la *qualité*. La régulation de ce marché ne réside donc pas dans l'équilibre entre offre et demande, mais dans ce que Karpik nomme les « dispositifs de jugement », dont il identifie cinq catégories – les appellations, les cicérones, les classements, les confluences (ou compétences d'accueil et d'information), enfin les réseaux interpersonnels –, l'enjeu majeur pour les acteurs du marché étant dès lors la maîtrise de ces dispositifs de jugement. Considérer le marché universitaire international de la fin du XIX^{e} siècle comme un marché des singularités naissant revient à y observer la genèse de dispositifs internationaux de jugement qui seraient facteurs d'universitarisation des relations intellectuelles internationales, et à envisager, d'un même pas, les initiatives universitaires internationales de la France comme autant d'actions destinées non pas à répondre à une demande – encore marginale dans les années 1870-1880 – mais bien à la fois à se conformer à ces dispositifs de jugement émergents et à en maîtriser la construction, voire à élaborer les siens propres, pour mieux les appliquer aux autres nations universitaires.

C'est pour mettre ces hypothèses à l'épreuve des sources que nous envisagerons tout d'abord l'éclosion de la première politique d'« échanges universitaires » lancée par la France à la fin des années 1870 (partie I) avant d'étudier un espace de la normalisation de l'action universitaire internationale française : les manifestations universitaires internationales et les congrès internationaux de l'enseignement supérieur (partie II). Ce faisant, on insistera sur les acteurs, qui, dans une dialectique constante entre national et international[476], œuvrent ainsi à cette universitarisation *transnationale* du « rayonnement intellectuel » français.

---

[474] Lucien Karpik, *L'économie des singularités*, Paris, Gallimard, 2007.

[475] Anthony Glinoer, « Vers une sociologie économique des singularités littéraires », *COnTEXTES* [en ligne], note de lecture mise en ligne le 25 janvier 2010 (http://contextes.revues.org/4589).

[476] Cf. Yves Dezalay, « Les courtiers de l'international. Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°151-152, 2004,

I. LA DIPLOMATIE DE LA THÈSE : LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES ET LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE THÈSES DE DOCTORAT (1880-1914)

La notion d'« échanges universitaires » naît, en France, avec la III^e^ République, très précisément au tout début des années 1880, quand l'expression fait son apparition dans le lexique du ministère de l'Instruction publique avec la création, rue de Grenelle, d'un nouveau « Service des échanges universitaires ». Cette notion ne recouvre pas alors, et pendant une décennie au moins, ce qu'elle évoque immédiatement pour nous aujourd'hui – des échanges institutionnalisés d'étudiants ou d'enseignants du supérieur – mais seulement des échanges de publications à caractère académique et scientifique, à commencer par des échanges de thèses universitaires entre universités et entre États.

Cette précision, anecdotique en apparence, nous paraît être lourde de conséquences pour l'analyse du marché universitaire international tel qu'il se construit à la fin du XIX^e^ siècle, et pour comprendre la place qu'y occupe la France. Dans la mesure où, comme on va le voir en détail, l'institutionnalisation transnationale de la circulation internationale des productions savantes universitarisées précède – d'au moins dix ans dans le cas de la France – l'émergence d'une demande étrangère de formation et le développement d'une politique de l'offre, on peut émettre l'hypothèse que les fondements du marché universitaire international reposent alors non pas sur les principes structurants des migrations académiques – en tout cas, pas chronologiquement –, mais sur l'économie et les critères de hiérarchisation qui sont ceux de ce nouveau marché des biens symboliques[477] que représente, dès les années 1880, celui des échanges de publications universitaires.

1.1. La France et la circulation des publications officielles et savantes

En 1835, Alexandre Vattemare, un ancien artiste ventriloque à la carrière internationale, devenu riche collectionneur cosmopolite, se prend de fonder un système d'échanges de livres

p. 4-35 ; Yves Dezalay et Mikael Rask Madsen, « Espaces de pouvoir nationaux, espaces de pouvoir internationaux », dans Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (dir), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 681-682.

[477] Cf. Pierre Bourdieu, « Le marché des biens symboliques », *L'Année sociologique*, vol. 22, 1971, p. 49-126 ; « La production de la croyance : contribution à une économie des biens symboliques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°13, 1977, p. 3-43.

et d'objets d'arts « entre tous les pays civilisés »[478]. Son but : « servir d'intermédiaire soit entre les divers gouvernements et leurs établissements publics soit entre les établissements et les particuliers qui réclameront ses soins pour la réalisation de toutes transactions scientifiques ou artistiques »[479]. Après des débuts hésitants, et des tournées internationales qui ont permis à son concepteur de rallier des appuis (comme la Bibliothèque du Congrès, aux États-Unis) et de se constituer un premier stock de milliers de livres, cartes, dessins, etc., « l'Agence centrale des échanges internationaux » voit le jour à Paris, en 1841, avec l'aide d'une subvention annuelle du Congrès américain (jusqu'en 1853) et le soutien ponctuel du gouvernement français qui, toutefois, et malgré les changements de régime au cours du second XIX^{e} siècle, se refusera toujours à lui accorder une subvention régulière. « Ambassadeur non-accrédité de l'échange international »[480], cherchant sans cesse – en vain – à transformer son initiative en une mission et un poste officiels reconnus par le gouvernement français, Alexandre Vattemare organise – quoique de plus en plus difficilement –, les échanges de dizaines de milliers de biens culturels entre les gouvernements, bibliothèques et musées d'Europe et d'Amérique jusqu'à sa mort, en 1864. L'Agence ne lui survit pas.

L'idée d'instaurer des échanges culturels *inter-nationaux*, toutefois, est désormais dans l'air. Elle est notamment reprise à l'occasion de l'Exposition universelle qui se tient à Paris à l'été 1867, au cours de laquelle, à l'initiative de l'Angleterre, « quinze princes des principales familles régnantes de l'Europe […] appos[ent] leurs signatures au bas [d'une] convention »[481] fixant des règles pour l'échange de reproductions d'œuvres d'arts entre États, et engageant les signataires à créer chacun des commissions nationales responsables de l'échange. L'idée de Vattemare, réduite à la dimension muséale, est nationalisée. Dès 1868, l'Angleterre crée sa commission nationale, suivie de près par la Belgique, en 1871. Début août 1875, en marge du Congrès des sciences géographiques de Paris, la question des échanges internationaux est de nouveau mise à l'ordre du jour. C'est la France, cette fois, en la personne du baron Oscar de

[478] « Rapport fait au nom de la commission du budget chargée d'examiner le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1883 (Instruction publique), par M. Eugène Durand, député », *JO*, *Documents parlementaires*, *CDD*, Annexe n°1025, 24 juin 1882, p. 1784.

[479] Martine Deschamps, « Au cœur du système Vattemare : l'Agence centrale des échanges internationaux », dans Pierre-André Tilliette (dir.), *L'ambassadeur extravagant. Alexandre Vattemare, ventriloque et pionnier des échanges culturels internationaux*, Paris/New York, Le Passage, 2007, p. 170.

[480] Pierre-André Tilliette, « Le roman d'Alexandre », dans Pierre-André Tilliette (dir.), *op. cit.*, p. 86.

[481] Il s'agit d'« Albert-Édouard, prince de Galles ; Alfred, duc d'Edimbourg ; Frédéric-Guillaume, prince royal de Prusse ; Louis, prince de Hesse ; Albert, prince royal de Saxe ; Jérôme-Napoléon ; Philippe, comte de Flandre, Le Césarévitch de Russie ; Nicolas duc de Leuchtenberg ; Oscar, prince royal de Suède et de Norvège ; Humbert, prince royal d'Italie ; Amédée, duc d'Aoste ; Charles Louis, archiduc d'Autriche ; Régnier, archiduc d'Autriche ; Frédéric, prince royal de Danemark (cf. Alphonse Passier, *Les échanges internationaux littéraires et scientifiques. Leur histoire, leur utilité, leur fonctionnement au ministère de l'Instruction publique de France et à l'étranger (1832-1880)*, Paris, A. Picard, 1880, p. 33-35).

Watteville, directeur de la division des Sciences et des Lettres au ministère de l'Instruction publique, qui reprend l'initiative et propose, le 12 août 1875, une nouvelle convention, signée par dix-sept délégués – et suivie, en janvier 1876, d'un règlement – déplaçant l'objet des échanges internationaux à l'échange de publications officielles entre gouvernements et entre sociétés savantes, et enjoignant les États dont les délégués sont signataires à créer chacune des bureaux d'échanges internationaux[482]. Négocié à l'occasion d'un congrès scientifique, l'objet de l'accord se veut officiellement de même nature, afin de concourir à l'internationalisation des progrès de la science, ainsi que le présente le ministre de l'Instruction publique français, Agénor Bardoux, dans un discours adressé peu après aux membres des sociétés savantes :

> « En groupant des efforts isolés, on travaille mieux au progrès et à la diffusion de la science. Les rapports annuels entre les sociétés savantes ont été régularisés depuis de nombreuses années ; mais il restait à établir entre nous et l'étranger un échange régulier, non plus seulement de livres, mais de renseignements, échange qui pût entretenir un système permanent d'enquête scientifique »[483].

D'un même pas, une commission française est mise en place en mai 1877 – d'abord sans « budget, ni personnel, ni local », si ce n'est un « employé [qui] s'en occup[e] seul, en dehors de son travail »[484] – avant que ne soit officiellement créé, en 1879, au ministère de l'Instruction publique, un « Service des échanges internationaux » pourvu d'un budget à partir de 1880, et d'un nouvel employé, Alphonse Passier[485], 30 ans, futur inspecteur général des bibliothèques et des archives[486].

Le nouveau service « a pour objet d'obtenir de l'étranger, en retour des publications officielles de[s] […] diverses administrations » françaises, « des documents analogues et qu'on ne peut trouver dans le commerce »[487] – documents « parlementaires et administratifs, et des ouvrages scientifiques et littéraires [que les États étrangers] font publier »[488] –, ainsi que l'organisation de l'envoi et de la réception « des bulletins, annales, mémoires, monographies, catalogues, etc. »[489] que publient les sociétés savantes, les établissements scientifiques et les bibliothèques de France et de l'étranger.

---

[482] *Ibid.*, p. 40-43.

[483] *Revue des sociétés savantes*, 3e série, tome I, 1878, p. 157.

[484] *Ibid.*, p. 41.

[485] *BA*, MIP, n°467, 17 mai 1881, p. 812.

[486] Cf. Isabelle Havelange, Françoise Huguet, Bernadette Lebedeff, *Les inspecteurs généraux de l'Instruction publique. Dictionnaire biographique (1802-1914)*, Paris, INRP/CNRS, 1986.

[487] « Rapport fait au nom de la commission du budget chargée d'examiner le projet de loi portant modification du budget général de l'exercice 1888 (ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-arts), par M. Burdeau, député », *JO, Documents parlementaires, CDD*, Annexe n°2189, 12 décembre 1887, p. 738.

[488] « Service des échanges internationaux : organisation et fonctionnement », s. d. (AN, F[17]13492).

[489] *Ibid.*

Comment expliquer ce regain d'intérêt – et cette poussée institutionnelle – autour des échanges internationaux une dizaine d'années après la disparition de la moribonde Agence centrale d'Alexandre Vattemare ?

On peut penser que l'échec de l'expérience Vattemare tient à ce que ce projet à vocation universelle a vu le jour trop tôt, à un moment de l'histoire européenne – le deuxième tiers du XIX^e^ siècle – où les États étaient encore trop peu nationalisés et, par-là, guère soucieux de s'accaparer tout type d'initiative susceptible de leur conserver la « monopolisation de l'accès à l'étranger »[490] ; à l'inverse, à partir des années 1870, ce qui rend possible l'essor de bureaux d'« échanges internationaux », c'est justement qu'un processus de nationalisation œuvre puissamment sur le continent européen et qu'il est devenu nécessaire pour les États-nations de soutenir et d'impulser tout projet à dimension *inter-nationale*, c'est-à-dire à même de favoriser – à l'image de ce projet visant à diffuser à l'étranger des documents officiels –, leur reconnaissance dans le concert des nations.

On peut par ailleurs envisager – sans qu'aucune source, pour l'heure, ne permette d'en confirmer la volonté – qu'au-delà de cette satisfaction de légitimité, l'instauration du système des échanges internationaux offre l'opportunité aux élites françaises d'avoir désormais à leur disposition quantité de documents internationaux à même de leur être utiles pour se comparer, voire pour inspirer aux administrations françaises des exemples de réformes à entreprendre – un aspect qu'il conviendrait d'approfondir dans le cadre de travaux d'histoire transnationale des politiques publiques.

Enfin, l'intérêt pour les échanges internationaux rencontre également très certainement ce « goût taxinomique de la fin du siècle, la volonté de mettre le monde en fiches, le souci de classer les connaissances dans des sections ordonnées et hiérarchisées »[491], de même qu'il rencontre ce processus concomitant d'internationalisation des entreprises bibliographiques que l'on estime à même de réaliser, par la circulation internationale – voire internationaliste – des textes ou de leurs recensements, l'utopie d'une maîtrise exhaustive des savoirs connus[492]. La dimension internationaliste n'est d'ailleurs pas complètement absente des préoccupations du chef du service des échanges internationaux, Alphonse Passier, qui proclame, en 1880, en préliminaire d'une présentation de ses activités, qu'une « des questions qui, aujourd'hui,

[490] Cf. Blaise Wilfert-Portal, « Nation et nationalisme », dans François Dosse, Patrick Garcia, Nicolas Offenstadt (dir.), *Dictionnaire d'historiographie*, tome 2, Paris, Gallimard, 2010, p. 1091-1102.

[491] Anne Rasmussen, « L'Internationale scientifique (1890-1914) », thèse de doctorat en histoire (sous la direction de Jacques Julliard), École des hautes études en sciences sociales, 1995, p. 208.

[492] Cf. *Ibid.*, p. 207 et suivantes.

intéressent le plus vivement l'esprit humain est celle des *relations scientifiques gratuites et constantes* de peuple à peuple »[493].

Le Service des échanges internationaux, toutefois, fonctionne-t-il bien ? Au regard de l'augmentation du nombre de volumes échangés (cf. tableau ci-dessous), et des satisfecit que se délivrent à eux-mêmes Alphonse Passier ou l'administration de l'Instruction publique, le doute ne semble pas de mise. « Pour ne citer qu'un fait, s'enthousiasme par exemple le ministère de l'Instruction publique, […] nous avons dû en 1881 au système des échanges 25 collections de documents rares sur l'histoire et la littérature de l'Espagne, dont la valeur ne saurait être portée à moins de 60 000 francs »[494], soit le double, et sur une seule opération, du budget affecté au Service des échanges internationaux en 1883. Quant aux pays concernés, « la Chine seule est exceptée du service des échanges », souligne un rapport vers 1900[495].

Fig.2.1. – Total des volumes ou fascicules (entrée et sorties confondues) gérées par le Service des échanges internationaux du ministère de l'Instruction publique (1878-1900)[496]

1878	1879	1884	1887	1895	1900
13 140	27 908	32 460	43 325	48 475	54 938

Reste que, dans les faits, le Service des échanges internationaux n'est pas si efficace qu'il y paraît. Côté français, s'il s'adresse à tous les ministères et établissements scientifiques pour qu'ils lui transmettent leurs publications, le Service doit cependant faire face à une certaine indifférence, les administrations « répugn[ant] à se dessaisir de leurs publications » de par « la tendance qu'elles ont parfois à se regarder comme indépendantes les unes des autres, et à vouloir traiter leurs affaires elles-mêmes »[497]. Dès 1887, le rapporteur du budget de l'Instruction publique souligne ainsi que le service « ne donne pas tous les résultats qu'on peut espérer »[498]. D'autres encore soulignent la « proverbiale lenteur » du service, les envois de publication semblant arriver chaque fois plus en retard[499]. À l'étranger, enfin, et ce en dépit du nombre de pays censés être concernés par l'échange, on ne fait pas toujours preuve de la

[493] Alphonse Passier, *Les échanges internationaux*, *op. cit.*, p. 7.

[494] Cité par : « Rapport fait au nom de la commission du budget chargée d'examiner le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1883 (Instruction publique), par M. Eugène Durand, député », *JO*, *Documents parlementaires*, *CDD*, Annexe n°1025, séance du 24 juin 1882, p. 1784.

[495] « Service des échanges internationaux : organisation et fonctionnement », s. d. (AN, F[17]13492).

[496] Données établies à partir de « Service des échanges internationaux : organisation et fonctionnement », s. d. (AN, F[17]13492) ; Alphonse Passier, *Les échanges internationaux*, *op. cit.*, p. 45.

[497] « Rapport fait au nom de la commission du budget chargée d'examiner le projet de loi portant modification du budget général de l'exercice 1888 (ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-arts), par M. Burdeau, député », *JO*, *Documents parlementaires*, *CDD*, Annexe n°2189, 12 décembre 1887, p. 738.

[498] *Ibid.*

[499] « Linguistique américaine », *Revue scientifique*, n°21, 23 novembre 1895, p. 665.

réciprocité attendue. Surtout, alors que les facultés françaises le souhaitant peuvent envoyer au Service des échanges un quota de leurs publications[500], bon nombre de travaux scientifiques publiés par les universités étrangères échappent cependant, en retour, aux circuits contrôlés par le Service des échanges internationaux, davantage connecté à la circulation internationale des publications des sociétés savantes. Une situation qui encourage très vite – quoique cela ne soit pas, comme on va le voir, la seule raison – la naissance d'un second service au ministère de l'Instruction publique, en charge plus spécifiquement des échanges de thèses et d'écrits universitaires avec l'étranger.

1.2. L'intégration des universités françaises au marché international des thèses

L'échange de thèses entre universités de plusieurs pays n'est pas un problème nouveau. Quand la France se saisit de la question au tournant des années 1870-1880, il existe déjà un système d'échange de publications académiques liant entre elles plusieurs universités européennes – principalement allemandes. Impulsée en 1817 par l'université de Marbourg, et d'abord limitée aux bibliothèques universitaires allemandes en vue d'un échange de doublons, cette union d'échange (*Akademischer Tauschverein*) s'est progressivement étendue et compte, au début des années 1880, une cinquantaine d'universités et institutions savantes contractantes (allemandes, anglaises, suisses, hollandaises, australiennes, suédoises, etc.)[501]. La France n'en fait alors pas partie, sans doute en raison, au moins en 1817, de son isolement diplomatique suite à l'épisode napoléonien – l'Europe ne s'est-elle pas « reconstituée sans la France »[502] ? – , plus certainement par la suite en raison du faible intérêt – aussi bien vu de l'Hexagone que vu de l'étranger – des collections académiques des facultés françaises où l'on compte, parmi les rayons des bibliothèques, bien peu de thèses.

[500] Les « thèses attribuées aux bibliothèques ou aux universités étrangères […] doivent toujours être adressées, avec indication précise de la destination, au Bureau des échanges internationaux spécialement institué au ministère de l'Instruction publique pour servir d'intermédiaire entre nos établissements et les établissements similaires des autres pays » (« Envoi de thèses de doctorat », circulaire du vice-recteur de l'académie de Paris aux doyens des facultés de l'université de Paris, 27 octobre 1880, CAC 20090476/239).

[501] L'idée originale d'un plan d'échange de « dissertations » et de publications académiques reviendrait au Dr. Samuel Christian Lucae, professeur de médecine à l'université de Marbourg. Un article publié dans la revue *Isis*, en 1816, aurait poussé nombre d'universités allemandes à adopter ce programme d'échange entièrement piloté, à partir du 1819, par l'université de Marbourg. En 1818, l'*Akademischer Tauscheverein* (aussi appelée « *Marburger Tauschverein* ») compte parmi ses membres une vingtaine d'universités allemandes ainsi que deux universités australiennes. Le centre de redistribution des thèses est fixé à Leipzig, où des libraires s'occupent des réceptions et des envois. En 1819, les premiers membres sont rejoints par l'université de Copenhague, de Cracovie, de Dorpat et de Lund, puis, bientôt par Uppsala, Bruxelles, Saint-Pétersbourg, Vienne, Munich, etc. (Cf. J. C., « Zur Geschichte des akademischen Tauschvereins », *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, n°2, 1885, p. 471-473. ; du même auteur, « Anträge in Sachen des Akademischen Tauschvereins », *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, n°3, 1886, p. 226).

[502] *Histoire de la diplomatie française*, t. 2 ("De 1815 à nos jours"), Paris, Perrin, 2007, p. 18.

L'intégration de la France au sein de l'*Akademischer Tauschverein* représente alors une double opportunité, en phase avec l'esprit d'édification d'une réputation académique française à l'international : celle, tout d'abord, de pouvoir compléter, à moindre frais, les bibliothèques des universités françaises dont on vient d'entreprendre – en 1878-1879 – la (re)création[503] ; celle, ensuite, d'obtenir, grâce à l'acceptation de cet échanges de thèses avec de prestigieuses bibliothèques universitaires étrangères – et en particulier allemandes –, une reconnaissance internationale de la qualité des travaux universitaires français, c'est-à-dire, par ricochet, de la qualité du système d'enseignement supérieur français. Accorder du crédit à une publication, revient, en effet, à en accorder à l'institution qui en est l'émettrice :

> « Les dissertations académiques sont une des bases les plus sûres pour apprécier la force des études dans un pays. Si, par le moyen des échanges universitaires, nous apprenons à mieux connaître l'état de la science et de l'enseignement à l'étranger, si, par suite, une émulation salutaire se manifeste chez nous, plus d'un préjugé disparaîtra hors de nos frontières, lorsqu'on sera mis à constater le travail sérieux dont nos facultés sont le foyer. Je parle moins de Paris, qui a toujours gardé sa place dans le mouvement scientifique, que de nos facultés de province, trop longtemps isolées et sacrifiées. En renouant des relations suivies avec les universités d'Europe les plus illustres, elles reprendront une tradition interrompue depuis trois siècles »[504].

Un organe – « la Commission centrale des bibliothèques académiques et des collections des facultés », créée en janvier 1879 dans le cadre de la réforme desdites bibliothèques[505] – et trois universitaires vont alors se faire les maîtres d'œuvre de l'entreprise.

A) La pression d'un nouveau corps social : les bibliothécaires universitaires

Le premier, c'est Jules de Chantepie du Dézert (1838-1904), normalien (promotion de 1858), agrégé de lettres (1865) et bibliothécaire de la rue d'Ulm de 1868 à 1880. Il fait partie de ces boursiers missionnés outre-Rhin au début des années 1870 pour y étudier le système universitaire. Parti en 1873 pour inspecter les bibliothèques des universités allemandes[506], il a pu voir sur place celles de Göttingen, de Königsberg, de Leipzig, de Marbourg et de Rostock,

---

[503] Cf. John Camp, « Libraries and the organization of universities in France (1789-1881), *Library Quaterly*, vol. 51, n°2, April 1981, p. 170-191 ; Alain Gleyze, « Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1955) », thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Lumière Lyon 2, 1999.

[504] Michel Bréal, « Rapport sur l'échange des thèses entre les facultés françaises et les universités étrangères », 15 janvier 1883 (*BA*, MIP, n°529, 27 janvier 1883, p. 218).

[505] Les membres de la Commission sont : Mourier, inspecteur général et recteur honoraire, président ; Sandras, chef du 3e bureau de la direction de l'enseignement supérieur ; Colani, ancien professeur de faculté, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Université ; Loredan Larchey, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal, secrétaire ; Viollet, bibliothécaire archiviste de la faculté de Droit de Paris ; Chéreau, bibliothécaire de la faculté de Médecine ; de Chantepie, bibliothécaire de l'École normale supérieure (Arrêté du 31 janvier 1879, *BA*, MIP, n°437, 28 mars 1879, p. 82).

[506] Jules Laude, « Les Bibliothèques universitaires de province », *Bibliothèques, livres et librairies*, n°2, 1913, p. 129 (cité par John Camp, art. cit., p. 185).

rapportant à son retour l'état de leurs collections, leur mode de fonctionnement et la recette de leur succès – « argent, travail, autonomie, discipline, […] [c']est la condition de leur prospérité » – dans une note publiée par le *Bulletin administratif* de l'Instruction publique en 1874[507]. C'est à cette occasion qu'il a découvert le *Tauschverein*[508]. Il fait par ailleurs partie, depuis l'origine en 1878, des membres actifs du réseau réformateur de la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur[509] et a été l'un des concepteurs de la circulaire de mai 1878 instaurant des bibliothèques universitaires en France sur le modèle de leurs consœurs allemandes[510]. Depuis, il continue d'inspirer la politique bibliothécaire de l'université française, notamment au sein de la Commission centrale des bibliothèques académiques, où il siège depuis sa création, en 1879, et par qui il s'est vu confier la fonction – nouvelle – d'inspecteur général des bibliothèques universitaires en mai 1880[511]. En 1885, il sera nommé directeur de la Bibliothèque de la Sorbonne.

Le deuxième homme-clef de l'entreprise se nomme Auguste Carrière (1838-1902). De la même génération que Jules de Chantepie, il a, lui aussi, fait le voyage d'Allemagne, bien qu'un peu plus tôt, à la fin des années 1860, pour y poursuivre ses propres études supérieures en théologie et en philologie sémitique[512]. Répétiteur pour les langues hébraïque, chaldaïque et syriaque à partir de 1871 au sein de la section d'histoire et de philologie de l'École des hautes études, il est, en 1873, secrétaire-bibliothécaire de l'École des langues orientales vivantes, « le traitement de professeur de l'École [des hautes études] […] [étant] loin de suffire à des exigences même bien modestes »[513]. Tout récemment installée rue de Lille, l'École des langues orientales ne disposait pas de bibliothèque de recherche digne de ce nom avant son arrivée. Le linguiste Antoine Meillet – qui fut l'élève de Carrière et, à la mort de

[507] « Les Bibliothèques des universités allemandes », *BA*, MIP, n°331, 23 avril 1874, p. 250-263. Note sans nom d'auteur attribué à Chantepie *a posteriori* (voir sa notice nécrologique, « Jules de Chantepie », *Revue internationale de l'enseignement*, 25e année, n°11, 15 novembre 1904, p. 546).

[508] *Ibid.*, p. 251 : « L'Université [allemande] a l'échange avec toutes les autres universités, corps savants, écoles, en Allemagne et avec bon nombre à l'étranger, ce qui fait entrer dans la bibliothèque une multitude de plaquettes précieuses qui ne sont pas toujours mises dans le commerce, et qui, souvent très recherchées, ne se trouvent pas facilement. Rostock, par exemple, fait l'échange de ses publications avec quarante universités et académies allemandes et étrangères ».

[509] Cf. « Jules Chantepie », *Revue internationale de l'enseignement*, *op. cit*, p. 546.

[510] John Camp, *op. cit.*, p. 186.

[511] Maurice Caillet, « L'inspection générale des bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, t.15, n°12, 1970, p. 597-608 (consulté en ligne le 8 juin 2012 : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1970-12-0597-001).

[512] Discours de Charles Barbier de Meynard aux obsèques de Carrière, dans « Nécrologie », *Annuaire 1903*, École pratique des hautes études (Section des sciences historiques et philologiques), 1902, p. 130.

[513] Antoine Meillet, « Auguste Carrière », *Annuaire 1903*, École pratique des hautes études (Section des sciences historiques et philologiques), 1902, p. 24.

celui-ci, son successeur à la chaire d'arménien de l'École[514] – évoque ainsi l'action de son ancien maître :

> « Durant ses études en Allemagne, il avait vu quelle place essentielle tient la bibliothèque dans une université et, en un moment où les bibliothèques universitaires n'existaient pas en France, ou n'avait encore que peu d'importance, il enrichissait rapidement le fond confié à ses soins et en dressait un catalogue excellent et facile à consulter ; cette bibliothèque, qui quelques mois auparavant existait à peine, est devenue ainsi très rapidement la meilleure peut-être des bibliothèques de l'orientalisme pour les périodes modernes et elle a servi en quelque sorte de modèle pour la constitution des bibliothèques universitaires qui a suivi de près »[515].

Bien identifié au sein du nouveau paysage universitaire renaissant, Auguste Carrière est chargé, en 1879 et en 1880, de deux missions en Allemagne, « à l'effet d'aller étudier, *dans le plus grand détail possible*[516], l'organisation des principales bibliothèques universitaires de ce pays »[517] et pour y préparer le terrain à de futures négociations de conventions d'échanges pour l'intégration de la France au *Tauschverein*[518]. À son retour, il rejoint la Commission centrale des bibliothèques académiques[519], où il prend une part active aux discussions préliminaires à l'organisation française des échanges universitaires[520].

En 1881, suite à ces missions, la Commission des bibliothèques rédige un rapport qui préconise la fondation d'un système d'échange avec l'étranger, centralisé sous l'autorité d'un nouveau service *ad hoc* de la rue de Grenelle, en vue d'un envoi unifié des thèses françaises à l'étranger. Le modèle est distinct de celui, plus décentralisé, du système d'échange allemand, moins d'ailleurs par fidélité à une tradition jacobine que par tactique : car il s'agit, en fait, de noyer dans la masse de thèses envoyée outre-France, l'inégale contribution à l'échange de chacune des facultés françaises, inégalités qu'un système fondé sur des relations individuelles d'université à université rendrait patent ; ce serait risquer que plusieurs facultés provinciales, faute de réciprocité possible, ne puissent enrichir leurs collections des thèses issues de celles de prestigieuses universités étrangères. « Il vaudrait mieux, insiste donc le rapport, traiter au

---

[514] Charles de Lamberterie, « Meillet et l'Arménien », *Histoire, Épistémologie, Langage*, t. 10, n°2, 1988, p. 218.

[515] Antoine Meillet, « Auguste Carrière », *op. cit.*, p. 25 ; voir aussi : Marion Debout, « La bibliothèque de l'École des langues orientales », *Bulletin des bibliothèques de France*, Paris, t. 27, n°8, 1982, p. 479-490.

[516] C'est nous qui soulignons.

[517] Arrêté du 10 septembre 1879 (*BA*, MIP, n°445, 10 décembre 1879, p. 697) ; Arrêté du 2 septembre 1880 (*BA*, MIP, n°458, 28 février 1881, p. 1122).

[518] D'après Michel Bréal, « Rapport sur l'échange des thèses », *op. cit.*

[519] Arrêté du 26 octobre 1880 (*BA*, MIP, n°459, 16 mars 1881, p. 1420).

[520] Il n'a malheureusement pas été possible de connaître le détail de ces discussions préliminaires, le mauvais état de conservation des procès-verbaux de la Commission centrale des bibliothèques académiques en interdisant actuellement la communication (AN, F17* 3231-3234, période 15 février 1879-27 novembre 1919).

nom de toutes [nos facultés] prises en bloc, et cela d'autant plus que quelques-unes feraient mauvaise figure lorsqu'on viendrait à demander ce qu'elles ont à offrir »[521].

On pourrait s'étonner, au premier abord, de la volonté de création d'un nouveau service ainsi dédié aux échanges internationaux quand, un à deux ans plus tôt, un service du même type a déjà été créé au ministère de l'Instruction publique, et qui pourrait fort bien travailler à l'organisation d'envois spécifiques de publications universitaires à l'étranger.

L'élaboration de ce doublon par la Commission des bibliothèques trouve sans doute son origine au croisement de deux logiques : d'une part, l'autonomisation du champ universitaire et son expansion[522], qui dans le cadre des réformes des structures françaises d'enseignement et de recherche encouragent la création d'infrastructures administratives de support ; d'autre part, les perspectives objectives de légitimation et d'avancement que sous-tend cette initiative à caractère international pour les « entrepreneurs en réforme »[523] qui en sont les promoteurs.

Dans ce dernier cas, on sait en effet que, loin d'être consensuelle, la récente réforme des bibliothèques universitaires suscite alors les plus vives critiques de la part des facultés, et que les bibliothécaires, désormais agents d'État, rattachés au recteur et non plus dépendants des professeurs de la faculté où ils officient – conséquence de l'autonomisation observée outre-Rhin et décalquée en France par Jules de Chantepie – ne sont pas vus du meilleur œil. « On nous enlève l'administration de notre bibliothèque », se plaint ainsi en 1884, le Conseil de la faculté de Montpellier : « Tout se fait en dehors des facultés intéressées ; et le dernier mot, qui devrait appartenir au doyen de la faculté, est au bibliothécaire. […] Nous demandons que le bibliothécaire soit placé sous les ordres de ses chefs naturels, les doyens ; que ces derniers aient la surveillance et la direction des achats, de la correspondance et de tous les agissements du bibliothécaire »[524]. « Jaloux de son autonomie », Jules de Chantepie a lui-même eu maille à partir avec la direction de l'École normale supérieure, qui, avant son départ en 1880, « lui reproch[ait] notamment ses déficits perpétuels »[525].

Pour les bibliothécaires, l'organisation d'un nouveau service d'échanges universitaires à leur initiative et sous l'autorité de l'État, représente à la fois l'occasion d'une *légitimation par projet* – puis, plus tard, *par l'action* – de leur autonomie au sein du champ universitaire, c'est-

[521] Rapport cité par Germain Calmette, à l'occasion d'un article éponyme sur la réforme du Service français des échanges universitaires en 1951 (*Libri*, n°2, 1952, p. 189).

[522] Victor Karady, « L'expansion universitaire et l'évolution des inégalités devant la carrière d'enseignant au début de la IIIe République », *Revue française de sociologie*, vol. 14, n°4, octobre-décembre 1973, p. 443-470.

[523] Christophe Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle*, *op. cit.*, p. 397-417.

[524] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur*, vol. XVI, Paris, Imprimerie nationale, 1885, p. 382 et 409 (cité par Alain Gleyze, *op. cit*, p. 78 ; pour une vue d'ensemble, voir p. 73 et suivantes).

[525] Pierre Petitmengin, « La Bibliothèque de l'École normale supérieure face à l'érudition allemande au XIXe siècle », *Revue de synthèse*, 4e série, n°1-2, janvier-juin 1992, p. 60.

à-dire à l'écart de l'autorité des corps professoraux facultaires, et la possibilité, à travers la reconnaissance internationale escomptée d'un système français centralisé par l'État, de se voir indirectement confirmé dans leur statut d'agents publics. En outre, et de façon plus prosaïque, la création d'un domaine d'intervention entièrement neuf ouvre des perspectives de carrrière – à tout le moins, l'éventualité de compléments de revenus afférents aux nouvelles missions envisagées – qui n'ont rien de négligeables étant donné les préoccupations d'ordre matériel qui sont celles, par exemple, d'un Auguste Carrière, obligé par nécessité de quitter l'École des hautes études pour la bibliothèque des Langues orientales en 1873[526], fonctions qu'il y cumule, à partir de 1881, avec celles de chargé de cours en arménien – il ne sera titulaire de la chaire qu'en 1884 – puis, en 1883, avec celles d'inspecteur du service des échanges universitaires[527].

C'est dans ce contexte qu'en 1881, le ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry, approuve les propositions de la Commission des bibliothèques. Il est alors prévu que, chaque année, envoi sera fait par la France de la collection complète des thèses soutenues dans ses facultés contre l'envoi, par l'université étrangère contractante, de dix-huit collections de ses publications académiques récentes, celles-ci étant chacune destinées à seize bibliothèques universitaires françaises[528], à la Bibliothèque nationale et au ministère. Reste à négocier, au cas par cas, avec chaque université étrangère – puisqu'il n'existe pas dans ce domaine, hors de France, d'interlocuteur national unique – les conventions.

C'est ici qu'entre en scène un troisième homme, Michel Bréal (1832-1915), normalien (1852), agrégé de lettres (1857), germanophile notoire qui a passé plusieurs années d'études en Allemagne[529], ancien professeur de grammaire comparée au Collège de France et à l'EPHE, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, actif « réformateur » de la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur dont il a été le président, agent, enfin, du pouvoir républicain, que Jules Ferry a nommé inspecteur général de l'enseignement supérieur en 1879. C'est à ce titre qu'il se voit chargé, le 21 décembre 1881, des négociations avec les universités étrangères, en étroite collaboration avec Carrière et de Chantepie[530].

[526] Cf. *supra* et Antoine Meillet, « Auguste Carrière », *Annuaire 1903*, *op. cit.*, p. 24.

[527] Arrêté du 25 octobre 1883 (*BA*, MIP, n°569, 3 novembre 1883, p. 223).

[528] Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Toulouse (Michel Bréal, « Rapport sur l'échange des thèses », *op. cit.*, p. 216)

[529] Cf. Michael Werner, « À propos des voyages de philosophes français en Allemagne avant 1870 : le cas de Gaston Paris et de Michel Bréal », Michel Parisse (dir.), *Les Échanges universitaires franco-allemands du Moyen-âge au XXe siècle. Actes du colloque de Göttingen (3-5 novembre 1988)*, Paris, Éditions Recherche sur les civilisations, 1991, p. 138-155.

[530] Michel Bréal, « Rapport sur l'échange des thèses », *op. cit.*, p. 215.

Les négociations, entamées dès janvier-février 1882, aboutissent rapidement. En juillet 1882, trente universités – presque toutes nord-européennes – ont passé contrat avec la France, soit 19 universités allemandes[531], 4 suisses[532], 2 belges[533], 2 suédoises[534], 1 néerlandaise[535], 1 danoise[536] et 1 russe[537]. Pour l'heure, les universités anglaises et américaines sont exclues de ce système d'échange, « parce qu'[elles] n'avaient rien d'analogue à nos thèses à nous offrir », précise Michel Bréal[538]. Les universités d'outre-Rhin, quelles qu'elles soient, polarisent bel et bien toute l'attention des autorités françaises.

Entre temps, le ministère organise, sur les recommandations de Bréal et des hommes de la Commission des bibliothèques, les conditions administratives de l'envoi et de la réception des thèses entre la France et l'étranger par une série d'arrêtés, de circulaires et d'instructions portant création d'un nouveau Service des échanges de thèses et publications académiques en France, bien vite nommé « Service des échanges universitaires »[539].

Dès la rentrée universitaire 1882, le service commence à fonctionner, non sans quelques tâtonnements inévitables pour une activité à laquelle ne sont pas habituées les administrations françaises – « c'était en effet une opération assez compliquée que l'expédition des thèses de toutes nos facultés à trente universités étrangères et la répartition de dissertations académiques de ces mêmes universités entre nos divers bibliothèques universitaires »[540]. Une convention est signée avec la librairie Hachette et Cie, qui s'occupe donc des envois et des réceptions pour le compte de l'État[541] – le service sera « transféré à la Sorbonne en 1903 dans le local destiné primitivement aux écurie et remise de M. le recteur »[542]. Au cours de la première année (1882-1883), le total des écrits académiques reçus par la France s'élève à environ

[531] Berlin, Bonn, Breslau, Erlangen, Giessen, Göttingen, Greifswald, Halle, Heidelberg, Iéna, Königsberg, Leipzig, Marbourg, Munich, Munster, Rostock, Strasbourg, Tübingen, Wurtzbourg.

[532] Bâle, Genève, Fribourg, Zurich.

[533] Gand, Liège.

[534] Uppsala, Lund.

[535] Leyde.

[536] Copenhague.

[537] Dorpat.

[538] Michel Bréal, « Rapport sur l'échange des thèses », *op. cit.*, p. 217.

[539] Avis de la commission centrale des bibliothèques (3 avril 1882) ; Arrêté fixant pour chaque ordre de facultés le nombre d'exemplaires de thèses exigible pour les échanges universitaires (30 avril 1882) ; Circulaire relative à l'échange des thèses et publications académiques avec des universités étrangères suivie de l'Instruction adressée aux bibliothécaires des bibliothèques universitaires (31 mai 1882) ; Arrêté portant règlement du service des thèses suivi de l'Instruction pour les secrétaires des facultés et les bibliothécaires universitaires (21 juillet 1882) ; Circulaire relative au service des thèses (11 août 1882). L'ensemble des textes est regroupé dans : A. de Beauchamp, *Recueil des lois et règlements sur l'enseignement supérieur*, tome 3 (1875-1883), annexes, Paris, Delamain Frères, 1884.

[540] Michel Bréal, « Rapport sur l'échange des thèses », *op. cit.*, p. 217.

[541] *Ibid*.

[542] Lettre d'Émile Chatelain (inspecteur du services des échanges universitaires) au vice-recteur de l'académie de Paris, Paris, 6 avril 1919 (CAC 20020476/239).

20 000 travaux, ce qui correspond tout de même à deux tiers du nombre total de volumes reçus la même année par le Service des échanges internationaux. D'un même pas, un *Catalogue des dissertations et écrits académiques provenant de l'échange avec les universités étrangères* est édité par les soins de la Bibliothèque nationale.

En octobre 1883, afin d'assurer un suivi du travail effectué, et de suggérer d'éventuelles évolutions, un poste d'« inspecteur du service des échanges universitaires » est créé par le ministère de l'Instruction publique, destiné à être confié à un « membre de la Commission centrales des bibliothèques universitaires »[543]. C'est Auguste Carrière qui en est le premier titulaire[544]. Jules de Chantepie lui succèdera de 1890 à 1904 – cumulant la fonction avec celle de directeur de la Bibliothèque de la Sorbonne, où le service des échanges est donc transféré en 1903[545]. Émile Chatelain prendra sa suite jusqu'en 1925, à la fois à la Bibliothèque et à la tête du service des échanges. Les deux fonctions seront désormais liées.

Fig.2.2. – Liste des conventions d'échanges universitaires passées par la France (1881-1914)

Conventions d'échanges	Universités étrangères
21 juillet 1882	Bâle, Berlin, Bonn, Breslau, Copenhague, Dorpat, Erlangen, Fribourg (Allemagne), Gand, Genève, Göttingen, Greifswald, Halle, Heidelberg, Iéna, Königsberg, Leipzig, Leyde, Liège, Lund, Marbourg, Munich, Munster, Rostock, Strasbourg, Tübingen, Upsal, Wurzbourg, Zurich
25 octobre 1883	Kiel, Oxford, Utrecht
4 novembre 1885	Groningue
29 octobre 1886	Berne
31 janvier 1891	Baltimore (John Hopkins), Lausanne
12 mai 1891	Florence (Bibliothèque nationale)
14 mars 1892	Pernambouc

Le succès est rapidement au rendez-vous et de nouvelles conventions d'échanges sont vite signées. En 1892, le nombre d'universités partenaires atteint la quarantaine et les thèses envoyées par la France sont consignées, à partir de 1885, dans un nouveau *Catalogue annuel des thèses françaises* publié par la librairie Hachette et Cie[546]. Auguste Carrière, qui se presse d'informer les universités étrangères de cette réalisation à la rentrée 1885, ne goûte pas peu le plaisir de montrer que, pour la première fois, la France a devancé les universités allemandes, où la réalisation d'un catalogue national des thèses a également été mise à l'étude :

> « M. le professeur Dziatzko exposait récemment avec beaucoup de force, dans le *Centralblatt*[547], les raisons qui lui semblaient rendre presque indispensable l'établissement d'une *Catalogue annuel* des nombreuses publications académiques sortant des universitaires allemandes. […] Le ministère de

[543] Arrêté du 25 octobre 1883 (*BA*, MIP, n°569, 3 novembre 1883, p. 222-223).
[544] Arrêté du 25 octobre 1883 (*BA*, MIP, n°569, 3 novembre 1883, p. 223).
[545] Cf. *supra*.
[546] Circulaire du 25 juin 1885.
[547] Il s'agit de la revue *Zentralblatt für Bibliothekswesen*.

> l'Instruction publique de la République française se préoccupait de la même question, en ce qui concerne les thèses soutenues devant nos facultés, et l'avait mise à l'étude depuis l'organisation du service des échanges universitaires. […] Déjà une solution pratique avait été trouvée au moment où parut l'article du savant bibliothécaire de Breslau.
>
> Peu de jours après, la publication d'un *Catalogue annuel* des thèses et écrits académiques provenant des facultés françaises fut prescrit par M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, qui communiqua sa décision aux recteurs des diverses académies par la circulaire suivante, en date du 25 juin dernier […]. Les bibliothèques universitaires qui sont en relations d'échange avec les facultés françaises en recevront plusieurs exemplaires avec le prochain envoi des thèses françaises.
>
> En publiant cette communication dans le *Centralblatt*, dont la mission est de servir de lien entre toutes les bibliothèques scientifiques, le soussigné estime qu'elle est de nature à intéresser les bibliothécaires des universités qui font partie de l'union d'échange en Allemagne et hors de l'Allemagne »[548].

Très vite, l'Allemagne réplique. « Afin de ne pas rester en retard vis-à-vis de nous, le gouvernement allemand publie aussi depuis 1886 un catalogue de ses thèses sous le titre : *Jahres-Verzeichniss der an den deutschen Universitäten erschienenen Schriften* », écrit ainsi l'un des acteurs français des échanges[549]. C'est l'occasion d'engager une compétition entre bibliothécaires français et allemands, qui voit notamment la publication par l'Allemagne, en 1891, d'une statistique comparée des thèses françaises et allemandes[550], ou d'articles critiquant les erreurs bibliographiques du catalogue français. En 1900, le bibliothécaire de l'université de Greifswald, Wilhelm Altmann, procède ainsi à un relevé méticuleux des fautes contenues dans la dernière livraison du catalogue français, accusant ce dernier de n'être pas constitué avec toute « l'exigence bibliographique » souhaitable[551], critique à laquelle on s'empresse bien sûr de répondre côté français en jouant de la même partition – « on peut, même à Greifswald, commettre des négligences »[552].

B) Un système germano-centré

Faire connaître le plus possible l'université française renaissante à l'étranger, diffuser la science française, telle est la logique qui sous-tend la conclusion des conventions nationales d'échanges, trop souvent au détriment des capacités de réciprocité équivalente des universités partenaires. Ainsi de l'université d'Oxford, où « il n'y a point de thèse à faire pour prendre les grades » et dont les dirigeants « demandent beaucoup plus qu'ils ne peuvent offrir en

[548] Auguste Carrière, « Communciation relative aux échanges universitaires », *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, n°2, 1885, p. 322-323.

[549] Émile Chatelain, « Le catalogue annuel des thèses françaises. Réponse à M. Altmann », *Revue des bibliothèques*, octobre-décembre 1900, p. 411.

[550] Wilhelm Altmann, *Die Doktordissertationen der deutschen Universitäten in den Jahren 1885-86 bis 1889-90. Statistische Betrachtungen, nebst einem statistischen Ueberblick über die Doktordissertationen der französische Universitäten*, Berlin, Gaertner, 1891.

[551] « Recensionen und Anzeigen », *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, 1900, p. 287.

[552] Émile Chatelain, « Le catalogue annuel des thèses françaises. Réponse à M. Altmann », *Revue des bibliothèques*, octobre-décembre 1900, p. 411.

retour »[553]. L'accord est tout de même conclu. En 1892, la faculté de théologie protestante de Paris se plaint pourtant « que la puissante et riche université d'Oxford, où la théologie est particulièrement en honneur, a reçu de nous depuis 10 ans 131 volumes ou dissertations et ne nous a envoyé qu'une seule plaquette. Et cela tandis que la *Clarendon Press*, qui dépend de l'université, a publié un grand nombre d'ouvrages théologiques qui présentent pour nous le plus vif intérêt et dont nous avons dû acquérir plusieurs à nos frais »[554].

Avec d'autres universités, moins prestigieuses, le Service des échanges pousse aussi à la conclusion d'accords – mais locaux cette fois. Un courrier d'Auguste Carrière à propos d'une possibilité de convention officielle avec l'université de Beyrouth est à cet égard éclairant : « Il ne paraît pas possible, écrit Carrière, d'assimiler l'université de Beyrouth, de création récente et qui est d'ailleurs une entreprise particulière, aux universités européennes avec lesquelles nos facultés se trouvent sur le pied d'une égalité parfaite ; mais la demande du recteur de cette université peut être examinée à un autre point de vue, celui de l'influence française en Syrie et recevoir à ce titre une solution favorable »[555].

Au-delà de la volonté – bien réelle au tout début –, d'alimenter les fonds des nouvelles bibliothèques universitaires – « les universités allemandes avaient été choisies de préférence en 1882 à cause de la quantité de papier noirci qu'elles assuraient à nos bibliothèques », écrira ainsi cyniquement Émile Chatelain en 1919[556] –, la logique qui prévaut est bien une logique de réputation. S'établit ainsi une représentation française hiérarchisée des universités étrangères, avec d'un côté, des universités jugées supérieures ou équivalentes (allemandes notamment), admises à intégrer le système national d'échanges, et de l'autre côté, des universités jugées moins prestigieuses et pour lesquelles on se contente d'accords locaux. En 1891, « c'est ainsi que la Bibliothèque nationale centrale de Florence a été admise [au système national] pour faire connaître les travaux français à l'Italie », « plutôt qu'avec l'intention de se procurer des travaux équivalents à nos thèses »[557].

Si le bilan des échanges s'avère quantitativement positif à la veille de la Grande Guerre – 105 725 titres reçus de l'étranger pour 45 000 titres envoyés[558] –, les échanges universitaires

[553] Lettres de Edward B. Nicholson au vice-recteur de l'académie de Paris, Angleterre, 7 février 1883 (CAC 20020476/239).

[554] Lettres de Frédéric Lichtenberger (doyen de la faculté de théologie protestante de Paris) au vice-recteur de l'académie de Paris, Paris, 13 juin 1892 (CAC 20020476/239).

[555] Cité dans un courrier de la direction de l'enseignement supérieur au vice-recteur de l'académie de Paris, 17 décembre 1884 (CAC 20020476/239).

[556] Lettre d'Émile Chatelain à Alfred Croiset, Paris, 4 février 1919 (CAC 20020476/239).

[557] *Ibid.*

[558] Jacquette Reboul, « Le rôle des échanges universitaires dans les acquisitions étrangères d'une grande bibliothèque », *Bulletin de l'association des bibliothécaires français*, n°132, 3e trimestre 1986, p. 18.

français s'en trouvent cependant vite confrontés à plusieurs impasses. Nonobstant les facultés pouvant s'estimer lésées et qui prétendent envoyer plus de thèses à l'étranger qu'elles n'en reçoivent – c'est surtout le cas des facultés de pharmacie puisqu'on « ne soutient pas de thèses de pharmacie proprement dites à l'étranger ; il ne saurait donc y avoir de réciprocité d'échanges »[559] –, l'organisation des échanges se voit surtout limitée à partir de 1892 dans ses possibilités d'étendre son rayon d'action à de nouvelles universités étrangères, que ce soit sous la forme d'accords nationaux ou locaux.

La capacité d'échange de la France repose en effet sur le nombre d'exemplaires remis à chaque faculté par les candidats après leur soutenance. Ce nombre, fixé par arrêté ministériel, comprend un quota réservé à l'échange (30 en 1882) et des exemplaires pour les services de l'administration, ceux de la faculté (dont un exemplaire pour chacun des professeurs de la faculté), les échanges avec les autres facultés françaises, une réserve pour les conventions d'échanges établies localement, enfin une réserve à la disposition du doyen, soit entre 60 exemplaires (pour les facultés de théologie) et 160 exemplaires (pour la faculté de médecine de Paris) à déposer par candidat en 1882[560]. Étendre l'échange à de nouvelles universités étrangères impose d'augmenter ce nombre d'exemplaires. Si plusieurs arrêtés ministériels au cours des années 1880-1900 viennent ponctuellement accroître ce nombre obligatoire, cette augmentation se voit vite stoppée, les doyens des facultés n'ayant de cesse de souligner dans leur correspondance avec le ministère que « la charge imposée au candidat [est] déjà suffisamment onéreuse »[561]. En 1905, Alfred Croiset, doyen de la faculté des lettres de Paris freine ainsi des quatre fers en Conseil de l'université pour s'opposer « formellement [à ce] que le nombre des thèses à déposer ne soit pas augmenté. L'impression des thèses de lettres

[559] Lettre de Léon Geignard au vice-recteur de l'académie de Paris, Paris, 12 juin 1900 (CAC 20020476/239). Une situation d'ailleurs impossible à modifier puisque les conventions ont été conclues en bloc par la France avec les universités étrangères, sans vérifier si celles-ci proposent ou non des thèses dans telle ou telle discipline – en pharmacie, en l'occurrence. Émile Chatelain écrit ainsi encore 1919 : « Depuis 1882, le ministère a décidé que les collections de nos thèses accordées aux établissements étrangers seraient toutes uniformes ; par suite, on envoie les thèses de pharmacie à des universités qui ne produisent pas d'écrits pharmaceutiques, en sorte que l'École de pharmacie [de Paris] ne reçoit rien en échange de ce côté. Il serait même injuste de donner toutes les thèses de toutes les universités françaises (soit 600 kilos par an en temps normal) à un établissement étranger dont les productions plairaient à l'École de pharmacie mais enrichiraient peu nos bibliothèques » (Lettre au vice-recteur de l'académie de Paris, Paris, 6 avril 1919, CAC 20020476/239)

[560] « Nombre des exemplaires de thèses dont le dépôt par le candidat est obligatoire » (arrêté du ministère de l'Instruction publique du 21 juillet 1882) :

	Paris	Province
Facultés de théologie catholique	60	
Facultés de théologie protestante	70	
Facultés de droit	100	80
Facultés de médecine	160	125
Facultés de sciences	136	92
Facultés de lettres	114	94

[561] Lettre de Léon Geignard au vice-recteur de l'académie de Paris, décembre 1901 (CAC 20020476/239).

est en général beaucoup plus coûteuse que celle des travaux des autres facultés »[562]. Le ministère lui-même convient vite que « le nombre des exemplaires que doivent déposer de leurs thèses les candidats au doctorat est déjà trop considérable »[563].

L'extension des échanges s'en retrouve ainsi bloquée, dans la limite des 39 universités étrangères avec lesquelles des accords ont été conclus entre 1882 et 1892, la moitié d'entre elles étant des universités allemandes. Plusieurs partenariats avec « certains établissements importants »[564] (principalement des universités russes, latino-américaines et américaines) se voient dès lors refusés, faute d'exemplaires disponibles.

C) Un raté dans les relations scientifiques franco-américaines ?

Le problème atteint son acmé au tournant du siècle quand le ministère de l'Instruction publique manifeste la volonté de dynamiser les relations avec les universités américaines. « Il m'a été assuré de bonne source », écrit ainsi le ministre en mai 1900, « qu'une des raisons du succès des universités allemandes près des universités des États-Unis était la facilité avec laquelle elles y envoient et y répandent leurs thèses et écrits académiques. Recevant ainsi d'une façon régulière des preuves de l'activité scientifique de l'Allemagne, les universités américaines se sont trouvées tout naturellement inclinées à diriger vers l'Allemagne ceux de leurs étudiants qui désirent compléter en Europe leurs études »[565]. Notons, au passage, que le problème ainsi exprimé semble confirmer les cadres que nous proposions plus haut : ce serait bien la hiérarchisation induite par la circulation internationale des publications universitaires, telle qu'elle est en place depuis la fin du XIX^{e} siècle, qui structurerait le marché universitaire international selon les logiques d'une économie de la réputation dont les migrations du savoir seraient tributaires.

En réaction – puisqu'en 1900, l'attractivité et l'accueil des étudiants étrangers en France est devenue, on y reviendra plus loin, une question en soi –, le ministère de l'Instruction publique met à l'étude la possibilité d'une extension des activités du service des échanges universitaires à vingt universités américaines[566]. Consultées, les facultés de Paris se montrent

[562] Minute du Conseil de l'université de Paris, séance du 30 octobre 1905 (CAC 20020476/239).

[563] Le ministre de l'Instruction publique au vice-recteur de l'académie de Paris, Paris, 1er mai 1900 (CAC 20020476/239).

[564] Lettre du doyen de la faculté de médecine de Paris au vice-recteur de l'académie de Paris, 16 septembre 1903 (CAC 20020476/239).

[565] *Ibid*.

[566] Circulaire du 28 mai 1900 (CAC 20020476/239). Une seule université américaine est en effet pour l'heure admise au titre des échanges, celle de John Hopkins, à Baltimore (convention du 31 janvier 1891). Le président

assez réticentes – par force – et demandent, si révision de la liste des universités partenaires il y a, d'au moins conserver le « statu quo »[567]. L'augmentation du nombre d'exemplaires exigibles des candidats n'étant pas envisageable, cela revient à proposer de « supprimer sur la liste des universités étrangères antérieurement inscrites parmi les bénéficiaires de nos publications un nombre égal à celui des universités américaines qu'il y aurait lieu de servir, à l'exclusion des premières ainsi dépossédées »[568]. « Cet expédient […] peu courtois »[569] ne saurait évidemment recevoir l'aval du ministre. Le projet est donc ajourné.

Remis sur le chantier l'année suivante[570], il ne trouve pas plus de solutions. La plupart des universités, dont l'université de Paris, alors engagées dans le plein développement d'une « politique étrangère » autonome[571], commencent à maugréer de voir ainsi les travaux français empêchés d'avoir accès au monde universitaire américain et demandent à pouvoir agir seules, investies dans ce qu'elles perçoivent comme une mission d'intérêt national :

> « L'organisation actuelle résulte des conventions passées par le gouvernement français avec diverses universités étrangères ; ces conventions nous lient, et il n'y a pas à les modifier. Au moment où elles ont été signées, les relations avec l'étranger ne faisaient que naître ; elles se sont beaucoup multipliées ; on commence à nous connaître au dehors ; les universités américaines demandent nos travaux. Nous n'en envoyons pas assez. Si l'université entrait en relation personnellement avec les universités étrangères qui nous recherchent, notamment avec celles d'Amérique, il en résulterait un progrès considérable pour notre influence. Il ne s'agit pas d'envoyer tous nos travaux à toutes les universités, mais d'envoyer un certain nombre d'ouvrages à une sélection d'universités. Il y a à cela un intérêt national »[572].

Des accords locaux – mais évidemment peu nombreux étant donné le peu d'exemplaires disponible en réserve – sont finalement signés par la Sorbonne, notamment avec Harvard et Columbia, en 1904-1905[573]. En 1905, le ministère relance alors encore un projet d'extension des échanges universitaires à onze nouvelles universités bien identifiées, et principalement américaines[574]. En vain, une fois de plus. Jusqu'à la Grande Guerre, le nombre des universités étrangères admises au système national des échanges universitaires restera inchangé. Seule la

---

de l'université John Hopkins, Daniel C. Gilman, est d'ailleurs le seul président d'une université américaine à venir en France en 1900 pour le troisième Congrès international de l'enseignement supérieur qui se tient à Paris.

[567] Terme employé à deux reprises (ce qui laisse entendre une certaine concertation) dans les lettres adressées au vice-recteur de l'académie de Paris par Auguste Sabatier (doyen de la faculté de théologie protestante de Paris), Paris, 1er juin 1900, et Alfred Croiset (doyen de la faculté des lettres de Paris), Paris, 16 juin 1900 (CAC 20020476/239).

[568] Lettre de Léon Geignard au vice-recteur de l'académie de Paris, décembre 1901 (CAC 20020476/239).

[569] *Ibid*.

[570] Le ministre de l'Instruction publique au vice-recteur de l'académie de Paris, 6 décembre 1901 (CAC 20020476/239).

[571] Cf. *infra*, chapitre 3 : « La politique étrangère des universités françaises (1880-1910) ».

[572] Minute du Conseil de l'université de Paris, séance du 26 janvier 1903 (CAC 20020476/239).

[573] Cf. *infra*, chapitre 4.

[574] Les universités Ann Arbor, Berkeley, Chicago, Harvard, Cornell, Yale, Columbia, Philadelphie, Christiania (Norvège), Helsingfors et Saint-Pétersbourg (Russie) (Lettre du ministre de l'Instruction publique aux recteurs de France, Paris, 10 juin 1905, CAC 20020476/239).

suspension des relations avec l'Allemagne, suite au déclenchement du conflit, en août 1914, en rendant disponibles les quotas auparavant destinés aux universités allemandes, relancera les débats sur la révision de la politique française d'échanges universitaires et la possibilité de les étendre alors aux pays alliés[575].

*

De cet épisode, qui au-delà des discours évoquant « l'influence culturelle » d'une nation sur une autre invite à interroger les conditions matérielles et économiques de circulation des idées scientifiques, on peut tirer quelques enseignements utiles pour la compréhension de l'intégration de la France au sein de l'espace universitaire international.

Signalons tout d'abord, en contrepoint, toute la limite de ce système impulsé par l'État au début des années 1880 : les publications dont il permet l'échange international sont toutes du même type – les thèses de doctorat –, excluant par-là toute autre publication étrangère à caractère scientifique dont sont évidemment demandeuses des bibliothèques universitaires alors en pleine expansion. Pour décisif qu'il soit, le rôle de la puissance publique se limite à l'encadrement d'un seul aspect de l'intégration des universités françaises à des réseaux internationaux d'échanges de publications, les universités devant elles-mêmes imaginer des solutions pour importer dans leurs bibliothèques ce que l'État ne peut leur obtenir. Sur ce terrain, chaque université reste donc libre de sa politique d'échanges, c'est-à-dire du choix des établissements étrangers avec lesquels elle entend contracter pour nourrir ses collections et se forger une réputation académique. Ainsi de l'université de Grenoble, qui en 1898 revendique une surface internationale bien supérieure à celle à laquelle elle peut prétendre via le système des échanges universitaires, surface qu'elle peut se féliciter de ne devoir qu'à elle seule :

> « Grâce à un système d'échange très libéral avec les plus importantes universités du monde entier, nos *Annales* [*de l'université*] ont aujourd'hui leur place dans toutes les bibliothèques universitaires ; ce sont nos messagères périodiques, attendues et bien accueillies. L'importance des publications de même ordre que nous recevons en échange nous permet de penser que l'opinion de nos correspondants nous est favorable. Soixante-dix universités et grandes écoles étrangères, de Melbourne à San Francisco de Californie et Buenos Aires, de Saint-Pétersbourg et de Kiev au Caire et à Athènes, de Christiania à Coïmbre et à Florence, sont à la fois nos tributaires et nos donatrices ; nous ne prenons que les points extrêmes de notre réseau de correspondants, pour en faire comme la triangulation. Notre bibliothèque universitaire s'accroît de ces tributs réguliers ; comme dans l'âge d'or, elle voit sa table se charger de mets qu'elle n'a pas payés »[576].

[575] Cf. *infra*, chapitre 5.

[576] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapport des conseils des universités pour l'année scolaire 1897-1898*, vol. LXXI, Paris, Imprimerie nationale, 1899, p. 158. Il en est de même de l'université de Montpellier : les « fêtes du sixième centenaire […] nous ont valu, avec plusieurs [universités étrangères], des échanges de publications qui viennent enrichir notre bibliothèque universitaire » (*Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapport des conseils des universités pour l'année scolaire 1900-1901*, vol. LXXVII, Paris, Imprimerie nationale, 1902, p. 253.

Le système des échanges universitaires internationaux, pour sa part, contribue à diffuser la pratique du doctorat au sein de l'espace universitaire mondial, jusqu'à ériger ce diplôme en norme académique et encourager par-là l'enseignement supérieur français à en soutenir de plus en plus le développement en France. Érigé en outre en référence internationale – puisque seul diplôme aboutissant à une production écrite médiatisée à l'échelle internationale –, le doctorat se voit aussi de plus en plus recherché par les étudiants internationaux, ce qui pousse peu à peu les pouvoirs publics français, à l'imitation de leurs voisins étrangers, à réfléchir à la mise en place de nouveaux doctorats conçus pour capter les flux internationaux de migrations étudiantes – on y reviendra. Enfin, la participation à ce système d'échanges agit comme un vecteur de normalisation de l'objet-thèse dans son contenu[577] comme dans sa matérialité – les thèses françaises de médecine, par exemple, adoptent ainsi à partir de 1896 un format in-8° au lieu d'un format in-4° trop volumineux et qui était plus coûteux à exporter à l'international[578]. Une adaptation à de nouveaux standards académiques internationaux qui, de façon plus large, doit beaucoup à la participation des universités françaises aux manifestations universitaires internationales et congrès internationaux de l'enseignement supérieur de la fin du XIX^{e} siècle.

II. MANIFESTATIONS UNIVERSITAIRES ET CONGRÈS INTERNATIONAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : AU CŒUR DE LA TOILE UNIVERSITAIRE

La fin du XIX^{e} siècle représente par excellence un moment d'explosion du phénomène congressiste international. Près de 4 000 sessions de congrès internationaux, note Anne Rasmussen, « se sont tenues de 1850 à 1914 […] avec un premier saut quantitatif […] franchi après 1875 » quand s'observe « un dédoublement des sessions tenues par rapport à la période quinquennale précédente »[579]. Lieu de la fabrique internationale des savoirs, dans un contexte de spécialisation croissante des champs de la vie sociale, le congrès international représente un moment important de standardisation de l'espace mondial par les rencontres, les échanges

[577] À l'université de Paris par exemple, le système des échanges universitaires force les autorités académiques à reconnaître que « si les thèses des facultés des sciences et des lettres sont des ouvrages considérables […] il n'en est pas de même de toutes les thèses soutenues devant les autres facultés, et il en est parmi elles qui, lorsqu'elles sont envoyées à l'étranger, ne contribuent pas à accroître notre renom scientifique ». En 1901, le Conseil de l'université émet donc « le vœu qu'en vue d'assurer une meilleure préparation des thèses, il existât des rapports plus étroits entre les maîtres et les élèves, et il a invité chaque faculté à rechercher les moyens efficaces pour y parvenir » (*Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapport des conseils des universités pour l'année scolaire 1900-1901*, vol. LXXVII, Paris, Imprimerie nationale, 1902, p. 25).

[578] « Arrêté déterminant le format des thèses de doctorat en médecine », MIP, 1er mai 1896.

[579] Anne Rasmussen, « L'Internationale scientifique (1890-1914) », *op. cit.*, p. 23.

– qui peuvent être aussi des temps de confrontations cordiales entre rivaux –, les initiatives et les décisions *inter-nationales* dont il est l'occasion[580]. Dans le domaine scientifique, les congrès internationaux constituent des moments décisifs pour la structuration des champs disciplinaires nationaux et transnationaux (en géographie, en histoire, en histoire de l'art, en mathématiques, en anthropologie, etc.)[581].

Tandis que leurs professeurs organisent des réseaux disciplinaires internationaux et transnationaux, les étudiants, eux aussi, sont parties prenantes de cette frénésie congressiste qui voit se multiplier les rencontres et les organisations internationales au cours de la seconde moitié du XIX^{e} siècle. L'Europe du Nord est la première à ouvrir le bal avec la tenue de conférences régionales entre des étudiants de plusieurs nationalités scandinaves (danois, norvégiens, suédois), à Lund (1842) puis à Uppsala (1843) et à Copenhague (1845). Onze conférences étudiantes scandinaves se déroulent avant la Grande Guerre. Après la tentative finalement avortée, initiée par des étudiants allemands en 1848, de réunir à Breslau une rencontre étudiante internationale, c'est à Liège que, du 29 octobre au 1er novembre 1865, se tient le premier « Congrès international des étudiants », organisé par l'Association générale des étudiants de Liège afin de créer une « Association entre la jeunesse universitaire de tous les pays ». Marqué par un climat politique révolutionnaire – la délégation française, composée d'étudiants blanquistes, y manifeste ouvertement son opposition au Second Empire (plusieurs de ces étudiants, dont le socialiste Paul Lafargue, sont d'ailleurs exclus de l'université à leur retour en France) –, ce Congrès n'aboutit pas dans son espérance première[582]. Les rencontres étudiantes qui lui succèdent – à Paris (1876), Bruxelles (1884), Bologne (1888), Paris (1889), Montpellier (1890), Lausanne (1891) et Madrid (1892) –, n'aboutissent à guère plus de réalisations concrètes mais contribuent à renforcer les identités nationales des jeunesses estudiantines en mobilité et à entretenir entre elles une atmosphère pacifiste propice aux échanges internationaux[583]. Créée en août 1895 par l'évangéliste américain John R. Mott, la première organisation étudiante internationale à voir le jour est la Fédération universelle des étudiants chrétiens (*The World Student Christian Federation*), dont les ramifications innervent essentiellement l'Amérique du Nord, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les pays

[580] « Actions sociales transnationales », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n°71, juin 2008.

[581] *Ibid.* ; du même auteur : « Les Congrès internationaux liés aux Expositions universelles de Paris (1867-1900) », *Cahiers Georges Sorel*, n°7, 1989, p. 23-44 ; Wolf Feuerhahn, Pascale Rabault-Feuerhahn (dir.), « La fabrique internationale de la science : les congrès scientifiques de 1865 à 1945 », numéro spécial de la *Revue germanique internationale*, n°12, CNRS Éditions, 2010.

[582] Léon Halkin, *Le Premier Congrès international des étudiants à Liège en 1865*, Université de Liège, 1966.

[583] Cf. Spencer Stoker, *The Schools and International Understanding*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1933, p. xx et suivantes.

scandinaves[584]. Cette création est suivie, en novembre 1898, par celle de la Fédération internationale des étudiants, dite aussi *Corda Fratres*, qui se veut apolitique et non-confessionnelle, fondée à l'initiative d'Efisio Giglio-Tos, président de l'Association universitaire turinoise. Composée à ses débuts d'étudiants européens pour la plupart (Italiens et Français en majorité), la Fédération jette des ponts avec les États-Unis à partir de 1909-1910 par un accord d'affiliation conclu avec le mouvement des *Cosmopolitan Clubs* américains – associations universitaires œuvrant à rapprocher étudiants américains et étudiants étrangers[585]. Elle compte 60 000 adhérents à la veille de la Grande Guerre[586].

C'est dans ce même esprit d'échange, d'émulation et de normalisation, à l'heure où les systèmes nationaux d'enseignement supérieur s'édifient et s'internationalisent en Europe et en Amérique, que trois congrès internationaux de l'enseignement supérieur sont organisés avant la Grande Guerre, en 1889, en 1894 et en 1900. Guère étudiés jusqu'ici pour eux-mêmes, ces congrès constituent pourtant une étape importante pour la circulation des politiques publiques de l'enseignement supérieur, la définition de nouveaux standards universitaires internationaux et le bornage transnational de l'horizon des possibles réformateurs. Ils forment, en somme, des moments-clés de structuration de l'espace académique international, et des points d'entrée particulièrement utiles à l'historien pour observer la « toile » universitaire qui se tisse entre la fin du XIX^{e} et le début du XX^{e} siècle, soit un espace social transnational constitué à la fois entre et au sujet des universités, et au sein duquel circulent, pour se confronter ou s'inspirer mutuellement, les acteurs locaux, nationaux et internationaux de l'enseignement supérieur, leurs textes et leurs idées[587].

---

[584] Philippe Potter et Thomas Wieser, *Seeking and serving the truth. The First Hundred Years of the World Student Christian Federation*, Genève, WWC publications, 1997 ; Johanna M. Selles, *The World Student Christian Federation (1895-1925). Motives, Methods and Influential Women*, Eugene, Pickwick Publications, 2011.

[585] Louis P. Lochner, « The cosmopolitan club movement », *International Conciliation*, n°61, 1912, p. 3-14.

[586] Aldo A. Mola, *Corda fratres. Storia di una associaziones internazionale studentesca nell'eta dei grandi conflitti (1898-1948)*, Bologne, Université de Bologne, 1999.

[587] Nous empruntons ici l'idée de « toile » à Pierre-Yves Saunier, qui la mobilise dans le cadre de l'étude des phénomènes municipaux transnationaux : « La toile municipale aux 19^{e}-20^{e} siècles : un panorama transnational vu d'Europe », *Revue d'histoire urbaine*, tome XXIV, n°2, 2006, p. 163-176 (« Par toile municipale, j'entends un espace social qui traverse les limites nationales, régionales ou linguistiques et dont l'étendue est définie par l'extension des flux d'informations, d'idées, de procédés, de services, de personnes centrés sur les pratiques, les formes, les méthodes, les principes, les valeurs du gouvernement municipal des villes. Cet espace n'est ni plat ni neutre. Il présente des aspérités, des dénivellations, des hiérarchies, parfois dues à des conditions externes, plus souvent à l'action des protagonistes qui l'arpentent et le structurent selon leurs objectifs. Selon les époques d'observation on peut y rencontrer tout ou partie des types suivants qui entrent en interrelations de coopération ou de concurrence : savants, citoyens, élus, techniciens et professionnels ; sociétés professionnelles et associations domestiques et transfrontalières ; parties d'organismes inter-gouvernementaux internationaux ou régionaux et branches des gouvernements nationaux ou infra-nationaux ; fondations philanthropiques, groupements politiques et entreprises. Ces agents ont des ressources, des caractéristiques et des desseins divers, mais partagent un intérêt (convergent, conflictuel,...) à définir, diffuser, modifier, les normes qui ordonnent la définition et la pratique du gouvernement municipal urbain. La toile fait circuler individus, objets, textes, mots,

Il ne saurait être question d'envisager ici tous les aspects de ces congrès, dont les objets de préoccupation représentent une diversité qui dépassent largement le cadre de cette étude. On s'attachera plutôt dans les lignes qui vont suivre à cerner en quoi ces congrès apportent leur pierre à l'universitarisation du « rayonnement intellectuel » français à travers l'analyse des mises en scènes au service de la puissance universitaire française dont ils sont l'occasion, voire le produit (partie 2.1), des normes d'internationalisation des systèmes universitaires nationaux qu'ils contribuent à fixer et à diffuser – ou, au contraire, des possibles qu'ils évincent – ainsi que de la construction des dispositifs de jugement dont ils posent les fondements et sur lesquels les acteurs français vont chercher à avoir une maîtrise (partie 2.2.). On montrera notamment comment ces congrès remotivent la catégorie « étudiant étranger » au point d'en faire progressivement en France une catégorie centrale d'intervention de la puissance publique – centralité qui, contrairement à ce que l'on pourrait penser, était loin d'être acquise d'emblée dans les années 1870-1880 (partie 2.3.). Ce faisant, au contraire d'une approche enfermant cette question de l'accueil des étudiants étrangers au sein d'un débat purement national[588], on cherchera ici à réinscrire ce thème au sein des débats réformateurs internationaux et locaux dont il est l'occasion et qui structurent les fondements de la politique finalement adoptée par la France.

2.1. L'international à la française

A) Les organisateurs à l'honneur

Les modalités d'organisation des congrès, leurs programmes ainsi que la composition des comités d'organisation – qui relève d'un savant dosage entre diplomatie interne (puisqu'il faut bien veiller à ne froisser personne) et exercice de communication externe – représentent un premier axe d'étude à même de révéler l'image que l'Université française entend donner d'elle-même sur la scène intellectuelle mondiale.

En s'intéressant tout d'abord au comité d'organisation du congrès du 6-10 août 1889, on constate que la part belle est faite aux institutions scientifiques dont le prestige est établi à

règlements, dessins ou plans, mais aussi statuts, représentations, idées, les modalités de ces circulations allant de l'imitation à la domination en passant par l'emprunt sélectif, l'appropriation ou la traduction »).

[588] C'est le cas du dernier livre de Pierre Moulinier, qui ne dit mot des débats internationaux autour de cette question (*Les étudiants étrangers à Paris au XIX^e siècle*, *op. cit.*) ainsi que de l'article de Nicolas Manitakis faisant autorité sur cette question : « Étudiants étrangers, universités françaises et marché du travail intellectuel (fin du XIX^e–années 1930). Certifier sans gratifier des titres universitaires pour l'exportation », dans Gérard Noiriel et Éric Guichard (dir.), *Construction des nationalités et immigration dans la France contemporaine*, Paris, Presses de l'Ecole normale supérieure, 1997, p. 123-154.

l'étranger, ainsi qu'aux représentants du pouvoir académique et politique, au détriment des professeurs de l'université. Sur 30 personnes, le comité compte ainsi un tiers de représentants de l'Institut, du Museum et du Collège de France ; un tiers de membres de la haute-administration de l'Instruction publique et de directeurs d'établissements secondaires et supérieurs (École libre des sciences politiques, ENS, École polytechnique, Lycée Condorcet, École Monge) ; quatre parlementaires (deux sénateurs et deux députés) ; le directeur de *La Revue internationale de l'enseignement* ; et seulement cinq professeurs de facultés, mais tous parisiens, « intellectuels d'État »[589] proches du pouvoir et membres de la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur (Bufnoir, Lefort, Darboux, Lavisse, Croiset)[590]. Le message est clair : dans un contexte de concurrence avec l'enseignement supérieur allemand, la France mise sur l'affichage d'institutions dont la valeur est jugée sûre, au désavantage de son tissu universitaire provincial alors pourtant concerné au premier chef – parce qu'en pleine reconstruction – par l'objet du Congrès. Cette mise en avant des institutions académiques parisiennes se voit redoublée par une mise en scène, soigneusement organisée le 5 août 1889 en ouverture du Congrès dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne pour l'inauguration du nouveau palais universitaire conçu par l'architecte Henri-Paul Nénot, cérémonie pour laquelle, à la vue des nombreuses délégations étrangères invitées[591], les organisateurs font siéger en robe, dans l'hémicycle, près de 500 fonctionnaires de l'Instruction publique (inspecteurs, recteurs, doyens, professeurs, etc.), tandis que sur l'estrade sont réunis tous les anciens locataires de la rue de Grenelle[592], ministres du Second Empire et de la République, scellant ainsi l'union sacrée des anciennes et des nouvelles élites françaises autour de la dignité nationale et internationale recouvrée de l'enseignement supérieur hexagonal[593]. La cérémonie se veut une réplique à celles, souvent grandioses, organisées depuis plusieurs années par les universités européennes dans le cadre d'une course à la commémoration[594],

[589] Cf. Christophe Charle, *Les Intellectuels en Europe au XIXe siècle : essai d'histoire comparée*, Paris, Seuil, 1996, 369 p.

[590] Voir la liste détaillée dans : « Le Congrès international de l'enseignement supérieur et secondaire », *Revue internationale de l'enseignement*, 1889, t.18, p. 166, Moulinier, *La Naissance de l'étudiant moderne (XIXe siècle)*, Paris, Belin, 2002, p. 49-50.

[591] Cf. tableau 2.3. ci-après.

[592] Il s'agit de Duruy, Waddington, Wallon, Bardoux, Ferry, Duvaux, Goblet, Berthelot, Lockroy (« Invitations personnelles », document manuscrit, CAC2002476/387).

[593] Victor Duruy écrit à cette occasion au recteur de Paris : « Je ne manquerai pas cette fête que nous, les anciens, nous n'avons pas su donner à l'université et qui sera pour vous un jour de triomphe. A l'heure dite, j'irai vous prendre, très reconnaissant envers ceux qui ont accompli ce que nous n'avons pas pu faire » (Lettre de Victor Duruy, Paris, 20 juillet 1889, CAC2002476/387).

[594] « Les centenaires d'universités sont, depuis quelques années, dans toute l'Europe, l'occasion de fêtes commémoratives ; Leyde a donné l'exemple en 1875 ; il a été bientôt suivi par Upsal, Edimbourg, Gratz et Heidelberg. Les vénérables institutions qu'on a ainsi glorifiées comptaient plusieurs siècles d'existence. […] Mais de plus jeunes se sont piquées d'honneur et, en cherchant un peu, ont aussi trouvé quelque date propice

notamment à Heidelberg en 1886, pour le cinq-centième anniversaire de l'université[595], et à Bologne en 1888, pour son huitième centenaire[596]. En 1889, l'université de Paris peut ainsi symboliquement « reprendre sa place dans le concert des universités d'Europe et d'Amérique »[597].

Dix ans plus tard, le comité d'organisation du Congrès international de 1900 n'offre plus le même visage. Le vœu des initiateurs est cette fois de composer un comité dont font partie « des représentants de toutes les universités françaises, d'un certain nombre d'écoles publiques et libres d'enseignement supérieur »[598]. Sur un total de 119 membres (soit quatre fois plus qu'en 1889), parmi lesquels les grands corps savants restent à leur avantage – mise en scène internationale de la science française oblige[599] (un tiers sont membres de l'Institut) –, on relève en effet désormais 45% de membres provinciaux (dont 10 recteurs, 28 doyens et 10 professeurs représentant chacun les différents corps facultaires de leurs académies : médecine, droit, sciences, lettres)[600]. À l'inverse de 1889, où semblait prévaloir, par pudeur contrainte, un certain tropisme parisien, l'ambition de 1900 est bien d'associer à l'événement l'ensemble de l'enseignement supérieur français, empire colonial compris[601], certes par souci diplomatique de Paris à l'égard de la Province, mais surtout pour autocélébrer, sous le regard des délégations étrangères invitées, la dignité internationale recouvrée de l'Université française récemment « réorganisée », ainsi que s'empresse de le mentionner, dès ses premières lignes, la circulaire officielle du Congrès, « imprimée par les soins de l'Imprimerie nationale », et adressée à tous les participants français et étrangers[602].

Cette volonté d'exhibition universitaire internationale avait été frustrée, semble-t-il, en 1893, lors de l'Exposition universelle de Chicago, comme en témoigne Jules Steeg :

---

pour célébrer leurs origines » (Georges Lafaye, « Les fêtes de l'université de Bologne », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 16, 1888 p. 313).

[595] Cf. *Revue internationale de l'enseignement*, tome 12, 1886 p. 170-171 ; « Les fêtes de Heidelberg », *Ibid.*, p. 256-259.

[596] Georges Lafaye, art. cité, p. 313-360.

[597] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapports des conseils des universités pour l'année scolaire 1895-1896*, vol. LXV, Paris, Imprimerie nationale, 1897, p. 11)

[598] *Troisième Congrès international d'enseignement supérieur, tenu à Paris du 30 juillet au 4 août 1900. Introduction, rapports préparatoires, communications et discussions*, Paris, Chevalier-Maresq & Cie éditeurs, 1902, p. IV.

[599] « Les congrès, comme l'exposition, fonctionnent selon des mécanismes de représentation : il s'agit de mettre en scène une science déjà reconnue, validée par l'Académie ou le Collège de France plutôt que par la Sorbonne. Dans un contexte de concurrence internationale, alors que la légitimité du régime français n'est pas encore reconnue par tous les gouvernements, on fait appel au prestige d'institutions séculaires, au rayonnement de figures nationales mises au service de la République (Victor Hugo, Pasteur) » (Anne Rasmussen, « Les Congrès internationaux liés au Expositions universelles de Paris (1867-1900) », *Cahiers Georges Sorel*, n°7, 1989, p. 42).

[600] Statistiques établies d'après les listes de : *Troisième Congrès international…*, *op. cit.*, p. IV-VIII.

[601] En l'occurrence : Algérie, Tunisie et Indochine (*Ibid.*, p. XLV).

[602] *Ibid.*, p. XI.

> « L'Allemagne et divers États de l'Amérique ont essayé de donner […] une idée des ressources de travail et de la puissance de leurs universités : fragments de laboratoire, spécimens, instruments, etc. […] Pour nous, nous ne pouvions même pas le tenter ; *la place nous était trop chichement mesurée*[603]. Ce n'est pas dans une vitrine ou sur une table qu'on peut même laisser entrevoir ce qu'offrent de ressources nos facultés reconstruites, Paris, Lyon, Lille, Bordeaux et autres. On l'a fait dans la mesure du possible, au moyen de beaux albums contenant 276 photographies […]. Le vrai sens de cette exposition, *caché aux passants*[604], aux « profanes », était enfermé dans une austère bibliothèque, qu'un petit nombre de mains osaient ouvrir […]. C'était un ensemble de 240 volumes à savoir, d'abord, les thèses de doctorat soutenues en 1891. […] C'était la vérité, la moyenne ordinaire, l'ensemble des travaux d'une année, de la dernière révolue, qu'on offrait à l'examen. […] Il est évident qu'un choix fait dans les années antérieures, parmi les thèses de droit, de sciences médicales ou autres, de lettres, aurait permis de réunir des œuvres de premier ordre, de celles qui restent et qui honorent une époque, par conséquent un pays. […] Ce parti pris d'absolue sincérité […], nous nous le devions à nous-mêmes […] au lieu de nous complaire dans la douce pensée de la perfection »[605].

Cette frustration patente, le deuxième Congrès international de l'enseignement supérieur en 1894, pourtant localisé en France, à Lyon, n'avait pas permis de la conjurer. Organisé par le Conseil général des facultés de Lyon, avec le soutien du ministère de l'Instruction publique, il n'avait réuni, sur un total de 375 congressistes, que 63 étrangers (soit deux fois moins qu'en 1889, où l'on en comptait 125) et représentant seulement 8 nationalités (contre 26 nationalités en 1889). Les États-Unis, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Russie, l'Espagne, l'Amérique latine n'y étaient, par exemple, pas représentés (Fig.2.3.)[606].

Des absences dont on ne peut, faute de sources, que supposer les raisons : faible prestige des organisateurs d'une université provinciale ; difficile accessibilité du lieu par rapport à Paris (ce qui expliquerait en revanche le poids important des frontaliers parmi les congressistes étrangers, à savoir 60% de Suisses, 13% d'Italiens et 8% d'Allemands) ; contexte de la rencontre guère plus attractif (il s'agit de l'inauguration des nouveaux bâtiments des facultés de droit et de lettres de Lyon – c'est sans commune mesure avec les Expositions universelles de 1889 et 1900) ; enfin, trop courte durée du Congrès pour justifier un déplacement depuis l'étranger (deux jours au lieu de cinq jours en 1889 et en 1900). En dépit de la satisfaction affichée par ses organisateurs, il semble bien que le Congrès de 1894 ait rencontré un succès international limité[607], certains congressistes étrangers – allemands, en l'occurrence – y ayant même, à l'occasion, fait montre d'une certaine condescendance : « Nous assistons avec le plus vif intérêt aux efforts puissants de la France pour reconstituer ses facultés à la façon des grandes universités étrangères […]. Puisse-t-elle [atteindre] son but

[603] C'est nous qui soulignons.

[604] *Idem*.

[605] Jules Steeg, « Comité 33. Enseignement. Rapport », *Rapports sur l'Exposition internationale de Chicago en 1893*, Paris, Imprimerie nationale, 1894, p. 121.

[606] Voir les listes de congressistes dans : *Congrès international de l'enseignement supérieur, tenu à Lyon les lundi 29 et mardi 30 octobre 1894*, Lyon, Storck, 1896, p 13-14.

[607] Cf. *infra*, notre chapitre 2, où nous revenons sur le caractère local de l'événement.

[…] Nous serons fiers de l'avoir pour rivale », avait déclaré, en ouverture, le délégué de l'université de Bonn, manière de souligner que ce jour de gloire et de rivalité pacifique n'était justement pas encore venu[608].

Fig.2.3. – Classement des pays étrangers par nombre de participants étrangers aux congrès internationaux de l'enseignement supérieur de Paris (1889), Lyon (1894) et Paris (1900)[609]

Rang	Paris (1889)		Lyon (1894)		Paris (1900)	
1	Italie	15	Suisse	40	États-Unis	29
2	Belgique	14	Italie	8	Angleterre	19
3	Angleterre	12	Allemagne	5	Italie	14
4	Espagne	12	Pays-Bas	4	Espagne	12
5	Suisse	9	Belgique	2	Autriche-Hongrie	11
			États-Unis	2		
6	États-Unis	8	Écosse	1	Russie	9
	Russie	8	Grèce	1		
7	Allemagne	4	-	-	Roumanie	8
	Autriche-Hongrie	4			Suisse	8
	Roumanie	4				
8	Pays-Bas	3	-	-	Belgique	5
	Portugal	3			Japon	5
	Grèce	3				
9	Mexique	2	-	-	Pays-Bas	2
					Beyrouth	2
					Cuba	2
10	Écosse	1	-	-	Australie	1
	Égypte	1			Mexique	1
	Irlande	1			Argentine	1
	Norvège	1			Suède et Norvège	1
	Suède	1			-	-
	Turquie	1				
	Argentine	1				
	Brésil	1				
	Chili	1				
	Nicaragua	1				
	Salvador	1				
	Hawaï	1				
	non identifiés	12				
Total de congressistes étrangers		**126**		**63**		**130**
Total de congressistes français		**?**		**312**		**256**

Jusqu'à la loi du 10 juillet 1896[610], qui recréée donc en France les universités en dotant les corps de facultés – désormais regroupées – d'un nouveau statut en phase avec les modèles

[608] *Congrès international de l'enseignement supérieur, tenu à Lyon…*, *op.cit.*, p. 98. Est-ce la raison pour laquelle un troisième Congrès international, initialement prévu en province également, à Bordeaux, sans doute à l'occasion de l'inauguration de l'université en 1897, n'eut jamais lieu ? C'est probable (Cf. *Troisième Congrès international…*, *op. cit.*, p. III, où l'on se contente de préciser qu'il « fut décidé [au Congrès de Lyon en 1894] que le prochain Congrès siégerait à Bordeaux. Pour des raisons diverses, ce dernier Congrès n'a pu avoir lieu »).

[609] Données établies d'après les listes des membres invités publiées dans les actes des Congrès (cf. références *supra*).

[610] Voir à ce sujet notre chapitre 1, note 8.

institutionnels qui circulent à l'international, l'enseignement supérieur français semble pâtir d'un manque de visibilité et d'attractivité, comme en témoigne Louis Legrand, président de la Société des amis de l'université du Nord, dans un petit opuscule sur *L'université française et l'opinion*, publié en 1893 :

> « Indubitablement l'Allemagne profite de l'attractivité de ses établissements d'enseignement supérieur ; elle laisse plus ou moins sa marque sur la jeune clientèle qui vient puiser l'instruction chez elle. Pourquoi la France renoncerait-elle à ce moyen, le meilleur peut-être de tous, de faire rayonner ses idées au-delà de ses frontières ? Son génie sympathique, son caractère hospitalier, sa langue cosmopolite, tout l'aiderait à appeler à elle les étudiants étrangers, si l'organisation de son enseignement supérieur n'y faisait pas obstacle. Dès à présent, ils sont nombreux sur les bancs des écoles parisiennes et là peut-être leur nombre, déjà considérable, n'en serait pas sensiblement augmenté. Il en est autrement de nos groupes scolaires de province ; on n'y viendra pas du dehors tant qu'ils ne seront pas devenus des universités. Chez tous les autres peuples, on ne connaît qu'elles ; on ne peut avoir qu'en médiocre estime et on ne peut s'empêcher de considérer comme des établissements inférieurs des institutions qui ne portent que le nom d'académie. Pour la Suisse et pour d'autres nations, une académie, c'est une école qui n'est pas assez élevée pour mériter le titre d'université. L'étranger fréquente donc peu nos facultés dédaignées. On peut croire qu'il n'en serait pas de même de nos universités »[611].

Les lignes bougent à partir de 1896. Dès l'année suivante, les seize universités françaises fraîchement créées[612] font leur entrée dans le classement international des universités que publie chaque année la *Minerva*, annuaire allemand du monde savant, publié à Strasbourg, et que les acteurs du monde universitaire consultent abondamment (« Entre tous les livres de références, il n'en est guère qui soit plus souvent consulté »[613]). Fondé sur le nombre d'étudiants qu'une université immatricule, le classement de 1897 place en tête de liste l'université de Paris, avec ses quelques 10 000 étudiants français et étrangers, qui devance ainsi Berlin, Vienne, Budapest, Cambridge ou encore Oxford[614]. « Au dire de la *Minerva*, notre université est, par sa population scolaire, la vingt-et-unième du monde entier, celle de Paris étant la première »[615], se félicite de son côté le recteur de l'université de Bordeaux, tandis qu'à Lyon, le recteur Compayré, pour qui le classement établi par la *Minerva* « est accepté comme un oracle », se réjouit, non sans un certain dédain pour les « petites » universités européennes, de voir l'université de Lyon y figurer également dans les premiers déciles[616].

---

[611] Louis Legrand, *L'université française et l'opinion*, Paris, Picard et Fils, 1893, p. 22-23.

[612] Paris, Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rennes, Toulouse et Alger.

[613] *Revue germanique*, vol. 8, 1912, p. 237. C'est d'ailleurs à partir de la liste des universités mondiales établie par la *Minerva* que sont envoyées les invitations pour le Congrès international de l'enseignement supérieur de 1900 (cf. *Troisième Congrès…*, *op. cit.*, p. XIV).

[614] *Minerva. Jahrbuch der gelehrten Welt. Herausgegeben von K. Trübner. Siebenter Jahrgang 1897-1898*, Strabourg, Karl J. Trübner, 1898, p. 987.

[615] *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 1897, p. 372.

[616] Cf. exergue du présent chapitre.

Le congrès international de l'enseignement supérieur de 1900 sonne ainsi comme une revanche : l'université française, rénovée du Nord au Sud et d'Est en Ouest, désormais classée dans les répertoires internationaux à l'égal des autres universités nationales, peut fêter sa propre gloire retrouvée, à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle.

B) La construction d'une réputation d'antériorité

Si l'on déporte à présent le regard du côté des pratiques discursives, une même logique s'affirme, à travers la mobilisation de thèmes récurrents destinés à magnifier l'université française sur la scène internationale.

Parmi eux, la référence au passé médiéval des universités françaises et aux mobilités étudiantes dans l'Europe du Moyen Âge devient, dès les années 1880, un lieu commun des écrits et des discours des refondateurs de l'université française et des universitaires participant aux grands-messes internationales. « Que signifient toutes ces colonies d'étudiants étrangers, proclame ainsi en 1896 le ministre de l'Instruction publique à la Chambre des députés, qui viennent s'établir non seulement à Paris, mais dans nos autres villes universitaires ? Ces colonies de Bulgares, de Russes, de Roumains, de Grecs, de Serbes, etc… démontrent éloquemment le relèvement scientifique de la France. Et l'on voit ainsi, à la fin du dix-neuvième siècle, se reproduire cette ancienne gloire de ce qu'on appelait naguère le pays latin, et, au Moyen Âge, la Montagne Sainte-Geneviève, dans les rues étroites de laquelle s'élevaient et subsistent de vieux collèges sur les frontons desquels on lit encore : collège des Escossois, collège de Irlandois. C'est cela, Messieurs, c'est cette gloire ancienne que nous tendons à restaurer »[617]. « Sans vouloir ressembler aux universités du Moyen Âge qui étaient comme des hôtelleries cosmopolites, nous devons […] désirer un plus grand nombre [d'étudiants étrangers] », reprend comme en écho Gabriel Compayré, recteur de l'académie de Lyon, lors de la rentrée solennelle de l'université de Lyon en novembre 1897[618]. « Et qui sait, écrit pour sa part Ferdinand Larnaude en ouverture des actes du Congrès international de l'enseignement supérieur de 1900, si cette résurrection de ce qu'ont été, il ne faut pas l'oublier, les universités à leur origine, lorsque notamment des *nations* nombreuses peuplaient la montagne Sainte-Geneviève, berceau de notre antique Université, qui sait, dis-je, si cette

[617] *JO*, *CDD*, *Débats*, séance du 9 juin 1896, p. 898.

[618] « Rentrée solennelle de l'université de Lyon. Le mercredi 3 novembre 1897 », *Bulletin de la Société des Amis de l'université de Lyon*, Paris, vol. 11, 1898, p. 35.

résurrection n'amènerait pas, par cet afflux constamment renouvelé des étudiants étrangers, des rapprochements entre les peuples ? »[619].

Une telle obstination à vouloir établir un lien entre universités médiévales et universités françaises contemporaines intrigue. On pourrait fort bien n'y voir qu'un artifice rhétorique donnant à lire les goûts nostalgiques partagés d'une société fin-de-siècle hantée par l'idée de son propre déclin[620]. Mais, au-delà de la fioriture de style ou de l'expression symptomatique d'une angoisse, la référence médiévale paraît bien plutôt jouer un double rôle de légitimation et de fondation de la présence universitaire française sur la scène internationale.

On peut en effet y voir en premier lieu un discours à usage externe visant objectivement à asseoir la position française au sein du marché de la réputation académique internationale. Évoquer les origines médiévales et latines – et donc françaises – des universités européennes et des circulations étudiantes internationales, permet de contrebalancer l'image de supériorité du modèle universitaire allemand à la fois en Europe et aux États-Unis, en laissant entendre que le modèle universitaire français, quand bien même s'inspirerait-il à présent de son voisin d'outre-Rhin, lui est bien antérieur – et de plusieurs siècles –, et qu'il en constitue même la racine historique. « L'antique université de Paris, mères de toutes les autres », clame Louis Liard en 1900[621], comme beaucoup d'autres avant et après lui[622], comme pour capter au profit de la nouvelle université française l'aura internationale de ses ancêtres médiévaux et montrer ainsi, sans doute autant pour se rassurer soi-même que pour attirer vers soi tous les regards, qu'au jeu des influences, la France fut la première à inspirer l'Allemagne, et non l'inverse.

Ce discours s'appuie – et s'en trouve dès lors d'autant plus relayé – sur une inflation de publications à caractère historique qui, depuis les années 1870, accompagne les réformes universitaires en cours. « Négligée trop longtemps par les érudits, souligne ainsi la *Revue historique* en 1890, l'histoire des universités françaises du Moyen Âge vient d'obtenir un regain de faveur. Très sagement, on essaie de rétablir la tradition entre l'enseignement supérieur d'autrefois et celui qu'un petit groupe d'hommes éclairés a su faire revivre »[623].

---

[619] *Troisième Congrès…*, *op. cit.*, p. IV.

[620] Cf. Eugen Weber, *Fin de siècle. La France à la fin du XIXe siècle*, Paris, Fayard, 1986 ; Michel Winock, *Les Voix de la liberté. Les écrivains engagés au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 2001, p. 575-587.

[621] *Troisième Congrès international…*, *op. cit.*, p. 119.

[622] Ainsi Octave Gréard, vice-recteur de l'académie de Paris, qui au Congrès international de l'enseignement supérieur de 1889 affirme : « L'une des premières en date, sinon la première, l'université de Paris, fut, au Moyen Âge, la plus renommée de toutes sans contredit et la plus hospitalière. Les érudites du temps, qui, dans la recherche des origines se piquaient moins d'exactitude que d'imagination, la considéraient comme la souveraine dépositaire des trésors de la science par droit régulier d'hoirie » (« L'inauguration de la nouvelle Sorbonne », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 18, 1889, p. 199).

[623] Auguste Molinier, « France. Publications nouvelles. Documents », *Revue historique*, t. 44, 1890, p. 331.

Fig.2.4. – Nombre annuel de publications françaises (ouvrages et articles de revues) consacrées à l'histoire de l'enseignement supérieur en France (1850-1892)[624]

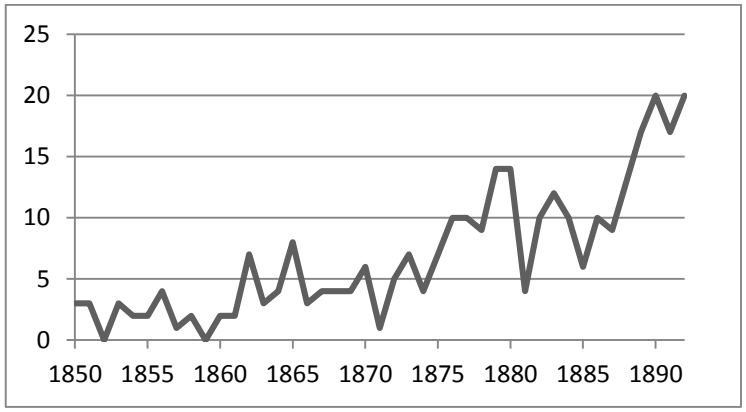

Parmi ces travaux, plusieurs sont des commandes passées par les autorités universitaires elles-mêmes afin de reconstituer leur propre histoire. À la fin des années 1880, par exemple, suite à la parution en Allemagne, chez l'éditeur scientifique Weidmann, d'un premier volume d'une série de cinq consacrée à l'histoire des universités européennes au Moyen Âge (*Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*)[625], le Conseil de l'université de Paris s'empresse d'en débaucher l'auteur, le père dominicain Henri Suso Denifle, d'origine austro-hongroise – il ne terminera pas les quatre autres volumes allemands –, pour entreprendre en collaboration avec Émile Chatelain, paléographe à l'École pratique des hautes études et directeur adjoint de la Bibliothèque de la Sorbonne, la publication des documents manuscrits relatifs à l'histoire de l'université de Paris depuis la fin du XII^{e} siècle jusqu'à la fin du XV^{e} siècle, lourde entreprise de plusieurs volumes financée par le ministère de l'Instruction publique[626]. Le premier volume paraît en août 1889, à l'occasion de l'Exposition universelle et du Congrès international de l'enseignement supérieur, une coïncidence évidemment « voulue »[627] par ses commanditaires afin de signifier « la renaissance de l'institution qui fut, pendant des siècles, une des gloires de l'ancienne France […], la plus ancienne et la plus célèbre des universités européennes, celle qui servit de modèle à toutes les autres, le principal foyer de lumières pour tous les peuples du Moyen Âge. […] Cette gloire nous appartient »[628]. Un pont entre passé et présent est d'ailleurs

[624] Graphique établi à partir des listes bibliographiques de Auguste Silvy, *Essai d'une bibliographie historique de l'enseignement secondaire et supérieur en France avant la Révolution*, Paris, Société générale d'éducation et d'enseignement, 1894.

[625] Père Denifle, *Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*, t. 1 : *Entstehnungs- und Gründungsgeschichte der mittelalterlichen Universitäten bis 1400*, Berlin, Weidmann, 1885.

[626] A. Pelze, « Le Père Henri Suso Denifle des Frêrs-Prêcheurs (1844-1905) », *Revue néo-scolastique*, n°47, 1905, p. 360.

[627] Achille Luchaire, « Le cartulaire de l'université de Paris », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 19, 1890, p. 378.

[628] *Ibid*. et p. 380.

jeté en préface de l'ouvrage, dans laquelle le ministre de l'Instruction publique, le directeur de l'enseignement supérieur et le vice-recteur de l'académie de Paris se voient respectivement appelés *Summus scholarum publicarum Magister*, *Studiorum superiorum moderator* et *Rector Academiae Parisiensis*, « vêtement latin donn[ant] un air d'antiquité vénérable à nos institutions, et sembl[ant] rapprocher nos fonctionnaires académiques de leurs collègues du temps de Saint Louis »[629]. Trois autres tomes paraîtront, l'un en 1891, les deux autres en 1894.

Au même moment, toujours avec l'aide sonnante et trébuchante de l'État, le Conseil des facultés de Caen charge Marcel Fournier, archiviste-paléographe et professeur à la faculté de droit de Caen, d'une publication similaire rassemblant, pour les universités provinciales cette fois, les documents manuscrits relatifs à leur histoire, quatre imposants volumes publiés entre 1890 et 1894[630].

C'est en France, se persuadent ainsi les Français dans la droite ligne de ces travaux d'érudition[631], et non en Allemagne, que se situe le centre historique mondial des universités. Et si cette antériorité venait à être contestée par quelques esprits chagrins, il ne tiendrait qu'à l'historien Camille Jullian de rappeler, comme il s'y emploie dans un article publié en 1893 dans la *Revue internationale de l'enseignement* à l'occasion d'une série consacrée aux « premières universités françaises », que la Gaule comptait déjà elle-même des universités, à l'image de « l'université de Bordeaux au IV^e^ siècle » (sic)[632], où « la vie universitaire ne différait guère de celle qu'on menait à Paris au XV^e^ siècle, ou qu'on mène de nos jours à Heidelberg »[633]. La Gaule, écrit encore Jullian, en jouant d'une analogie à demie voilée avec la France de la Belle Époque, « commençait une vie nouvelle », « après les malheurs du siècle précédent » : « la transformation morale et intellectuelle du pays, un instant suspendue, avait

[629] *Ibid*., p. 381.

[630] Marcel Fournier, *Les statuts et privilèges des universités françaises, depuis leur fondation jusqu'en 1789*, 4 vol., Paris, Larose et Forcel, 1890-1894.

[631] Travaux où les occasions de critiquer le voisin allemand trouvent en outre toujours une porte dérobée pour s'exprimer. Ainsi le médiéviste Achille Luchaire, qui dans une histoire de l'université de Paris publiée en 1899, oppose l'internationalisme et l'hospitalité des universités françaises du XII^e^ siècle à l'indélicatesse des étudiants allemands : « Un trait commun aux grandes écoles est l'*internationalisme*, non seulement celui des étudiants, mais celui des professeurs. La science est alors tout ecclésiastique, et l'Eglise de ce temps, cosmopolite, l'enseignement avait le même caractère. Paris, comme Orléans et Montpellier, fournissait des clercs gradés à toute l'Europe. […] L'internationalisme de la population scolaire n'étonnait personne, et les pouvoirs publics, même à Paris, n'y trouvèrent pas d'inconvénients graves, au moins pendant le règne de Philippe-Auguste. Son père, Louis VII, avait eu à se plaindre, cependant, des étudiants étrangers. D'après une lettre de Jean de Salisbury, datée de 1168, les étudiants allemands auraient témoigné leur hostilité (au moins en paroles), à la France et au roi qui leur donnait l'hospitalité » (Achille Luchaire, « L'université de Paris sous Philippe-Auguste », *Revue internationale de l'enseignement*, vol. XXXVII, 15 janvier 1899, p. 7-8).

[632] Camile Jullian, « Les premières universités françaises. L'école de Bordeaux au IV^e^ siècle », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 25, janvier-juin 1893, p. 46.

[633] *Ibid.*, p. 35.

repris »[634]. Et de conclure, après trente pages du même ordre : « Il n'y a plus à s'étonner maintenant si nous avons rencontré un si grand nombre de traits communs aux auditoires du IV[e] siècle et aux universités du Moyen Âge et de l'Allemagne contemporaine. Ceux-là sont les vrais ancêtres historiques de celles-ci »[635].

Si elle incarne une volonté française de dominer le champ universitaire international par une captation de l'héritage historique du champ[636], l'utilisation de la référence médiévale – plus habituelle tout de même, que la référence à l'antiquité – permet par ailleurs, par un usage réactualisé et détourné de son sens originel de l'appellation médiévale de « nation », d'ancrer la légitimité historique d'un discours nationalitaire appliqué à la réalité académique mondiale.

« Quant aux étudiants étrangers, écrit Louis Liard en 1909, ils fraient sans doute avec les étudiants français, mais comme autrefois les membres des *nations* de la vieille université de Paris, ils ont tendance naturelle à se grouper entre eux. Si bien qu'on pourrait voir, dans la jeune université de Paris, les premiers linéaments de *nations* nouvelles […] [l]e groupe le plus nombreux, le plus cohérent, [étant] le groupe russe, formé d'étudiants ardents au travail, vivant de peu, se faisant volontiers à tour de rôle les serviteurs des camarades »[637]. Exemple parmi d'autres[638]. Il n'est pas jusqu'à l'Association générale des étudiants de Paris qui, en 1891, demande à ce « que, dans chaque association d'étudiants, les étudiants étrangers soient autorisés à se grouper par "nations" », chacune de ces nations ayant notamment pour objet « d'assurer entre les étudiants de même "nation" des relations régulières » et « d'aplanir aux nouveaux arrivants les difficultés matérielles et morales qui accompagnent l'installation dans un pays étranger »[639].

Les références implicites ou explicites au Collège des nations de la faculté des arts de Paris à l'époque médiévale foisonnent dans les textes et les discours officiels à usages interne comme externe, sans que leurs auteurs ne se préoccupent toutefois – à l'image du texte de Camille Jullian sur l'université de Bordeaux au IV[e] siècle – de réinscrire la réalité évoquée dans l'exactitude de son contexte historique originel. Faut-il s'en étonner ? On sait que

[634] *Ibid.*, p. 24.
[635] *Ibid.*, p. 50.
[636] Il serait à cet égard intéressant de savoir si, de l'autre côté du Rhin, on livre alors une semblable bataille symbolique.
[637] Louis Liard, *L'université de Paris*, Paris, Librairie Renouard, 1909, p. 88-89.
[638] « Nous voyons ainsi renaître les grands jours de l'antique Université du temps où toutes les nations venaient aux écoles de la montagne Sainte-Geneviève » (*Revue universitaire*, vol. 18, 1909, p. 373) ; « C'est de tous les pays que les étudiants affluent dans nos écoles, les universités françaises renouent la glorieuse tradition qu'inaugura au Moyen Âge l'université de Paris. "Les Nations" se reconstituent dans leur sein, mais plus nombreuses et plus fortement représentées » (Théodore Steeg, « L'expansion de l'université française à l'étranger », *La Revue politique et littéraire. Revue bleue*, 49[e] année, n°7, 18 février 1911, p. 199).
[639] *L'Union médicale*, 3[e] série, n°51, 1891, p. 472.

l'université de Paris au Moyen Âge accueillait quatre nations – les nations française, normande, picarde et anglo-allemande[640] – renvoyant chacune à des réalités géographiques et politiques qu'aucun républicain français de la Belle Époque ne saurait valider et qualifier de « nationales », la nation française de l'université de Paris à l'époque médiévale réunissant des étudiants venus d'Espagne, d'Italie et d'Orient ; quant à l'idée de nations normande, picarde ou anglo-allemande, elle ne saurait être davantage cautionnée par des républicains n'ayant alors justement de cesse, d'une part de vouloir intégrer à un groupe national français unifié les particularismes régionaux de l'hexagone[641], d'autre part d'empêcher tout rapprochement anglo-allemand au sein de l'espace diplomatique international pour mieux pouvoir échapper à cet isolement que leur impose la politique étrangère bismarckienne depuis les années 1870 – la valorisation des étudiants russes de l'université de Paris en 1909 par Louis Liard n'étant à cet égard sans doute pas anodine à l'heure de la Triple Entente et de l'alliance franco-russe.

La mobilisation de la notion médiévale de « nation » semble procéder de deux logiques. L'une, de positionnement, ancre une fois encore l'antériorité de l'université française pour faire de celle-ci, non plus seulement la mère des universités mondiales mais cette fois le creuset historique de l'internationalisme scientifique fin-de-siècle. L'autre légitime une représentation nationalisée de la science, justifiant par-là le déploiement d'une politique de promotion de la scène intellectuelle française à l'international. La diplomatie universitaire française trouve ici pour longtemps l'un de ses plus fondamentaux ressorts discursifs.

2. 2. Le bornage de l'horizon des possibles réformateurs

Mais les congrès internationaux de l'enseignement supérieur ne sont pas, loin s'en faut, que des estrades propres à exalter les grandeurs nationales. Ils constituent également – et même surtout – des espaces d'échanges et de diffusion de solutions et, ce faisant, de normalisation – si ce n'est d'uniformisation – des politiques publiques nationales. « Pour reprendre le vocabulaire des sociologues néo-institutionnalistes », écrit ainsi Christine Musselin, « on peut repérer au niveau international des "scripts", c'est-à-dire des prescriptions normatives qui circulent dans l'environnement institutionnel des universités et énoncent les

[640] « Sur ce sujet, le livre classique reste celui de [Pearl] Kibre, *The Nations in the Medieval Universities*, Cambridge Mass., 1948 » (Jacques Verger, « La mobilité étudiante au Moyen Âge », *Histoire de l'éducation*, n°50, mai 1991, p. 85.

[641] Jean-François Chanet, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996.

propositions légitimes, les normes, les standards que les établissements et les gouvernements doivent adopter s'ils veulent paraître rationnels et efficaces »[642].

La diffusion d'un langage commun et d'un « sens commun réformateur » à l'échelle internationale peut produire des effets positifs, et pousser au développement de nouveaux territoires de l'action jusqu'ici inexplorés, comme ces nouvelles stratégies de visibilisation internationale que les universités françaises décident de mettre en place à partir des années 1890, dans le but de se conformer à des dispositifs de jugement internationaux en formation au sein de la toile universitaire. Mais cette normalisation internationale peut aussi, à l'inverse, se faire en négatif, c'est-à-dire occasionner un « rétrécissement des objets à propos desquels il [est] loisible de s'affronter »[643], un bornage des possibles, comme le refus, par exemple, de voir les universités s'émanciper du cadre stato-national dans des alliances transnationales et pacifistes, ou celui d'établir des instances internationales de régulation des équivalences de grades universitaires, comme on va le voir dans les lignes qui vont suivre.

A) Le rejet du supranational : l'échec de l'Alliance universitaire internationale (1894-1897)

L'échec de l'Alliance universitaire internationale est l'illustration de la seconde tendance. Tout commence à Rome, en novembre 1891, lors du Troisième Congrès international de la Paix, où plusieurs associations évoluant dans la mouvance du pacifisme juridique fin-de siècle ont pris rendez-vous. Parmi les intervenants, Hodgson Pratt, un ancien administrateur colonial britannique reconverti dans l'internationalisme pacifiste dont il est devenu une figure éminente[644], dépose un projet de conférence internationale des représentants des universités d'Europe et d'Amérique « dans le but d'instituer [entre eux] des rapports […] sur la question de la paix et de l'arbitrage »[645]. Précurseur des multiples projets de coopération intellectuelle qui fleuriront dans l'entre-deux-guerres autour de la SDN, le projet Pratt repose sur l'idée qu'il faut éduquer la jeunesse à la cause pacifiste au cours de ses études, non seulement par des cours portant sur les grandes lois internationales ou l'histoire moderne de l'Europe, mais surtout par la mise en place d'institutions universitaires

[642] Christine Musselin, « Vers un marché international de l'enseignement supérieur », *Problèmes économiques*, Documentation française, 2008, p. 91.

[643] Christian Topalov, « Langage de la réforme et déni du politique. Le débat entre assistance publique et bienfaisance privée (1889-1903) », *Genèses*, n°23, 1996, p. 31.

[644] Sur la figure d'Hodgson Pratt et le pacifisme victorien, cf. Paul Laity, *The British Peace Movement, 1870-1914*, Oxford University Press, 2001, 270 p.

[645] *Troisième Congrès international de la paix. Rome. Novembre 1891*, Rome, Imprimerie de l'Unione cooperativa editrice, 1892, p. 118.

internationales destinées à organiser l'ouverture des systèmes nationaux d'enseignement supérieur :

> « Essayons […] de rendre les universités plus internationales qu'elles ne le sont, non seulement par l'enseignement que l'on y donne, mais également par les élèves qui y affluent. […] [Il serait] opportun de tenir, dans cet ordre d'idées, des conférences annuelles entre les étudiants et les professeurs de tous pays, où l'on traiterait des difficultés existantes, des moyens d'aplanir les obstacles, en facilitant surtout l'association des étudiants de nationalités différentes, par la création d'hôtels internationaux exclusivement pour les étudiants […] et par l'institution de Congrès internationaux. Les universités d'Europe et d'Amérique seraient priées de vouloir bien respectivement compter comme étant passé chez elles le temps que leurs propres élèves passeraient, pour compléter leurs études, dans une université étrangère. Le meeting annuel […], ce ne devra pas être uniquement une assemblée de graves professeurs et de recteurs, mais encore une réunion où trouveront place les jeunes gens de différentes nations. Ce meeting sera une véritable "fête de la fraternité" […]. Les thèmes seraient choisis, six mois à l'avance, par un Comité universitaire international. Les villes à choisir pour ces assemblées seraient, naturellement, les principaux centres d'éducation en Europe […]. La grande cause de la paix sera gagnée, lorsque les hommes se connaîtront, auront étudié ensemble et, en commun, coopéreront au progrès universel »[646].

Le Congrès de la Paix applaudit au rapport Pratt et émet le vœu, dans l'esprit pacifiste qui est le sien, que soient tenus chaque année désormais « une réunion et une fête de fraternité universitaires » et que « les modifications nécessaires soient apportées dans les statuts de chaque université, afin qu'il n'existe aucun obstacle à ce qu'un étudiant d'une université puisse prendre une partie de ses inscriptions dans une autre université, sans que cela nuise à l'obtention de ses grades »[647].

Pour éviter de s'en tenir à ces vœux pieux, Hodgson Pratt s'adjoint à Charles Richet, professeur à la faculté de Médecine de Paris et pacifiste notoire[648], pour former, à Paris, début 1894, le comité directeur provisoire d'une Alliance universitaire internationale. Une vingtaine de membres le compose, parmi lesquels figurent des étudiants et des professeurs plutôt bien établis. Nous n'avons pu en retrouver que quelques noms : Michel Bréal, Alphonse Aulard, Théodule Ribot, Auguste Sabatier, Albert Dastre et Henri Marion[649]. Étonnement, Pratt et Richet jugent cependant qu'une telle initiative « doit rayonner d'un pays neutre » et qu'il « ne p[eut] être question de choisir Paris pour siège du comité central »[650]. Courant mai 1894, ils décident donc de rallier Genève, où ils demandent à « l'université […] de prendre la direction et l'organisation de cette alliance universitaire »[651]. Un comité central est formé peu après

[646] *Ibid.* p. 121-124.
[647] *Ibid.* p. 128-129.
[648] Charles Richet (né en 1850) a fait ses études à Paris où il devient docteur en Médecine en 1869 et docteur en Sciences en 1878. Il est professeur de Physiologie à la faculté de Médecine de Paris depuis 1887. De 1878 à 1902, il dirige aussi la *Revue scientifique*. Il est alors déjà membre-président de plusieurs sociétés pacifistes, dont il dirige les Congrès (cf. notamment Pierrette Estingoy, « Charles Richet et la découverte de l'anaphylaxie. Histoire d'un prix Nobel de médecine », thèse de médecine, université Claude Bernard, Lyon 1, 1996).
[649] D'après : « L'Alliance universitaire internationale », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 28, 1894, p. 177.
[650] *Ibid.*
[651] *Troisième Congrès international d'enseignement supérieur*, *op. cit.*, p. 308.

avec à sa tête Pratt en président d'honneur, neuf professeurs de l'université de Genève affectés aux différentes fonctions de direction (de la présidence à la trésorerie) et, bientôt, six membres pourvus du titre de « délégués des comités locaux » (il s'agit de ceux de Paris, Amsterdam, Bruxelles, Liège, Montpellier, Neufchâtel). Seize membres au total donc, dont dix Suisses et un Français (Charles Richet), le comité parisien n'étant plus désormais moteur de l'opération mais un comité local parmi d'autres[652]. Un texte est rédigé sans attendre et adressé en juillet 1894 aux universités européennes, afin de provoquer leur adhésion et de proposer partout la création de comités de patronage pour les étudiants étrangers, la tenue d'assemblées générales internationales annuelles entre membres de l'enseignement supérieur, la mise en place de procédures d'équivalences entre universités[653].

En France, l'accueil que l'on réserve au projet est glacial. Lors du Congrès international de l'enseignement supérieur qui se tient à Lyon, en octobre 1894, le doyen de la faculté de Droit de Lyon rejette comme extérieures aux préoccupations du Congrès celles de l'Alliance après que le professeur genevois Bernard Bouvier, son secrétaire général, a tenté d'obtenir un ralliement des membres du Congrès[654]. Claude Bufnoir, président du Congrès et doyen de la faculté de Droit de Paris, se fait bien plus brutal encore : « Le Congrès ne saurait se solidariser avec une association née d'hier et dont le siège est à l'étranger »[655], affirme-t-il pour clôturer la discussion, utilisant au passage une formulation – « à l'étranger » – bien révélatrice de ce que pour être « internationaux » les Congrès de l'enseignement supérieur sont surtout appréhendés par leurs organisateurs français au prisme de leur intérêt national propre, et très peu – voire pas du tout – comme des réunions à vocation « internationaliste ». Le futur père de la réforme de 1896, Louis Liard, a d'ailleurs pris soin de le rappeler en ouverture du Congrès :

> « Nous ne sommes, ni les uns ni les autres, des internationalistes ; nous ne sommes pas de ceux qui se posent le problème de savoir si les patries sont la forme définitive ou une forme transitoire du groupement des peuples. Nous aimons nos patries et nous les servons de notre mieux ; nous les aimons d'un amour d'autant plus profond qu'il n'est pas instinctif, mais qu'il est inspiré par la réflexion, et que nous savons comment elles se sont formées, comme elles se sont développée et quel a été leur rôle dans l'histoire de l'humanité »[656].

Face à ce premier échec, un second appel en faveur de l'Alliance est lancé un an plus tard, en septembre 1895[657], non plus cette fois « aux universités comme corps, mais aux

[652] « L'Alliance universitaire internationale », *Revue de l'université de Bruxelles*, 1ère année, 1895-1896, p. 139-140.
[653] *Ibid.*
[654] *Congrès international de l'enseignement supérieur, tenu à Lyon*, *op. cit.*, p. 203.
[655] *Ibid*.
[656] *Ibid*., p. 94.
[657] « Alliance universitaire internationale », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 31, 1896, p. 84-86.

membres de l'enseignement supérieur individuellement »[658], dans l'espoir évident que ce changement de stratégie permettra à l'Alliance de passer au-dessus des « traditions locales » et de « l'esprit national »[659]. L'accueil n'est cependant guère meilleur, en France comme ailleurs : en juin 1897, constatant que le projet « n'a pas abouti à rencontrer la bienveillance et même la bonne volonté », et que la formation de groupes d'adhérents a été empêchée par « l'hostilité, la méfiance ou l'indifférence », le comité central dissout l'Alliance universitaire internationale[660].

D'autres exemples pourraient être pris encore pour illustrer cette méfiance envers la mise en place d'instances supranationales de régulation des relations universitaires internationales. Ainsi de la question des équivalences de grades et d'études : lancée à l'occasion du congrès de 1889, la possibilité de trouver une solution internationale permettant aux étudiants d'une nation d'obtenir à l'étranger l'équivalence d'un diplôme obtenu dans le cadre des études secondaires ou supérieures effectuées dans leur pays d'origine, n'aboutit guère. Le congrès de 1889 se limite à émettre des vœux généraux sur le bienfondé du régime des équivalences, estimant « après une discussion assez longue […] que l'entente se ferait difficilement sur ce terrain, que la mise en pratique des décisions prises soulèverait des difficultés dans chaque pays, et qu'enfin les membres n'[ont] pas [reçu] de mandats de leur gouvernement respectif »[661]. Cinq ans plus tard, les congressistes de 1894 ne peuvent que constater que les discussions de 1889 « n'ont rien changé à l'état de choses préexistant. Il ne faut pas en être surpris puisque c'est seulement à la condition de s'en tenir à des formules très générales qu'on peut arriver à obtenir cette adhésion unanime. Les controverses reparaissent dès que l'on essaie de préciser les conséquences et d'entrer dans le détail de l'application des principes »[662]. En 1894, la création d'une commission internationale chargée à la suite du congrès de Lyon « de préparer la rédaction d'un manuel complet, rédigé en une seule langue

[658] *Troisième Congrès international d'enseignement supérieur*, *op. cit.*, p. 309.

[659] « Alliance universitaire internationale », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 31, 1896, p. 84-86.

[660] *Troisième Congrès international d'enseignement supérieur*, *op. cit.*, p. 309.

[661] *Congrès international de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire tenu à Paris, à la Sorbonne du 6 au 10 août 1889. Procès-verbaux des séances de sections et procès-verbaux des assemblées générales*, Paris, Imprimerie nationale, 1889, p. 11. Le Congrès de 1889 a ainsi « rejeté, comme n'étant pas de la compétence du Congrès ou comme impossible à satisfaire, un vœu de M .Casanova, professeur à l'université de Madrid, qui invitait le Congrès à nommer une commission internationale qui proposerait la meilleure manière d'arriver à l'équivalence et à la réciprocité des diplômes, basées sur l'uniformité du programme et des études. […] [Il a également été] refusé, comme se heurtant à des difficultés insurmontables, de discuter une proposition de M. Urechia, délégué de la Roumanie, ancien ministre de l'Instruction publique, dans laquelle celui-ci exprimait le désir que l'université de France prit l'initiative de réunir un Congrès officiel où seraient représentées toutes les universités. Ce Congrès fixerait le minimum des connaissances exigées pour les divers grades. On arriverait ainsi à fonder une Fédération universitaire qui permettrait de résoudre, d'une façon pratique, toutes les questions qui se rattachent à l'équivalence des études et des grades » (« Congrès international de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire », *Revue internationale de l'enseignement*, vol. 18, 1889, p. 185)

[662] *Congrès international de l'enseignement supérieur, tenu à Lyon*, *op. cit.*, p. 215.

(le français), des renseignements exigés pour l'obtention des diplômes universitaires dans chaque pays »[663] n'est pas suivie des faits et n'aboutit à guère plus de résultats[664]. Le vœu n'est finalement pas repris au congrès de 1900. Pour ce sujet comme pour d'autres, c'est donc à l'échelle nationale que des mesures peuvent et doivent être prises.

B) Dispositifs de jugement internationaux et mise en adéquation française

S'ils bornent l'horizon des possibles à l'élaboration de solutions nationales, les congrès de l'enseignement supérieur n'en constituent pas moins des moments-clés à l'occasion desquels se construisent des dispositifs de jugement *inter-nationaux* avec lesquels l'Université française va chercher à se mettre en conformité. Pour reprendre la typologie de Lucien Karpik, évoquée en introduction du présent chapitre, cinq types de dispositifs peuvent être identifiés.

On a déjà évoqué les classements, à travers celui élaboré par la *Minerva,* dont le mode de fabrication fondé sur le nombre d'étudiants immatriculés dans une université impose à toute nation soucieuse de voir ses universités figurer en bonne place dans le classement, de travailler à l'attractivité de son enseignement supérieur, afin d'immatriculer toujours plus d'étudiants. « Sans vouloir ressembler aux universités du Moyen Âge qui étaient comme des hôtelleries cosmopolites, nous devons en désirer un plus grand nombre […]. La Suisse, l'Allemagne nous distancent singulièrement sous ce rapport. La seule université de Lausanne, en vingt ans, a vu passer 8 000 étudiant étrangers. Chaque année, plus de 500 jeunes gens, venus d'Amérique, sautent, pour ainsi dire, par-dessus la France pour aller étudier dans les universités allemandes […]. Essayons de leur rapprendre les chemins de la France », enjoint ainsi le recteur de Lyon, après lecture du classement de la *Minerva*, en 1898[665].

Un deuxième dispositif de jugement *karpikien* – le label – a également déjà été aperçu, quand nous avons évoqué le recours à l'appellation d'« Université », de par la loi du 10 juillet 1896, en vue d'une mise en adéquation des institutions d'enseignement supérieur françaises aux réalités institutionnelles de la scène universitaire mondiale[666].

---

[663] *Ibid.,* p. 204 et p. 231.

[664] *Troisième Congrès…*, *op. cit.,* p. 323-324.

[665] Discours du recteur Compayré, *Annales de l'université de Lyon*, Lyon, Bosc et Riou, 1898, p. 35.

[666] Car l'appellation « université » est en effet loin d'être internationalement anodine, comme le rappelle Emile Levasseur en 1898 : « Un professeur allemand se demandait dernièrement s'il pouvait légalement accorder le nom d'université aux établissements américains, parce qu'il trouvait de grandes différences entre leurs programmes et celui de l'université de Berlin. Nous pouvons lui répondre qu'il n'y a pas un type unique de corps universitaire ; chaque peuple a et doit avoir son originalité. Les nouvelles universités de France ne ressemblent pas, même après les améliorations introduites dans l'enseignement de nos facultés depuis vingt ans, aux

Les congrès des années 1889, 1894 et 1900 constituent par ailleurs des lieux d'échanges favorisant l'émergence d'un troisième dispositif international de jugement : les cicérones. La volonté de pouvoir s'orienter dans le dédale des systèmes nationaux d'enseignement supérieur provoque en effet l'apparition, à partir des années 1890, de toute une série de guides, annuaires et livrets de l'étudiant, destinés à renseigner sur l'organisation des études nationales, les modalités pour y avoir accès et les offres de formation disponibles. Ces guides peuvent se donner pour ambition de présenter le marché universitaire international dans sa globalité – à l'exemple de ce que fait la *Minerva* – ou préférer au contraire valoriser seulement une offre nationale de formation, voire une offre locale (dans le cas des livrets de l'étudiant publiés par les universités), afin d'en accroître la visibilité et la lisibilité. « Il est difficile à un étranger de connaître l'organisation de notre enseignement, tant elle subit de fréquentes modifications », note un universitaire belge à l'occasion du congrès 1889[667]. Un reproche que peuvent alors aussi s'adresser les universitaires français et auxquels certains vont tenter de remédier. Puisque les dynamiques de l'espace universitaire international se fondent sur des logiques de marché – on parle alors dans tous les rapports et discours des étudiants étrangers comme d'une « clientèle » étrangère –, il importe de développer des actions de publicité destinées à les attirer.

En 1891 par exemple, Paul Melon, qu'on a déjà croisé lors de la fondation de l'Alliance française et qui anime aussi le comité des étudiants étrangers de Paris – au sujet duquel nous reviendrons plus loin –, publie chez Armand Colin un guide de l'enseignement supérieur français, qui connaît plusieurs rééditions[668]. Précédé d'une préface en forme de *storytelling* remontant à l'époque moderne pour mieux magnifier un enseignement supérieur français désormais « agrandi, rajeuni et vivifié »[669], l'ouvrage s'adresse notamment aux « jeunes étrangers [qui] viennent chercher dans nos écoles le pain scientifique dont ils ont besoin »[670], afin de leur faire voir à quel point « l'éclat de la science française est assez grand pour que, du

---

universités allemandes, et les universités américaines, plus ou moins dérivées du type anglais, se distinguent nettement des unes et des autres » (« Un toast sur les universités américaines », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 35, 1898, p. 328). En 1898, Jacques de Crozals, professeur à la faculté des lettres de Grenoble, note à son tour : « Il y a quelques années à peine, l'étudiant étranger dans les facultés de provinces était un être d'exception. […] Au seuil de la frontière, l'étudiant étranger cherchait inutilement ce nom d'université qui lui était familier ; ne le trouvant pas, il se demandait s'il y avait chez nous un enseignement supérieur et sous quel titre il se cachait. Le rétablissement de ce grand nom d'université fut déjà, à ce titre seul, un premier bienfait. Il a remis nos facultés à leur rang dans la grande famille universitaire, à laquelle jadis la France et l'Italie, Paris et Bologne, fournirent de parfaits modèles et dictèrent les premières lois » (*Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapports des conseils des universités pour l'année scolaire 1897-1898*, vol. LXXI, Paris, Imprimerie nationale, 1899, p. 151-152)

667 *Congrès international de l'enseignement supérieur…*, 1889, p. 34.

668 Paul Melon, *L'enseignement supérieur et l'enseignement technique en France*, Paris, A. Colin, 1891.

669 *Ibid*., p. XII.

670 *Ibid*., p. XIII.

piédestal élevé qu'elle occupe, ses rayons soient partout visibles »[671]. En 1899, un autre guide du même type, spécifiquement destiné aux étudiants américains cette fois, est publié sous les auspices d'un comité franco-américain[672]. Au congrès de 1900 enfin, tirant les leçons de dix ans d'expérimentations en la matière, l'avocat Henri Bréal plaide pour leur amplification, dans une communication dédiée à ce nouvel impératif publicitaire sous le titre : « Comment faire connaître les universités françaises à l'étranger ? » :

> « Tous les Français qui ont fréquenté les milieux universitaires étrangers, professeurs ou étudiants, ont été étonnés de voir combien peu y est connue l'organisation de notre enseignement supérieur. Il ne faut pas nous étonner de cette ignorance ; il est toujours difficile de bien comprendre et connaître un système d'enseignement étranger […]. Connaissant mal les universités françaises, les étrangers sont peu tentés d'y venir […]. Il y a deux raisons à cette hésitation des étrangers à venir en France : la première, c'est que l'habitude n'est pas encore prise, c'est que les maîtres continuent à diriger ailleurs leurs meilleurs élèves […] ; la seconde c'est que les facilités nouvelles offertes par la France ne sont pas assez connues. C'est à ce second point qu'il faut avant tout remédier. […] Sans souhaiter que nos universités se mettent à faire une "réclame" un peu trop commerciale d'apparence (ainsi que certains établissements étrangers), on peut désirer qu'elles portent à la connaissance de l'étranger les ressources qu'elles présentent. Elles pourraient, pour cela, soit publier et répandre des brochures spéciales (comme celles de l'université de Grenoble sur les cours de vacances), soit étendre et adapter un peu aux besoins de étrangers les "livrets de l'étudiant" qu'elles publient : il suffirait pour cela d'y consacrer un chapitre aux ressources matérielles (pensions, climat, excursions, etc.), et de mettre quelques exemplaires de ce "livret de l'étudiant" à la disposition des comités internationaux ou des universités étrangères. Mais un point très important, et dont il a déjà été question il y a quelques années, serait d'obtenir la publication, dès le mois de juin, des programmes de l'hiver suivant : en effet, pour que ces brochures aient le temps de parvenir à l'étranger, que les étudiants se décident à venir et fassent le voyage, il faut plusieurs mois. D'autre part, rien n'est plus aisé à obtenir des professeurs que l'indication des matières qu'ils comptent traiter l'hiver prochain : leur choix est toujours fait à l'avance et une indication sommaire serait suffisante. Ainsi les programmes publiés et connus en temps utile feraient une excellente propagande à l'étranger »[673].

Cet impératif publicitaire va pousser les universités françaises – on y reviendra au chapitre suivant – à développer des stratégies de communication adaptées aux nouvelles normes de ce marché universitaire international en mutation (comités de propagande, affiches en plusieurs langues, photographies et illustrations attirantes, naissance du tourisme universitaire, etc.), tandis qu'en parallèle, d'autres initiatives vont tenter de satisfaire aux critères d'un quatrième dispositif de jugement, dont les congrès des années 1890 et 1900 se font à la fois les ferments et les relais, et que Lucien Karpik nomme les « confluences », soit l'existence de dispositifs spécifiquement destinés à l'accueil des étudiants et des universitaires étrangers.

Au début des années 1890, la comparaison internationale entre les modes d'organisation de la vie sociale dans les différentes universités à l'échelle du globe n'est clairement pas à l'avantage de la France : « Le temps est venu où ces conditions doivent changer. Il doit

---

[671] *Ibid*., p. XVIII.

[672] *The Universities of France. A Guide for American Students*, Paris, The Franco-American Comittee, 1899. Cf. *infra* à ce sujet, même chapitre.

[673] Henri Bréal, « Comment faire connaître les universités françaises à l'étranger ? », *Troisième Congrès…*, *op. cit.*, p. 276-277.

grandir dans nos universités un mode d'existence spécial, des mœurs propres, des relations particulières entre leurs membres, en un mot une *vie universitaire*, qui grave des souvenirs ineffaçables dans la mémoire des jeunes gens et qui, par eux, ait une répercussion sur le pays tout entier. […] Nous avons eu le privilège de vivre deux ans dans une université étrangère, où cette vie universitaire, que nous souhaitons voir s'établir dans notre pays, existe avec vigueur et originalité », proclame ainsi Charles Cestre, au retour d'un séjour à Harvard, lors du congrès international de 1900[674]. Pour pouvoir rivaliser, il est nécessaire de s'adapter à ces exigences et de développer en France, non seulement une vie universitaire, mais surtout une série de mesures spécifiques destinées à favoriser l'intégration des étudiants étrangers à cette vie sociale. Là se trouve la raison d'être des nombreux comités de patronage d'étudiants étrangers qui fleurissent en France, à partir des années 1890, et à la création desquels les congrès internationaux de 1894 et de 1900 incitent fortement[675].

La capacité même d'un pays à ouvrir les portes de ses universités aux étudiants étrangers avec libéralisme (par le système des équivalences, fût-il élaboré à l'échelle nationale), ou à reconnaître les études effectuées en mobilité à l'étranger par ses propres étudiants avec le même libéralisme, constitue un autre critère alors en circulation au sein de la toile universitaire. En 1889, le congrès international de l'enseignement supérieur fait ainsi prévaloir, selon les termes mêmes du recteur de l'académie de Paris, « une doctrine libérale et sage, une doctrine qui abaisse les barrières inutiles ou nuisibles, sans porter atteinte à l'autorité nécessaire des grandes compagnies académiques ou universitaires préposées à la garde du haut enseignement »[676]. Reprenant à son compte les vœux formulés en 1889, le congrès de 1894 plaide à son tour pour « que les équivalences de scolarité, admises déjà dans un grand nombre de pays, soient généralisées »[677] à la fois pour les nationaux souhaitant effectuer un temps de leur scolarité à l'étranger, et pour les étrangers souhaitant se voir reconnaître les études déjà effectuées dans leur pays d'origine. En 1897, tandis que la question des équivalences pour les étrangers est portée à la une de l'actualité politique[678], la France s'adapte à cette norme transnationale pour ses propres étudiants, par le décret du 21 juillet 1897 relatif au régime scolaire et disciplinaire des universités, lequel prévoit en son article 18 que le temps passé par les étudiants français à l'étranger pourra désormais être pris en compte dans leur scolarité règlementaire, et qu'au vu des justificatifs fournis ces derniers

[674] Charles Cestre, « Œuvres pour les étudiants à l'université Harvard », p. 146.
[675] Nous consacrons un développement spécifique à ce sujet dans le chapitre suivant.
[676] *Congrès international de l'enseignement supérieur…*, 1889, p. 12.
[677] *Congrès international de l'enseignement supérieur, tenu à Lyon*, *op. cit.*, p. 231.
[678] Cf. *infra*, dans ce chapitre.

pourront en outre être dispensés des droits universitaires correspondant à cette partie de leur scolarité outre-France[679].

*

Loin d'être le seul fruit d'une réaction à la défaite de 1870, ou l'expression d'une ambition « génétique » de rayonnement universaliste (pour reprendre l'analyse d'Albert Salon), les axes de fondation de la diplomatie universitaire française au tournant du XIX[e] et du XX[e] siècles, paraissent bel et bien résulter d'une adaptation de la France à des normes transnationales alors en circulation au sein de la toile universitaire et d'une mise en conformité avec des dispositifs internationaux de jugement à la co-construction desquels les acteurs français prennent donc part. La remotivation de la catégorie « étudiant étranger » dans le débat public français dans les années 1890 en est l'illustration parfaite, épisode au cours duquel, on va le voir, l'intervention de réseaux politiques et universitaires transnationaux – cinquième dispositif de jugement listé par Lucien Karpik – s'avère décisive.

2.3. L'invention transnationale d'une catégorie d'intervention publique : l'étudiant étranger

A) Le grand absent des premiers débats réformateurs (années 1870-1880)

Quand la III[e] République s'installe, les cadres juridiques relatifs à l'accueil universitaire des étudiants étrangers en France sont déjà vieux d'une trentaine d'années. D'abord élaborée sous l'Empire, puis sous la Restauration, autour de la question de l'accès des étrangers aux études et aux professions médicales[680] – principalement en raison du poids que représentait alors la « corporation médicale » à la fois dans les facultés et dans les sphères du pouvoir[681] –,

[679] Décret du 21 juillet 1897 relatif au régime scolaire et disciplinaire des universités, *Journal Officiel*, 25 juillet 1897 (*Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État*, tome 97, Paris, Larose, 1897, p. 362).

[680] Pierre Moulinier, *La Naissance de l'étudiant moderne (XIXe siècle)*, Paris, Belin, 2002, p. 49-50.

[681] Cf. notamment Jacques Léonard, « Les études médicales en France entre 1815 et 1848 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°13, 1966, p. 87-94 ; *La Médecine entre les savoirs et les pouvoirs : histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIXe siècle*, Paris, Aubier 1981, 384 p. ; Jean-Claude Caron, *Générations romantiques. Les étudiants de Paris et le Quartier latin (1814-1851)*, Paris, A. Colin, 1991, 435 p. ; Florent Palluault, « Les Étudiants en médecine en Angleterre et en France (1815-1858). Étude comparative », PhD en Philosophie, Université d'Oxford, 2003 ; Pierre Moulinier, « Les docteurs en médecine étrangers reçus à Paris au XIXe siècle », *Les Cahiers du GERME*, n°26, décembre 2006 ; « "Nous étudiants" : naissance d'une identité corporative au XIXe siècle », dans Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon et Robi Morder (dir.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Syllepse, 2007, p. 21-29.

la jurisprudence s'est enrichie au cours du XIX[e] siècle de dispositifs généraux qui demeurent d'actualité tout au long des deux premières décennies de la IIIe République (Fig.2.5.).

Fig.2.5. – Les fondements juridiques de l'accueil universitaire des étudiants étrangers en France avant 1870[682]

19 ventôse an XI	Loi relative à l'exercice de la médecine (art. 4)
2 février 1823	Ordonnance portant réorganisation de la faculté de médecine de Paris (art. 31)
8 septembre 1827	Arrêté relatif aux médecins reçus dans les universités étrangères
4 août 1829	Arrêté concernant les étrangers qui désirent suivre les cours de la faculté de droit de Strasbourg
4 décembre 1832	Arrêté relatif aux réfugiés polonais, italiens et autres qui désirent suivre les cours de la faculté de médecine de Montpellier
20 juin 1834	Décision relative aux études médicales faites dans les universités étrangères
18 octobre 1834	Arrêté concernant les médecins étrangers qui sollicitent l'autorisation d'exercer la médecine en France
21 octobre 1834	Arrêté portant que les études médicales faites dans les universités étrangères seront complétées intégralement devant la faculté de médecine de Strasbourg
3 novembre 1835	Décision relative aux équivalences de grade
24 juillet 1840	Arrêté relatif aux étrangers qui désirent suivre les cours des facultés
25 juin 1841	Arrêté concernant les étrangers qui désirent suivre les cours des facultés
15 mars 1850	Loi relative à l'enseignement (art. 78)
5 décembre 1850	Décret qui détermine les conditions auxquelles les étrangers peuvent être admis à enseigner en France
22 août 1854	Décret sur le régime financier des établissements d'enseignement supérieur (art. 5)
4 août 1857	Décret qui institue une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie à Alger (art. 9)
23 novembre 1857	Arrêté concernant les élèves de l'Ecole de médecine et de chirurgie de Bucarest
13 août 1864	Décision impériale concernant les étudiants polonais
27 janvier 1865	Décret portant admission des étrangers israélites à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Alger

Les règles de cet accueil résident alors dans l'obligation, faite depuis le 9 août 1836 à l'ensemble des étudiants – qu'ils soient français ou étrangers –, de justifier du diplôme de bachelier pour une première inscription en faculté[683] et plus particulièrement du baccalauréat ès sciences pour l'inscription en médecine, ainsi que dans la nécessité, établie depuis le 24 juillet 1840 pour les étrangers non-bacheliers, de produire les certificats exigés d'eux pour l'accès à des études supérieures dans leur pays d'origine afin d'en obtenir une équivalence française[684]. Ce processus de reconnaissance d'équivalence, dont les principes ont été fixés le 25 juin 1841[685], est cependant long et coûteux : d'abord soumise à l'avis de la faculté concernée, la demande d'équivalence de l'étudiant étranger est ensuite transmise au rectorat, qui choisit de l'appuyer ou non, puis transférée au Comité consultatif de l'enseignement supérieur, lequel procède, par souci de cohérence nationale, à l'instruction des dossiers de chaque étudiant étranger, avant que n'intervienne la décision finale du ministre de l'Instruction publique[686]. Ces cadres juridiques sont évidemment lourds à mettre en

[682] D'après : A. de Beauchamp, *Recueil des lois et règlements sur l'enseignement supérieur*, tome 4 (1884-1889) et Tables (1789-1889), Paris, Delamain Frères, 1889.

[683] Ordonnance royale, MIP, 9 août 1836 (art. 1).

[684] « Arrêté relatif aux étrangers qui désirent suivre les cours des facultés », MIP, 24 juillet 1840.

[685] « Arrêté concernant les étrangers qui désirent suivre les cours des facultés », MIP, 25 juin 1841.

[686] Ce n'est donc pas, comme l'écrit Caroline Barrera, « la faculté qui donne individuellement l'équivalence des diplômes » (*Étudiants d'ailleurs. Histoire des étudiants étrangers, coloniaux et français de l'étranger de la Faculté de droit de Toulouse, XIXe siècle-1944*, Albi, Presses du Centre universitaire Champollion, 2007, p. 56).

application, d'autant que l'arrêté du 25 juin 1841 contraint le Comité consultatif à « statue[r] immédiatement » sur chaque dossier d'équivalence soumis à son examen[687], ce qui suppose un risque potentiel soit de flux tendu soit d'encombrement. Ces différentes étapes sont rarement franchies avec rapidité – « plusieurs mois s'écoulent souvent entre la pétition du candidat et la réponse ministérielle », relèvera-t-on dans les années 1890[688] – et nécessitent que l'étudiant étranger s'acquitte de frais d'équivalence élevés, un arrêté du 22 août 1854 ayant rendu cette procédure payante[689].

Au début des années 1870, toutefois, nul ne songe à revenir sur ces procédures pourtant préjudiciables à l'attractivité hexagonale – le professeur Claude Bufnoir déplorera encore au milieu des années 1880 que la France soit « le seul pays [d'Europe] où des conditions fiscales [sont] imposées pour la délivrance des certificats d'équivalence »[690]. Quant aux possibilités de carrière pour les diplômés étrangers au sein de l'Université, elles restent les mêmes qu'auparavant, c'est-à-dire limitées à l'enseignement libre et dans les conditions prévues pour le primaire et le secondaire par l'article 78 de la Loi Falloux du 18 mars 1850[691], dispositions étendues à l'enseignement supérieur libre par l'article 9 de la Loi Wallon du 12 juillet 1875[692]. De « sages » dispositions, à en croire le rapporteur du texte à l'Assemblée nationale, Édouard Laboulaye, en 1873 :

> « Quant aux étrangers, nous n'entendons point les exclure de l'enseignement. La France leur a toujours été hospitalière ; souvent même elle a eu pour eux plus de faiblesse que pour ses propres enfants. Il est bon, d'ailleurs, qu'on nous apporte du dehors les découvertes récentes, les méthodes nouvelles ; la science est de tous les pays. En outre, des étrangers sont plus à même que les Français de nous faire connaître la langue, la littérature, les institutions de leur patrie. Mais nous avons cru qu'il était bon de

[687] « Arrêté concernant les étrangers qui désirent suivre les cours des facultés », MIP, 25 juin 1841.

[688] Exupère Caillemer, « De l'équivalence des études et des grades dans les universités françaises et étrangères. Rapport préliminaire », *Congrès international de l'enseignement supérieur, Lyon, op. cit.*, p. 181.

[689] « Les gradués des universités étrangères ne peuvent jouir des bénéfices de la décision, sans avoir acquitté intégralement, au compte du service spécial des établissement d'enseignement supérieur, les frais d'inscription, d'examen, de certificat d'aptitude et de diplôme qu'auraient payés les nationaux » (article 5 du « Décret impérial relatif aux établissements publics d'enseignement supérieur et aux rétributions exigibles pour la collation des grades », 22 août 1854).

[690] *Congrès international de l'enseignement supérieur…*, p. 29.

[691] « Les étrangers peuvent être autorisés à ouvrir ou diriger des établissements d'instruction primaire ou secondaire, aux conditions déterminées par un règlement délibéré en Conseil supérieur » (article 78 de la loi du 15 mars 1850 relative à l'enseignement). Les modalités de mise en œuvre de l'article 78 ont été ensuite définies par décret, le 5 décembre 1850.

[692] « Les étrangers pourront être autorisés à ouvrir des cours ou à diriger des établissements libres d'enseignement supérieur dans les conditions prescrites par l'article 78 de la loi du 15 mars 1850 » (article 9 de la loi du 12 juillet 1875 relative à la liberté de l'enseignement supérieur). C'est le décret du 25 janvier 1876 qui en fixe les modalités d'exécution : « En exécution de l'article 9 de la loi du 12 juillet 1875, le décret du 5 décembre 1850, relatif aux conditions imposées aux étrangers pour être admis à enseigner dans les écoles d'enseignement primaire et secondaire, est applicable aux cours et établissements libres d'enseignement supérieur » (« Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 12 juillet 1875 relative à la liberté de l'enseignement supérieur », article 8, 25 janvier 1876).

soumettre les étrangers à l'autorisation du gouvernmeent, suivant les prescriptions de l'article 78 de la loi du 15 mars 1850, prescriptions sages et contre lesquelles nous ne sachons pas qu'on ait réclamé »[693].

Au regard des statistiques universitaires disponibles pour les années 1870, il n'est pas étonnant qu'en matière d'accueil des étudiants étrangers la République renaissante s'inscrive ainsi dans la continuité des régimes qui l'ont précédée, de la Monarchie de Juillet au Second Empire, et que le sujet n'attire guère de prime abord l'ambition réformatrice des responsables tertio-républicains. Sur une population totale évaluée en France à 9 522 étudiants par Louis Liard pour l'année 1868-1869, on ne compte alors en effet que 500 étudiants étrangers (soit 5% de l'ensemble)[694]. À titre d'exemple, *La Gazette médicale de Paris* note en janvier 1870 que « la faculté [de médecine] de Paris ne compte pas plus de 2 500 à 2 800 élèves en cours d'études réguliers. Les étrangers figurent dans ce nombre pour 90 : c'est bien peu, comme on voit, surtout quand on songe qu'il y a vingt ans on comptait 4 à 500 étudiants étrangers à l'École de médecine de Paris »[695].

Cette faiblesse des contingents d'étudiants étrangers peut expliquer pour partie qu'on ne songe guère, au cours des années 1870, à modifier la politique d'accueil qui leur est destinée, les cadres juridiques existants étant jugés suffisants – et le risque d'encombrement, évoqué plus haut pour les demandes d'équivalences, restant limité au regard de cette démographie de basse intensité[696].

Mais les chiffres n'expliquent pas tout. Si l'accueil des étudiants étrangers en France ne fait pas l'objet de réflexions particulières ni de propositions d'évolution, c'est aussi, pensons-nous, parce que cet aspect n'est alors guère envisagé comme un levier d'action possible pour accroître le « rayonnement intellectuel » français. La présence d'étudiants étrangers en France n'est perçue, dans les années 1870, que comme une conséquence de ce « rayonnement », rien qu'un indice permettant d'en évaluer la puissance, un « témoignage », écrira Louis Liard, du

[693] Edouard Laboulaye, « Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. le comte Jaubert relative à la liberté de l'enseignement supérieur », Paris, Assemblée nationale, 1873.

[694] Louis Liard, *Universités et facultés*, Paris, A. Colin, 1890, p. 61 et p. 67.

[695] « Statistique médicale professionnelle : les facultés et le corps médical en 1847 et 1866 », *La Gazette médicale de Paris*, 41e année, 3e série, Tome 24, n°4, 22 janvier 1870, p. 50.

[696] Les dossiers des équivalences de grades sont conservés pour la période 1855-1890 aux archives nationales sous les cotes F17 6571 à 6634. Ces dossiers contiennent de nombreuses données qui, faute de statistiques fiables pour la période avant 1890, pourraient donner lieu à une belle étude d'histoire sociale des étudiants étrangers en France au XIXe siècle (les dossiers mentionnent en effet pour chaque équivalence obtenue l'âge de l'étudiant, son pays d'origine, son niveau d'étude à l'étranger et celui obtenu en France dans le cadre de l'équivalence, la discipline d'étude choisie, le lieu de résidence en France, parfois les motivations du candidat et les appuis dont il peut bénéficier). La consultation de ce fonds s'est toutefois avérée décevante pour dresser quelques statistiques relatives à la procédure d'équivalence elle-même : d'une part, parce que ne sont conservées dans ce fonds que les demandes ayant abouties, ce qui interdit de rapporter le nombre de ces concessions d'équivalence au nombre de demandes formulées ; d'autre part, parce que plusieurs cartons d'archives sont manquants (notamment F17 6625 à 6630), ce qui empêche de mener une étude sérielle complète sur la période considérée.

« renom […] [de] notre enseignement supérieur »[697], du « progrès qu'a fait la réputation de la France scientifique dans l'estime du monde »[698]. Aux yeux des contemporains, comme nous l'avons déjà évoqué, ce qui fonde l'influence de la science et de la culture d'une nation, ce sont ses structures d'enseignement et de recherche. Et c'est par la réforme de ces dernières, jugées à bout de souffle, une réforme visant à renforcer le potentiel universitaire et scientifique français – approche qui ne recouvre donc pas d'actions spécifiques à destination des étudiants étrangers – que les premiers décideurs républicains, à l'imitation d'ailleurs de leurs prédécesseurs, entendent redorer le blason de la science française et par-là même inciter « les pèlerins de la science »[699] à (re)fréquenter les bancs des facultés hexagonales. « La loi nouvelle sur la liberté de l'enseignement supérieur peut ramener dans nos écoles cette foule d'étudiants étrangers qui s'y pressaient au Moyen-âge »[700], écrit en 1870 Guillaume Heinrich, doyen de la faculté des lettres de Lyon et professeur de littérature étrangère, qui, quatre ans plus tôt, prophétisait déjà dans le même sens : « Qu'on sache en Europe que nos cours peuvent atteindre les mêmes résultats pratiques que ceux des universités allemandes, et je vous prédis qu'on verra se reformer au pied de nos chaires ces *nations* d'étudiants étrangers si célèbres dans l'histoire de la vieille université de Paris »[701].

Bien qu'évoquée à l'occasion dans les débats parlementaires, les rapports administratifs et les publications universitaires des milieux réformateurs qui constituent notre corpus d'étude – textes produits par la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur, *Revue internationale de l'enseignement*, etc. –, la présence d'étudiants étrangers dans les facultés françaises n'y est donc jamais abordée que sous l'angle – positif ou négatif – du constat, sans jamais « faire question », c'est-à-dire sans jamais être pensée comme un terrain de réforme à investir dans le cadre du renouveau de la politique de « rayonnement intellectuel » français. Ce n'est pas la préoccupation de l'heure.

Ce défaut d'intérêt peut être observé à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, où l'expérience d'ouverture de l'institution à des étudiants étrangers, initiée pour la première fois avec force-innovation par Victor Duruy à la fin du Second Empire, vivote tant bien que mal une décennie durant à partir du changement de régime, menaçant même de s'éteindre au début des années 1880, faute d'un volontarisme approprié de la part des républicains.

---

[697] Louis Liard, *L'Enseignement supérieur en France (1789-1893)*, Paris, A. Colin, 1894, p. 380.

[698] Alfred Rambaud, *JO*, *CDD*, *Débats*, séance du 9 juin 1896, p. 898.

[699] Alexandre Germain, *Les Pèlerins de la science à Montpellier*, Montpellier, Boehm et fils, 1879, 23 p.

[700] « Les facultés de l'État et la liberté de l'enseignement supérieur », *Le Correspondant*, tome 81, 6e livraison, 25 mars 1870, p. 1081.

[701] Cité dans : « L'enseignement supérieur français et l'enseignement supérieur allemand », *Revue des cours littéraires de la France et de l'étranger*, 3e année, n°25, 19 mai 1866, p. 413.

- LA LENTE OUVERTURE DE L'ÉCOLE NORMALE AUX ETUDIANTS ETRANGERS

Depuis le milieu du XIX[e] siècle, plusieurs demandes d'admission d'étudiants étrangers à l'École normale supérieure ont été formulées par des gouvernements étrangers, à l'exemple du Grand-Duché du Luxembourg en 1850, ou du gouvernement roumain en 1861. Dérogeant au principe de l'accès à la rue d'Ulm par la voie du concours, ces demandes ont cependant chaque fois été rejetées. « Il est de l'intérêt de notre enseignement », lit-on en mai 1861 sous la plume du directeur de l'École, Désiré Nisard, « que nous lui conservions son caractère d'enseignement intérieur s'adressant exclusivement à nos élèves »[702].

En 1867, le ministre Victor Duruy force cependant le destin, dans le cadre de sa politique d'expansion intellectuelle : d'accord avec le prince de Roumanie, et « malgré les objections et le formalisme de ses services »[703], il impose à la direction de l'École – où Francisque Bouillier vient juste de remplacer Nisard – l'admission de deux étudiants roumains, Constantin Climesco et P. Vargoliciu, arguant que les deux étudiants « retourneront bientôt dans leur pays pour y porter nos méthodes, nos connaissances, au grand profit de l'influence française en Orient »[704]. Deux ans plus tard, en 1869, Victor Duruy négocie avec le gouvernement luxembourgeois un accord pérenne qui prévoit cette fois l'envoi régulier, chaque année, d'un étudiant du Grand-Duché à l'École normale. Gustave Zahn, Martin d'Huart, Jules Keiffer et Jos Bielecki sont les quatre étudiants luxembourgeois bénéficiaires de ce régime d'exception.

La chute du Second Empire et l'avènement de la III[e] République changent la donne. Les deux étudiants roumains ayant quitté l'ENS quand commence la guerre de 1870, l'accord de principe négocié par Victor Duruy devient caduque. Il faudra attendre vingt-deux ans pour qu'un étudiant roumain franchisse à nouveau les portes de la rue d'Ulm. Une situation d'attente similaire, d'une durée de douze ans, touche l'accord avec le Luxembourg. La nouvelle direction de l'ENS, d'Ernest Bersot à Fustel de Coulanges, ne se montre guère favorable à la reprise de ces accords, pas plus que d'une ouverture à d'autres nationalités. En 1880, la possibilité de faire une place à un étudiant grec, à la demande de son gouvernement, n'aboutit pas. « Il n'est pas sans inconvénient d'admettre parmi nous sans concours des jeunes gens qui sont trop inférieurs à nos élèves. C'est une faveur que je ne propose pas d'étendre », écrit en avril 1880 Fustel de Coulanges à ses autorités de tutelle[705]. Et au cas où des étrangers

[702] « Note sur les étrangers admis à l'école d'après les dossiers du ministère », s. d. (AN, 61AJ 193).
[703] *Ibid*.
[704] *Ibid*.
[705] Lettre de Fustel de Coulanges au ministre de l'Instruction publique, Paris, 10 avril 1880 (AN, 61AJ 193).

souhaiteraient se soumettre au concours – comme s'y sont employés avec succès seulement deux étudiants : Othon Riemann en 1871, et Henri Bergson en 1878, quoique sans qu'ils aient pu bénéficier, faute d'avoir la nationalité française, du statut complet d'élève –, Fustel de Coulanges d'émettre malgré tout des réserves : si un étranger « entre à l'École, ce sera à la place d'un Français. C'est un sacrifice que je n'oserais vous proposer que dans le cas où le candidat montrerait dans le concours un mérite tout-à-fait exceptionnel »[706]. Les ministres républicains qui se succèdent à la tête de la rue de Grenelle, à la différence de Duruy, n'y insistent pas. Ce n'est plus une question qui saurait faire débat.

B) Le tournant des années 1890 ou l'irruption du national

Tout change dix ans plus tard. Plusieurs facteurs de nature *inter-nationale* fondent alors une prise de conscience de ce que l'étudiant étranger doit représenter désormais une catégorie digne d'une intervention spécifique de la part de la puissance publique, parmi lesquels les fêtes universitaires de 1889, à l'occasion du Congrès international de l'enseignement supérieur, et la création de comités universitaires binationaux, au milieu des années 1890.

- LES FÊTES UNIVERSITAIRES DE 1889

On a déjà évoqué plus haut la mise en scène déployée en août 1889 pour représenter la science française aux yeux des étrangers invités à la cérémonie d'inauguration de la nouvelle Sorbonne. Si les organisateurs français occupent bien visiblement l'estrade et les premiers rangs de l'amphithéâtre, des dizaines d'étudiants étrangers sont également présents tout autour, vêtus de leurs habits d'apparat, oriflammes dressés vers les toits de ce nouveau temple du savoir, et même rassemblés en haie d'honneur pour l'entrée du président de la République, Sadi Carnot. Un témoin relate la scène :

> « L'estrade, ornée à droite et à gauche d'un simple trophée de drapeaux, porte 112 fauteuils. Par terre, s'étend dans l'hémicycle un grand tapis rouge. Autour de l'hémicycle s'élèvent des tribunes, semblables à un groupe de ruches. Entre les tribunes sont assises des statues en pierre blanche, Robert de Sorbon et Richelieu, Pascal et Descartes, Rollin et Lavoisier, qui, dans l'attitude grave de la méditation, ou dans la pose familière de l'invention, assistent à cette grande fête. Au pied de chaque statue, les étudiants en costume tiennent leurs bannières. Les étudiants hellènes ont la bannière rayée, bleue et blanche, brodée d'argent et surmontée d'une croix dorée ; les étudiants de Mons, verte et rouge ; ceux de Lyon, le lion symbolique et la devise : "Avant ! avant ! Lyon le Melhor" ; ceux de Marseille montrent la croix d'argent sur le champ d'azur et ceux de Liège leur titre latin : *Universitas Leodensis*. Bruxelles, le Venezuela, Florence, Pise sont là ; les étudiants de Bâle, en culotte blanche et en gants blancs à crispins, avec le baudrier en rubans et la petite casquette, tiennent l'étendard à raies blanches et noires. Les étudiants anglais d'Édimbourg, de Cambridge et d'Oxford, avec leur élégante robe noire ouverte et leur

[706] *Ibid*.

schapska, sont groupés autour du lion et de la licorne d'Édimbourg. Enfin, au milieu, se dresse le drapeau de l'Association générale des étudiants de Paris, tricolore et cravaté de violet »[707].

En parallèle à la cérémonie puis au Congrès international de l'enseignement supérieur qui commence le lendemain, toute une série de festivités est également organisée pour et avec les étudiants étrangers. Pilotées par l'Association générale des étudiants de France, qui a invité à Paris près de 500 étudiants venus pour l'occasion d'une cinquantaine de villes universitaires européennes et américaines, ces fêtes s'étalent sur plus d'une semaine : réception des étudiants étrangers aux différentes gares de Paris le 2 et le 3 août 1889 ; participation à la cérémonie de translation au Panthéon des cendres de Carnot, Marceau, La Tour d'Auvergne et Baudin le 4 août ; inauguration de la Sorbonne le 5 août ; invitation à une représente de gala offerte à l'Opéra au Shah de Perse le 6 août ; visite d'hommage d'une délégation de deux mille étudiants – dont plusieurs étrangers en tête de cortège – à Louis Pasteur le 7 août[708] ; réception à l'Hôtel de Ville le 8 août, où sont portés « des toasts à toutes les nations »[709] ; réception des étudiants anglais et américains chez Alexandre Beljame, titulaire de la chaire de langue et littérature anglaises de la Sorbonne le 9 août ; lecture des adresses de remerciements des étudiants français et étrangers pour l'hospitalité reçue, le 10 août, dans le grande amphithéâtre de la Sorbonne ; réception le 11 août, comme une apothéose, à l'Élysée, en habits d'apparat[710], que suit un grand banquet des chefs de délégations étrangères ; enfin, banquet d'adieu aux pieds de la Tour Eiffel, sur le Champs de Mars, le 12 août.

[707] Association générale des étudiants de Paris, *Les Fêtes de l'université de Paris en 1889*, supplément au bulletin *L'Université de Paris*, juin-novembre 1890, Paris, Typographie Georges Chamerot, 1890, p. 18.

[708] « Le 7 août, à neuf heures, deux mille étudiants partaient de l'Association : en tête, les étudiants des États-Unis portant le drapeau semé d'étoiles ; ceux de la Norvège avec un étendard bleu coupé de bandes rouges ; ceux de Roumanie avec leur bannière bleue, jaune et rouge ; puis venaient Edimbourg, avec le drapeau blanc brodé de figures d'or ; Cambridge, Oxford, Blogne, Bâle, avec le drapeau à larges bandes blanches et noires, la Hongrie, Athènes, Padoue, Pise, le Danemark, Liège, Bruxelles, et enfin les étudiants des universités françaises » (*Les Fêtes de l'université de Paris…*, *op. cit.*, p. 31).

[709] *Ibid.*, p. 40.

[710] « Les étudiants des universités étrangères avaient demandé à être reçus en audience avant leur départ par le Président de la République française. La réception a eu lieu à onze heures, dans le grand salon d'honneur du premier étage. Les cinquante chefs des délégations présentaient un aspect des plus pittoresques avec leurs uniformes de toutes couleurs ; on remarquait surtout le costume fort élégant des Hongrois avec leurs petites bottes à glands retombants, leurs dolmans et leurs grands manteaux brodés, puis les étudiants grecs, qui portaient en sautoir sur le plastron blanc de l'habit un large ruban de moire bleu de ciel. Les délégations s'étaient fait précéder par trois superbes corbeilles de fleurs qu'ils avaient prié Mme Carnot de vouloir bien accepter. […] Les pays représentés étaient : la Belgique, la Suisse, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, l'Angleterre, la Russie, la Finlande, la Grèce, le Danemark, les États-Unis, la Roumanie, la Suède, la Norvège, la Hollande, le Paraguay, la Colombie, le Venezuela » (*Ibid.*, p. 66).

En 1889 – et de semblables fêtes seront organisées l'année suivante pour le sixième centenaire de l'université de Montpellier[711] –, l'étudiant étranger apparaît ainsi à ses hôtes français, avec force-symboles (costumes, devises, drapeaux, bannières), non plus comme un étudiant parmi d'autres, réduit à son individualité, mais comme le représentant d'une nation toute entière – une représentation nationalisée du paysage universitaire qui, comme nous l'avons vu plus haut, se voit alimentée de façon concomitante par les discours officiels des acteurs eux-mêmes jouant de la filiation historique entre les nations de la fin du siècle et les « nations » des universités du Moyen Âge.

Deux initiatives *binationales*, qui voient le jour au lendemain des festivités de 1889, contribuent à leur tour à la diffusion de ce schème cognitif nationalisé.

- LA CRÉATION DU COMITÉ FRANCO-ÉCOSSAIS (1889-1897)

La première est la création d'un comité universitaire franco-écossais. L'idée semble être celle de Patrick Geddes (1854-1932), biologiste écossais à l'université de Dundee, francophile averti depuis qu'il a effectué ses études en France à la fin des années 1870, à la fois à Paris et à la station biologique de Roscoff, où il s'est lié d'amitié avec Charles Flahault (1852-1935), un biologiste de la même génération, professeur à la faculté des sciences de Montpellier[712]. À l'occasion du Congrès international de l'enseignement supérieur de 1889, où la question de la circulation internationale des étudiants a donc été placée au centre des débats, Geddes a pris contact avec Ernest Lavisse (alors membre du comité d'organisation du Congrès) en vue de former un comité binational à même de favoriser la mobilité des étudiants entre la France et l'Écosse[713]. Le projet ne voit pas le jour immédiatement mais encourage le développement d'initiatives universitaires d'accueil envers les étudiants et professeurs français en Écosse, et les étudiants et professeurs écossais en France, notamment grâce aux membres du Comité de patronage des étudiants étrangers de Paris fondé en 1890[714]. Geddes présidera aussi plus tard le Comité de patronage des étudiants étrangers de Montpellier, fondé par Flahault en 1891[715].

---

[711] Cf. Edouard Marsal, *VIe centenaire de l'université de Montpellier*, Montpellier, Imprimerie centrale du midi, 1890.

[712] Cf. Frances Fowle et Belinda Thomason, *Patrick Geddes. The French Connection*, Oxford, White Cocade Publishing, 2004 ; David A. Steel, « Aux origines américaine et écossaise de Pontigny : Patrick Geddes et Paul Desjardins », *Bulletin des Amis d'André Gide*, vol. 34, n°149, 2006, p. 34 ; Siân Reynolds, *Paris-Edinburgh. Cultural connections in the Belle Epoque*, Ashgate Publishing, 2007, p. 82.

[713] D'après Siân Reynolds, *op. cit.*, p. 102 (citant « A short history of the Society », *Transactions of the Franco-Scottish Society*, vol.1, Edinburgh, Franco-Scottish Society, 1898, p. 227).

[714] Nous reviendrons plus en détail sur le Comité de patronage des étudiants étrangers de Paris dans le cadre de notre chapitre 3 : « La politique étrangère des universités françaises ».

[715] *Ibid*.

Le projet est relancé en 1894 par Thomas Barclay (1853-1941), un juriste écossais établi à Paris, membre de la Société historique, imprégné d'histoire médiévale et de celle du Collège des Écossais de Paris (anciennement situé 65 rue du Cardinal Lemoine entre 1326, date de sa fondation, et la Révolution française, époque de sa fermeture) – sujet à propos duquel Barclay livre un article au *Times* en 1895[716]. Son but avoué, tout à fait dans l'esprit néo-médiéval des congrès internationaux de l'enseignement supérieur : reconstruire le Collège des Écossais à Paris, à son emplacement même, à travers la constitution d'une société franco-écossaise (*The Franco-Scottish Society*), dont les objectifs seraient d'une part la promotion de la recherche historique sur les relations et des influences mutuelles entre la France et l'Écosse, d'autre part la promotion de la mobilité étudiante entre les deux pays[717]. Un but scientifique doublé d'un « but caché »[718], plus politique : créer une interface de rapprochement diplomatique entre les deux pays afin d'isoler un peu plus la Grande-Bretagne à l'heure où les rapports entre les chancelleries de part et d'autre de la Manche sont loin encore d'être placés sous le signe de l'« entente cordiale » – ambition politique dont témoignent les profils des premiers Français sollicités par Barclay à l'automne 1894 pour appuyer son initiative (Alexandre Ribot, Léon Bourgeois, Léon Say et Jules Simon)[719].

Début 1895, des ponts sont jetés entre les milieux universitaires écossais et français, notamment grâce à Geddes, qui du côté français met Barclay en contact avec Paul Melon, le secrétaire du Comité de patronage des étudiants étrangers de Paris. « Il travaillait dans le monde universitaire, moi dans la politique, ce qui permit de nous assurer pour longtemps le soutien des personnalités françaises les plus importantes », résume Barclay[720]. Cependant, si Léon Bourgeois et Jules Simon apportent leur contribution, la diplomatie française, à l'inverse de ce qu'espère Barclay, ne se mêle pas du projet, ainsi qu'il le soulignera lui-même dans ses mémoires : « Le versant universitaire du comité éclipsa bientôt le versant politique, et, bien que le comité rendit – et rend toujours – de splendides services à l'entretien de bonnes relations entre les deux pays, ses acteurs politiques, qui furent d'un si grand nombre dans sa composition quand il fut créé, quittèrent la scène peu à peu »[721]. Trois meetings franco-écossais, organisés à l'initiative du comité, ont lieu au tournant du siècle : l'un à la Sorbonne,

[716] Thomas Barclay, « On the Scots College in Paris », *The Times*, 28 octobre 1898 (reproduit par l'auteur dans *Thirty Years. Anglo-French Reminiscences (1876-1906)*, London, Constable, 1914, p. 366-369).
[717] Thomas Barclay, *Thirty Years*, *op. cit.*, p. 359.
[718] *Ibid.*, p. 131.
[719] *Ibid.*, p. 129.
[720] *Ibid.*, p. 130.
[721] *Ibid.*, p. 131.

en avril 1896[722] ; le deuxième à Edimbourg, en juillet 1897[723] ; le dernier – initialement prévu en 1899, mais repoussé suite à l'émoi causé par l'Affaire Dreyfus et la crise de Fachoda[724] – à Lyon et Grenoble, en septembre 1904, à l'heure de l'Entente cordiale[725].

- LA CRÉATION DU COMITÉ FRANCO-AMÉRICAIN

Un an après la création du comité franco-écossais, un second comité binational, franco-américain cette fois, voit le jour en 1895. L'initiative en revient également à un étranger, Harry J. Furber Jr, diplômé de l'université de Chicago, qui a successivement séjourné en Allemagne puis en France, et qui souhaite jeter des ponts entre les universités françaises et américaines. En mai 1895, Furber se fend d'un rapport au ministre de l'Instruction publique pour encourager ce dernier à prendre des mesures propres à attirer en France les étudiants américains, qui ne sont alors qu'une cinquantaine dans les universités hexagonales[726]. Ses propositions s'articulent autour de deux thèmes : faciliter les procédures d'équivalence, donner aux étrangers plus de liberté pour le choix des cours à suivre[727].

Portées par ce courant qui pousse alors les Français à tourner leur regard vers l'Amérique pour mieux s'émanciper du modèle universitaire allemand et se chercher une voix propre[728], les propositions de Furber prennent vite pied dans le débat public où elles sont

[722] « Société franco-écossaise », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 31, 1896, p. 504-505 ; « Le meeting franco-écossais », *Ibid.*, p. 513-546.

[723] « Comité de patronage des étudiants étrangers. Branche franco-écossaise », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 33, 1897, p. 284-285 ; « Meeting organisé par l'association franco-écossaise du 12 au 17 juillet 1897 », *Ibid.*, p. 574-575 ; « Le meeting franco-écossais d'Edimbourg (12-17 juillet 1897) », *Ibid.*, tome 34, 1897, p. 251-260.

[724] Thomas Barclay, *Thirty Years*, *op. cit.*, p. 134.

[725] Gaston Bonet-Maury, « L'association franco-écossaise et le meeting de Grenoble », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 47, 1904, p. 33-44.

[726] Leur nombre entre 1894 et 1914 n'augmente en effet pas significativement (d'après *Annuaire statistique de la France*, 1895-1914) :

1894	**1895**	**1897**	**1898**	**1899**	**1900**	**1901**	**1902**	**1903**	**1904**
50	40	49	58	48	67	54	54	46	72
1905	**1906**	**1907**	**1908**	**1909**	**1910**	**1911**	**1912**	**1913**	**1914**
61	61	70	91	122	123	35	94	106	54

[727] Herry J. Furber Jr., « *Concerning the attendance of Americans at the Universities of France. Memorial presented to the Ministry of Public Instruction* », publié dans *The Universities of France…*, *op. cit.*, p. 2-5.

[728] Cf. Christophe Charle, « Les références étrangères des universitaires. Essai de comparaison entre la France et l'Allemagne (1870-1970), *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°148, 2003, p. 8-19. Dans cet esprit, Émile Levasseur écrit ainsi en 1898, à propos des universités américaines : « De remarquables progrès ont été accomplis durant notre génération ; ils méritent notre attention. Messieurs, j'oserai même dire notre admiration à certains égards. Si la jeune Amérique vient chercher des leçons en Europe, elle donne à l'Europe des exemples que nous serions parfois heureux de voir imiter » (« Un toast sur les universités américaines », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 35, 1898, p. 324).

notamment relayées par Michel Bréal[729]. Afin de leur donner une traduction pratique, un comité franco-américain est constitué fin juin 1895, sous l'œil bienveillant du ministère de l'Instruction publique et du ministère des Affaires étrangères[730]. Sa composition recoupe à bien des égards celle du comité franco-écossais[731] : on y retrouve les membres des réseaux œuvrant pour l'internationalisation des universités françaises (Michel Bréal, mais aussi Jules Simon ou Ernest Lavisse) tandis que l'incontournable – quoique toujours aussi discret – Paul Melon en est le secrétaire. Une branche américaine est créée en parallèle au mois de juillet 1895, où siègent les présidents de grandes universités des États-Unis (Yale, Harvard, Johns Hopkins, Cornell, Columbia, University of Michigan, etc.)[732].

Une campagne de presse est rapidement mise en œuvre de part et d'autre de l'Atlantique. Un « mouvement franco-américain »[733] se met en marche. Dès 1896, les articles appelant à un rapprochement universitaire franco-américain se multiplient, notamment dans les pages de la *Revue internationale de l'enseignement*, qui publie la prose de nombreux universitaires français et américains – souvent membres du comité franco-américain – et envoyés en mission de part et d'autre de l'Atlantique[734]. Véritable laboratoire de réforme, le comité évoque rapidement la possibilité de faire évoluer la législation française en créant des

[729] Michel Bréal, « Opinion d'un professeur américain sur les universités françaises », *Journal des débats politique et littéraires*, 7 juin 1895.

[730] *The Universities of France…*, *op. cit.*, p. 12.

[731] Gaston Bonet-Maury, professeur à la faculté de théologie protestante de Paris ; Michel Bréal, du Collège de France ; Claude Bufnoir, professeur à la faculté de droit de Paris ; Gaston Darboux, Doyen de la faculté des sciences de Paris ; Arthur Giry, professeur à l'École des Chartes ; Odilon Lannelongue, professeur à la faculté de médecine de Paris ; Ernest Lavisse, de l'Académie française ; Emile Levasseur, professeur au Collège de France ; Gaston Maspéro, de l'Institut ; Paul Melon (secrétaire du comité) ; Paul Meyer, directeur de l'École des Chartes ; Gabriel Monod, professeur à l'École des hautes études ; Charles Schefer, directeur de l'École des langues orientales vivantes.

[732] J. B. Angell, président de University of Michigan ; Thimothy Dwight ; président de Yale University ; Charles W. Eliot, président de Harvard University ; D. C. Gilman, président de Johns Hopkins University ; G. Brown Goode, secrétaire de l'US National Museum ; E. R. L. Gould, secrétaire de l'International Statistical Association ; G. Stanley Hall, président de Clerk University ; W. T. Harris, US Commissioner of Education ; S. P. Langley, secrétaire de la Smithsonian Institution ; Seth Low, président de Columbia College ; Simon Newcomb, astronome, directeur du *Nautical Almanac* ; J. C. Schurman, président de Cornelle University ; Andrew D. White, ancien ambassadeur en Allemagne ; B. L. Whitman, président de Columbia University ; Carroll D. Wright, US Commissioner of Labor (Cf. *The Universities of France…*, *op. cit.*, p. 13 ; *Revue internationale de l'enseignement*, tome 30, 1895, p. 577 ; voir aussi : *Ibid.*, tome 34, 1897, p. 20).

[733] *Revue internationale de l'enseignement*, tome 37, 1899, p. 141.

[734] Par exemple : William Henry Schofield, « Les universités de France et d'Amérique », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 31, 1896, p. 547-566 ; Raphaël Georges Lévy, « Les étudiants américains en France », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 33, 1897, p. 106-116 ; Emile Levasseur, « Les tarifs américains et l'enseignement supérieur », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 34, 1897, p. 4-10 ; Simon Newcomb, « La France comme champ d'études pour les Américains », *Ibid.*, p. 20-27 ; Bonet-Maury, « L'université de Chicago », *Ibid.*, tome 37, 1899, p. 311-315.

diplômes spéciaux afin d'attirer les étudiants américains en France[735] et, en 1899, il édite un guide spécifique dans ce but[736].

*

À la faveur de ces manifestations universitaires internationales et de la formation de ces réseaux transnationaux, un tournant s'amorce ainsi au début des année 1890 dans la prise en compte des étudiants étrangers, lesquels sont désormais perçus comme une population-cible et intra-différenciée : l'étudiant venu d'ailleurs n'est pas qu'un « étranger », mais un étudiant « écossais », un étudiant « américain », un étudiant « russe », etc., chaque groupe national supposant le déploiement d'une politique d'attraction spécifique. Et, de la même façon qu'on s'est compté par nationalités, à l'occasion du premier Congrès international de l'enseignement supérieur, on va s'employer dorénavant en France à comptabiliser les étudiants étrangers en fonction de leur nation d'origine, d'abord de façon discontinue, dans les rapports annuels des conseils généraux des facultés adressés au ministère de l'Instruction publique ; puis de façon méthodique et nationale à partir de 1894, dans le cadre de la livraison annuelle de l'*Annuaire statistique de la France*[737].

En acquérant le statut de catégorie statistique à part entière, l'étudiant étranger se voit muer d'un même pas en une catégorie d'analyse de la « pensée d'État »[738], justifiant bientôt la mise en œuvre d'une première politique *ad hoc* (article 7 de la loi du 30 novembre 1892[739], circulaire du 21 juillet 1896[740], article 15 du décret du 21 juillet 1897[741]), une politique aux ambitions et aux effets à présent quantifiables, et susceptible de cristalliser les passions du jeu politique national, soit que l'on dénonce, plutôt à droite, le poids démographique – perçu comme menaçant – des étudiants étrangers, soit que l'on cherche, plutôt au centre et à gauche, les moyens d'en accroître encore la présence en France.

---

[735] Cf. *infra*, même chapitre.

[736] *The Universities of France…*, *op. cit.*

[737] « Relevé général des étudiants français et étrangers, par sexe et par faculté ou école, au 15 janvier 1894 », *Annuaire statistique de la France*, vol. 15 (1892-1893-1894), Paris, Imprimerie nationale, 1894, p. 266-267.

[738] Pierre Bourdieu, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°96, 1993, p. 49. « Ce mode de pensée, précise Abdelmalek Sayad, est tout entier inscrit dans la ligne de démarcation, invisible ou à peine perceptible, mais dont les effets sont considérables, qui sépare de façon radicale "nationaux" et "non-nationaux" : soit d'une part, ceux qui ont tout naturellement ou, comme disent les juristes, qui "ont d'état" la nationalité du pays ("leur pays"), c'est-à-dire de l'État dont ils sont les ressortissants (ou les "naturels" pour mieux dire et pour parler le langage de la naturalité comme on appelait autrefois la nationalité) s'exerce la souveraineté de cet État ; et d'autre part, ceux qui ne possèdent pas la nationalité du pays dans lequel ils ont résidence » (« Immigration et "pensée d'État" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°129, 1999, p. 5).

[739] « Loi sur l'exercice de la médecine », MIP, 30 novembre 1892.

[740] « Circulaire relative aux médecins et étudiants étrangers », MIP, 21 juillet 1896.

[741] « Décret portant règlement pour les conseils des universités », MIP, 21 juillet 1897.

Car l'érection de l'étudiant étranger en catégorie d'intervention de la puissance publique n'est pas nécessairement synonyme d'une politique restrictive visant à distinguer l'étranger du national pour mieux réduire son champ des possibles académiques. À rebours de l'analyse que Nicolas Manitakis donne des règlements universitaires de la fin des années 1890, destinés selon lui à assurer « la protection du marché national du travail intellectuel » par la création de diplômes « spécialement et exclusivement destiné[s] à l'étranger » selon une voie annonçant la politique protectionniste qui sera celle des années 1930[742], les mesures des années 1890 nous semblent au contraire relever d'une politique libérale visant à accroître l'attractivité des universités françaises conformément aux normes du marché universitaire international.

Ouvrons donc à nouveau le dossier.

C) Une politique libérale adaptée aux normes internationales

Au début de la décennie 1890, à la faveur des nombreuses mises en scènes et initiatives *inter-nationales* du siècle finissant, l'étudiant étranger bénéficie désormais de toute l'attention des pouvoirs publics français. Les discours qui entourent sa présence sont de deux types.

Le premier, majoritaire, a substitué au constat de la présence des étudiants étrangers en France un objectif d'attractivité, « pour le renom de la France »[743], et appelle à réviser pour cela les règlements administratifs de la Monarchie de Juillet et du Second Empire, jugés trop peu en phase avec les nouveaux standards d'accueil en discussion à l'échelle internationale.

> « Autrefois, les demandes d'équivalence de grades formées par des étrangers désireux de faire ou de compléter leurs études dans nos différentes facultés et dans nos écoles d'enseignement supérieur étaient relativement peu nombreuses. Mais, grâce à la facilité des communications, elles se sont rapidement multipliées. L'ancienne procédure, qui est toujours en vigueur […] est si compliquée et si longue qu'elle n'est plus en harmonie avec les besoins internationaux et qu'il faut certainement lui attribuer l'hésitation que beaucoup d'étrangers mettent à s'adresser à nous. Il paraît nécessaire, si la France veut attirer à elle les étudiants auxquels les nations voisines offrent toutes les facilités d'études désirables, d'abroger ce régime suranné et de formuler des règles nouvelles, plus libérales et plus précises, suivant lesquelles l'équivalence pourra être rapidement accordée ou rejetée »[744].

Les améliorations revendiquées par les tenants de cette internationalisation accrue des universités sont de deux ordres : d'une part, l'accélération des procédures d'équivalence pour

---

[742] « Étudiants étrangers, universités françaises et marché du travail intellectuel (fin du XIX^e^ –années 1930). Certifier sans gratifier… », art. cité, p. 134-135. Cette interprétation malthusienne est aussi celle de Pierre Moulinier, qui écrit : « La lutte des professeurs de médecine contre l'invasion supposée des médecins étrangers en France et l'excès d'étudiants à la faculté de Paris provoque une réforme importante des études supérieures » (« Une migration désirée et redoutée : les étudiants étrangers dans les facultés parisiennes du XIX^e^ siècle », dans Patrick Ferté et Caroline Barrera (dir.), *Migrations internationales et universités refuges (XVI^e^-XX^e^ s.)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009, p. 210).

[743] Alfred Rambaud, *JO*, *CDD*, *Débats*, séance du 9 juin 1896, p. 898.

[744] Exupère Caillemer, « De l'équivalence des études et des grades dans les universités françaises et étrangères. Rapport préliminaire », *Congrès international de l'enseignement supérieur, Lyon…*, *op. cit.*, p. 183.

les étrangers – « Délibérations, avis, transmissions prennent un temps assez long et plusieurs mois s'écoulent souvent entre la pétition du candidat et la réponse ministérielle »[745] ; d'autre part, la réduction des frais d'inscription pour les étrangers, obligés de payer en une seule fois, pour obtenir une équivalence, « tous les droits universitaires qu'un étudiant français aurait été tenu de payer [depuis sa première année] pour arriver au même grade » :

> « Ainsi, pour citer un exemple qui s'est présenté dans la faculté de droit de Lyon, un jeune Japonais, ayant fait de bonnes études juridiques dans son pays d'origine et muni d'un diplôme que le ministère a déclaré assimilable à notre licence de droit, a dû, avant de prendre sa première inscription pour le doctorat, verser les droits afférents au baccalauréat ès lettres, et tous les droits inscription, d'examen, de certificat d'aptitude et de diplôme afférents au baccalauréat et à la licence en droit, même le droit de bibliothèques correspondant aux trois années qu'il aurait dû passer dans la faculté avant d'obtenir la licence. […] Cette fiscalité […] surprend toujours, pour ne pas dire plus, et […] parfois décourage et éloigne de nous les étudiants étrangers […]. Que l'on exige du bénéficiaire de l'équivalence le droit afférent au diplôme dont il est déclaré pourvu, on le comprend à la rigueur […]. Mais est-il juste d'exiger de lui le paiement d'inscriptions qu'il n'a pas prises, d'épreuves qu'il n'a pas subies, de certificats d'aptitude qui ne lui ont pas été délivrés, enfin de taxes représentant l'usage d'une bibliothèque dont il ne s'est pas servi ? »[746]

Ce discours trouve des relais jusqu'au plus haut niveau de l'État, que ce soit au Conseil supérieur de l'Instruction publique, en la personne d'Ernest Lavisse[747], ou au ministère, où il rencontre à la fois les aspirations internationalistes de certains des locataires de la rue de Grenelle, comme Léon Bourgeois[748], et les ambitions impériales de certains autres, comme Alfred Rambaud[749]. Par arrêté du 9 mars 1894, une commission est donc mise en place par le ministère pour préparer « la réglementation de l'admission des étudiants étrangers dans les facultés »[750]. Plusieurs pistes émergent vite, comme la possibilité de créer pour les étrangers de nouveaux diplômes plus attractifs, moins coûteux et moins complexes d'accès, tels qu'il en existe en Allemagne. L'idée est suggérée par l'avocat américain et francophile Harry J. Furber

[745] *Ibid.*, p. 184.

[746] *Ibid.*, p. 186-188.

[747] Cf. son discours de 1889, déjà cité, en faveur de l'ouverture aux étudiants étrangers.

[748] « De cette camaraderie nouvelle entre jeunes gens de patries différentes peut sortir, comme un fruit naturel, l'apaisement des colères et des haines, le regret des luttes de la force, le respect croissant du droit des individus et des nations et le sentiment qu'au-dessus des querelles s'ouvre pour toutes les bonnes volontés un domaine de paix, de conciliation et de rapprochement où la diversité des langues n'empêche pas la communauté des pensées, et où les esprits soumis à la vérité s'apaisent dans la contemplation des lois éternelles » (Discours de Léon Bourgeois à la cérémonie du centenaire de l'université de Montpellier, 22 mai 1890, *BA*, MIP, n°907, 31 mai 1890, p. 686).

[749] Cf. à ce sujet Christophe Charle, « Les historiens et la conceptualisation des sociétés impériales en France et en Angleterre », dans Christophe Charle et Julien Vincent (dir.), *La société civile. Savoirs, enjeux et acteurs en France et en Grande-Bretagne (1780-1914)*, Rennes, PUR, 2011, p. 217-222 (« Un transfert historiographique : Alfred Rambaud lecteur de Seeley »).

[750] L'état de conservation des procès-verbaux de la commission (15 mars 1894-10 novembre 1898), déposés aux Archives nationales, en interdit actuellement hélas la consultation (AN, F^{17*}2306).

Jr., qui remet à ce sujet un mémorandum au ministre de l'Instruction publique en mai 1895[751], initiative relayée et soutenue par Michel Bréal dans *Le Journal des Débats* en juin 1895 :

> « En Allemagne, rien de plus facile que d'être reçu et traité comme étudiant. Pourvu qu'on apporte un certificat émanant de quelque bon établissement d'enseignement secondaire, cela suffit : on se fait inscrire, on prête le serment académique. On reçoit l'accolade du recteur. Dès lors vous êtes admis aux cours, vous êtes bel et bien et au même titre que les indigènes […]. Vous prenez part aux travaux des laboratoires, vous collaborez (si vous êtes de force) aux exercices des séminaires. Le tout, bien entendu, en versant à chaque semestre les frédérics d'or réglementaires. Aucun examen de passage, aucune épreuve à subir ne vient jeter son ombre sur ces années heureuses. Vous avez tout le temps de faire connaissance avec la langue du pays, avec l'esprit de l'université, de vous créer des relations et des amitiés, de vous imprégner de l'atmosphère ambiante.
>
> Mais ceci n'est encore rien. L'étudiant qui a passé deux ou trois ans en pays étranger veut emporter quelque récompense de son travail, quelque preuve authentique du bon emploi de son temps. Pour cela, le doctorat allemand se prête à merveille. Vous faites une thèse d'une étendue modique, d'une difficulté moyenne, sur quelque sujet de votre choix. Après une série d'interrogations où la bienveillance des juges vient au besoin tempérer leur juste sévérité, vous êtes proclamé docteur, et vous rapportez dans votre patrie un diplôme signé, des noms les plus illustres, les plus vénérés dans la science. Il est vrai que ce diplôme ne confère, ni en Allemagne, ni au dehors, aucun droit à un emploi, aucune prérogative quelconque : mais comme vous avez été prévenu de la chose à l'avance, comme il en est de même pour tous les étudiants, qu'ils soient allemands ou étrangers, vous ne songez pas à vous étonner ni à vous plaindre. C'est cette habile et souple organisation qui, selon M. Harry Furber, explique les préférences accordées aux universités de nos voisins »[752].

Reprise et portée par ce nouveau groupe de pression qu'est le comité franco-américain, l'idée est d'autant plus judicieuse qu'elle peut satisfaire les partisans d'une franche ouverture des universités sans pour autant brusquer les tenants d'un second type de discours, minoritaire celui-là mais médiatique, notamment parce qu'il possède des relais bruyants au Parlement : celui des professeurs et des étudiants en médecine, qui dénoncent depuis le milieu des années 1880 la concurrence déloyale que leur font, disent-ils, les étudiants étrangers[753]. La loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine en France dispose en outre en son article 7 – preuve du libéralisme en vogue – qu'il peut être accordé aux étrangers des équivalences pour des diplômes déjà obtenus à l'étranger, des dispenses de grades français, voire même « des dispenses partielles de scolarité correspondant à la durée des études faites par eux à l'étranger » [754]. C'est, en somme, laisser la possibilité à des étrangers d'accéder au doctorat en

---

[751] « *Concerning the attendance of Americans at the Universities of France. Memorial presented to the Ministry of Public Instruction* », publié dans *The Universities of France. A Guide for American students*, Paris, Franco-American Comittee, 1899, p. 2-5.

[752] Michel Bréal, « Opinion d'un professeur américain sur les universités françaises », *Journal des Débats politique et littéraires*, 7 juin 1895.

[753] Cf. notamment Pierre Moulinier, *Les Étudiants étrangers à Paris…*, *op. cit.*, p. 228-231.

[754] « Loi sur l'exercice de la médecine », MIP, 30 novembre 1892. Une « commission chargée d'examiner les demandes d'équivalence et de dispense formées par les jeunes gens de nationalité étrangère en vue du doctorat en médecine » sera instaurée par arrêté du 25 juin 1895 (*BA*, MIP, n°1168, 6 juillet 1895, p. 7). Ses membres seront nommés par arrêté du 28 juin 1895 (*Ibid.*), à savoir : Paul Brouardel, doyen de la faculté de médecine de Paris, Darboux, doyen de la faculté de sciences de Paris ; Octave Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris ; Auguste Himly, doyen de la faculté des lettres de Paris ; Odilon Lannelongue, professeur à la faculté de médecine de Paris ; Louis Liard, directeur de l'enseignement supérieur ; Jules Tannery, maître de conférences à

médecine – diplôme professionnel donnant le droit d'exercer la médecine en France – sans avoir à passer tous les examens auxquels sont astreints les étudiants français. Les innovations statistiques du début des années 1890 permettent d'ailleurs de rasséréner les plus inquiets dans leur impression d'une « invasion d'étudiants étrangers », tandis qu'à « la faculté de médecine de Paris, on crée, par an, environ un sixième de docteurs étrangers »[755].

Fin 1895, plusieurs facultés sont secouées par des contestations étudiantes à caractère xénophobe[756] – « quelques jeunes gens de nos camarades […] nous appel[lent] *Rastas* »[757] – et la faculté de médecine de Paris va jusqu'à prendre des mesures limitant l'accès aux étudiants étrangers, non sans émoi[758]. Les tenants de l'internationalisation des universités prennent alors soin de diffuser par voie de presse leur idée, inspirée d'Allemagne, de diplôme « purement scientifique » ne donnant accès à aucune carrière professionnelle, pour la présenter comme une réponse à la contestation médicale : le Dr. Joseph-Charles Mardrus en fait l'éloge dans un article publié le 1er juin 1896[759], dans *La Revue de Paris* (alors dirigée par Ernest Lavisse), article au fort impact puisque les termes en sont repris presque mot pour mot – sans toutefois en préciser la source – par le député des Hautes-Pyrénées, Adolphe Pédebidou, à la Chambre des députés[760]. Le 9 juin 1896, la question s'est en effet invitée au Parlement, par la voix de Georges Berry, député de la Seine issu de la droite monarchiste ralliée à la République, qui interpelle le gouvernement en fustigeant les « étrangers privilégiés » et en invitant à prendre les mesures législatives nécessaires pour concilier les intérêts des médecins français et ceux de l'internationalisation de l'enseignement supérieur – preuve du consensus politique – proclamé du moins – qui est en train de se former autour de cette question :

> « Donnez sans parcimonie, sans restriction, aux étudiants étrangers tous les moyens, toutes les facilités pour venir étudier la science médicale chez nous, pour suivre les leçons de nos professeurs, pour suivre les cours de nos écoles ; permettez-leur de rapporter à l'étranger, dans leur pays, les fruits de la plus large instruction (*Très bien ! très bien !*). Mais, en aucun cas, ne leur concédez le droit d'exercer

---

l'Ecole normale supérieure ; Édouard Générès, chef du 1er bureau de la Direction de l'enseignement supérieur, secrétaire ; Soulès, sous-chef du 1er bureau de la DES, secrétaire adjoint.

[755] Odilon Lannelongue, *JO*, *CDD*, *Débats*, séance du 9 juin 1896, p. 900.

[756] « Il se produit, depuis quelques temps, parmi les jeunes médecins et les étudiants en médecine, une certaine agitation pour lutter contre la concurrence des étrangers […]. C'est de Montpellier qu'est partie l'inititative de ce mouvement, à la fin de l'année dernière. A cette époque, les étudiants de cette ville ont rédigé et fait circuler une pétition […]. Les étudiants de Paris semblent partager ces idées, et on signe actuellement une pétition au ministre de l'Instruction publique demandant également qu'il soit exigé des étrangers les mêmes titres universitaires, acquis par les mêmes baccalauréats et examens que ceux exigés des Français pour le doctorat en médecine » (Jean Frollo, « Les médecins étrangers », *Le Petit parisien*, 23 février 1896).

[757] Panaghi N. Divaris, *L'exil des étudiants étrangers*, Paris, Imprimerie G. Pelluard, 1897.

[758] *Ibid.*

[759] « Étudiants et médecins étrangers », *La Revue de Paris*, 1er juin 1896, p. 583-596.

[760] *JO*, *CDD*, *Débats*, séance du 9 juin 1896, p. 900-901.

chez vous. Délivrer-leur un diplôme équivalent à celui de votre doctorat en médecine ; mais que cette équivalence n'autorise en aucune circonstance l'exercice de la médecine en France »[761].

Le gouvernement n'a, dès lors, plus qu'à adouber une proposition avancée de longue date. Par voie de circulaire, Alfred Rambaud rassure d'abord les milieux médicaux dès le mois suivant. Le texte du 21 juillet « relatif aux médecins et étudiants étrangers » distingue les étrangers souhaitant exercer la médecine en France, qui doivent être dorénavant astreints aux mêmes obligations scolaires que les Français, des étrangers à qui il sera « accordé comme par le passé, et plus largement encore, dispense du baccalauréat en vue de l'inscription dans les universités » et pour l'obtention d'un diplôme « qui ne leur conférera pas le droit d'exercer la médecine en France »[762]. L'article 15 du décret du 21 juillet 1897 consacre dans le droit la création de ce nouveau diplôme, de nature purement scientifique, dit « diplôme d'université », que les universités pourront désormais délivrer à loisir en parallèle des diplômes conférant des grades d'État pouvant donnant accès à des professions en France[763].

Pour Nicolas Manitakis, ce nouveau diplôme « préconise de distinguer le diplômé français du diplômé étranger » afin « d'écarter ce dernier du marché du travail intellectuel national sur la base d'une différenciation des titres qui leur sont décernés »[764], une analyse qui ne nous paraît cependant pas tenable. En premier lieu, s'il devient certes plus complexe pour les étrangers d'entreprendre des études à vocation professionnelle en France[765], rien ne leur en interdit cependant l'accès, et dans les mêmes conditions que les nationaux ; il n'y a donc pas là de logique discriminatoire, ce qui est bien la volonté de la puissance publique, comme le révèle l'étude des débats autour du projet de décret au Conseil de l'Instruction publique :

> « Il est indispensable d'offrir aux étudiants étrangers, à ceux surtout qui viennent de l'Europe orientale et des universités américaines, un titre équivalent aux titres des universités allemandes. […] Grâce [à la réforme], une concurrence s'établira entre la science française et la science étrangère […]. Quant aux étudiants étrangers, ils viendront dans les universités françaises en plus grand nombre que par le passé, si, toutefois, celles-ci leur donnent un diplôme de docteur institué *aussi bien pour eux que pour les Français. Un diplôme réservé aux seuls étrangers n'aurait aucun prix*[766] à leurs yeux »[767].

De même, rien ne limite non plus aux seuls étudiants étrangers l'accès aux diplômes d'université, auxquels s'inscriront bientôt plusieurs étudiants français. Le premier argument

---

[761] *Ibid.*, p. 901.

[762] « Circulaire relative aux médecins et étudiants étrangers », MIP, 21 juillet 1896.

[763] « Décret portant règlement pour les conseils des universités », MIP, 21 juillet 1897.

[764] « Étudiants étrangers, universités françaises… », art. cité, p. 132.

[765] Et, de fait, cet alignement des exigences pour les nationaux et les étrangers « provoque une diminution des effectifs étrangers » dans les facultés de médecine au début du XX^e^ siècle (Pierre Moulinier, « La "Belle Époque" des carabins et des potards : préhistoire du syndicalisme étudiant ? (1902-1912) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°86, 2007, p. 15).

[766] C'est nous qui soulignons.

[767] « Conseil supérieur de l'Instruction publique », 1^ère^ séance du 9 juillet [1897] (matin), *BA*, MIP, n°1285, 16 octobre 1897, p. 986-987.

mobilisé en faveur du projet par Ernest Lavisse devant le Conseil de l'Instruction publique a d'ailleurs été celui de la démocratisation nationale de l'enseignement supérieur :

> « Dans nos facultés, les étudiants se préparent à des professions, et nous décernons des grades qui confèrent le droit d'exercer ces professions. Ce sont les grades d'État. […] Mais […] est-ce que les sciences juridiques, médicales, mathématiques, physiques, naturelles, philologiques, etc., ne sont pas étudiées en elles-mêmes et pour elles-mêmes ? […] Ne peut-on imaginer des étudiants qui voudraient étudier une de ces sciences, sans rechercher un grade professionnel, et desquels il est inutile d'exiger soit les garanties antérieures, soit le cours complet d'études que l'on impose à ceux qui aspirent aux grades d'Etat ? […] On dira : mais ces jeunes gens peuvent faire les études qui leur plaisent sans pour cela rechercher un diplôme. Sans doute, mais outre qu'il n'est pas prudent de supposer chez des jeunes gens un absolu désintéressement à l'endroit des honneurs et des distinctions, lequel n'est pas commun chez les hommes mûrs, il faut bien penser que le diplôme serait un stimulant aux études. Ce diplôme ne pouvant être obtenu qu'après un travail, mémoire ou thèse, la production scientifique de nos universités serait accrue, ce qui et de grande conséquence »[768].

En second lieu, la mise au jour de la circulation transnationale de l'idée de « diplôme d'université », dans le cadre des débats internationaux alors en cours sur les équivalences de diplômes et de grades, met bien en évidence le fait que nous ne sommes pas en présence d'une mesure protectionniste de repli national. Loin d'être le fruit d'une attitude malthusienne, la création en 1897 des diplômes d'université résulte d'une demande, inspirée d'Allemagne, portée par des Américains francophiles soucieux d'envoyer leurs enfants étudier en France[769], idée réactivée lors d'un débat national – qui n'en est donc pas l'origine mais une occasion de médiatisation – au sein duquel elle permet de concilier, selon une logique tertio-républicaine de construction de compromis, deux partis *a priori* inconciliables, sans rien céder à l'ambition d'ouverture des universités telle que la défend le gouvernement lui-même : « Si nous disions ici un mot, avait averti le ministre de l'Instruction publique à la tribune de la Chambre en juin 1896, si nous insérions dans nos procès-verbaux une ligne qui pût inquiéter ces étudiants, dont on nous annonce, de tous les points de l'horizon, la prochaine arrivée, il faudrait le déplorer, car ce mot que nous dirions ici serait amplifié, répété, colporté partout par nos rivaux, et, tandis que l'on dirait que nous fermons la porte de nos universités, celles de nos rivaux en influence intellectuelle s'ouvriraient plus largement à nos clients découragés »[770].

Les réglementations universitaires de la fin des années 1890 participent donc bien d'une politique libérale inspirée de normes transnationales circulant à la faveur de la « première mondialisation » et consacrant la centralité de la question de l'accueil des étudiants étrangers au sein des débats autour du « rayonnement intellectuel » français. « On est d'accord pour

[768] Ernest Lavisse, « Rapport présenté au Conseil supérieur de l'Instruction publique sur le projet de décret portant règlement pour les conseils des universités », *BA*, MIP, n°1274, 31 juillet 1897, p. 363-364.

[769] Le rapport d'Harry J. Furber Jr. est d'ailleurs encore cité par Ernest Lavisse dans son rapport au Conseil supérieur de l'Instruction publique (*Ibid.*, p. 367).

[770] *JO*, *CDD*, *Débats*, séance du 9 juin 1896, p. 898.

reconnaître », peut alors écrire, en 1897, Georges-Raphael Lévy, professeur à l'École libre des sciences politiques, « qu'il est utile à un pays de recevoir tous les ans un certain nombre de jeunes gens étrangers qui viennent y achever leurs études ou qui, ayant terminé celles-ci dans leur patrie, ont la curiosité de connaître la science et les savants du dehors »[771]. Près de trente ans auront été nécessaires depuis les débuts de la IIIe République pour rendre cette assertion possible.

[771] « Les étudiants américains en France », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 33, 1897, p. 106.

CHAPITRE 3

« La politique étrangère des universités »[772] Concurrences infranationales et dynamiques locales

> « Conscientes du rôle qu'elles ont à remplir et mues par un sentiment de noble émulation toutes les universités françaises s'efforcent de se distinguer par d'heureuses innovations »[773].

L'essor de la diplomatie universitaire française au tournant des XIX^e^ et XX^e^ siècles ne relève pas seulement de dynamiques nationales et internationales. Tandis que les universités françaises, réformées par les lois des années 1880-1890, se découvrent une nouvelle jeunesse, un troisième ensemble de facteurs d'internationalisation opère en effet à l'échelle locale, celle des établissements et de leur *hinterland*, là où se croisent universitaires, acteurs politiques des collectivités locales et petit monde des notables. Ici, la diplomatie universitaire est le produit, d'une part, de l'entrepreneuriat d'individus (avocats, industriels, élus locaux, etc.) investis dans des dynamiques locales de sociabilité, de distinction et d'expansion, et pour qui la diplomatie universitaire représente un terrain de légitimation, source de profits matériels et symboliques ; d'autre part, de la mobilisation d'équipes universitaires locales (recteurs, doyens, etc.) tirant parti de la marge d'autonomie que leur ont récemment conférée les réformes universitaires et jouant la carte de l'innovation (création de cours et de services nouveaux pour les étudiants étrangers, développement d'actions de communication en direction de l'étranger, etc.) afin de mieux différencier leur établissement au sein d'un marché national marqué par la concurrence entre Paris et la Province ainsi que par des antagonismes interrégionaux, voire infrarégionaux.

Loin d'être l'occasion d'un repli, ces patriotismes universitaires locaux émergents sont au contraire la source d'une ouverture accrue sur l'extérieur, en phase avec ce mouvement de

[772] *JO*, *CDD*, *Documents parlementaires*, annexe n°370, 2^e^ séance du 12 juillet 1910, p. 1 387.

[773] Joseph Duquesne, *Une lacune dans notre régime des taxes universitaires*, Paris, A. Chevalier-Marescq & Cie, 1903, p. 1.

globalisation du phénomène municipal qui se déploie au cours de la même période[774]. Car c'est à l'échelle locale que s'inventent et s'expérimentent les normes et les pratiques de diplomatie universitaire qui, avant d'être nationalisées, circulent au sein de la « toile universitaire » (telle que nous avons défini cette dernière au chapitre précédent), portées par des acteurs qui, bien souvent d'ailleurs, n'appartiennent pas au monde universitaire.

Cette imbrication entre enjeux socio-économiques locaux, concurrences pluriscalaires et projets internationaux sera envisagée ici à travers l'étude des nébuleuses locales investies dans l'internationalisation des universités (partie I). On s'efforcera ensuite de dresser une typologie des actions internationales conçues par les universités pour asseoir leur présence sur la scène internationale et pour se doter d'avantages comparatifs sur le marché national et international de la formation supérieure (diplômes, cours et services) afin d'attirer les étudiants étrangers (partie II). On insistera ce faisant sur les logiques de concurrence et de spécialisation que ces innovations induisent au sein du paysage universitaire français.

Pour saisir ces effets de concurrence et reconstituer les spécificités de chaque initiative locale, le présent chapitre s'appuiera tout particulièrement, pour quelques études de cas, sur des archives départementales inédites, et, pour un aperçu général et comparé, sur les rapports annuels envoyés par les universités au ministère de l'Instruction publique et publiés entre 1886 et 1914 dans les 26 volumes des *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur*[775].

I. UN PATRIOTISME UNIVERSITAIRE LOCAL

C'est un truisme que de rappeler à quel point les universités de la IIIe République sont en situation d'interaction constante avec leur environnement socio-économique. Faute de crédits d'État suffisants, on sait en effet la part importante prise, à l'échelle locale, par les municipalités et les acteurs économiques dans la renaissance de leur université à la fin du XIX^{e} siècle, que ce soit par le soutien apporté à la construction de leurs locaux, ou que ce soit par le financement de chaires ou d'infrastructures de recherche nouvelles à même de seconder l'économie locale[776]. En retour, les universités ne sont pas en reste : ainsi de cette décision,

[774] Cf. Pierre-Yves Saunier, « La toile municipale aux 19^{e}-20^{e} siècles », art. cit.

[775] Paris, Imprimerie nationale.

[776] Un exemple parmi d'autres, celui des chaires coloniales, dont la création a été étudiée par Pierre Singaravélou dans : *Professer l'empire. Les "sciences coloniales" en France sous la IIIe République*, Paris, PUPS, 2011.

prise par l'université de Besançon, d'instituer en 1901 un diplôme d'ingénieur-horloger[777] dans le but avoué de « répondre aux besoins de l'industrie horlogère concentrée en France dans la ville de Besançon »[778].

L'internationalisation des activités universitaires à la fin du XIX^e^ siècle n'échappe pas à cette logique d'interdépendance. Bien plus, elle y trouve certains de ses fondements, comme le révèle l'étude des enjeux sociaux et financiers locaux de la diplomatie universitaire.

1.1. La « faim » de notables et l'essor des comités de patronage des étudiants étrangers

La création d'un comité de patronage des étudiants étrangers représente souvent un acte fondateur d'une diplomatie universitaire locale. C'est en effet au sein des comités de patronage que s'opère l'alliance fondatrice entre monde universitaire et acteurs locaux, et que s'inventent les premières formes d'actions internationales déployées par les universités entre la fin du XIX^e^ siècle et le début du XX^e^ siècle.

A) Le mouvement des comités de patronage des étudiants étrangers en France

Au tournant de 1889 et de 1890, à la faveur du Congrès international de l'enseignement supérieur et des rencontres à caractère international qui émaillent l'Exposition universelle à Paris, des projets de structures formelles spécifiquement destinées à stimuler la mobilité des étudiants étrangers vers la France voient le jour. On a déjà évoqué, au chapitre précédent, le projet de comité franco-écossais, soumis par l'universitaire écossais Patrick Geddes à Ernest Lavisse et Louis Pasteur, mais dont l'envol attendra encore quelques années. C'est que dans le même temps un autre projet à vocation plus large s'enclenche, et qui réunit les mêmes acteurs sous l'impulsion du publiciste Paul Melon. En mai 1890, le comité de patronage des étudiants étrangers de Paris est créé à la Sorbonne. Il se propose :

> « 1° De faire à l'étranger de la propagande pour attirer dans nos Écoles le plus grand nombre possible de jeunes gens ; 2° De leur donner, à leur arrivée à Paris, toutes les informations nécessaires, et, pendant leur séjour, un appui moral ; 3° De favoriser le développement de l'enseignement français à l'étranger et particulièrement dans le bassin de la Méditerranée »[779].

[777] « Arrêté approuvant la délibération du conseil de l'université de Besançon instituant un diplôme d'ingénieur-horloger », 28 décembre 1901.

[778] Lettre adressée par le recteur de l'académie de Besançon à Paul Melon (président du comité de patronage des étudiants étrangers), Besançon, 13 février 1902 (AD Besançon, T156).

[779] « Chronique de l'enseignement », *Revue internationale de l'enseignement*, vol. 19, juin 1890, p. 637. On aura relevé au passage, en fin de citation, la persistance de ce tropisme méditerranéen hérité du Second Empire, déjà évoqué dans le chapitre 1, et dont on retrouve donc encore trace dans les initiatives des années 1890.

Le comité se compose de quinze membres[780], réunis sous la présidence honorifique de Louis Pasteur puis, à la mort de celui-ci, de l'ancien président de la République Casimir Périer, et sous l'impulsion du secrétaire général Paul Melon qui, en plus d'être son premier donateur[781], va constituer la véritable cheville ouvrière du comité jusqu'à sa mort en 1915. On sait peu de choses de Paul Melon, qu'on a déjà croisé plus haut parmi les membres-fondateurs de l'Alliance française en 1883. Né en 1844 à Montpellier, ancien élève de l'École des hautes études et de l'École des langues orientales vivantes, publiciste, protestant, rentier ou banquier selon les sources, il fait partie des acteurs de la nébuleuse réformatrice qui, sans être universitaires, concourent à l'universitarisation du « rayonnement intellectuel » français. Paul Melon est membre de plusieurs sociétés savantes (la Société asiatique, 1870 ; la Société linguistique de Paris, 1870 ; la Société de Géographie de Paris, 1880 ; la Société d'économie politique, 1887 ; la Société statistique de Paris, 1889) et de plusieurs réseaux réformateurs au sein desquels il occupe des responsabilités (cofondateur et membre du comité directeur de l'Alliance française, 1883 ; trésorier de la Société française pour l'arbitrage des nations, 1890 ; secrétaire général de la Société protestante de colonisation, 1892)[782]. Sans doute est-ce Paul Melon qui a rédigé les objectifs du comité de patronage : pour être d'une tonalité moins politique, ces derniers rappellent en effet ceux de l'Alliance française et reflètent le caractère expansionniste et méditerranéen de l'engagement de Melon[783]. Comme l'Alliance française, le comité de patronage des étudiants étrangers possède aussi sa figure de renom (Pasteur, puis Périer au lieu de Duruy), son diplomate traditionnaliste (Melchior de Vogüe au lieu de Tissot), ses relais administratifs et politiques (Charmes, Gréard, Liard au lieu de Bert, Izoulet et Foncin), ses caciques du Quai Conti (7 de ses membres sont des sages de l'Institut) et ses personnalités intermédiaires (Melon en l'occurrence). Le monde universitaire domine toutefois sans conteste possible le comité de direction de la nouvelle structure (13 membres sur 15 sont professeurs, directeurs d'établissements ou membres de l'administration de l'enseignement supérieur). Quant à la moyenne d'âge (52 ans), elle est nettement plus élevée

[780] Louis Pasteur, Émile Boutmy, Michel Bréal, Paul Brouardel, Xavier Charmes, Gaston Darboux, Octave Gréard, Auguste Himly, Etienne Lamy, Ernest Lavisse, Louis Liard, Paul Melon, Georges Picot, Albert Sorel, Vicomte Eugène Melchior de Vogüe.

[781] « Rapport sur les œuvres de l'ancien comité de patronage, par M. Henri Goy, secrétaire général de l'Extension universitaire, secrétaire de la Société des amis de l'université de Paris », *Annales de l'université de Paris*, 1926, p. 237.

[782] D'après : *Journal asiatique*, 6e série, tome XV, mars-avril 1870, p. 330 ; *Bulletin de la Société linguistique*, n°3, 1870, p. LXXXVII ; *Bulletin de la Société de géographie*, mai 1880, p. 466 ; *Annuaire. Société d'économie politique*, 1887, p. 29 ; *Journal de la Société statistique de Paris*, 31e année, n°1, janvier 1890, p. 28 ; Thomas de Saint-Georges d'Armstrong, *Principes généraux du droit international public. De l'utilité de l'arbitrage*, Paris, Larose et Forcel, 1890, p. 93 ; *Catalogue général de la librairie française*, t. 19, Paris, Nilsson per Lamm, 1909.

[783] Cf. *supra*, chapitre 1.

qu'à l'Alliance française des débuts : le comité de patronage des étudiants étrangers de Paris est moins l'œuvre d'une jeune garde qui aspire à faire sa place au soleil que de personnalités déjà bien établies.

Son objectif est triple. Il se veut d'abord un comité d'accueil pour les étudiants étrangers de passage à Paris, afin de leur faire mieux connaître les offres de cours de l'université, de les aider à trouver un logement et, plus généralement, de les aiguiller dans leurs démarches. La venue de nombreux étrangers à l'occasion du Congrès de l'enseignement supérieur en 1889 a marqué les esprits et fait émerger ce besoin.

Mais là n'est pas l'ambition première de son fondateur qui, dans le cadre des réformes de l'enseignement supérieur, alors qu'on groupe ensemble les facultés d'un même territoire auquel on va donner bientôt le nom d'« université », conçoit davantage le comité de patronage comme un chaînon manquant entre les facultés et leur interlocuteurs internationaux, une sorte d'agence de cohésion de l'université pour sa promotion à l'échelle internationale et – par effet de retour – de plateforme d'information sur les systèmes d'enseignement supérieur à l'étranger. Ce que cherche à créer Paul Melon en somme, à une époque où aucun de ces éléments n'existe encore, c'est à la fois un service d'accueil pour les étrangers, un service de communication et un service de prospective pour l'étude des politiques publiques d'enseignement supérieur à l'étranger. Ce vaste projet, il s'en ouvre à l'occasion d'une longue étude consacrée à l'enseignement supérieur en Espagne qu'il livre en 1898, chez Armand Colin :

> « Il ne m'a jamais semblé, en effet, que l'œuvre de patronage des étudiants étrangers ne dût être qu'une œuvre philanthropique, une espèce de nouveau rouage administratif, et que nous n'eussions rien à faire d'autre qu'à fournir des subsides ou des renseignements d'ordre pratique aux jeunes étudiants qui viennent fréquenter nos écoles. Certes il est bon qu'il y ait dans tous nos centres universitaires des comités chargés de faciliter au jeune étranger son entrée dans la grande famille des étudiants français, mais il est bon aussi que par-delà les limites de la besogne restreinte et journalière nous entrevoyions un but plus élevé et de plus haute portée. De plus, j'ai toujours compris que s'il est utile de faire connaître au dehors les ressources de notre enseignement, il ne l'est pas moins de chercher à savoir quelque chose de celui de l'étranger et d'en pénétrer le caractère, un programme n'étant pas la chose inerte et indifférente que parfois l'on suppose mais bien un tableau où s'inscrivent les idées directrices d'une époque ou d'un organisme social »[784].

Enfin, le troisième axe d'intervention du comité de patronage parisien vise à la diffusion de son modèle et à la création et à la coordination d'autres comités de patronage pour étudiants étrangers au sein de chaque ville universitaire de province, dont la mission serait également « de recevoir le jeune étranger, de lui donner les renseignements utiles à ses études, à son hospitalisation[785], et de l'envelopper d'une chaude atmosphère d'affectueuse

[784] Paul Melon, *L'Enseignement supérieur en Espagne*, Paris, Armand Colin, 1898, p. V.
[785] Au sens premier du terme, c'est-à-dire de veiller au logement de l'étudiant étranger.

sympathie », étant entendu que si ces comités « sont indépendants et autonomes quant à leur organisation intérieure […] pour ce qui est de leurs relations avec le dehors, le comité de Paris centralise la correspondance et dirige la propagande »[786]. Dès 1890, Paul Melon correspond dans cet esprit avec les rectorats d'académie, sillonne la province et prêche la bonne parole. Entre 1890 et 1914, treize comités de patronage à vocation régionale voient ainsi le jour en France.

Fig.3.1. - Créations des sociétés et comités de patronage des étudiants étrangers en France (1890-1911)[787]

Comités	Dates de création[788]
Paris	1890
Montpellier	1890
Lyon	1891 / 1901 / 1911
Bordeaux	1892 / 1896
Aix-Marseille	1893
Nancy	1893
Lyon	1893
Toulouse	1893
Grenoble	1896
Clermont-Ferrand	1898
Lille	1898 / 1905
Dijon	1899 / 1903
Besançon	1901

Les comités de patronage ont une durée de vie variable, qui dépend de leurs animateurs et de leurs moyens. Certains, créés dans la foulée du passage de Paul Melon, peuvent disparaître presqu'aussitôt pour ne renaître que cinq à dix ans plus tard, quand il devient clair que ce type de structure mérite d'être développé. Le comité de Paris lui-même ne semble pas être toujours le plus actif sur la durée, et déploie une activité bien en-deçà des vœux de son fondateur[789], certains accusant même ce dernier de « l'avoir mis sous cloche » pour en garder le contrôle : « Malgré mes questions réitérées, je n'ai jamais pu savoir qu'elle était son action, ni où elle était. Je ne connaissais que son local, toujours fermé », écrit Ferdinand Brunot[790].

[786] Paul Melon, « Comité de patronage des étudiants étranger. Rapport lu devant le conseil général des facultés le 29 décembre 1891 » (CAC 20020476/277).

[787] Éléments tirés, de façon croisée, de l'analyse des rapports publiés dans les *Enquêtes et documents relatifs à l'Enseignement supérieur* (*op. cit.*) et des réponses apportées par les recteurs, doyens et chefs d'établissement au questionnaire adressé le 1er août 1901 par les délégués français du 3e Congrès de international de l'Enseignement supérieur de 1900 (réponses publiées dans : *Troisième Congrès*, *op. cit.*, p. 538-582).

[788] Quand plusieurs dates sont indiquées, elles marquent des périodes de refondation pour les comités.

[789] Le « comité de patronage des étudiants étrangers, œuvre personnelle d'un homme de bien, Paul Melon, […] n'était jamais sorti de sa période préparatoire. Installé au fond d'une cour intérieure, sans contact direct avec la vie de l'université, il exerçait une action bienfaisante, mais limitée, par un système de prêts d'honneur, de bourses et de menus avantages accordés à un certain nombre d'étudiants étrangers.[…] Dès avant la guerre, une grande partie des membres du comité étaient morts ou à la retraite » (Henri Goy, « Lucien Poincaré et son œuvre d'expansion nationale à l'université de Paris », *La Revue de Paris*, mai-juin 1920, p. 335).

[790] Ferdinand Burnot, « Historique des cours de l'Alliance française », note manuscrite (Archives de l'Institut de France, Ms7763).

D'autres comités au contraire sont plus actifs, plus durables et se dotent au tournant du siècle du statut d'association loi 1901[791]. Pour comprendre ce qui fait leur succès, et comprendre comment ils travaillent, un détour par la sociologie de leurs acteurs est ici nécessaire.

B) Sociographie des comités de patronage des étudiants étrangers en France (1890-1914)

Les comités de patronage des étudiants étrangers qui se constituent en France tout au long des années 1890-1900 présentent des visages similaires. Impulsé par le recteur et le conseil de l'université, réunissant les représentants de chaque faculté de la ville (il s'agit généralement de leur doyen), le comité de patronage se veut, sur le modèle des sociétés des amis d'universités, un instrument de mobilisation des acteurs de l'*hinterland* universitaire, au service des projets internationaux de l'université. À Grenoble, à Besançon, à Lyon, à Dijon et ailleurs, on recherche partout la présence d'« un grand nombre de notabilités »[792] pour les composer, personnalités que l'on retrouve souvent d'ailleurs déjà investies dans des comités locaux de l'Alliance française.

Les présidences et vice-présidences d'honneur sont confiées à des personnalités occupant déjà des fonctions représentatives ou exécutives locales (le maire, le préfet, un parlementaire, le président de la chambre de commerce, etc.). Ils jouent pour le comité un rôle d'intermédiaires avec les pouvoirs publics locaux, notamment pour les demandes de subventions. Le comité de patronage des étudiants étrangers de Besançon perçoit ainsi en 1904 plusieurs subventions de la municipalité de Besançon, du conseil général, de la chambre de commerce et du syndicat d'initiative des intérêts bisontins[793].

À l'échelle du comité de direction, présidence, vice-présidence, secrétariat et trésorerie sont bien souvent aux mains de notables déjà en situation de responsabilité au sein de plusieurs autres sociétés locales (sociétés savantes, syndicats d'initiative, sociétés de patronage, etc.) et appartenant aux mêmes réseaux politiques et/ou de sociabilité, le secrétariat étant généralement confié au secrétaire de l'université ou à un jeune professeur de faculté dans la trentaine – chargé de cours, professeur agrégé ou maître de conférences.

À Grenoble, le président du comité, Marcel Reymond (1849-1914), est avocat à la cour d'Appel de Grenoble, ancien président de l'Académie delphinale, et fait notamment partie des

[791] Comme à Grenoble (Conseil de l'université 18 janvier 1902, AD Isère, 21T 110).

[792] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapports des conseils des universités pour l'année scolaire 1900-1901*, vol. 77, Paris, Imprimerie nationale, 1901, p. 141.

[793] Lettre du président du comité de patronage au secrétaire de l'université, Besançon, le 22 janvier 1904 (AD Besançon, T156).

membres de la Société des touristes du Dauphiné[794], tandis que le vice-président du comité de patronage, Armand Chabrand (1854-1941), est également avocat à la cour d'Appel, bâtonnier de l'ordre des avocats, ancien président de la Société des touristes du Dauphiné et vice-président du Syndicat d'initiative de Grenoble qu'il a contribué à fonder en 1889, membre (grâce à Marcel Reymond d'ailleurs, qui l'y a coopté) de l'Académie delphinale depuis 1892[795]. Entre autres[796]. En 1913, à l'occasion de démarches pour lui obtenir la légion d'honneur, Armand Chabrand fait état de sa participation à la création et à l'animation d'une dizaine de sociétés locales à Grenoble ou dans ses environs[797]. À la fondation du comité de patronage en 1896, le secrétaire général est Henri Capitant, 31 ans, professeur agrégé à la faculté de droit de Grenoble. Le comité compte encore onze autres membres, dont l'industriel Félix Viallet, adjoint au maire de Grenoble (1896-1900) et président du club alpin de la ville[798] ; le comte Arthur de Montal, conseiller municipal et conseiller général de l'Isère, président-fondateur du Syndicat d'initiative de Grenoble en 1889 ; l'industriel Victor Nicolet, ancien avocat, membre-fondateur et secrétaire de rédaction de la *Revue catholique des institutions et du droit*[799], lequel organise des mondanités pour les étudiants étrangers dans son hôtel particulier grenoblois[800] ; l'imprimeur et publiciste Fritz de Maisonville, qui est

[794] Sur Marcel Reymond, cf. portrait *infra*.

[795] Aristide Albert, « Armand Chabrand », *Biographie-Bibliographie du Briançonnais. Canton de Briançon*, G. Dioque, *Dictionnaire biographique des Hautes-Alpes* ; *Annuaire de la Société des touristes du Dauphiné,* 1893 ; « Membres titulaires de l'Académie delphinale depuis 1906 » (liste consultée en ligne sur le site de l'Académie : http://academie.delphinale.free.fr/historique.html).

[796] Les autres membres-fondateurs sont : René Capitant (secrétaire général), professeur-agrégé à la faculté de droit, conseiller municipal ; Francou (secrétaire des séances), président de l'Association des étudiants de Grenoble ; Benson, commissionnaire en ganterie ; De Beylié, président de la Société de statistique des sciences naturelles et arts industriels de l'Isère, juge au tribunal de commerce ; Collet, professeur à la faculté de sciences, ancien président de la Société des touristes du Dauphiné ; Henri Hauvette, professeur de littérature italienne à la faculté des lettres de Grenoble ; De Maisonville, vice-président du Syndicat d'initiative ; De Montal, président du Syndicat d'initiative du Dauphiné (Université de Grenoble, *Comité de patronage des étudiants étrangers*, 1896, p. 11, AD Isère, 21T 162).

[797] Successivement secrétaire-adjoint, vice-président puis président à deux reprises de la Société des touristes du Dauphiné (Grenoble), administrateur de la section du Club alpin à Briançon depuis 1883, successivement trésorier, vice-président et président du Syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné depuis 1889, président d'honneur du Syndicat d'initiative de Briançon qu'il a contribué à fonder en 1910, président du comité de souscription pour l'aviation militaire dans l'Isère en 1912, président du comité d'action pour les embellissements de Grenoble, membre du comité de l'association dauphinoise pour l'aménagement des montagnes, membres des sites et monuments du Touring Club pour l'Isère, membre du Conseil supérieur du tourisme depuis 1910, président de 1903 à 1910 de la Société philanthropique des Hauts-Alpins à Grenoble, etc. (« Résumé des services de M. Chabrand », document numérisé mis en ligne sur le site « Bibliothèque dauphinoise », consulté le 18/07/2013 à l'adresse suivante : http://www.bibliotheque-dauphinoise.com/armand_chabrand).

[798] *Bulletin mensuel de l'Académie delphinale*, 1895, p. XXXI.

[799] « Victor Nicolet », *Revue catholique des institutions et du droit*, 1920, p. 297. Cf. également Catherine Fillon, « La *Revue catholique des institutions et du droit*. Le combat contre-révolutionnaire d'une société de gens de robe (1873-1906) », Hervé Leuwers (éd.), *Élites et sociabilités au XIXe siècle. Héritages, identités*, Lille, Université Charles de Gaulle Lille 3, 1999, p. 199-218.

[800] Université de Grenoble, Comité de patronage des étudiants étrangers, *Inauguration des cours de vacances 1899*, Grenoble, Imprimerie Allier et Frères, 1899, p. 5-6.

également vice-président du Syndicat d'initiative de Grenoble ; l'abbé Collet, etc.[801] Tous, ou peu s'en faut, sont membres de l'Académie delphinale et sont – mais on reviendra plus loin sur cette particularité décisive – liés au développement du tourisme en Dauphiné[802]. Ainsi constitué, le comité de patronage des étudiants étrangers fait bel et bien figure de structure – parmi d'autres à Grenoble – contribuant à entretenir un certain entre soi notabilitaire, réunissant des acteurs locaux agissant déjà de concert sur la scène grenobloise et frayant au sein des mêmes réseaux politiques – principalement ici ceux de la droite catholique proche de l'Action libérale.

À Besançon, le premier président du comité de patronage des étudiants étrangers (1901-1903) est un médecin, chef de clinique à l'École de médecine de Besançon, le Dr. J. Faney (1870-1902), qui est aussi le président-fondateur de la Société d'histoire naturelle du Doubs[803], tandis que son successeur, le pharmacien Adrien Nicklès (1853-1936), qui se plaît à l'idée que son officine soit installée dans la maison natale de Victor Hugo[804], est par ailleurs membre du conseil d'administration de la section Jura du Club alpin français[805]. Parmi la quarantaine de membres que compte le comité en 1904, et qui émargent ici plutôt auprès du courant radical-socialiste – quoique pas exclusivement –, plusieurs autres médecins, des avocats et magistrats, des élus – le conseiller général et conseiller municipal de Besançon Edmond Francey, l'adjoint au maire de Besançon Alexandre Grosjean, futur sénateur du Doubs, ou encore le conseiller municipal Charles Sandoz, qui préside le syndicat des fabricants d'horlogerie de Besançon –, des commerçants et des banquiers, ainsi que beaucoup de professeurs (professeurs de faculté, professeurs de lycée et directeurs d'écoles)[806], la prégnance du monde enseignant (17 membres sur 39) s'expliquant sans doute par le fait que le comité de Besançon, lancé parmi les derniers (en 1901) et inspiré par les exemples déjà

[801] *Annuaire de l'Université de Grenoble, publié par les soins du Conseil de l'Université, 1897-1898*, Grenoble, Imprimerie Xavier Drevet, 1897, p. 12.

[802] On pourrait également citer le commerçant dauphinois Émile Duchemin (1862-1914), dont *Le Bulletin des amis de la Vienne*, à l'occasion d'une notice nécrologique en 1914, lie d'un même pas ses activités commerciales et sa participation au comité de patronage : « Il dirigeait à Grenoble une maison de commission en peaux qui fournissait les principales fabriques de gants de cette ville. Il menait de front avec ses occupations commerciales une collaboration très active aux diverses œuvres d'intérêt public si nombreuses à Grenoble, Syndicat d'initiative, sociétés alpines et sportives, Comité de patronage des étudiants étrangers, Société dauphinoise d'amateurs photographes, etc. Il était délégué du Touring-Club de France et membre de l'Académie delphinale » (*Bulletinde la Société des amis de Vienne*, n°10, 1914, p. 113).

[803] *Le Dr. J. Faney, président de la Société d'histoire naturelle du Doubs, 1870-1902. Notice biographique*, par Antoine Magnin, Besançon, Dodivers, 1903.

[804] Adrien Nicklès, « Une vieille pharmacie dans la maison natale de Victor Hugo à Besançon », *Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie*, 7e année, n°23, 1919, p. 93-96 ; Kraty l'Archivaire, « Oscar Van Schoor et Adrien Nicklès », *Revue d'histoire de la pharmacie*, vol. 24, n°94, 1936, p. 335.

[805] *Annuaire du Club alpin français. Trentième année. 1903*, Paris, Hachette & Cie, 1904, p. 605.

[806] *Cours de français pour les étudiants étrangers. Renseignements divers*, Besançon, Comité de patronage des étudiants étrangers, 1904, p. 4.

existants, a été créé d'abord et avant tout à des fins d'enseignement et à l'initiative de la faculté des Lettres, mandatée par le conseil de l'université pour organiser des cours de vacances pour étrangers[807]. À ces membres *masculins* s'ajoute enfin une sous-commission de « dames patronnesses », composée de 26 femmes (parmi lesquelles 18 sont les épouses de membres du comité), dont la mission est de prendre sous leurs ailes les étudiantes étrangères de Besançon, une spécificité bisontine (nous n'avons pas trouvé trace de « comité des dames » ainsi formalisé auprès des comités de patronage des étudiants étrangers ailleurs qu'à Besançon) qui s'inscrit dans le processus de sécularisation des structures de la « maternité sociale »[808] et participe d'une sociabilité mondaine constitutive de l'autorité sociale des notables.

D'autres exemples pourraient être ici évoqués, et qui tous iraient dans le même sens. Ainsi à Lyon, où le comité de tutelle des étudiants étrangers fondé en 1911 s'enorgueillit quant à lui d'avoir à sa tête « un des membres les plus éminents du barreau lyonnais, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats : M. Jean Tavernier ; pour vice-présidents : M. Bouthier, vice-président du conseil d'administration du Crédit Lyonnais, et le Dr Gros, professeur à l'École des Beaux-arts ; pour trésorier : M. Simon, l'industriel bien connu ; pour secrétaire : M. Roy, professeur au Lycée Ampère ». Et le *Bulletin de la Société des amis de l'université de Lyon* de conclure avec morgue : « Les hommes qui le composent – industriels, commerçants, hommes de loi, anciens militaires, ministres de différents cultes, médecins, professeurs, etc. – occupent tous à Lyon une situation qui commande le respect »[809].

Si l'on se presse ainsi au sein des comités de patronage des étudiants étrangers, c'est que ces nouvelles structures fonctionnent comme des arènes de légitimation, à même d'appuyer des dynamiques d'intégration ou d'ascension sociales, comme le montre bien le parcours de Marcel Reymond, président du comité de patronage des étudiants étrangers de Grenoble de sa fondation en 1896 à 1914.

[807] Conseil de l'université, procès-verbal de la séance du samedi 12 janvier 1901 ; Conseil de l'université, procès-verbal de la séance du mercredi 12 mars 1913 (AD Besançon, T936).

[808] Yannick Marec, « De la dame patronnesse à l'institutrice. La petite enfance entre la charité et l'instruction à Rouen au XIXe siècle », *Annales de Normandie*, vol. 35, 2, 1985, p. 121-150 ; Jean-Pierre Chaline, « Sociabilité féminine et "maternalisme". Les sociétés de charité maternelle au XIXe siècle », dans Alain Corbin, Jacqueline Lalouette et Michèle Riot-Sarcey (dir.), *Femmes dans la cité (1815-1871)*, Grâne, Creaphis, 1997, p. 69-78.

[809] Albert Offret, « L'extension universitaire de Lyon en Orient pendant les années 1911 et 1912 », *Bulletin de la Société des amis de l'université de Lyon*, 26e année, 1912-1913, p. 48.

- L'EXEMPLE D'UN NOTABLE : MARCEL REYMOND, PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ETRANGERS DE GRENOBLE (1896-1914)

Au moment de la création du comité de patronage des étudiants étrangers de Grenoble, son président, Marcel Reymond (1849-1914), fait partie des notables de la ville. Ancien élève de l'École de droit de la ville, avocat à la Cour d'appel, alors âgé de quarante-sept ans, il est membre de plusieurs clubs et de sociétés savantes locales : le Club alpin français, la Société des touristes du Dauphiné ou encore l'Académie delphinale, dont il a été le président (1893) et dont il reste le trésorier perpétuel. Historien d'art amateur et peintre à ses heures perdues, Reymond est aussi vice-président de la Société des amis des arts de Grenoble et l'auteur de plusieurs articles sur le patrimoine local et la Renaissance italienne[810], un domaine dans lequel sa participation au comité de patronage des étudiants étrangers de Grenoble va lui permettre d'obtenir une reconnaissance en France et à l'étranger.

Depuis le début des années 1890, Marcel Reymond a en effet commencé à se faire un nom parmi les critiques d'art, notamment grâce à une série d'articles consacrés à la sculpture florentine au XIV^e^ et XV^e^ siècles, publiés dans la *Gazette des Beaux-arts* (de mai 1893 à août 1896). En 1897, André Michel, conservateur au Musée du Louvre et professeur à l'École du Louvre, l'adoube dans un article plutôt flatteur du *Journal des débats*, dressant le portrait d'un « auteur bien connu et estimé de tous ceux qui s'intéressent sérieusement aux choses d'art » et qui écrit « en homme qui a vu et bien vu tout ce dont il parle »[811]. Dans le même article, André Michel n'omet cependant pas de ramener Marcel Reymond à sa position marginale parmi les critiques d'art, celle d'un « érudit provincial », sans formation ni méthode : il « a appris l'histoire de l'art dans l'observation directe […] avant de la chercher dans les livres »[812]. Le milieu perçoit ainsi Marcel Reymond comme un « autodidacte », aux écrits certes pleins « d'observations, de discussions et de trouvailles »[813], mais dont la recherche bibliographique est souvent jugée « sommaire » et « l'*apparatus criticus* trop absent »[814]. Il « avait en effet, se souviendra André Michel, une façon naïve et hardie, si l'on peut dire, d'aborder son sujet et de s'y établir, un peu comme si personne ne s'en était occupé avant

[810] Indications biographiques réunies d'après : *Annuaire de la Société des touristes du Dauphiné*, 1892 ; *Bulletin mensuel de l'Académie delphinale. Société des sciences et des arts de Grenoble*, 1892, p. XXIII ; Paul Morillot, « L'œuvre universitaire de Marcel Reymond », *Annales de l'Université de Grenoble*, 1915, p. 205-221 ; « Liste des membres titulaires de l'Académie delphinale depuis 1906 » (consulté en ligne le 06/07/2011 sur le site de l'Académie delphinale : http://academie.delphinale.free.fr/historique.html).

[811] André Michel, « Causerie artistique. Une nouvelle histoire de la sculpture italienne », *Journal des débats politiques et littéraires*, 9 février 1897.

[812] *Ibid*.

[813] André Michel, « Marcel Reymond, historien d'art », *Annales de l'Université de Grenoble*, 1915, p. 205-221.

[814] André Michel, « Causerie artistique », art. cité.

lui »[815]. En outre, en tant qu'amateur, Reymond n'est pas un « mandataire légitime »[816] de la critique en histoire de l'art, à une époque où celle-ci se professionnalise de plus en plus[817] ; sa parole est d'autant plus fragile qu'elle n'est pas fondée sur la possession d'un titre ni sur une appartenance à une institution légitime du champ (école d'art, université, musée). En 1896, ce déficit de légitimité académique ne manque pas d'être relevé par les universitaires grenoblois dont Reymond fait la connaissance à l'occasion de la création du comité de patronage, à l'instar de Paul Morillot, professeur à la faculté des lettres de Grenoble, qui se souviendra plus tard s'être dit alors : il « n'était pas des nôtres, il n'appartenait pas à la maison »[818]. Symbole manifeste de cette marginalité académique, Marcel Reymond ne trouve aucun éditeur français quand, en 1896, il cherche à publier un livre sur la sculpture florentine, en dépit du fait que sa série d'articles sur le sujet a pourtant été « remarquée »[819]. Il lui faut alors se rendre de l'autre côté des Alpes, chez l'éditeur italien Alinari, où on lui fait un bien « meilleur accueil », et qui le publie l'année suivante[820].

Entre la fin des années 1890 et la Grande Guerre, le comité de patronage des étudiants étrangers de Grenoble va constituer pour Marcel Reymond un espace intermédiaire, situé à la confluence de la notabilité grenobloise et du monde universitaire français et européen, et qui va contribuer à lui conférer une légitimité académique dans le domaine de l'histoire de l'art. Car en tant que président du comité de patronage, Reymond ne va pas faire que s'occuper des questions logistiques. Il va aussi prendre part à l'élaboration de son action universitaire.

C'est ainsi lui qui, pour le symbole, accueille le premier les étrangers à leur arrivée à l'université de Grenoble, tel un universitaire faisant les honneurs de sa maison. On l'y sent comme chez lui, plus que le recteur de l'académie même, puisque ce dernier n'est qu'un fonctionnaire de passage et qui doit compter avec le président du comité de patronage : « Je ne connaissais Marcel Reymond que depuis mon arrivée à Grenoble, il y a six ans et demi », relève Charles Petit-Dutaillis, nommé recteur en 1908, « mais il avait bien voulu m'accorder très vite une amitié que, il le sentait bien, je payais de retour »[821].

---

[815] André Michel, « Marcel Reymond, historien d'art », art. cité, p. 194.

[816] Pierre Bourdieu, « Les rites d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°43, 1982, p. 63.

[817] Pierre Vaisse, « Différences entre la critique d'art des XIXe et XXe siècles », dans Fleckner Uwe et Gaehtgens Thomas W., *Prenez garde à la peinture ! Kunstkritik in Frankreich (1900-1945)*, Berlin, Akademie Verlag, p. 17-27 ; White Harrisson C. et Cynthia A., *La Carrière des peintres au XIXe siècle. Du système académique au marché des impressionnistes*, éd. Paris, Flammarion, 1993.

[818] Paul Morillot, « L'œuvre universitaire de Marcel Reymond », art. cité p. 207.

[819] André Michel, « Causerie artistique », art. cité.

[820] *Ibid*.

[821] Charles Petit-Dutaillis, Discours aux obsèques de Marcel Reymond, *Annales de l'Université de Grenoble*, 1915, p. 171.

Surtout, lors des cours de vacances pour étudiants étrangers organisés par le comité et l'université[822], Marcel Reymond fait partie intégrante du programme officiel. À égalité avec les professeurs de facultés ou du lycée de Grenoble, qui enseignent la littérature, les langues ou l'histoire, il dispense quant à lui des cours d'histoire de l'art. Ce cours très fréquenté, « des plus populaires »[823] – et ce d'autant plus que Reymond se fait fort d'être « l'ami personnel de chaque étudiant » qui passe par Grenoble[824] –, joint aux nombreux voyages qu'il effectue à l'étranger, soit en son nom propre, soit pour vanter les mérites de l'université de Grenoble en tant que représentant du comité de patronage des étudiants étrangers (en Italie, « mais aussi en Angleterre, en Scandinavie, en Belgique, en Espagne, partout »[825]), lui vaut rapidement une reconnaissance nationale et internationale mêlant de façon inextricable son travail d'historien-amateur et son action para-universitaire. C'en est bientôt fini de « l'érudit local ». Dès le début des années 1900, il n'est plus question que du « professeur Reymond ».

Sollicité en 1904 pour une nouvelle collection intitulée « Les Maîtres de l'art », publiée par la Librairie de l'art ancien et moderne sous le patronage du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, Marcel Reymond se retrouve ainsi étonnamment présenté, parmi d'autres auteurs de la collection, comme « professeur à la faculté des lettres de Grenoble »[826]. De cette usurpation de titre et de profession – peut-être involontaire (encore que l'auteur ne l'ait pas fait corriger), mais qui en dit long sur la renommée acquise –, on retrouve trace plus d'une fois dans des publications étrangères : en Allemagne, où le *Neuphilologisches Zentralblatt* évoque le « *Kunsthistorikers Professor Marcel Reymond* » en 1901[827] ; en Italie, où à l'occasion d'une conférence donnée à Florence en 1906 la revue *La Rassegna Nazionale*, un des « hauts lieux de la vie culturelle des catholiques italiens »[828], souligne toute la valeur de « *Marcel Reymond, il chiaro professore dell'Università di Grenoble* »[829] ; en Grande-Bretagne, où, à la veille de 1914, *The Oxford Magazine* lui donne du « *Professor Reymond of Grenoble University* »[830].

[822] Cf. *infra*.

[823] Will S. Monroe, « An International Summer School in France », *The Elementary School Teacher*, vol. 7, n°8, 1907, p. 449.

[824] Kenneth McKenzie, « Lectures at Grenoble », *Modern Language Notes*, vol. XV, n°4, 1900, p. 254.

[825] Paul Morillot, « L'œuvre universitaire de Marcel Reymond », art. cité p. 214.

[826] *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, n°93, 1904, p. 2730.

[827] *Neuphilologisches Zentralblatt*, vol. 14, 1901, p. 326.

[828] Emile Poulat, *Archives de sociologie des religions*, n°30, 1970, p. 220.

[829] *La Rassegna nazionale*, vol. 148, 1906, p. 535. On retrouve le phénomène dans plusieurs autres revues italiennes, comme la revue *Archivio storico italiano*, 1903, p. 456 ; ou encore *L'Italia che scrive*, vol. 1, 1918, p. 136.

[830] *The Oxford Magazine*, vol. 30, 1912, p. 83.

Les professeurs grenoblois auraient mauvais jeu de lui reprocher cette notoriété en faux-semblants, eux qui, par ricochet, bénéficient également de son aura et de son dynamisme et qui, sur le marché de la concurrence entre universités provinciales, suscitent un peu partout l'envie : « Que de fois, écrit notamment Paul Morillot, j'ai entendu dire des collègues du dehors, émerveillés du brillant essor de notre *petite* faculté grenobloise : "Ah ! c'est que vous avez un Marcel Reymond !" Oui, nous l'avons eu, et nous l'avons gardé jalousement »[831]. Tout est d'ailleurs fait pour cela : en 1898, « pour la première fois »[832] dans l'histoire de l'université de Grenoble, le conseil de l'université accepte l'ouverture d'un cours libre, confié à Marcel Reymond à la demande de ce dernier :

> « Le 6 juin, M. Marcel Reymond, le critique d'art dont l'*Histoire de la sculpture florentine* établit la savante autorité, a demandé à la faculté des lettres de professer chez elle une série de leçons sur la *Sculpture florentine au XVI^e^ siècle*. Cette proposition, accueillie avec une faveur signalée par la faculté des lettres, reçoit également l'approbation du Conseil dans sa séance du 25 juin »[833].

Témoignage ultime de cette reconnaissance académique acquise au fil des ans, et preuve manifeste des opportunités symboliques qu'offre la participation des notables à un comité de patronage des étudiants étrangers, l'aménagement, en 1909, d'un nouvel amphithéâtre de 800 places pour la faculté des lettres de Grenoble, que le Conseil de l'université choisi de baptiser « Amphithéâtre Marcel-Reymond ». « L'Université, déclarera le Conseil peu après sa mort en 1914, considérait Marcel Reymond comme un des siens : le renom qu'il avait acquis comme historien de l'art et comme écrivain, elle en était fière de même que s'il avait été un de ses professeurs ; elle le pleure comme un de ceux qui faisaient sa parure aux yeux des lettrés et des savants »[834].

*

Dans les villes universitaires où il s'en crée entre la fin du XIX^e^ siècle et le début du XX^e^ siècle, et au-delà de la manifestation d'une générosité désintéressée certes revendiquée comme telle par les acteurs mais qu'on ne saurait prendre au pied de la lettre – un « acte désintéressé » n'étant sociologiquement possible que dans un champ social où les individus partagent la même *illusio*, la même croyance dans les règles du jeu social et dans l'intérêt qu'il y a à y participer, par l'effet de la concurrence[835] –, le comité de patronage des étudiants

[831] Paul Morillot, Discours aux obsèques de Marcel Reymond, *Annales de l'Université de Grenoble*, 1915, p. 176.

[832] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapports des conseils des universités pour l'année scolaire 1897-1898*, vol. LXXI, Paris, Imprimerie nationale, 1898, p. 155.

[833] *Ibid*.

[834] Conseil de l'université de Grenoble, séance du 4 novembre 1914 (AD Grenoble, 21T 112).

[835] Cf. Pierre Bourdieu, « Un acte désintéressé est-il possible ? », *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 147-167.

étrangers constitue une arène de sociabilité et de reconnaissance sociale, susceptible d'appuyer des stratégies locales de légitimation et de participer d'une dynamique d'intégration ou de maintien d'un rang au sein d'un corps social où la philanthropie est une pratique intégrée à l'*habitus* de ses membres. C'est dans ces mobilisations sociales que se construisent les fondements de la diplomatie universitaire française, mobilisations auxquelles le discours nationalisé et consensuel des acteurs autour de leur contribution au « rayonnement intellectuel » de la France apporte la justification sublimée.

1.2. Les fondements économiques de la diplomatie universitaire

La question sociale n'est pas tout. La diplomatie universitaire française possède aussi des origines économiques, liées aux particularités de son écosystème local de naissance. Pour les commodités de l'analyse, on distinguera ici, d'une part, les facteurs économiques qui relèvent proprement de la vie d'une université ; d'autre part, ceux qui, de façon plus indirecte, relèvent de son *hinterland* et des acteurs locaux, non-universitaires, implantés sur son territoire.

A) Une manne budgétaire espérée par les acteurs universitaires

Le premier facteur économique pouvant expliquer l'essor des relations universitaires internationales et, plus particulièrement, la mise en place de politiques locales d'accueil d'étudiants étrangers, est le souci de prospérité financière des universités françaises, depuis que la loi du 10 juillet 1896 a concédé à ces dernières une marge d'autonomie budgétaire. Un professeur de droit de la faculté de Grenoble en rappelle les conséquences en 1903 :

> « Munies du strict nécessaire que leur fournit l'État, elles ont désormais à se procurer les ressources complémentaires dont elles ont besoin non seulement pour leur vie normale, mais encore pour toute extension qu'elles peuvent désirer. C'est ainsi que les préoccupations financières ont pris, notamment dans la vie des universités de province, une importance considérable. On ne sera […] pas surpris que désireuses de se développer, elles se préoccupent de ne laisser échapper aucune source légitime de revenus »[836].

Parmi ces sources de revenus figurent les droits universitaires. Depuis 1898 en effet, en application de l'article 4 de la loi du 10 juillet 1896, les droits universitaires acquittés par les étudiants français et étrangers (droits d'études, d'inscription, de bibliothèque et de travaux

[836] Joseph Duquesne, *Une lacune dans notre régime des taxes universitaires*, Paris, A. Chevalier-Marescq & Cie, 1903, p. 1-2.

pratiques) abondent directement les recettes ordinaires des universités[837]. Il ne s'agit pas d'un mince apport : en 1899, la perception des droits universitaires représente plus de la moitié des recettes ordinaires des universités françaises (soit 57,1%). Et si ce taux a tendance à diminuer entre 1899 et 1913, passant sous la barre des 50% en 1911 (48,3%), il est encore de 45,7% à la veille de la Grande Guerre[838]. Surtout, la ligne budgétaire correspondant à la perception des droits universitaires est celle qui – conséquence logique de la forte croissance des effectifs étudiants (160% entre 1895 et 1913) – connaît, en valeur absolue, la plus forte augmentation au début du XX^{e} siècle. Tandis que la subvention d'État a augmenté d'environ 350 000 francs entre 1899 et 1913 (fixant la participation de la puissance publique à un taux moyen de 12% du budget total des universités), la perception des droits universitaires a, quant à elle, permis aux universités d'augmenter leur budget de plus d'un million de francs au cours de la même période, représentant par-là le poste budgétaire le plus lucratif.

Fig.3.2. - Recettes ordinaires des universitaires françaises (1899-1913)[839]

	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906
Droits d'études	105 960	103 220	108 785	113 710	122 875	127 305	133 550	151 220
Droits d'inscription	1 305 330	1 331 400	1 348 500	1 356 570	1 376 010	1 472 640	1 494 600	1 535 970
Droits de bibliothèque	176 847	178 120	182 595	185 202	192 670	202 600	208 205	218 815
Droits de travaux pratiques	736 648	770 298	799 297	815 696	856 905	877 617	881 175	930 661
Droits d'examens	4 726	17 253	35 110	41 591	47 316	53 294	58 175	77 148
Total droits universitaires	**2 329 511**	**2 400 291**	**2 474 287**	**2 512 769**	**2 595 776**	**2 733 456**	**2 775 705**	**2 913 814**
% droits / Total	**57,1%**	**54,4%**	**56,7%**	**56,9%**	**54,7%**	**56,2%**	**55,0%**	**54,8%**
Subvention Etat	502 972	554 912	563 209	602 762	622 390	656 977	654 706	668 000
% Etat / Total	12,3%	12,6%	12,9%	13,6%	13,1%	13,5%	13,0%	12,6%
Subvention Collectivités	126 283	146 059	92 019	215 488	342 137	269 007	313 100	291 110
% Collectivités / Total	3,1%	3,3%	2,1%	4,9%	7,2%	5,5%	6,2%	5,5%
Revenus meubles et immeubles	55 955	55 326	63 529	90 753	103 315	104 381	117 420	143 117
% Revenus meubles / Total	1,4%	1,3%	1,5%	2,1%	2,2%	2,1%	2,3%	2,7%
Publications universitaires	0	0	0	0	0	0	3 195	0
Allocations des établissements	1 440	5 248	11 352	6 340	12 355	18 326	17 405	17 160
Autres ressources (additionnées)	1 065 094	1 251 104	1 159 982	988 832	1 070 572	1 079 708	1 165 344	1 282 373
Total recettes ordinaires	**4 081 255**	**4 412 940**	**4 364 378**	**4 416 944**	**4 746 545**	**4 861 855**	**5 046 875**	**5 315 574**

[837] « À dater du 1er janvier 1898, il sera fait recette, au budget de chaque université, des droits d'études, d'inscription, de bibliothèque et de travaux pratiques acquittés par les étudiants conformément aux règlements. Les ressources provenant de ces recettes ne pourront être affectées qu'aux objets suivants : dépenses des laboratoires, bibliothèques et collections ; construction et entretien des bâtiments ; création de nouveaux enseignements ; œuvres dans l'intérêt des étudiants. Les droits d'examen, de certificat d'aptitude, de diplôme ou de visa acquittés par les aspirants aux grades et titres prévus par les lois, ainsi que les droits de dispense et d'équivalence, continueront d'être perçus au profit du Trésor » (Loi relative à la constitution des universités, 10 juillet 1896, article 4).

[838] Données statistiques établies à partir des *Annuaires statistiques de la France* (cf. fig.1 *infra*).

[839] *Ibid*.

	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913
Droits d'études	167 065	173 340	183 000	177 955	179 805	182 160	186 610
Droits d'inscription	1 730 100	1 761 030	1 729 680	1 673 280	1 632 300	1 568 460	1 576 080
Droits de bibliothèque	243 937	251 862	253 497	245 005	242 712	236 837	237 385
Droits de travaux pratiques	1 068 939	1 135 223	1 195 836	1 195 869	1 182 104	1 198 658	1 285 513
Droits d'examens	76 375	100 435	107 225	128 565	141 410	147 085	148 985
Total droits universitaires	**3 286 416**	**3 421 890**	**3 469 238**	**3 420 674**	**3 378 331**	**3 333 200**	**3 434 573**
% droits / Total	**52,3%**	**56,4%**	**51,9%**	**50,5%**	**48,3%**	**45,8%**	**45,7%**
Subvention Etat	669 115	680 111	678 343	708 876	752 676	803 011	857 451
% Etat / Total	10,7%	11,2%	10,2%	10,5%	10,8%	11,0%	11,4%
Subvention Collectivités	325 368	326 975	281 097	415 347	510 210	582 036	523 726
% Collectivités / Total	5,2%	5,4%	4,2%	6,1%	7,3%	8,0%	7,0%
Revenus meubles et immeubles	248 360	316 944	377 291	397 239	418 727	434 805	459 197
% Revenus meubles / Total	4,0%	5,2%	5,6%	5,9%	6,0%	6,0%	6,1%
Publications universitaires	3 026	2 290	2 438	2 866	2 788	3 023	2 283
Allocations des établissements	19 963	25 326	23 217	26 638	25 521	31 063	38 399
Autres ressources (additionnées)	1 727 375	1 290 761	1 851 465	1 796 666	1 911 251	2 089 988	2 206 275
Total recettes ordinaires	**6 279 623**	**6 064 297**	**6 683 089**	**6 768 306**	**6 999 504**	**7 277 126**	**7 521 904**

Dans la mesure où plus une université augmente ses effectifs étudiants, plus ses recettes augmentent, on peut sans conteste voir là une motivation toute prosaïque ne pouvant que l'inciter à développer ses relations internationales et à attirer à elle plus d'étudiants étrangers. Le professeur Wilfrid Kilian, de la faculté des sciences de Grenoble, relève ainsi en 1901, dans le rapport annuel adressé par son université au ministère de l'Instruction publique :

> « À côté des recettes que le comité de patronage tire des étudiants étrangers, et qui peuvent être considérées par leur emploi comme mises au service de l'université, il importe de tenir compte de celles qu'apportent à nos facultés elles-mêmes, et en particulier à la faculté des lettres, ces mêmes étudiants »[840].

« En cherchant à attirer des étudiants étrangers à Lyon », écrit pour sa part Albert Offret en 1913, l'université « tend, au moins en apparence, à augmenter ses recettes »[841].

Au-delà des apports budgétaires escomptés, qu'en est-il cependant de l'impact réel des étrangers sur les finances universitaires ? Le croisement, pour la période comprise entre 1901 et 1913, des données dont nous disposons sur l'évolution des effectifs des étudiants étrangers d'une part, et sur l'évolution des budgets universitaires d'autre part, semble plutôt démentir l'impression commune : il ne paraît pas y avoir de corrélation très forte entre l'augmentation du nombre d'étrangers et la croissance des revenus tirés des droits universitaires.

[840] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapports des conseils des universités pour l'année scolaire 1900-1901*, vol. 77, Paris, Imprimerie nationale, 1901, p. 144-145.

[841] Albert Offret, « L'extension universitaire de Lyon en Orient pendant les années 1911 et 1912 », *Bulletin de la Société des amis de l'université de Lyon*, 26e année, 1912-1913, p. 56.

Fig.3.3. - Taux d'évolution comparés des effectifs étudiants français et étrangers, et des droits universitaires (1901-1913)[842]

	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909
Taux d'évolution des effectifs des étudiants français	1,65%	1,57%	2,48%	3,55%	2,76%	4,95%	5,67%	2,65%	0,97%
Taux d'évolution des effectifs des étudiants étrangers	3,37%	1,13%	8,95%	2,57%	14,33%	14,90%	16,16%	17,87%	11,17%
Taux d'évolution des droits universitaires	2,99%	1,53%	3,20%	5,04%	1,52%	4,74%	11,34%	3,96%	1,36%

	1910	1911	1912	1913
Taux d'évolution des effectifs des étudiants français	-0,72%	0,02%	-0,52%	-0,21%
Taux d'évolution des effectifs des étudiants étrangers	10,19%	2,58%	3,39%	-0,16%
Taux d'évolution des droits universitaires	-1,42%	-1,25%	-1,35%	2,95%

Nonobstant leurs valeurs, les taux d'évolution des effectifs étrangers et des revenus tirés des droits universitaires n'indiquent en effet une même tendance – c'est-à-dire une hausse ou une baisse supérieures ou inférieures à la hausse ou à la baisse de l'année précédente – qu'à quatre reprises en 14 ans (1902, 1903, 1906 et 1907). Les discordances sont en revanche plus nombreuses. Si l'on compare à titre d'exemple les années 1904 et 1905, on constate ainsi une accélération de la croissance des effectifs étrangers (+2,5% en 1904, +14% en 1905) alors que la croissance des droits universitaires perçus décélère (+5% en 1904, + 1,5% en 1905). En 1910, la dissociation des deux facteurs est encore plus flagrante : les universités françaises comptent 10% d'étudiants étrangers de plus qu'en 1909, tandis que la croissance des recettes tirées des droits universitaires entre dans le rouge, avec un taux de -1,35% par rapport à 1909.

Comment expliquer ce paradoxe ? Une première réponse pourrait être que les budgets universitaires sont d'abord affectés par l'évolution des effectifs des étudiants français, parce que ces derniers sont plus nombreux que les étrangers. Si l'on regarde du côté des contingents français en effet, une forte ou une faible hausse, de même qu'une forte ou une faible baisse semblent coïncider avec une évolution similaire des recettes universitaires. Pour être en partie fondée, cette explication ne permet cependant pas de comprendre les années 1911 et 1913 : en 1911, les effectifs des étudiants français et étrangers ont beau augmenter (respectivement de +0,02% et de +2,5%), les recettes tirées des droits universitaires diminuent (-1,2%) ; en 1913, c'est l'inverse : les cohortes d'étudiants reculent (-0,2% pour les Français, et -0,1% pour les

[842] Données statistiques établies à partir des *Annuaires statistiques de la France* (cf. fig.2).

étrangers) tandis que les recettes augmentent (+2,95%). Le poids que représentent les effectifs des étudiants français n'explique donc pas tout.

Les données manquent en trop grand nombre pour permettre d'être affirmatif et de fixer avec précision la part respectivement prise chaque année à l'augmentation des recettes par les étudiants nouvellement inscrits, français d'une part et étrangers d'autre part. Il faudrait pour cela pouvoir corréler des facteurs pour lesquels nous ne disposons pas – en l'état actuel des recherches – de données nationales bien établies :

- la filière et le niveau d'études de chaque étudiant étranger, puisque les droits universitaires à verser peuvent varier d'une filière à l'autre, en fonction des diplômes visés : à la faculté de droit de Paris par exemple, on sait que « le certificat de capacité revient à 399 francs ; le baccalauréat à 725 francs ; la licence à 415 francs ; le doctorat à 575 francs »[843] ;
- la répartition entre le nombre d'étrangers s'acquittant de droits d'inscription (30 francs par trimestre) en vue d'obtenir un diplôme, et le nombre d'étrangers se limitant au versement d'un droit annuel d'immatriculation (20 francs par an), puisque les étudiants s'acquittant des premiers ne sont pas soumis aux seconds [844] ;
- le nombre exact de trimestres d'études passés en France par chaque étudiant étranger, étant donné que les droits d'inscription sont trimestriels et que certains étrangers ne suivent pas toujours une année complète de formation en France ;
- le nombre d'étudiants étrangers dispensés de droits universitaires, puisque certains conseils d'universités, on le verra, accordent parfois ce privilège.

Pour l'heure, le seul montant vérifié, à caractère national, auquel nos sources nous ont donné accès, est celui des droits d'équivalence, acquittés par les nouveaux étudiants étrangers qui se doivent, comme nous l'avons déjà souligné au chapitre précédent, de verser, en plus des droits auxquels sont soumis les étudiants français, les droits afférents aux années d'études qu'ils ont passées à l'étranger et pour lesquelles ils ont demandé l'équivalence. Lors de la suppression de cette taxe propre aux étudiants étrangers en 1914, la commission des finances du Sénat évoquera ainsi un manque à gagner de 140 000 francs par an[845]. Ce dernier ne saurait

[843] Jules Wogue, « Taxes universitaires en France et en Allemagne », *Revue politique et parlementaire*, n°187, mars 1910, p. 579-580.

[844] « *Tarif des droits à percevoir.* […] Tout étudiant sera désormais soumis à l'immatriculation. Ce droit […] serait de 20 francs par an. Mais comme il serait mauvais, si faible qu'il soit, d'en faire une taxe de superposition, ne le payeraient pas les étudiants astreints aux droits d'inscriptions » (« Exposé des motifs des projets de décrets relatifs à l'organisation des université, présenté au Conseil supérieur de l'Instruction publique par M. Louis Liard, directeur de l'enseignement supérieur, membre et secrétaire du Conseil », cité dans « Décret portant règlement d'administration publique sur le régime financier et la comptabilité des facultés », 22 juillet 1897).

[845] *Journal officiel, Débats parlementaires*, Sénat, 7 juillet 1914, p. 1098.

cependant être pris en compte ici puisque cette taxe n'abonde pas les budgets universitaires mais, en vertu de la loi de juillet 1896, directement celui de l'État.

Pour comprendre ce paradoxe énoncé plus haut, selon lequel « le nombre des étudiants étrangers peut grossir sans que s'accroissent notablement les recettes des universités »[846], nous en sommes donc réduits aux hypothèses. La plus plausible est que les étudiants étrangers, immatriculés à l'université par obligation, ne prennent en revanche que peu – voire pas du tout – d'inscriptions, plus intéressés à suivre les formations françaises qu'à obtenir les grades et diplômes qui leur correspondent. C'est justement l'hypothèse posée par un opuscule passé inaperçu[847], publié en 1903 par Joseph Duquesne, professeur à la faculté de droit de Grenoble et fondateur d'un enseignement de droit destiné aux étrangers, qui, sans toutefois donner de chiffres précis, affirme que « la très grande majorité des étudiants étrangers, non candidats à un diplôme d'État [et ne payant donc pas les droits d'inscription y afférents], se contentent d'un certificat de scolarité, constatant la durée du séjour fait dans l'université française et indiquant les cours qu'ils y ont suivis et les exercices pratiques auxquels ils ont pris part »[848]. C'est d'ailleurs sans doute la raison pour laquelle la communauté universitaire se mobilise depuis le début des années 1890 pour la suppression des droits d'équivalence : leur disparition peut inciter certains étudiants étrangers à prendre une inscription à un diplôme d'État – ce qui est bénéfique pour les budgets universitaires –, au lieu de s'en détourner par crainte d'avoir à payer de surcroît des droits d'équivalence.

L'argument budgétaire, on le voit bien ici, constitue ainsi un paramètre de premier ordre dans la compréhension du rapport de l'institution universitaire avec les étudiants étrangers et, de façon plus générale, avec la plupart de ses programmes internationaux. Car de même qu'il paraît nécessaire, pour la plupart des acteurs universitaires, d'attirer plus d'étudiants étrangers en vue de dégager des marges de manœuvre budgétaires, il importe également, dans la mesure où ces dernières sont terriblement étroites, de favoriser les initiatives à même de mobiliser les acteurs économiques susceptibles d'apporter leur soutien à l'université. Dans cet état d'esprit, les comités de patronage d'étudiants étrangers – sur le même mode que les sociétés des amis d'universités – constituent autant d'instruments de levée de fonds en faveur de l'extension universitaire. Puissants par leurs ressources – le comité de Grenoble, par exemple, dispose

[846] Jules Wogue, art. cit., p. 580.

[847] Nous n'avons pu en trouver qu'une seule recension, dans la *Revue politique et parlementaire* (celle de Jules Wogue, art. cit.).

[848] Joseph Duquesne, *Une lacune dans notre régime des taxes universitaires*, *op. cit.*, p. 15.

d'un budget de près de 100 000 francs en 1909-1910[849], soit l'équivalent du budget du Quai d'Orsay à la même période pour les « Œuvres françaises en Occident »[850] –, ces comités peuvent financer des bourses de voyage, des missions à l'étranger, la création de nouveaux cours – cours de vacances et/ou cours semestriels – et de nouveaux postes[851]. À la faculté des lettres de Grenoble, « cinq cours officiellement constitués et rémunérés par le comité de patronage ont fonctionné régulièrement pendant les deux semestres » de l'année 1900-1901, souligne ainsi le rapporteur de l'université en 1901[852], tandis que jusqu'en 1907 le comité prend à sa charge le traitement des lecteurs de langue étrangère de la faculté des lettres, enseignement pourtant destiné aux Français et non aux étrangers[853].

Pour les animateurs des comités de patronage et des cours nouveaux, ces activités à l'usage des étrangers peuvent représenter, à titre individuel, un surcroît de rémunération non négligeable[854]. En 1905, Louis Eisenmann, secrétaire général adjoint du comité de Dijon, perçoit à ce titre une indemnité « fixée à 10% du montant des recettes des cours de vacances, avec minimum de 600 frs. », une décision inspirée sur le mode de fonctionnement du comité de Grenoble, « où le directeur des cours est rétribué » lui aussi[855]. Dans le cas de Louis Eisenmann, chargé de cours à la faculté des lettres de Dijon, cela revient à une augmentation de salaire d'au moins 11%[856]. Les intervenants des cours de vacances – professeurs de faculté, de lycée, instituteurs, etc.[857] – sont souvent rétribués eux aussi, nonobstant les déclarations de désintéressement qui foisonnent dans les rapports[858], et quitte à se plaindre de taux de

[849] *Rapport annuel du Comité de patronage des étudiants étrangers. Année scolaire 1909-1910*, Grenoble, Allier Frères, 1910, p. 29-38.

[850] Cf. *infra*, Chapitre 4.

[851] Le comité de Grenoble met ainsi, en juillet 1914, une subvention de 4 000 francs à la disposition de l'université pour la création d'un emploi de chargé de conférences de phonétique et de langue françaises (Conseil de l'université, 8 juillet 1914, AD Isère, 21T 112).

[852] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapports des conseils des universités pour l'année scolaire 1900-1901*, vol. 77, Paris, Imprimerie nationale, 1901, p. 142-143.

[853] *Rapport annuel du Comité de patronage des étudiants étrangers. Année scolaire 1906-1907*, Grenoble, Allier Frères, 1910, p. 23.

[854] Et plus les effectifs étudiants étrangers assistant à ces cours se développent, plus les rétributions peuvent augmenter. Ainsi à Dijon, en 1914, où l'assemblée générale du comité de patronage des étudiants étrangers décide que « la rétribution des cours de l'année que le comité paye directement est portée de 200 francs à 300 francs » (Registre du comité de patronage des étudiants étrangers de Dijon, 19 février 1914, AD Dijon, SM 20266).

[855] *Ibid.*, 5 novembre 1905 (AD Dijon, SM 20266).

[856] « Rapport et décret concernant les traitements des chargés de cours et des suppléants dans les facultés », 20 août 1881 (*Recueil des lois et règlements sur l'enseignement supérieur*, t. 3, *op. cit.*, p. 585-587).

[857] C'est le cas de plusieurs villes, comme Grenoble, et ce dès l'ouverture des cours de vacances en 1898 (cf. *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapports des conseils des universités pour l'année scolaire 1897-1898*, vol. 71, Paris, Imprimerie nationale, 1898, p. 154 ; *Ibid.*, vol. 80, 1902, p. 204).

[858] Au point que les acteurs en arrivent parfois à ce type d'oxymore : « Il faut [relever] le traitement des professeurs chargés des exercices pratiques qui ont fait preuve, cette année, du plus grand dévouement et du plus grand désintéressement » (Registre du comité de patronage des étudiants étrangers de Dijon, 25 novembre 1905, AD Dijon, SM 20266).

rémunération parfois jugés trop bas[859], ce qui peut pousser parfois à quelques abus. En 1912, un professeur de l'université de Besançon rapporte ainsi le cas de l'un de ses collègues, « n'ayant consenti à collaborer aux cours de vacances de Besançon qu'au moment où, après huit années de débuts pénibles et de sacrifices, ils avaient pleinement réussi et commençaient à procurer quelques bénéfices »[860]. Chargé de la direction de ces cours de vacances durant deux ans, puis démis de ses fonctions – « sa gestion administrative [ayant] donné lieu à de tels abus et [ayant] soulevé de telles critiques […] que le conseil de la faculté a dû instituer une organisation des cours, les plaçant sous le contrôle de la faculté » –, le professeur intéressé s'en est ensuite allé proposer ses services à Dijon[861].

Pour les universités et les universitaires qui font collectivement ou individuellement ce choix, se forger une vocation internationale représente donc une voie possible de financement.

Mais ce choix peut fort bien engendrer en retour des coûts supplémentaires nécessitant à leur tour le développement d'infrastructures destinées à les supporter. Ainsi à Lyon, au début des années 1910, où la volonté de capter un public d'étudiants orientaux dont on espère qu'il pourra accroître les revenus de l'université, oblige en amont à trouver les moyens de financer la publicisation et l'implantation de l'université en Orient :

> « La création d'instituts lyonnais à Beyrouth ne peut que contribuer à augmenter [l]es dépenses de l'université. Et l'on peut bien avouer que, même en admettant que l'université réussisse dans sa tentative d'attirer des étudiants orientaux, elle ne verra pas de sitôt s'établir un équilibre favorable entre les recettes supplémentaires, qu'elle fera de ce chef, et les dépenses également supplémentaires que lui imposent ses diverses créations, ses missions d'études et sa publicité. De tous les côtés, elle marche donc vers des dépenses nouvelles. […] L'université aura besoin alors de concours extérieurs. […] C'est donc vers le milieu lyonnais que l'université de Lyon doit chercher le complément des ressources nécessaires pour le succès de son œuvre. Elle n'a pas manqué de solliciter ce concours. Par ses soins, il a été constitué à Lyon un comité de propagande et d'extension universitaire, dans lequel ont bien voulu entrer la majeure partie des notabilités de notre ville »[862].

Reste donc à comprendre les fondements économiques de cette participation notabilitaire qui, au sein des comités de patronage, vient appuyer – ou devancer – l'action des universitaires.

---

[859] « M. Eisenmann informe le conseil [d'administration du comité de patronage des étudiants étrangers de Dijon] que plusieurs professeurs de cours se sont plaints du taux trop minime de la rémunération. Une longue discussion s'engage à ce sujet. On décide que l'on garantira un minimum de 10 francs par leçon. […] Pour les exercices pratiques qui obligent à des corrections de devoir à la maison, le directeur des cours s'entendra avec les professeurs pour déterminer quel devra être le supplément qui devra être calculé sur la base moyenne de 2 frs. 50 par exercice » (*Ibid*., 27 novembre 1907).

[860] Lettre d'Edmond Colsenet au recteur de l'université de Dijon, Besançon, 1er février 1912 (AD Dijon, SM 20266).

[861] *Ibid*.

[862] Albert Offret, art. cit. p. 56.

B) Une opportunité économique et commerciale pour les acteurs locaux

Si l'on regarde à présent du côté du tissu socio-économique local dans lequel s'insèrent les universités, l'investissement d'une communauté locale au sein d'un comité de patronage des étudiants étrangers et, plus largement, le soutien apporté au développement des relations internationales d'une université, relèvent bien souvent d'une mobilisation intéressée ne faisant pas mystère de ses espoirs d'expansion économique et commerciale. « La ville de Dijon », souligne pour sa part Henri Hauser, professeur à la faculté des lettres de Dijon, « ne saurait être indifférente à une institution qui lui amène, chaque année, un surcroît non négligeable de consommateurs »[863]. Un même esprit règne à Besançon, où l'on estime par exemple en 1905, que les étudiants « étrangers ont dû laisser en ville et dans la province une somme de 25 à 30 000 frs. » et où l'on a été jusqu'à faire en sorte qu'ils aient « leur entrée gratuite au Casino »[864].

À Grenoble, la formation du comité de patronage des étudiants étrangers en 1896 « a groupé dans une action commune les habitants de Grenoble qui s'intéressent à la prospérité de son université et quelques professeurs »[865]. En 1901, conscient « des profits matériels qui résultent, pour les habitants de la région, de la présence prolongée de plus de 300 [étudiants étrangers] dans la ville de Grenoble », le maire de la ville, Stéphane Jay, affirme que son « ambition [est] de faire de Grenoble le centre de l'enseignement international en France »[866]. D'un même pas, le comité de patronage des étudiants étrangers se félicite de compter parmi ses membres « un grand nombre de notabilités de notre ville, parmi lesquelles M. le Maire [président d'honneur], les présidents et membres influents du Tribunal de commerce, de la section de l'Isère du Club Alpin, de la Société des touristes du Dauphiné, de nos autres sociétés alpines, du Syndicat d'initiative, quelques industriels »[867]. En parallèle, un système de pensions de famille, qu'on évoquera plus loin, est initié en 1900. C'est toute une société locale qui se retrouve ainsi mobilisée au service de la diplomatie universitaire grenobloise[868],

[863] Lettre de Henri Hauser au président du comité de patronage des étudiants étrangers de Dijon, 8 mars 1909 (AD Dijon, SM 20266).

[864] *Zeitschrift für französischen und englischen Unterricht*, vol. 7-8, 1908, p. 167.

[865] J. de Crozals, « La faculté des lettres de Grenoble », *Bulletin de l'Académie delphinale*, série 4, tome 10, 1896, p. 305.

[866] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapports des conseils des universités pour l'année scolaire 1900-1901*, vol. 77, Paris, Imprimerie nationale, 1901, p. 145 et 197.

[867] *Ibid*., p. 141.

[868] Y compris les services de police, plutôt discrets pour ne pas entraver le développement économique local. Ainsi à Grenoble, où le commissariat, avant tout soucieux de surveiller les étudiants allemands et ceux parmi eux qui seraient de potentiels espions, veille à ne pas être trop visible : « J'ai vu arriver le plus grand nombre d'entre eux ; assez souvent, j'en rencontre dans les rues de la ville en compagnie de Grenoblois avec lesquels, tout en se

dans le cadre d'un mouvement plus large qui voit, en Dauphiné, se développer le tourisme – le premier syndicat d'initiative de France est né à Grenoble en 1889 –, l'alpinisme sportif et le ski alpin[869]. Si bien d'ailleurs qu'en marge des cours, explique en 1914 une brochure universitaire, « toutes les semaines, le comité [de patronage des étudiants étrangers] organise des excursions dans les montagnes qui entourent Grenoble ; on conduit également les étudiants aux représentations classiques du Théâtre romain d'Orange, aux Arènes de Nîmes et en général dans toutes les villes romaines du midi de la France, de Lyon à Marseille »[870]. Dès 1901, à l'occasion d'un texte justement dédié au « bénéfice que la ville de Grenoble et le département retirent de l'œuvre du comité de patronage des étudiants étrangers », Marcel Reymond en est persuadé :

> « Nos étudiants restent en moyenne trois mois à Grenoble et dépensent environ 250 francs par mois. La somme dépensée l'année dernière par 486 étudiants peut donc s'évaluer à plus de 35 000 francs, sans parler des importantes dépenses de voyage dont bénéficient les villes voisines et les compagnies de chemin de fer. Au point de vue des intérêts de la ville de Grenoble et du Dauphiné, il faut remarquer, en outre, que nos étudiants sont souvent accompagnés de plusieurs personnes de leur famille qui ne suivent pas nos cours et, par conséquent, ne figurent pas dans nos statistiques. […] Il faut surtout remarquer que nos étudiants font dans leur pays une propagande tout à fait exceptionnelle en notre faveur. Nos étudiants, en effet, ne sont pas des touristes ordinaires, ce sont des professeurs, des magistrats, des fonctionnaires, des hommes qui jouissent dans leur pays d'une grande autorité […]. Le résultat de leur propagande se fera non seulement sentir par les quelques centaines d'étudiants qu'ils nous enverront, mais par les milliers de touristes qu'ils entraîneront à leur suite. […] Nous pensons donc qu'il n'est pas téméraire de supposer que notre comité exercera une action profonde sur l'avenir du tourisme dans notre pays et sur toutes les sources de richesse qui en découlent »[871].

---

promenant, ils prennent une leçon de conversation. […] Il n'y aurait rien d'extraordinaire qu'un ou des agents professionnels aient été glissés parmi eux, bénéficiant ainsi de la protection presqu'officielle du comité de patronage. […] Il y aurait donc lieu de prendre des mesures préventives et de surveillance qui n'existent pas jusqu'à présent. […] Certainement l'œuvre du comité de patronage des étudiants étrangers est une bonne chose à condition toutefois qu'elle ne serve pas à faciliter des entreprises qui nous seraient nuisibles. D'une façon incidente j'ai fait part à quelques membres du comité de patronage […] que leur intérêt ainsi que celui de la ville serait de me signaler les membres suspects, en les assurant de ma plus complète discrétion. […] Je voudrais entraver le moins possible l'œuvre du patronage et ne pas porter préjudice aux intérêts de la ville » (Police des chemins de fer, « Étudiants étrangers à Grenoble », rapport n°277, Gare de Grenoble, 12 août 1899, AD Isère, 2T 11).

[869] *Grenoble. 100 ans d'initiative. Centenaire du premier syndicat d'initiative de France*, 1989 ; Saskia Cousin, Bertrand Réau, *Sociologie du tourisme*, Paris, La Découverte, 2009.

[870] *Annuaire de l'université de Grenoble, publié par les soins du Conseil de l'université, 1914-1915*, Grenoble, Xavier Drevet – Imprimeur-Libraire de l'université, 1914, p. 16.

[871] *Rapport annuel du Comité de patronage des étudiants étrangers. Année scolaire 1901-1902*, Grenoble, Allier Frères, 1902, p. 28-29 (AD Isère, 21T 162). Certains ont d'ailleurs si bien compris tout l'intérêt qu'ils peuvent retirer de la présence d'étudiants étrangers à Grenoble qu'il peut se trouver *a contrario* des cas-limites de divorce entre stratégie de développement universitaire et développement économique local. Ainsi à Grenoble, en 1910, où l'université combat avec véhémence un projet de salle de jeux pour les étrangers : « Le conseil de l'université, apprenant que le conseil municipal de Grenoble, dans sa séance du 4 novembre 1910, a adopté un projet de salle des fêtes, qui comporte l'établissement d'un cercle des étrangers avec jeux fonctionnant l'été, c'est-à-dire au moment précis où séjournent à Grenoble plusieurs centaines d'étudiants étrangers ; […] considérant qu'une ville d'étendue moyenne ne peut pas être à la fois un centre d'études et une station de jeux, […] qu'on verra la foule des étudiants français étrangers, tous épris de travail et d'idées saines obligée de céder le pavé à un mélange cosmopolite de joueurs et de gens de plaisir des deux sexes, […] que les inquiétudes légitimes éprouvées par les familles auront de fâcheux effets pour le recrutement des étudiants étrangers ; que les cours organisés à Grenoble pour les étrangers, nécessaires à la prospérité d'une petite université […], ont à subir des concurrences de plus en plus attractives, notamment de la part des universités de la Suisse romande […],

À Bordeaux, l'interaction entre politique universitaire internationale et intérêts locaux est tout aussi évidente. Édité par l'imprimerie de l'université, le premier numéro du *Bulletin du comité de patronage des étudiants étrangers de Bordeaux* est financé grâce à des encarts publicitaires, insérés dans les pages du bulletin et qui constituent plus de la moitié de ses 16 pages, au service de la promotion, auprès du public étranger auquel il est destiné, de quelques entreprises locales : l'Union syndicale des négociants en vins de Bordeaux (dont la publicité présente, sur un mode didactique, les différents cépages de la région), un éditeur de tableaux pédagogiques muraux – Les Tableaux Auxiliaires Delmas – « pour l'enseignement pratique des langues vivantes par l'image », Les Chantiers et Ateliers de la Gironde, La Compagnie bordelaise des produits chimiques, un libraire et imprimeur local (Féret et Fils), etc.[872] Quant au comité de patronage lui-même, il compte bien sûr parmi ses présidents d'honneur le maire, le préfet et le président de la Chambre de commerce de Bordeaux.

Un même schéma est observable à Lyon, où les dirigeants de l'université revendiquent clairement leur lien avec la ville et ses acteurs économiques. En 1901, quand l'université de Lyon décide de créer une section lyonnaise du Comité de patronage des étudiants étrangers de Paris, c'est avec le concours « de la chambre de commerce strictement intéressée au point de vue économique à voir se fortifier les liens déjà existants entre la jeunesse étudiante des pays étrangers et notre université », ainsi qu'avec l'aide « de quelques négociants exportateurs acquis à toutes les œuvres d'expansion extérieure »[873] – liens entre université et chambre de commerce que formalise en 1913 la création commune d'une Association lyonnaise pour le développement à l'étranger de l'enseignement supérieur et technique[874]. Le recteur Gabriel Compayré y revient en 1903, à l'occasion de la rentrée solennelle de l'université :

> « Votre université, sans doute, est avant tout une université nationale. Vous y travaillez, Messieurs, pour le pays tout entier, parfois pour l'humanité. Mais, dans le rayonnement de votre action, il importe pourtant que vous visiez *de préférence*[875] les utilités locales et régionales, que vous vous incorporiez de plus en plus à la grande cité qui a construit à grands frais les palais où vous enseignez. Le pont de l'université, sur lequel nos imaginations passent depuis plus de vingt ans, ce pont si désiré va enfin s'ouvrir […]. Que ce trait d'union matériel entre le vieux Lyon et la jeune université soit le symbole d'une pénétration de plus en plus profonde entre les aspirations de la cité et le travail universitaire »[876].

---

renouvelle à l'unanimité son énergique protestation contre un projet funeste aux intérêts de l'enseignement supérieur et de l'expansion de la langue et des idées françaises, en même temps que capable de compromettre le recrutement et les ressources financières de l'université de Grenoble » (Séance du 2 novembre 1910, AD Isère, 21T 112).

[872] *Bulletin du comité de patronage des étudiants étrangers de l'université de Bordeaux*, n°1, octobre 1914.

[873] Conseil de l'université de Lyon, Séance du 10 janvier 1901 (AD Rhône, 1T 273).

[874] Cf. *infra*, même chapitre et chapitre 6.

[875] C'est nous qui soulignons.

[876] Discours de Gabriel Compayré, recteur de l'académie de Lyon, « Rentrée solennelle de l'université de Lyon », 3 novembre 1903, *Bulletin de la Société des amis de l'université de Lyon*, 17e année, 1903-1904, p. 52.

Nul étonnement dès lors à constater que les orientations de la diplomatie universitaire lyonnaise s'entremêlent avec celles de l'économie locale. L'exemple de la mission Joubin de 1910-1911 est à cet égard révélateur.

En 1910, une « commission d'extension universitaire » est créée à l'université de Lyon, sous la présidence du recteur Paul Joubin. Huit membres représentant les différentes facultés de Lyon y siègent : pour le droit, Paul Huvelin et Édouard Lambert (éphémère directeur de l'École khédiviale de droit du Caire entre 1906 et 1907)[877] ; pour la médecine, Paul Courmont et Jules Guiart ; pour les sciences, Charles Depéret et Albert Offret ; pour les lettres, Auguste Ehrhard et Philippe Legrand[878]. Début 1911, la commission décide l'envoi d'une mission dans un Orient méditerranéen dont les limites courent des côtes grecques au Proche-Orient, là où, « depuis tant d'années, notre ville [Lyon] a accumulé de si nombreux efforts commerciaux et intellectuels »[879], prélude à un programme d'expansion de l'université de Lyon vers l'Orient, en particulier vers Constantinople et Smyrne. Faut-il y voir un lien avec la crise que traverse alors les intérêts économiques lyonnais en Orient ? Au début des années 1910, ces derniers sont en effet soumis à rude épreuve : l'installation de nouvelles banques étrangères à Smyrne et à Constantinople a accru la concurrence avec les agences du Crédit lyonnais déjà établies sur place. Entre 1904 et 1911, les profits baissent et le « Crédit lyonnais ne manque pas de s'en plaindre »[880]. Comme de juste, le premier objectif de la mission Joubin est d'étudier la possibilité de créer des « instituts lyonnais d'enseignement supérieur » à Constantinople, à Smyrne ou à Beyrouth, à l'image des comptoirs commerciaux lyonnais déjà existants[881].

Le second objectif de la mission est encore plus clair : « chercher les mesures à prendre pour essayer d'attirer *vers Lyon* un certain nombre d'étudiants grecs ou ottomans » ; et Albert Offret de préciser : « *vers Lyon* et non *vers l'université de Lyon* », l'université ayant « invité ses missionnaires à ne pas établir de démarcation, au cours de leur voyage, entre les intérêts personnels de l'université et ceux […] de la région lyonnaise »[882]. Diplomatie universitaire et

[877] Cf. Catherine Fillon, « L'enseignement du droit, instrument et enjeu de la diplomatie culturelle française », art. cité ; Marc Milet, « Les professeurs de droit citoyens. Entre ordre juridique et espace public. Contribution à l'étude des interactions entre les débats et les engagements des juristes français (1914-1995) », thèse de sciences politiques de l'université Paris 2 Panthéon-Assas, 2000, vol. 1, p. 59-65.

[878] Albert Offret, « L'extension universitaire de Lyon en Orient pendant les années 1911 et 1912 », *Bulletin de la Société des amis de l'université de Lyon*, 26e année, 1912-1913, p. 31. Sont adjoints quelques mois plus tard à la commission Charles Chabot (lettres) puis, au moins de juin 1912, Charles Brouilhet (droit), Louis Hugounenq (médecine) et François Couturier (sciences).

[879] *Ibid*., p. 32.

[880] Jacques Thobie, « Le Crédit lyonnais au Levant. Constantinople (Istanbul), Smyrne (Izmir) et Jérusalem », dans Bernard Desjardins, Michel Lescure *et alii* (dir.), *Le Crédit lyonnais (1863-1986). Études historiques*, Genève, Droz, 2003, p. 565 et 574.

[881] Albert Offret, art. cit., p. 30.

[882] *Ibid.*, p. 32.

économie locale ont bel et bien partie liée. En outre, la mission peut compter sur le soutien du syndicat d'initiative de Lyon, dont l'« inépuisable libéralité » a permis l'édition d'un « livret spécial des étudiants étrangers […] artistiquement illustré de photogravures », et fournissant les « renseignements les plus complets » sur l'université de Lyon et « toutes les écoles techniques, professionnelles ou artistiques, les musées, les bibliothèques et les sociétés savantes, les théâtres, les concerts et les conférences de notre ville ». De quoi « étaler les preuves incontestables de l'extrême variété des ressources […] de notre région lyonnaise, l'une des plus actives de la France »[883]. Une série d'affiches publicitaires, vantant les mérites de l'université, sera également bientôt éditée pour être distribuée à l'étranger, avec le soutien des « dirigeants du Crédit lyonnais », « qui ont donné des ordres […] [à] toutes leurs agences de l'Empire ottoman »[884].

Au retour de la mission – sur les conséquences de laquelle on reviendra en détail un peu plus loin – un « comité général de tutelle des étudiants étrangers » est créé à Lyon début novembre 1911, afin d'attirer des étudiants grecs et ottomans[885]. Le vice-président du comité n'est autre que le vice-président du Crédit Lyonnais, lequel héberge le compte courant du comité de tutelle et ne peut que se satisfaire de voir transiter par ses agences les fonds envoyés d'Orient par les familles étrangères dont les enfants sont venus étudier à Lyon, le comité de tutelle incitant en effet ces dernières à déposer leurs fonds, « au compte du comité de tutelle, dans toutes les succursales et chez tous les correspondants du Crédit Lyonnais. De là ils sont transmis à Lyon, au siège social du Crédit Lyonnais »[886]. Et le *Livret des étudiants étrangers* de l'université de Lyon de préciser que « le versement devra être fait au profit du *Patronage lyonnais des étudiants étrangers*. Il suffira d'avertir, par lettre, M. Herriot, maire de Lyon, de ce versement, en même temps qu'on le fera »[887].

[883] *Ibid*., p. 32-33.
[884] *Ibid*., p. 51.
[885] Compte-rendu du Conseil de l'université, séance du 11 novembre 1911, *Bulletin de la Société des amis de l'université de Lyon*, 25e année, 1911-1912, p. 56 (sur l'épisode des étudiants ottomans en France, cf. *infra*, chapitre suivant).
[886] Albert Offret, art. cit., p. 49.
[887] *Université de Lyon. Livret des étudiants étrangers. Année scolaire 1911-1912*, 1911, p. 6.

II. IDENTITÉ UNIVERSITAIRE LOCALE ET RAPPORT À L'ÉTRANGER

Ainsi ancrée dans un réseau complexe de relations sociales et économiques, la diplomatie universitaire d'un établissement peut prospérer : développement de nouveaux programmes de formation et de diplômes à destination des étudiants étrangers en vue d'en attirer toujours davantage, mise en place d'infrastructures dédiées aux activités internationales de l'université, etc. Ce faisant, les actions de diplomatie universitaire contribuent, par leur existence même et par les conditions de possibilité institutionnelles de leur mise en œuvre – c'est-à-dire le cadre prévu par la Loi de 1896 –, à conférer aux facultés regroupées sous la coordination du recteur une identité universitaire commune, quelque chose comme une marque de fabrique distinctive sur la scène universitaire nationale et internationale. Au tournant des XIX^e^ et XX^e^ siècles, c'est en effet dans le cadre du rapport avec l'étranger et des initiatives qui en découlent (création de cours, de diplômes, de chaires d'enseignement, de services, etc.) que se façonne l'identité locale des établissements et que se structure le paysage universitaire français.

2.1. « Faire la cour aux étudiants étrangers »[888]

A) L'enrichissement des programmes de formation

Depuis la fin des années 1880, on l'a vu, « l'hospitalité envers les étudiants étrangers »[889] est devenue une question centrale des débats universitaires. À l'échelle locale, cet impératif se traduit tout d'abord par un enrichissement des programmes de formation, en vue certes d'attirer les étudiants étrangers, mais dont les effets sur l'offre de formation de l'université – notamment pour l'étude des langues – se situent bien au-delà de cette entreprise de séduction internationale.

À partir des années 1890, avec le soutien financier des comités de patronage des étudiants étrangers, certaines facultés expérimentent tout d'abord des cours spéciaux pour étrangers. Il s'agit généralement de cours de langue et de civilisation françaises, donnés au sein des facultés des lettres – « cours de français théoriques et pratiques » à Montpellier[890],

[888] Ernest Lavisse, « L'hospitalité envers les étudiants étrangers », *Revue politique et littéraire*, 3^e^ série, janvier-juillet 1889.
[889] *Ibid.*
[890] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur*, *op. cit.*, vol. 65, 1895-1896, p. 154.

« cours spéciaux de langue française » à Nancy[891], huit cours de grammaire, de littérature et de traduction en français et en plusieurs langues étrangères à Grenoble en 1902-1903[892] –, mais il peut s'agir également d'enseignements dans d'autres disciplines, spécifiquement créées pour répondre à la demande étrangère : en 1901, l'université de Grenoble subventionne ainsi, à la demande de sa faculté de droit, des cours de droit romain pour attirer des étudiants allemands en droit dont l'université reconnaît le temps d'étude passé à l'étranger[893].

Les logiques de distinction internationale peuvent aussi, en retour, bénéficier à l'offre de formation proposée aux étudiants français. Au début des années 1900, les créations de postes de lecteurs en langues vivantes, avant tout destinés aux étudiants français, se multiplient pour satisfaire aux besoins de développement des relations universitaires internationales. En 1901, l'université de Bordeaux crée ainsi un poste de lecteur d'anglais, afin de contribuer, « tout en étant d'un grand profit pour nos étudiants, à nous faire connaître de l'autre côté de la Manche et à nouer des relations utiles avec les universités britanniques »[894]. L'année suivante, en 1902, c'est l'université de Grenoble qui, dans le cadre d'un partenariat avec l'université d'Edimbourg, crée un poste de lecteur d'anglais, confié à un jeune universitaire écossais[895]. En 1911, la même université crée un emploi de chargé de conférences de langues slaves et scandinaves, financé par le comité de patronage des étudiants étrangers, certes au bénéfice de tous les étudiants, mais conçu pour accroître la « clientèle » des étudiants russes, bulgares et scandinaves[896].

Les années 1890-1900 constituent ainsi un moment d'expérimentations, profitables à tous les étudiants au-delà même des étrangers, et facilitées par une autre innovation-clé de la période, qui en constitue « le noyau d'où [tout] est sorti » : les cours de vacances pour étrangers. Ces cours vont constituer le principal vecteur de l'internationalisation des universités françaises et représenter l'instrument-premier de leur diplomatie universitaire dans les années 1890-1900.

- LES COURS DE VACANCES POUR ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Les universités françaises ne sont pas les premières à avoir conçu des cours de vacances pour les étudiants étrangers, pas plus que l'Alliance française d'ailleurs, bien qu'on lui en

[891] *Ibid.*, p. 165.
[892] *Rapport annuel du Comité de patronage des étudiants étrangers. Année scolaire 1902-1903*, Grenoble, Imprimerie Allier Frères, p. 9-10.
[893] Conseil de l'université de Grenoble, Séance du 23 juillet 1901 (AD Isère, 21T 110).
[894] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur*, *op. cit.*, vol. 80, 1901-1902, p. 112.
[895] *Ibid.*, p. 206.
[896] Conseil de l'université de Grenoble, Séance du 29 avril 1911 (AD Isère, 21T 112).

attribue parfois cette paternité[897]. On trouve déjà trace de cours de vacances en Allemagne, au début des années 1870[898], cours organisés à l'initiative d'associations de *Privat-Dozenten* de certaines universités allemandes (à commencer par celle de Berlin) et destinés aux médecins, parmi lesquels plusieurs étrangers[899].

À la fin des années 1880, le dispositif s'arrime au courant d'« extension universitaire », une dynamique d'éducation populaire distincte des universités populaires en ce qu'elle est placée sous le patronage des universités et qui, venue des pays anglo-saxons, s'étend alors en Europe[900] : en 1888, Oxford inaugure ainsi ses cours de vacances, non spécifiquement destinés aux étudiants étrangers (*Oxford Summer Meetings*)[901]. En 1889, c'est l'université d'Iéna qui lance à son tour ses propres *Ferienkurse*, sous la direction du pédagogue Wilhelm Rein et du professeur de botanique Wilhelm Detmer[902]. Destinés à des enseignants de langue allemande venus d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse, les *Ferienkurse* d'Iéna s'ouvrent en 1892-1893 aux étudiants étrangers – pour la plupart anglais et américains[903] – sous l'impulsion d'un jeune pédagogue britannique en séjour à Iéna, et fasciné par les méthodes allemandes, John J. Findlay (1860-1940)[904]. En juin 1894, la *Revue scientifique* de Charles Richet publie en France une brève qui rend compte de cette nouvelle dynamique :

> « Dans le but d'attirer les étudiants étrangers désireux d'acquérir la langue allemande ou de s'y perfectionner, mais qui ne disposent que de la période des vacances d'été, l'université d'Iéna vient d'imaginer une combinaison ingénieuse. Elle a fondé des cours de vacances, des cours faits par les

[897] François Chaubet, *La politique culturelle française et la diplomatie de la langue*, *op. cit.*, p. 97.

[898] Paul Sérieux, *L'assistance des aliénés en France, en Allemagne, en Italie et en Suisse*, Paris, Imprimerie municipale, 1903, p. 370.

[899] « La principale organisation de ce genre est la *Berliner Dozenten Vereinigung für Ferienkurse* : en 1885, elle comprenait 79 professeurs, 396 élèves et 40 840 marks encaissés ; en 1899, 133 professeurs, 864 élèves et 99 817 marks en caisse ; depuis, l'extension des cours de vacances a été beaucoup plus considérable encore ! », d'après Paul Carnot, « Rapport sur l'organisation des enseignements de perfectionnement dans les facultés de médecine », annexe à la « Circulaire relative aux enseignements complémentaires et de perfectionnement dans les facultés de médecine », 10 mars 1914 (dans R*ecueil des lois et règlements sur l'enseignement supérieur*, tome 7, Paris, Imprimerie nationale, 1915, p. 701).

[900] Henri de Montricher, « Enseignement populaire et extension universitaire », *Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences*, t. 1, 1901, p. 242-243 ; Lucien Mercier, *Les universités populaires (1899-1914). Éducation populaire et mouvement ouvrier au début du siècle*, Paris, Éditions ouvrières, Collection Mouvement social, 1986, 188 p.

[901] Alice Thompson, « The University Extension Movement », dans R. St. John Parry (ed.), *Cambridge Essays on Adult Education*, Cambridge University Press, 1920, p. 164.

[902] Cf. Will Lütgert, « Wilhelm Rein und die Jenaer Ferienkurse », dans Rotraud Coriand et Michael Winkler (dir.), *Der Herbartianismus. Die vergessene Wissenschaftsgeschichte*, Weinheim, Beltz, 1998, p. 219-229.

[903] Les archives des cours de vacances sont conservées dans les archives de l'université (Universitätsarchiv Jena, C, Nr. 24/25, Die von mehreren Dozenten eingerichteten jährlichen Fortbildungskurse für Lehrer. Reinsche Ferienkurse, 1889-1928, 2 cartons).

[904] F. S. Marvin, « Holiday Courses in France and Germany for Instruction in Modern Languages », *Education Department. Special Reports on Educational subjects (1896-1897)*, London, 1897, p. 579. Sur les liens entre Rein et Findlay à Iéna, cf. Alex Robertson, « Schools and Universities in the Training of Teachers. The Demonstration School Experiment, 1890 to 1926 » , *British Journal of Educational Studies*, vol. 40, n°4, novembre 1992, p. 361-378 ; Kevin J. Brehony, « An 'Undeniable' and 'Disastrous' Influence ? Dewey and English Education (1895-1939) », *Oxford Review of Education*, vol. 23, n°4, décembre 1997, p. 427-445.

> spécialistes, mais parlés de façon lente, de telle manière que les étudiants étrangers puissent suivre ; ceux-ci pourront ainsi augmenter leur bagage scientifique en même temps que se familiariser avec l'allemand. M. Straubel fera un cours d'histologie et de micrographie ; M. Detmer un cours sur la botanique et la fécondation végétale ; M. Schaffer, un cours de physique ; M. Auerbach, un cours de physique aussi, et MM. Wolf, Zichen, Römer et Gänge feront des leçons sur la chimie, la psychologie physiologique, la zoologie et la spectroscopie. Ces cours se feront du 1er au 16 ou au 23 août, et c'est un comité anglais, désireux de pousser les étudiants anglais à se rendre maitres de la langue allemande, qui a organisé, avec le concours des maîtres d'Iéna, cette ingénieuse combinaison. Il y a là une idée qui est susceptible d'applications et de développements d'une incontestable utilité »[905].

D'Iéna, le principe des cours de vacances se diffuse rapidement en Europe occidentale au début des années 1890, essentiellement porté par des réseaux transnationaux de linguistes qui conçoivent ces cours comme un terrain d'expérimentation possible pour leurs recherches phonétiques. Le mouvement semble prendre d'abord pied à l'université de Genève[906], où est organisé à partir de 1892 « un petit cours de français » pour étrangers[907]. L'initiative intéresse vite le linguiste allemand Édouard Koschwitz, professeur à l'université de Greifswald, qui en prend connaissance en 1892 à l'occasion du Congrès des philologues modernes de Berlin et qui décide de créer ce type de cours au sein de sa propre université[908]. Il s'en ouvre l'année suivante à l'abbé Rousselot, professeur à l'Institut catholique de Paris et philologue comme lui, et l'invite à l'été 1894 pour la session inaugurale des cours de vacances de Greifswald[909] – première initiative franco-allemande du genre destinée à l'apprentissage des deux langues par des étudiants internationaux et qui devance de peu les cours de vacances lancés par l'Alliance française à Paris en juillet 1894 sous la direction du linguiste sorbonnard Ferdinand Brunot[910]. En plus des cours de phonétique, de prononciation et de grammaire du français, sont organisés également à Greifswald des cours d'histoire et de géographie de la France contemporaine[911].

---

[905] *Revue scientifique*, n°22, 4e série, tome 1, 2 juin 1894, p. 698.

[906] « Chroniques de l'enseignement », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 27, 1895, p. 361.

[907] Abbé Rousselot, « Édouard Koschwitz », *Revue de l'Institut catholique de Paris*, 11e année, 1906, p. 328.

[908] « Chroniques de l'enseignement », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 29, 1895, p. 594.

[909] *Ibid*.

[910] Karl Franz Bargetzi, *Über die Ferialkurse der französischen Sprache in Paris und Genf*, St. Norbertus Dr., 1898, 17 p.

[911] Le cours « s'adressait aux professeurs français et d'allemand […]. Le succès dépassa nos espérances. Dès la première année, le cours de vacances fut international. On y vint de toutes les parties de l'Allemagne, de la Suède, de la Norvège, de la Pologne, de la Finlande, de la Russie, de l'Angleterre et même de l'Amérique du Nord. Du premier coup, l'organisation, œuvre personnelle de M. Koschwitz, atteignit presque la perfection. Cinq jours de suite, de 9 heures à 1 heure, étaient occupés par les cours ; le reste de la journée et deux jours entiers, le samedi et le dimanche, étaient réservés aux vacances. Toutes les questions qui préoccupent le plus particulièrement les maîtres de français et qui ne s'apprennent qu'imparfaitement dans les livres, la prononciation, la grammaire, les conditions d'un séjour en France, furent l'objet de leçons très suivies. […] Ce fut un courant de sympathie en notre faveur, qui entraîna toutes les âmes […] Nous avions à faire tomber des préjugés tenaces. […] M. Koschwitz s'appliqua à les détruire dans ses leçons sur les *Voyages d'études en France* et dans celles qu'il consacra à la *Littérature allemande sur la France depuis 1870*. […] Celles de M. Schmitt sur les *Origines de la République actuelle* avaient pour conclusion qu'entre la France et l'Allemagne l'amitié est ancienne et l'inimitié récente ; celles de M. Fuchs sur les *Conditions économiques de la France* démontraient la communauté des intérêts économiques entre la France et l'Allemagne. […] Celles de M. Stoerck sur la

En 1895, les cours de Greifswald sont popularisés en France par l'abbé Rousselot, qui en fait l'éloge dans le *Bulletin de l'Institut catholique de Paris*[912], point de vue relayé par la *Revue internationale de l'enseignement*, où l'on soutient les « bons esprits [qui] voudraient voir introduire [les cours de vacances] dans nos facultés françaises » : « nous souhaiterions », écrit l'auteur du compte-rendu, « que l'on crée, en France, des cours de vacances analogues à ceux de Greifswald »[913].

Tandis qu'en Allemagne le mouvement essaime au gré des mutations de Koschwitz[914] – à Marbourg en 1897, à Königsberg en 1902 –, les jeunes comités de patronage des étudiants étrangers en France s'approprient rapidement l'idée pour en faire un outil de leur distinction infranationale et internationale. Le comité de Grenoble saute le pas parmi les premiers, en reprenant à son compte la structuration bicéphale entre cours et excursions touristiques des cours de vacances de Greifswald. Approuvés par le conseil de l'université de Grenoble le 26 mars 1898[915], les cours de vacances de Grenoble sont inaugurés en juillet 1898 et se déroulent jusqu'au 30 septembre, dans les locaux de la faculté des lettres mis à disposition.

> « [Les cours] ont été faits soit par des professeurs de l'université, soit par des professeurs de lycée. MM. Marcel Reymond et Jules de Beylié ont fait quelques leçons sur l'histoire de l'art et sur les associations et institutions de prévoyance en Dauphiné. En outre, chaque semaine, M. Victor Nicolet ouvrait son hôtel de la place de la Constitution et offrait l'hospitalité la plus cordiale à ces hôtes de quelques semaines. Le prétexte était un exercice de conversation ; on y a parlé et on s'est compris en plusieurs langues, même en français. Des excursions dirigées après un choix judicieux ont laissé entrevoir à nos visiteurs quelques-unes des beautés de la région dauphinoise ; M. Lachmann les a conduits à Chamrousse et au Lautaret. M. de Beylié leur a fait visiter les établissements charitables de Grenoble. Au cours de cette visite, il a eu la touchante inspiration de fonder à la *nursery* un berceau au nom des étudiants étrangers. Rien n'attache plus solidement à un pays que le souvenir du bien qu'on y a fait »[916].

Les autres universités précèdent de peu ou emboîtent le pas à Grenoble, qui fait figure de modèle sur ce terrain comme sur d'autres pour les universités provinciales[917]. Des cours de

---

Législation relative aux étrangers séjournant en France s'attaquaient aux insinuations malveillantes des journaux » (Rousselot, « Édouard Koschwitz », art. cit., p. 331-332).

[912] « Une université allemande. 4° Les cours de vacances », *Bulletin de l'Institut catholique de Paris*, 1895, p. 49-68.

[913] « Chroniques de l'enseignement », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 29, 1895, p. 594 et 597.

[914] Abbé Rousselot, « Édouard Koschwitz », *Revue de l'Institut catholique de Paris*, 11e année, 1906, p. 328.

[915] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur*, *op. cit.*, vol. 71, 1898, p. 152.

[916] *Ibid*., p. 153.

[917] « Le comité [de Dijon] persuadé aussi, comme l'expérience l'a d'ailleurs montré à Grenoble, que les étrangers viendront au début principalement à l'époque des vacances, décide l'organisation de cours de vacances » (Registre du comité de patronage des étudiants étrangers de Dijon, 15 janvier 1903, AD Dijon, SM 20266) ; à Lyon : « Une autre forme d'extension universitaire que je recommanderais volontiers […], c'est celle dont une université voisine, l'université de Grenoble, nous a donné l'exemple. Pendant les mois de septembre et d'octobre, par les soins des professeurs de facultés, des cours ont été institués, destinés surtout aux étrangers […] [qui] se sont pressés autour de ces chaires improvisées et temporaires, pour apprendre le français surtout ; et peut-être un peu pour admirer les beautés des Alpes dauphinoises. Les environs de Lyon n'offrent pas sans doute autant d'attraction, et pourtant il ne me paraîtrait pas impossible de tenter à Lyon ce qui a si bien réussi à Grenoble » (Discours du recteur de l'académie de Lyon, séance de rentrée de l'université de Lyon, 3 novembre 1900, *Bulletin de la Société des amis de l'université de Lyon*, vol. 14, 1900-1901, p. 44-45).

vacances sont ainsi créés dans la plupart des villes universitaires de France : à Besançon (1901), à Dijon (1903), à Lille (1905), etc. Certains comités organisent leurs cours de concert avec les comités locaux de l'Alliance française (c'est le cas à Nancy en 1896, à Bordeaux en 1901, à Rennes en 1903, etc.). D'autres décentralisent leurs cours dans des lieux censés être plus attractifs pour les étrangers (bords de mer, montagne) : Rennes organise ainsi ses cours à Saint-Malo et à Saint-Servan ; Lille à Boulogne-sur-Mer ; Toulouse à Bagnères-de-Bigorre (1914). D'autres encore institutionnalisent leurs cours, comme le recteur Jacques Cavalier, à Poitiers, qui fait patronner en 1912 par l'université de Poitiers les cours de vacances créés à Tours en 1897 et les fait intégrer à un Institut d'études françaises de Touraine, créé le 7 juillet 1912[918].

Partout, le mode de fonctionnement est le même : le comité de patronage des étudiants étrangers organise la publicité (fabrication et envoi d'affiches à l'étranger, annonces dans des journaux et revues), conçoit des programmes de cours généralement transmis pour validation au conseil de l'université, assure le suivi et la mise en œuvre de la programmation. Les cours se tiennent à chaque période de vacance universitaire, entre la fin juin et le mois d'octobre, sur une période variant selon les lieux de un à quatre mois. On y étudie la langue française, l'histoire et la géographie, la littérature, bien plus rarement le droit, les sciences ou la médecine. Sont mobilisés pour dispenser ces cours des professeurs d'universités, des professeurs de lycées, parfois des instituteurs et des intervenants extérieurs – non sans quelques réticences toutefois, comme chez ce professeur de médecine qui réprouve en 1914 le fait que ces « enseignements sont souvent abandonnés à un personnel auxiliaire, sans autorité, qui y voit surtout l'avantage de quelque rétribution supplémentaire à son maigre budget »[919]. En parallèle, des excursions touristiques sont organisées avec la collaboration des acteurs locaux.

Adossés aux préoccupations budgétaires des universités – puisque les cours de vacances sont payants[920] – ainsi qu'aux stratégies d'expansion de certains des tenants de la phonétique

[918] *Histoire de l'université de Poitiers. Passé et présent (1432-1932)*, Poitiers, Imprimerie moderne, 1932, p. 499

[919] « Rapport sur l'organisation des enseignements de perfectionnement dans les facultés de médecine », par Paul Carnot, *op. cit.*, p. 696.

[920] À Dijon par exemple, « le prix des cours de vacances est fixé à 30 francs pour six semaines, 40 francs pour deux mois, 50 francs pour 3 mois, 60 francs pour 4 mois » (Registre du comité de patronage des étudiants étrangers de Dijon, 5 novembre 1905, AD Dijon, SM 20266). Les prix sont augmentés en 1907 (*Ibid.*, 27 novembre 1907). À Lyon, le prix des cours est de 25 francs par semaine, de 80 francs pour 4 semaines, et de 200 francs pour 3 mois, « payables au moment de l'inscription » (*Université de Lyon. Livret des étudiants étrangers. Année scolaire 1911-1912*, 1911, p. 8). Ce sont donc des opérations intéressantes pour l'université qui peut par-là compenser ce qu'elle ne perçoit pas par ailleurs avec ces auditeurs occasionnels en droits universitaires classiques (bibliothèque, immatriculation, etc.)

expérimentale[921], les cours de vacances remportent un franc succès. À Grenoble, l'audience s'élargit continument : 35 étudiants en 1898, 110 en 1899, 217 en 1900, 284 en 1901, 302 en 1902, 347 en 1904, 632 en 1909, 863 en 1912[922]. Ces chiffres – que l'université prend soin de publier dans ses rapports annuels envoyés au ministère, mais qui demeurent invisibles dans les volumes de la Statistique générale de la France (puisque ceux-ci ne prennent en compte que les étudiants dûment immatriculés sur l'ensemble d'une année universitaire) – sont décisifs pour comprendre ce qui se joue autour des étudiants étrangers et des cours de vacances. À eux seuls, les effectifs des auditeurs étrangers des cours de vacances représentent en moyenne une augmentation de 50% des effectifs étudiants – français et étrangers – déclarés par l'université de Grenoble sur une année. Additionnés aux effectifs des étrangers immatriculés, ils peuvent faire monter la part totale des étudiants étrangers à près de deux tiers du total des effectifs étudiants de l'université (Fig.3.4). De quoi valider sans peine les conclusions de cet observateur qui, en 1905, explique qu'à « Dijon, à Besançon, à Rennes, à Bordeaux, ces cours ont été pour les universités une véritable renaissance » et qu'à « Grenoble, ces cours sont devenus la fonction essentielle de l'université »[923].

Fig.3.4. - Représentation des étudiants étrangers immatriculés et des étrangers participant aux cours de vacances dans la population étudiante totale de l'université de Grenoble (1898-1909)[924]

	1897-1898	1898-1899	1899-1900	1900-1901	1901-1902	1902-1903	1903-1904	1904-1905	1905-1906	1906-1907	1907-1908	1908-1909
Population étudiante immatriculée	476	523	528	566	642	703	705	769	801	896	1025	1102
Étrangers immatriculés	15	39	46	49	85	115	90	121	125	153	182	251
Part des étrangers immatriculés dans la population étudiante immatriculée	3,2%	7,5%	8,2%	8,7%	13,2%	16,4%	12,8%	15,7%	15,6%	17,1%	17,8%	22,8%
Population étudiante totale	518	638	772	885	1043	1163	1218	1304	1405	1551	1813	1955
Total des étudiants étrangers	57	154	290	368	486	575	603	656	729	808	970	1104
Étrangers (Immatriculés + Auditeurs)	22	44	73	84	184	223	231	266	294	306	381	472
Effectifs des cours de vacances	35	110	217	284	302	352	372	370	435	502	589	632
Part du total des étrangers dans la population étudiante totale	11%	24,1%	37,6%	41,6%	46,6%	49,4%	49,5%	50,3%	51,9%	52,1%	53,5%	56,5%

[921] Cf. Dominique Abry, Louis-Jean Boë, Hippolythe Rakotofiringa, « Théodore Rosset et l'établissement de la phonétique expérimentale à Grenoble », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n°20 : Jean-Pierre Cuq et Gisèle Kahn (dir.), « L'apport des centres de français langue étrangère à la didactique des langues. Actes du colloque organisé à l'université Stendhal-Grenoble 3 pour le centenaire du Comité de patronage des étudiants étrangers, 26-28 septembre 1996 », 1997, p. 54-72 ; dans le même recueil : Jean-Pierre-Cuq, « La chaire de philologie moderne destinée à l'enseignement du français aux étrangers à l'université de Grenoble. Création et évolution (1904-1936) », p. 22-36 ; dans le même recueil : Enrica Galazzi, « Théodore Rosset : une méthode originale pour l'enseignement de la prononciation française à l'université de Grenoble dès 1904 », p. 37-53. Voir également : Enrica Galazzi, *Le son à l'école : phonétique et enseignement des langues (fin XIXe-début XXe siècle)*, Brescia, La Scuola, 2002, 228 p.

[922] Chiffres donnés dans les rapports annuels de l'université de Grenoble et publiés dans la série des *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur*, *op. cit.*

[923] Charles Saroléa, professeur de français à l'université d'Edimbourg, cité dans Van Overbergh, *La réforme de l'enseignement d'après le premier congrès international d'expansion mondiale (Mons 1905)*, vol. 2, Paris-Bruxelles-Berlin, Felix Alcan-Oscar Schepens & Cie-Friedlander & Sohn, 1906, p. 412.

[924] D'après : *Annuaire statistique de la France*, années 1898-1910 ; Théodore Rosset, « L'œuvre du comité de patronage des étudiants étrangers de l'université de Grenoble (1896-1909) », document dactylographié, 1909 (AD Isère, 21T 162).

Ainsi conçu, le dispositif des cours de vacances circule en Europe. En 1904, l'écossais John Kirkpatrick – qui s'attelle à créer des cours de vacances à Edimbourg[925] – en recense 27, organisés soit « par les universités elles-mêmes » (pour 4 d'entre eux), soit « par des comités composés en partie de professeurs et placés sous l'égide des universités » (11 d'entre eux), soit par d'autres structures privées à dimension nationale, à l'image de l'Alliance française, ou de la *Teachers' Guild of Great Britain and Ireland*, avec le « concours plus ou moins actif des différentes universités »[926]. En 1913, le *Board of Education* recense quant à lui 38 cours de vacances en Europe[927] – on peut cependant sans peine faire monter ce chiffre à plus de 40, le *Board of Education* n'en mentionnant pas un certain nombre dont l'existence est pourtant bien établie en Belgique et en Allemagne –, parmi lesquels une vingtaine est organisée dans les villes universitaires françaises, ce qui place la France en tête du mouvement des cours de vacances à la veille de la Grande Guerre.

B) Des stratégies structurantes de diplomation

En guise de sanction des cours suivis par les étrangers, le décret du 21 juillet 1897 dont nous avons évoqué l'origine au précédent chapitre, donne la possibilité aux universités de créer toute une série de diplômes dits d'université. D'après nos recensements, pas moins de 190 titres universitaires sont créés entre 1898 et 1914, dont beaucoup, s'ils ne s'affichent pas comme tels, ont d'abord vocation à attirer les étudiants étrangers (comme le doctorat mention sciences économiques créé par l'université de Lille en 1900[928]). Seule une petite quarantaine d'entre eux est cependant exclusivement fléchée « à l'usage des étrangers ». Parmi ceux-ci, trois types de diplômes sont à distinguer. Il est d'abord quelques diplômes professionnels, peu nombreux, destinés à sanctionner des études en pharmacie ou en dentisterie (Fig.3.5.).

---

[925] Cf. John Kirkpatrick, « Cours de vacances à l'université d'Edimbourg », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 49, 1905, p. 424-427 ; t. 51, 1906, p. 421-424.

[926] John Kirkpatrick, « Cours de vacances », dans J. Kikpatrick et A. Gordon (ed.), *Transactions of Franco-Scottish Society*, vol. 4 (1901-1903), Edinburgh, 1903, p. 4.

[927] 8 en Allemagne (Berlin, Freiburg, Greifswald, Iéna, Marbourg, Salzbourg, Lübeck, Kaiserslautern), 3 en Suisse française (Genève, Lausanne, Neuchâtel) ; 3 en Espagne (Madrid, Burgos et Santander) ; 1 en Italie (Florence) ; 4 en Grande-Bretagne (Edimbourg, Oxford, Londres et Ramsgate) ; 19 en France (Besançon, Dijon, Grenoble, Nancy, Boulogne, Saint-Malo, Bayeux, Granville, Caen, Le Havre, Honfleur, Lisieux, Paris, Rouen, Saint-Servan, Saint-Valery-sur-Somme, Tours, Trouville et Versailles (E. A Picot, « A travers les périodiques étrangers », *Revue pédagogique*, tome LXII, n°6, 15 juin 1913, p. 583). Il faut y ajouter Toulouse, où des cours de vacances pour étudiants étrangers sont créés en 1914, à Bagnères-de-Bigorre (cf. Caroline Barrera, *Étudiants d'ailleurs*, *op. cit.*, p. 51).

[928] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur*, tome LXXVI : Rapports des conseils des universités pour l'année scolaire 1899-1900, Paris, Imprimerie nationale, 1900, p. 227.

Fig.3.5. – Diplômes professionnels réservés aux étudiants étrangers créés entre 1898 et 1914 (par date de création)

Universités	Intitulés des diplômes	Date de création
Lyon	Diplôme d'études de pharmacien	26 décembre 1898
Nancy	Diplôme de pharmacien	8 janvier 1900
Besançon	Diplôme de pharmacien	4 octobre 1900
Paris	Diplôme de pharmacien	8 juillet 1901
Nancy	Diplôme de chirurgien-dentiste	26 juin 1902
Bordeaux	Diplôme de chirurgien-dentiste	23 mars 1909

Viennent ensuite les doctorats d'université en médecine (Fig. 3.6) et les doctorats en droit ou « ès lois » (Fig. 3.7.), les doctorats d'université en lettres et en sciences étant pour leur part à la fois ouverts aux étrangers et aux Français. On dispose encore de peu d'études précises sur l'attractivité réelle de ces doctorats d'université auprès des étudiants étrangers. George Weisz évoque à propos du doctorat en médecine un faible succès[929]. Dans une étude récente à propos des étudiants étrangers à Paris, Pierre Moulinier a cependant montré que ce diplôme « n'est pas boudé » et que les inscriptions des primo-arrivants en vue de son obtention vont croissantes[930]. Notons qu'à Lyon ce diplôme semble également recherché : en 1908-1909, sur 34 étudiants étrangers immatriculés à la faculté de médecine, 30 postulent pour le doctorat d'université et 4 seulement pour le diplôme d'État[931]. Caroline Barrera pour sa part, dans son étude consacrée aux étudiants étrangers de la faculté de droit de Toulouse, a également pu constater une réelle attractivité, les diplômes d'universités institués (licence et doctorat) étant choisis ici après leur création en 1897 par environ 45% des étudiants étrangers[932].

Fig. 3.6. – Doctorats d'université mention médecine, réservés aux étudiants étrangers, créés entre 1898 et 1914 (par date de création)

Universités	Dates de délibération des conseils d'université	Arrêtés ministériels
Paris	28 mars 1898	1er avril 1898
Lyon	16 juin 1898	20 octobre 1898
Bordeaux	21 mars 1899	4 mai 1899
Nancy	17 juillet 1899	28 novembre 1899
Montpellier	12 février 1900	24 février 1900
Lille	7 février 1900	24 février 1900
Alger	26 novembre 1910	6 janvier 1911

[929] George Weisz, *op. cit.*, p. 261.

[930] En 1907-1908, par exemple, sur 116 étrangers immatriculés à la faculté de médecine de Paris, 14 le sont en vue du doctorat d'État et 102 en vue du doctorat d'université (Pierre Moulinier, *Les étudiants étrangers à Paris au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 250).

[931] « Rapport sur les étudiants étrangers [à la faculté de médecine], *Bulletin de la Société des amis de l'université de Lyon*, 1909-1910, p. 216).

[932] Caroline Barrera, *Histoire des étudiants…*, *op. cit.*, p. 120-121.

Fig. 3.7. – Doctorats d'université mention droit, réservés aux étudiants étrangers, créés entre 1898 et 1914 (par date de création)

Universités	Intitulés des diplômes	Arrêtés ministériels
Caen	Doctorat ès lois	25 octobre 1898
Nancy	Doctorat en droit de l'université de Nancy	26 décembre 1898
Grenoble	Doctorat en droit de l'université de Grenoble	16 mars 1900
Toulouse	Doctorat de l'université de Toulouse	4 octobre 1901
Dijon	Doctorat en droit de l'université de Dijon	7 avril 1909
Paris	Doctorat de l'université de Paris, mention Droit	27 mars 1912

Le troisième type de diplômes spécifiquement dédiés aux étrangers, et qui sont cette fois les plus nombreux, sont les certificats et diplômes de langue et de civilisation françaises, qui fleurissent dans toutes les universités françaises.

La première université à donner le ton est celle de Paris : après un vœu émis par la faculté des lettres le 18 février 1899, vœu repris par le Conseil de l'université de Paris le 26 juin 1899, le ministère de l'Instruction publique arrête le 1er décembre 1899, la création d'un « certificat d'études françaises » pour les étudiants étrangers, « titre d'ordre exclusivement scientifique », et qui est composé de quatre épreuves écrites et orales[933]. La création de ce certificat est présentée par les universitaires parisiens comme une réponse à une demande – « une création […] mainte fois réclamée par les étudiants (ou étudiantes) de nationalité étrangère qui désirent emporter de leur séjour à la Sorbonne […] un témoignage […] [de leur] degré de culture française […] [et de leur] aptitude suffisante à enseigner notre langue et notre littérature à l'étranger »[934] –, une demande d'autant plus à satisfaire qu'elle se manifeste au sein d'un marché de plus en plus concurrentiel, à la fois à l'échelle internationale – est ainsi mis en avant, classiquement, « l'intérêt national » à enseigner la langue française en vue de faire pièce à l'enseignement dispensé, pour leurs propres langues nationales, par les universités britanniques et allemandes (il faut « écarter les Allemands »[935]) –, mais également au sein de l'espace national, face aux universités provinciales[936], voire à l'Alliance française : « l'examen devra être organisé de telle sorte qu'il soit étroitement lié à l'enseignement même

[933] Les épreuves orales se composent d'une traduction en français d'un auteur étranger et d'un résumé écrit à faire par le candidat à partir d'une leçon orale d'un quart d'heure faite devant lui. Les épreuves orales, quant à elles, se composent d'une interrogation sur trois cours suivis à la faculté des lettres de Paris (dont obligatoirement deux cours relatifs à l'histoire et à la géographie de la France, et à la littérature ou à la philosophie française) et d'un commentaire d'un texte en français au programme de la licence ès lettres (cf. « Délibération du Conseil de l'université de Paris », 26 juin 1899, annexe à l'« Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'université de Paris instituant pour les étudiants de nationalité étrangère un Certificat d'études françaises, 1er décembre 1899).

[934] Assemblée de la faculté des lettres de Paris, 18 février 1899 (extrait cité par Alfred Croiset, lettre au recteur Louis Liard, Paris, 1er juin 1899, CAC 20020476/236).

[935] Procès-verbal du Conseil de l'université de Paris, 26 juin 1899 (CAC 20020476/236).

[936] *Ibid.* L'exemple d'un précédent est ainsi cité par Alfred Croiset à l'université de Lille, où nous n'avons pu cependant identifier aucun certificat similaire avant juin 1900. Qu'elle soit ou non erronée, cette référence à Lille montre à quel point l'émulation joue à plein entre universités françaises.

de la faculté [des lettres de Paris] ; c'est là ce qui distinguera précisément ce certificat de celui que délivre l'Alliance française, les étrangers inscrits à cette association ne suivant que des cours de vacances »[937].

Quant au public visé par ce nouveau certificat – et c'est une première que de le voir formuler ainsi – on s'attend à ce qu'il soit essentiellement féminin : « On peut être sûr », explique le doyen de la faculté des lettres, Alfred Croiset, que le certificat « attirera la clientèle, peut-être en majorité celle des femmes. Mais les mères se feront accompagner de leurs fils et les sœurs attireront les frères, qui oublieront ainsi le chemin de Berlin »[938]. Dix-sept étudiants étrangers, dont en effet « 15 jeunes filles »[939], s'y présentent la première année (dix candidates sont reçues, dont 5 Russes, 2 Américaines, 2 Allemandes et 1 Anglaises)[940].

À l'imitation de Paris, les quatorze autres universités provinciales créent chacune à leur tour, entre 1900 et 1914, leur certificat ou diplôme d'études françaises (Fig. 3.8.), n'hésitant pas à manier les superlatifs et les épithètes pour mieux distinguer leurs diplômes de ceux proposés par leurs concurrentes – diplôme de « hautes études » à Grenoble (1902), diplôme « supérieur » à Lille (1914).

Fig.3.8. – Liste des certificats et diplômes d'études françaises créés pour les étrangers (1899-1914)[941]

Universités	Intitulés des diplômes	Délibérations des conseils d'université	Arrêtés ministériels
Paris	Certificat d'études françaises	26/06/1899	01/12/1899
Grenoble	Certificat d'études françaises	08/07/1899 et 07/12/1899	08/01/1900
Lille	Certificat d'études françaises	28/05/1900	15/06/1900
Caen	Certificat d'études françaises	29/06/1900	12/12/1900
Lyon	Certificat d'études françaises	19/07/1901	31/07/1901
Besançon	Certificat d'études françaises	09/01/1902	24/01/1902
Rennes	Certificat d'études françaises	11/04/1902	26/06/1902
Grenoble	Diplôme de hautes études de langue et de littérature françaises	26/04/1902	26/06/1902
Poitiers	Certificat d'études littéraires	16/07/1902	26/07/1902
Dijon	Certificat d'études françaises	31/01/1903 et 04/05/1903	27/05/1903
Nancy	Certificat d'études françaises	26/01/1903 et 12/05/1903	27/05/1903
Besançon	Diplôme de langue française + Diplôme de langue et littérature françaises (remplacent le Certificat d'études françaises)	12/12/1905	29/03/1906
Dijon	Brevet de langue française + Diplôme d'études françaises (remplacent le Certificat d'études françaises)	25/11/1905	29/03/1906
Clermont-Ferrand	Diplômes d'études universitaires françaises	21/11/1908	04/02/1909

[937] Assemblée de la faculté des lettres de Paris, 18 février 1899 (extrait cité par Alfred Croiset, lettre au recteur Louis Liard, Paris, 1er juin 1899, CAC 20020476/236).

[938] Procès-verbal du Conseil de l'université de Paris, 26 juin 1899 (CAC 20020476/236).

[939] « Rapport du Conseil de l'université de Paris », par. G. Bonet-Maury, professeur à la Faculté de théologie protestante, *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur*, tome LXXVI : Rapports des conseils des universités pour l'année scolaire 1899-1900, Paris, Imprimerie nationale, 1900, p. 38.

[940] *Ibid*.

[941] D'après : Arthur de Beauchamp, *Recueil des lois et règlements sur l'enseignement supérieur*, tome 6 (1898-1909) et tome 7 (1909-1914), Paris, Imprimerie nationale, 1909 et 1915.

Toulouse	Certificat d'études françaises	14/01/1910	07/03/1910
Poitiers	Certificat d'aptitude à l'enseignement du français à l'étranger	21/12/1910	09/02/1911
Alger	Certificat d'études françaises + Diplôme d'études universitaires	25/04/1912	22/12/1913
Lille	Diplôme supérieur pour l'enseignement de la langue et de la littérature françaises à l'étranger (remplace le Certificat d'études françaises)	28/01/1914	16/03/1914
Montpellier	Diplôme d'études françaises + Certificat élémentaire d'études françaises	03/06/1914	29/06/1914
Bordeaux	Certificat d'études françaises	12/05/1914	27/07/1914

L'attractivité de ces diplômes est elle aussi avérée (Fig. 3.9.). Elle opère surtout dans les petites universités de province, où les effectifs des facultés des lettres sont plus réduits, et qui ont fortement misé sur la publicité à donner à ces nouveaux diplômes, comme à Besançon où 100% des étudiants étrangers immatriculés en lettres obtiennent le certificat en 1909, ou encore à Rennes ou à Grenoble, ou près de 90% des étudiants étrangers y réussissent. Ces chiffres sont même tendanciellement à la hausse : en 1909, 54% des étudiants étrangers immatriculés dans les facultés des lettres en France obtiennent un certificat ou un diplôme d'études françaises ; ils sont plus de 58% dans ce cas en 1913.

Fig.3.9. – Nombre de certificats et de diplômes d'études françaises délivrés en 1909 et en 1913 et part des étudiants étrangers immatriculés dans les facultés des lettres les ayant obtenus[942]

Universités	1909		1913	
	Nombre de diplômes délivrés	% de la population étudiante étrangère	Nombre de diplômes délivrés	% de la population étudiante étrangère
Besançon	20	100,0%	NR	NR
Caen	11	NR	3	42,9%
Clermont-Ferrand	NR	NR	4	80,0%
Dijon	11	31,4%	22	52,4%
Grenoble	119	86,2%	176	65,9%
Lille	2	50,0%	7	46,7%
Lyon	NR	NR	12	28,6%
Nancy	36	48,0%	67	89,3%
Paris	132	12,9%	106	10,4%
Poitiers	1	16,7%	NR	NR
Rennes	13	86,7%	9	100,0%
Toulouse	NR	NR	12	66,7%

Plus que des « diplôme[s] de courtoisie internationale »[943], ces diplômes d'université dans leur variété vont constituer bien vite une marque de fabrique distinctive pour chaque université, constitutive de son identité, à la fois au regard du monde extérieur, mais également à l'échelle locale, par l'effet de structuration institutionnelle que ces nouveaux diplômes

[942] D'après : *Annuaires statistiques de la France* (années 1909 et 1913) pour les effectifs étrangers des facultés des lettres ; *Impressions parlementaires, CDD*, n°370, 12 juillet 1910 et *Impressions parlementaires, Sénat*, n°148, 23 mars 1914, pour les nombres de diplômes délivrés.

[943] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapports des conseils des universités pour l'année scolaire 1900-1901*, vol. 77, Paris, Imprimerie nationale, 1900, p. 321.

produisent en étant désormais délivrés non pas seulement au nom de l'une des facultés de l'université, mais bien au nom de l'université toute entière, sous la responsabilité du recteur. Le fait est loin d'être anodin. En février 1898, un débat a ainsi partagé en deux le conseil de l'université de Grenoble autour de la délivrance des certificats de scolarité, certains membres du conseil (comme le doyen de la faculté des lettres) souhaitant donner « à cette pièce un peu plus de haut caractère en [le] délivrant au nom de l'université, sous signature du président du conseil et avec le sceau de l'université », « dans les formes admises par toutes les universités étrangères », d'autres membres du conseil (comme le doyen de la faculté de droit) s'opposant au contraire « à toute intervention de l'université dans l'intervention des certificats »[944]. Après un vote de statu quo le 26 février 1898, le conseil de l'université de Grenoble a finalement voté en faveur de la première solution le 26 mars 1898.

Dans cet esprit fédérateur, le conseil de l'université de Paris décide en 1900 que la thèse préparée pour le doctorat d'université devra porter désormais en tête du volume imprimé les mots « *Thèse présentée pour le doctorat de l'université de Paris* », avec, entre parenthèses, les mentions de la faculté compétente »[945]. Un diplôme dessiné par l'architecte de l'université, Henri-Paul Nénot, est également réalisé, qui porte « le sceau de la Sorbonne, combiné avec la nef de la Ville de Paris »[946]. Enfin, en janvier 1906, pour répondre aux désirs de solennité des docteurs étrangers qui souhaitent être autorisés « à porter, dans les cérémonies officielles de leurs pays respectifs, un insigne qui fasse connaître leur grade » obtenu à la Sorbonne, le conseil de l'université de Paris décide, comme un aboutissement symbolique, d'autoriser ses docteurs d'université à porter « l'épitoge à trois rangs d'hermine aux couleurs de la Ville de Paris, bleu et rouge »[947]. L'université de Lyon imite Paris en janvier 1912, non sans quelque embarra pour le choix de sa propre épitoge, les couleurs de Lyon étant les mêmes que celles de Paris[948]. C'est que la diplomation est aussi une affaire de communication.

2.2. Le développement de services internationaux

Outre les activités d'enseignement et de diplomation, la diplomatie universitaire naissante recouvre encore d'autres axes d'intervention structurants pour l'université, très embryonnaires pour l'heure et – faute d'une administration académique adaptée et en effectifs

[944] Conseil de l'université, 26 février 1898 (AD Isère, 21T 109).

[945] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapports des conseils des universités pour l'année scolaire 1899-1900*, vol. 76, Paris, Imprimerie nationale, 1900, p. 47.

[946] *Ibid*.

[947] Extrait des délibérations du Conseil de l'université de Paris, 29 janvier 1906 (AD Rhône, 1T309).

[948] Conseil de l'université, 20 janvier 1912 (AD Rhône, 1T 275).

suffisants – dont le développement nécessite de s'appuyer encore sur les membres des comités de patronage des étudiants étrangers ou de faire appel à des acteurs extérieurs à l'université. C'est notamment le cas de la communication universitaire internationale, dont on a vu au chapitre précédent qu'elle constituait désormais une activité incontournable, imposée par la normalisation transnationale des pratiques universitaires internationales, ou bien encore de la prise en charge du logement des étrangers, en vue d'adapter le marché universitaire français au plus près des exigences de confort et d'accueil portées par la « clientèle » universitaire internationale.

A) L'essor de la communication universitaire

Parmi les services développés à destination de l'international et œuvrant à la constitution de l'identité universitaire, la création de bureaux d'accueil, de renseignements et de publicité destinés à promouvoir l'université française et ses programmes de formation, constitue l'une des innovations majeures de la fin du XIX^e^ et du début du XX^e^ siècle. Le député Théodore Steeg rend compte de ce mouvement en 1910, à l'occasion de son rapport à la Chambre sur le budget de l'Instruction publique :

> « Un autre élément de succès a été le recours à la publicité et, disons le mot, l'emploi de la réclame. Réclame loyale, du reste, et tout à fait légitime, puisque l'on s'est borné à dire ce qui se faisait en France et ce qu'on est assuré d'y trouver. Réclame nécessaire d'ailleurs : la centralisation contre laquelle nous avons réagi en créant des universités autonomes avait créé à l'étranger l'illusion qu'au point de vue de l'enseignement supérieur, la France, c'était presque uniquement Paris. On ignorait à peu près tout de la vie scientifique si active de nos facultés de province. […] On a fait des prospectus, des affiches, des brochures qui sont allés dire un peu partout ce que chacune faisait et les ressources qu'elle offrait à des étudiants étrangers. On est entré en relations avec les journaux et les revues qui dans chaque pays pouvaient fournir la publicité la plus efficace. […] L'organisation judicieuse et pratique de cette publicité a révélé chez plusieurs de nos maîtres des qualités pratiques remarquables et une bonne volonté manifeste à accepter les besognes les plus astreignantes dans l'intérêt de tous. C'est, en effet, un gros travail qu'impose la nécessité d'entretenir, de renouveler, d'améliorer les moyens de publicité, celle aussi d'assurer chaque année le lancement de milliers de prospectus, d'entretenir des correspondances avec les professeurs des étudiants de tous les pays, et enfin d'être toujours prêt à répondre aux demandes de renseignements. […] On s'en fera une idée en constatant que Grenoble n'a pas dépensé l'an dernier, en frais de correspondance, moins de 1 100 frs, et que Montpellier a expédié soit directement, soit par encartage dans les journaux et revues plus de 70 000 prospectus. […] Les faits montrent de façon saisissante la part qu'ont dans les résultats obtenus notre adaptation aux besoins de la clientèle étrangère et l'emploi judicieux de la publicité »[949].

Cette communication d'un genre nouveau, si elle peut être parfois l'œuvre des secrétariats d'université, est surtout portée par les comités de patronage et des organes de communication spécifiquement dédiés à cet usage. L'un des plus en pointe à cet égard est le comité de Grenoble (« Nous continuons à attacher une très grande importance à la

[949] *JO*, *CDD*, *Documents parlementaires*, annexe n°370, 2^e^ séance du 12 juillet 1910, p. 1 387.

publicité »[950]) qui édite des affiches illustrées en couleurs et des brochures de présentation des cours en plusieurs langues[951], documents envoyés « à toutes les universités du monde »[952] (en 1904, le comité affirme ainsi avoir diffusé 70 000 brochures, dont un tiers en français, un autre tiers en anglais, un dernier tiers en allemand)[953]. Une revue de presse internationale, établie par les soins du comité dans son rapport annuel, et qui regroupe les articles évoquant l'université de Grenoble et son action pour les étudiants étrangers, témoigne de ce que cette action publicitaire n'est pas menée sans qu'en soient évalués les résultats.

À Paris, c'est davantage un nouvel organe, le Bureau des renseignements de la Sorbonne créé en 1903 par le médecin Raoul Blondel, qui prend en charge cette action publicitaire.

- L'EXEMPLE DU BUREAU DES RENSEIGNEMENTS DE LA SORBONNE

Né en 1864, Raoul Blondel est docteur en médecine (1889), chef de laboratoire à l'Hôpital de la charité (1897-1907)[954]. Rédacteur en chef de la *Revue de thérapeutique* et chroniqueur médical pour plusieurs journaux et revues, il occupe en septembre 1900 la fonction de secrétaire général du congrès international de la presse médicale, congrès au cours duquel est décidée la création d'une association internationale de la presse médicale, dont Blondel se fait aussitôt le *missus dominicus* en Europe. De ces différents déplacements à l'étranger au contact d'une nébuleuse médicale transnationale, et encouragé par ses confrères[955], il retire l'idée de créer à Paris, un bureau de renseignements à l'usage des

[950] *Rapport annuel du Comité de patronage des étudiants étrangers. Année scolaire 1903-1904*, Grenoble, Allier Frères, 1904, p. 20 (AD Isère, 21T 162).

[951] On en trouvera plusieurs exemples en annexes.

[952] *Rapport annuel du Comité de patronage des étudiants étrangers. Année scolaire 1902-1903*, Grenoble, Allier Frères, 1903, p. 18 (AD Isère, 21T 162).

[953] *Rapport annuel du Comité de patronage des étudiants étrangers. Année scolaire 1903-1904*, Grenoble, Allier Frères, 1904, p. 20 (AD Isère, 21T 162).

[954] D'après *Qui est-ce ? Ceux dont on parle*, 1934 ; Irène Nouailhac et Marie-Anne Pirez, *Les Blondel*, Paris, Archives & Culture, 1994, p. 135-136.

[955] L'un deux lui écrit ainsi : « Nous allons moins souvent à Paris […] et nos jeunes docteurs, dans le voyage d'études que beaucoup vont faire à l'étranger au sortir de nos universités, visitent plus volontiers les écoles allemandes. Paris est la plus belle ville du monde : on s'y amuse beaucoup, et on y trouve le plaisir facilement. On y trouve moins aisément le travail, ou plutôt les moyens d'études que nous allons chercher hors de chez nous. La ville est si grande, vos hôpitaux, vos cliniques, vos laboratoires, vos musées sont si dispersés que nous perdons à la chercher un temps considérable. Il n'existe aucun moyen de nous guider dans cette immensité, sinon la complaisance, vite lassée, de quelque confrère qui veut bien abandonner toutes ses occupations. A Vienne, à Berlin, nous trouvons vite les centres d'études. Chez vous, les affiches sont innombrables, mal aisées à lire. Quand, après trois quarts d'heure de voyage, nous arrivons à un hôpital, c'est juste le jour où il n'y a pas de cours, ou bien celui-ci est fini, ou le professeur célèbre est absent et remplacé par un jeune suppléant qui débute. Pour étudier telle branche de la médecine, il nous faut préparer tout un programme et un itinéraire compliqué dont personne ne peut nous donner les éléments d'une façon complète et certaine […] Cela nous le trouvons à Vienne et à Berlin, avec la plus grande facilité. Ce sont vraiment là aujourd'hui les deux grandes cités enseignantes de l'Europe » (*Rapport sur le fonctionnement pendant l'année 1904 du bureau municipal de*

médecins étrangers, sur le modèle de ceux qu'il a vu fonctionner à Vienne et à Berlin, organisés par des associations de *Privat Docent*. Soucieux d'obtenir un local et d'y faire appointer « un employé polyglotte, très au courant, disposant d'un jeu de fiches à l'aide desquelles il pourrait renseigner […] le visiteur sur les heures, le siège des cours qu'il cherche, le jour des opérations de tel chirurgien, les heures de consultation de tel hôpital, les jours de visite de tel service administratif, le nombre des divers cours professés sur la spécialité qui l'attire », Blondel sollicite l'appui du rectorat et de la Ville de Paris, dont il connaît déjà le président du conseil municipal Louis Dausset (1901-1902)[956]. En décembre 1902, sur proposition de Louis Dausset et de Félix Roussel, conseillers municipaux antidreyfusards et nationalistes qui tentent alors, face au gouvernement du Bloc des gauches, de faire feu de tout bois en faveur du développement de la capitale afin d'endosser les « habits de bons gestionnaires, exemple aux yeux du pays de ce que les nationalistes peuvent faire pour la France »[957], la Ville consent à allouer une somme de 3 000 francs pour l'organisation du bureau d'accueil projeté par Raoul Blondel, à condition d'en élargir l'objet « à tous les renseignements d'ordre scientifique », afin de permettre à Paris de soutenir la concurrence face à ses « rivales scientifiques » Vienne et Berlin[958]. Le vice-recteur de l'université de Paris, Louis Liard, consent dans le même temps à accorder une salle de la Sorbonne au nouveau bureau, au croisement de la galerie des sciences et de la galerie Sorbon, et accepte que la direction du nouvel organe soit confiée à Blondel. À la rentrée universitaire 1903, le Bureau municipal de renseignements scientifiques de Paris ouvre ses portes, fort de trois employés : Blondel, un médecin russe choisi par Blondel – le Dr de Holstein – et un étudiant.

Ayant d'abord vocation à renseigner les étrangers de passage à Paris, le bureau est vite doté d'un système de fiches classées par objets d'études, par établissements et par enseignants, chacune des fiches indiquant les lieux et les programmes de cours, les conditions d'admission, les coordonnées de professeurs, etc. Une affiche indiquant l'existence du bureau est par ailleurs éditée à 2 000 exemplaires, et envoyée partout en France dans les établissements relevant du ministère de l'Instruction publique. Enfin, Blondel s'emploie à

---

renseignements installé à la Sorbonne, par le Dr Raoul Blondel, directeur du Bureau, Paris, Librairie général de droit et de jurisprudence, 1905, p. 4).

[956] Raoul Blondel, Note sur « Le Bureau des renseignements à la Sorbonne » (CAC 20020476/277).

[957] Yvan Combeau, *Paris et les élections municipales sous la Troisième République. La scène capitale de la vie politique française*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 242.

[958] « Proposition tendant à la création d'un bureau municipal de renseignements scientifiques pour les étrangers, déposée par MM. Félix Roussel et Dausset, conseillers municipaux », n°156, Conseil municipal de Paris, 29 décembre 1902 ; « Rapport au nom de la 4e commission sur la création, à la Sorbonne, d'un Bureau municipal de renseignements scientifiques, présenté par M. Louis Dausset, n°52, Conseil municipal de Paris, 8 juillet 1903.

« étendre [la] publicité » du bureau, en envoyant des notes le présentant « à la presse politique, par l'Agence Havas, et directement aux principaux journaux scientifiques de France et de l'étranger »[959], tandis qu'il fait envoyer dans le même temps plusieurs séries d'affiches à « tous les recteurs des universités étrangères »[960]. L'année universitaire 1903-1904 signe ainsi la naissance des premières grandes actions de communication de la Sorbonne, inspirées de méthodes publicitaires en plein essor.

> « Cela fit une consommation énorme d'affiches et des gros frais d'envoi. Liard, d'abord un peu effrayé, finit par s'en amuser. C'était la première fois qu'il voyait de près s'organiser une propagande avec cette ampleur. Jusque-là, les affiches des cours de la Sorbonne n'étaient jamais sorties de l'enceinte de celle-ci. Aucune n'était apposée à l'extérieur, d'ordre de l'architecte, dans la crainte de déparer l'enceinte du monument. […] Au fond, je n'avais eu qu'à m'inspirer des méthodes de la publicité, dont j'avais vu de près s'exercer les manœuvres dans le domaine des produits pharmaceutiques à la revue médicale (*Revue de thérapeutique*) que je dirigeais depuis dix ans, méthodes commerciales, il est vrai, souvent exaspérantes, mais qui ne sont, en réalité, qu'une des formes de l'art de persuader. […] Rien ne m'empêchera de croire que si je n'avais été rompu aux méthodes publicitaires, le bureau des renseignements, en des mains aussi sincères mais inexpertes, n'aurait pas eu le départ éclatant qui se dessina dès sa création. Il n'y avait qu'à voir à quoi continuait de se réduire le comité de patronage des étudiants étrangers – comité secret dans toute la force du terme »[961].

Les résultats semblent au rendez-vous. Dans ses rapports d'activité, Blondel se flatte vite du nombre d'échos obtenus par son action dans la presse étrangère, de l'accroissement de sa correspondance avec l'étranger (« plus de 2 000 lettres […] de tous les points du globe » en 1908[962]), enfin du nombre toujours croissant de visiteurs venus frapper à la porte de son bureau en quête d'informations à caractère universitaire (environ 10 000 visiteurs par an). Un

---

[959] Un exemple : « The Paris Bureau of information », The Lancet, 1905, p. 1787-1788 : « The Municipal Bureau of Information installed at the Paris Sorbonne has with very slender means rendered great services. This office was officially inaugurated in February, 1904, and occupies a large room at the end of the Galerie des Sciences to the left on entering the new portion of the Sorbonne from the rue des Écoles. Here every sort of information relating to education, but especially medical education, is kept in such a manner as to be available at moment's notice. All lecturers, teachers, and chiefs of cliniques are communicated with, so that they may keep the bureau well informed as to their programme or any alterations. Some 5000 catalogue cards stored alphabetically, according to the subjects treated, give the addresses and telephone numbers of lecturers, professors, and others. *Then there are the hours of lectures* and cliniques in hospitals or elsewhere, the hours for the opening of public institutions and hospitals, programme of the courses, and so on. Further, and in separate portfolios, each devoted to a different nationality, the foreign inquirer will find the address of his ambassador, of his consul, and of any *society that his fellow countrymen may have founded in Paris*, as well as *the days and meeting places where the members of* the last gather *together. The Bureau is open from 10 AM till noon and from 2 to 5 PM every day except holidays. Some 500 persons availed themselves of the Bureau from October, 1903, up to the end of the year – that is, before its official inauguration. This institution owes its existence to the initiative and active organizing work of Dr. Raoul Blondel who succeeded in convincing all whom it might concern that many learned foreigners and students visited Paris and failed to find the classes, the lectures, the laboratories or hospitals that especially interested them. At Vienna or at Berlin the centres of study are easily discovered but not so at Paris, where the different services are too scattered. Now it is no longer necessary to seek information in various directions and to trouble friends with questions which they are generally unable to answer.* All the information is concentrated in one single office, where a secretary, a clerk, *and an interpreter have by this time acquired* expert knowledge in regard to the sort of questions likely to be put by French provincials or foreigners ».

[960] Raoul Blondel, Note sur « Le Bureau des renseignements à la Sorbonne » (CAC 20020476/277).

[961] *Ibid*.

[962] Lettre de Raoul Blondel à Louis Liard, Paris, 27 décembre 1908 (CAC 20020476/277).

Livret de l'étudiant à Paris, d'une centaine pages, est également édité à 10 000 exemplaires chaque année à partir de 1905, dont les frais sont entièrement couverts par de la publicité, et dont 8 000 exemplaires sont envoyés « aux présidents de comités de l'Alliance française dans tous les pays du monde »[963]. Côté Sorbonne, le bureau va même jusqu'à faire office d'agence de traduction à l'occasion, à la demande des secrétariats des facultés et des services du rectorat[964].

La nouvelle communication sorbonnarde crée des émules en Europe, grâce aux nombreux déplacements que Raoul Blondel effectue à l'étranger dans le cadre de ses fonctions médico-associatives, et dont il profite pour vanter les mérites de sa création. Et, tandis que certaines innovations – à l'instar des cours de vacances pour étrangers –, sont importées d'Allemagne en France, le système des bureaux de renseignements universitaires fait quant à lui le trajet inverse, de Paris à Berlin.

En septembre 1904, Blondel est ainsi à Berlin. Il y rencontre Friedrich Theodor Althoff, directeur général de l'enseignement prussien et influent réformateur du système universitaire germanique[965], qui, intéressé par le nouvel organe de propagande parisien, « sollicit[e] de longs détails sur [son] organisation, prenant des notes pendant » que Blondel lui en expose les grandes lignes[966]. Un mois plus tard, c'est Blondel qui, à son tour, reçoit à la Sorbonne la visite d'Ernst von Bergmann, professeur de clinique chirurgicale à l'université de Berlin, par ailleurs médecin de l'empereur[967]. Sa visite ne semble pas innocente : Althoff l'aurait missionné pour en savoir davantage sur le Bureau des renseignements de la Sorbonne en vue d'une création similaire à l'université de Berlin[968].

> « Il fut très frappé de ce qu'il vit à notre Bureau. […] Rentré à Berlin, il fit part au *Ministerial Direktor* Althoff de son voyage et de sa visite à la Sorbonne. En réalité c'était Althoff lui-même qui, au reçu de nos affiches, […] l'avait chargé de s'informer. Et un beau matin, je vis arriver un petit homme timide et myope, qui venait de Berlin, porteur d'une lettre d'introduction de von Bergmann. Celui-ci m'annonçait que le directeur de l'enseignement de la Prusse, M. Althoff, avait décidé de créer à l'université de Berlin un Bureau de renseignements sur le même modèle que le mien. Il m'adressait donc le professeur Paszkowski, qui serait chargé de cette nouvelle organisation, et me priait de faire tout mon possible pour lui faciliter l'accomplissement de sa mission. Il parlait fort bien le français. Il s'installa au Bureau, prenant sans cesse des notes, et – je me souviens de ce détail qui montre la minutie qu'il

[963] « Rapport sur le fonctionnement pendant l'année 1905 du bureau municipal de renseignements installé à la Sorbonne », 6 décembre 1905 (CAC 20020476/277).

[964] Raoul Blondel, Note sur « Le Bureau des renseignements à la Sorbonne » (CAC 20020476/277).

[965] Cf. Arnold Sachse, *Friedrich Althoff und sein Werk*, Berlin, Mittler, 1928 ; Bernhard von Brocke, « Von der Wissenschaftsverwaltung zur Wissenschaftspolitik : Friedrich Althoff (19.2.1839-20.10.1908) », *Berichte zur Wissenschaftsgeschichte*, vol. 11, n°1, 1988, p. 1-26 ; Bernhard von Brocke, « Friedrich Althoff. A great figure in higher education policy in Germany », *Minerva*, vol. 29, n°3, 1991, p. 269-293 ; *Journal of Economics Studies*, n°4/5, vol. 20, 1993 (numéro spécial consacré au « système Althoff »).

[966] « Rapport sur le fonctionnement pendant l'année 1904 du Bureau municipal de renseignements installé à la Sorbonne par le Dr Raoul Blondel, directeur du Bureau », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 50, juillet-décembre 1905, p. 54.

[967] *Ibid*., p. 59.

[968] Raoul Blondel, Note sur « Le Bureau des renseignements à la Sorbonne » (CAC 20020476/277).

apportait à son enquête –, il prenait, à l'aide d'un mètre souple, les dimensions des tables, des casiers, des cartons et des fiches… »[969].

En ces heures de tension dans les rapports franco-allemands – notamment marqués par la crise de Tanger –, les rapports entre Paszkowski et Blondel sont courtois mais froids. Si Blondel se flatte de voir son bureau pris pour exemple – « notre amour-propre national […] ne peut qu'être fier de ces imitations dans lesquelles on prend ouvertement modèle sur ce qui a été fait pour la première fois en France »[970] –, Wilhelm Paszkowski, bibliothécaire de la bibliothèque royale de Berlin, qui est aussi chargé d'un cours de langue allemande à destination des étudiants étrangers à l'université de Berlin[971], rechigne à reconnaître à la France la paternité du projet : « En ce qui concerne la confiance en soi et le narcissisme, il n'a pas d'égal », écrit-il de Blondel à Althoff à son retour à Berlin[972] ; « Monsieur Blondel ignore que "l'imitation" fonctionnait déjà à l'université de Berlin des mois avant que je ne voie le "modèle" de Paris »[973], ce qui n'est toutefois pas exact, le bureau de Berlin ne fonctionnant qu'à partir de novembre 1904, c'est-à-dire après les voyages de von Bergmann et de Paszkowski à Paris, et après que le recteur de l'université de Berlin, Hermann Diels, a demandé officiellement des renseignements à son homologue français Louis Liard sur l'organisation du bureau de Paris[974].

Ce succès international du Bureau des renseignements, et de Raoul Blondel en particulier, n'est cependant pas du goût de tout le monde à la Sorbonne. Entrepreneur d'innovation et de transfert au service de l'université de Paris, Blondel est loin de bénéficier du soutien unanime des corps professoraux parisiens. La cohabitation fondatrice de la diplomatie universitaire entre les corps professoraux et les acteurs extérieurs à l'université, que sollicitent plus qu'à leur tour les recteurs et les conseils d'université, n'est en effet pas toujours placée sous le signe de la bonne entente, à la différence de ce qu'on a pu observer à Grenoble, autour de Marcel Reymond. La capacité de certains acteurs extérieurs à capter les financements et à occuper *de facto* un rôle de représentation de l'université à l'international, sans qu'aucune décision collégiale du corps professoral ne leur ait concédé cette position, est

[969] *Ibid.*

[970] *Rapport sur le fonctionnement pendant l'année 1904 du bureau municipal de renseignements installé à la Sorbonne, par le Dr Raoul Blondel, directeur du Bureau*, Paris, Librairie général de droit et de jurisprudence, 1905, p. 14.

[971] *Revue critique d'histoire et de littérature*, n°5, 30 janvier 1905, p. 97.

[972] Lettre Wilhelm Paszkowski à Friedrich Althoff, 2 février 1905 (cité par Franz Rudolf Menne, « Die geistigen Wegbereiter und Initiatoren der Studienberatung in Deutschland : Friedrich Althoff und Karl Lamprecht », *Zeitschrift für Bertaung und Studium. Handlungsfelder, Praxisbeispiele und Lösungskonzepte*, n°3, 2008, p. 76).

[973] *Ibid*.

[974] Voir l'échange de correspondance dans la note sur « Le Bureau des renseignements à la Sorbonne » (CAC 20020476/277).

source de frictions multiples – d'autant que l'accès à l'international devient peu à peu une source de légitimité académique. Depuis le début de son projet, Raoul Blondel se plaint pour sa part continument de devoir subir l'hostilité d'un corps professoral qui le perçoit comme un « intrus »[975] n'appartenant pas à la « caste »[976], un « simple médecin, qui n'[a] aucun titre »[977], et dont on se scandalise à plusieurs reprises qu'il puisse représenter l'université à l'étranger. « Mais de quoi se médecin se mêle-t-il ? », s'offusque-t-on dans les couloirs de la vieille Sorbonne, où un solide esprit de corps cheville les mentalités[978]. « Tous les professeurs, raconte encore Raoul Blondel, et tous les chefs de service de la Sorbonne allaient prendre leur courrier chez le concierge, où ils avaient chacun leur casier […]. Et c'était l'occasion de parlottes familières où revenait souvent la phrase : "Mais qu'est-ce que ce médecin vient faire ici !" »[979]. À quelques exceptions près, le docteur Blondel est ignoré et méprisé ouvertement. À partir de 1905, ce dernier se voit même confronté à un travail de sape mené en « souterrain »[980] par deux caciques de la Sorbonne, Paul Appell, doyen de la faculté des sciences, et Ernest Martinenche, titulaire de la chaire d'espagnol, qui lancent alors une plateforme de liaison scientifique avec l'Amérique latine[981], et qui semblent vouloir faire sentir à Blondel que, ne faisant pas partie des « gens "de la maison" »[982], il n'a aucune légitimité à parler pour elle, encore moins à occuper une salle prise à la faculté des sciences quand les mètres carrés se font rares à la Sorbonne. Les procédés utilisés pour contrarier Blondel et le décrédibiliser aux yeux de la hiérarchie universitaire, sont multiples et, à en croire le principal intéressé, plutôt mesquins : remarques insidieuses sur le local occupé au détriment de la faculté des sciences[983] ; envois de courriers répétés au Bureau des

[975] Raoul Blondel, « Le Bureau des renseignements à la Sorbonne », note dactylographiée (CAC 20020476/277).

[976] *Ibid*.

[977] *Ibid*. En outre, Blondel a refusé par deux fois de jouer le jeu de l'institution, repoussant en 1891 et 1892 deux propositions de poste de chargé de cours à Lille puis à Toulouse, « n'ayant aucun désir pour quitter Paris » (*Ibid*.).

[978] *Ibid*.

[979] *Ibid*.

[980] *Ibid*.

[981] Cf. *infra*.

[982] Raoul Blondel, « Le Bureau des renseignements à la Sorbonne », note dactylographiée (CAC 20020476/277).

[983] « Il y avait un coin surtout où je flairai une odeur assez nette d'inimitié. C'était à la faculté des sciences, dont le doyen était alors Paul Appell. Il me le fit comprendre, sous le sourire, dès que je lui fis visite. "Ah, Monsieur, me dit-il, le recteur vous a gâté ! Il vous donne une salle d'examens magnifique et qui dépendait du domaine des "Sciences", à qui elle est contigüe. Et moi qui, justement, voulais lui demander de faire percer une porte dans la cloison qui m'en sépare !"… Ceci fut dit sans aucune acrimonie apparente, et je n'y pris point garde tout d'abord. En réalité, cette grande salle était la plupart du temps inutilisée, puisqu'elle ne servait que pendant les périodes d'examens de la faculté, c'est-à-dire au cours des deux sessions de baccalauréat et de licence, et à l'occasion de la soutenance d'une thèse de doctorat. Liard avait donc agi sagement en lui donnant une affectation permanente et en faisant passer les examens dans les salles de cours, toujours inoccupées hors des sessions du baccalauréat et de la licence. Mais, peu à peu, cela devint une "scie", dite sur le ton à la fois badin et rancunier de l'Alsacien. "Je ne passe jamais devant cette salle (il y passait tous les jours pour se rendre à son cabinet) sans me dire : Quel dommage, quel dommage !" » (*Ibid*.)

renseignements, avec copies adressées au recteur Liard, pour souligner les omissions et les inexactitudes des publications supervisées par Blondel[984] ; entente avec l'un des employés du Bureau des renseignements, un étudiant en médecine qui préfère ouvertement réviser ses examens aux heures de grande affluence plutôt que de s'occuper des visiteurs étrangers[985] ; mauvaise volonté du « couple installé comme concierges, à l'entrée du grand hall de la Sorbonne, et qui s'obstine à refuser d'indiquer [le] Bureau aux visiteurs en quête de renseignements », sans que le recteur – dont le couple s'occupe de l'appartement particulier – ne s'en émeuve[986] ; complicité même, entre le doyen Appell et lesdits concierges, qui aiment à « promen[er] les visiteurs étrangers dans toute la Sorbonne », rendant ainsi inutiles les services du Bureau, et qui n'hésitent pas à arracher les affiches apposées par Blondel à la Sorbonne[987]. Une « petite guerre » des nerfs, en somme, dont « le haut personnel de la Sorbonne s'amus[e] beaucoup »[988], et qui prendra fin en 1910 avec – on le verra au chapitre suivant – la démission forcée de Raoul Blondel, remplacé à la tête du Bureau des renseignements de la Sorbonne par un homme intimement lié cette fois à l'*Alma Mater*, le professeur Jules Coulet.

B) Loger les étudiants étrangers

Le logement des étudiants étrangers constitue un autre secteur d'intervention, confié à la coordination des comités de patronage, qui visent un double objectif. D'abord, recenser l'offre existante (auberges, hôtels, « chambres garnies », etc.), vers lesquels aiguiller les étrangers à leur arrivée. Ainsi à Dijon, où le comité de patronage va jusqu'à créer en 1907 une « fonction d'inspecteur des pensions pour rechercher de nouvelles pensions convenables et pour se rendre compte de la valeur de toutes celles que le comité recommande aux étrangers »[989]. Car il arrive parfois que les logements ne soient pas aux normes attendues : en 1909, le comité de Besançon fait imprimer « un avis à l'adresse des personnes qui logent les étudiants, pour leur

[984] *Ibid*.
[985] *Ibid*.
[986] *Ibid*.
[987] « Appell avait, dans son hostilité secrète, un complice. C'était le concierge de la Sorbonne, superbement installé à l'entrée du grand vestibule […] J'obtins de Liard qu'une affiche blanche fût apposée dans les couloirs de la Sorbonne indiquant l'emplacement exact du Bureau, le concierge principal, celui de droite […] s'obstinant à nous ignorer. Je fis mettre une affiche à la porte de sa loge… Vaine tactique ! Le lendemain, elle avait disparu. » (*Ibid*.)
[988] *Ibid*.
[989] Registre du comité de patronage des étudiants étrangers de Dijon, 27 novembre 1907 (AD Dijon, SM 20266).

rappeler combien il importe que les logements destinés aux étudiants étrangers offrent toutes les garanties de commodité, de propreté surtout et d'hygiène »[990].

En aval, les secrétaires des comités de patronage accueillent directement les étudiants chez eux, dès leur arrivée, pour mieux les renseigner. À Paris, les nouveaux venus n'ont ainsi « qu'à frapper à la porte de la maison de la place Malesherbes », soit l'adresse personnelle de Paul Melon, « pour trouver aussitôt l'indication d'un gîte, d'une pension et d'une association de camarades »[991].

Dans les villes universitaires où les logements font défaut, ou sont jugés insuffisamment en phase avec l'esprit d'un tourisme universitaire international naissant qui, par la circulation des pratiques, tend à faire de la pension de famille le modèle de logement idéal recherché par l'étudiant étranger, les comités de patronage encouragent la création de ce type d'offres. Un article de la presse dijonnaise pointe ce besoin en 1903 :

> « Dijon, comme d'ailleurs la plupart des villes de France, ne possède guère ce que les étrangers cherchent ordinairement dans les lieux où ils viennent faire un assez long séjour, je veux dire les pensions de famille ». À cause du sans-façon avec lequel, nous Français, nous consentons à entrer en relations avec autrui, à cause aussi de notre conception un peu étroite du cercle familial, nous sommes peu accoutumés à accepter dans notre intérieur des personnes du dehors. Or, ce à quoi les étrangers sont habitués dans leurs pays, et qu'ils voudraient chez nous, c'est d'être admis, moyennant un prix raisonnable, dans des familles de leur rang, où ils trouveraient non seulement un abri et un couvert, mais des relations tout à fait familiales ; durant leur séjour, ils jouiraient des avantages du foyer et, chose importante, auraient ainsi grande facilité pour apprendre notre langue et nos mœurs et s'accoutumer à nos façons de penser et de vivre. La plupart de ceux qui nous sont venus cette année n'ont pu trouver de ces pensions de famille rêvées. Mais pourquoi certaines familles dijonnaises ne s'organiseraient-elles pas dans ce but pour les années suivantes ? »[992]

« Les étrangers, confirme en 1904 le recteur de Dijon, […] désirent par-dessus tout être admis dans des familles, avoir des "pensions bourgeoises" et ils sont accoutumés à en trouver aisément près des universités allemandes, suisses, anglaises, etc. […] [Or] il est très difficile d'obtenir des familles françaises qu'elles consentent à s'ouvrir à des hôtes étrangers »[993]. Même son de cloche à Grenoble, où Marcel Reymond explique en 1904 que « ce système de pension de famille, que l'on trouve si développé en Suisse et en Allemagne, n'est pas dans les habitudes de la vie française »[994]. C'est qu'il « n'y a guère que des dames veuves de la petite bourgeoisie, ayant un mobilier trop considérable depuis la mort de leur mari, et une ou deux pièces libres, qui acceptent avec plaisir d'accueillir ces jeunes gens ou jeunes filles […] ; elles ont besoin de cet appoint pour joindre les deux bouts ; c'est un métier pour elles. C'est vous

[990] Réunion du comité de patronage des étudiants étrangers, Besançon, 2 février 1909 (AD Besançon, T156).
[991] « Aux étudiants étrangers », *Journal des débats*, 1er février 1891.
[992] « Les étudiants étrangers », 6 août 1903, source non-identifiée (AD Dijon, SM 20266).
[993] Lettre du recteur au directeur des contributions indirectes de Côté d'Or, Dijon, 8 février 1904 (AD Dijon, SM 20266).
[994] Marcel Reymond, « Une université d'été : Grenoble », *Revue politique et littéraire. Revue bleue*, n°11, 5e série, tome II, 10 septembre 1904, p. 352.

dire que […] ce n'est [pas] entré (et cela n'entrera jamais) dans les mœurs », souligne pour sa part le recteur de Grenoble[995].

Pour y remédier, les comités de patronage des étudiants étrangers mobilisent les sociétés locales et vantent les mérites de l'ouverture aux étrangers. Les comités publient des annonces dans les journaux, font lever les réticences à l'occasion de « conversations particulières »[996]. À Besançon, le comité de patronage lance des appels aux bonnes volontés. Ainsi, en mars 1902 : « Nous invitons […] toutes les classes de la société à faire acte de solidarité en prêtant leur concours à une œuvre qui ne peut manquer de donner des résultats favorables aux intérêts de notre ville »[997]. Des feuilles de renseignements sont éditées, à remplir par les familles-hôtes, et qui viennent alimenter les archives du comité de patronage[998].

Au tournant des années 1900, le système des pensions de famille se développe peu à peu en France. Dès 1900, le comité de Grenoble institue 90 chambres, en lien avec les familles locales[999] ; en 1904, 300 étrangers sont reçus grâce à ce système[1000] ; en 1912, 1 200 chambres sont disponibles[1001]. En 1901, Poitiers promet à ses hôtes étrangers qui les souhaiteraient de pouvoir « être admis dans une famille bourgeoise avec garantie de l'université »[1002], quand Montpellier propose de son côté des « pensions de familles recommandables »[1003].

À Dijon, le comité de patronage encourage également le mouvement, non sans quelques complications : en février 1904, le recteur de l'académie se voit contraint d'intervenir auprès de l'administration fiscale, qui s'est empressée de verbaliser les familles ayant « reçu chez elles comme pensionnaires des étrangers venues à Dijon pour suivre les cours de vacances » mais ne s'étant pas au préalable déclarées « comme hôteliers, aubergistes, etc. » et ne s'étant pas acquittées de ce fait de la patente et de la licence requises[1004]. Une demande de dérogation est formulée auprès du ministère des Finances, qui – intérêt national oblige – répond le 25 juin 1904 qu'il tolère l'infraction[1005].

---

[995] Lettre au président du comité de patronage des étudiants étrangers de Besançon, Grenoble, 16 février 1903 (AD Besançon, T156).

[996] *Ibid*.

[997] Note du 6 mars 1902 (AD Besançon, T156).

[998] AD Besançon, T156. Voir un exemple en annexes.

[999] Albert Sauzède, « Les étudiants étrangers et l'université de Grenoble », *Revue politique et littéraire. Revue bleue*, juillet-décembre 1912, p. 337-338.

[1000] Marcel Reymond, « Une université d'été », art. cit., p. 352.

[1001] Albert Sauzède, art. cit., p. 338.

[1002] *Troisième Congrès international de l'Enseignement supérieur*, *op. cit.*, p. 573.

[1003] *Zeitschrift für französischen und englischen Unterricht*, vol. 7-8, 1908, p. 360.

[1004] Lettre du recteur au directeur des contributions indirectes de Côté d'Or, Dijon, 8 février 1904 (AD Dijon, SM 20266). Des cas similaires se posent ailleurs, comme à Besançon, où en 1909 « deux dames […] ont été imposées comme tenant pension pour avoir logé des étudiants étrangers pendant trois mois » (Compte-rendu du comité de patronage des étudiants étrangers, 2 février 1909, AD Besançon, T156).

[1005] Lettre du ministre des Finances au sénateur de Côte d'Or, Paris, 25 juin 1904 (AD Dijon, SM 20266).

Les prix des chambres meublées et des pensions divisent les villes universitaires en trois groupes (Fig.3.10.) : les villes les plus chères, avec des prix moyens par pension à plus de 150 francs par mois (Bordeaux, Grenoble, Paris) ; les moins chères, entre 50 et 90 francs par mois (Toulouse, Alger, Rennes, Poitiers, Lille, etc.) ; les villes aux prix moyens (Rouen, Reims, Limoges, Besançon, etc.). Il ressort de ces classements que les villes universitaires les plus attractives ne sont pas forcément les moins chères, et que ce n'est donc pas sur ce terrain que la concurrence entre universités se joue en priorité. Sans doute la question du confort est-elle toutefois décisive, ainsi que le laisse percevoir la désolation du comité de Besançon en 1912 :

> « Toujours le même refrain. Pension excellente, accueil parfait, mais le plus souvent absence de confort, lieux d'aisance conforme à l'hygiène du temps du grand roi, et, hélas, fait trop commun à Besançon, notre bonne vieille ville, entrée de maisons, couloirs, cours, corridors, escaliers d'une propreté et d'un éclairage souvent douteux, sinon d'une malpropreté coupable. Il y a de grandes exceptions, d'accord ; mais néanmoins les graves inconvénients signalés sont encore trop fréquents. Nous avons réussi, depuis les douze ans que nous avons l'honneur de diriger la barque, à apporter deci-delà quelques petites améliorations. Mais il ne faut pas nous faire illusion. Cet état de choses, tant qu'il ne s'améliorera pas, éloignera toujours de notre ville, la clientèle qui recherche plus qu'un minimum de confort »[1006].

Fig.3.10. – Prix moyens mensuels des chambres meublées et des pensions dans les principales villes universitaires françaises en 1901 *(classement du moins cher au plus cher)*[1007]

Villes	Chambres meublées	Pensions	Nombre d'habitants
Toulouse	15 à 30 francs	50 à 70 francs	149 000
Alger	30 francs	60 francs	96 000
Rennes	15 à 50 francs	60 à 85 francs	75 000
Poitiers	25 à 30 francs	60 à 100 francs[1008]	39 000
Lille	25 à 45 francs	60 à 85 francs	220 000
Montpellier	25 à 30 francs	60 à 80 francs	80 000
Nantes	20 à 30 francs	65 francs et plus	127 000
Clermont-Ferrand	25 francs	70 francs	50 800
Dijon	30 francs	70 francs	70 000
Amiens	25 francs	95 francs	90 000
Aix	*pas de chambres*	90 à 100 francs	29 000
Rouen	*NR*	100 francs	113 000
Reims	*NR*	100 francs	108 000
Limoges	*NR*	100 francs	77 000
Besançon	*NR*	100 à 120 francs	60 000
Lyon	*NR*	100 à 120 francs	453 000
Nancy	25 à 40 francs	100 à 200 francs	102 000
Marseille	NR	110 à 120 francs	500 000
Caen	25 à 30 francs	120 francs	45 000
Angers	*NR*	130 à 140 francs	84 000
Paris	*NR*	130 à 150 francs	2 500 000
Grenoble	*NR*	150 francs	64 000

[1006] « Comité de patronage des étudiants étrangers. Exercice 1912 », rapport d'activité (AD Besançon, T156).

[1007] Éléments tirés des réponses apportées par les recteurs, doyens et chefs d'établissement au questionnaire adressé le 1er août 1901 par les délégués français du 3e Congrès international de l'Enseignement supérieur de 1900 (réponses publiées dans : *Troisième Congrès*, *op. cit.*, p. 538-582).

[1008] Avec possibilité d'« être admis dans une famille bourgeoise avec garantie de l'université » (*Ibid.*, p. 573).

Bordeaux	25 à 45 francs	150 à 200 francs	257 000

Pour rendre les villes universitaires françaises plus attractives, des projets de « maisons d'étudiants » que devrait porter la puissance publique émergent également en parallèle au milieu des années 1900, notamment relayés à l'occasion du Troisième Congrès international de l'enseignement supérieur. Mais ces projets en restent au stade des vœux pieux, les initiatives qui émergent au cours de cette période étant essentiellement portées par des acteurs privés, généralement en lien avec l'expansion du mouvement coopératif[1009], comme la création, en 1897, de la résidence universitaire « University Hall », à Paris, 95 boulevard Saint-Michel, dont les membres du « conseil de perfectionnement » mis en place en 1899 ne sont pas des figures inconnues : Paul Melon, du comité de patronage, ou encore Michel Bréal[1010]. Sur ce terrain, comme sur celui des pensions de famille d'ailleurs, la France ne fait pas figure d'avant-garde. Au tournant des XIX[e] et XX[e] siècles, les appels à mettre en œuvre une politique publique pour la création de maisons d'étudiants ou de cités universitaires en France restent des vœux pieux, à l'image de ceux que formule le médiéviste Ferdinand Lot en 1906, dans le portrait à charge qu'il signe de l'enseignement supérieur français et que publie *Les Cahiers de la Quinzaine* de Charles Peguy :

> « Nous abordons maintenant un terrain entièrement nouveau. Il s'agit des *Maisons d'étudiants*. Nos villes de province (exception faite peut-être de Montpellier), pas plus que Paris, du reste, ne sont agencées pour la vie d'étudiant. […] Et cependant il est assuré que nos universités provinciales auraient rapidement une nombreuse clientèle d'étrangers (Paris effraye les familles) si l'on était sûr que les jeunes gens, au moins de dix-huit vingt-et-un ans, y trouvent des établissements leur offrant le vivre et le couvert, sous la surveillance des autorités universitaires. Inutile d'ajouter que la fréquentation des Français et des étrangers dans une même maison aurait les plus heureuses conséquences pour les uns et pour les autres. Ces "maisons d'étudiants" ne consisteraient pas seulement dans une bâtisse de pierre ou de brique. Il serait nécessaire qu'on y retrouvât, en petit, le confort et l'agrément des universités anglo-américaines. Nous ne pourrons offrir aux étrangers et aux nationaux des pelouses et des parcs immenses comme les Transatlantiques. Tout au moins peut-on agencer une salle d'escrime et de gymnastique, des douches ; on peut – en province – offrir un jardin. Sans atteindre nullement au luxe anglo-saxon, la "maison" doit être une ruche d'une propreté impeccable. Chaque étudiant doit avoir sa chambre naturellement, ou mieux encore un salon-cabinet de travail et une petite chambre à coucher bien ventilée. La surveillance doit être à la fois intelligente et assez ferme. C'est dire que la "maison" doit être dirigée non par un "fonctionnaire" mais par un professeur d'université. Rien de "sous-off" dans son administration. Dans les villes où la place ne fait pas défaut, il serait bon de flanquer cette petite cité universitaire de quelques pavillons destinés aux professeurs de facultés ou de lycée qui consentiraient à éduquer les étudiants étrangers par trop ignorants de notre langue. Cela permettrait, en outre, de loger décemment quelques professeurs […] Les fonds nécessaires sont considérables. Ce ne sont pas nos universités, certes, qui sont capables de les fournir, non plus que les "Sociétés d'Amis de l'université". […] L'État peut seul assurer la vie à cette entreprise, mais son action doit être provoquée par l'initiative privée »[1011].

[1009] Voir notamment ce qu'en dit Pierre Moulinier, « Un campus universitaire au Quartier latin ? Le logement des étudiants français et étrangers à la Belle Époque », dans Dzovinar Kévonian et Guillaume Tronchet (dir.), *La Babel étudiante…*, *op. cit.*, p. 45-58 ; du même auteur, *Les étudiants étrangers à Paris…*, *op. cit.*, p. 73-75.

[1010] *L'Informateur. Bulletin du comité des voyages d'études*, janvier 1899, p. 5.

[1011] Ferdinand Lot, « De la situation faite à l'Enseignement supérieur en France (II) », 11[e] cahier, 7[e] série, 1906, p. 129-131 et 135.

2.3. Émulations, concurrences et spécialisations

Pour comprendre la mise en place de ses actions et services à caractère international, au-delà des dynamiques socio-économiques locales ou des logiques de transfert de pratiques alors en circulation au sein de la toile universitaire, il convient en dernier lieu de porter attention aux dynamiques territoriales d'émulation et de concurrence qui structurent le paysage universitaire française.

Tout au long de la période, les acteurs locaux de la diplomatie universitaire, on l'a bien vu, s'observent en effet entre eux, innovent pour mieux se distinguer les uns des autres, puisent dans les rapports de leurs concurrents hexagonaux les idées à imiter, quitte même à se plagier dans les termes d'un rapport d'activité à l'autre, ainsi que nous permet de le constater la comparaison des rapports annuels des universités, publiés dans les *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur*. Un exemple frappant : « Nous voulons ouvrir les portes de l'université à tous les esprits [étrangers], nous ne leur demandons que deux choses : l'intelligence et le travail, sans aucune estampille »[1012], proclame en 1898 Henri Moissan, professeur à l'École de pharmacie de Paris ; deux ans plus tard, Benoît Damien, professeur à la faculté des sciences de Lille, écrit quant à lui : « Le Conseil [de l'université de Lille] […] a entendu […] ne demander aux étrangers que deux choses : l'intelligence et le travail, sans aucune estampille »[1013]. En 1899, à la faculté des lettres d'Aix, on s'estime « très habile d'avoir copié textuellement le programme rédigé par les [autres] facultés [de province] qui décernent [l]e doctorat [d'université] » aux étrangers, afin d'obtenir à son tour l'autorisation du ministère pour créer le sien propre[1014].

Pour mieux sortir du lot, certaines universités se positionnent en précurseures. Celle de Paris, bien sûr : « Paris a repris, comme jadis, sa place à l'avant-garde des universités. […] [L'université fait] rayonner ses lumières sur Paris, sur la province, et jusqu'au centre de l'Afrique »[1015] ; celle de Grenoble, surtout : « presque toutes les universités françaises, les plus grandes comme les plus petites, n'ont pas dédaigné d'entrer dans la voie que nous avons frayée et ont ainsi rendu un éclatant hommage à l'utilité de notre initiative. L'université de

[1012] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapports des conseils des universités pour l'année scolaire 1897-1898*, vol. LXXI, Paris, Imprimerie nationale, 1898, p. 30.
[1013] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapports des conseils des universités pour l'année scolaire 1899-1900*, vol. LXXVI, Paris, Imprimerie nationale, 1900, p. 227.
[1014] *Ibid.*, p. 66.
[1015] *Ibid.*, p. 50-51.

Grenoble se réjouit hautement de cette féconde émulation qu'elle a provoquée »[1016]. De fait, à la fin des années 1900, quand le professeur Jules Coulet, de la faculté des lettres de Montpellier, songe à créer des cours pour les étudiants étrangers, c'est à Grenoble qu'il vient « prendre une première leçon de choses »[1017].

L'enrichissement du répertoire d'actions internationales des universités doit être envisagé à l'aune de ces émulations et de ces concurrences, qui opèrent au sein d'un marché universitaire national où l'international participe d'une stratégie de distinction.

A) Le poids des concurrences territoriales

Les exemples des (dés)équilibres se mettant en place entre Paris et la Province d'une part, ainsi que de ceux structurant une même région d'autre part (qui occasionnent l'échec de certains établissements à développer leur propre diplomatie universitaire), sont tout d'abord révélateurs de ce que les dynamiques concurrentielles infranationales occupent une place essentielle dans le développement des activités universitaires internationales.

- LA RAPPORT PARIS/PROVINCE

En dynamisant l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur provincial, les initiatives de distinction mises en place par les universités transforment en premier lieu peu à peu le rapport de concurrence qui, en matière d'accueil des étudiants étrangers, oppose Paris à la Province. Si le poids d'attractivité de la capitale demeure certes prédominant, l'analyse des données statistiques disponibles pour la période qui court de la fin du XIX^{e} siècle à 1914 permet cependant de constater que l'écart se resserre nettement : en 1894, plus de deux tiers des étudiants étrangers établis en France se trouvent à Paris (70,5%) et 29,5% en Province ; en 1914, Paris accueille 54,7% des étudiants étrangers quand la Province en accueille désormais 45,3%. Entre 1894 et 1914, l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur provincial français par rapport à l'enseignement supérieur parisien a donc été multipliée par 1,5 quand celle de Paris, dans le même temps, a été divisée par 1,3. L'arrivée de nouveaux flux d'étudiants étrangers en France – en 1914, on compte 370% d'étudiants étrangers de plus qu'en 1894 – a ainsi été l'occasion, non pas d'un renforcement de la macrocéphalie parisienne mais bien d'un rééquilibrage en faveur de la Province, et qui s'est effectué en trois temps :

[1016] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapports des conseils des universités pour l'année scolaire 1899-1900*, vol. LXXX, Paris, Imprimerie nationale, 1902, p. 203.
[1017] Conseil de l'université de Grenoble, 13 juillet 1916 (AD Isère, 21T 113).

- entre 1894 et le début des années 1900, un premier mouvement en faveur de la Province s'observe, sans doute en raison de la renaissance des universités provinciales et de l'essor des comités de patronage, des cours de vacances et des diplômes d'université ;

- entre 1903 et 1908, un deuxième mouvement repart dans l'autre sens, et qui correspond aux lendemains de l'Exposition universelle de 1900, à Paris, ainsi qu'à la création et à l'essor du Bureau des renseignements scientifiques à la Sorbonne ;

- entre 1908 et 1914, un dernier mouvement, qui confirme le premier, permet à la Province de reconsolider son poids par rapport à Paris, témoignage d'un nouveau contexte d'action à l'international, plus fédéral – c'est l'objet du chapitre suivant – , et qui profite avant tout aux universités provinciales.

La Grande Guerre n'entamera pas cette dynamique. Après l'affolement des courbes au cours du conflit, la progression de la Province reprendra après-guerre à partir de son niveau de 1914. Le rapport s'inversera même à plusieurs reprises à la fin des années 1920 (on y reviendra).

Fig.3.11. – Répartition des étudiants étrangers entre Paris et la Province (1894-1914)
(à partir de données issues de la série *Annuaire statistique de la France*)

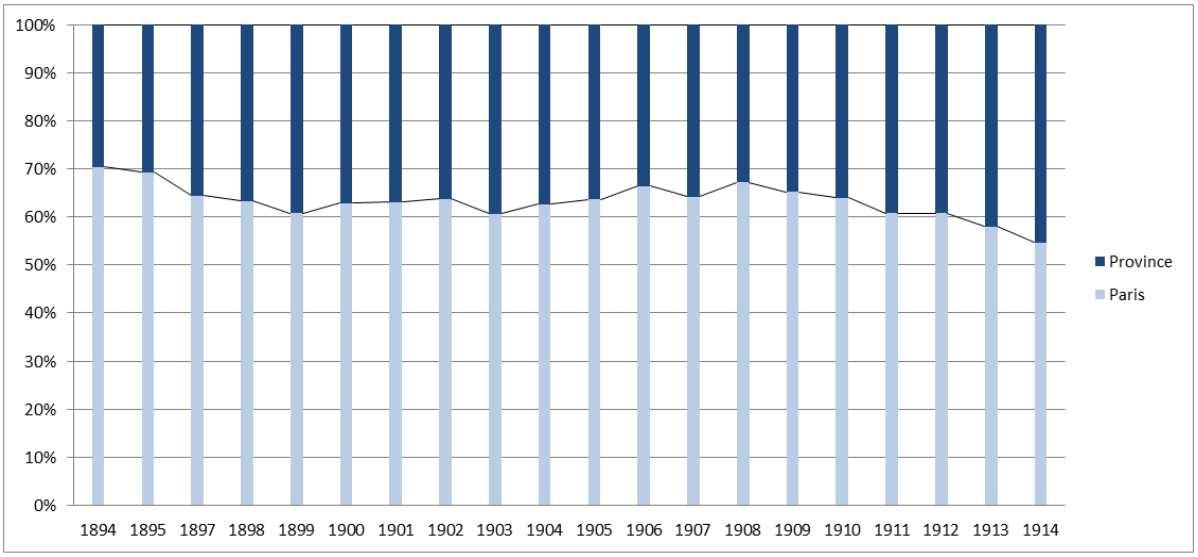

- DYNAMIQUES PROVINCIALES

Après Paris, les universités de province les plus attractives – celles qui immatriculent le plus d'étrangers – sont Montpellier, Nancy, Grenoble, Lyon et Toulouse (Fig.3.12), classement qui recouvre cependant de profondes disparités, notamment en matière d'internationalisation, plusieurs universités de province accueillant en effet bien plus d'étrangers, proportionnellement à leur population étudiante totale, que ne le fait la Sorbonne : en moyenne, sur la période 1897-1913, l'université de Nancy accueille ainsi 18%

d'étudiants étrangers parmi ses effectifs étudiants, celle de Grenoble 16% et celle de Montpellier 15%, quand l'université de Paris en accueille pour sa part 13% (Fig.3.14.)

Fig.3.12. – Classement des universités françaises en fonction de leurs effectifs d'étudiants étrangers immatriculés (1894-1911)

Rangs	1894	1899	1900	1903	1904	1905	1906	1909	1910	1911
1	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris
2	Montpellier	Montpellier	Montpellier	Montpellier	Montpellier	Nancy	Nancy	Nancy	Nancy	Nancy
3	Nancy	Lyon	Lyon	Nancy	Nancy	Montpellier	Montpellier	Montpellier	Grenoble	Grenoble
4	Lyon	Nancy	Nancy	Grenoble	Grenoble	Grenoble	Grenoble	Grenoble	Montpellier	Montpellier
5	Aix	Toulouse	Toulouse	Lyon	Lyon	Alger	Lyon	Lyon	Toulouse	Toulouse
6	Besançon	Grenoble	Grenoble	Alger	Alger	Lyon	Alger	Toulouse	Lyon	Lyon
7	Toulouse	Aix	Alger	Aix	Aix	Bordeaux	Aix	Alger	Alger	Dijon
8	Marseille	Bordeaux	Bordeaux	Toulouse	Toulouse	Aix	Lille	Dijon	Lille	Lille
9	Lille	Lille	Lille	Bordeaux	Besançon	Toulouse	Toulouse	Lille	Caen	Bordeaux
10	Caen	Marseille	Aix	Lille	Bordeaux	Marseille	Marseille	Aix	Bordeaux	Alger

Fig.3.13. – Classement des universités françaises en fonction de la part d'étudiants étrangers immatriculés dans la population étudiante totale (1894-1911)

Rangs	1894	1899	1900	1903	1904	1905	1906	1909	1910	1911
1	Nancy	Montpellier	Montpellier	Grenoble	Montpellier	Grenoble	Nancy	Nancy	Nancy	Grenoble
2	Aix	Nancy	Paris	Montpellier	Grenoble	Nancy	Grenoble	Grenoble	Grenoble	Nancy
3	Montpellier	Aix	Nancy	Nancy	Nancy	Montpellier	Paris	Paris	Paris	Paris
4	Paris	Paris	Grenoble	Paris	Montauban	Paris	Montpellier	Rouen	Montpellier	Montpellier
5	Marseille	Grenoble	Aix	Montauban	Paris	Aix	Aix	Montpellier	Besançon	Besançon
6	Lyon	Montauban	Alger	Aix	Aix	Besançon	Alger	Besançon	Rouen	Toulouse
7	Montauban	Lyon	Lyon	Alger	Alger	Marseille	Besançon	Aix	Toulouse	Dijon
8	Toulouse	Toulouse	Montauban	Lyon	Lyon	Lyon	Marseille	Amiens	Aix	Rouen
9	Reims	Marseille	Rouen	Besançon	Marseille	Montauban	Montauban	Dijon	Alger	Amiens
10	Besançon	Rouen	Toulouse	Marseille	Besançon	Caen	Lyon	Alger	Caen	Aix

L'analyse de la répartition par facultés des étudiants français et étrangers permet de se rendre mieux compte encore des capacités d'attractivité des universités provinciales. Dans une même discipline, et en dehors de l'université de Paris – qui reste donc pour tous la destination première –, l'attractivité qu'exercent les universités de province sur les étrangers ne recouvre pas, en effet, celle qu'elles exercent sur les Français.

En lettres par exemple, alors que les étudiants français fréquentent d'abord les facultés Lyon, Alger, Lille, Toulouse et Bordeaux (Fig.3.16.), les étrangers choisissent prioritairement Grenoble – qui, après Paris, domine de façon écrasante le marché universitaire des lettres pour les étrangers –, Nancy, Alger, Montpellier, Besançon et Dijon (Fig.3.15). Dans ces facultés, comme l'ont déjà montré plusieurs études à ce sujet[1018], la part des étrangers dans la population étudiante totale, peut grimper bien au-dessus des moyennes nationales, surtout à la veille de la Grande Guerre : alors que le taux moyen d'étrangers en France dans la population étudiante totale des facultés des lettres oscille entre 2% et 20% de 1894 à 1914, ce taux monte

[1018] Pour mémoire notamment : George Weisz, *op. cit.* ; Nicolas Manitakis, « Etudiants étrangers, universités françaises... », art. cité.

jusqu'à 48,1% à la faculté des lettres de Nancy en 1911 et jusqu'à 63,8% à Grenoble en 1914[1019].

Fig.3.14. – Moyenne de la part des étudiants étrangers immatriculés dans la population étudiante totale de chacune des universités françaises entre 1897 et 1913

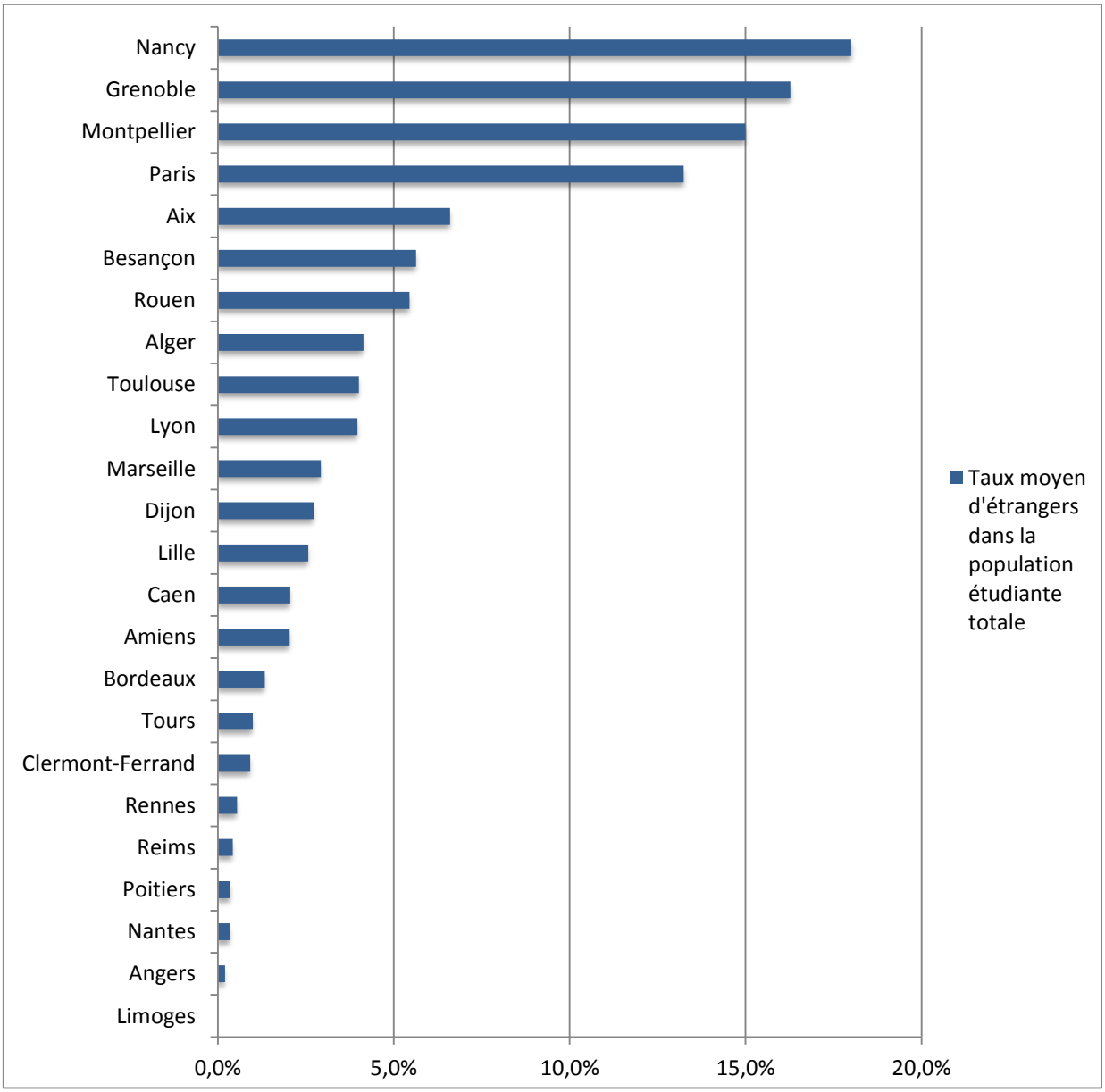

[1019] Voir le détail dans les tableaux placés en annexes.

Fig.3.15. – Effectifs cumulés des étudiants étrangers immatriculés en lettres dans les universités de province et à l'université d'Alger (1894-1914)

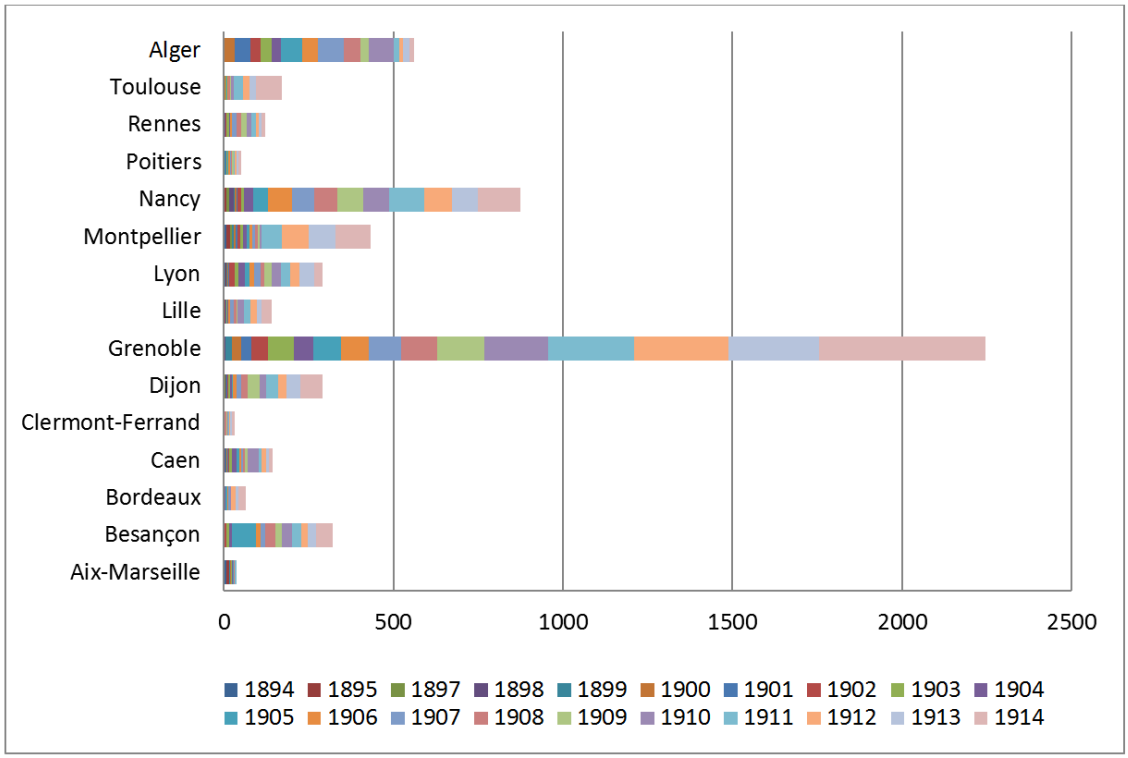

Fig.3.16. – Effectifs cumulés des étudiants français immatriculés en lettres dans les universités de province et à l'université d'Alger (1894-1914)

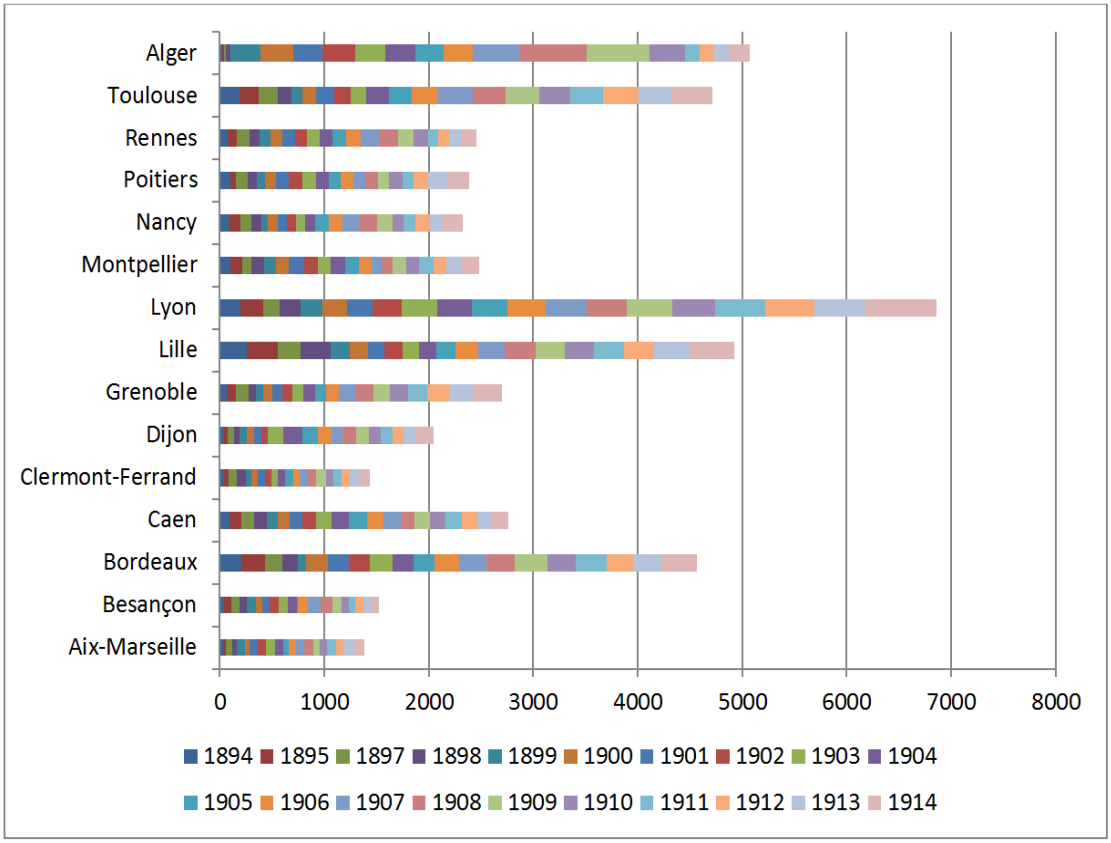

- L'EXEMPLE D'UN ÉCHEC : L'INTERNATIONALISATION DES FACULTÉS D'AIX-EN-PROVENCE

Les facultés de droit et de lettres d'Aix (il n'y a pas de faculté de sciences ni de faculté de médecine à Aix), qui, à partir de 1896, font partie de l'université d'Aix-Marseille, ont beau n'être que des petites facultés aux effectifs étudiants limités – la population totale oscille entre 363 étudiants en 1894 et 568 étudiants en 1911[1020] –, la présence en leur sein d'un comité de patronage des étudiants étrangers témoigne de ce que le mouvement parisien, en essaimant en province, a fait de l'accueil des étrangers un enjeu universitaire local de premier plan, les étudiants étrangers ne fussent-ils pourtant qu'une poignée : en 1894, alors que le comité de patronage des étudiants étrangers d'Aix vient juste d'être fondé, on ne compte en effet que 47 étudiants étrangers inscrits aux facultés d'Aix (8 en lettres et 39 en droit)[1021].

C'est à l'initiative de deux professeurs de la faculté de droit que le comité d'Aix voit le jour au cours de l'année 1893 – Armand-Edmond Bouvier-Bangillon (1854-1925), professeur de droit à Aix depuis 1883, où il enseigne le droit commercial[1022], et Félix Moreau (1859-1934), professeur de droit constitutionnel[1023] – auxquels s'adjoignent Louis Ducros (1846-1930), ancien spécialiste en langue et en littérature allemande, alors professeur à la faculté des lettres d'Aix récemment reconverti dans la littérature française[1024], ainsi que François Carbonel, secrétaire de la faculté de droit. Placé comme il se doit sous le patronage des notabilités locales (recteur de l'académie, maire de la ville, doyens des facultés de droit et des lettres), le comité aixois se positionne d'emblée dans une logique de concurrence par rapport à Paris en misant sur trois avantages comparatifs – semblables à ceux des autres comités de province : d'abord celui de la *proximité* entre professeurs et étudiants – à la différence de grands centres universitaires où le surnombre des étudiants distend les liens[1025] ; celui de la *douceur de vivre* du cadre d'étude – « notre beau pays de Provence »[1026] ; enfin celui de

[1020] D'après les volumes de l'*Annuaire statistique de la France*.

[1021] « Relevé général des étudiants français et étrangers, par sexe et par faculté ou école, au 15 janvier 1894 », *Annuaire statistique de la France*, vol. 15, 1894, p. 266.

[1022] D'après : « Faculté d'Aix », *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur*, vol. 49-50, Paris, 1894, p. 34 ; *A. A. Cournot. Écrits de jeunesse et pièces diverses*, tome XI, Paris, Vrin, 2010, p. 1010 (note IX).

[1023] « Félix Moreau (1859-1934) », *Mémoires. Académie des sciences, lettres et arts de Marseille*, 1937, p. 333.

[1024] Michel Espagne, « Les études germaniques à l'université de Bordeaux », dans Alain Ruiz (dir.), *Présence de l'Allemagne à Bordeaux, du siècle de Montaigne à la veille de la Seconde Guerre mondiale*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1997, p. 244.

[1025] « Le jeune homme qui, vivant à l'étranger, est désireux de venir suivre nos cours […] est trop livré à lui-même. […] Ce comité, fondé avec l'approbation des facultés et le bienveillant appui des autorités universitaires et municipales, désire être un trait d'union, d'abord entre les étudiants et leurs maîtres, puis entre les professeurs et les familles des étudiants, pour autant, du moins, que celles-ci pourront le souhaiter », cité dans « Comité de patronage pour les étudiants », *Le Mémorial d'Aix. Journal politique*, jeudi 13 juillet 1893.

[1026] *Ibid*.

l'*authenticité*, puisque c'est à Aix, dit-on, que l'on peut faire connaissance avec « une hospitalité cordiale et *vraiment* française »[1027]. Dans cet esprit, le comité affirme « négocier avec les compagnies de navigation des réductions de prix en faveur des étudiants »[1028], indiquer « la manière la plus pratique de se loger et de vivre à Aix »[1029] – notamment en plaçant les étudiants dans d'« honorables familles de notre ville »[1030] –, organiser des cours de langue française pour étrangers, que dispense Louis Ducros[1031].

Cet intérêt pour les étudiants étrangers à Aix ne saurait toutefois s'expliquer seulement par lui-même, ou par l'exemple parisien : on peut en effet penser que cette initiative s'inscrit dans le cadre plus large de la lutte des corps facultaires d'Aix pour leur survie face à ceux de Marseille. Dans un contexte de « fusion facultaire » devant aboutir à la formation de grands centres universitaires en France – ce sera donc l'objet de la Loi de juillet 1896 –, on plaide alors en effet à Marseille pour la disparition des « facultés expirantes »[1032] d'Aix, et en faveur de leur absorption au sein d'une seule université de Provence que l'on espère implanter dans la cité phocéenne : « Les Aixois […] n'ont jamais bien su ce qu'est l'enseignement supérieur » ; « Que la faculté des lettres soit à Marseille au lieu d'être à Aix, et elle aura cent étudiants au lieu de trois » ; « Que peut-on faire à Aix à moins que l'on y dorme ? » ; « Marseille ne peut pas être plus longtemps frustrée de sa faculté de droit »[1033], sont quelques-unes des amabilités qui circulent au sein du milieu universitaire marseillais à l'encontre des facultés aixoises, et que relaie la Société des amis de l'université de Marseille en 1895[1034], dans un plaidoyer *pro domo* (*L'université de Marseille devant l'opinion publique*) publié « à destination de tous les ministres, les sénateurs et les députés »[1035] afin de peser sur les réformes universitaires en cours. Au regard de ce contexte, on peut émettre l'hypothèse que la création du comité de patronage des étudiants étrangers, soutenue par la ville d'Aix, constitue une initiative universitaire et municipale de promotion internationale essentiellement lancée à

[1027] *Ibid.* (c'est nous qui soulignons).

[1028] Paul Melon, *L'enseignement supérieur et l'enseignement technique en France*, Paris, Armand Colin, 1893, p. XXXIV.

[1029] *Le Mémorial d'Aix. Journal politique*, jeudi 13 juillet 1893.

[1030] *Ibid.*

[1031] Paul Melon, *op. cit.*, p. XXXIV.

[1032] *L'université de Marseille devant l'opinion publique*, Marseille, Société des amis de l'université de Marseille, 1895, p. 21.

[1033] *Ibid.*, p. 28, 33 ; 37 et 42.

[1034] Qui reflète avant tout les intérêts économiques de Marseille : aucun des 278 membres de la Société des amis de l'université de Marseille n'est universitaire. Tous exercent des professions libérales (principalement dans le commerce, la médecine ou le droit) et la Société est dirigée par Félix Barthélemy, président (ancien président du Tribunal de Commerce), et par Valentin Gros, vice-président, et M. Barthelet, trésorier, tous deux membres de la Chambre de Commerce de Marseille (Liste des membres consultée dans *Ibid.*, p. 79-90).

[1035] Georges Aillaud, Yvon Georgelin, Henri Tachoire (dir.), *Marseille. 2 600 ans de découvertes scientifiques*, vol. 2 (*Vers la création de la faculté des sciences*), Aix en Provence, Université de Provence, 2002 p. 49.

des fins de reconnaissance nationale, à l'approche d'un redécoupage annoncé de la carte universitaire provençale. Plus que d'une concurrence Paris/Province, le comité aixois serait en réalité le produit d'un conflit infrarégional[1036].

Semblant prise de court par la création du comité de patronage, la Société des amis de l'université de Marseille s'empare à son tour, en 1895, de la question des étudiants étrangers et de leur accueil en Provence pour en faire un contre-argument de sa démonstration à charge. L'« hospitalité aixoise » est alors dénoncée comme une image abusive :

> « Jadis un assez grand nombre de ces étudiants étrangers venaient (sic) à Aix : ils s'y font de plus en plus rares malgré les vaillants efforts d'un comité de patronage organisé par des professeurs d'Aix. Pourquoi donc ne viennent-ils plus à Aix ? Demandez-le à quelques-uns de ces étudiants fraîchement débarqués d'Alexandrie ou de Constantinople et voyez leur ahurissement dès qu'ils mettent les pieds dans les rues d'Aix ; ils n'ont qu'un cri et nous le certifions authentique : *c'est cela, la France !* Et, à leur retour chez eux, ils renseignent leurs camarades et ceux-ci vont ailleurs, partout ailleurs qu'à Aix ; voyez les statistiques ! Les uns se dirigent sur Paris, qui n'en a que faire. D'autres s'arrêtent à Montpellier »[1037].

Et de présenter Aix, qui en détournant les étudiants étrangers de Marseille priverait la cité phocéenne de son droit à être la capitale universitaire de l'Orient méditerranéen, comme l'alliée objective non plus seulement de Paris et de Montpellier, mais surtout – et l'argument se veut décisif pour faire basculer les pouvoirs publics – de Berlin :

> « Pour les peuples de l'Orient, la France, c'est Marseille […]. Pourquoi ne s'arrêtent-ils pas à Marseille ? C'est qu'il y a à Montpellier une faculté de droit qui est sous la haute protection de la ville d'Aix ; car il faut oser le dire, puisque c'est la vérité : Aix, en faisant alliance avec Montpellier, a achevé de tuer sa faculté de droit. Mais Montpellier, du moins, est en France : or il en est qui vont hors de France, à Vienne et à Naples (médecine) et il en est enfin, les Bulgares, si nombreux jadis à Aix, qui depuis l'an dernier vont… à Berlin. L'argument est cruel, nous en convenons, et nous ne voulons pas en abuser ; par malheur, il n'est que cruellement vrai.
>
> Qui nous contredira maintenant si nous affirmons que la plupart de ces étudiants seraient heureux de venir à Marseille ? Les Grecs y seraient chez eux […]. Et qu'y aurait-il de plus naturel, pour la jeune université marseillaise, que de se mettre en relations, d'une part, avec l'université d'Athènes, d'autre part, avec les jésuites de Beyrouth ? […] Les résultats de cette excellente alliance universitaire se feraient rapidement sentir jusqu'à Smyrne et Constantinople. […] Les Allemands, eux, savent toutes ces choses […] : graves raisons pour qu'on s'empresse de créer à Marseille une attrayante et puissante université et pour qu'on abolisse enfin un protectionnisme universitaire qui a trop duré […]. Qu'on transfère donc avec la faculté de droit qui est à Aix, les étudiants en droit […] et Marseille aura enfin "cette grande école de la région méditerranéenne" […] et Marseille sera, à bref délai, ce que la nature et son activité à la fois l'ont prédestinée à devenir infailliblement, la première université internationale de France » [1038].

Un regard sur l'évolution de la population étudiante étrangère au sein des facultés d'Aix entre la fin des années 1890 et la veille de la Première Guerre mondiale semble donner raison *a posteriori* aux arguments à charge des Marseillais et, par-là, sanctionner l'échec du comité

[1036] Voir notamment à ce sujet : Jean-Louis Mestre, « La faculté de droit d'Aix au XIXe siècle : état de la recherche », dans Philippe Nélidoff (dir.), *Les facultés de droit de province au XIXe siècle. Bilan et perspectives de la recherche*, Toulouse, Presses de l'université de Toulouse 1 Capitole, EHDIP, 2009 ; du même auteur : *Six siècles de droit à Aix : mémorial de la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille à l'occasion du sixième centenaire de sa fondation*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2009.

[1037] *Ibid.*, p. 45.

[1038] *Ibid.*, p. 45.

dans sa capacité à jouer un rôle-moteur pour l'attractivité universitaire internationale aixoise : les effectifs étrangers, après une légère diminution à la toute fin des années 1890, et alors que la population étudiante totale augmente légèrement jusqu'aux années 1910, restent en effet stables, autour d'une trentaine d'étudiants étrangers tout au long de la période (Fig.3.17.). Les universitaires aixois en conviennent eux-mêmes sans détour dix ans après la création du comité de patronage : ce dernier « n'a pas donné les résultats qu'on se croyait en droit d'attendre »[1039].

Fig.3.17. – Évolution des effectifs étudiants étrangers immatriculés dans les facultés de droit et de lettres d'Aix-en-Provence par rapport à la population étudiante totale de ces facultés (1894-1911)

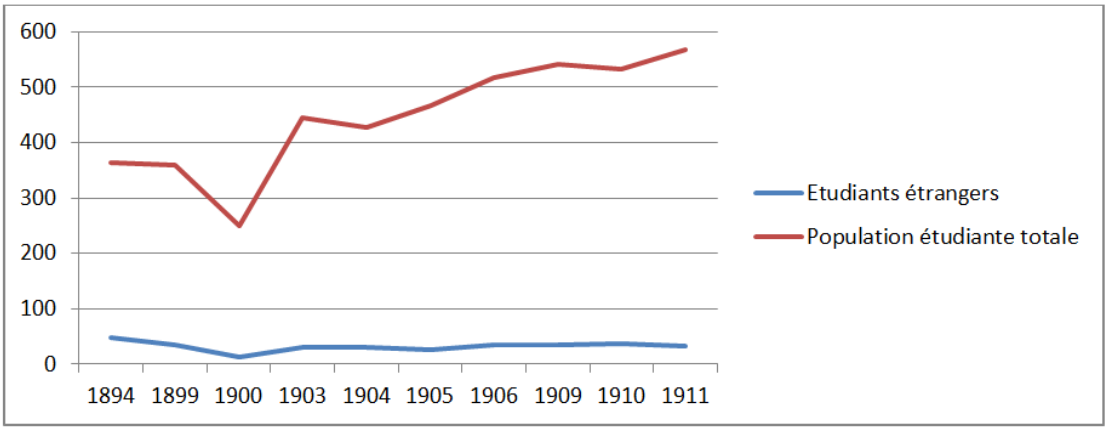

Source : *Annuaire statistique de la France* (données disponibles pour les années 1894, 1899, 1900, 1903, 1904, 1905, 1906, 1909, 1910, 1911).

Analyser les raisons de cet échec peut permettre de saisir, en miroir, la recette du succès des autres universités provinciales. Au-delà des arguments déjà évoqués, et qu'on peut retenir à l'aune de leur probabilité sans toutefois disposer, en l'état des recherches effectuées dans le cadre de ce mémoire, de documents à même d'en fonder la certitude – concurrence de Paris et de Montpellier, image négative dont pourrait pâtir Aix aux yeux des étudiants étrangers (à la différence de lieux comme Grenoble, par exemple, à propos duquel les témoignages positifs abondent) –, deux autres facteurs peuvent aussi être invoqués pour expliquer la stagnation de ces effectifs étrangers. Le premier réside dans l'incapacité des facultés de Droit et de Lettres d'Aix à conférer le diplôme de doctorat d'université, disponible en théorie depuis 1897, mais dont le droit de délivrance n'est accordé par le ministère à la faculté des lettres d'Aix que le

[1039] Louis Ducros, « Comité de patronage des étudiants étrangers d'Aix », *Troisième Congrès international d'enseignement supérieur*, *op. cit.*, p. 154.

11 janvier 1908[1040] – une longue attente qui, en 1900, suscite l'amertume de Louis Ducros, au Troisième Congrès international de l'enseignement supérieur :

> « Il est bien certain que des étudiants étrangers ne consentiront à fréquenter une faculté française que si cette faculté leur délivre, à la fin de leurs études, ce titre de docteur qu'ils sont très sûrs d'obtenir dans toute université étrangère. C'est parce qu'on l'a compris qu'on a institué récemment en France le *doctorat d'université* […]. Or, la faculté d'Aix s'est vu refuser le droit de conférer ce doctorat nouveau, alors que le programme qu'elle en avait rédigé était textuellement copié sur les programmes qui ont été admis partout où ce doctorat a été accordé. La seule différence entre les facultés qui ont obtenu, et la faculté d'Aix qui n'a pu obtenir ce doctorat, est que les premières sont prospères et que la faculté d'Aix ne l'est pas. […] L'expérience faite à Aix démontre qu'aucune faculté ne peut se flatter d'attirer à elle des étudiants étrangers si elle ne compte pas dans son sein un nombre respectable d'étudiants nationaux »[1041].

Le second facteur d'échec semble quant à lui tenir à la faiblesse des liens internationaux de la ville d'Aix et à la faible vitalité – voire sans doute au peu de soutien – de son tissu socio-économique, ce que déplore encore le même Louis Ducros en 1900 :

> « L'expérience a démontré que [les] villes […] [voulant] avoir des comités de patronage vraiment utiles doivent remplir nécessairement les deux conditions suivantes […]. En premier lieu, la population doit être assez nombreuse pour qu'on puisse trouver, dans son sein, des familles disposées à recevoir chez elles des étudiants étrangers, car cette hospitalité offerte aux étudiants est un des plus puissants moyens d'action d'un comité de patronage. […] En second lieu, plus la ville où siège la faculté sera commerçante ou artistique, plus elle aura de chances d'attirer chez elles des étudiants du dehors […] une ville qui, par ses relations déjà anciennes avec des pays étrangers, serait avantageusement connue au dehors et trouverait elle-même un nouvel et très précieux élément de prospérité dans ces étudiants »[1042].

Voilà qui confirme, croyons-nous, le cœur des hypothèses éprouvées plus haut à rebours, avec le cas des *success stories* grenobloises ou lyonnaises : l'essor des comités de patronage et le développement d'une diplomatie universitaire solide sont indissociables et d'un tissu socio-économique local très investi – puisque l'administration académique ne peut consacrer une partie de son budget et de ses effectifs à ce nouveau secteur de l'action publique –, et d'une structuration des activités internationales autour d'une université, chaque faculté en son sein gardant certes son identité propre – et l'on sait à quel point la structuration facultaire demeure malgré la Loi de 1896 – mais acceptant dans le même temps, sur la base d'un compromis, la conduite d'une action internationale commune, débattue au sein du conseil de l'université et menée sous l'égide du recteur, chef de l'université et de sa diplomatie.

[1040] « Rapport fait au nom de la commission du budget chargée d'examiner le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1911 (ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts) », par Théodore Steeg, *JO*, *Documents parlementaires*, *CDD*, session ordinaire, annexe n°370, 12 juillet 1910.

[1041] Louis Ducros, « Comité de patronage des étudiants étrangers d'Aix », *op. cit.*, p. 154.

[1042] *Ibid.*, p. 155.

B) Quand les universités se partagent le monde

L'un des effets structurants produit par cette concurrence entre universités françaises et par les logiques de différenciation que cette dernière induit, est la spécialisation progressive des stratégies internationales des universités à l'orée du XX^e^ siècle. Peu à peu, souvent en lien avec les dynamiques locales d'expansion économique et commerciale, les universités se construisent des réseaux internationaux différenciés et se partagent le monde, usant notamment pour ce faire d'un nouvel instrument de projection à l'international : l'institut français à l'étranger, issu de la rencontre entre un tissu socio-économique local internationalisé, des disciplines philologiques – et les corps professoraux qui les animent – en voie de développement[1043], et un champ politique où la question de l'« expansion universitaire » à l'étranger s'est imposée comme un nouveau secteur d'intervention de l'État (on reviendra plus avant sur ce point au chapitre suivant). « Les commerçants, écrit Albert Offret en 1913, ont découvert depuis longtemps qu'au lieu d'attendre les clients, il est préférable d'aller les chercher. […] Pourquoi les intellectuels ne feraient-ils pas de même ? […] Les universités françaises ont donc décidé de fonder des comptoirs à l'étranger : elles les ont appelés Instituts »[1044]. Deux exemples – ceux de Grenoble et de Lyon – peuvent être pris pour illustrer ce processus progressif de spécialisation régionale.

- GRENOBLE ET L'ITALIE

L'université de Grenoble, si ses édiles n'ambitionnent rien de moins pour elle que d'être une université internationale sur le modèle de celle de Genève ou de Zurich, et si elle accueille de nombreux étudiants allemands – au point qu'il s'est fondé, en Allemagne, une « Association allemande des anciens étudiants de l'université de Grenoble »[1045] – regarde elle davantage vers la péninsule italienne. On a rappelé plus haut les prédispositions de Marcel Reymond, président du comité de patronage des étudiants étrangers, pour l'histoire de l'art italien. On sait aussi, par les travaux de Michel Espagne et ceux d'Isabelle Renard, à quel point l'université de Grenoble constitue, au début du XX^e^ siècle, un foyer d'institutionnalisation de l'italianisme universitaire : avec l'aide des fonds de la municipalité,

[1043] Nous rejoignons sur ce point Michel Espagne pour qui « les instituts culturels français furent une conquête de la spécialisation des philologies étrangères » (*Le paradigme de l'étranger*, Paris, Cerf, 1993, p. 315).

[1044] Albert Offret, « L'extension universitaire de Lyon en Orient pendant les années 1911 et 1912 », *Bulletin de la Société des amis de l'université de Lyon*, 26^e^ année, 1912-1913, p. 30.

[1045] Ferdinand Lot, « De la situation faite à l'Enseignement supérieur en France (II) », 11^e^ cahier, 7^e^ série, 1906, p. 116.

une chaire d'italien y a été créée en 1895 – il n'existe alors que deux autres chaires d'italien en France, l'une à Paris, l'autre à Lyon –, d'abord confiée à Henri Hauvette puis, au départ de celui-ci pour la Sorbonne, à Julien Luchaire, en 1906[1046]. En 1901, le comité de patronage des étudiants étrangers a également créé des cours d'italien pour les étrangers dans le cadre de ses cours de vacances[1047]. Surtout, le 9 novembre 1907, le conseil de l'université de Grenoble, sur proposition de Julien Luchaire, a décidé, sur ses fonds propres et ceux du comité de patronage, la création d'un Institut français à Florence, premier modèle du genre, inspiré de l'école française de Rome mais porté ici par les études italiennes[1048].

Il n'y a pas lieu de revenir ici par le menu sur la création et les premières années de cet institut, bien connu par la thèse qu'Isabelle Renard a consacrée à la période 1900-1920. Relevons cependant quelques particularités, propres à la période. Cet institut est d'abord et avant tout l'œuvre d'une université provinciale, celle de Grenoble, qui conçoit sa nouvelle création comme une annexe : « Administrativement, écrit Julien Luchaire en 1911, il est une annexe de la faculté des lettres de Grenoble ; son budget dépend de celui de cette université. Le directeur, professeur à la même faculté, est nommé par le recteur sur présentation du conseil de l'université »[1049]. Enclave grenobloise en terre italienne, l'institut promeut sans surprise essentiellement l'étude universitaire des langues françaises et italiennes, en complémentarité avec les cours dispensés à l'université de Grenoble, ainsi que l'explique le directeur de l'institut :

> « Les étudiants d'italien de l'université de Grenoble passent en moyenne deux ans à Grenoble et deux ans à Florence. À Grenoble, ils ont, outre l'enseignement spécial de la langue et de la littérature italienne (un professeur et un lecteur), l'enseignement général de la faculté, auquel ils sont obligés de prendre part, au moins la première année, comme candidats aux épreuves françaises et latines de la licence […]. À Florence, les étudiants français de l'Institut se trouvent dans des conditions telles que leur séjour doive porter tous ses fruits. Car il n'est pas sans exemple que des étudiants à l'étranger restent sans contact réel avec la population […] [et] demeurent entre eux. Nos étudiants de Florence n'habitent pas à l'Institut ; ils sont dispersés dans la ville chez des familles italiennes. […] Un de leurs professeurs est chargé d'un cours sur la civilisation contemporaine en Italie »[1050].

[1046] Isabelle Renard, *L'Institut français de Florence (1900-1920). Un épisode des relations franco-italiennes au début du XXe siècle*, Collection de l'École française de Rome, n°291, 2001, p. 92 et suivantes ; Michel Espagne, *Le paradigme de l'étranger*, *op. cit.*, p. 305 et suivantes. Voir aussi Michel David, « Pour une chronographie des études italiennes en France au XXe siècle », *Revue des études italiennes*, nouvelle série, vol. 30, n°1-4, 1984, p. 129-166.

[1047] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapports des conseils des universités pour l'année scolaire 1900-1901*, vol. 77, Paris, Imprimerie nationale, 1901, p. 142.

[1048] Julien Luchaire définit ainsi l'institut en 1909 comme « le seul essai rationnel qui ait été fait d'une extension, d'un perfectionnement normaux des sections de langues et de littératures vivantes des facultés des lettres et des humanités modernes » (cité par Isabelle Renard, *op. cit.*, p. 126).

[1049] Julien Luchaire, « L'Institut français de Florence », *La Revue de Paris*, novembre-décembre 1911, p. 393. Cf. également Isabelle Renard, *op. cit.*, p. 128.

[1050] *Ibid.*, p. 394-395.

Quant aux enseignants, les équipes sont principalement constituées par des universitaires, jeunes et grenoblois pour la plupart, pour qui l'institut constitue une position d'attente, souvent pour échapper au secondaire ou avant un poste en faculté : Julien Luchaire, qui « fera pendant deux ans l'aller-retour entre Florence et Grenoble où il conserve sa chaire jusqu'en 1910 »[1051] ; Ettore Levi-Malvano, lecteur d'italien depuis 1906 à l'université de Grenoble ; Pierre Ronzy, licencié d'italien à l'université de Grenoble en 1906 et agrégé d'italien depuis 1908 ; Benjamin Crémieux, professeur agrégé au lycée de Tournon ; Gabriel Maugain, boursier de doctorat avant d'être professeur à la faculté des lettres de Grenoble, etc.[1052] D'autres personnalités grenobloises sont également sollicitées, à l'instar de Marcel Reymond, qui vient professer l'histoire de l'art dans la section *ad hoc* de l'institut[1053]. Quant à Luchaire, un statut particulier, tout nouveau, lui est octroyé en 1910 par le ministère, à la demande du conseil de l'université, pour « se consacrer presqu'entièrement à l'institut » dont le développement « exige que son directeur […] soit présent à Florence presque toute l'année »[1054].

Dans la logique de cette projection en Italie, un poste de lectorat d'italien, financé par les fonds de l'institut, est créé par l'université de Grenoble en juin 1910[1055] et, tandis que les pages des registres des séances du conseil de l'université se noircissent de lignes sur les rapports avec l'Italie, l'université, confirmant sa position de Mecque des études italiennes, accueille en juillet 1912, à la demande de Luchaire et sous sa direction, un Congrès des italianistes[1056].

- L'ORIENTALISME LYONNAIS

L'université de Lyon, de son côté, s'étend en Orient depuis la fin des années 1880 et, de façon plus prononcée à l'orée des années 1910, non sans agacer les autres universités. En 1913, le conseil de l'université de Toulouse note ainsi : « Il paraîtrait que l'université de Lyon prétend au monopole pour la désignation du personnel enseignant de la faculté de droit de Beyrouth. M. le doyen est prié de bien vouloir demander à M. le recteur de vouloir bien se renseigner »[1057].

[1051] Isabelle Renard, *op. cit.*, p. 141.
[1052] *Ibid.*, p. 139 et suivantes.
[1053] *Ibid.*, p. 168.
[1054] Conseil de l'université de Grenoble, séances du 25 juin et du 20 juillet 1910 (AD Isère, 21T 111).
[1055] Conseil de l'université de Grenoble, séances du 25 juin 1910 (AD Isère, 21T 111).
[1056] Conseil de l'université de Grenoble, séance du 22 juin 1912 (AD Isère, 21T 112).
[1057] Cité par Caroline Barrera, *Étudiants d'ailleurs*, *op. cit.*, p. 44.

On a déjà rappelé plus haut les liens qui unissent l'université de Lyon au tissu économique et social local, dont les intérêts au Levant sont nombreux depuis le XIX^{e} siècle, la création en 1910 d'une commission d'extension universitaire sous la présidence du recteur Paul Joubin, et l'envoi en 1911 d'une mission universitaire en Orient non dénuée d'intérêts économiques et commerciaux. Partie de Marseille le 4 mai 1911, à bord du *Niger*, cette mission universitaire, composée du recteur Joubin, ambassadeur en chef des relations internationales de l'université de Lyon, et des professeurs Huvelin, Guiart et Offret, touche Athènes, Constantinople, Smyrne et Beyrouth, entre mai et juin 1911. Au retour de la mission, plusieurs actions d'envergure sont lancées, notamment portées par des associations qui « assurent la synergie entre commerce, missions et université »[1058] : le Comité lyonnais d'expansion universitaire en Orient, créé en 1911 ; l'Association lyonnaise pour le développement à l'étranger de l'enseignement supérieur et technique, créé en 1913.

À Lyon, est donc créé en 1911 un comité de tutelle des étudiants étrangers, dont il a déjà été question, destiné à attirer les étudiants grecs et ottomans. La même année, une maîtrise de conférence d'arabe et de turc, confiée à Gaston Wiet, sorti frais émoulu de l'École des langues orientales vivantes, est créée à la faculté des lettres[1059] avant que, l'année suivante, le ministère de l'Instruction publique n'autorise par arrêté les candidats au baccalauréat dans l'académie de Lyon « à remplacer par la langue arabe une quelconque des langues vivantes » prévues dans le cadre de leurs épreuves[1060]. Le 2 août 1911, l'Instruction publique approuve par ailleurs la création d'un « Collège oriental » à l'université de Lyon, annexé aux facultés des lettres et des sciences, spécifiquement dédié aux « étudiants orientaux ». Le 6 juillet 1912 enfin, le conseil de l'université décide la création d'un Institut lyonnais des sciences économiques et politiques, sur le modèle de l'École libre des sciences politiques de Paris. Destiné à contourner les rigidités de la législation française qui impose aux étudiants étrangers l'équivalence du baccalauréat pour l'accès aux études supérieures, l'Institut ne fait pas lui « du baccalauréat une condition préalable d'admission », afin d'éviter aux étrangers de s'acquitter « des droits d'examen auxquels ils ont déjà été soumis dans leur

[1058] Claude Prudhomme, « Le missionnaire et l'entrepreneur dans les colonies françaises », dans Hubert Bonin *et alii* (éd.), *L'esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression et réseaux du patronat colonial en France et dans l'Empire*, Paris, Publications de la Société française d'histoire de l'outre-mer, 2008, p. 149-164.

[1059] Albert OFFRET, *op. cit.*, p. 46-47.

[1060] Albert OFFRET, *op. cit.*, p. 45.

« Décret relatif à l'admission de la langue arabe aux examens du baccalauréat de l'enseignement secondaire dans l'académie de Lyon », 13 juillet 1912.

pays d'origine »[1061]. Approuvé par le ministère de l'Instruction publique le 27 novembre 1912, l'Institut ouvre ses portes en 1913.

Comme d'autres universités, Lyon se projette également à l'étranger. L'université est tout d'abord solidement implantée au sein de la faculté de médecine de Beyrouth, sur laquelle elle a d'ailleurs tenté, en concurrence avec Paris, de mener une OPA – finalement manquée – dans les années 1890. Alors que les jurys d'examens pour l'obtention du grade de docteur, instaurés en 1887-1888, sont présidés tour à tour entre 1889 et 1893 par des professeurs venus chaque année de différentes facultés de médecine françaises (Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux), le doyen de la faculté de Lyon, Louis Lortet, président du jury en 1891, a en effet réussi à conquérir, à force de missions, de rapports et de contacts précieux dans les réseaux diplomatiques[1062], une forme de monopole sur les nominations à ce jury, de sorte que ce dernier s'est vu, entre 1893 et 1898, constitué uniquement de professeurs lyonnais. Poussant plus loin l'avantage, des projets de rattachement administratifs de la faculté de Beyrouth et d'incorporation de ses enseignants comme chargés de cours de la faculté de médecine de Lyon ont été formulés par le conseil de l'université de Lyon en 1895[1063]. Si le ministère y a opposé son véto, arguant de l'illégalité de la mesure[1064], un arrangement a néanmoins pu être négocié avec le consulat général de France en Syrie pour le reversement à la faculté de médecine de Lyon des droits de scolarité des étudiants de la faculté de médecine de Beyrouth[1065], et la délivrance, par la faculté lyonnaise, du diplôme de docteur en médecine. La situation a cependant fait long feu. En 1899, à l'occasion d'une réforme de la diplomation à Beyrouth, les « privilèges spéciaux de Lyon »[1066] ont sauté, non sans psychodrame[1067], au profit du retour au principe du jury tournant. Seule est restée aux Lyonnais la possibilité d'envoyer malgré tout chaque année à partir de 1900, au moins un professeur pour participer aux jurys d'examens (Fig.3.18).

[1061] Albert OFFRET, *op. cit.*, p. 45.
[1062] Lettre du recteur de l'académie de Lyon, 22 novembre 1914 (AD Rhône, 1T 337).
[1063] Délibération du Conseil de l'université de Lyon, 19 décembre 1895 (AD Rhône, 1T 308).
[1064] Information transmises au Conseil de l'université de Lyon, 6 février 1896 (AD Rhône, 1T 308).
[1065] Lettre du Consul général de France au doyen Lortet, Beyrouth, 10 décembre 1895 (AD Rhône, 1T 4291).
[1066] Lettre du recteur de l'académie de Lyon, 22 novembre 1914 (AD Rhône, 1T 337).
[1067] Le doyen Lortet s'épanche ainsi auprès du préfet du Rhône : « Le 16 décembre 1898, je recevais de M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, un télégramme me demandant si le jury de Lyon était prêt à partir. […] Le jury de Lyon pouvait partir dans les 24 heures. Mais quelle ne fut pas ma surprise de recevoir le 20 décembre, c'est-à-dire quatre jours après, une autre dépêche de M. Liard me disant que pour cette fois le jury lyonnais n'aurait pas à se déplacer et "*qu'on désirait*" qu'il n'y eut cette année personne de Lyon. Je ne peux vous cacher, Monsieur le préfet, que la faculté de médecine de Lyon a été extrêmement émue de cette décision prise *ex abrupto* et qui ressemble presque à une mesure prise contre elle. C'est en effet une véritable destitution sans aucun motif allégué d'un jury nommé bien régulièrement et depuis plusieurs mois par le ministre lui-même. J'en ai été personnellement bien peiné ayant depuis plus de dix ans consacré toutes mes forces à la réussite de cette faculté à Beyrouth qui est un des derniers remparts à notre influence française en Syrie » (Lettre du doyen Lortet au préfet du Rhône, Lyon, 11 août 1899, AD Rhône, 1T 4291).

Fig.3.18. – Nombre de participations des facultés de médecine françaises aux jurys d'examens de la faculté de médecine de Beyrouth[1068]

Lyon	21
Paris	16
Bordeaux	4
Toulouse	3
Montpellier	3
Nancy	3
Lille	3

L'action du recteur Joubin en 1910-1911 permet de remotiver les ambitions d'expansion lyonnaise et, sous son impulsion et celle du doyen de la faculté de droit Paul Huvelin, ainsi que celle du directeur de l'école centrale de Lyon, de créer en 1913 deux purs rejetons cette fois de l'université de Lyon : l'École française de droit de Beyrouth et l'École française d'ingénieurs de Beyrouth. Au-delà de l'étude approfondie qui fait aujourd'hui défaut et qu'il conviendrait de consacrer à chacune d'elles[1069], relevons à tout le moins deux caractéristiques signifiantes pour les questions qui nous occupent ici – à savoir le partage du monde entre universités et le rôle d'avant-garde joué par elles en amont de l'État.

L'université lyonnaise tout d'abord, revendique désormais haut et fort sa spécialisation orientale pour justifier ses projets et obtenir des ministères les crédits qui leur sont nécessaires. Le recteur Joubin écrit ainsi à son ministre, en 1912 :

> « Il n'est pas douteux que, de plus en plus, la division du travail et la spécialisation sont nécessaires pour mener à bien toute œuvre à longue échéance. On peut dire, sans exagération, que tout à peu près reste à faire en Orient (sauf en ce qui concerne l'Egypte) au point de vue qui nous occupe : recrutement des étudiants orientaux, institutions d'enseignement supérieur […]. J'estime que le seul moyen de coordonner les efforts et d'avoir une politique sérieuse, est de concentrer en un même lieu les ressources et les hommes, de créer un centre d'action et de propagande. […] Or quelle est en France la ville universitaire mieux désignée que Lyon pour devenir ce centre ? Ses relations d'affaires, ses traditions d'existence d'une École coloniale, la puissance de sa chambre de commerce dont dépendent toutes les chambres de commerce d'Orient, la présence dans ces pays de nombreux Lyonnais qui occupent de hautes situations – tout la désigne pour recevoir du gouvernement ce mandat du plus haut intérêt national. […] Et je puis affirmer que s'il s'agissait de choisir un jury pour Madrid, Florence ou Saint-Pétersbourg, je n'aurais pas même l'idée de demander la participation d'un membre de l'université de Lyon »[1070].

[1068] *Bulletin annuel de la faculté française de médecine et de pharmacie de Beyrouth. Année scolaire 1922-1923*, Beyrouth, Imprimerie catholique, 1923, p. 11-14.

[1069] Notons malgré tout les deux articles passionnants de Catherine Fillon : « La faculté de droit de Lyon et l'expansion universitaire sous la Troisième République : la fondation l'école de droit de Beyrouth », *Le renouvellement des sciences sociales et juridiques sous la III^e^ République - La Faculté de droit de Lyon, (Actes du colloque tenu à Lyon les 4 et 5 février 2004)*, Paris, Éditions La Mémoire du droit, 2007, p. 303-331 ; « Le jésuite, l'universitaire et le politique : stratégies de recrutement du corps enseignant de l'école française de droit de Beyrouth (1913-1939) », dans Christophe Gaven, Frédéric Audren (dir.), *Les facultés de droit de province aux XIXe et XXe siècles*, tome 3 : *Les conquêtes universitaires*, Toulouse, Presses de l'université de Toulouse Capitole 1, 2012, p. 115-138.

[1070] Brouillon de lettre du recteur de l'académie de Lyon au ministre de l'Instruction publique, Paris, 13 juillet 1912 (AD Rhône, 1T 337).

La seconde caractéristique majeure est la capacité de l'université, forte de son tissu socio-économique local, à s'émanciper de ses tutelles pour décider quelles orientations doivent être celles de sa diplomatie universitaire. Consultés en 1912-1913, la rue de Grenelle et le Quai d'Orsay ont beau avoir fait montre d'une certaine prudence envers les projets de création de deux nouvelles antennes lyonnaises en terre syrienne, débloquant certes quelques fonds mais pour recommander à l'université de les « consacr[er] exclusivement à la fondation d'une école technique »[1071], qu'importe : le conseil de l'université de Lyon est passé outre, en se prononçant unanimement en juillet 1913 pour la création simultanée des deux établissements[1072] et pour la constitution, afin de lever les fonds nécessaires au-delà du soutien de l'État, d'une Association lyonnaise pour le développement à l'étranger de l'enseignement supérieur et technique, que préside le recteur – puis, à partir de 1914, le doyen Huvelin[1073] – et dont le comité de direction est composé à parité de membres de l'université (7 membres) et de membres de la chambre de commerce de Lyon (5 membres)[1074]. Même autonomie encore, en 1914, pour l'élaboration des programmes et des règles d'admission de l'école de droit de Beyrouth, dont le ministère de l'Instruction publique s'étonne alors avec force-remontrance qu'ils n'aient pas été soumis à son approbation ni à celle du ministère des Affaires étrangères avant publication[1075] – une situation d'autonomie de gestion de fait, qui, on le verra, sera loin d'être le cadre dans lequel évolueront les actions de diplomatie universitaire au lendemain de la Première Guerre mondiale.

*

D'autres exemples pourraient être pris encore pour illustrer ce processus de spécialisation régionale et d'expansion à l'avant-garde des administrations publiques : celui de l'université de Paris, qui tisse des liens de plus en plus étroits (nous allons y revenir au chapitre suivant) avec les États-Unis et l'Amérique latine ; celui de Bordeaux et de Toulouse, qui s'inventent une destinée espagnole, autour de chaires d'enseignement de langues et de littératures étrangères *ad hoc*[1076], et de la création en 1913 de l'Institut français de Madrid[1077] ;

[1071] Information du recteur au Conseil de l'université de Lyon, 31 mai 1913 (AD Rhône, 1T 308) ; Lettre de Stephan Pichon au ministère de l'Instruction publique, Paris, 27 juin 1913 (AD Rhône, 1T 338).

[1072] Délibération du conseil de l'université de Lyon, 7 juillet 1913 (AD Rhône, 1T 308).

[1073] Délibération du conseil de l'université de Lyon, 11 juillet 1914 (AD Rhône, 1T 308).

[1074] Délibération du conseil de l'université de Lyon, 22 juillet 1913 (AD Rhône, 1T 308).

[1075] « J'ai donc lieu de m'étonner que, du côté de l'université de Lyon, [ce programme] ait été tenu pour officiel et imprimé avant d'avoir été communiqué par nos soins, au ministère des Affaires étrangères » (Lettre du directeur de l'enseignement supérieur au recteur de l'académie de Lyon, Paris, 23 mai 1914, AD Rhône, 1T 338).

[1076] Cf. Michel Espagne, *Le Paradigme de l'étranger…*, *op. cit.*

celui de Lille, dont la Société d'extension universitaire et de patronage des étudiants étrangers, créée en 1892, regarde quant à elle davantage vers le nord de l'Europe, et l'Angleterre en particulier d'où lui viennent en grand nombre des étudiants pour ses cours de vacances[1078], université de Lille qui, à partir de 1913, sous l'impulsion du recteur Georges Lyon, s'attache en outre la direction de l'Institut français de Londres[1079] ; ou encore celui de Besançon, qui revendique sa proximité avec l'Allemagne et la Suisse : « La ville de Besançon », insiste un livret pour les étudiants étrangers, carte à l'appui (Fig.3.19.), « est en communication directe avec l'Est par Belfort et l'Alsace. Trois lignes la relient à la Suisse dont elle n'est séparée que par un court trajet »[1080].

Fig.3.19. – La projection internationale de l'université de Besançon (1904)[1081]

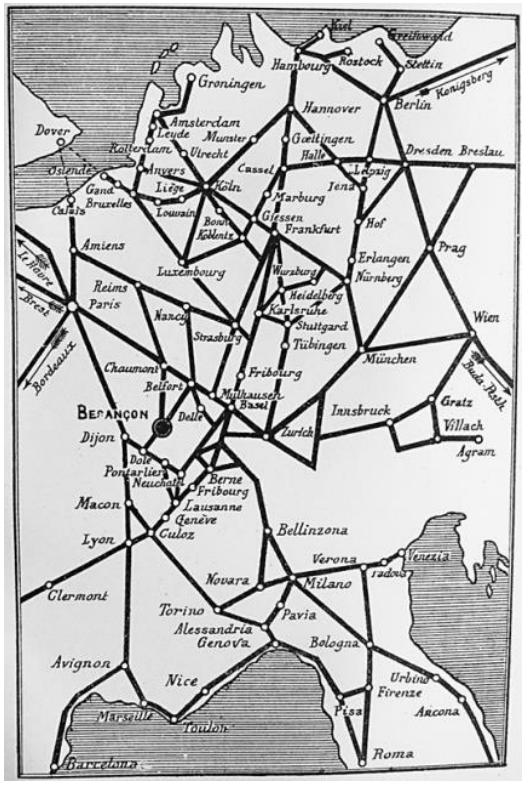

À la fin des années 1910, les universités françaises sont ainsi désormais pleinement engagées dans une course à l'international, soutenues par des réseaux locaux de notables eux-

---

[1077] Jean-Marc Delaunay, *Des palais en Espagne…*, *op. cit.* ; voir aussi, du même auteur : *Méfiance cordiale. Les relations franco-espagnoles de la fin du XIXe siècle à la Première Guerre mondiale*, Paris, L'Harmattan, 2011.

[1078] Cf. Jean-François Condette, *Une faculté dans l'histoire. La faculté des lettres de Lille de 1887 à 1945*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1999, p. 187.

[1079] Cf. *Londres sur Seine*, *op. cit.* ; *Revue internationale de l'enseignement*, tome 65, 1913, p. 444-445.

[1080] *Université de Besançon. Cours de français pour les étudiants étrangers. Renseignement divers*, Besançon, Comité de patronage des étudiants étrangers, 1904, p. 28.

[1081] *Ibid.*

mêmes investis dans des dynamiques locales, nationales et internationales de légitimation, et par une puissance publique qui se limite pour l'heure à soutenir leurs initiatives sans régulation excessive de la concurrence infranationale à laquelle les établissements se livrent. Reste qu'un besoin de coordination nationale entre les universités commence à se faire sentir, comme en témoignent ces universitaires français invités, en octobre 1910, au centenaire de l'université de Berlin, et qui, faute d'une concertation organisée en amont entre universités françaises, se sont sentis « humiliés » d'être si peu nombreux à représenter la France à ces cérémonies :

> « L'université de Berlin avait convié les universités du monde entier et quelques-uns des corps savants les plus illustres à célébrer avec elle, au mois d'octobre dernier, le centième anniversaire de sa fondation. […] Une première constatation fut pénible pour les représentants des universités françaises. Lorsqu'ils se trouvèrent tous réunis, ils étaient cinq délégués pour les universités de Paris, de Dijon, de Lyon, de Montpellier et de Toulouse. C'était vraiment trop peu. Ils eurent du premier coup cette impression que la France ne s'était pas fait, aux solennités du Centenaire, une place suffisante, et ils en éprouvèrent un malaise que rien ne put dissiper. Renseignements pris, l'abstention de la grande majorité des universités françaises n'était nullement motivée par des scrupules patriotiques ou par des appréhensions que rien ne justifiait. Elle avait pour causes, chez la plupart, des habitudes d'apathie et d'inertie, conséquences d'un long régime de tutelle administrative, et chez quelques-uns, hélas ! la difficulté ou même l'impossibilité de prélever sur des budgets modestes, la somme nécessaire à l'envoi d'un délégué. Dans une circonstance où des hommes étaient accourus de toutes les parties du monde, même des plus reculées, telles que le Cap, l'Australie, l'Amérique du Sud, le Japon, […] cet effacement de notre pays a profondément affligé ceux de ses amis que nous avons rencontrés à Berlin. Ils ont déploré ce qu'ils appelaient l'abandon de notre intérêt national, une abdication, presque une trahison. […] Les délégués français avaient choisi comme porte-paroles M. Henri Poincaré, de l'université de Paris. C'est au moment où notre orateur monta sur l'estrade, escorté de ses quatre compatriotes, que nous fûmes le plus humilié de la petitesse de notre groupe. Malgré l'ampleur que nous essayions de donner aux plis de nos robes, nous tenions une place minime. Sans parler des Américains, venus en masse, nous étions éclipsés même par les Suisses. Nous ne l'emportions en nombre que sur les Japonais, qui étaient trois, et sur deux autres pays représentés chacun par une seule unité, la Grèce et la Turquie »[1082].

Il y a là le terreau propice à l'éclosion d'une nouvelle étape de développement pour la diplomatie universitaire française.

[1082] Auguste Ehrhard, « Le centenaire de l'université de Berlin », *Bulletin de la Société des amis de l'université de Lyon*, 24e année, 1910-1911, p. 6 et p. 9.

DEUXIÈME PARTIE

L’étatisation d’une politique universitaire internationale (années 1900 - années 1910)

CHAPITRE 4

L'hypothèse fédérale (1910-1914)

> « Je désire présenter à la Chambre quelques observations très brèves […] sur les relations de nos universités avec l'étranger. […] le sujet qui me préoccupe, bien qu'il soit d'une très grande importance pour notre pays, n'est point cependant suffisamment connu. On est au courant des efforts que font, pour répandre notre langue à l'étranger, l'État français, et, avec lui, des associations comme l'Alliance française […] ou comme la Mission laïque […]. On est moins informé de ces efforts qui visent, d'une manière particulière, à étendre le rayonnement au dehors de notre enseignement supérieur, c'est-à-dire à propager la haute culture française parmi ceux qui sont destinés à devenir demain, dans tous les domaines, les dirigeants des nations étrangères. On est mal informé de ces efforts »[1083].
>
> « Il existe à l'heure actuelle une "question des étudiants étrangers" »[1084].

La décennie qui court du milieu des années 1900 à 1914 représente un tournant majeur dans l'histoire des relations internationales des universités. Pour la première fois, et sous des appellations diverses – « politique étrangère des universités », « expansion universitaire » –, la diplomatie universitaire française, jusque-là mise en œuvre en toute confidentialité et sous l'impulsion locale des établissements, se voit soudain érigée en cause nationale, ouvertement débattue au Parlement et dans plusieurs revues accessibles au grand public cultivé, théorisée dans sa globalité – et non plus seulement sous un angle unique, comme celui de l'accueil des étudiants étrangers –, tout en étant l'objet d'un investissement sans précédent de la part de l'État, à la fois financier et institutionnel, comme en témoigne, en 1910, la création du Bureau des écoles et des œuvres françaises à l'étranger au Quai d'Orsay, et de l'Office national des universités et écoles françaises ; autant d'institutions sur la genèse et l'action desquelles on tentera de revenir ici en détail.

Ce processus de nationalisation est porté par des acteurs qui s'y investissent depuis peu – voire même, pour certains, pas du tout encore –, qui sont issus d'une même génération (celle

[1083] Adolphe Landry, *JO, CDD, Débats parlementaires*, 1ère séance du 13 février 1911, p. 640.
[1084] *Impressions parlementaires, Sénat*, n°110, 16 mars 1910, p. 111-112.

née autour de 1870), et pour qui ce secteur d'activité – dont vont, dès lors, être marginalisés certains de ses anciens acteurs – constitue un nouvel espace possible de légitimation sociale : députés et sénateurs engagés dans des stratégies de distinction parlementaire ; universitaires reconvertis dans la haute administration de l'enseignement supérieur et investis dans le double jeu du national et de l'international. Tous ne sont pas nécessairement d'accord sur l'esprit qui doit conduire une telle régulation nationale de la diplomatie universitaire : en coulisse, au-delà du consensus affiché publiquement, se joue un conflit entre centralisme et fédéralisme, qui va se régler provisoirement au rapport de force en faveur du second.

S'enclenche ainsi un processus de bureaucratisation de type fédéral, qui n'est d'ailleurs pas propre à la France : au tournant des années 1910, les pratiques circulent en Europe et les instances nationales de régulation des relations universitaires internationales se multiplient en Allemagne, en Espagne, en France, ou encore en Grande-Bretagne, reflet de cette capacité des États à capter les réticulations académiques transnationales alors en pleine croissance. Loin de provoquer un rétrécissement du champ des possibles par la disparition ou l'absorption des initiatives déjà existantes, les praticiens de ces nouvelles instances leur surajoutent une strate – nationale, celle-là – qui, on le verra, enrichit les répertoires d'action et ouvrent de nouveaux domaines d'intervention transnationaux.

Logique transnationale de bureaucratisation, logique parlementaire et logique de corps universitaire : telles sont, en France, les trois dynamiques sociales majeures à l'œuvre entre le milieu des années 1900 et 1914 dans la genèse de la nouvelle politique publique de l'État en matière de relations universitaires internationales. Elles seront l'objet du présent chapitre, qui s'attachera à en étudier les traductions institutionnelles et pratiques – au sens de pratiques concrètes des acteurs. Ce faisant, à partir d'archives en grande partie inexploitées, on insistera tout particulièrement sur la genèse et le rôle du Bureau des écoles et des œuvres françaises à l'étranger ainsi que de l'Office national des universités et écoles françaises, organisme-clé et méconnu de régulation fédérale de la diplomatie universitaire. Ces institutions, déjà maintes fois identifiées à l'occasion de travaux antérieurs, n'ont pas fait jusqu'ici l'objet d'une histoire sociale approfondie et nous paraissent – ainsi que le formule de façon générale Yves Mény à propos de la génétique institutionnelle – avoir été « trop souvent pensées comme un "donné" dont l'acte de baptême serait constitué par leur éclosion juridique. Ces objets sans histoire, quasi réifiés, sont présentés aujourd'hui comme des réponses obligées aux nécessités de la modernisation, du changement, de l'efficacité, de l'adaptation aux contraintes économiques, sociales ou géopolitiques. Trop rares sont les études qui démontent les stratégies, démasquent

les acteurs, analysent les pressions à l'origine des institutions et de leur transformation ultérieure »[1085]. C'est tout le pari des pages qui vont suivre.

I. NAISSANCE D'UNE POLITIQUE D'« EXPANSION UNIVERSITAIRE »

1.1. Le temps des bureaucrates

A) La réforme de la politique des œuvres françaises à l'étranger et ses limites

Au tournant du siècle, la réforme de la politique des œuvres françaises à l'étranger, qui mène à la naissance, en 1909-1910, du Bureau des écoles et des œuvres françaises à l'étranger, rattaché au ministère des Affaires étrangères, est aujourd'hui bien connue. Elle correspond à un double processus : d'une part, à la prise de conscience par les élites tertio-républicaines qu'une augmentation des crédits alloués aux établissements français à l'étranger (œuvres charitables et œuvres d'enseignement), perçus comme des outils de l'« influence nationale »[1086], est nécessaire dans un contexte où les rivalités internationales – et notamment coloniales – vont croissantes ; d'autre part, à ce qu'Albert Salon identifie comme un « tournant laïque »[1087], à savoir la volonté du Parlement, dans le contexte anticlérical du bloc des Gauches, de laïciser ce domaine de l'action publique essentiellement porté jusqu'ici par des congrégations religieuses – lesquelles sont d'autant plus actives à l'étranger qu'elles y transfèrent une partie de leurs cadres après le vote des lois portant séparation des Églises et de l'État[1088].

Cette configuration conduit le Parlement, autant par souci d'efficacité que pour contrôler l'action du pouvoir exécutif, à créer de nouveaux chapitres au budget du ministère des Affaires étrangères, à destination des « Œuvres françaises en Orient » (1891), des « Œuvres françaises au Maroc » (1905), des « Œuvres françaises en Occident » (1906) – qui, en 1910, se scindent encore en deux nouveaux chapitres budgétaires distinguant « Œuvres françaises en Europe » et « Œuvres françaises en Amérique » –, enfin des « Œuvres françaises en Extrême-Orient » (1907)[1089]. En parallèle, et sans pour autant couper les vivres aux congrégations religieuses qui continuent en réalité d'être largement subventionnées, le poids

[1085] Yves Mény, *La greffe et le rejet. Les politiques du mimétisme institutionnel*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 7.

[1086] Cité dans *Les affaires étrangères et le corps diplomatique français*, Paris, CNRS, 1984, p. 204.

[1087] Albert Salon, « L'action culturelle de la France dans le monde… », *op. cit.*, p. 116.

[1088] Voir notamment : Patrick Cabanel et Jean-Dominique Durand (dir.), *Le grand exil des congrégations religieuses françaises (1901-1914)*, Paris, Éditions du Cerf, 2005.

[1089] *Les affaires étrangères et le corps diplomatique français*, *op. cit.*, p. 204-206.

des crédits accordés aux acteurs laïcs augmente, par exemple en faveur de la Mission laïque, dès sa fondation en 1902[1090]. Enfin, pour présider à l'utilisation coordonnée de ces crédits, un « service spécial des écoles françaises dans le monde » est créé en 1909, rebaptisé en août 1910 « Bureau des écoles et des œuvres françaises à l'étranger », sur le modèle d'un bureau du même nom qui fonctionne outre-Rhin depuis 1906, au ministère allemand des Affaires étrangères[1091]. En 1913, le budget affecté aux œuvres françaises en Europe, en Amérique, en Orient et aux Sociétés de bienfaisance constitue ainsi environ 6% du budget total du ministère des Affaires étrangères.

Fig.4.1. – Crédits (en francs) affectés aux « Œuvres françaises » en Occident, en Orient, en Amérique, et aux Sociétés de bienfaisance françaises à l'étranger sur le budget du ministère des Affaires étrangères (1906-1914)

Budgets	1906	1907	1908	1909	1910		1912	1913
Occident	3 000	3 000	12 000	25 000	E.*	83 000	97 000	138 000
					A.*	17 000	31 000	46 000
Orient	892 000	800 000[1092]	800 000	900 000	1 000 000		1 100 000	1 120 000
Bienfaisance	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000		60 000	62 600
TOTAL	**945 000**	**853 000**	**862 000**	**975 000**	**1 150 000**		**1 288 000**	**1 366 000**

* E. : Europe / A. : Amérique

Ces augmentations budgétaires, qui traduisent une volonté parlementaire indéniable, sont néanmoins – pensons-nous – un trompe-l'œil. Car au-delà des intentions, si l'on porte attention à la façon concrète dont travaille ce nouvel organe bureaucratique, force est de constater qu'il ressemble pour beaucoup à une coquille vide. Restrictions budgétaires obligent – la réforme de Stephan Pichon en 1907 ayant eu à la fois pour ambition et pour effet de réduire les personnels de l'administration centrale du Quai d'Orsay[1093] –, le service n'est tout d'abord pourvu d'aucun personnel en propre lors de sa création en avril 1909. C'est un homme du ministre Pichon qui en reçoit la charge : Paul Gauthier, 36 ans, issu de la carrière consulaire, alors tout à la fois chef-adjoint du cabinet du ministre[1094] et rédacteur à la Direction politique et commerciale[1095], et qui a été « maintenu dans ces […] fonctions »[1096]

[1090] Voir notamment : André Thévenin, *La Mission laïque française…*, *op. cit.*

[1091] *Les affaires étrangères et le corps diplomatique français*, *op. cit.*, p. 73-75.

[1092] La différence de crédit de 92 000 francs entre 1906 et 1907 s'explique par la différenciation d'un chapitre dédié aux œuvres françaises en Extrême-Orient à partir de 1907.

[1093] *Histoire de la diplomatie française*, t. 2 (*De 1815 à nos jours*), p. 248 et suivantes.

[1094] Il sera chef-adjoint de cabinet de Stephen Pichon à chaque fois que celui-ci sera ministre (de 1906 à 1911, en 1913 et de 1917 à 1919).

[1095] Paul Gauthier (né en 1873), est licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures d'histoire et de géographie (1898). Il a été élève consul à la Direction des consulats (1899), consul suppléant à Alexandrie (1901), secrétaire de la Conférence sanitaire internationale à Paris (1903), gérant du consulat du Caire (1904), secrétaire général adjoint du gouvernement tunisien (1905), consul de 2e classe (1905), chef-adjoint de cabinet du ministre (1906), rédacteur à la direction politique et commerciale maintenu dans ses fonctions de chef-adjoint du cabinet (1907), chargé du service des écoles et des œuvres françaises à l'étranger (1909), consul de 1ère classe (1909). Chef du bureau des écoles (1910), il est chef du secrétariat de la Conférence sanitaire internationale de

une fois nommé à la tête du service des écoles et des œuvres ; autant dire qu'il n'a certes que peu de temps à consacrer au développement du service où, selon toute vraisemblance, il expédie les affaires courantes. En outre, les attributions du service sont dès l'origine amputées de toute une partie des « œuvres françaises » en Tunisie (qui continuent à relever du résident général), au Maroc (où la responsabilité incombe au ministre de France à Tanger), en Abyssinie (où elles restent rattachées à la sous-direction du Levant), enfin en Extrême-Orient, œuvres « trop liées étroitement à la fois à notre politique générale à l'égard de la Chine et aux relations de l'Indochine avec le grand empire voisin pour pouvoir […] les détacher du service d'Extrême-Orient »[1097].

En août 1910, lors de la transformation du service en bureau rattaché à la Direction des affaires politiques et commerciales, un poste de chef de bureau est certes créé, mais il demeure confié à Paul Gauthier, toujours occupé à ses fonctions auprès du ministre et en charge de surcroît du secrétariat de la Conférence sanitaire internationale de Paris (novembre 1911-janvier 1912). Et quand, le 21 juin 1912, Gauthier est nommé chef du bureau de Tunisie, personne ne lui succède dans l'immédiat. « On songe à lui donner un remplaçant un mois après […]. On ne cherche même pas à faire coïncider les deux mesures. À remarquer qu'on avait changé peu de temps auparavant le sous-ordre employé dans ce bureau. Donc les six premiers mois de 1912, on enlève du bureau des écoles les deux agents qui seuls y sont affectés depuis 1910 », se désole le rapporteur du budget des Affaires étrangères à la Chambre des députés, Louis Marin[1098].

Son successeur, Albert Pingaud[1099], 43 ans, ancien normalien, agrégé d'histoire et ancien consul de 1ère classe à Düsseldorf[1100], ne semble pas plus investi : profitant de sa présence au sein de l'administration centrale, il mène à bien des recherches dans les archives du ministère, pour une thèse de doctorat ès lettres consacrée à la présence française en Italie

---

Paris (1911-1912), fonction qu'il quitte pour être chef de bureau de Tunisie (1912). Source : *Annuaire diplomatique et consulaire de la République française*, 1927.

[1096] *Archives diplomatiques. Recueil mensuel de diplomatie, d'histoire et de droit international*, 50e année, n°1, janvier 1910, p. 127.

[1097] *Ibid.*, p. 128.

[1098] *Impressions parlementaires*, *CDD*, n°1387, 1ère partie, 28 octobre 1915, p. 415.

[1099] Arrêté du 26 juillet 1912 (cité dans *Archives diplomatiques. Recueil mensuel de diplomatie, d'histoire et de droit international*, 52e année, n°8-9, août-septembre 1912, p. 336.

[1100] On ignore les raisons qui ont présidé au choix d'Albert Pingaud pour cette fonction. Albert Pingaud (né en 1869) est agrégé d'histoire et de géographie, ancien élève de l'École normale supérieure. Il a été élève consul à la Direction des consulats (1896), consul suppléant (1899), attaché payé à la Direction politique (1900) puis à Tunis (1903), consul de 2e classe (1903), consul à Helsinki (1906), à Nuremberg (1908), consul de 1ère classe (1909), consul à Düsseldorf (1910). Chef du bureau des écoles et des œuvres françaises à l'étranger (1912), il conserve ses fonctions jusqu'en 1916, date de la suppression du bureau, pour être chargé du consulat de Florence (1916). Source : *Annuaire diplomatique et consulaire de la République française*, 1927.

sous la Révolution française[1101], thèse qu'il soutient avec brio en Sorbonne en 1914[1102]. Surtout, peu avant son arrivée, à l'occasion d'un décret modifiant l'organisation du ministère, le Bureau des écoles a été rétrogradé dans la hiérarchie des bureaux de la Direction des affaires politiques et commerciales (il est passé de la 4e à la 9e place) et il a vu ses attributions réduites : sa dimension centralisatrice n'est plus affirmée par le nouveau décret, pas plus que son rôle de coordination avec les autres ministères[1103]. Son action se limite à « la correspondance » et à « la répartition des allocations », laquelle se voit sévèrement épinglée par le rapporteur du budget du Quai d'Orsay deux ans plus tard :

> « La répartition des allocations s'est faite *au jour le jour*, suivant le caprice des uns ou l'obstruction des autres : on ne voit pas ressortir un *programme d'ensemble* en vue d'un résultat voulu. Il semble démontrer que l'idée d'une action intellectuelle française à l'étranger – et particulièrement en Europe – n'ait été ni conçue ni appliquée au Quai d'Orsay. Comment se peut-il faire, par exemple, que nous ne voyions aucun établissement français subventionné en Grande-Bretagne ? […] Pour la Russie, nous constatons également l'insuffisance des subventions. […] En Roumanie, nulle œuvre scolaire ne se trouve encouragée par les Affaires étrangères en 1912. […] En Grèce, même absence totale de subventions aux œuvres françaises. […] En Norvège, aucune subvention n'apparaît en 1912. […] En Hollande, on ne trouve nulle trace d'établissement subventionné par nous […]. Aux Etats-Unis, nous arrivons à une subvention totale de 21 000 francs ! Ce résultat est dérisoire et indique, comme nous l'avons déjà dit, l'absence complète de préoccupations relatives à notre expansion intellectuelle »[1104].

À l'absence de politique s'ajoute l'absence de transparence, que le rapporteur du budget n'a de cesse de dénoncer, déplorant « l'insuffisance de renseignements que [le parlement n']a pu encore obtenir du département sur la situation particulière de chacune de ces œuvres »[1105] ; « Nous avons déjà dit à ce sujet, combien il est regrettable que le département s'obstine à présenter des indications aussi sommaires au budget. Nous avions déploré déjà ce laconisme fâcheux avec assez d'insistance, pour espérer qu'il serait tenu compte de nos doléances »[1106].

Tandis que l'augmentation des chapitres budgétaires des œuvres françaises traduit une volonté parlementaire, la création du Bureau des écoles paraît bien ne constituer qu'une réponse obligée du Quai d'Orsay, sans procéder d'aucune dynamique interne à la machine diplomatique. On aurait tort ainsi d'y voir – sauf à regarder les choses de leur point d'arrivée, c'est-à-dire à l'aune des services de relations culturelles qui vont lui succéder au Quai

---

[1101] *Bonaparte, président de la République italienne*, 2 vol., Paris, Perrin, 1914.

[1102] « Doctorat de M. Albert Pingaud », *La Révolution française. Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 34e année, n°6, décembre 1914, p. 359-369.

[1103] Décret modifiant le décret du 31 août 1911 sur l'organisation du ministère des Affaires étrangères, 19 juillet 1912 (cité dans *Archives diplomatiques. Recueil mensuel de diplomatie, d'histoire et de droit international*, 52e année, n°10-11-12, octobre-novembre-décembre 1912, p. 119-121. Nous avons bel et bien trouvé confirmation de cette réduction d'attributions dans : « Rapport fait au nom de la commission du Budget chargée d'examiner le projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits au titre du budget ordinaire des services civils de l'exercice 1918 » par Louis Marin, *JO, CDD, Documents*, n°5022, 27 septembre 1918, p. 72.

[1104] *Impressions parlementaires, CDD*, n°1387, 2e partie, 28 octobre 1915, p. 531-532 et p. 579.

[1105] *Ibid.*, p. 531.

[1106] *Ibid.*, p. 528.

d'Orsay à partir de l'entre-deux-guerres – le signal de lancement d'une « politique culturelle extérieure » française, en tout cas certes pas dans le domaine des relations universitaires internationales puisque, ne serait-ce que par son nom, le Bureau des écoles a pour champ d'action les niveaux primaire et secondaire de l'enseignement, et non le supérieur. Entre 1910 et 1914, ce n'est en réalité pas au Quai d'Orsay mais *avec* et *par* le monde universitaire que le Parlement va dessiner les contours d'une nouvelle politique universitaire internationale[1107].

B) Un tournant européen : la nationalisation de l'action universitaire internationale

Le contexte européen s'y prête. Les élites françaises ne sont en effet alors pas les seules à être travaillées par une dynamique de nationalisation institutionnelle des dispositifs d'action universitaire à l'international. Au début du XX^e^ siècle, l'Allemagne, l'Espagne ou encore la Grande-Bretagne connaissent des logiques similaires.

On a déjà évoqué l'*Akademisches Auskunftsamt*, bureau de renseignements créé en 1904 par Wilhelm Paszkowski à l'université de Berlin pour les étudiants étrangers et qui, bien au-delà de l'université de Berlin, informe des possibilités d'études en Allemagne[1108]. En 1911, un « grand institut placé sous le contrôle de l'Etat »[1109], l'Institut Bœttinger, est par ailleurs créé à Berlin et logé dans une aile de l'université, pour apprendre aux étrangers « l'histoire, les arts, les institutions, les mœurs […] de l'Allemagne contemporaine »[1110]. Cette « entreprise nouvelle, [qui] se distingu[e] absolument de tout ce qui a été fait jusqu'à présent en Allemagne et même ailleurs pour les étrangers »[1111], est encore dirigée par Paszkowski, sous

[1107] Sans être à l'initiative sur les questions universitaires, le ministère des Affaires étrangères n'en reste pas moins soucieux de préserver ses prérogatives de contrôle, à l'imitation d'autres États. Ainsi en 1913, suite à une loi fiscale adoptée en mars 1913 par le congrès fédéral des États-Unis et qui pose que le pouvoir exécutif « ne pourra plus désormais lancer ou accepter une invitation ayant pour but de prendre part à des Congrès, à des conférences internationales, ou autres réunions analogues, sans y avoir été auparavant spécialement autorisé par une loi » (« Règle relative à la participation des États-Unis aux conférences et congrès internationaux », note du ministère des Affaires étrangères au ministère de l'Instruction publique, Paris, 19 mai 1913, AN, F[17]13063), le ministre Stephen Pichon, prend l'initiative d'affirmer son autorité en matière de présence de délégués français à des congrès scientifiques ou universitaires internationaux : « En raison de l'accroissement constant du nombre des conférences officielles et des congrès sans caractère diplomatique réunis par les gouvernements étrangers ou les associations privées auxquels le gouvernement de la République est sollicité de se faire représenter, mon attention a été appelée sur la nécessité d'établir des règles précises dont la stricte application préviendrait, à l'avenir, toute difficulté et assurerait un profit réel de la participation des divers départements intéressés […]. Aucune invitation d'un gouvernement ou d'un groupement privé ne serait acceptée par aucun département ministériel, sans consultation préalable du ministère des Affaires étrangères, ou sans que mon département ait saisi lui-même les diverses administrations publiques de cette invitation » (Lettre du ministère des Affaires étrangères au ministère de l'Instruction publique, Paris, 20 novembre 1913, AN, F[17]13063).

[1108] Spencer Stoker, *op. cit.*, p. 8.

[1109] Henri Shoen, « Un nouvel institut pour étrangers à Berlin », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 62, juillet-décembre 1911, p. 235.

[1110] *Ibid.*

[1111] *Ibid.*, p. 238.

l'autorité d'un conseil d'administration où siègent le recteur de l'université de Berlin et des représentants du ministère. Son but affiché est ouvertement de « répandre dans le monde la langue et la culture allemandes »[1112], en délivrant notamment des cours imités de ceux de l'Alliance française.

En Espagne, le gouvernement crée en juillet 1901 des bourses de mobilité à l'étranger et fonde en 1907 la *Junta para Ampliacion de estudios e investigaciones scientificas* (ou Conseil pour l'extension des études et des recherches scientifiques), une « institution d'État, créée et subventionnée par l'État »[1113] espagnol, notamment pour promouvoir à l'étranger sa langue et son histoire, pour « accroître le prestige de l'Espagne en Amérique hispanique et faire en sorte de devenir un jour le guide et porte-parole en Europe de toute "la race espagnole" »[1114]. À partir de 1910, cette « entreprise nationale »[1115] envoie chaque année environ une centaine de boursiers à l'étranger[1116].

En Grande-Bretagne, les initiatives pour la coordination des actions internationales des universités se multiplient également. En 1908, par exemple, un *Chinese Education Committee*, composé de diplomates britanniques et d'universitaires d'Oxford, de Cambridge et du King's College de Londres est fondé pour « centralise[r] tous les renseignements et […] attirer et retenir les étudiants chinois en Angleterre »[1117]. Surtout, en juillet 1912, les 53 universités de l'Empire réunies pour la première fois en congrès interuniversitaire à Londres se dotent d'un bureau fédéral (*Universities Bureau of the British Empire*) pour mieux échanger entre elles sur les transformations universitaires en cours, faciliter la circulation des enseignants et des étudiants entre les institutions académiques de l'Empire britannique sur des modèles importés de la scène universitaire internationale – « L'échange de professeurs entre différents pays est désormais reconnu comme bénéfique. Un système d'échanges réguliers de ce type a déjà été arrangé entre l'Allemagne et les États-Unis, et entre la France et les États-

[1112] *Ibid.*, p. 236.

[1113] Pierre Paris, « Junta para Ampliacion de estudios e investigaciones scientificas », *Bulletin hispanique*, t. 18, n°2, 1916, p. 116.

[1114] *Bulletin of the University Information Office*, SDN, CIC, 1924, n°1, p. 45.

[1115] Expression contenue dans sa charte fondatrice (*Ibid.*).

[1116] Cf. Caroline Rodriguez López, « Apprendre à l'étranger ce dont nous avons besoin chez nous. Note sur les voyages d'études des universitaires espagnols (1900-1939) », Actes du colloque « Academic Migrations, Elite Formation and Modernisation of Nation States in Europe (second part of the 19th century-1939) », *op. cit.* ; T. Rodríguez de Lecea, « Las relaciones culturales entre España y América Latina a través de la Junta de Ampliación de Estudios », dans Guereña J. L., Fell E. M. et Aymes J. R. (dir.), *L'Université en Espagne et en Amérique Latine du Moyen Âge à nos jours*, tome 1 : "Structures et acteurs", Tours, Publications de l'Université de Tours-CIREMIA, 1991, pp. 285-303 ; J. M. Sánchez Ron (dir.), *La Junta para Ampliación de estudios e investigaciones científicas 80 años después*, Madrid, CSIC, 1989, 2 vol.

[1117] « Comité de propagande pour la Chine, fonctionnant en Angleterre pour attirer en Angleterre les étudiants chinois », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 56, 1908, p. 278.

Unis »[1118] – et se doter d'une force de frappe internationale, par un investissement collectif dans la conception de nouveaux dispositifs de jugement : en 1914, un répertoire des universités de l'Empire est ainsi publié par le nouveau bureau[1119].

La France n'est bien sûr pas en reste. Plusieurs initiatives voient le jour entre le milieu des années 1900 et 1910 tendant à institutionnaliser les relations académiques internationales de l'Hexagone. Un premier pas est tout d'abord franchi en 1901, avec la création auprès du ministre de l'Instruction publique d'un Office d'informations et d'études, qui institutionnalise la fonction d'enquête sur les systèmes académiques étrangers. Son objectif est « de classer et de répertorier les documents officiels et les autres documents de nature à faire connaître la législation et l'administration de l'instruction publique à l'étranger »[1120]. En 1903, l'Office est annexé au Musée pédagogique, placé sous la direction de l'historien Charles-Victor Langlois, professeur à l'université de Paris[1121], et il reçoit l'année suivante la charge de gérer le système des échanges d'assistants de langues vivantes entre la France et les pays étrangers. À partir de 1904 en effet, le ministère de l'Instruction publique signe des conventions avec la Grande-Bretagne (1904-1905), la Prusse (1905), la Saxe (1907), l'Autriche (1907), la Bavière et la Hesse (1912), l'Italie (1912), enfin l'Espagne (1913), d'une part pour l'accueil dans les écoles et les lycées de jeunes assistants étrangers afin d'accompagner les élèves français dans leur apprentissage des langues vivantes, d'autre part pour l'envoi à l'étranger de jeunes assistants de français. Le Musée pédagogique pilote l'ensemble du système côté français[1122]. À l'échelle de l'enseignement supérieur, si son action est plus limitée, le Musée pédagogique reçoit aussi à la même période mission de centraliser les candidatures étrangères à des postes de lecteurs de langues étrangères dans les facultés des lettres, en vue de les soumettre aux universités qui pourraient en avoir besoin. Les premiers lectorats d'allemand et d'anglais ont en effet été créés au tournant du siècle dans les universités françaises. Un poste de lecteur d'allemand a vu le jour à l'université de Nancy en 1901[1123], deux autres emplois de lecteur d'anglais ont été

[1118] *Congress of the Universities of the Empire (1912). Report of Proceedings*, London, University London Press, 1912, p. 313.

[1119] *The Yearbook of the Universities of the Empire (1914)*, edited by W. H. Dawson, and published for the Universities Bureau of the British Empire, London, Herbert Jenkins LTD Publishers, 1914.

[1120] Maurice Pellisson, « Musées pédagogiques », dans Ferdinand Buisson (dir.), *Nouveau dictionnaire de pédagogique et d'instruction primaire public*, Paris, 1911 [édition électronique].

[1121] René Guillemoteau, *Du Musée pédagogique à l'Institut pédagogique national (1879-1956)*, Paris, Centre national de documentation pédagogique, 1979, p. 45 et suivantes.

[1122] Sur ce sujet, nous renvoyons à la thèse récente de Sébastien Rival, « L'échange des assistants de langue vivante entre la France et l'Allemagne avant la Seconde Guerre mondiale : les "directeurs de conversation" et la "langue de l'ennemi" », thèse de doctorat en études germaniques, Université de Lorraine-Metz, 2012.

[1123] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapport des conseils des universités pour l'année scolaire 1900-1901*, vol. LXXVII, Paris, Imprimerie nationale, 1902, p. 180.

créés à Bordeaux et à Grenoble en 1902[1124]. En 1907, un crédit spécial a été inscrit au budget des facultés de lettres – sous le titre « Lecteurs de langues étrangères » –, pour permettre au ministère une meilleure coordination territoriale[1125]. Dix-neuf postes de lecteurs d'anglais, d'allemand, d'italien et d'espagnol sont prévus au total chaque année dans les facultés de province[1126] – ce seront essentiellement de fait des postes d'anglais et d'allemand (sauf à Grenoble, où un emploi de lecteur d'italien existe par intermittence et, pendant deux ans, un lectorat de russe) – et dont le traitement varie de 250 francs à 1 500 francs par mois (Fig.4.2.).

Fig.4.2. – Noms des lecteurs d'anglais et d'allemand recrutés dans les facultés de lettres de province (1906-1914)[1127]

Universités	Noms des lecteurs	
	Allemand	Anglais
Bordeaux	Gassmann (1906-1907), Kroneberg (1907-1908), Joachim (1908-1909), Giesen (1908-1910), Schlite (1910-1911), Huss (1910-1911), Roepke (1911-1912), Wurm (1912-1914)	Sowerby (1906-1907), Hird (1907-1909), Chase (1909-1910), Cooper (1910-1911), Hoover (1911-1912), Kaufmann (1912-1913), Windom (1913-1914)
Caen	Wendt (1906-1907), NR (1907-1908), Koessler (1908-1910), Bertram (1910-1911), Seeger (1911-1912), Basté (1912-1914)	Clarke (1906-1907), NR (1907-1908), Major (1908-1909), Randell (1909-1914),
Clermont	Becker (1906-1907), Hermanns (1908-1909), Händel (1909-1910), Zeinitzer (1910-1911), Greinacher (1911-1912), Fassbinder (1912-1913), Druve (1913-1914), Wölcker (1913-1914)	Macpherson (1906-1907), Lewis (1908-1909), Williamson (1909-1910), Smith (1910-1911), Lumb (1911-1912), Thomas (1912-1913), Hartland (1913-1914)
Grenoble	Pfülb (1906-1907), Brandenburg (1907-1908), Göhler (1908-1909), Sponkolz (1909-1910), Von Selle (1910-1911), Obenauer (1911-1912), Sternischa (1912-1913), Vogel (1913-1914)	MacGregor (1906-1907), Hall (1907-1909), Fraser (1909-1911), Black (1911-1914)
Lille	Welsing (1906-1907), NR (1907-1908), Welsing (1908-1909), Zorn (1909-1910), Junge (1909-1910), Ronzenbrick (1910-1911), Shaefer (1911-1912), Becker (1912-1913), Krauss (1913-1914)	Callie (1906-1907), NR (1907-1908), Padfield (1908-1909), Auger (1909-1910), Bunpus (1910-1911), Cook (1911-1913), Colenutte (1913-1914)
Lyon	Gaertner (1910-1911), Fourmann (1911-1912), Vogel (1912-1913), Vogt (1913-1914)	Beaumont (1906-1907), Weare (1907-1909), Withgton (1909-1910), Linaberry (1910-1911), Myers (1911-1912), Seahan (1912-1913), George (1913-1914)
Montpellier	Gross (1906-1907), NR (1907-1908), Schaadt (1908-1909), Suddard (1909-1912)	Tasson (1913-1914)
Nancy	Borgman (1906-1907), Lencke (1907-1908), Huss (1908-1909), Schellenberg (1909-1910), Wolf-Bader (1910-1911), Graul (1911-1912), Frühe (1912-1913), Pommerenke (1913-1914)	
Poitiers		Broad (1910-1911), Kelley (1911-1912), Kinnes (1912-1913), Dobbie (1913-1914)
Rennes	Troumtschka (1906-1907), Wells (1907-1908), Cassels (1908-1909), Vondran (1909-1911), Otto (1911-1912), Müller (1912-1913), Steiger (1913-1914)	Johnson (1906-1907), Flindt (1907-1908), Klovckorn (1908-1909), Armitage (1909-1911), Lee (1911-1912), Macfarlane-Grième (1912-1913), Cormack (1913-1914)
Toulouse	Lakner (1906-1907), Schätzer (1907-1908), Hans Hagen (1908-1914)	

Toutes ces nouvelles structurations nationales en France, en Espagne, en Allemagne et en Grande-Bretagne, qui relèvent toutes d'une ambition assumée d'expansion universitaire – à

[1124] *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Rapport des conseils des universités pour l'année scolaire 1900-1901*, vol. LXXX, Paris, Imprimerie nationale, 1903, p. 112 et 206.

[1125] Lettre du directeur de l'enseignement supérieur au recteur de l'académie de Lyon, Paris, novembre 1907 (AN, F[17]13245).

[1126] Ce nombre restera le même jusqu'aux années 1930 (« Effectif et rémunération des emplois de lecteurs de langues étrangères dans les facultés des lettres des universités des départements », *JO*, *Lois et décrets*, 18 décembre 1931, p. 12825). Pour une analyse des lectorats d'allemand, voir : Elisabeth Tauch, « Les échanges de lecteurs d'universités entre la France et l'Allemagne, des origines à 1939 », dans Michel Espagne et Michael Werner (ed.), *Histoire des études germaniques en France (1900-1970)*, Paris, CNRS Edition, 1994, p. 307-320.

[1127] D'après les dossiers conservés aux AN, F[17]13245. L'université de Grenoble accueille par ailleurs, sur les fonds de l'Instruction publique, quatre lecteurs d'italien – Levi-Malvano (1906-1908), Sartini (1908-1909), Trèves (1911-1913), Trompeo (1913-1914) – et un lecteur russe : Koschkine (1906-1908).

caractère impérial dans le cas britannique (mais l'on verra que cette idiosyncrasie se retrouve aussi en France) –, s'inscrivent par ailleurs dans des logiques d'émulation européenne, où le comparatisme est mobilisé comme outil de légitimation dans la construction de nouvelles politiques universitaires internationales. Peut-on pour autant parler de processus de « transfert de politiques publiques » entre France, Allemagne, Grande-Bretagne et Espagne ? Trop peu de travaux existent à l'heure actuelle pour l'établir avec certitude et identifier ceux qui pourraient être les passeurs transnationaux de ces initiatives d'action publique. À tout le moins est-on sûr que, d'une nation à l'autre, on s'observe de près : « Il est intéressant de voir combien, alors que nous regardons au-delà du Rhin chaque fois qu'il s'agit de réorganiser ou de compléter nos propres institutions, les Allemands, de leur côté, se tiennent à l'affût de toutes nos créations nouvelles pour les imiter et les perfectionner »[1128], lit-on ainsi en 1911 dans la *Revue internationale de l'enseignement*.

C) L'essor des groupements

D'autres initiatives à caractère national tendant à centraliser les relations des universités françaises avec l'étranger sont par ailleurs prises de façon concomitante avec celles de l'État, mais cette fois sous l'impulsion du milieu universitaire lui-même. La plus structurée est la création du « Groupement des universités et des écoles françaises pour les relations avec l'Amérique latine ». Lancé en grande pompe en février 1908 sous le patronage d'un conseil présidé par Louis Liard, vice-recteur de Paris, et composé d'une cinquantaine de professeurs et de directeurs d'institutions – parisiens pour la plupart[1129] –, le groupement est placé sous la direction effective d'un comité de direction présidé par Paul Appell, doyen de la faculté des sciences de Paris, et animé par le secrétaire général Ernest Martinenche, maître de conférence de langue et de littérature espagnoles de la Sorbonne. Investi par le réseau des hispanisants et des hispanistes, subventionné par le ministère de l'Instruction publique et par l'adhésion des universités de province auxquelles il demande une cotisation[1130], le groupement finance des missions et des conférences en Amérique latine, des réceptions de personnalités américaines en France, édite une revue – le *Bulletin de la Bibliothèque américaine*[1131] –, et des guides de

[1128] Henri Shoen, art. cité, p. 236.

[1129] Liste dans : *Revue latine. Journal de littérature comparée*, vol. 7, 1908, p. 443 et suivantes.

[1130] C'est le cas à Grenoble (Conseil de l'université, 11 mai 1910, AD Isère, 21T 111) ou encore à Lyon (Conseil de l'université, 23 juillet 1908, AD Rhône, 1T 274).

[1131] Cf. Pierre Jarrige, « Le *Bulletin de la Bibliothèque américaine* et la *Revue de l'Amérique latine*. Hommes et idées (1910-1932) », mémoire de DEA sous la direction de François-Xavier Guerra, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1992.

valorisation de l'université française à destination de l'Amérique latine, faisant peu à peu de l'université de Paris une place forte pour les études latino-américaines[1132]. L'initiative n'est pas sans créer quelques tensions avec le Bureau des renseignements de la Sorbonne de Raoul Blondel, lequel perçoit le nouveau venu dans le paysage de la diplomatie universitaire comme un rival de son action, et surtout comme un moyen tout trouvé de financer des « voyages en Espagne ou à Buenos Aires » à Ernest Martinenche, que Blondel décrit avec ressentiment comme le titulaire « d'une chaire assez peu suivie d'espagnol à la Sorbonne »[1133]. « Le rêve d'Appell, écrit-il même, était simplement d'absorber notre bureau dans cette association fantôme en lui donnant un objet concret, tout en récupérant pour la faculté des sciences le beau local dont Liard l'avait dépossédé pour nous l'attribuer »[1134]. Difficile cependant de croire, au vu du développement pris par les relations universitaires et scientifiques entre la France et l'Amérique latine à partir des années 1910, non seulement autour de Martinenche mais aussi du personnage de Georges Dumas, qu'il ne s'agit là que d'une querelle de mètres carrés. Au contraire. La faible institutionnalisation des relations universitaires internationales et le besoin de coordination nationale ouvrent aux acteurs des fenêtres d'opportunité pour le déploiement d'initiatives globales mêlant de façon inextricable diplomatie et dynamiques de légitimation sociales et scientifiques. Raoul Blondel lui-même n'hésite pas, de son côté, à se saisir des occasions qui se présentent pour faire fructifier son capital symbolique en Sorbonne tout en concluant des partenariats universitaires avec l'étranger.

- UNE AFFAIRE FRANCO-OTTOMANE

En septembre 1909, Raoul Blondel est à Constantinople. « J'ai poursuivi […] ma route vers Belgrade et Sophia, où j'ai continué ma propagande », écrit-il au recteur Liard le 13 septembre, avant d'arriver à « Constantinople où le résultat a dépassé toutes mes espérances. Le moment est d'ailleurs excellent et le terrain est très bien préparé ici par M. [Alphonse] Cillière, consul général, M. [Louis] Steeg et quelques Turcs francophiles »[1135]. Une entrevue

[1132] Sur l'action bien connue de ce groupement, voir notamment : Mona Huerta, « Un médiateur efficace pour la coopération scientifique française : le Groupement des universités et des grandes écoles de France pour les relations avec l'Amérique latine », *Encuentro de Latinoamericanistas Españoles (12. 2006. Santander) : Viejas y nuevas alianzas entre América Latina y España*, Espagne (2006) ; Gilles Matthieu, *Une ambition sud-américaine*, *op. cit.* ; Guy Martinière, *Aspects de la coopération franco-brésilienne : transplantation culturelle et stratégie de la modernité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1982.

[1133] Raoul Blondel, Note sur « Le Bureau des renseignements à la Sorbonne » (CAC 20020476/277).

[1134] *Ibid*.

[1135] Il s'agit notamment de Youssouf Kémal, 31 ans, professeur à la faculté de droit de Constantinople, ancien député, membre du parti Jeune-Turc, avocat influent, président de l'association du barreau d'Istanbul en 1908-1909 (Lettre de Raoul Blondel à Louis Liard, Constantinople, 13 septembre 1909, AN, 20020476/315).

est organisée avec les autorités académiques turques, pendant laquelle Blondel fait office de négociateur. Il en rend compte avec fierté :

> « De cette conversation, il est ressorti ceci : 70 boursiers du gouvernement turc vont être dirigés le mois prochain vers la France et recevront chacun 300 francs par mois. C'est un gros sacrifice pour un gouvernement aussi peu fortuné. Si l'expérience réussit, autrement si ces jeunes gens trouvent en France ce qu'il leur faut, c'est *300* boursiers que l'on enverra l'année prochaine. Sur ces 70 boursiers, qui seront conduits par un fonctionnaire turc avec qui j'ai pris rendez-vous […] une vingtaine sont destinés au droit, à la médecine, aux sciences politiques. La plus grosse partie sont (sic) destinés à devenir des directeurs d'écoles normales. "Nous voulons, m'a dit le ministre, que tous nos directeurs d'écoles normales aient fait un stage en France. *Nous voulons que vous soyez les éducateurs de nos éducateurs*. […] On vous demande de créer […] un enseignement spécial adapté aux besoins de ces jeunes gens où figureraient avant tout une solide culture littéraire française, peut-être, par surcroît, quelques notions de droit international et d'économie politique". Si nous réussissons, c'est une part considérable d'influence acquise à notre pays dans tout le monde musulman […] Vous serez d'ailleurs avisé, par la voie diplomatique, de ces intentions du gouvernement turc, car le ministre m'a déclaré qu'il allait faire écrire en effet au Quai d'Orsay. J'ai cru toutefois devoir vous annoncer sans tarder cette bonne nouvelle […]. Constantinople est rempli d'Allemands qui viennent pour [parler] au gouvernement des tramways, des ports, des journaux… et de l'enseignement. Je me suis même rencontré avec mon collègue, le Dr Kütner de Berlin, agent allemand de l'université. Il est reparti depuis quatre jours et je crois bien qu'il n'a rien obtenu »[1136].

Poursuivant sur sa lancée, Raoul Blondel continue ses rencontres, notamment avec le ministre turc de l'Instruction publique, ainsi qu'avec un des membres du parti Jeune-Turc, fondateur du « Comité Union et Progrès », Nazim Bey qui, écrit Blondel, « a séjourné 5 ans à Paris […] [et qui] m'a dit combien votre nom était tenu en haute estime parmi eux : "Nous enverrons nos élèves à M. Liard, m'a-t-il dit, et il saura nous en faire des hommes comme il en faut à la Turquie d'aujourd'hui" »[1137].

Cette argumentation, tirée de la correspondance passive retrouvée dans les archives du recteur Louis Liard, est intéressante à plus d'un titre. Au-delà du thème – classique – de la concurrence franco-allemande utilisée depuis la fin du siècle précédent pour légitimer toutes les entreprises françaises d'expansion à l'étranger, et des flatteries dont on comprend bien tout l'intérêt qu'il peut y avoir pour l'épistolier à s'en faire l'écho, le rôle que s'attribue le Docteur Blondel en qualité d'ambassadeur de l'université française en Turquie, sans que personne ne lui en ait donné le mandat (ce qui ne peut que renforcer les inimitiés – on l'a vu – que certains professeurs de la Sorbonne vouent à Blondel), est révélatrice de ce que le terrain des relations universitaires internationales est encore faiblement institutionnalisé et permet, de ce fait, à des intermédiaires entreprenants de s'y investir pour s'y forger un capital symbolique dont ils ne pourraient pas être les dépositaires en France. Le seul fait que, dans sa correspondance avec Liard, Raoul Blondel s'empresse d'étaler la réussite de ses négociations avec fierté sans que les autorités françaises n'aient encore été averties par la voie diplomatique, témoigne assez du

[1136] *Ibid.*
[1137] Lettre de Raoul Blondel à Louis Liard, Athènes, 19 septembre 1909 (AN, 20020476/315).

fait que cette reconnaissance acquise auprès du gouvernement turc, et contre un universitaire allemand apparemment rentré de surcroît bredouille, en faisant de lui un acteur à part entière de la diplomatie universitaire française, constitue pour Raoul Blondel un moyen de renforcer sa position fragilisée à la Sorbonne.

Sans attendre le feu vert des autorités académiques françaises, Cillière, Steeg et Blondel jettent en septembre 1909 « les bases d'un comité franco-ottoman », dont Blondel annonce qu'il va se charger de constituer la branche française à son retour[1138].

Les premiers boursiers ottomans arrivent à Paris le 9 octobre 1909. Ils ne sont ni 300, ni même 70 mais 24 boursiers étudiants et 30 lycéens, soit 54 boursiers. Les 30 lycéens sont accueillis au lycée Louis le Grand, tandis que les 24 étudiants sont accueillis à la Sorbonne et dans des grandes écoles de Paris (4 en mathématiques, 4 en sciences naturelles, 4 en chimie, 4 en études commerciales, 4 en droit et 4 en sciences politiques). Tous sont officiellement « destinés à devenir professeurs en Turquie soit dans l'une des facultés de Constantinople, soit en province dans une des universités qu'il est question de créer, ou dans un des grands lycées dont la réorganisation est projetée »[1139].

Le 6 novembre 1909, un « Comité de patronage des étudiants ottomans en France » est fondé, sous la présidence d'honneur du ministre français de l'Instruction publique et de l'ambassadeur de Turquie à Paris. Logé dans les locaux du Bureau des renseignements de la Sorbonne, il a pour but affiché de développer « les relations intellectuelles entre la France et l'Empire Ottoman » en veillant à « favoriser, de la part des étudiants ottomans, […] le choix de la France comme lieu de leurs études », à « réserver à ces étudiants, à leur arrivée en France, un accueil particulièrement bienveillant » et « à leur prêter un concours moral effectif » en « les mêlant le plus possible à la vie française ». Le Comité se fixe en outre comme mission d'organiser chaque année une réception pour les étudiants ottomans. Enfin, le secrétaire général a pour mission de recevoir chaque semaine, à des jours et à des heures déterminés, les étudiants ottomans[1140].

Les membres du comité sont nombreux – 125 membres en tout –, soit un nombre plus élevé que celui des boursiers, témoin de ce que ce comité constitue avant tout une opération de communication. Louis Renault, professeur à la faculté de droit de Paris en est le président ; le sénateur Paul d'Estournelles de Constant, le député Albin Rozet, et les doyens Alphonse Aulard (lettres) et Paul Reclus (médecine) de l'université de Paris en sont les vice-présidents ;

[1138] Lettre de Raoul Blondel à Louis Liard, Constantinople, 13 septembre 1909 (AN, 20020476/315).

[1139] Dépêche de l'ambassadeur Bompard à Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, Thérapia, 28 septembre 1909 (AN, 20020476/315).

[1140] Statuts du comité de patronage des étudiants ottomans en France (AN, 20020476/315).

un certain Furst, par ailleurs secrétaire de la banque impériale ottomane – où l'on retrouve les liens université/commerce/banque fondateurs de la diplomatie universitaire – est le trésorier du comité ; Raoul Blondel enfin en est le secrétaire général. Il sera nommé en février 1910 par les autorités turques « inspecteur des études des élèves ottomans »[1141]. Un comité directeur réunit pour sa part seize autres membres, parmi lesquels trois turcs – Ali Fethi Bey, attaché à l'ambassade ottomane, Nazim Bey et Youssouf Kémal – et treize français, dont plusieurs noms font ici une première apparition dans l'histoire de la diplomatie universitaire et que l'on retrouvera plus loin : Victor Bérard, directeur d'études à l'EPHE et spécialiste des questions géopolitiques orientales ; Jean Gout, sous-directeur du Levant au Quai d'Orsay ; les députés Théodore Steeg (dont le frère est à l'origine du comité) et Adolphe Messimy.

S'agit-il de l'effet produit par la création de ce comité ? Toujours est-il que bilan chiffré de la présence ottomane dans les universités françaises est assez spectaculaire. Alors que l'on comptait entre 120 et 180 étudiants ottomans dans les années 1900, on en compte plus de 200 en 1910, puis plus de 300 en 1911, et près de 400 en 1912, ce qui fait passer les Ottomans de la 6e à la 2e place des groupes étrangers les plus importants de l'université française, soit une augmentation de plus de 121% entre 1909 et 1912 – quand le nombre d'étudiants étrangers en France augmente en moyenne de 18% au cours de la même période[1142]. Pour certains acteurs de la diplomatie universitaire, la nécessité de constituer des structures centralisées de ce type pour l'action universitaire à l'étranger ne fait plus de doute : fin 1909, les principaux membres du comité de patronage des étudiants ottomans songent déjà à élargir leur surface d'action au moyen d'un organe à vocation nationale – on va y revenir plus loin – qui va voir le jour en 1910 sous le nom d'Office national des universités et écoles françaises.

Si le comité ottoman joue un rôle de déclencheur, il va aussi paradoxalement servir de contre-exemple en ce qui concerne les erreurs à ne pas commettre. À partir de 1913 en effet, le nombre d'étudiants ottomans en France décroît, opérant un recul de 20%, quand le nombre total d'étudiants étrangers en France augmente pour sa part de 11% en moyenne. Comment expliquer cette chute ?

Sans doute y a-t-il tout d'abord des raisons propres aux logiques du commerce franco-turc. Les objectifs du gouvernement turc et le profil des étudiants que ce dernier envoie en France ne semblent pas correspondre aux attentes françaises. Dans les lycées par exemple : « tous sont déjà bachelier de Constantinople », écrit ainsi Raoul Blondel, « et affirment qu'on

[1141] Lettre du directeur de l'enseignement secondaire au recteur de l'académie de Paris, Paris, 7 février 1910 (AN, 20020476/315).
[1142] Données tirées de l'*Annuaire statistique de la France*.

ne leur a pas dit au départ qu'ils devraient uniquement diriger plus tard des écoles d'instituteurs : ils ambitionnent les plus hautes carrières »[1143]. En octobre 1910, cette ambition se précise :

> « Vous savez que la série des boursiers de Louis-Le-Grand, malgré les soins admirables dont les a entourés l'excellent M. Ferté [proviseur de Louis le Grand] et les attentions que j'ai eues moi-même pour eux, ont obtenus du ministère ottoman, par leurs amis politiques, de faire changer leur destination primitive, et au lieu d'être dirigés vers les écoles normales, vont continuer leurs études à l'université pour obtenir le doctorat. Le ministre n'a tenu aucun compte du plan d'études que, sur sa demande, j'avais élaboré pour eux, en m'entourant des conseils de M. Jules Gautier, de M. Gasquet, de M. Gout et de M. Ferté lui-même »[1144].

Quant aux étudiants, écrit Blondel à Louis Liard : « J'ai commencé mon enquête sur les étudiants […]. C'est assez long, car je n'ai pas même les noms exacts de tous. Il y en a quelques-uns en Droit et en Médecine, qui ne font absolument rien du tout et que mon devoir m'obligera de vous signaler comme méritant de recevoir de vous des observations officielles. Je vais prendre contact avec eux et les admonester sévèrement »[1145]. Un étudiant ottoman de la faculté de droit est ainsi radié dès 1909. En février 1910, Blondel espère encore un soutien de l'ambassade de Turquie :

> « Je vais aller voir l'ambassadeur. Il pourra dire à Louis-Le-Grand aux jeunes indisciplinés : "Gare à vous !". La situation est des plus délicates. Il s'agit de contenter le gouvernement turc pour qu'il continue de nous envoyer ses pupilles. […] D'autre part, il ne faut pas trop heurter les aspirations de ces élèves, qui écrivent à Constantinople des lettres qui paraissent dans les journaux ont des protecteurs politiques »[1146].

Raoul Blondel, qui ne cache pas sa façon de voir aux autorités françaises et turques (« Il serait à désirer que les boursiers fussent choisis avec plus de soin et non pas seulement à cause de leurs protections », écrit-il en juin 1912[1147]), commence à faire l'objet de critiques de la part des étudiants, que sa tutelle insupporte[1148] tant et si bien que, fin 1912, le gouvernement turc met fin aux fonctions de Blondel comme inspecteur des étudiants ottomans à Paris.

Le recul du nombre d'étudiants ottomans à Paris trouve également sa source dans une autre difficulté, dont Blondel a peut-être sous-estimé l'importance : la concurrence à laquelle

---

[1143] Lettre de Raoul Blondel, Paris, 6 février 1910 (AN, 20020476/315).

[1144] Lettre de Raoul Blondel à Louis Liard, Paris, 18 octobre 1910 (AN, 20020476/315).

[1145] *Ibid.*

[1146] Lettre de Raoul Blondel à Louis Liard, Paris, 8 février 1910 (AN, 20020476/315). Blondel n'est pas le seul à faire ce constat. En novembre 1912, un article de la *Revue du monde musulman* évoquera *a posteriori* : « plusieurs centaines d'entre eux ont été envoyés à Paris : plusieurs y ont travaillé sérieusement et rendront à leur pays les plus grands services ; mais la plupart, il ne faut pas le dissimuler, y ont mené une vie dissipée ».

[1147] Cité par Klaus Kreiser, « Étudiants ottomans en France et en Suisse (1909-1912) », *Histoire économique et sociale de l'Empire ottoman et de la Turquie (1326-1960)*, Leuven, éd. Daniel Panzac, Peeters, (Sixième Congrès international d'Histoire économique et sociale de l'Empire ottoman et de la Turquie), Aix-en-Provence, 1992, pp. 843-854.

[1148] « Nous sommes en âge de savoir comment occuper le temps de nos vacances », déclarent-ils au proviseur de Louis-le-Grand après que Blondel ait voulu les initier à la « culture française » par des voyages et des visites d'usines et de port (cité par Klaus Kreiser, *op. cit.*, p. 847).

se livrent Paris et les universités provinciales pour la captation des flux d'étudiants étrangers. Dès le début, l'accueil des Ottomans a en effet constitué un terrain propice à cet affrontement, le docteur Blondel ayant lui-même prit fait et cause pour l'université de Paris. Il écrit à Liard en 1909 :

> « Ali […] Bey, qui devait conduire la caravane, m'a annoncé que parti de Marseille, il comptait égrainer sa troupe en route à Lyon, Genève, Nancy et Paris. Il a fallu batailler quelque peu pour obtenir que le bataillon fut dirigé intégralement sur Paris. M. [Jacques] du Chaffault, le consul suppléant, a multiplié avec moi les visites aux membres du Comité. Finalement, c'est Paris qui l'emporte et c'est probablement le Dr. Nazim qui conduira lui-même les jeunes gens »[1149].

Cette concentration parisienne n'est guère appréciée. L'université de Lyon, qui s'est forgé un destin oriental, intervient dans les négociations, n'hésitant pas à faire de la réclame à l'occasion de la mission Joubin de 1911[1150]. Le ministre turc de l'Instruction publique joue de cette concurrence Paris/Province : « tous nos boursiers de la Sorbonne, écrit-il à Blondel en 1911, et tous les étudiants envoyés l'année dernière à l'école de droit, devront continuer leurs études à Paris jusqu'à la fin de la présente année scolaire : mais, dès le commencement de la prochaine année scolaire [soit à la rentrée 1911], ils seront transférés, toujours avec les mêmes subventions, aux différentes facultés des provinces »[1151]. Blondel s'étonne sur « les origines de cette décision. […] Outre le fait que plusieurs étudiants […] se livraient au jeu au Quartier latin, il exist[e] certaines raisons politiques à ce déplacement »[1152]. Cette cacophonie française contribue à perturber l'accueil des étudiants ottomans en France. Blondel n'en démordra pas : « l'esprit particulariste des recteurs des universités de province finit par tout gâter, et, en quatre ans, arrêter tout envoi d'étudiants ottomans en France »[1153].

Cet épisode va se révéler fondateur à plus d'un titre. Concomitant avec la création de l'Office national des universités et écoles françaises, il avalise le principe qu'une politique universitaire à caractère international n'est désormais envisageable en France qu'à condition d'être négociée, puis gérée par des mandataires de l'État – l'impuissance de Raoul Blondel à asseoir son autorité face aux Turcs comme face aux Français fait figure de mésaventure à ne pas renouveler. Surtout, il n'est plus d'action universitaire internationale qui puisse être dorénavant menée dans le cadre d'une concurrence Paris/Province dérégulée : l'intérêt national exige que soient trouvées des modalités d'action coordonnée, soit sous la forme contrainte d'un pilotage *top/down* mené par le ministère, soit sous la forme d'une action

[1149] Lettre de Raoul Blondel à Louis Liard, Athènes, 19 septembre 1909 (AN, 20020476/315).
[1150] Cf. *supra*, chapitre 3.
[1151] Lettre du ministère de l'Instruction publique turc à Raoul Blondel, s.d. (AN, 20020476/315).
[1152] Lettre de Raoul Blondel à Louis Liard, Paris, 23 juin 1911 (AN, 20020476/315).
[1153] Raoul Blondel, « Au service de l'Université : le Bureau des renseignements de la Sorbonne », rapport présenté à l'Association des Amis de l'Université, s. d. (CAC, 20020476/277).

concertée entre universités, décidée dans le cadre de structures à caractère fédéral. C'est tout l'enjeu des débats qui animent justement la scène de la diplomatie universitaire au début des années 1910.

1.2. Un nouvel opérateur : l'Office national des universités et écoles françaises

Au-delà des effets de comparaison avec les pays voisins, les changements importants qui interviennent au début des années 1910 dans la direction de la diplomatie universitaire française, et dont est issue la création de l'Office national des universités et écoles françaises entre janvier et juillet 1910, procèdent de deux logiques : l'une est portée par quelques parlementaires inscrits dans une dynamique d'ascension politique ; l'autre par quelques hauts-administrateurs universitaires, soucieux de ne pas se laisser déposséder d'un champ d'action dont ils ont été jusqu'ici localement les maîtres d'œuvres exclusifs.

A) La montée d'une nouvelle garde parlementaire

L'Office national des universités et écoles françaises voit le jour le 20 janvier 1910, sous la forme d'une association 1901. Sur les douze membres fondateurs que recense le registre des délibérations de l'ONUEF, on compte six parlementaires, dont quatre députés (Théodore Steeg, Adolphe Messimy, Paul Deschanel et Paul Doumer), deux sénateurs (Léon Bourgeois et Paul Strauss), un conseiller municipal (Louis Dausset), trois universitaires dont le vice-recteur de l'académie de Paris (Louis Liard, Henry Berthelemy, Victor Bérard), un sous-directeur du Quai d'Orsay (Jean Gout), et le directeur du Bureau des renseignements scientifiques de la Sorbonne (Raoul Blondel)[1154]. Eu égard à la composition socio-professionnelle de ce petit noyau fondateur (neuf membres sur douze occupent des fonctions politiques ou administratives, et dix d'entre eux travaillent à Paris), la création de l'ONUEF fait bel et bien figure d'initiative politique et parisienne. Le député Messimy aura d'ailleurs soin de le rappeler quelques semaines plus tard, à l'occasion de débats houleux avec les représentants des universités de province :

> « L'Office national est né bien plus de l'initiative parlementaire et diplomatique que de l'initiative universitaire. Un certain nombre de ses collègues et lui ont été frappés de la discordance des efforts faits pour attirer en France les étudiants étrangers »[1155].

[1154] ONUEF, registre des délibérations, note liminaire (AN, 70AJ 2).
[1155] *Ibid.*, séance du 29 avril 1910 (AN, 70AJ 2).

Qui sont donc ces parlementaires que la diplomatie universitaire française intéresse tant soudain, alors que celle-ci se développe sans eux depuis maintenant plus de dix ans ?

Le premier d'entre eux est Théodore Steeg (1868-1950), député radical de la Seine depuis 1904. Agrégé de philosophie, intéressé par les questions scolaires et universitaires, fils de Jules Steeg (ancien député radical, membre du cabinet Ferry au moment de la mise en place de l'école gratuite, laïque et obligatoire, ancien directeur du Musée pédagogique et inspecteur général de l'Instruction publique)[1156], Théodore Steeg est à la Chambre des députés le rapporteur du budget de l'Instruction publique en 1907, 1908, 1909 et 1910[1157]. Autant dire que cette figure montante des hémicycles est tout droit lancé à l'assaut de la rue de Grenelle, les rapports spécialisés étant sous la III[e] République les « programme[s]d'une candidature à portefeuille »[1158]. De fait, il sera ministre de l'Instruction publique de mars 1911 à janvier 1912 au sein du cabinet Monis, puis de janvier à mars 1913 au sein du cabinet Briand (après un passage à la tête de la place Beauvau de janvier 1912 à janvier 1913 au sein du cabinet Poincaré), enfin de mars à septembre 1917 au sein du cabinet Ribot. En 1909 – sans doute en lien avec son frère Louis Steeg, consul de France à Salonique et directeur général adjoint de la Banque ottomane –, il a été parmi les personnalités politiques du Comité de patronage des étudiants ottomans, où il a retrouvé ceux qui font donc partie en 1910 du noyau fondateur de l'ONUEF.

Le deuxième homme-clé, issu de la même génération que Steeg et député radical de la Seine comme lui, est Adolphe Messimy (1869-1935), un parlementaire également en pleine ascension, marié à la fille de l'ancien député et sénateur de l'Allier Victor Cornil[1159]. Messimy et Steeg se connaissent bien : ils ont créé ensemble, en 1904, un petit groupe de parlementaires dont Étienne Clémentel est le président et Messimy le secrétaire, sorte de cercle amical qui se réunit à dîner tous les mois et se compose d'une génération de députés âgés d'une quarantaine d'années[1160]. Militaire de carrière avec rang de capitaine d'État-major, démissionnaire à 30 ans de l'armée pour se mettre au service de la cause dreyfusarde en 1899,

[1156] Cf. Arlette Schweitz, *Les Parlementaires de la Seine sous la Troisième République*, tome 2 : *Dictionnaire biographique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 548-550.

[1157] « Rapport fait sur le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1908 (Ministère de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes – 1[ère] section – Instruction publique) », n°1237, 1907 ; « Rapport fait sur le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1909 (Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts – 1[ère] section – Instruction publique), n°2022, 1908 ; « Rapport fait sur le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910 (Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts – 1[ère] section – Instruction publique) », n°2757, 1909 ; « Rapport fait sur le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1911 (Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts – 1[ère] section – Instruction publique », n°370, 1910.

[1158] Joseph-Barthélémy, *Essai sur le travail parlementaire*, Paris, Delagrave, 1934, p. 180.

[1159] Cf. Arlette Schweitz, *op. cit.*, p. 418-423.

[1160] Adolphe Messimy, *Mes souvenirs*, Paris, Plon, 1937, p. 30 et suivantes.

Messimy a pour sa part été élu député en 1902 et s'est tout de suite spécialisé dans les questions militaires et coloniales : successivement rapporteur des budgets de la Marine (1903), de la Guerre (1905-1906) et des Colonies (1909-1910), il se fait remarquer au cours de l'année 1910 en rédigeant un rapport budgétaire significatif de ses ambitions ministérielles, un « énorme volume de 568 pages, véritable […] encyclopédie coloniale »[1161], accompagné quelques mois plus tard par la publication d'un petit opuscule à destination du grand public – *Notre œuvre coloniale* – en forme de livre-programme, où il affirme que « l'expansion coloniale [est] le plus grand fait social » du XIX[e] siècle[1162]. Messimy accédera au portefeuille qu'il convoite, celui de ministre des Colonies, en mars 1911 – en même temps que Steeg –, avant d'occuper, à plusieurs reprises, le poste de ministre de la Guerre. Membre de la nébuleuse réunie au sein du Comité de patronage des étudiants ottomans en 1909, Adolphe Messimy est un des représentants de la tendance coloniale – au moins de son vocabulaire, on le verra – de l'ONUEF. Il est aussi celui qui, en janvier 1910, lui obtient sa première subvention de la commission du Budget de la Chambre des députés.

À ces Rastignac du Palais-Bourbon s'ajoutent quatre figures politiques en vue, issues elles aussi du parti radical et radical-socialiste, quatre « patrons » plus expérimentés, « dont l'appui est nécessaire pour cautionner [l'] entreprise »[1163] : l'ancien président du Conseil Léon Bourgeois, figure tutélaire de la gauche radicale, et le sénateur de la Seine Paul Strauss, qui jouent tous deux les prête-noms et n'interviendront de fait jamais dans les débats de l'association ; Paul Deschanel et Paul Doumer, qui eux vont s'impliquer davantage et jouer un rôle de conseil et de relais médiatique pour le nouvel organe, en y exerçant tour à tour les fonctions de président : Paul Deschanel sera président de l'ONUEF de 1910 jusqu'à son élection à la présidence de la République, en 1920 ; Paul Doumer, de 1920 à son élection à la présidence de la République, en 1931 (il sera remplacé par Édouard Herriot, jusqu'en 1940). Paul Deschanel (1855-1922) est alors une figure incontournable de la scène parlementaire, spécialisé dans les questions de politique étrangère : député d'Eure-et-Loir depuis 1885, président de la Chambre des députés entre 1898 et 1902, il en est aussi le président de la commission des Affaires extérieures depuis 1905 et l'inamovible rapporteur du budget des Affaires extérieures depuis 1907 (jusqu'en 1912), et à ce titre l'un des artisans de la réorganisation des œuvres françaises. Quant à Paul Doumer (1857-1932), plusieurs fois député de l'Aisne et de l'Yonne, ancien gouverneur général de l'Indochine (1897-1902) où il

[1161] Carl Siger, « Questions coloniales », *Mercure de France*, vol. 84, n°305, 1[er] mars 1910, p. 141.
[1162] Adolphe Messimy, *Notre œuvre coloniale*, Paris, Émile Larose, 1910, p. 1.
[1163] Christophe Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle*, *op. cit.*, p. 398-417.

s'est notamment investi dans la création d'une École française d'Extrême-Orient[1164], il a été un éphémère président de la Chambre des députés (1905-1906) dont il préside depuis 1902 la commission des Finances[1165]. Il va s'avérer fort utile à cette fonction quand l'ONUEF, sitôt constitué, s'investira – on le verra – sur la question des rémunérations et des retraites des professeurs détachés à l'étranger.

- LE RAPPORT STEEG ET L'OFFENSIVE LÉGISLATIVE

Imaginé dans le cadre du comité de patronage des étudiants ottomans, entre 1909 et 1910, c'est donc à l'impulsion donnée par ce petit groupe de parlementaires que l'ONUEF doit sa création le 20 janvier 1910. Dès le lendemain de cette réunion constitutive au cours de laquelle un premier jet de statuts a été couché sur le papier, Adolphe Messimy, en bon technicien rompu à la pratique parlementaire, dépose, rapport à l'appui, une demande de subvention pour l'ONUEF auprès de la commission du Budget de la Chambre des députés[1166]. Une subvention de 12 000 francs est glissée en toute habileté au sein du chapitre 16 du ministère de l'Instruction publique, dont l'intitulé – « Universités (Matériel) » – n'a pourtant rien à voir, et que la Chambre des députés vote sans trop s'en rendre compte, le 25 janvier[1167]. Un sénateur plus attentif s'en émeut : « Au cours de la séance, sans rapport préalable de la commission du Budget, sans explications précises données à la tribune soit par le gouvernement, soit par le rapporteur, une augmentation de 12 000 francs a été votée, suivant les termes mêmes que nous empruntons au *Journal Officiel*, en vue de "doter l'office national des universités et des grandes écoles". […] [La commission du budget du Sénat] exprime le regret que cette innovation ne lui ait été signalée qu'au dernier moment, sous une forme imprécise et très sommaire, qui ne lui permettait pas d'en apprécier exactement le caractère et la portée »[1168]. Premier coup de force d'un petit lobby bien organisé.

En juillet 1910, en remettant son rapport sur le budget de l'Instruction publique à la Chambre des députés, Théodore Steeg fait entrer la question de « l'expansion de l'université française à l'étranger » sur le devant de la scène politique et parlementaire. Sous ce titre, une longue introduction (pas moins de 46 colonnes sur 16 pages au *Journal officiel*) précède le rapport budgétaire et dresse le bilan statistique de la présence des étudiants étrangers dans les

[1164] Cf. Pierre Singaravélou, *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956). Essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1999, 382 p.

[1165] Cf. Nicolas Delalande, *Les Batailles de l'impôt. Consentement et résistances de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2011, 446 p.

[1166] Procès-verbaux de la commission du Budget, Chambre des députés, 9e législature, 1910 (AN, C7349).

[1167] *JO*, *Débats*, *CDD*, 25 janvier 1910, p. 303.

[1168] *Impressions parlementaires*, *Sénat*, n°110, 16 mars 1910, p. 107-108.

universités françaises, met en avant le rôle joué par celles-ci dans « l'expansion de la langue française », analyse le rapport des étrangers à la science française – en légitimant son propos par des citations abondantes du sociologue Jacques Novicow ou de l'universitaire américain Barrett Wendell, auteur en 1909 d'un ouvrage élogieux sur la France et ses universités[1169]. Le tout est résumé d'une formule, laquelle va servir de clef-de-voûte à l'action publique d'État avant 1914 : « la politique étrangère des universités », soit l'ensemble du répertoire d'action élaboré depuis la fin du XIX^{e} siècle par les universités.

L'introduction du rapport Steeg n'est pas l'équivalent d'un rapport parlementaire détaillé. Il s'agit plutôt d'une longue évocation – la première consacrée à ce sujet dans un document de nature parlementaire – en forme de profession de foi en faveur d'une politique de « propagande intellectuelle », dont le programme est envisagé en fin d'introduction dans une partie intitulée « Ce qu'il faut faire ». Les mesures préconisées n'ont rien de neuves, mais elles témoignent de ce qu'elles vont être désormais intégrées à une politique d'État : nécessité d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers en France, orientation prioritaire de ces derniers vers les universités, augmentation des moyens et adaptation des règlements pour une plus large ouverture, soutien à la mobilité internationale des enseignants français, création de bourses de voyage pour les étudiants français, création d'établissements au dehors, etc.

Le rapport Steeg marque une date importante, celle de la mise à l'agenda par le Parlement de l'« expansion universitaire française à l'étranger ». Mais Steeg ne s'arrête pas là et, conformément aux habitudes parlementaires, décline dans la presse et sous forme de conférences, les grandes lignes de son argumentaire tout au long des années 1910 et 1911 : dans *Le Courrier européen*, en décembre 1910[1170] ; auprès de la Ligue de l'enseignement, le 25 janvier 1911 ; dans la *Revue politique et littéraire*, en février 1911[1171], etc. L'objectif est de sensibiliser le milieu parlementaire à la question et à l'urgence d'organiser une « meilleure coordination […] entre ceux, individus ou groupements, qui dès maintenant collaborent, le plus souvent en s'ignorant, à l'expansion intellectuelle de la France »[1172]. Steeg entend unifier les mouvements, de préférence sous l'égide du « nouvel Office national des universités et grandes écoles [qui] pourra trouver là un vaste champ d'activité méthodique et précieuse »[1173]. Encore faut-il lui trouver les financements qui lui sont nécessaires. Car « que faut-il à [l'ONUEF] pour réussir pleinement ? », s'interroge *Le Temps*, peu après la création

[1169] Barrett Wendell, *The France of Today*, 2^{e} éd., New York, Charles Scribner's Sons, 1909.
[1170] « La politique étrangère des universités françaises », *Le Courrier européen*, 10 décembre 1910.
[1171] « L'expansion de l'université française à l'étranger », *Revue politique et littéraire. Revue bleue*, 49^{e} année, n°7, 18 février 1911, p. 197-203 ; n°8, 25 février 1911, p. 225-232.
[1172] « L'expansion de l'université française à l'étranger », art. cité, p. 232.
[1173] *Ibid.*

de l'Office : « Le patronage des pouvoirs publics ? Il l'a. Un domicile ? Il l'a, ou il est en passe de l'avoir. La méthode scientifique ? C'est ce qui lui manque le moins. L'adjuvant nécessaire de la méthode ? C'est ce qui lui manque de plus. […] Car l'influence coûte cher, même intellectuelle, et surtout mondiale », ironise le journaliste[1174].

Au cours de la discussion du budget de l'Instruction publique, le 13 février 1911, le député socialiste de Corse Adolphe Landry rebondit en séance sur l'introduction du rapport Steeg et demande à ce que soit créé un nouveau chapitre budgétaire « de ce que M. le rapporteur […] a appelé, d'une expression heureuse, la politique étrangère de nos universités »[1175]. Repris sous la forme d'un amendement en commission du Budget, le 25 février 1911, et défendu tour à tour par les hommes de l'ONUEF – Steeg, Messimy, qui se livre à une « chaleureuse intervention », Deschanel – la proposition est acceptée et les ressources de l'ONUEF augmentées d'un même pas de 13 000 francs (ce qui les porte à 25 000 francs)[1176]. Et, tandis que Steeg, parvenu à la tête de la rue de Grenelle en mars 1911, fait de l'« expansion universitaire » un nouvel objectif politique, le budget de l'Instruction publique pour 1912, présenté par le rapporteur René Viviani en juillet 1911, intègre donc, pour la première fois, un nouveau chapitre 27, intitulé « Fonds pour l'expansion universitaire et scientifique de la France à l'étranger »[1177]. Il regroupe plusieurs crédits dispersés autrefois dans différents chapitres (Service des échanges internationaux, Groupement des universités et des grandes écoles pour les relations avec l'Amérique latine, comités de patronage, etc.) et d'autres nouvellement créés, comme celui de l'ONUEF par exemple.

[1174] « L'Office national », *Le Temps*, 14 mai 1912.

[1175] Adolphe Landry, *JO, CDD, Débats parlementaires*, 1ère séance du 13 février 1911, p. 641.

[1176] Procès-verbaux de la commission du Budget, Chambre des députés, 10e législature, séance du 25 février 1911 (AN, C7424).

[1177] René Viviani, « Rapport fait au nom de la commission du budget sur le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1912 (Ministère de l'Instruction publique) », n°1246, 22 juillet 1911.

Fig.4.3. – Répartition des crédits du chapitre 27 du budget de l'Instruction publique en 1912 et 1913[1178]

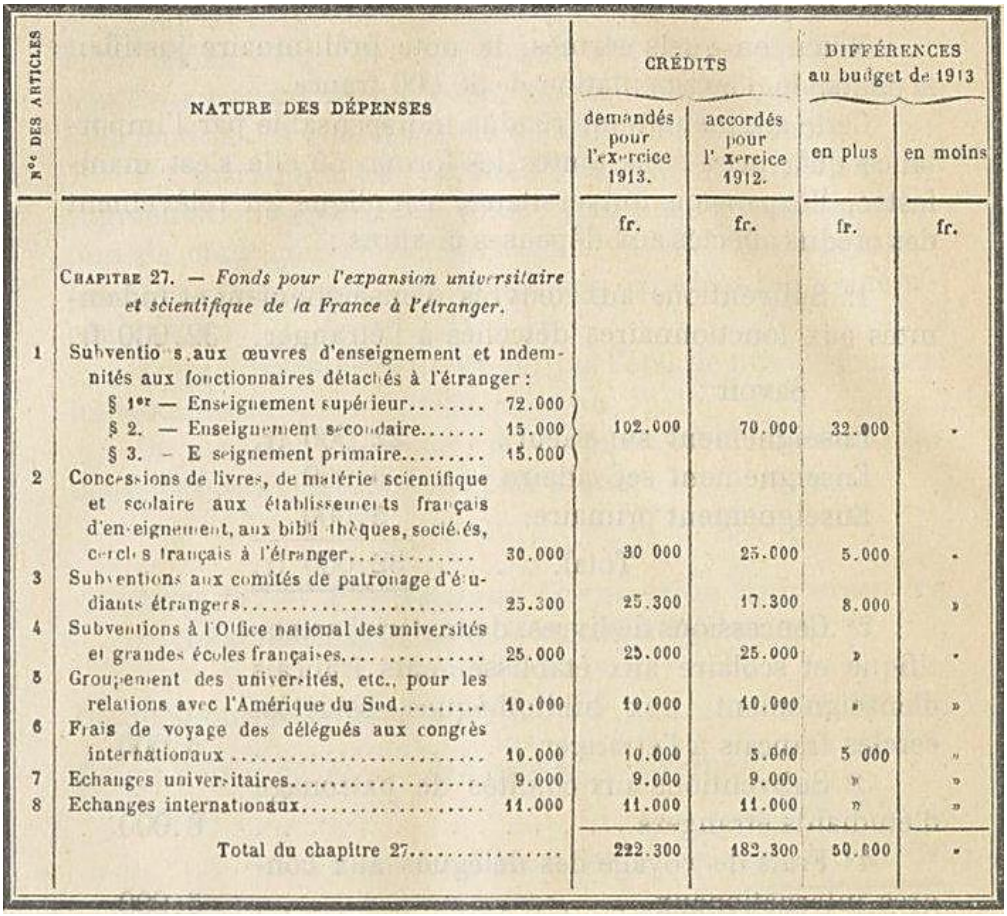

N°s DES ARTICLES	NATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1913.	CRÉDITS accordés pour l'exercice 1912.	DIFFÉRENCES au budget de 1913 en plus	DIFFÉRENCES au budget de 1913 en moins
		fr.	fr.	fr.	fr.
	CHAPITRE 27. — *Fonds pour l'expansion universitaire et scientifique de la France à l'étranger.*				
1	Subventions aux œuvres d'enseignement et indemnités aux fonctionnaires détachés à l'étranger :				
	§ 1er — Enseignement supérieur..... 72.000				
	§ 2. — Enseignement secondaire..... 15.000	102.000	70.000	32.000	»
	§ 3. — Enseignement primaire..... 15.000				
2	Concessions de livres, de matériel scientifique et scolaire aux établissements français d'enseignement, aux bibliothèques, sociétés, cercles français à l'étranger..... 30.000	30 000	25.000	5.000	»
3	Subventions aux comités de patronage d'étudiants étrangers..... 25.300	25.300	17.300	8.000	»
4	Subventions à l'Office national des universités et grandes écoles françaises..... 25.000	25.000	25.000	»	»
5	Groupement des universités, etc., pour les relations avec l'Amérique du Sud..... 10.000	10.000	10.000	»	»
6	Frais de voyage des délégués aux congrès internationaux..... 10.000	10.000	5.000	5 000	»
7	Echanges universitaires..... 9.000	9.000	9.000	»	»
8	Echanges internationaux..... 11.000	11.000	11.000	»	»
	Total du chapitre 27.....	222.300	182.300	50.000	»

B) Domestication universitaire et réorientation fédérale

Le caractère politique et éminemment parisien de ces initiatives, en particulier de la création de l'ONUEF entre l'hiver et le printemps 1910, n'a naturellement pas échappé aux universitaires de province. Sitôt la création de l'Office connue (d'ailleurs par l'intermédiaire d'une voie sans doute trop peu académique à leur goût : une lettre du Dr. Raoul Blondel demandant, le 22 janvier 1910, leur adhésion à l'Office et leur concours à tous les recteurs de province[1179]), plusieurs acteurs provinciaux s'offusquent de n'avoir pas été informés du projet en amont et de se voir ainsi mis devant le fait accompli. En tête de la contestation, l'université de Grenoble et son comité de patronage des étudiants étrangers, qui mobilisent tous ceux investis dans le développement des activités universitaires internationales dauphinoises (Reymond, Morillot, Duquesne, Luchaire, etc.) et font éditer spécialement une brochure à charge. Morceaux choisis :

[1178] *Impressions parlementaires*, *Sénat*, n°142, 29 mars 1913, p. 238.
[1179] Lettre de Raoul Blondel aux recteurs de France, Paris, 22 janvier 1910 (AN, 70AJ 2).

« Nous n'avons pas pu, dès le premier coup d'œil jeté sur le rapport de M. Messimy, n'être point frappés, sinon choqués, de l'ignorance où un lecteur non averti resterait de l'organisation adoptée ici pour accueillir les étrangers et pour leur donner ce qu'ils demandent. On semble ignorer qu'il y a une petite ville française, enclose d'une ceinture de montagnes, une université aux ressources très restreintes, où en 1909 ont passé plus de onze cents étudiants étrangers, fait pourtant très remarquable […] À un point de vue plus général […] nous sommes surpris qu'on nous fédère, et qu'on ait obtenu du Parlement des crédits pour cette fédération, sans que nous ayons même été pressentis. Car aucun de nous n'avait aucune idée de ce qui se préparait à Paris. […] Paris aurait dû causer avec la Province. […] "Organiser la propagande", "donner une large publicité à l'enseignement français", c'est ce que nous avons su faire depuis longtemps. […] "Chacun des comités de patronage […] posséderait [à l'Office] son local, ses archives". […] L'impression unanime […] produite ici, tant sur les universitaires que sur les membres du comité de patronage, a été l'ébahissement. Comment ! Le comité de Grenoble aura ses archives à Paris, et entretiendra à Paris un secrétaire pour recevoir sa clientèle ! On croit rêver. De quelles archives peut-il être question ? De copies de nos documents ? Pourquoi faire ? Quant aux originaux, nous en avons besoin ici, et constamment, et tous les jours […] [A propos des cours de vacances] L'intervention de l'Office central projeté apparaît à peu près inutile, sinon gênante […] En résumé, la création de l'Office nous paraît être une dépense inutile […]. Pour les raisons qui viennent d'être dites, le conseil de l'université de Grenoble et le conseil du comité de patronage des étudiants étrangers se sont prononcés, dans leur séance du 9 février, pour la non-adhésion au projet, tel qu'il nous est présenté. Il paraît contraire aux idées de décentralisation, d'initiative régionale, qui ont présidé à la constitution des nouvelles universités françaises »[1180].

Le recteur de Grenoble, Charles Petit-Dutaillis, fait passer un message de résistance à ses confrères – « Il y [a] là une grave atteinte aux idées de décentralisation, d'autonomie et d'initiative provinciale qui ont présidé à la constitution des universités »[1181] –, qui du reste ne se montraient déjà guère plus aimables ni plus favorables à une telle initiative. Ainsi, à Dijon :

« Un pareil office ne semble pas nécessaire. Il ne ferait guère que doubler sans grand profit les institutions déjà existantes, très vivantes et prospères […]. Il créerait un rouage de plus et s'efforcerait de centraliser et d'uniformiser des organisations conçues pourtant sur des plans très divers et adaptées aux ressources variées des diverses régions »[1182].

Les lettres de déminage envoyées par Raoul Blondel au printemps 1910 – « Il n'a jamais été question d'accaparer, de régenter ou de contrarier d'aucune façon les efforts si louables déjà entrepris »[1183] – et l'ajout, purement formel, de quelques personnalités universitaires, cependant exclusivement parisiennes, à la liste des membres-fondateurs du nouvel organe[1184], n'y changent rien : le 29 avril 1910, à l'occasion de la réunion inaugurale de l'Office, à laquelle ont été conviés les recteurs et les doyens des universités « afin de leur

[1180] Université de Grenoble et Comité de patronage des étudiants étrangers, *Note sur l'Office national des universités et grandes écoles françaises*, Grenoble, Allier Frères, 1910.

[1181] Lettre confidentielle adressée par le recteur de Grenoble aux recteurs de province, Grenoble, 29 février 1910 (AD Isère, 21T 164).

[1182] Note de la commission nommée par le Conseil de l'université de Dijon pour examiner le projet de statuts de l'Office national des universités, s. d., (AD Isère, 21T 164).

[1183] Lettre de Raoul Blondel au recteur de l'académie de Besançon, Paris, 8 avril 1910 (AD Besançon, T763).

[1184] Paul Appell (doyen de la faculté des sciences de Paris), Louis Renault (professeur à la faculté de droit de Paris), Alfred Croiset (doyen de la faculté des lettres de Paris), Louis Landouzy (doyen de la faculté de médecine de Paris), Charles-Jacques Bouchard (inspecteur général des facultés de médecine), Gabriel Compayré (inspecteur général de l'Instruction publique), Paul Leroy-Beaulieu (directeur de l'École libre des sciences politiques), Auguste Kleine (directeur de l'École nationale des Ponts et Chaussées), d'après : « Rapport lu à la réunion du 29 avril 1910 par Monsieur Raoul Blondel », ONUEF, Registre des délibérations, AG, 29 avril 1910 (AN, 70AJ 2).

demander leur adhésion à l'œuvre »[1185], le docteur Raoul Blondel, envoyé en première ligne, doit affronter la bronca.

Premier obstacle à la tenue d'un débat serein : la crainte des universités provinciales de voir l'ONUEF déséquilibrer la concurrence entre Paris et la Province en faveur d'une « concentralisation sorbonienne »[1186]. Nul hasard à cet égard, si les premiers recteurs à manifester leur réprobation sont les représentants des universités parmi les plus engagées dans la course à l'international : Grenoble donc, mais aussi Lyon et Nancy. « Avant de voter un crédit pour l'Office national, n'aurait-il pas mieux valu, pour établir une entente préalable entre toutes les universités, que le rapporteur du budget [de l'Instruction publique] prît langue, comme plusieurs l'ont déjà fait, avec les universités de province », maugrée Charles Adam, recteur de l'académie de Nancy, qui doute pour sa part ostensiblement « que l'Office national soit utile » et préfère « réserver son adhésion »[1187].

> « Il y a, à Nancy, 700 étudiants étrangers. C'est grâce aux initiatives locales que ce résultat a été obtenu. On affirme, il est vrai, que la propagande faite à Paris laissera subsister les œuvres locales, mais [je ne suis] pas bien sûr que les étudiants qui s'adresseront directement à l'Office national seront dirigés par lui sur la province »[1188].

Même son de cloche chez le recteur Paul Joubin (Lyon), pour qui « l'université de Lyon n'a pas jusqu'ici constaté […] qu'on était venu à elle grâce au Bureau des renseignements de la Sorbonne »[1189] :

> « [J'ai] bien entendu dire, qu'aux vacances de Pâques dernières, des étudiants ottomans étaient venus à Lyon, mais [je n'ai] pas été informé de cette visite, ce qui [m]'a empêché de rendre service à ces étudiants. L'université de Lyon, qui a examiné le projet de M. Blondel, craint que l'Office ne soit pour Paris un moyen de se débarrasser des étudiants médiocres »[1190].

« Il semble bien cependant que c'était l'occasion pour Paris de causer avec la Province », regrette pour sa part Charles Petit-Dutaillis, recteur de l'académie de Grenoble, qui en profite pour introduire un autre motif de mécontentement dans le débat : le peu de respect du projet pour l'autonomie des universités.

> « L'université de Grenoble […] a été très étonnée de n'avoir pas été consultée au sujet du projet actuellement en discussion ; elle ne l'a connu que la veille du jour où le crédit a été voté et il lui a semblé qu'on n'avait pas, en la circonstance, suffisamment tenu compte de l'autonomie de chaque université »[1191].

[1185] *Ibid.*
[1186] Lettre de Raoul Blondel au recteur Louis Liard, Paris, 28 octobre 1910 (CAC 20020476/315).
[1187] ONUEF, Registre des délibérations, AG, 29 avril 1910 (AN, 70AJ 2).
[1188] *Ibid.*
[1189] *Ibid.*
[1190] *Ibid.*
[1191] *Ibid.*

C'est le second point d'achoppement. La liste des premiers adhérents à l'Office, lue en séance, et où figurent les directeurs du ministère de l'Instruction publique et du ministère des Affaires étrangères[1192], de même que la symbolique du lieu choisi pour la réunion du 29 avril – un salon du ministère de l'Instruction publique – ne peuvent qu'inquiéter davantage encore les universitaires quant aux ambitions centralisatrices du Léviathan. Paul Appell, doyen de la faculté des sciences de Paris, affirme ainsi redouter « que l'organisation proposée ne soit une sorte de tutelle dont il ne veut ni pour Paris ni pour la Province » et que les statuts de l'Office ne fassent de son directeur « une sorte de dictateur »[1193]. Pour la majorité des recteurs et des doyens présents le 29 avril, l'État n'a pas, sous quelle que forme que ce soit, à s'ingérer dans les affaires internationales des universités. « On parle de répartir les étudiants étrangers dans les universités provinciales », s'interroge dans cet esprit le recteur Georges Lyon (Lille) :

> « Qui fera cette répartition ? Sur quelles bases se fera-t-elle ? Il y a là une atteinte à la liberté de […] chaque université de faire comme elle l'entend les efforts nécessaires pour s'attirer la confiance de la clientèle étrangère »[1194].

Quel serait, en outre, l'intérêt de cette entreprise de répartition puisque « les universités s'en acquittent bien », observe insidieusement à sa suite Charles Petit-Dutaillis[1195] ? Le risque de voir un Office piloté par le gouvernement déposséder le monde universitaire de sa capacité d'initiative et de décision dans le domaine des relations intellectuelles internationales au profit de logiques bureaucratiques, voire même de passer sous la coupe des Affaires étrangères, en inquiète plus d'un. Et la déclaration d'Adolphe Messimy au cours de la séance, selon laquelle « l'Office national est né bien plus de l'initiative parlementaire et diplomatique que de l'initiative universitaire »[1196], n'est pas faite pour les rassurer. La création de l'ONUEF, qui met aux prises les mêmes protagonistes autour des mêmes enjeux – mais déplacés du terrain local à la scène nationale – que dans la petite guerre qui se joue à la Sorbonne autour du docteur Raoul Blondel et de son Bureau des renseignements scientifiques, exacerbe des tensions déjà latentes et accroît la détermination de certains universitaires à vouloir garder le

[1192] « [Aux] ouvriers de la première heure, se sont joints depuis lors : Messieurs les directeurs du ministère de l'Instruction publique, M. Paul Boyer, directeur de l'École des langues orientales vivantes, M. Foncin, président de l'Alliance française, M. Paul Mellon, fondateur du Comité de patronage des étudiants étrangers, M. Rebeillard, conseiller municipal, M. Gavarry, directeur des consulats du ministère des Affaires étrangères, M. Conty, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires d'Europe au ministère des Affaires étrangères, M. Piccioni, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires d'Amérique au même ministère, M. Gabelle, directeur de l'Enseignement technique au ministère du Commerce, M. Albert Kahn, fondateur des bourses de voyage autour du monde, d'autres encore dont les adhésions nous parviennent chaque jour » (« Rapport lu à la réunion du 29 avril 1910 par Monsieur Raoul Blondel », ONUEF, Registre des délibérations, assemblée générale, 29 avril 1910, AN, 70AJ 2).

[1193] ONUEF, Registre des délibérations, AG, 29 avril 1910 (AN, 70AJ 2).

[1194] *Ibid.*

[1195] *Ibid.*

[1196] *Ibid.*

contrôle dans ce qui s'annonce comme le futur instrument de la politique universitaire internationale de la France, le « ministère des affaires extérieures de l'enseignement français », ira même jusqu'à écrire plus tard *Le Temps*[1197]. « Les universités ne sont pas représentées au Conseil », relève ainsi Louis Landouzy, doyen de la faculté de médecine de Paris : « on a bien convoqué à l'assemblée générale d'aujourd'hui les doyens, mais les pouvoirs de ceux-ci sont éphémères »[1198]. À l'issue de la séance du 29 avril 1910, et sur proposition des recteurs de Nancy, de Grenoble et de Lille, un compromis est établi pour la tenue d'une nouvelle réunion, le 4 mai suivant, afin de rediscuter des statuts. « Nous serons les maîtres là-dedans, où ce ne sera pas », glisse Paul Appell, en confidence, à l'un de ses collègues[1199].

Le 4 mai donc, les recteurs et les doyens à nouveau réunis, et bien décidés à reprendre le pouvoir au sein de l'ONUEF, donnent un sérieux coup de barre en direction de l'université. La discussion des statuts permet d'abord aux recteurs d'obtenir que l'ONUEF les reconnaisse comme les véritables chefs des universités vis-à-vis de l'étranger sous le titre de « recteurs des universités », en lieu et place de « recteurs des académies », tel que le formulait l'article 3[1200]. Une modification sémantique hautement symbolique du rôle que les recteurs entendent jouer à l'international – et jouent déjà, de fait, localement[1201]. En outre, le Conseil d'administration de l'ONUEF, dont l'article 5 initial avait fixé les effectifs à dix membres, inclut désormais les recteurs « de droit » au sein d'une équipe considérablement élargie à 60 membres, où « se trouvent représentées les universités, les écoles, les œuvres de propagande et de patronage qui lui sont affiliées »[1202]. Quant à l'article 12, qui définissait les pouvoirs jugés « dictatoriaux » du directeur – « le directeur […] a l'initiative de toutes les dispositions répondant à l'objet de l'association » –, il disparaît tout bonnement.

Sur le fond, l'assemblée du 4 mai modifie aussi sensiblement l'esprit du projet. Le but initial – « organiser un service de renseignements et de propagande en faveur du rayonnement

[1197] « La politique étrangère des universités », *Le Temps*, 17 mai 1912.

[1198] ONUEF, Registre des délibérations, assemblée générale, 29 avril 1910 (AN, 70AJ 2).

[1199] D'après Raoul Blondel, Note sur « Le Bureau des renseignements à la Sorbonne » (CAC 20020476/277).

[1200] Le motif invoqué : « Les académies sont inconnues à l'étranger mais on connaît les universités » (ONUEF, Registre des délibérations, assemblée générale, 4 mai 1910, AN, 70AJ 2).

[1201] Cf. Jean-François Condette, *Les Recteurs d'académie en France de 1808 à 1940. La formation d'une élite administrative au service de l'Instruction publique*, t. 1, Paris, INRP, 2006.

[1202] Il est intéressant de noter qu'au cours de la discussion chaque université tente également de faire avancer ses propres intérêts. Ainsi Charles Petit-Dutaillis, pour l'université de Grenoble, tente-t-il de faire accepter l'idée de « déclarer membres de droits les présidents de Comité de patronage importants » (autrement dit Marcel Reymond, président du Comité de patronage des étudiants étrangers de Grenoble) et de donner une représentation plus importante « aux universités ayant plus de 200 étrangers » (à commencer, donc, par l'université de Grenoble. Propositions qui sont toutes deux rejetées (ONUEF, Registre des délibérations, assemblée générale, 29 juin 1910 (AN, 70AJ 2).

de l'enseignement français au dehors » –, dont l'horizon centralisateur avait suscité quelques inquiétudes, passe au second plan, devancé par un objectif à la tonalité fédérale : « favoriser une entente entre les universités, les établissements français d'enseignement et de recherches scientifiques, et les diverses œuvres ayant pour objet d'attirer en France les étudiants étrangers et […] leur prêter aide et appui » (article 1). L'allusion à la répartition des étudiants étrangers entre Paris et la Province, qui avait fait polémique, est supprimée, tandis qu'une modification sémantique apportée à l'article 2 permet aux universités de conserver l'initiative et la maîtrise de leur politique étrangère[1203]. Deux nouvelles missions de mutualisation enfin, sont ajoutées à l'Office : la mise à disposition de ses locaux pour la conservation des archives et la tenue d'une permanence des universités, des écoles et des œuvres de propagande et de patronage de France à « l'usage de leur clientèle » ; l'organisation des « réunions entre les représentants des diverses institutions […] pour leur permettre de concerter leurs efforts »[1204].

- L'EXCLUSION DE L'« INTRUS »

Le coup de force ne s'arrête pas là. Une fois l'ONUEF transformé en une sorte de sénat académique fédéral pour les relations intellectuelles internationales – en lieu et place d'une agence de renseignements et de propagande pilotée par le Parlement et les ministères –, reste à parachever la construction par la nomination, à sa tête, d'un universitaire du cru. Ce qui suppose d'évincer de la direction le docteur Raoul Blondel, dont on sait toute l'inimitié que lui porte Paul Appell. Tout en conservant ses fonctions au Bureau des renseignements de la Sorbonne, Blondel dirige *de fait,* pour l'heure, le nouvel Office national, et avec d'autant plus de légitimité – vu du Parlement et de la Ville de Paris en tout cas – qu'il en a été l'initiateur. « Le directeur n'est-il pas tout désigné dans la personne de M. Blondel ? », s'étonne ainsi Paul Doumer, le 29 juin 1910. « Ce n'est pas mon avis, lui rétorque Paul Appell. Il nous faut ici un homme considérable, capable d'assumer de grandes responsabilités, et il nous faut le temps de le trouver »[1205]. Les jours de Raoul Blondel sont désormais comptés.

Première étape, l'élection du comité de direction, qui a lieu le 8 juillet 1910. Sont élus : Paul Deschanel (président), Georges Lyon et Paul Appell (vice-présidents), Paul Doumer, Adolphe Messimy, Paul Leroy-Beaulieu, Jean Gout et Marcel Reymond (commissaires), soit trois parlementaires – qui ont moins vocation à diriger l'Office qu'à user de leur influence

[1203] La phrase « [L'Office] aide à la création et au développement, *dans* les universités et établissements français, d'enseignements et d'œuvres à l'usage des étudiants étrangers » est remplacée par : « […] aide à la création et au développement, *par* les universités et établissements français, etc. ».

[1204] ONUEF, Statuts adoptés à l'assemblée générale du 29 juin 1910 (AN, 70AJ 2).

[1205] ONUEF, Registre des délibérations, assemblée générale, 29 juin 1910 (AN, 70AJ 2).

auprès de leurs collègues de la Chambre et du Sénat en sa faveur[1206] ; un administrateur du Quai d'Orsay, qui représente les intérêts d'un ministère dont il est finalement pour l'heure assez peu question dans la mise en œuvre d'une stratégie d'expansion universitaire ; enfin cinq universitaires ou assimilés (si l'on inclut Marcel Reymond), dont deux recteurs et un doyen de poids, qui font pencher la balance du côté de l'*Alma Mater*. Plus grand monde, en somme, de l'équipe fondatrice initiale, tandis que Blondel, qui « voudrai[t] bien obtenir qu'on [l]e laisse travailler tranquillement », voit se développer autour lui une « campagne de calomnies […] dans les milieux universitaires et mêmes politiques ! »[1207].

L'hallali est ouvertement sonné peu après la rentrée universitaire 1910, lors du comité de direction du 9 novembre, au cours duquel Appell manœuvre ferme pour obtenir la tête de *l'intrus*. Première chausse-trape, celle qui consiste à montrer que Blondel manque de savoir-faire administratif. Le 21 juillet précédent, Appell a en effet convaincu le comité de direction de l'ONUEF de missionner Blondel – et ce contre le gré de celui-ci – pour mener une enquête sur le dossier épineux des équivalences de grades entre diplômes étrangers et baccalauréat français[1208]. Vaste sujet, sur lequel on s'écharpe sans solution depuis plusieurs années. Laissé à lui-même, le directeur de l'Office a fini par commettre le faux-pas attendu : « Le ministère de l'Instruction publique était le dernier endroit où il eut fallu demander à faire cette enquête », le gronde Appell au cours de la séance du 9 novembre, obligeant Blondel à reconnaître qu'il a fait naître dans l'intervalle un « conflit d'attributions » entre l'Office et le ministère[1209].

Deuxième étape : l'atteinte à la crédibilité de la personne. Une entente préalable a été conclue par Appell avec un étudiant en médecine, chargé de rédiger le procès-verbal d'une séance de direction précédente, pour que l'étudiant « se refus[e] »[1210] à remettre au directeur de l'Office les notes qu'il a prises ; dès que s'ouvre le comité de direction, Appell n'a plus qu'à demander lecture de ce document, dont il sait déjà que Blondel ne l'a pas en sa possession. Le stratagème est clair : faire douter de la capacité du directeur en place à assumer les « grandes responsabilités » attendues, puisqu'il ne paraît pas même en mesure d'exiger un travail de l'étudiant dont il est pourtant censé être le « chef direct »[1211]. Arrive enfin le coup de grâce : l'audition, au cours de la même séance du 9 novembre, et à la demande de Paul

[1206] Après Paul Deschanel (1910-1919), les présidents de l'ONUEF entre les deux guerres seront Paul Doumer (1919-1932) et Édouard Herriot (1932-1940).
[1207] Lettre de Raoul Blondel au recteur Louis Liard, Paris, 18 octobre 1910 (CAC 20020476/315).
[1208] ONUEF, Registre des délibérations, Comité de direction, 21 juillet 1910 (AN, 70AJ 2).
[1209] ONUEF, Registre des délibérations, Comité de direction, 9 novembre 1910 (AN, 70AJ 2).
[1210] ONUEF, Registre des délibérations, Comité de direction, 9 novembre 1910 (AN, 70AJ 2).
[1211] *Ibid.*

Appell, de cet étudiant en médecine, qui affirme en outre avoir « de graves révélations à faire et des pièces à communiquer dont il ne peut se dessaisir »[1212]. On ignore le contenu exact des propos échangés, le procès-verbal de séance étant volontairement évasif sur ce point. À la lumière des pièces existantes, il semble assez clair cependant qu'ayant été licencié quelques temps plus tôt par Blondel du Bureau des renseignements de la Sorbonne – où il occupait la fonction de secrétaire, mais dont il entravait le fonctionnement à la demande du doyen de la faculté des sciences de Paris[1213] –, et ayant en sa possession une correspondance privée de Blondel – aux propos peu amènes, semble-t-il, à l'égard de quelques personnalités –, l'étudiant ait tenté un « chantage »[1214]. « [Il faut remarquer] la gravité des termes employés, le bruit qui peut se faire autour de cette affaire et le discrédit qui peut en rejaillir sur l'université », a dès lors beau jeu de souligner Appell. « Le directeur a commis une grave imprudence », conclut le recteur Lyon[1215]. Le piège se referme. Blondel se voit contraint de démissionner, à la fois de son poste de directeur de l'Office national et, suite à une entrevue avec Louis Liard un peu plus tard, de son poste de directeur du Bureau des renseignements de la Sorbonne. « Je suis découragé, je l'avoue, écrira-t-il au vice-recteur, par les luttes personnelles auxquelles je suis en butte depuis un an surtout, et par les pièges que je n'ai pas su éviter »[1216].

L'Office lui trouve rapidement un successeur, qui possède cette fois le *cursus honorum* attendu : Jules Coulet, quarante ans tout rond, ancien normalien – Georges Lyon, recteur de l'académie de Lille, a d'ailleurs été son professeur rue d'Ulm[1217] –, agrégé de lettres, professeur de langue et de littérature romanes à l'université de Montpellier, alors directeur du Musée pédagogique – fonction qu'il va cumuler, puisqu'elles sont liées l'une à l'autre, avec celle de directeur de l'ONUEF et celle de directeur du Bureau des renseignements de la Sorbonne. Jules Coulet n'a qu'un défaut : celui de n'être pas encore recteur. Ce n'est que partie remise : quand il quittera l'Office en 1916, ce sera pour le rectorat de Grenoble. À partir de cette date, l'appartenance au corps rectoral deviendra d'ailleurs une condition *sine qua non* d'éligibilité à la tête de l'ONUEF. Ses deux successeurs entre-deux-guerres se seront en effet signalés par une activité rectorale avant d'accéder à la direction de l'ONUEF : Charles Petit-Dutaillis, directeur de 1916 à 1938, et ancien recteur de Grenoble (1908-1916) ; Aurélien

[1212] *Ibid.*
[1213] Cf. le chapitre 2 du présent mémoire sur cette affaire.
[1214] ONUEF, Registre des délibérations, Comité de direction, 9 novembre 1910 (AN, 70AJ 2).
[1215] *Ibid.*
[1216] Lettre de Raoul Blondel à Louis Liard, Paris, 28 novembre 1910, citée dans Raoul Blondel, Note sur « Le Bureau des renseignements à la Sorbonne » (CAC 20020476/277).
[1217] ONUEF, Registre des délibérations, Comité de direction, 10 décembre 1910 (AN, 70AJ 2).

Digeon, directeur de 1938 à 1944, et ancien recteur de Caen (1937-1938). Petit-Dutaillis n'aura garde de l'oublier, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, quand il invoquera encore cette « tradition selon laquelle le poste […] devrait être confié à un recteur ou du moins à un membre de l'Enseignement supérieur »[1218].

Le 7 janvier 1911, Jules Coulet est adoubé par le Conseil d'administration de l'ONUEF, dont les statuts révisés ont été approuvés entre temps par les conseils des universités[1219]. Les universitaires sont désormais les maîtres des lieux.

II. LES AXES DE LA DIPLOMATIE UNIVERSITAIRE FRANÇAISE AVANT 1914

Entre le milieu des années 1900 et le déclenchement de la Grande Guerre, la diplomatie universitaire française, que l'ONUEF et son directeur commencent à coordonner à l'échelle nationale à partir de 1910 dans un cadre fédéral encadré par la puissance publique, va se déployer autour de deux axes d'intervention principaux : le placement de professeurs français à l'étranger d'une part, et la mise en place d'une stratégie nationale pour l'accueil des étudiants étrangers d'autre part, deux domaines laissés jusqu'ici au hasard des connexions que certains professeurs de faculté avaient établies avec l'extérieur pour leur propre compte, pour celui de leur faculté ou pour celui de leur université.

2.1. Un fédéralisme encadré par la puissance publique

A) La mise au pas des universités provinciales

En dépit du fait qu'elles disposent d'un représentant au conseil d'administration de l'ONUEF – mais ce représentant est le recteur et non un représentant du corps professoral dument choisi par lui –, les universités provinciales ne se montrent pas d'emblée rassurées sur le rôle de l'ONUEF et il va falloir du temps à l'association pour s'imposer complètement dans le paysage universitaire. Les tensions de l'année 1912 entre le ministère et les universités en témoignent.

Le 11 février 1912, des professeurs de l'université de Dijon fortement impliqués dans les actions internationales de leur établissement – notamment au sein du comité de patronage

[1218] ONUEF, Registre des délibérations, Comité de direction, 19 février 1947 (AN, 70AJ 4).
[1219] ONUEF, Registre des délibérations, Comité de direction, 10 décembre 1910 (AN, 70AJ 2).

des étudiants étrangers de Dijon (comme Louis Eisenmann ou encore Henri Hauser)[1220] – proposent de réunir un « Congrès interuniversitaire en vue de faciliter l'action des universités françaises à l'extérieur »[1221]. Le 17 février suivant, les professeurs de l'université de Grenoble, réunis en assemblée générale, leur emboitent le pas[1222]. Dans la foulée, les statuts provisoires d'un comité permanent chargé de jouer les « intermédiaires entre les diverses universités » et de saisir « l'opinion, le Parlement et les pouvoirs publics de toutes communications préparatoires à la votation des universités pour toute action extérieure » sont jetés[1223] et les contacts des uns et des autres dans la presse activés avec une efficacité redoutable. Paul Flat, directeur de *La Revue politique et littéraire*, soutient l'initiative dans ses colonnes[1224] et, tout en soulignant que « des initiatives curieuses » ont été lancées (parmi lesquelles la création de l'ONUEF, ainsi réduite au rang d'initiative parmi d'autres), présente les grandes lignes qui seront celles du futur Congrès : « 1° Comment vivifier les universités de province ? 2° Comment créer des relations actives et efficaces entre les universités de France et celles de l'étranger ? »[1225]. D'autres articles encore se font l'écho du projet, comme dans le *Journal des débats politiques et littéraires*, où l'on fustige « certains [pour qui] l'université de Paris devrait être […] le régulateur de tout l'enseignement supérieur et même de tout l'enseignement national », une « conception trop simpliste » : « la science française ferait au dehors plus grande figure si l'on y connaissait mieux tout ce qui se fait en province »[1226]. Une pétition de soutien est publiée les jours qui suivent, signée par 47 personnalités des lettres, de l'université et du monde politique et parlementaire, parmi lesquelles Louis Barthou, Célestin Bouglé, Emile Durkheim, Gabriel Hanotaux, Ernest Lavisse, Gustave Lanson, Lucien Lévy-Bruhl, Victor Margueritte, Joseph Reinach ou encore Romain Rolland[1227]. D'autres personnalités politiques et universitaires de province appuient également l'initiative : « Je ne doute pas que l'université de Lyon s'empresse d'adhérer à un projet dans la réalisation duquel sa part serait prépondérante. Quand tout le personnel universitaire sera réuni, dans un effort commun, il lui sera facile de se faire entendre des

[1220] Edouard Dolléans, Henri Hauser, Louis Eisenmann, Abel Rey, B. Legras, B. Hémard, E. Champeaux, Germain Martin.
[1221] « Ordre du jour voté à Grenoble le 17 février 1912 par les professeurs de l'Université », note dactylographiée (CAC, 20020476/294).
[1222] *Ibid*.
[1223] Note de la Direction de l'Enseignement supérieur, 24 février 1912 (CAC, 20020476/294).
[1224] Paul Flat, « L'apostolat des universités », *La Revue politique et littéraire*, 50e année, n°8, 24 février 1912, p. 263-266.
[1225] *Ibid.*, p. 264.
[1226] A. Albert-Petit, « Les universités et l'université », *Journal des débats politiques et littéraires*, 12 mars 1912.
[1227] Paul Flat, art. cité, p. 265-266.

pouvoirs publics, de réclamer pour l'expansion française les quelques centaines de mille francs indispensables », écrit pour sa part Jean-Victor Augagneur, député de Lyon[1228].

Les universitaires français cherchent-ils par-là à imiter leurs collègues britanniques, dont on annonce dans les revues françaises depuis 1911 la tenue à Londres, en juillet 1912, d'un prochain Congrès des universités de l'Empire britannique, notamment en vue de coordonner leurs activités internationales[1229] ? Difficile, en l'état actuel de nos recherches, d'en être sûr. Retenons à tout le moins la coïncidence de date entre ces deux initiatives décentralisées et le fait que, côté français, un projet de ce type, qui désavoue de fait l'ONUEF comme nouvelle instance fédérale légitime, ne peut manquer d'hérisser quelques poils jacobins rue de Grenelle. Certains se disent d'ailleurs déjà prêts à passer outre l'imprimatur du ministère : « Que si maintenant l'État veut intervenir d'une façon officielle, il y aura tout lieu de s'en réjouir, mais on pourrait peut-être agir, sinon en dehors de lui, du moins avant lui, les initiatives officielles étant généralement toujours très longues à se faire sentir », peut-on ainsi lire dans le journal *Lyon universitaire*, dont le sous-titre est à lui seul tout un programme – « Union des universités (Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier) »[1230].

L'idée d'un « congrès libre, réunissant des adhésions individuelles »[1231], pas plus que celle d'un groupement officiel des universités ne sont toutefois en vogue rue de Grenelle. Dès le projet connu, la direction de l'enseignement supérieur écrit aux recteurs pour couper court à tous les enthousiasmes : « Le promoteur de ce comité permanent oublie : 1) que les universités sont des établissements placés sous l'autorité du ministère de l'Instruction publique ; 2) de façon générale, qu'il y a un gouvernement de la France »[1232]. Ordre est très explicitement donné aux recteurs de ne pas donner suite. De fait, il n'y en aura pas. De son côté, l'ONUEF fait le mort : à l'un des recteurs qui demande au président, Paul Deschanel, s'il convient d'informer l'assemblée générale de l'ONUEF de cette initiative « assez analogue à celle de l'Office », Deschanel rétorque sans détour que « l'assemblée générale n'a pas à [la] connaître »[1233]. Il n'en sera donc jamais question ici non plus.

Informé, quelques mois plus tard, que « l'Association française pour l'avancement des sciences a mis à l'ordre du jour d'une de ses sections la question de l'action des universités

[1228] *Lyon république*, 16 février 1912.
[1229] Au sujet de l'*Universities Bureau of the Bristih Empire*, cf. *supra*.
[1230] M. Dancourt, « L'expansion universitaire. Un congrès interuniversitaire », *Lyon universitaire*, 5 avril 1912.
[1231] Alfred Le Châtelier, « Vers le Congrès des universités », *Revue politique et littéraire*, 50e année, n°12, 23 mars 1912, p. 353-355.
[1232] Note de la Direction de l'Enseignement supérieur, 24 février 1912 (CAC, 20020476/294).
[1233] ONUEF, Comité de direction, 20 mars 1912 (AN, 70AJ/2).

françaises à l'étranger » et que « le président de cette section, M. Ray, maître de conférences à la facultés des sciences de Lyon, vient, par une lettre adressée directement aux recteurs de leur demander, à titre officiel, leur collaboration et celle des universités », Charles Bayet, renvoyant aux « instructions contenues dans ma dépêche du 23 février et renouvelées dans la réunion du 26 mars dernier », recadre à nouveau les choses : « Je vous invite, écrit-il aux recteurs, à vous abstenir de toute collaboration et à ne pas communiquer les documents ou renseignements qui vous sont demandés »[1234]. Le message est clair : si politique universitaire internationale de la France il doit y avoir, elle doit s'organiser sous les auspices du ministère, dans le cadre d'une arène fédérale qui doit avoir son approbation et au sein de laquelle les mandataires légitimes sont davantage les recteurs et les doyens que les assemblées de professeurs. Voilà posés les cadres étroits dans lesquels l'action de l'ONUEF va avoir à se déployer : celle d'une union à vocation fédérale pour l'action internationale des universités, certes indépendante de par sa forme juridique – celle d'une association loi 1901 – mais adoubée et encadrée par le ministère, qui y perpétue les hiérarchies de la fonction publique universitaire, et dont elle constitue une sorte d'excroissance appelée à suppléer des pouvoirs publics à la fois encore incapables de satisfaire, par un organe officiel, les besoins croissants de ce nouveau domaine nationalisé de l'action publique[1235], et soucieux de ne pas s'opposer, par la création d'une administration *ad hoc*, aux velléités d'indépendance d'un monde universitaire jaloux de son autonomie d'action.

B) Actions coordonnées et circulation des bonnes pratiques

Tandis que le directeur de l'ONUEF, sachant sa position d'entre-deux délicate, n'hésite pas à faire des tournées en province auprès des recteurs et des conseils d'université[1236], autant pour les rassurer sur leur degré d'autonomie que pour contribuer à faire circuler les bonnes pratiques et à uniformiser les modes d'agir dans les relations universitaires internationales[1237], les années 1910 constituent, non sans ambiguïté, une période au cours de laquelle s'engage un processus de fédéralisation des actions universitaires à l'internationale, encouragé à la fois par les universités elles-mêmes, quand elles s'apportent un soutien mutuel dans le cadre de leurs

[1234] Albert Bayet au vice-recteur de l'Académie de Paris, Paris, 15 mai 1912 (CAC, 20020476/294).
[1235] Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable*, Paris, Gallimard, 1998, p. 257.
[1236] ONUEF, Rapport du directeur, 23 mars 1912 (AN, 70AJ/2).
[1237] « L'Office a cru utile d'encourager certaines universités à suivre l'exemple que Grenoble, Nancy, Montpellier leur ont donné en élargissant le cadre de leurs enseignements pour les étrangers. À Rennes, à Dijon, les programmes ont été enrichis. Lille se prépare à faire de même. En outre, chacune de ces trois universités a organisé un office permanent qui deviendra un jour une *Maison des étrangers*, et qu'en attendant nous avons pu faire doter d'une bibliothèque française réservée à nos hôtes » (ONUEF, Rapport du directeur, 23 mars 1912, AN, 70AJ/2).

projets respectifs, ainsi que par le ministère, quand celui-ci contraint les universités à oeuvrer de concert dans des projets communs.

Plusieurs exemples peuvent être pris pour mettre en évidence ces deux tendances. Dans le premier cas, on peut mentionner la possibilité, que les universités facilitent, de permettre à des étrangers de pouvoir effectuer une première partie de leurs études dans une université et de les poursuivre au sein d'une autre université. C'est le cas entre Grenoble et Lyon, à partir de 1901[1238], puis entre Dijon et Lyon, à partir de 1909[1239] : les étrangers qui souhaitent passer le doctorat en médecine sont autorisés à commencer leurs études dans les écoles de médecine de Grenoble et de Dijon, à y passer leurs examens et à y verser leurs droits d'inscription avant de rejoindre Lyon pour le doctorat. Ce soutien mutuel au développement d'actions à caractère international se retrouve pour les projets d'expansion : à partir 1910 et la création des instituts français à l'étranger, les universités se serrent les coudes par l'organisation de consortium ou l'octroi de subventions. En juin 1909, en réponse à l'université de Grenoble, qui démarche ses consœurs de province pour des aides en faveur de son institut à Florence[1240], Lyon accorde un soutien financier à cette entreprise de projection[1241] avant de faire de même, quelques mois plus tard, en faveur de l'École des hautes études hispaniques, à la demande de l'université de Bordeaux[1242]. Surtout, les universités s'organisent, sous les auspices de l'ONUEF et du crédit prévu au chapitre 27 du budget de l'Instruction publique, pour mettre sur pied des délégations françaises aux manifestations et congrès internationaux, afin d'éviter que l'humiliation vécue au centenaire de l'université de Berlin ne se reproduise[1243]. En juin 1914, à l'initiative de l'université de Lyon, une réunion est ainsi organisée à l'ONUEF par les professeurs délégués aux fêtes universitaires de Groningue, permettant « des échanges de vues, […] des positions […] prises », l'ONUEF contribuant de la sorte « à la bonne organisation de la représentation française »[1244]. Son directeur s'en félicite l'année suivante : « l'ONUEF […] n'a-t-il pas été fondé pour, entre autres objets, faciliter entre les universités les ententes nécessaires en vue de l'action commune à exercer à l'étranger » ?[1245]

La création, en 1911, de l'Institut français de Saint-Pétersbourg illustre bien le second cas – celui où la puissance publique intervient à l'aide de l'ONUEF pour faire travailler ensemble les universités à des projets internationaux en commun. Imaginé par trois membres

[1238] Conseil de l'université de Lyon, 6 juin 1901 (AD Rhône, 1T 273).
[1239] Conseil de l'université de Lyon, 31 mars 1909 (*Ibid.*).
[1240] Conseil de l'université de Lyon, 13 mars 1909 (*Ibid.*).
[1241] Conseil de l'université de Lyon, 12 juin 1909 (*Ibid.*).
[1242] Conseil de l'université de Lyon, 13 novembre 1909 (*Ibid.*).
[1243] Cf. *supra*, Chapitre 3.
[1244] ONUEF, Rapport du directeur, 12 mai 1915 (AN, 70AJ/2).
[1245] *Ibid.*

de l'ONUEF, le slaviste Paul Boyer, titulaire de la première chaire de russe à l'École des langues orientales vivantes dont il est devenu l'administrateur en 1908, et par les députés Adolphe Landry et Paul Doumer, que Boyer a rallié à sa cause, le projet de création d'un institut français en Russie voit le jour entre la fin 1910 et le début de l'année 1911, alors que l'ONUEF est mis sur les rails, à la fois pour contribuer au développement de « l'influence française » en Russie, et pour servir de point d'appui aux études slaves en France. Certains, à gauche, y voit aussi la main des milieux d'affaires français en Russie, effectivement parties prenantes du financement du projet, et auxquels l'institut servirait de tête de pont[1246].

Sollicitée, la direction de l'enseignement supérieur répond présente et prête à demander le concours des universités pour que l'institut fasse figure d'émanation commune[1247]. Mais Doumer et Boyer veulent aller vite, trop vite. Le 6 janvier, Paul Doumer déclare déjà à la presse que le futur institut sera « l'émanation des universités de Paris et de Nancy »[1248], sans qu'aucune d'elles n'ait encore été saisie officiellement. Le 27 janvier, Charles Bayet est obligé de sonner l'alarme : « Il me paraît évident, écrit-il à Boyer, que nous ne pouvons pas lancer des circulaires ou des listes de souscription où il est question du patronage des trois universités et de plusieurs établissements d'enseignement supérieur sans avoir pris leur avis. Il faut que nous ayons les délibérations des conseils ou assemblées de professeurs. Je suis tout disposé à les demander d'urgence. Mais au nom de qui ? »[1249].

Le 29 janvier 1911, l'université de Paris freine des quatre fers et demande, si patronage de la Sorbonne il doit y avoir, que soit supprimée des missions du futur institut la référence à l'organisation de cours de français, de peur que l'institut ne détourne de Paris une partie des étudiants russes souhaitant apprendre le français[1250]. La direction de l'enseignement supérieur fait finalement plier la Sorbonne le 23 février 1911[1251] et, malgré une nouvelle demande de l'université de Paris[1252], l'enseignement du français restera mentionné dans les statuts.

Pressée par le ministère de donner son accord à son tour, l'université de Lille se rallie pour sa part plus vite au projet, dès la fin janvier, mais non sans maugréer de n'être sollicitée que pour appuyer une combinaison déjà bien ficelée. Le 18 février, en présence notamment de

---

[1246] Cf. Olga Medvedkova, « "Scientifique" ou "intellectuel" ? Louis Réau et la création de l'Institut français de Saint-Pétersbourg », *Cahiers du monde russe*, vol. 43, 2002, p. 412-422).

[1247] Lettre de Charles Bayet à Paul Boyer, Paris, 6 janvier 1911 (AN, 62AJ/61).

[1248] « Nicolas II parle à M. Doumer », *Le matin*, 6 janvier 1911 (cité par Olga Medvedkova, art. cité, p. 413).

[1249] Lettre de Charles Bayet à Paul Boyer, Paris, 27 janvier 1911 (AN, 62AJ/61).

[1250] Conseil de l'université de Paris, Extrait du procès-verbal de la séance du 29 janvier 1911 (AN, 62AJ/61). Sur cette affaire, voir Olga Medvedkova, art. cité.

[1251] Lettre de Charles Bayet à Louis Liard, Paris, 23 février 1911 (AN, 62AJ/61).

[1252] « Le conseil de l'université de Paris […] a décidé dans sa séance du 28 février, que si la nouvelle rédaction […] pour les statuts était confirmée […] le patronage de l'université de Paris à l'œuvre projetée pouvait être considéré comme acquis » (Lettre de Louis Liard à Paul Boyer, Paris, 1er mars 1911, AN, 62AJ/61).

Paul Doumer, Paul Boyer et Jules Coulet – qui, au nom de l'ONUEF va « s'intéresser à son administration, l'aider établir son action, en conformité avec les désirs et les besoins du milieu où il vit »[1253] –, une réunion a déjà eu lieu à Paris, au cours de laquelle a été désigné de facto le futur directeur de l'institut, Louis Réau, un élève de Paul Boyer. Georges Lyon, recteur de Lille, n'apprécie pas la méthode :

> « Permettez-moi de vous dire, Monsieur l'administrateur, qu'une chose nous a ici donné tristesse et déception. Toute cette organisation a été arrêtée, les cadres en ont été tracés, je crois, le directeur, m'assure-t-on même, désigné au moins *in petto*. Paris et Nancy sont entrés en pourparlers à ce sujet avec qui de droit. Et Lille n'a pas eu que je sache la moindre part à la conversation. Dans les pages que vous m'avez remises, notre université bien mentionnée, mais j'imagine *honoris causa*, dans les arrangements effectifs il n'est pas venu à ma connaissance qu'un rôle digne de son activité et de ses efforts lui ait été réservé. Or, s'il est vrai que pour des causes multiples, notre clientèle étrangère soit peu considérable, il est un point que l'on ne saurait méconnaître. L'université de Lille a créé une chaire de langue et de littérature russe, occupée avec une grande distinction par notre collègue, M. Lirondelle. Cours publics, conférences pratiques, préparation à un diplôme d'études russes, cet enseignement forme un cycle complet. Nous avons donc été, permettez-moi de le dire sans un peu de fierté, des précurseurs. […] Peut-être [l'université de Lille] s'était-elle ainsi créé quelques titres à tenir une place d'honneur dans une institution qui ne fait que consacrer de la façon la plus brillante l'idée même par laquelle elle s'était laissé guider. Ces regrets qu'au nom de mes collègues et au mien j'avais, Monsieur l'administrateur, le devoir de vous exprimer, ne diminuent rien, soyez en sûr, de l'intérêt, de la sympathie cordiale avec laquelle nous suivrons, dans notre Nord, la formation et la croissance du prochain institut »[1254].

L'effet d'entraînement fonctionne toutefois. En février 1911, c'est l'université de Dijon qui émet une protestation, pour réclamer de figurer parmi la liste des fondateurs de l'institut et s'offusquer d'avoir été oubliée par le ministère :

> « Considérant que pour choisir les universités appelées à être représentées dans le comité de patronage de l'Institut français de Saint-Pétersbourg, l'administration supérieur a, de son propre aveu, tenu compte : 1° de l'existence dans ces universités d'un enseignement de la langue et de la littérature russes ; 2° de la présence d'un contingent important d'étudiants slaves ; [considérant] que Dijon a, depuis quatorze ans, un enseignement de la langue et de la littérature russes ; que l'administration supérieure en a elle-même attesté la valeur en autorisant l'université de Dijon à délivrer un diplôme d'études russes ; que, par là, elle l'a proclamé supérieur à celui qui existe dans l'une au moins des universités choisies (il s'agit de Nancy, qui n'a pas le droit de délivrer le diplôme de russe) ; qu'un nombre considérable et croissant d'étudiants slaves suit les cours de l'université de Dijon ; le Conseil [de l'université de Dijon] émet le regret que, dans la constitution du comité de patronage de l'Institut français de Saint-Pétersbourg, ait été éliminée la *seule* université française qui, d'elle-même, sans demander à l'État aucun sacrifice, ait su organiser un enseignement du russe »[1255].

Inauguré en octobre 1911, l'Institut français de Saint-Pétersbourg comptera finalement bien parmi ses membres fondateurs, les quatre universités de Paris, Lille, Nancy et Dijon. Un « Bureau d'informations universitaires » lui sera en outre annexé, rattaché à l'ONUEF[1256], pour diffuser en Russie des renseignements sur l'enseignement supérieur français.

[1253] ONUEF, Rapport du directeur, 21 janvier 1914 (AN, 70AJ/2).

[1254] Lettre de Georges Lyon à Paul Boyer, Paris, 29 janvier 1911 (AN, 62AJ/61).

[1255] Conseil de l'université de Dijon, cité dans « L'université de Dijon à l'Institut français de Saint-Pétersbourg », *Le Progrès de la Côte d'Or*, 1911 (archives Paul Boyer, AN, 62AJ/61).

[1256] Rapport manuscrit de Louis Réau, Saint-Pétersbourg, 3 octobre 1911 (AN, 62AJ/61).

2.2. Une politique impériale au service de « la plus grande France enseignante »

Jusqu'à la création de l'ONUEF en 1910, les universitaires soucieux de placer leurs jeunes protégés à l'étranger, en attendant qu'un poste se libère dans une faculté française, soit faisaient fonctionner leurs propres réseaux à l'étranger – dont certaines archives de facultés gardent parfois la trace –, soit faisaient appel au ministère des Affaires étrangères. En 1909, quand il se met à la recherche « d'emplois susceptibles d'être remplis par des universitaires français dans les établissements d'enseignement allemands »[1257], Ernest Lavisse s'était ainsi adressé à la direction des affaires politiques et commerciales du Quai d'Orsay. Tout change à partir de la décennie suivante.

A) La récupération par l'ONUEF de l'enseignement supérieur français à l'étranger

À partir des années 1910 en effet, l'ONUEF se positionne pour occuper le terrain et jouer de fait dans la cour du Quai d'Orsay, comme un rival du nouveau Bureau des écoles et des œuvres françaises à l'étranger. Son intervention s'articule autour de trois secteurs : la construction et le contrôle d'un réseau d'information sur l'étranger parallèle à celui du ministère des Affaires étrangères ; la mise en œuvre d'un lobbying corporatiste pour l'amélioration de la situation administrative et matérielle des professeurs français à l'étranger, qui fait progressivement de lui leur interlocuteur naturel ; le déploiement d'une action d'occupation de chaires à l'étranger par des Français.

Dans le premier cas, l'ONUEF entreprend dès 1911-1912 une double enquête, « avec le concours du ministère de l'Instruction publique » pour, d'une part, le « recensement, qui […] n'a jamais été fait, […] des écoles françaises de tout genre et de tout ordre, officielles et privées, secondaires et primaires existant dans tous les pays », ainsi que, d'autre part, pour « l'établissement d'une liste de tous nos missionnaires » établis à l'étranger[1258]. Le contrôle de cette information fonde la légitimité de son action et de son rôle d'interface pour les acteurs investis dans la diplomatie universitaire[1259]. L'ONUEF profite aussi des « missions accordées

[1257] Lettre du ministère des Affaires étrangères (direction des affaires politiques et commerciales) à Ernest Lavisse, Paris, 16 avril 1909 (AN, 70AJ/29).

[1258] ONUEF, Rapport du directeur, 23 mars 1912 (AN, 70AJ/2).

[1259] En 1912, quand le député Leygues sollicite le cabinet de la direction de l'enseignement supérieur pour obtenir des informations sur les étudiants étrangers, on le renvoie vers le directeur de l'ONUEF : « En ce qui concerne l'Allemagne, l'Italie et la Suisse, je vous prie de m'accorder un répit jusqu'au commencement de la semaine prochaine. Le directeur de l'Office des universités est en ce moment à Berlin ; il doit en revenir après-demain. Les documents nécessaires sont en sa possession » (Lettre du cabinet du directeur de l'enseignement supérieur à Georges Leygues, Paris, 6 juin 1912, AN, 70AJ/29).

par le ministère » de l'Instruction publique, pour demander aux chargés de mission des rapports sur la position des enseignants Français dans les pays concernés[1260], et profite par ailleurs des réseaux personnels de son directeur pour obtenir des informations de première main. En Allemagne par exemple, Jules Coulet est en contact régulier avec Emile Haguenin, professeur français à Berlin, qui semble être un ami proche – comme en témoigne l'usage du tutoiement dans leur correspondance[1261] –, et qui lui sert à la fois d'informateur sur le milieu universitaire allemand et d'inspecteur officieux des professeurs français en Allemagne (en 1913 notamment, Haguenin effectue plusieurs visites à Leipzig, Posen, et Greifswald, et fait un rapport sur chacun des enseignants français qui s'y trouvent[1262]). Coulet effectue lui-même plusieurs déplacements en Allemagne[1263], où il semble notamment sympathiser avec Wilhelm Paszkowski, le directeur du bureau des renseignements universitaires de Berlin, plus heureux semble-t-il de ce contact[1264] que de ses relations avec l'ancien directeur, Raoul Blondel[1265]. Le développement de ce réseau de correspondants permet surtout à l'ONUEF de se constituer un réseau d'alerte, pour être tenu informé dès qu'un poste d'enseignement du français ou destiné à un Français se libère quelque part dans une université étrangère.

À partir de 1911, Jules Coulet travaille également à crédibiliser l'ONUEF auprès des enseignants français à l'étranger eux-mêmes. Cette entreprise de crédibilisation passe avant tout par la défense de leurs intérêts, d'autant qu'en l'absence d'organismes représentatifs, le terrain est à peu près désert.

> « À plus d'un nous avons pu régulariser sa situation administrative en le faisant bénéficier de l'interprétation la plus libérale des règlements existants ; à d'autres, nous avons pu procurer des encouragements ; à tous, nous nous efforçons de faire savoir qu'il y a désormais un service, toujours disposé à s'occuper d'eux et à soutenir leurs efforts et leurs droits »[1266].

[1260] ONUEF, Rapport du directeur, 23 mars 1912 (AN, 70AJ/2).

[1261] AN, 70AJ/29.

[1262] « J'ai suivi tes conseils. J'ai essayé, depuis les vacances, de rassembler ici quelques renseignements. […] Tu jugeras dans quelle mesure le ministère peut, s'il le tient pour convenable, m'indemniser » (Lettre d'Emile Haguenin à Jules Coulet, Berlin, 26 mai 1913, AN, 70AJ/29).

[1263] Lettre du cabinet du directeur de l'enseignement supérieur à Georges Leygues, Paris, 6 juin 1912 (AN, 70AJ/29).

[1264] « Paszkowski, fort aimable, […] impatient de te retrouver » (Lettre d'Emile Huguenin à Jules Coulet, Berlin, 1912, AN, 70AJ/29).

[1265] Cf. *supra*, Chapitre 3.

[1266] ONUEF, Rapport du directeur, 23 mars 1912 (AN, 70AJ/2). Un exemple : « Je prends note de votre décision de rester encore à Göttingen pendant la prochaine rentrée scolaire. Je fais le nécessaire auprès de la direction de l'enseignement secondaire pour qu'on ne tienne pas compte de votre demande de réintégration. Pour avoir le moyen de mieux employer votre fin de séjour en Allemagne, je vous serais obligé de venir, vers la fin des vacances en causer avec moi. Vous me trouverez toujours soit le mercredi au ministère de l'Instruction publique de 3 heures à 5 heures, soit le samedi aux mêmes heures au Musée pédagogique », écrit Jules Coulet à un jeune agrégé en poste de lecteur à Göttingen (Lettre à Joseph Claverie, Paris, 5 août 1913, AN, 70AJ/29).

Les besoins sont criants : les enseignants français envoyés à l'étranger sont notamment obligés de verser pour leur retraite des droits supérieurs à ceux de leurs collègues restés en métropole à cause d'une rémunération certes souvent plus élevée qu'en France mais qui sert en réalité à couvrir leurs frais de voyage puis de séjour. Certains sont parfois obligés de ruser avec l'administration pour ne pas déclarer tout ce qu'ils perçoivent[1267]. Surtout, pour les plus jeunes d'entre eux, le fait de prendre comme premier poste une charge d'enseignement à l'étranger leur interdit, puisqu'ils ne sont pas encore titulaires, de bénéficier d'un droit à l'avancement. Le passage par l'étranger fait donc figure de stagnation – voire de frein – dans une carrière. À force de lobbying exercé entre 1911 et 1913 par le directeur de l'ONUEF et ses relais parlementaires (Théodore Steeg en tête) auprès du ministère des Finances – lequel déboute à plusieurs reprises leurs demandes[1268] –, une commission est instituée auprès des Finances, sous la présidence de Jules Coulet, et une solution trouvée, qui va donner naissance, à l'occasion de la loi du 30 décembre 1913 sur les pensions, à la règle du « détachement » pour les fonctionnaires[1269]. Deux cas sont prévus : de par l'article 33, les fonctionnaires – dont les enseignants – qui prendront un poste hors de France seront désormais « détachés » et pourront, à leur retour en métropole, faire valoir les années de services effectuées à l'étranger pour leur avancement et leur retraite. En outre, les retenues pour la retraite ne porteront plus que sur le traitement du corps d'origine, et non sur la rémunération perçue dans le corps de détachement[1270]. Autre cas, prévu par l'article 9 : les détenteurs d'un diplôme d'État donnant accès à l'enseignement public (tel que la licence, par exemple) et qui enseignent à l'étranger avec l'agrément du ministère de l'Instruction publique, pourront à leur retour, s'ils souhaitent intégrer l'enseignement métropolitain, faire prendre en compte jusqu'à dix de leurs années à l'étranger pour le calcul de leur retraite. « C'est là un résultat important que l'Office se félicite d'avoir pu préparer », se congratule Jules Coulet en janvier 1914. « Nous comptons sur ces dispositions nouvelles pour décider certaines vocations hésitantes et pour apporter à ceux qui

[1267] Ainsi Emile Haguenin, maître de conférences à Nancy dont le salaire ne dépassait pas à ce titre les 5 500 francs (Cf. Christophe Charle, *La République des universitaires*, *op. cit.*, p. 67), gagne à Berlin 8 000 francs par mois (soit l'équivalent d'un agrégé parisien de 1ère classe après plus de 30 ans de carrière), mais s'interroge sur le fait de devoir déclarer ou non cette somme : « L'ambassadeur, à qui l'on demande le montant de mon traitement, estime qu'il serait prudent de déclarer 8 000 francs : le consul sait, des indiscrétions peuvent se produire, on peut interroger par d'autres voies le ministère prussien, etc. *Si tu n'y vois pas d'inconvénients, je déclare donc 8 000 francs* » (Lettre à Jules Coulet, Berlin, 29 octobre 1912, AN, 70AJ/29).

[1268] ONUEF, Rapport du directeur, 23 mars 1912 (AN, 70AJ/2).

[1269] « Les fonctionnaires et employés civils […] peuvent être détachés au service des départements, communes, colonies, pays de protectorat, pays étrangers, établissements publics ou privés. Ils conservent dans cette position leurs droits à l'avancement hiérarchique et à la pension » (« Loi sur les pensions », 30 décembre 1913).

[1270] « L'intéressé subit les retenues légales sur le traitement d'activité qui lui serait alloué dans le corps ou le service dont il est détaché » (*Ibid.*)

déjà servent la France en enseignant à l'étranger un encouragement qui leur est dû »[1271]. Des encouragements que l'ONUEF et son directeur se chargent également de prodiguer en suggérant des noms d'enseignants à leur ministère de tutelle en vue de leur faire attribuer des distinctions honorifiques[1272].

Enfin et surtout, grâce à son réseau de correspondants, l'ONUEF s'emploie à centraliser avec l'appui de l'administration centrale[1273], les offres de postes d'enseignement à l'étranger et les candidatures françaises. « Nous profitons de toutes les occasions favorables, écrit-il en janvier 1914, pour faire attribuer à nos nationaux les postes d'enseignement à l'étranger qui nous sont signalés comme vacants ou pour présenter de bons candidats pour les postes que l'on nous offre »[1274]. Cette action correspond clairement à une volonté de compétition avec l'Allemagne, dont le directeur de l'ONUEF s'informe, au moyen de coupures de presse qu'il découpe et colle dans des cahiers[1275], de l'évolution des budgets consacrés à « l'expansion universitaire allemande »[1276]. Pour faire pièce aux Allemands, Jules Coulet conçoit l'ONUEF comme un « service »[1277] dédié à une « action générale de propagande intellectuelle »[1278], dont les professeurs français à l'étranger sont les « agents »[1279], et les fonds inscrits au budget de l'expansion universitaire constituent un « trésor de guerre »[1280].

C'est dans cet esprit qu'entre 1911 et 1914 l'ONUEF suscite des créations de chaires ou de lectorats de français dans les universités étrangères (comme à l'université de Reykjavik en 1911, aux universités de Londres et d'Amsterdam en 1912, aux universités de Copenhague, d'Helsinki et de Christiania en 1913, aux universités du Minnesota et du Kansas en 1914), positionne ailleurs des candidats français pour des chaires de lettres, de droit ou de sciences (à Genève, Lausanne, Santiago, au Caire, etc.), voire procède, à la demande de gouvernements étrangers, au recrutement complet des personnels de certaines de leurs structures (en 1911 pour un institut de Chimie créé par l'Uruguay, en 1914 pour « une douzaine de chaires ou emplois concernant les disciplines les plus variées » à la demande de l'Equateur)[1281].

[1271] ONUEF, Rapport du directeur, 21 janvier 1914 (AN, 70AJ/2).
[1272] ONUEF, Rapport du directeur, 23 mars 1912 (AN, 70AJ/2).
[1273] Lettre de Jules Coulet au professeur Lamprecht, recteur de l'université de Leipzig, Paris, 7 mars 1911 (AN, 70AJ/29).
[1274] ONUEF, Rapport du directeur, 21 janvier 1914 (AN, 70AJ/2).
[1275] AN, 70AJ/29.
[1276] *Ibid.*
[1277] ONUEF, Rapport du directeur, 23 mars 1912 (AN, 70AJ/2).
[1278] ONUEF, Rapport du directeur, 21 janvier 1914 (AN, 70AJ/2).
[1279] ONUEF, Rapport du directeur, 23 mars 1912 (AN, 70AJ/2).
[1280] ONUEF, Rapport du directeur, 21 janvier 1914 (AN, 70AJ/2).
[1281] ONUEF, Rapports annuels du directeur, 23 mars 1912 ; 14 décembre 1912 ; 21 janvier 1914 ; 12 mai 1915 (AN, 70AJ/2).

Un bilan chiffré exact est toutefois difficile à établir, les archives de l'ONUEF étant constituées d'une correspondance abondante mais éparse et lacunaire. En passant par d'autres sources, on peut cependant établir qu'en 1913, trente professeurs agrégés français ont un poste d'enseignement à l'étranger, ce qui correspond à environ 1,5% du total (2043) des professeurs agrégés que compte à cette date l'enseignement français. Sans surprise, les plus nombreux sont des agrégés de province – la position académique et la situation salariale des agrégés du département de la Seine étant nettement plus enviable que celle de leurs collègues de province et prédisposant moins à un départ pour l'étranger[1282]. Ils sont plutôt situés au bas des échelons de la carrière (77% d'entre eux relèvent des 4e, 5e et 6e classes) et leur âge moyen est de 33 ans (Fig.4.4.). Si peu nombreux qu'ils soient, les postes à l'étranger commencent déjà à faire figure d'échappatoire à une affectation dans l'enseignement secondaire au sein d'un lycée de province. Sur cette trentaine de postes (et au-delà de tous ceux sur lesquels sont affectés les enseignants de faculté non comptabilisés parmi les agrégés du secondaire), plus de la moitié ont, de façon certaine (mais peut-être y en a-t-il davantage), été créés par l'ONUEF ou ont fait l'objet de démarches de son directeur auprès des institutions et universités étrangères afin d'y placer des enseignants français.

Fig.4.4. – Tableau des professeurs agrégés français affectés sur un poste d'enseignement à l'étranger en 1913 (hors membres des écoles françaises d'Athènes et de Rome)[1283]

Noms	Affectations	Âges	Années de service	Échelons
Albertini	Institut français de Madrid	33 ans	10 ans	4e classe
Barat	Université de Gothembourg	32 ans	4 ans	6e classe
Bosc	Université d'Elsingford (Finlande)	27 ans	3 ans	6e classe
Caminade	Institut français de Saint-Pétersbourg	27 ans	3 ans	6e classe
Champagne de Labriolle	Université de Fribourg	39 ans	17 ans	3e classe
Chatelain	Université de Birmingham	36 ans	8 ans	4e classe
Chevallier	Université d'Upsal	28 ans	4 ans	5e classe
Claverie	Université de Göttingen	32 ans	6 ans	5e classe
Davy	Institut français de Londres	30 ans	5 ans	5e classe
Ducros	Normal College of New York	28 ans	4 ans	6e classe
Gautheron	Université Laval (Montréal)	37 ans	3 ans	6e classe
Girardin	Université de Fribourg	38 ans	13 ans	3e classe
Jolivet	Université de Christiania	28 ans	4 ans	5e classe
Landry	Académie royale de Milan	41 ans	14 ans	4e classe
Lebeau	Institut national de Buenos Aires	39 ans	14 ans	4e classe
Lote	Université de Bonn	33 ans	8 ans	5e classe
Mantoux	Université de Londres	36 ans	11 ans	4e classe (S)
Milhaud	Université de Genève	40 ans	14 ans	4e classe
Mireaux	Institut français de Madrid	28 ans	2 ans	6e classe
Morize	Université de Baltimore	31 ans	5 ans	5e classe

[1282] Les agrégés parisiens perçoivent en effet 9 000 francs (pour les hors classe), 8 000 fr. (1ère classe), 7 500 fr. (2e classe), 7 000 fr. (3e classe), 6 500 fr. (4e classe), 6 000 fr. (5e classe), quand les professeurs agrégés de province perçoivent 6 200 francs (pour les hors classe), 5 700 fr. (1ère classe), 5 300 fr. (2e classe), 4 900 fr. (3e classe), 4 500 fr. (4e classe), 4 100 fr. (5e classe), 3 700 fr. (6e classe).

[1283] D'après : *Tableau des personnels enseignants dans le département de la Seine et dans les départements de province au 31 décembre 1913*, document du ministère de l'Instruction publique (AN, 61AJ203).

Patouillet	Institut français de Saint-Pétersbourg	51 ans	27 ans	2e classe (S)
Renaudet	Institut français de Florence	34 ans	9 ans	5e classe
Roth	Université de Cambridge	26 ans	3 ans	6e classe
Rudler	Université de Londres	41 ans	17 ans	3e classe (S)
Saint Arroman	Institut Rachez (Anvers)	31 ans	6 ans	4e classe
Sirven	Université de Lausanne	48 ans	20 ans	2e classe
Terracher	Université de Liverpool	32 ans	10 ans	4e classe
Tonnelat	Université de Genève	35 ans	10 ans	5e classe (S)
Zeiller	Université de Fribourg	36 ans	12 ans	4e classe
Taillandier	Collège Royal Eötvös (Budapest)	26 ans	2 ans	6e classe

(S) : Département de la Seine

B) Les premières conventions d'échanges de professeurs

Dans la continuité de cette action de présence française à l'international, la direction de l'ONUEF s'investit également sur le terrain des échanges de professeurs, moins perçus pour leur participation à une politique de coopération intellectuelle – ce qui sera davantage un trait propre à la période suivante – que comme des actes de réciprocité nécessaires à la progression des intérêts français à l'étranger. Jules Coulet écrit ainsi, en janvier 1914 :

> « L'offre de réciprocité, dont nos co-contractants n'usent pas toujours, […] est souvent le meilleur moyen d'obtenir rapidement les réalisations désirées. Ailleurs comme en France, les créations de chaires sont subordonnées à des nécessités financières et il serait parfois singulièrement malaisé d'obtenir que l'on créât des chaires surtout pour les confier à nos nationaux. En proposant ces créations comme des échanges dont en ce qui concerne la partie française nous assumons les frais, surtout en nous contentant pour nos professeurs du titre modeste de *lecteur*, l'Office a pu […] faire créer […] [des] véritables chaires de français »[1284].

Dans cet esprit, le début des années 1910 va constituer une période-charnière pour l'institutionnalisation des échanges réciproques de professeurs entre la France et des pays étrangers, par la conclusion de plusieurs accords avec l'université Columbia de New York, en 1910 ; avec l'université Harvard, l'université d'Athènes et plusieurs universités espagnoles, en 1911 ; avec celle de Chicago, en 1912 ; avec l'université de Buenos Aires, en 1913.

Les raisons de cette institutionnalisation sont multiples. On peut certes y voir un effet de concurrence avec l'Allemagne[1285], comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer à propos de la conquête de chaires et de lectorats pour les français à l'étranger. En 1904, parallèlement aux informations qu'il prend sur le Bureau des renseignements scientifiques de la Sorbonne en vue d'en établir un similaire à l'université de Berlin[1286], Friedrich Althoff, le directeur général de l'enseignement prussien, s'est déjà occupé de la création d'un système d'échanges de professeurs entre l'Allemagne et les États-Unis. Projet ancien, qui court depuis 1884 au

[1284] ONUEF, Assemblée générale, 21 janvier 1914 (AN, 70AJ/2).

[1285] Christophe Charle, *La République des universitaires*, *op. cit.*, p. 345-349 (« Toutes ces relations nouées à la veille du premier conflit mondial se comprennent en fonction de la rivalité franco-allemande, responsable des modalités retenues aussi bien que des directions géographiques », *Ibid.*, p. 349).

[1286] Cf. *supra*, notre chapitre 3.

moins côté américain[1287], un accord est conclu en 1905 entre le ministère de l'Instruction publique prussien et l'université Harvard (« The Harvard-Berlin Professorial Exchange »[1288]), peu après la signature d'un autre accord en décembre 1904, avec l'université Columbia, lequel prévoit la création à l'université de Berlin d'une chaire Roosevelt d'« Histoire de l'Amérique et de ses institutions », où doit enseigner, chaque année, un professeur américain envoyé par l'université Columbia, mais qui n'appartient pas forcément à cette dernière[1289] ; en retour, une chaire Kaiser Wilhelm d'« Histoire de l'Allemagne et de ses institutions » est créée à Columbia, dont les bénéficiaires sont désignés par le ministre de l'Instruction publique prussien, « et soumis à la sanction de l'empereur d'Allemagne »[1290]. L'initiative et son succès[1291] ne peuvent manquer d'exciter les jalousies françaises : « À ce noble concours des représentants de la science pour la grandeur de leur pays et pour le bien et l'honneur de l'humanité, quel savant français ne serait jaloux de prendre part ? », écrit ainsi Émile Boutroux dès 1906 dans la *Revue internationale de l'enseignement*[1292].

Reste que la rivalité avec l'Allemagne ne saurait tout expliquer, non seulement parce que des initiatives franco-américaines préexistent aux accords germano-américains (avec Harvard notamment, depuis 1904), mais aussi parce que les accords des années 1910 procèdent surtout de la rencontre entre, d'une part, des dynamiques de normalisation transnationale des activités universitaires à vocation internationale dont la France et l'Allemagne ne sont pas les acteurs exclusifs, et, d'autre part, un processus de normalisation fédérale, dont l'ONUEF, en tant que nouvel opérateur à l'interface du ministère et des universités, est l'agent structurant, et qui tend à diffuser en France une pratique de contractualisation académique avec l'étranger porteuse d'opportunités pour ceux qui s'investissent dans le développement des études de langues et de littératures françaises et

[1287] Nicholas M. Butler, « The international influence of the university », *Columbia University Quaterly*, vol. 14, 1911-1912, p. 147-149.

[1288] P. H. Eijkman, *L'internationalisme scientifique*, La Haye, W. P. Van Stockum et Fils, 1911, p. 30 et notes.

[1289] « Annual report of the President of Columbia University », *Annual Reports*, New York, Columbia University in the City of New York, 1906, p. 23-28.

[1290] *Ibid.* ; P. H. Eijkman, *op. cit.*

[1291] Jusqu'en 1914, les enseignants américains bénéficiaires de la chaire Roosevelt sont : John W. Burgess, de Columbia University (1906-1907) ; Arthur T. Hadley, président de Yale University (1907-1908) ; Felix Adler, de Columbia (1908-1909) ; Benjamin I. Wheeler, président de l'université de Californie (1909-1910) ; Charles A. Smith, de l'université de Virginie (1910-1911) ; Paul S. Reinsch, de l'université du Wisconsin (1911-1912) ; William M. Sloane, de Columbia (1912-1913) ; Paul Shorey, de l'université de Chicago (1913-1914). Côté allemand, les titulaires de la chaire Kaiser Wilhelm à Columbia sont : Hermann Schumacher, de l'université de Bonn (1906-1907) ; Rudolf Leonhard, de l'université de Breslau (1907-1908) ; Albrecht F. K. Pench, de l'université de Berlin (1908-1909) ; Karl Runge, de l'université de Göttingen (1909-1910) ; Ernst Daenell, de l'université de Kiel (1910-1911) ; Josef Schick, de l'université de Munich (1911-1912) ; Felix Krüger, de l'université de La Halle (1912-1913) ; Karl F. Th. Rathgen, de l'Institut colonial de Hambourg (1913-194).

[1292] Cité par Christophe Charle, *La République des universitaires*, *op. cit.*, p. 346.

étrangères. D'une manière générale, les différents accords des années 1910 illustrent la place croissante prise peu à peu par la direction de l'enseignement supérieur et par l'ONUEF dans la diplomatie universitaire.

- LA FILIÈRE COLUMBIA

L'université Columbia de New York est la première université étrangère avec laquelle est conclu en 1910 un accord institutionnel prévoyant la création d'un poste de professeur français invité (« *Visiting French Professorship* »). Premier poste français en terre étrangère, ce n'est cependant pas le premier poste confié à un Français : le département de langues et de littératures romanes de Columbia, créé en 1890, a en effet à sa tête depuis 1891 Adolphe Cohn, un Français émigré aux États-Unis depuis 1875, diplômé de l'École des chartes (1874) et de l'École pratique des hautes études (1875), et qui a été successivement *tutor, instructor* et *assistant professor* de français à Columbia (1882-1884) et à Harvard (1884-1891), avant d'être titulaire à l'université Columbia de la nouvelle chaire de langues et de littératures romanes – qui est en réalité avant tout une chaire de langue et de littérature françaises –, poste qu'il occupe jusqu'en 1917. Figure en vue de la scène française à New York, fondateur du premier comité de l'Alliance française aux États-Unis en 1898, il fait venir à Columbia depuis le début des années 1890, dans le cadre des conférences publiques qu'organise son département, divers personnalités françaises, dont quelques universitaires (cf. fig. 4.1.). Parmi ces derniers, Joseph Bédier, professeur au Collège de France, invité en novembre 1909 pour six leçons consécutives – une première qui, à en croire Gustave Lanson, « marqua une date dans l'histoire des relations universitaires des deux pays »[1293].

Tout aussi décisif sans doute est le voyage d'Émile Boutroux, professeur de philosophie à la Sorbonne, invité pour une conférence à l'université Columbia au cours de l'année 1909-1910[1294]. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1898, directeur de la Fondation Thiers depuis 1902, Émile Boutroux est une personnalité établie au sein du monde universitaire français et de la scène philosophique internationale : en 1904 et 1905, il a

[1293] « Le voyage de M. Joseph Bédier […] marqua une date, en 1909, dans l'histoire des relations universitaires des deux pays. M. Bédier ne fut pas appelé à faire des conférences, mais des leçons. Ses auditeurs ne furent pas le grand public, les amateurs mondains de la langue et de la culture française, mais les étudiants en philologie romane des grandes universités de l'Est. Il en visita cinq, et séjourna deux semaines environ dans chacune, y faisant des leçons d'un caractère scientifique et spécial. Le succès de M. Bédier fut considérable ; et c'est lui qui véritablement a déterminé le mouvement dont les deux accords de 1910 et 1911 sont sortis » (Gustave Lanson, *Trois mois d'enseignement aux États-Unis. Notes et impressions d'un professeur français*, 2e éd., Paris, Librairie Hachette et Cie, 1914, p. 13). L'explication est reprise par Christophe Charle, *La République des universitaires*, *op. cit.*, p. 347.

[1294] *Columbia University Quaterly*, vol. 11, 1908-1909, p. 501.

été « le premier philosophe français »[1295] invité par une université écossaise pour assurer une série de conférences dans le cadre des *Gifford Lectures* de l'université de Glasgow[1296]. Il se dit depuis qu'« il n'y a aucune université au monde pour laquelle le professeur Boutroux est un étranger »[1297]. Investi depuis peu dans la promotion en France des travaux de Nicholas M. Butler, président de l'université Columbia, dont il loue en 1908 « la netteté de la pensée, la vigueur du style, la hauteur de l'inspiration »[1298], Boutroux a notamment préfacé en 1909 la publication d'un recueil de conférences effectuées par Butler à l'université de Copenhague, et que sa femme, Aline Boutroux, a traduites en français[1299]. L'investissement est payant : Boutroux se voit donc invité l'année suivante pour une conférence à Columbia, dont il est fait d'un même pas docteur *honoris causa*, le 4 avril 1910[1300]. L'honneur américain accordé à cet ambassadeur de l'université française n'est pas innocent : Nicholas M. Butler ne dissimule rien des ambitions d'expansion internationale qu'il nourrit pour son université, et du souhait qui est le sien de voir s'étendre à d'autres pays qu'à l'Allemagne les accords d'échange de professeurs négociés en 1904 et dont le bénéficiaire américain est selon lui, chaque année, « un véritable missionnaire de l'esprit américain et de la culture américaine à travers l'empire germanique »[1301]. Il écrit, en 1906 :

> « Il est clair que ce principe peut être appliqué aux universités d'Angleterre, de France et d'Italie par exemple, comme à celles d'Allemagne. Si des fonds étaient abondés à cet effet, des dispositions similaires pourraient sans aucun doute être prises avec les principales universités de ces pays. Le distingué Principal de l'université de Londres, Sir Arthur Rücker, a d'ailleurs déjà indiqué son désir de conclure un accord avec l'université Columbia sur le modèle de celui qui a été réalisé entre Columbia et l'université de Berlin »[1302].

De fait, plusieurs accords d'échange de professeurs sont négociés dès avant 1914 par la présidence de l'université Columbia : en 1910, avec l'université de Paris et le Japon[1303] ; en

---

[1295] « M. Émile Boutroux à l'université de Glasgow », *La Revue politique et littéraire*, 1905, p. 478.

[1296] Cf. *Revue internationale de l'enseignement*, vol. 47, 1904, p. 448-453 ; vol. 49, 1905, p. 552-555.

[1297] « Honorary Degree for Emile Boutroux », *Columbia University Quaterly*, vol. 12, 1909-1910, p. 315.

[1298] Séance du 2 mai 1908, *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu*, 68e année, vol. 70, 1908, 2e semestre, Paris, Alphonse Picard et Fils, 1908, p. 325.

[1299] Nicholas M. Butler, *Les Américains*, préface d'Émile Boutroux, traduit de l'anglais par Mme Émile Boutroux, Paris, Cornély et Cie, 1909, 102 p.

[1300] « Honorary Degree for Emile Boutroux », art. cit., p. 314-315.

[1301] Nicholas M. Butler, « The international influence of the university », art. cit., p. 151.

[1302] « *It is plain that this principle may be applied to the universities of England, of France, and of Italy, for example, as well as to those of Germany. If funds were provided for the purpose, undoubtedly similar arrangements could be effected with leading universities in those countries. The distinguished Principal of the University of London, Sir Arthur Rücker, has already indicated his desire to make an arrangement with Columbia University similar to that made between Columbia and the University of Berlin* » (« Annual report of the President of Columbia University », *Annual Reports*, New York, Columbia University in the City of New York, 1906, p. 28).

[1303] *Columbia University Quaterly*, vol. 14, 1911-1912, p. 77. Il s'agit de la venue à Columbia du professeur Inazo Nitobe, président du Collège impérial du Japon.

1913, avec les Pays-Bas (février 1913)[1304], l'Autriche (mai 1913)[1305], et les universités de Leipzig et de Munich – afin d'étendre à ces dernières le bénéfice de la chaire Théodore Roosevelt[1306] ; plusieurs autres accords sont aussi à l'étude avec l'Italie ou des pays d'Amérique latine[1307]. Dans le cas de l'accord avec l'université de Paris, c'est Adolphe Cohn qui, au printemps 1910, joue les intermédiaires entre Paris et New York[1308] avant que le 9 mai 1910, soit un mois après la distinction accordée à Émile Boutroux, la Sorbonne ne donne son accord pour la fondation d'une « *Visiting French Professorship* » à Columbia, destinée à être occupée chaque année au cours du premier semestre par un professeur français, membre de l'enseignement supérieur[1309]. Les premiers sorbonnards bénéficiaires de la chaire sont Ferdinand Brunot (1910-1911) – qui déclinera finalement l'invitation pour raisons personnelles –, Gustave Lanson, professeur de littérature française (1911-1912), qui se voit, lui aussi, décerner le doctorat *honoris causa* à l'occasion de son passage – en même temps que le bénéficiaire allemand de la chaire Kaiser Wilhelm, Josef Schick[1310] –, le philosophe Henri Bergson (1912-1913), le physicien Jean Perrin (1913-1914). La contrepartie américaine n'intervient qu'à partir de 1914, avec la venue cette année-là en France, à la faculté de droit de Paris, de William D. Guthrie, professeur de droit constitutionnel à l'université Columbia[1311].

Absent *de facto* de la négociation de cet accord – dans la mesure où, au début de l'année 1910, il n'existait pas encore – l'ONUEF entre cependant vite en scène et s'engouffre dans la brèche, à la demande de la direction de l'enseignement supérieur. Un nouvel accord est ainsi signé entre Paris et Columbia par l'entremise de l'ONUEF courant 1912, et qui prévoit

[1304] « Annual report of the President of Columbia University », *Annual Reports*, New York, Columbia University in the City of New York, 1913, p. 19 ; *Columbia University Quaterly*, vol. 15, 1912-1913, p. 390-392. Le premier bénéficiaire à Columbia de la *Queen Wilhelmina Lecturship on Dutch language, literature and history* est Charles Van Noppen.

[1305] « Annual report of the President of Columbia University », *Annual Reports*, New York, Columbia University in the City of New York, 1913, p. 18-19 ; *Columbia University Quaterly*, vol. 15, 1912-1913, p. 389-390. Les premiers professeurs de Columbia invités en Autriche sont : Georges S. Fullerton, professeur de philosophie (1913-1914) et John William Burgess, professeur de science politique et de droit constitutionnel (1914-1915).

[1306] « Annual report of the President of Columbia University », *Annual Reports*, New York, Columbia University in the City of New York, 1913, p. 17.

Columbia University Quaterly, vol. 14, 1911-1912, p. 77

[1307] *Ibid.*, p. 19.

[1308] « Annual Report of the President of Columbia University to the Trustees », *Annual Reports*, New York, Columbia University in the City of New York, 1910, p. 37.

[1309] Lettre de Louis Liard à Adolphe Cohn, Paris, 9 mai 1910 (citée dans : « The French Visiting Professor », *Columbia University Quaterly*, vol. 13, 19-10-1911, p. 97-98).

[1310] *Columbia University Quaterly*, vol. 14, 1911-1912, p. 195-197.

[1311] ONUEF, registre des délibérations, rapport présenté à l'AG du 21 janvier 1914 (AN, 70AJ 2).

l'envoi aux États-Unis chaque année d'un jeune agrégé, choisi par les soins du directeur de l'ONUEF et du vice-recteur de l'université de Paris, en qualité de lecteur français[1312].

- LA FILIÈRE HARVARD

En 1897, le « triomphe » des conférences de Ferdinand Brunetière aux États-Unis[1313] incite un étudiant en quatrième année de l'université de Harvard, James H. Hyde, à faire don à son université, dont il est par ailleurs président du cercle français, d'une somme de 30 000 dollars pour la venue de conférenciers français, chaque année, à Harvard. Dès 1898, plusieurs figures du milieu littéraire parisien, membres du réseau Brunetière et de la revue dont ce dernier est le directeur, la *Revue des deux mondes*, répondent à l'appel de la fondation Hyde : le critique René Doumic (1898-1899), le romancier Édouard Rod (1899-1900), le poète Henri de Régnier (1900-1901), le directeur du *Temps* Gaston Deschamps (1901-1902), le critique Hugues Le Roux (1902-1903), le directeur du Musée social Léopold Mabilleau (1903-1904). À partir de 1904, les conférences Hyde s'universitarisent peu à peu : Anatole Leroy-Beaulieu, directeur de l'École des sciences politiques (1904-1905), René Millet, ambassadeur de France (1905-1906), Anatole Le Braz, professeur à la faculté des lettres de Rennes (1906-1907), André Tardieu, directeur politique du *Temps* (1907-1908), le Vicomte d'Avenel (1908-1909), Abel Lefranc, professeur au Collège de France (1909-1910), Émile Boutroux, professeur à la faculté des lettres de Paris et directeur de la Fondation Thiers (1910-1911)[1314].

Premier exemple d'envoi régulier d'enseignants français à l'étranger, l'initiative Hyde se redouble, entre 1904 et 1910, d'un envoi d'enseignants américains en France, que finance une autre donation de James H. Hyde – faite à la Sorbonne cette fois[1315] –, enseignants qui sont tous liés au réseau de la Fédération de l'Alliance française aux États-Unis, dont Hyde est d'ailleurs l'un des organisateurs[1316] : Barett Wendell, dont on a déjà évoqué la venue et l'impact de celle-ci dans la nationalisation de l'expansion universitaire (1904), Geo Santayana (1905), Archibald C. Coolidge (1906), George P. Baker (1907), Henry Van Dyke (1908),

[1312] ONUEF, registre des délibérations, rapport présenté à l'AG du 4 décembre 1912 (AN, 70AJ 2) ; *Columbia University Quaterly*, vol. 15, 1912-1913, p. 110.

[1313] Antoine Compagnon, « Zola à Columbia », dans Philippe Hamon et Jean-Pierre Leduc-Adine (dir.), *Mimesis et semiosis. Littérature et réalité. Miscellanées offertes à Henri Mitterrand*, Paris, Nathan, 1992, p. 561-578 ; et du même auteur : « Brunetière au Québec », *Études françaises*, vol. 32, n°3, 1996, p. 115-126.

[1314] James H. Hyde, *La littérature française aux Etats-Unis*, Corbeil, Créte, 1914 ; *Harvard et la France*, Paris, Revue d'histoire moderne, 1936, p. 230-231.

[1315] « La Fondation Hyde », *Revue internationale de l'enseignement*, vol. 48, 1904, p. 497-502.

[1316] Alain Dubosclard, *Histoire de la fédération des Alliances françaises aux États-Unis*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 35 et suivantes.

Blisse Perry (1909), John H. Finley (1910)[1317]. Invités entre deux et quatre mois à la Sorbonne[1318], les conférenciers américains font aussi le tour des universités provinciales, où ils consacrent « à chacune d'elles une ou deux conférences choisies parmi celles […] faites à Paris »[1319], et selon un parcours supervisé par le ministère de l'Instruction publique. « Je n'ai pas besoin d'appeler à votre attention sur l'intérêt que présente cette tentative, sur la publicité qu'il conviendra de lui donner, sur l'accueil que devront ménager au conférencier les représentants de l'enseignement supérieur », écrit aux recteurs concernés Charles Bayet, directeur de l'enseignement supérieur[1320]. En 1905, Barett Wendell professe ainsi à Bordeaux, Caen, Dijon, Grenoble, Lille et Lyon ; en 1906, grâce à ce premier succès, son successeur voit son parcours étendu et se rend à Caen, Dijon, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy, Rennes, Toulouse[1321]. En 1907-1908, George P. Baker visite quant à lui onze universités provinciales[1322].

Ces premiers conférenciers étrangers invités à venir professer – en anglais – en province semblent, à en croire le témoignage laissé par Barrett Wendell, plutôt bien accueillis par leurs homologues français, non pas seulement parce qu'ils représentent l'université américaine mais parce que leur « tournée en province »[1323] permet d'associer l'ensemble des universités à une même dynamique, sur un pied d'égalité avec l'université de Paris, et de faire bénéficier par ricochet les universitaires provinciaux des invités internationaux de la Sorbonne :

> « Tous les Français qui consacrent leur vie au travail universitaire ont le même objectif en vue – Paris, s'ils peuvent l'atteindre […]. Quand j'ai commencé à réaliser ces conditions, les circonstances de mes visites dans les universités de province me sont devenues plus claires. À Paris, j'avais été reçu comme un collègue temporaire par des professeurs français des plus cordiaux qui avaient atteint le sommet de leurs ambitions professionnelles. En province, j'étais non seulement un visiteur étranger que le hasard avait converti en un collègue temporaire, mais également un homme qui avait bénéficié un court instant de cet honneur auquel les professeurs aspiraient le plus ardemment : une fonction officielle à la Sorbonne. C'est en partie cela, je pense, qui a rendu mon accueil dans les universités de province un peu plus formel – je dirais presque cérémonieux – qu'il ne l'avait été à Paris »[1324].

[1317] *Fondation Harvard pour les relations avec les universités françaises. Conférences américaines. Deuxième année. 1913-1914*, p. 5-6.

[1318] Christophe Charle, *La République des universitaires*, *op. cit.*, p. 346.

[1319] *Fondation Harvard pour les relations avec les universités françaises*, *op. cit.*, p. 6.

[1320] Lettre au recteur de l'académie de Dijon, Paris, 8 décembre 1904 (AD Dijon, SM 20902).

[1321] *Conférences en anglais sur les États-Unis (1906-1907)*, p. 3-4.

[1322] Lettre au recteur de l'académie de Dijon, Paris, 27 février 1908 (AD Dijon, SM 20902).

[1323] Lettre de James H. Hyde au recteur de l'académie de Dijon, Paris, 6 décembre 1910 (AD Dijon, SM 20902).

[1324] « *Every Frenchman who devotes his life to university work has the same goal in view – Paris, if he can attain it […] When I began to realize these conditions, the circumstances of my visits to provincial universities grew clearer. In Paris I had been received as a temporary colleague by cordial French professors who had reached the summit of their professional ambition. To the provinces I came not only as a foreign visitor whom chance had converted into a temporary colleague ; I came also as a man who had enjoyed for a little while the honor for which my colleagues most eagerly longed – an official appointment at the Sorbonne. It was partly this, I think, which made my welcome in the provinces somewhat more formal – I had almost said more ceremonious*

Entièrement financé par des fonds privés américains, cette transaction entre Harvard et les universités françaises change de nature et s'institutionnalise à partir de 1911. Au printemps de cette année-là, un accord officiel négocié pour la Sorbonne par la direction de l'enseignement supérieur, est conclu entre le ministère de l'Instruction publique français et Harvard, et « qui a pour objet de mettre, pendant un semestre, deux professeurs, l'un Américain, l'autre Français, en contact avec leurs collègues et les étudiants de l'université qui les accueille. […] L'*exchange professor* ne s'adresse qu'exceptionnellement au grand public pour, au contraire, vivre, de façon aussi intime que possible, la vie de l'université dont il est l'hôte »[1325].

Au-delà de la concurrence franco-allemande, dans le récit qu'il consacre à ses *Trois mois d'enseignement aux États-Unis*, Gustave Lanson, professeur à la faculté des lettres de Paris, attribue cette mutation des conférences Hyde au séjour que son collègue du Collège de France, Joseph Bédier, a fait en 1909 dans plusieurs universités de la côte Est américaine[1326].

> « Le voyage de M. Joseph Bédier, écrit-il […] marqua une date, en 1909, dans l'histoire des relations universitaires des deux pays. M. Bédier ne fut pas appelé à faire des conférences, mais des leçons. Ses auditeurs ne furent pas le grand public, les amateurs mondains de la langue et de la culture française, mais les étudiants en philologie romane des grandes universités de l'Est. Il en visita cinq, et séjourna deux semaines environ dans chacune, y faisant des leçons d'un caractère scientifique et spécial. Le succès de M. Bédier fut considérable ; et c'est lui qui véritablement a déterminé le mouvement dont les deux accords de 1910 et 1911 sont sortis »[1327].

On peut toutefois supposer que c'est surtout les déboires judiciaires de James H. Hyde, accusé de détournement de fonds dans le cadre de ses fonctions de direction au sein de l'une des plus importantes compagnies d'assurance américaine – et qui vient de démissionner du conseil d'administration de la Fédération de l'Alliance française aux États-Unis[1328] –, qui ont incité les pouvoirs publics français à prendre leur distance avec le philanthrope américain et à vouloir sécuriser, directement avec la présidence de Harvard, le commerce universitaire institué par la fondation Hyde depuis 1898. Les propos méfiants de Charles Bayet à l'égard de

---

– *than it had been in Paris* » (Barrett Wendell, *The France of Today*, 2e éd., New York, Charles Scribner's Sons, 1909, p. 36).

[1325] *Fondation Harvard pour les relations avec les universités françaises. Conférences américaines. Deuxième année. 1913-1914*, p. 5-6.

[1326] Explication reprise par Christophe Charle dans *La République des universitaires*, *op. cit.*, p. 347.

[1327] Gustave Lanson, *Trois mois d'enseignement aux États-Unis. Notes et impressions d'un professeur français*, 2e éd., Paris, Librairie Hachette et Cie, 1914, p. 13.

[1328] Alain Dubosclard, *Histoire de la fédération des Alliances françaises aux États-Unis*, *op. cit.*, p. 35-36.

James H. Hyde en témoignent[1329], de même que le fait que l'accord conclu en 1911 l'ait été à l'initiative de la France[1330].

Pour conclure le partenariat, une Fondation Harvard est créée outre-Atlantique, à partir du fonds Hyde et d'un don équivalent de l'ambassadeur américain Robert Bacon, par ailleurs membre du conseil d'administration de Harvard. Comme interlocuteur des Américains, la rue de Grenelle impose l'ONUEF, qui sera désormais l'opérateur en charge de l'organisation des échanges annuels entre Harvard et la Sorbonne, dépossédant ainsi cette dernière de la gestion de ce programme de diplomatie universitaire.

Le premier échange a lieu au cours de l'année universitaire 1911-1912, avec William M. Davis, professeur de géologie à Harvard, et Charles Diehl, professeur d'histoire byzantine à la faculté des lettres de Paris ; l'année suivante, ce sont George G. Wilson, professeur de droit international à Harvard, et Émile Legouis, professeur de langue et littérature anglaises à la Sorbonne, qui traversent l'Atlantique dans les deux sens. En 1913-1914, il s'agit, pour Harvard, de Maxime Bôcher, professeur de mathématiques, et, côté français, de Fernand Baldensperger, professeur de littérature française comparée à la faculté des lettres de Paris. La Grande Guerre n'arrêtera pas le mouvement. Le système d'échange avec Harvard se poursuivra tout au long du conflit et de l'entre-deux-guerres[1331] : en 1937, il aura concerné 23 professeurs français et 23 professeurs américains. En 1937, Charles Petit-Dutaillis rappelle le mode de sélection des candidats, tout en soulignant les impasses linguistiques auquel l'échange a parfois mené :

> « Chaque année, un comité composé des anciens professeurs d'échange de Harvard se réunit à l'Office des universités et établit une liste de professeurs auxquels on peut songer pour l'année suivante. Cette liste est établie en se fondant non seulement sur les désirs exprimés par certains professeurs français, mais aussi sur ceux qui sont exprimés par les autorités américaines et sur la nécessité de varier les disciplines représentées par les professeurs d'échange. Il y a une assez grande différence entre la façon dont l'université de Paris et l'université Harvard, chacun de leur côté, tirent parti de cet échange. Le professeur français est encadré dans le département américain qui le reçoit, et fournit le même travail qu'un professeur indigène ; c'est du moins le cas général. Dans les diverses facultés de l'université de Paris, on se contente le plus souvent de demander au professeur américain une série de conférences, les unes publiques, les autres destinées aux étudiants. […] Il ne faut pas se dissimuler, disons-le en passant, que cette question de la langue employée est un sévère obstacle au succès complet des échanges entre universités. […] Quelques-uns de nos professeurs envoyés à Harvard ont eu leur action limitée par une pratique insuffisante de la langue anglaise parlée, et n'ont pu s'adresser qu'aux étudiants du département de français ; c'est un inconvénient difficile à éviter »[1332].

[1329] « J'ai évité de rompre avec lui, mais je mets dans mes rapports beaucoup plus de réserve. Il pourrait être pour les œuvres françaises un ami compromettant » (cité par Alain Dubosclard, *op. cit.*, p. 36).

[1330] « New exchange agreement. With French Government. Appointments for Alternate Half-Years », *The Harvard Crimson*, March 20, 1911.

[1331] Cf. *Harvard et la France*, Paris, Revue d'histoire moderne, 1936 ; Charles Petit-Dutaillis, « Les échanges entre les universités françaises et les universités étrangères », Conférence internationale d'enseignement supérieur, 26-28 juillet 1937 (AN, 50AP 77).

[1332] Charles Petit-Dutaillis, « Les échanges entre les universités françaises et les universités étrangères », Conférence internationale d'enseignement supérieur, 26-28 juillet 1937 (AN, 50AP 77).

En parallèle, la Fondation Harvard réactive à partir de 1912 la tradition des conférences Hyde dans les universités de province, que la Fondation relabellise « Conférences américaines de la Fondation Harvard pour les relations avec les universités françaises ». En France, un comité de coordination est constitué, dont fait partie James H. Hyde mais qui encadre ce dernier sérieusement, et composé – par ordre protocolaire – de Louis Liard, vice-recteur de l'académie de Paris, de Robert Bacon, pour Harvard, de Charles Bayet, pour le ministère, d'Émile Boutroux et d'Alfred Croiset, comme représentants de l'Institut et du corps enseignant de l'université de Paris, enfin de Jules Coulet, directeur de l'ONUEF[1333]. Le mode d'organisation est sensiblement modifié également : « On a été d'avis qu'au lieu de parcourir en une tournée rapide toutes les universités françaises, il serait mieux de déléguer, chaque année, auprès de certaines d'entre elles, pendant une quinzaine de jours, un conférencier qui ferait une série de conférences et qui profiterait de ce séjour plus long pour entrer en contact plus intime avec chacune d'elles »[1334].

2.3. Le développement d'une stratégie nationale pour l'accueil des étudiants étrangers : vers une simplification des procédures d'accès aux universités françaises

L'autre terrain d'action de la diplomatie universitaire française à la veille de la Grande Guerre consiste en la mise en place par l'ONUEF d'une stratégie nationale pour l'accueil des étudiants étrangers. Alors que plusieurs pays d'Europe sont saisis par une fièvre malthusienne et ferme aux étrangers les portes de leurs universités – c'est le cas en Allemagne, où suite à des grèves d'étudiants allemands, le ministre de l'Instruction publique du Reich instaure à l'automne 1913 un *numerus clausus* dans les universités pour les étudiants étrangers[1335] –, la France au contraire continue son pari d'ouverture, notamment sous la pression des universités réunies au sein de l'assemblée générale de l'ONUEF, et avec l'appui de l'administration de la rue de Grenelle, dans un cadre de plus en plus étatisé, comme en témoigne l'obligation faite aux conseils d'université, par la circulaire du 27 février 1908, d'annexer désormais un rapport spécial sur les étudiants étrangers à leur rapport annuel d'activité[1336]. « Ce qui est certain, écrit Charles Bayet en 1912, c'est que, d'une manière générale, le nombre des étudiants étrangers

[1333] *Fondation Harvard pour les relations avec les universités françaises, op. cit.*, p. 8.
[1334] *Ibid*.
[1335] Lettre du chargé d'affaires de la République française en Suisse au ministre des Affaires étrangères, Berne, 6 novembre 1913 (AN, 70AJ/29).
[1336] *Rapport annuel du Conseil de l'université de Nancy. Année scolaire 1907-1908*, Nancy, 1908, p. 90.

s'est accru depuis dix ans que je suis à la direction [de l'enseignement supérieur], de façon notable, et que je crois bien y a voir aidé de mon mieux, en dépit de ceux qui nous accusent de patronner les métèques »[1337]. De son côté, le directeur de l'ONUEF ne dit pas mieux :

> « Il croit en effet fermement qu'on peut encore, sans danger réel, souhaiter un tel accroissement. Il reste partisan d'une politique largement accueillante et cela malgré les critiques d'une certaine presse, malgré l'exemple que semblent lui donner d'autres pays […] La présence dans nos universités de tous leurs étudiants étrangers n'a jusqu'à présent présenté aucun inconvénient sérieux. Si un afflux trop considérable de cette clientèle risquait un jour de compromettre le caractère de notre haut enseignement, l'Office serait heureux de s'associer aux universités pour étudier avec elles les mesures utiles. Mais, jusqu'à ce moment, il restera convaincu que la politique libérale est la plus profitable et qu'en travaillant avec elles à grossir le nombre de nos hôtes étrangers il sert les intérêts de la science française et du pays »[1338].

Pour y parvenir, plusieurs mesures sont prises, entre le milieu des années 1900 et 1914, à la fois pour améliorer la visibilité de l'université française à l'international et pour simplifier les procèdures permettant d'y avoir accès.

La première, qui s'inscrit dans le cadre de la nationalisation des dispositifs de jugement évoqués plus haut[1339], est la publication d'un annuaire national de l'enseignement supérieur français. C'est l'une des premières missions assignées à l'ONUEF, non sans que l'opération soulève de nombreux débats internes à l'assemblée générale sur le type d'établissement qui a le droit de figurer dans cet annuaire destiné à être diffusé à l'international (universités et/ou grandes écoles, établissements laïcs et/ou privés, etc.). Une première livraison de cet annuaire de 300 pages, finalement consensuel, et qui cherche à n'oublier personne, est publiée au cours de l'année 1914[1340]. Destiné à « faire connaître à l'étranger l'enseignement supérieur français tel qu'il est aujourd'hui »[1341], il recense en particulier les différents services existants dans les universités pour les étrangers. S'ouvrant sur une carte de « la France universitaire », l'ouvrage se referme sur un tableau des « distances kilométriques des villes d'universités, les unes par rapport aux autres »[1342], reflet d'une volonté d'égalité parfaite de traitement.

Sur le terrain de l'accueil pratique des étudiants étrangers, les procédures d'accès aux universités françaises font par ailleurs l'objet d'évolutions notables. Par arrêté du 20 octobre 1911, Théodore Steeg institue tout d'abord, avec l'assentiment de l'ONUEF, une commission spéciale rattachée au ministère – dite « commission des étudiants étrangers », au sein de laquelle siège le directeur de l'ONUEF –, et qui se voit chargée de préparer une réforme des

---

[1337] Lettre du cabinet du directeur de l'enseignement supérieur à Georges Leygues, Paris, 6 juin 1912 (AN, 70AJ/29).

[1338] ONUEF, Rapport du directeur, 21 janvier 1914 (AN, 70AJ/2).

[1339] Cf. *supra*, Chapitre 2.

[1340] *Les universités et les écoles françaises. Enseignement supérieur. Enseignements techniques. Renseignements généraux*, Paris, ONUEF, 1914.

[1341] *Ibid.*, p. 7.

[1342] *Ibid.*, p. 283.

modalités d'accès des étudiants étrangers à l'université. L'arrêté du 5 janvier 1912[1343] sanctionne cette réforme en créant un « examen spécial », organisé chaque année sous la forme de deux sessions, destiné à tous les étudiants étrangers souhaitant s'inscrire dans l'enseignement supérieur français mais dont le pays d'origine ne sanctionne pas la fin des études secondaires par un examen équivalent au baccalauréat français. Aucune dispense de baccalauréat ne sera plus accordée désormais sans avoir satisfait aux épreuves de cet examen, lesquelles se composent de deux épreuves communes à l'ensemble des candidats – une épreuve écrite de traduction en langue française, et un oral de lecture et de conversation autour d'un autre texte de langue française –, enfin d'une troisième épreuve orale, particulière cette fois à la discipline dans laquelle le candidat souhaite s'inscrire en France.

Contrairement aux apparences, il ne s'agit pas d'une mesure restrictive. Certes, Charles Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, ne cache pas qu'il tient à ce que le système lui offre « toutes les garanties utiles de contrôle », en lui permettant notamment « de découvrir des fraudes »[1344]. Certes, quelques ardents pourfendeurs de « l'invasion de nos facultés par les étudiants étrangers » applaudissent à la décision, n'y voyant qu'une victoire pour la défense des intérêts des étudiants français[1345]. Il n'en demeure pas moins cependant que cet arrêté prévoit des dispositions censées favoriser les candidats : l'épreuve écrite de traduction se fait dans la langue d'origine du candidat (art. 2) et se voit affectée le plus fort coefficient (art. 4), tandis que la première des épreuves orales doit porter sur un texte « facile » (art. 2). Surtout, la rédaction de cet arrêté signé par un ministre peu soupçonnable de malthusianisme, a été réalisée en lien avec l'ONUEF. Son directeur, Jules Coulet, s'en déclare plus que satisfait, arguant que le nouvel examen, loin d'induire une logique de fermeture, permettra au contraire d'accueillir en France tous ceux qui, non pourvus d'un diplôme sanctionnant des études secondaires, se voyaient souvent jusqu'ici fermer la porte des universités françaises.

> « L'Office s'est […] préoccupé de soutenir l'effort des universités pour grossir leur clientèle étrangère. La concession des équivalences, encore que libéralement pratiquée, nous a paru pouvoir être élargie. En exigeant la production de certificats et diplômes secondaires, on privait de droit de s'inscrire tous les étrangers qui ne pouvaient produire de tels certificats. Or, dans certains pays, l'enseignement secondaire, s'il est donné, ne comporte pas ces sanctions, tandis que dans d'autres l'accès de cet enseignement et de ses sanctions est interdit à des catégories d'étudiants. Une mesure libérale s'imposait, permattant à tous, en l'absence de diplômes, de prouver qu'ils sont capables de suivre utilement l'enseignement de nos facultés. De cette pensée procède l'arrêté ministériel du 5 janvier 1912 et

[1343] « Arrêté relatif aux étudiants étrangers non pourvus de diplômes, brevets ou certificats d'enseignement secondaire », Paris, 5 janvier 1912.

[1344] ONUEF, Assemblée générale du 23 mars 1912 (AN, 70AJ/2).

[1345] Alexandre Mary, « Il n'y aura plus de faveur pour les étudiants étrangers », coupure de presse non identifiée, janvier 1912 (Archives Honnorat, AN, 50AP).

> l'institution de l'examen d'admission spécial aux étrangers, qui sont venus très heureusement donner satisfaction à une suggestion et à une initiative de l'Office »[1346].

L'arrêté du 5 janvier 1912 ne contrevient donc pas aux logiques d'ouverture qui ont été jusque-là celles de la diplomatie universitaire, mais il marque – d'où cette impression d'une volonté de contrôle accru – une étape dans l'étatisation des logiques d'action universitaire à l'international. Car ce n'est pas tant les étrangers que vise en réalité l'arrêté du 5 janvier 1912 que la possibilité pour la puissance publique de mettre, sur la question des étudiants étrangers, les universités au pas de l'Alma Mater. Dès le 17 janvier 1912, la direction de l'enseignement supérieur s'emploie à le rappeler aux recteurs :

> « C'est à mon administration à décider, après avis de la commission compétente, quels sont parmi les étudiants inscrits, ceux qui devront être admis à subir cet examen. C'est à cet effet que les précédentes instructions qui vont ont été adressées vous prescrivent de me faire savoir *d'urgence,* aussitôt la clôture du registre d'inscription, les noms et *nationalités* des étudiants inscrits en vue de la session du 5 février prochain. […] Il importe, dès lors, que chacun des étudiants en question soit prévenu, au moment de son inscription, que cette inscription est toujours provisoire et subordonnée, pour devenir définitive, à mon approbation »[1347].

L'examen institué est un examen national, qui a lieu à un jour fixé par arrêté ministériel (en 1912, une première session a lieu en mai et une seconde en octobre), et dont les jurys sont « nommés par le ministre au siège de chaque université »[1348]. Les facultés françaises, qui avaient jusqu'ici un pouvoir d'instruction des demandes de dispense ou d'équivalence, se voient ainsi dépossédées de cette prérogative par le ministère et sa nouvelle « commission des étudiants étrangers », ministère qui, au passage, ne les considère plus sur ce sujet comme un échelon pertinent d'interaction, lui préférant donc plutôt celui de l'université.

À la demande de Théodore Steeg, l'État s'engage également dans un nouveau processus de reconnaissance des diplômes étrangers équivalents au baccalauréat français. Profitant de son retour aux affaires en 1913 – puisqu'il n'a plus été ministre de l'Instruction publique entre la mi-janvier 1912 et la mi-janvier 1913 –, Steeg demande à son collègue du Quai d'Orsay, quatre jours seulement après avoir retrouvé son portefeuille ministériel – preuve de l'intérêt évident qu'il concède au sujet –, le lancement d'une enquête de grande ampleur, jamais entreprise, sur les diplômes sanctionnnant les études secondaires à l'étranger, à mener auprès des gouvernements étrangers, par l'intermédiaire du réseau diplomatique[1349]. Le ministère des Affaires étrangères joue le jeu et envoie la demande à ses postes diplomatiques dès le mois de

[1346] ONUEF, Assemblée générale du 23 mars 1912 (AN, 70AJ/2).
[1347] Le ministre de l'Instruction publique aux recteurs, Paris, 17 janvier 1912 (AD Côte d'Or, SM20123).
[1348] Article 5 de l'arrêté du 5 janvier 1912.
[1349] Lettre du ministre de l'Instruction publique au ministre des Affaires étrangères, Paris, 25 janvier 1913 (CADN, SOFE 140).

février 1913[1350]. L'objectif de Steeg est de « simplifier la procédure relative à la concession des équivalences »[1351], par la publication d'une liste de diplômes étrangers équivalents au baccalauréat français. L'établissement de cette liste est une demande explicite de l'ONUEF, formulée comme telle à l'occasion de son assemblée générale de décembre 1912[1352]. Il faudra cependant atttendre la Grande Guerre pour qu'une première version de cette liste soit enfin publiée en 1915[1353].

Le dernier dossier à obtenir gain de cause enfin, à la demande des recteurs réunis en assemblée générale à l'ONUEF, est celui des droits d'équivalence. On se souvient qu'une des mesures demandées de longue date par les doyens et les recteurs soucieux d'attirer dans leur université davantage d'étudiants étrangers étaient la suppression de ces droits que payaient ces derniers pour l'intégralité des études qu'ils avaient accomplies chez eux avant de rejoindre l'enseignement supérieur français[1354]. Dès 1911, les réunions de l'ONUEF mettent l'accent sur la nécessité de supprimer enfin ces droits auprès des parlementaires. D'abord maintenue par le ministère des Finances, la digue, là encore, finit par céder. En mars 1914, la Chambre des députés et le Sénat vote un projet de résolution, déposé par le député Georges Leygues, pour que les équivalences soient désormais concédées à titre gracieux. Il ne reste plus qu'à obtenir le décret du ministère, ce que le déclenchement de la Grande Guerre va toutefois ici aussi retarder. « C'est une partie de notre programme qui se trouve dès maintenant remplie », se félicitera Jules Coulet en mai 1915[1355].

La nationalisation d'un dernier secteur commence enfin timidement sous les auspices de l'ONUEF : le tourisme universitaire. En 1913, l'ONUEF organise notamment, en partenariat avec l'université Columbia de New York, un tour de France pour des étudiants américains[1356]. Une visite des principaux hôpitaux et cliniques de Paris est par ailleurs conduite en juin 1914 « avec l'aide bienveillante de l'assistance publique »[1357]. Certes, les initiatives de l'ONUEF en la matière n'ont pas la force de celles prises localement – comme celles déployées par le

[1350] Circulaire du ministre des Affaires étrangères à Messieurs les agents diplomatiques de la République française à l'étranger, Paris, 1er février 1913 (CADN, SOFE 140).

[1351] *Ibid.*

[1352] « Pourquoi laisser croire à des rigueurs que nous n'exerçons pas ? […] Il suffirait donc de déterminer les titres qui, en droit et dans tous les cas, seront admis comme équivalents. La chose serait des plus aisées, car la plupart des diplômes qu'on nous présente nous sont connus et dès longtemps. […] Cette formule très générale *adoptée et publiée* suffirait dans la grande majorité des cas à dissiper les incertitudes qui actuellement nous sont dommageables. […] L'établissement d'une liste aurait cet autre avantage d'instituer pour la concession des équivalences une procédure plus simple et comportant de moindres délais » (ONUEF, Rapport annuel du directeur, 14 décembre 1912, (AN, 70AJ/2).

[1353] Cf. *infra*, Chapitre 5.

[1354] Cf. *supra*, Chapitre 2 et Chapitre 3.

[1355] ONUEF, Rapport du directeur, 12 mai 1915 (AN, 70AJ/2).

[1356] Cf. Annexes.

[1357] ONUEF, Rapport du directeur, 12 mai 1915.

comité de patronage des étudiants étrangers de l'université de Grenoble par exemple. Elles témoignent cependant de ce que désormais la nécessité de développer une action coordonnée à l'échelle nationale concerne tous les domaines d'intervention de la diplomatie universitaire. De nombreux projets sont d'ailleurs prévus par le directeur de l'ONUEF pour l'année 1914-1915, soit à destination de personnalités universitaires d'Autriche, de Hongrie, d'Espagne, soit pour des étudiants étrangers afin de leur faire connaître « les différents aspects de notre pays, la physionomie et les ressources propres à chacune des universités françaises »[1358]. Aucun de ces projets ne voit cependant le jour. En août 1914, le déclenchement de la Grande Guerre oblige la diplomatie universitaire à rebattre ses cartes.

Reste qu'à la veille de la Première Guerre mondiale, en dépit de son caractère récent et des faiblesses qui sont encore les siennes au sein du paysage universitaire français, l'ONUEF fait désormais figure d'organe de plus en plus incontournable pour la diplomatie universitaire française, sous ses multiples casquettes d'assemblée fédérale pour les relations universitaires internationales, de laboratoire d'idées, de groupe de pression, d'officine où se préparent les solutions législatives et réglementaires, d'opérateur du ministère de l'Instruction publique. Le directeur de l'ONUEF siège en outre déjà partout : dans les conseils de direction de certains des instituts français à l'étranger, au sein des commissions d'études relatives aux relations universitaires internationales nommées par les ministères, au sein même de la Commission des voyages et des missions scientifiques et littéraires, où Jules Coulet obtient un siège de droit en 1913[1359]. Surtout, il est clair qu'en 1914, il existe bien un domaine d'action publique en propre, « l'action universitaire et scientifique »[1360], laquelle diffère nettement des autres secteurs liés à la « propagande de la langue et de la culture françaises »[1361], « un terrain plus limité »[1362] dont nul ne conteste l'autonomie, et sur lequel la Grande Guerre va permettre à l'ONUEF de déployer encore davantage son action fédératrice.

[1358] *Ibid*.
[1359] Arrêté du 7 novembre 1913, Paris (*JO, Lois et décrets*, 9 novembre 1913).
[1360] ONUEF, Rapport du directeur, 21 janvier 1914 (AN, 70AJ/2).
[1361] *Ibid.*
[1362] *Ibid.*

CHAPITRE 5

La Grande Guerre de la diplomatie universitaire

> « La guerre aura tout bouleversé. Certaines nations qui nous envoyaient leurs étudiants en abondance ne nous les enverront plus. Mais, par contre, d'autres qui ne nous en envoyaient que fort peu sont disposées […] à nous en envoyer davantage : nos alliés d'abord, nos amis, puis certains grands peuples neutres […]. Et nous propagerons au-delà de nos frontières et au-delà des mers les amitiés françaises. Le bénéfice qu'en retirera notre enseignement supérieur n'est rien auprès du bénéfice moral qu'en retirera la France. […] Disons-nous bien que l'ensemble supérieur français a, surtout en ce moment, […] [à] faire rayonner au dehors, par la force même de l'expansion qui est en eux, et sans violenter le génie d'aucun autre peuple, l'esprit d'aucun homme, ce que notre génie et notre idéal ont de communicable »[1363].

La Grande Guerre représente une période charnière pour la diplomatie universitaire. Avec le déclenchement du conflit, s'opère en premier lieu une redéfinition des représentations de l'espace universitaire international selon des normes guerrières : les modalités de l'action universitaire internationale de la France s'en trouvent différenciées, non seulement en fonction du nouvel espace des possibles (certains secteurs sont mis en suspens, comme le développement de l'immigration étudiante, tandis que d'autres secteurs se développent, comme la diffusion des livres scientifiques), mais également en fonction de la position diplomatique (alliée, neutre ou ennemie) qu'occupent les nations universitaires vis-à-vis de la France en guerre. Il en résulte une réorientation des axes géographiques de la diplomatie universitaire française : les relations qui existaient avec l'Allemagne et les puissances d'Europe centrale sont rompues dès août 1914, tandis que les échanges de professeurs, missions et participations à des congrès scientifiques s'intensifient à destination des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la Suisse et des pays scandinaves. Cette reconfiguration est tout autant mécanique (le Service des échanges universitaires, dont le germano-centrisme affectait encore avant-guerre la capacité d'extension internationale, se voit

[1363] Louis Liard, « La guerre et les universités françaises », *La Revue de Paris*, mai 1916, p. 71-73.

par exemple subitement libéré de ses 21 conventions d'échanges de thèses de doctorat avec l'Allemagne en 1914[1364]) que politique : les acteurs de la diplomatie universitaire sont désormais au service du combat à mener dans le cadre de la fonction sociale nationale qui leur est clairement reconnue : la diffusion de la propagande française à l'étranger.

En parallèle, un deuxième processus opère également : celui d'une levée progressive de l'hypothèse fédérale au profit d'une étatisation croissante de la diplomatie universitaire et d'une reconfiguration du rôle de l'ONUEF. Parce que les actions internationales engagées au cours de la Grande Guerre sont davantage le fruit de la volonté ministérielle – et non pas de celle des facultés ou des universités –, et que l'ONUEF s'en fait non seulement le relais mais également l'instrument, la prise des décisions s'organise chaque année un peu plus de façon pyramidale et centralisée : c'est l'ONUEF qui, au nom du ministère, va être peu à peu à la manœuvre, et transmettre aux recteurs – lesquels vont transmettre aux doyens et aux professeurs – les directions à suivre. Pour sembler classique, cette prise de décision *top-down*, motivée notamment par les nécessités de répondre à des situations d'urgence à caractère politique, n'allait pas de soi jusqu'ici dans le domaine de la diplomatie universitaire, où les décisions avaient toujours été le fruit de longues discussions entre pairs, et de va-et-vient constants entre local, national et international.

La période de la guerre amorce enfin un changement dans la nature des relations tissées par la diplomatie universitaire avec l'étranger : la venue, à partir de 1916, de milliers d'étudiants de nations alliées, jette un pont vers l'après-guerre, en contraignant l'impérialisme universitaire français à s'adapter aux réalités d'un nouveau régime international de coopération universitaire issu du conflit, fondé sur un principe de réciprocité et des cadres interétatiques de négociation.

[1364] Aucune décision ne sera prise toutefois avant la fin de la guerre : « Le ministère, établi à Bordeaux, ne voulut pas prendre une décision immédiate, attendant l'issue de la guerre pour mieux choisir les nouveaux destinataires » (Lettre d'Emile Chatelain au Doyen de la faculté des Lettres de Paris, 4 février 1919, CAC 20020476/239).

I. ENTRE FLOTTEMENTS ET TÂTONNEMENTS (1914-1915) : À LA RECHERCHE D'UNE FONCTION SOCIALE ADAPTÉE AU TEMPS DE GUERRE

1.1. Le ralentissement des activités traditionnelles

A) L'accueil des étudiants étrangers : entre apathie locale et simplification nationale

Le premier facteur de ralentissement tient à l'effondrement brutal du nombre d'étudiants étrangers dans les universités françaises. Alors qu'ils étaient plus de 6 000 étrangers inscrits à la veille de la Grande Guerre, leur nombre passe sous la barre des 2 000 en 1915, retrouvant un niveau qui était celui de la fin du XIX^{e} siècle (soit 70% d'étudiants étrangers en moins). Avec une chute de 74% de ses effectifs étrangers, les universités allemandes se situent dans le même ordre de grandeur (on comptait environ 5 000 étudiants étrangers en Allemagne en 1914, il n'y en a plus que 1 300 en 1915[1365]).

En cause : le rappel de la plupart des étudiants sous les drapeaux de leur pays en guerre, qu'ils s'agissent d'étudiants de nations alliées (tels que les Russes, dont les effectifs étudiants en France accusent une chute de plus de 2 400 unités entre 1914 et 1915, avant que les effectifs ne continuent de baisser ensuite) ou d'étudiants de nations ennemies (il n'y a plus qu'un seul étudiant allemand en France en 1915, alors qu'on en comptait plus de 300 en 1912). D'autres étudiants enfin, originaires de pays neutres (Suédois, Norvégiens, Hollandais, Suisses, etc.), ont prudemment quitté la France : leurs effectifs cumulés stagnent autour de la centaine tout au long du conflit. Le nombre total d'étudiants étrangers en France reste à ce faible niveau jusqu'au retour définitif de la paix, les remontées de la courbe que l'on peut observer entre 1916 et 1919 (Fig. 5.1.), et dont se félicitent à l'envi les autorités universitaires, n'étant imputables qu'à l'arrivée massive et temporaire d'étudiants de deux nations alliées pour qui l'Université française organise des plans d'accueil spécifiques (on y reviendra) : l'un à partir de 1916 pour les étudiants-réfugiés serbes (+100 étudiants en 1916, +500 en 1917, +800 en 1918) ; l'autre en 1919, à destination des étudiants-soldats américains (+2700 étudiants en 1919). Leur présence fausse l'impression d'un retour général et progressif des étudiants étrangers en France au cours de la Grande Guerre, retour qui, comme le montre la seconde courbe du graphique ci-dessous, n'aura en réalité lieu qu'à partir de 1920.

[1365] « Statistique des étudiants étrangers dans les universités d'Allemagne », note de l'ambassade de France aux Pays-Bas adressée au ministère des Affaires étrangères, La Haye, 13 décembre 1916 (CADN, SOFE 155).

Fig.5.1. – Évolution des effectifs étrangers dans les universités françaises (1913-1921)

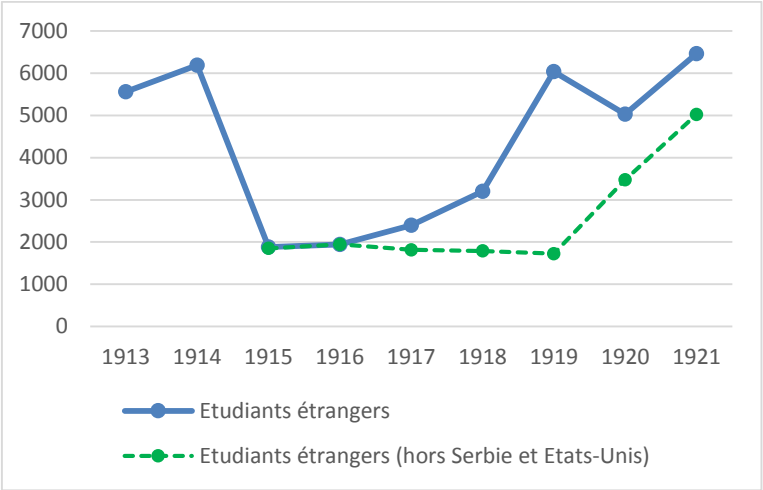

Toutes les universités qui avaient misé de longue date sur l'accueil des étudiants étrangers sont évidemment affectées par cette chute brutale des effectifs étrangers (à laquelle s'ajoute celle des effectifs français[1366]) : Grenoble perd 70% de ses étudiants étrangers, de même que Lyon (-51%), Montpellier (-65%), Toulouse (-70%), Paris (-78%), Besançon (-85%), l'une des plus durement touchées étant l'université de Nancy, qui en raison de sa proximité avec la zone des combats voit ses effectifs étrangers chuter de 93%.

L'activité des comités de patronage des étudiants étrangers décline d'un même pas. Le comité de patronage de Dijon par exemple, ne tient aucune séance entre février 1914 et février 1919[1367], tandis que l'université de Lyon renonce dès décembre 1914 à l'organisation d'une action spécifique à destination des universités étrangères au profit d'un travail intérieur de propagande à travers la tenue de quelques conférences sur la guerre[1368]. À Poitiers, le comité de patronage, qui en 1914 se composait de sept membres – tous professeurs d'université[1369] –,

[1366] Une baisse générale des effectifs qui affecte notamment le nombre de doctorats soutenus dans les facultés et, par-là, la suspension des échanges universitaires de thèses de doctorat avec les pays étrangers (cf. Lettre d'Emile Chatelain au Doyen de la faculté des Lettres de Paris, 4 février 1919 (CAC 20020476/239).

Fig.5.2. – Évolution du nombre de doctorats conférés par les universités françaises pendant la Grande Guerre :

	1913-1914	1914-1915	1915-1916	1916-1917	1917-1918	1918-1919
Lettres	0	1	0	0	0	3
Sciences	39	0	0	0	0	23
Droit	0	53	0	0	0	132
Théologie	0	0	0	0	0	0
Total	**39**	**54**	**0**	**0**	**0**	**158**

[1367] Université de Dijon, Comité de patronage des étudiants étrangers (AD Dijon, SM 20266).

[1368] Lettre du recteur de l'académie de Lyon au Doyen de la faculté de médecine, Lyon 21 décembre 1914 (AD Rhône, 1T 4399)

[1369] *Annuaire de l'université de Poitiers (1914-1915)*, Poitiers, Jean Levrier, 1914, p. 5.

n'en compte en 1915 plus que deux en activité, les autres ayant été mobilisés au front[1370] (il n'y a, de toute façon, plus aucun étudiant étranger recensé à Poitiers en 1915[1371]). En dépit du nombre certain d'étrangers qui demeurent dans les facultés de la capitale (environ 900), le comité parisien n'est guère plus actif et sombre même dans « l'oubli » après la mort de son fondateur, Paul Melon, en 1915[1372]. Quant au si dynamique comité de patronage de l'université de Grenoble, il entre aussi dans une phase de léthargie relative (les cours de vacances sont maintenus, mais le budget du comité va vite accuser un déficit[1373]), situation aggravée par la mort de son secrétaire, le capitaine Rigaud-Monin, tué au front le 26 août 1914, puis par les décès du président-fondateur du comité, Marcel Reymond, le 14 octobre, ainsi que de son successeur, le Doyen de la faculté des lettres, Joseph De Crozals, le 1er janvier 1915[1374]. Leur disparition sonne le glas d'une première époque, dont le sépulcre a du reste déjà été scellé par le recteur, Charles Petit-Dutaillis, dès le 10 août 1914, à l'occasion d'une cérémonie des « adieux aux étudiants étrangers », organisée avec solennité devant 200 étudiants et étudiantes de nations alliées dans l'amphithéâtre de la faculté de droit[1375].

C'est d'ailleurs les services du rectorat qui, dès lors, reprennent *de facto* la main sur la gestion directe des étudiants étrangers. À Grenoble, le recteur Petit-Dutaillis organise lui-même, dès le premier jour de la mobilisation, l'évacuation des étudiants étrangers qui le souhaitent, à commencer par celle des étudiants allemands et austro-hongrois, non sans quelques incidents[1376]. Le 6-7 août 1914, des étudiants polonais, pris pour des Allemands, sont molestés et frappés par la foule à Grenoble[1377]. Le 7 août, le recteur organise

[1370] *Annuaire de l'université de Poitiers (1915-1916)*, Poitiers, Jean Levrier, 1915, p. 5.

[1371] Ministère du travail et de la prévoyance sociale, *Statistique générale de la France. Annuaire statistique*, vol. 34 (1914 et 1915), Paris, Imprimerie nationale, 1917.

[1372] Lettre du recteur de l'académie de Paris à Monsieur Mirabaud, Paris, 7 juin 1920 (CAC 2002476/381) ; Henri Goy, « Lucien Poincaré et son œuvre d'expansion nationale à l'université de Paris », *La Revue de Paris*, mai-juin 1920, p. 337 ; confirmé par Charles Petit-Dutaillis dans : « Des rapports entre la France et l'Angleterre au point de vue de l'enseignement. Conférence tenue à la Garton Foundation. Comité français. Le 16 septembre 1916. Procès-Verbal » (Archives de Sciences Po, 1SP54).

[1373] Lettre du recteur de l'académie de Grenoble au ministre de l'Instruction publique, Grenoble, 24 juin 1916 (AD Isère, 21T 495).

[1374] Université de Grenoble, *Comité de patronage des étudiants étrangers. Assemblées générales des 10 décembre 1914 et 16 janvier 1915*, Grenoble, Allier Frères, 1915.

[1375] AD Isère, 21T 164.

[1376] Lettre du recteur de l'académie de Grenoble au ministre de l'Instruction publique, Grenoble, 20 août 1914 (AD Isère, 21T 164).

[1377] « Deux Polonais, sujets russes, […] élèves de notre Ecole de Papeterie, étaient allés le 6 août solliciter du travail, vainement d'ailleurs, dans un papeterie de la vallée, où l'on n'a pu, les commandes commençant à manquer, accueillir leur demande. Au retour, leur aspect exotique leur valut plusieurs arrestations, bien qu'ils exhibassent leurs papiers ; finalement, on chargea trois réservistes de le reconduire à Grenoble. Là, la foule s'ameuta, et un sous-officier du 140e se mit à les frapper. Ils auraient pu immédiatement calmer la foule en criant qu'ils étaient Russes ; mais, étant Polonais, ils n'eurent même pas l'idée de le faire, et ils furent renversés et piétinés. Leur aventure fut connue en ville, mais faussement rapportée, et ce fut seulement le 14 que j'appris la vérité ! Je me suis immédiatement occupé d'eux, et j'ai fait entrer à l'hôpital le plus maltraité des deux » (*Ibid*).

l'exfiltration discrète d'une jeune étudiante autrichienne de 17 ans, restée à Grenoble « par suite de la stupidité de sa logeuse »[1378], et qu'il faut cacher dans une auberge d'un village voisin, avec un certificat signé par le recteur attestant faussement de sa nationalité russe, en attendant qu'elle puisse passer la frontière[1379]. Mais ces incidents restent des cas isolés. Le départ des étudiants allemands et autrichiens s'effectuent en général dans le calme, quoique sans prévenance : le 10 août, lors de son discours d'adieu aux étudiants étrangers, Petit-Dutaillis affirme sans ambages que les Germains n'y reviendront pas[1380]. Il s'en justifie ainsi auprès du ministère le 20 août :

> « Il est d'ailleurs entendu, ainsi que je vous l'ai fait savoir, que l'université de Grenoble, lorsque sa vie normale, grâce à la paix, aura repris son cours, ne recevra plus d'Allemands et d'Autrichiens. Les Autrichiens s'étaient toujours tenus tranquilles et se montraient bien élevés ; ils témoignaient en général une véritable sympathie à la France, et ils avaient fondé à Vienne une association des anciens étudiants de l'université de Grenoble qui, il y a deux ans, avait demandé à M. le Doyen Morillot de venir faire des conférences, devant un public d'élite. Mais la population grenobloise n'oubliera jamais que l'Autriche a donné le signal de cette guerre terrible, et elle confond ses sujets avec les Allemands dans la même haine. Quant aux étudiants allemands, ils m'ont personnellement exaspéré bien des fois par leur sotte infatuation et leur insupportable manque de tact. Personne ici ne les regrettera jamais, et tout le monde s'accorde à dire qu'il était opportun que le recteur déclarât publiquement que l'université leur serait dorénavant fermé »[1381].

L'autre chantier de taille pour les recteurs est d'organiser dans de bonnes conditions le départ des étudiants de nations neutres ou alliées de la France, à l'image des étudiants russes, qui composent le groupe d'étudiants étrangers statistiquement majoritaire depuis la fin du XIX^{e} siècle. À Grenoble, ils sont entre 200 et 300 étudiants russes à fréquenter chaque année depuis 1910 (cours de vacances compris) les bancs de l'université (constituant par-là le groupe le plus important après celui des étudiants allemands) et le déclenchement des hostilités les a coupés de leurs familles.

> « Les grandes difficultés nous viennent des étudiants russes. Beaucoup d'entre eux sont pauvres et les maigres mensualités qu'on leur envoyait chaque mois ne leur sont pas parvenues cette fois. D'autres ont des billets de banque russe, dont je n'ai pas réussi à obtenir le change ou l'escompte. On a consenti seulement, par mesure d'exception, à laisser retirer quelques petits dépôts en banque. Il n'y a pas moyen, jusqu'ici, d'obtenir du travail pour eux dans le pays. Les industriels réservent les salaires aux Français, comme il est juste, et les paysans ne veulent à aucun prix employer des étrangers. Il faut donc absolument les rapatrier. […] En attendant, je me suis arrangé avec un restaurateur pour qu'il fournisse des repas à ceux qui sont sans aucune ressource »[1382].

Une levée de fonds est organisée dans Grenoble et le Quai d'Orsay fait parvenir au recteur le montant d'une subvention destinée à couvrir les frais de transports des étudiants

---

[1378] *Ibid.*

[1379] Lettre de Moisand, directeur d'école à Goncelin, au recteur de l'académie de Grenoble, Goncelin, 9 août 1914 (AD Isère, 21T 164).

[1380] AD Isère, 21T 164.

[1381] Lettre du recteur de l'académie de Grenoble au ministre de l'Instruction publique, Grenoble, 20 août 1914 (AD Isère, 21T 164).

[1382] *Ibid.*

russes qui le souhaitent jusqu'au port de Marseille[1383], tandis que les étudiants étrangers ayant fait le choix de rester à Grenoble (russes, anglais, bulgares, italiens) organisent une souscription cette fois à destination des Français, blessés militaires et orphelins de guerre. « Ainsi s'est affirmée des deux parts une solidarité complète entre l'université et les étudiants étrangers appartenant à des nations alliées ou neutres », se félicite Petit-Dutaillis[1384].

Là s'arrête toutefois l'activisme des recteurs et des comités de patronage. La situation de guerre et la faiblesse des effectifs étrangers n'autorisent plus les innovations d'avant-guerre, et laissent donc place à une certaine apathie locale, jusqu'en 1916 au moins. Cette situation n'est cependant pas le signe d'un désintérêt national. Au contraire. La nécessité d'un contrôle accru des circulations sur le territoire et des entrées aux frontières remet en parallèle à l'agenda de la puissance publique la clarification des procédures d'accès aux universités par les étrangers. La question complexe des équivalences, que le ministère de l'Instruction publique avait affirmé vouloir régler en 1913 par l'établissement d'une liste des diplômes étrangers jugés équivalents au baccalauréat français, se voit enfin tranchée. Par arrêté du 16 novembre 1915, le ministre de l'Instruction publique, Paul Painlevé, publie la liste à laquelle devront désormais se référer les universités françaises pour accorder leurs équivalences, catalogue de diplômes étrangers dont l'élaboration a bien sûr été guidée par la redéfinition guerrière des rapports avec l'étranger : les diplômes de 23 pays sont concernés par l'arrêté, dont 6 sont des pays alliés (Belgique, Italie, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Serbie) et 17 sont des pays neutres[1385]. Les pays ennemis, à commencer par l'Allemagne ou l'Autriche-Hongrie, sont naturellement exclus. Une étonnante absence toutefois : celle des États-Unis,

[1383] Procès-verbaux du Conseil de l'université de Grenoble, séance du 23 septembre 1914 (AD Isère, 21T 112).

[1384] Lettre du recteur de l'académie de Grenoble au ministre de l'Instruction publique, Grenoble, 1er septembre 1914 (AD Isère, 21T 164). Quelques mois plus tard, Petit-Dutaillis prendra de nouveau position en faveur des étudiants russes, cette fois auprès des autorités préfectorales, pour inviter cette dernière à prendre des préventions dans les opérations de surveillance des hôtes de l'université de Grenoble : Ainsi du recteur Petit-Dutaillis, qui invite la préfecture, soucieuse de surveiller les étudiants russes, à ne pas considérer ces derniers comme un bloc : « Nous avons ici des réfugiés politiques. La France donne asile depuis de longues années à des proscrits russes […] il y a parmi eux quantité d'hommes dignes de la plus grande pitié, absolument inoffensifs et estimables. Le crime de beaucoup d'entre eux a été de professer des opinions qui sont les nôtres, et la justice russe les a traités comme s'ils étaient des bandits. Je n'ignore pas qu'à côté d'eux, à Paris et en province, et par exemple à Grenoble, il y a parmi eux des éléments suspects, et même, en ce moment, très suspects. J'ai été le premier, dès le début des hostilités, à vous dire que je ne demandais qu'à voir l'université de Grenoble débarrassée de tous les étudiant qui sembleraient louches. Mais il ne me paraît pas qu'on puisse prendre ici des mesures *générales* […]. On risquerait d'atteindre des gens absolument innocents et qui se sont fiés à l'hospitalité de la France et de ses universités. J'en connais personnellement dont je puis répondre, mais je ne connais pas tous ceux qui probablement méritent d'être laissés tranquille » (Lettre de Charles Petit-Dutaillis au Préfet de l'Isère, Grenoble, 24 mars 1915, AD Grenoble, 21T 164).

[1385] Argentine, Chili, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Grèce, Hollande, Haïti, Luxembourg, Norvège, Paraguay, Portugal, Suède, Suisse, Uruguay, Venezuela.

dont les diplômes seront finalement intégrés à la liste par un nouvel arrêté en 1918[1386]. L'arrêté du 16 novembre 1915 introduit une rupture de taille : les étudiants étrangers ne se voient plus désormais accorder des équivalences à titre individuel, « comme une faveur »[1387], mais selon leur appartenance à un État. Au-delà de la simplification des procédures, ce nouveau principe confirme le tournant interétatique pris depuis le début des années 1910 par le système des relations universitaires internationales[1388].

D'autres dispositions sont prises concernant les droits universitaires : on sait qu'en mars 1914, le Parlement avait voté la suppression des droits de scolarité dont les étudiants étrangers avaient à s'acquitter pour des études supérieures antérieures accomplies hors de France. La mesure n'avait pas été entérinée par le ministère. Le 18 janvier 1916, par décret du président de la République, c'est désormais chose faite[1389]. À cette décision libérale, s'ajoute une faveur spécifique, prise par plusieurs universités à l'image de celle de Lyon, qui décide avec force-symbole dès octobre 1914 « d'offrir l'exemption des droits d'inscription, d'immatriculation et de bibliothèques aux étudiants et étudiantes des pays alliés »[1390], situation prolongée jusqu'à la fin du conflit[1391]. Même attitude à Paris, où le conseil de l'université dans sa séance du 27 octobre 1914, dispense de droits d'inscription les étudiants belges. Cette faveur, élargie plus tard aux Serbes et aux Monténégrins, restera en vigueur jusqu'en décembre 1919[1392]. « Alors que d'autres pays semblent se préoccuper de prendre des mesures restrictives pour réserver à leurs nationaux le bénéfice du haut enseignement et limiter dans leurs universités, leurs laboratoires, leurs cliniques la place laissée aux étrangers »[1393], les acteurs français continuent de jouer la carte du libéralisme.

B) L'expansion universitaire temporairement entravée

Le deuxième facteur de ralentissement de l'activité est bien sûr la présence aux armées des agents de la diplomatie universitaire. Les étudiants et professeurs français qui occupaient

[1386] Sur les rapports universitaires franco-américains, cf. *infra*.

[1387] « Le nouveau régime d'admission des étrangers dans les universités de France », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 70, 1916, p. 124.

[1388] Cf. également *infra*, même chapitre.

[1389] « Décret relatif aux équivalences accordées aux étudiants de nationalité étrangère », 18 janvier 1916.

[1390] Procès-verbaux du Conseil de l'université de Lyon, Séance du 27 octobre 1914 (AD Rhône, 1T 275).

[1391] « Pendant la guerre, tous les étudiants des nations alliées en cours d'études dans nos facultés ont joui de la gratuité. La guerre terminée, ce régime de faveur peut-il continuer ? […] [On décide] de revenir à l'état normal à partir du 1er janvier [1920] » (Procès-verbaux du Conseil de l'université de Lyon, séance du 27 décembre 1919, AD Rhône, 1T 276).

[1392] Lettre du recteur de l'académie de Paris, Paris, 29 décembre 1919 (CAC2002476/315).

[1393] « Le nouveau régime d'admission des étrangers dans les universités de France », art. cité, p. 123.

des postes d'enseignement dans les universités étrangères en sont revenus dès les premières semaines du conflit, dans le cadre de la mobilisation. L'ONUEF s'est d'ailleurs chargé du rapatriement d'une partie d'entre eux, « professeurs, assistants et étudiants et élèves restés en Allemagne et en Autriche »[1394]. En mai 1915, le bilan que tire Jules Coulet de la situation est sans appel : « La plupart des chaires qui, dans les universités et écoles de l'étranger étaient occupées par nos nationaux, sont restées vacantes cette année »[1395]. Même constat quelques mois plus tard encore :

> « Le placement de nos professeurs à l'étranger a été à peu près nul. On ne nous a pas demandé de collaborateurs, peut-être parce qu'on savait qu'il nous serait malaisé de donner satisfaction à ces demandes […]. Pour tant d'emplois que la mobilisation de nos compatriotes a laissés vacants dans les universités et collèges américains, nous n'avons eu que deux remplaçants à fournir, et tant d'Angleterre que d'Ecosse, il ne nous est pas venu une seule demande d'assistant ou de répétiteur »[1396].

En parallèle, certaines antennes françaises à l'étranger ferment leurs portes. C'est le cas à Beyrouth, où les examens de la faculté française de médecine sont reportés (ils auront lieu en 1919), de même qu'à l'école de droit fondée par l'université de Lyon à la rentrée 1913, dont la toute première session d'examens n'a pas pu se tenir, et où « l'enseignement a dû être suspendu, les locaux évacués, le personnel des professeurs et des étudiants dispersé »[1397]. Dès août 1914, le directeur – Claude Blanc – est tué, de même qu'un professeur de l'école de droit et un autre de l'école d'ingénieurs[1398], où tout a également été mis en suspens[1399].

Dans d'autres établissements qui ont pu rester ouverts, les impératifs de la mobilisation ralentissent toutefois les activités et l'on s'y débrouille avec les moyens du bord. À l'École française d'Athènes[1400], « tout le personnel régulier [part] sous les drapeaux, le secrétaire général et les cinq membres ; seul le directeur demeur[e] dans la maison », assisté par un étudiant belge, qui a été bloqué à la frontière et n'a pu retrouver son poste à l'université de Gand[1401]. Les chantiers de fouille sont abandonnés, d'autres sont rendus inaccessibles par les conflits. Une situation similaire se retrouve à l'École française de Rome, où l'on déplore dès

[1394] ONUEF, Comité de direction, 6 mars 1915 (AN, 70AJ/2).
[1395] ONUEF, Rapport du directeur, Assemblée générale du 12 mai 1915 (AN, 70AJ/2).
[1396] ONUEF, Rapport du directeur, Assemblée générale du 12 avril 1916 (AN, 70AJ/2).
[1397] Discours d'inauguration de la session d'examens de l'école de droit de Beyrouth, 1919 (AD Rhône, 1T337).
[1398] *Ibid.*
[1399] ONUEF, Assemblée générale du 12 mai 1915 (AN, 70AJ/2).
[1400] Cf. Catherine Valenti, « L'école française d'Athènes pendant la Grande Guerre : une institution universitaire au service de l'Entente », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°204, 2001, p. 5-14.
[1401] « Rapport sur les travaux des écoles françaises d'Athènes et de Rome en 1914-1915, lu à la séance du 17 décembre 1915 », *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres*, 59e année, n°7, 1915, p. 507-508.

le début de la guerre des morts ou disparus au front, mais où trois élèves – dont un certain Jean Marx, qu'on retrouvera plus loin – ont pu malgré tout continuer leur travail[1402].

Dans les instituts français à l'étranger, on tente aussi de se maintenir à flot. À Florence, que Luchaire a fait rouvrir en octobre 1914 pour les quelques membres réformés, le gros des troupes a cependant dû retourner en France, laissant l'établissement quasi-désert : « absence d'étudiants français, suspension de certains enseignements, notamment des cours d'italien, arrêt momentané des publications en cours d'impression ou en préparation », note Isabelle Renard[1403]. À Madrid, les membres de l'institut ont presque tous revêtu l'uniforme : « l'École, cette année, ne battra que d'une aile, n'ayant qu'un pensionnaire », écrit son directeur, Pierre Paris, en octobre 1914[1404]. Les trois agrégés affectés à l'institut de Saint-Pétersbourg ont pour leur part également quitté les lieux afin de revenir combattre en France – deux d'entre eux sont d'ailleurs tués dès le début des hostilités –, et le directeur, Jules Patouillet, reste seul pour faire tourner les cours, « multipliant le nombre de ses leçons »[1405]. À l'institut français de Londres enfin, toutes les communications avec l'université de Lille, située en zone occupée par les troupes allemandes, ont été coupées.

Les acteurs de la diplomatie universitaire s'interrogent : quelle peuvent-être dès lors leur fonction internationale en temps de guerre ? Privé par la mobilisation de la plupart de ses correspondants français à l'étranger – puisque « c'est eux, en effet, qui souvent nous signalent les possibilités que l'Office s'efforce ensuite de réaliser »[1406] –, l'ONUEF a perdu sa capacité d'information. Les programmes d'enseignement des instituts français à l'étranger – faute de professeurs et d'étudiants – ont du plomb dans l'aile.

De nouveaux modes d'action sont donc à inventer, dans l'attente du retour des appelés du front, lequel s'effectue au compte-goutte à partir de 1915 dans les différents établissements français à l'étranger qui n'ont pas fermé, au gré du retour des blessés ou des sursis d'appel accordés à certains qui ont su mobiliser leurs réseaux pour échapper au front. Ce n'est qu'à partir d'août 1917 toutefois, qu'une instruction générale du ministère de la Guerre autorisera des sursis d'appel massifs aux membres de l'enseignement mobilisés, en particulier pour les professeurs détachés à l'étranger[1407]. À cette date, en dehors des directeurs d'établissements,

[1402] *Ibid.*, p. 511.
[1403] Isabelle Renard, *L'Institut français de Florence…*, *op. cit.*, p. 288 et suivantes.
[1404] Cité par : Jean-Marc Delaunay, *Des palais en Espagne…*, *op. cit.*, p. 90.
[1405] ONUEF, Assemblée générale du 12 mai 1915 (AN, 70AJ/2).
[1406] ONUEF, Rapport du directeur, Assemblée générale du 12 mai 1915 (AN, 70AJ/2).
[1407] « Les lois récemment votées par le Parlement et les dispositions qu'a prises l'administration de la Guerre concernant la mise en sursis d'appel des membres de l'enseignement, ont permis de renvoyer à l'étranger un certain nombre de nos professeurs. Grâce à leur retour, nos maisons d'instruction reprendront, au cours de

on ne comptera toutefois précisément officiellement que neuf professeurs français détachés à l'étranger, dans des pays neutres pour une grande part (à Utrecht, Genève, Berne, Amsterdam, Milan, Tokyo, Chicago, Rio de Janeiro), et que quatre lecteurs de français dont les postes ont été créés avant-guerre en Islande, en Suède, en Norvège et au Danemark[1408].

1.2. La guerre des mots ou l'adoption d'une fonction tribunitienne

Privée de ses moyens traditionnels d'expression – l'enseignement et la diplomation –, la diplomatie universitaire se construit dès la fin de l'année 1914 un nouveau répertoire d'action, essentiellement fondé pour la première fois, et jusqu'en 1916, sur des fonctions tribunitiennes de propagande visant à diffuser à l'international – pour le faire prévaloir – le point de vue des autorités et des universitaires français sur le déclenchement de la guerre et le sens du conflit. Cette reconversion – qui amorce un tournant fondamental, plus politique, pour la diplomatie universitaire – s'incarne notamment dans la rédaction et la diffusion de textes de propagande d'une part, et dans le financement de missions individuelles et collectives d'autre part.

A) La « guerre des manifestes »[1409]

Parmi les premières manifestations internationales de l'université française en guerre, la diffusion, le 3 novembre 1914, du texte « Les universités françaises aux pays neutres », est la plus connue[1410]. Réplique au « manifeste des 93 » intellectuels allemands adressé quelques jours plus tôt aux pays neutres, l'appel français souligne la responsabilité allemande dans le déclenchement de la guerre, fustige la « barbarie » du « militarisme prussien » peu soucieux de « respecter les monuments historiques, les édifices des cultes, des sciences, des arts et de la bienfaisance », et érige les universités françaises en gardiennes universelles de la civilisation, de « la liberté du monde », de « la variété et de l'indépendance nécessaire de tous les génies nationaux ». Publié par plusieurs quotidiens nationaux[1411], affiché dans les bâtiments officiels

---

l'année scolaire 1917-1918, une plus grande activité » (*Impressions parlementaires, CDD*, n°4108, 20 décembre 1917, p. 154).

[1408] *Impressions parlementaires, CDD*, n°4122, 22 décembre 1917, p. 25-26).

[1409] Anne Rasmussen, « La "science française" dans la guerre des manifestes (1914-1918) », dans *Mots. Les langages du politique*, n°76 : « Guerres et paix. Débats, combats, polémiques », novembre 2004, p. 9-23.

[1410] *Ibid.* ; Christophe Prochasson et Anne Rasmussen, *Au nom de la patrie. Les intellectuels et la Première Guerre mondiale (1910-1919)*, Paris, La Découverte, 1996.

[1411] *Le Figaro*, 7 novembre 1914 ; *Le Gaulois*, 7 novembre 1914 ; *Le Matin*, 8 novembre 1914 ; *La Croix*, 12 novembre 1914 ; *Le Petit parisien*, 7 novembre 1914 ; *Le Temps*, 8 novembre 1914 ; *Journal des débats*

de certaines villes universitaires[1412], le manifeste a été initié par le conseil de l'université de Paris en octobre 1914 – sans enthousiasme excessif mais par nécessité de « faire un geste »[1413] en direction de l'opinion publique – et envoyé pour signature aux universités de province en vue de produire un texte collectif, conforme à l'esprit fédéral qui prévaut pour les actions à caractère international : « Il serait heureux que toutes les universités françaises, sauf celle de Lille avec laquelle on ne peut correspondre, fussent unies dans cette manifestation pour la patrie et la vérité », écrit ainsi Louis Liard aux recteurs de province[1414]. Les conseils des 15 universités de France signent le texte dans un même élan d'unanimisme[1415], plus concernées qu'elles ne l'ont été d'ailleurs en juillet 1913, quand il s'agissait alors de réagir aux « atrocités bulgares » commises lors des guerres balkaniques[1416].

L'appel des universités françaises n'est que l'un des nombreux textes à caractère national publiés à l'occasion de la « guerre des manifestes » qui sévit en ce début de guerre, et dont une dizaine est repris par le *Bulletin officiel de l'Instruction publique* en janvier 1915[1417]. Occasion de faire basculer le rapport de force symbolique au sein de la sphère savante transnationale en faveur de la « science française », ces interventions représentent également un étonnant moment d'inversion argumentative : par une singulière ironie de l'histoire, les institutions françaises d'enseignement supérieur, qui se sont appliquées depuis la fin du XIX^{e} siècle à se singulariser au sein de l'espace universitaire international pour faire oublier leur dette à l'égard du système universitaire allemand, en viennent, avec le déclenchement de la

---

politiques et littéraires, 8 novembre 1914 ; *L'Homme enchaîné*, 14 novembre 1914 ; *Bulletin des Français résidant à l'étranger*, n°2, 15 novembre 1914.

[1412] À Grenoble, le recteur de l'académie fait afficher le manifeste dans les vitrines de plusieurs journaux locaux, à l'extérieur de la préfecture, à la Mairie, dans le vestibule du palais de l'université (Lettres de Charles Petit-Dutaillis, Grenoble, 20 novembre 1914, AD Isère, 21T 77).

[1413] Louis Liard, Conseil de l'université de Paris, séance du 28 octobre 1914 (AN, AJ16/2589).

[1414] Paris, 28 octobre 1914 (AD Doubs, T 100).

[1415] Cf. Conseil de l'université de Lyon, séance du 31 octobre 1914 (AD Rhône, 1T 275) ; Conseil de l'université de Besançon, séance du 31 octobre 1914 (AD Doubs, T 100) : Conseil de l'université de Grenoble, séance du 4 novembre 1914 (AD Isère, 21T 112).

[1416] Ainsi à Grenoble : « Le recteur donne lecture d'un télégramme de M. le recteur de l'université d'Athènes relatif aux atrocités commises au cours de la guerre par les Bulgares. Ce télégramme sera communiqué au Comité de patronage des étudiants étrangers en vue de l'envoi d'un secours. Le Conseil de l'université ne croit pas pouvoir émettre la protestation demandée par l'université d'Athènes, au sujet d'événements d'ailleurs encore mal connus » (Procès-verbaux du Conseil de l'université de Grenoble, séance du 19 juillet 1913, AD Isère, 21T 112).

[1417] *Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique*, n°2158, 30 janvier 1915 (Protestations des cinq académies entre le 21 octobre et le 18 novembre 1914 ; discours de Paul Appell, président de l'Institut, pour la séance publique annuelle des cinq académies , 26 octobre 1914 ; Appel des universités françaises aux universités des pays neutres, 3 novembre 1914 ; discours d'Alfred Croiset et d'Ernest Lavisse à la séance d'ouverture des conférences de la faculté des lettres de l'université de Paris, 5 novembre 1914 ; Appel de l'École pratique des hautes études (sections littéraires) aux pays neutres, 15 novembre 1914 ; discours de Henri Bergson à la séance annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques, 12 décembre 1914 ; Lettre adressée au ministre de France en Roumanie par les professeurs des universités de Bucarest et de Jassy, et réponses de l'université de Paris et de celle de Nancy, 18 décembre 1914.

guerre comme pour mieux ancrer la légitimité de leur discours, à se réclamer subitement des valeurs universitaires allemandes, dont elles s'estiment être les dépositaires, à rebours des universités allemandes qui, elles, se seraient dévoyées dans les bras du militarisme. « Rompant avec les traditions de l'Allemagne de Leibnitz, de Kant et de Goethe, la pensée allemande vient de se déclarer solidaire, tributaire et sujette du militarisme prussien, et […] emportée par lui, elle prétend à la domination universelle. […] Les universités françaises, elles, continuent de penser que la civilisation est l'œuvre non pas d'un peuple unique, mais de tous les peuples », lit-on dans le manifeste des universités françaises aux pays neutres. « Fondée avant la guerre de 1870 […] pour transporter en France une institution qui avait en grande partie la force des universités allemandes, celles des "Séminaires", l'École sait tout ce qu'elle doit à l'Allemagne, à ses professeurs et à ses livres », proclament de leur côté sans fard les dirigeants de l'École pratique des hautes études dans leur propre adresse aux pays neutres, se pressant d'ajouter que l'EPHE « n'en est que plus résolue à déclarer avec quelle tristesse elle assiste, depuis 1871, aux efforts de plus en plus audacieux faits pour détourner la science de son but et pour la dénaturer ; elle proteste contre la tentative de mettre la science au sein des ambitions militaires »[1418].

Cet argument utilisé pour bannir l'université allemande de la communauté savante internationale et mieux l'y supplanter se retrouve à la fin de la guerre, quand il s'agit cette fois de justifier l'absence de reprise de relations universitaires avec l'Allemagne. En 1919, le recteur de Bordeaux, Raymond Thamin, « conformément aux instructions de M. le Ministre »[1419], oppose dans le même esprit une fin de non-recevoir à l'université suédoise d'Upsal qui, soucieuse de répondre à une lettre ouverte de l'université de Leipzig sur le renvoi des Allemands de l'université de Strasbourg[1420], « regrette profondément l'interruption des relations scientifiques internationales qu'a causée la guerre » et « désire exprimer la vive espérance que la coopération des savants des pays différents puisse être reprise aussitôt que possible au profit de la science et pour le bien de l'humanité »[1421]. Le recteur Thamin lui réplique sans mâcher ses mots :

> « Puisque vous avez cru devoir nous transmettre les lettres des universités de Leipzig et de Heidelberg, nous vous prions, à notre tour, de faire connaître aux universités des pays neutres et aux

[1418] « Appel adressé aux neutres par l'École pratique des hautes études et réponse des universitaires suisses », *École pratique des hautes études. Section des sciences religieuses. Annuaire 1915-1916*, p. 124-125.

[1419] Lettre du recteur de l'académie de Bordeaux au recteur de l'académie de Besançon, Bordeaux, 19 mars 1919 (AD Doubs, T 104).

[1420] Lettre du recteur de l'université de Leipzig aux recteurs des universités de Suisse, de Hollande, du Danemark, de la Suède et de la Norvège, Leipzig, 23 décembre 1918 (publiée dans : « Une querelle d'Allemands », *Le Journal des débats politiques et littéraires*, 18 mars 1919).

[1421] Lettre du recteur de l'université d'Upsal, Upsal, 1er février 1919 (*Ibid.*).

> universités allemandes, si vous croyez que cela puisse servir à quelque chose, le récit des égards que les Allemands ont témoigné, pendant qu'ils occupaient Lille, aux savants, à la science et aux intérêts scientifiques. Vous trouverez ce récit dans les comptes rendus de notre Académie des Sciences. Vous trouverez dans la *Revue des Deux Mondes* d'autres récits signés de la main même du recteur de Lille, à la fois comme témoin et comme victime. Et vous jugerez si les ennuis d'un déménagement même un peu précipité ont rien de comparable. Quant au désir que vous exprimez, en votre propre nom, relatif à une reprise des relations universitaires, nous prions toutes les universités des pays neutres, et en particulier celle d'Upsal qui a, en France, une si haute réputation, d'envoyer des délégués visiter le nord de la France ou simplement en parcourir en chemin de fer certaines parties ; et vous nous direz, au retour de ce voyage, au bout de combien de temps vous reprendriez des relations avec des gens qui auraient fait la même chose chez vous. Pour nous, la génération qui a commis ces abominations ou qui, dans le triste manifeste que vous savez, s'est solidarisée avec ceux qui les commettaient, s'est retranchée elle-même de l'humanité. Nous causerons, si elle le désire, avec la génération suivante »[1422].

B) La guerre du livre

Dans la continuité de la rédaction de ces manifestes de protestation, dont la production se concentre autour d'un moment bien identifié – la fin de l'année 1914 –, la diplomatie universitaire et ses réseaux vont être mis à contribution au début de l'année 1915 pour agir dans un domaine qui, jusqu'à présent, n'était pas le leur propre : celui du livre. Cette nouvelle intervention va se déployer autour de deux axes : l'organisation de circuits de distribution d'ouvrages français ; la participation à des expositions de livres à l'étranger.

Dans le cadre du premier axe, les acteurs de la diplomatie universitaire sont tout d'abord sollicités début 1915 pour la diffusion au sein de la sphère savante transnationale du point de vue français sur la guerre tel qu'il s'exprime dans ces brochures éditées avec le soutien du Quai d'Orsay pour défendre scientifiquement – c'est-à-dire dans le cadre de développements où l'administration de la preuve joue un rôle déterminant – la position de la France autour des responsabilités de la guerre et des horreurs allemandes, à l'image de la collection « Études et documents sur la guerre », publiée chez Armand Colin sous la direction d'un comité éditorial rassemblant la crème de la Sorbonne (Ernest Lavisse, Émile Durkheim, Charles Seignobos, Henri Bergson, Gustave Lanson, Ernest Denis, etc.).

Quelques professeurs ont déjà pris sur eux depuis le déclenchement du conflit d'envoyer à leurs collègues étrangers des exemplaires de ces documents. Le 4 mars 1915, tandis qu'il enjoint l'ONUEF d'assurer la diffusion à ses réseaux alliés et neutres de centaines de milliers d'exemplaires du manifeste des universités et du manifeste des instituteurs[1423], le ministère de

[1422] Bordeaux, le 26 février 1919 (*Ibid.*).

[1423] ONUEF, Rapport du directeur, Assemblée générale du 12 avril 1916 (AN, 70AJ/2). L'ONUEF se voit confié en parallèle par le ministère de l'Instruction publique un circuit de distribution de livres à destination des Français prisonniers de guerre à l'étranger. « Chaque semaine, écrit le directeur de l'ONUEF en avril 1916, plusieurs ballots de livres sont expédiés par nos soins, soit aux prisonniers qui nous ont fait connaître leurs désirs particuliers, soit aux œuvres collectives que possèdent les différents camps. En ce moment, nous dotons chaque

l'Instruction publique adresse une circulaire à tous les recteurs de France en vue d'établir la liste des enseignants de leur académie volontaires pour assurer la diffusion de ces documents à leurs réseaux personnels. « Il n'est pas douteux, écrit le ministre Albert Sarraut, que les envois personnels d'une brochure ou d'un livre, accompagnés d'une carte ou d'un mot, sont mieux accueillis et disposent mieux à la lecture que des envois collectifs et anonymes »[1424]. Au sein de chaque académie, tous les membres du personnel administratif et enseignant non-mobilisés se voient mis à contribution (professeurs de facultés, de lycées, de collèges, d'écoles normales d'instituteurs ou d'écoles primaires supérieures).

Fig.5.3. – Liste des publications envoyées à leurs contacts personnels à l'étranger par les professeurs de l'université de Besançon en 1915

Intitulés des publications	Langues de diffusion et nombres d'exemplaires envoyés
Déclarations de l'Institut et des universités de France (octobre-novembre 1914)	Français (310)
Manifeste des universités, 3 novembre 1914.	Français (10)
Manifeste des instituteurs français, 1915.	Français (300), Anglais (100), Italien (100), Espagnol (80), Hollandais (22), Allemand (50), Norvégien (20), Suédois (12), Danois (12), Roumain (12), Bulgare (12), Grec (12)
André Weiss, *La violation de la neutralité belge et luxembourgeoise*, Paris, Armand Colin, "Études et documents sur la guerre", 1915.	Français (30), Anglais (30), Italien (20), Espagnol (15), Allemand (20), Norvégien (12), Suédois (12), Danois (12)
Emile Durkheim et Ernest Denis, *Qui a voulu la guerre ? Les origines de la guerre d'après les documents diplomatiques*, Paris, Armand Colin, "Études et documents sur la guerre", 1915.	Français (20), Anglais (20), Italien (20), Espagnol (15), Allemand (20), Norvégien (12), Suédois (12), Danois (12)
Joseph Bédier, *Les crimes allemands. D'après des témoignages allemands*, Paris, Armand Colin, "Études et documents sur la guerre", 1915.	Français (20), Anglais (30), Italien (20), Espagnol (15), Norvégien (12), Suédois (12), Danois (12)
Pierre Nothomb, *La Belgique martyre*, Paris, Perrin, 1915.	Français (35), Italien (40), Espagnol (20), Allemand (40)
Rapports sur les atrocités allemandes	Français (150), Espagnol (15), Portugal (15)
Joseph Bédier, *Comment l'Allemagne essaye de justifier ses crimes*, Paris, Armand Colin, "Études et documents sur la guerre", 1915.	Français (20), Anglais (12)
Antoine De Lanessan, *Pourquoi les Germains seront vaincus, Paris*, F. Alcan, 1915.	Français (20)
Archibald Reiss, *Comment les Austro-hongrois ont fait la guerre en Serbie. Observations directes d'un neutre*, Paris, Armand Colin, "Études et documents sur la guerre", 1915.	Français (20)
Erik Sjöstedt, *Impressions d'un neutre. Lettres du théâtre des opérations*, Paris, Éditions de l'Agence Paris-Baltique, 1915.	Français (20)
Raoul Péret, *La puissance et le déclin économiques de l'Allemagne*, Paris, F. Alcan, 1915.	Français (15)
L. H. Groudijs, *Les Allemands en Belgique. Louvnin et Aerschot. Notes d'un témoin hollandais*, Paris, Berger-Levrault, 1915.	Français (5)
Le livre jaune diplomatique	Français (5)

camp d'une petite bibliothèque d'ouvrages de vulgarisation choisis de telle façon qu'ils puissent intéresser les curiosités les plus diverses » (*Ibid.*).

[1424] Circulaire du 4 mars 1915, Ministère de l'Instruction publique (AD Doubs, T 100).

La liste des documents de propagande à diffuser est établie par le ministère des Affaires étrangères (Fig. 5.3.)[1425]. Un premier envoi de caisses de livres et de brochures dans les académies de France est effectué par la rue de Grenelle en juillet 1915, un second en juin-juillet 1916[1426]. Les organes spécialisés, comme le Groupement des relations avec l'Amérique latine, les diffusent traduits en langue étrangère – ici en espagnol[1427] – à leurs propres réseaux.

Les acteurs de la diplomatie universitaire se montrent également actifs à participer à l'organisation d'expositions du livre français à l'étranger. Deux événements importants de ce type sont à noter. Le premier se tient à l'occasion de l'exposition universelle de San Francisco en 1915[1428] : sous le titre « La science française »[1429], le ministère de l'Instruction publique a fait reconstituer à San Francisco une bibliothèque, « présentée dans le cadre d'un cabinet de travail » et qui regroupe 30 000 des « ouvrages les plus importants de nos savants » dans une trentaine de disciplines. L'objectif est de souligner aux yeux du monde, comme l'écrit Lucien Poincaré en préface du catalogue de l'exposition, « l'ancienneté de la science française », « son passé illustre », « son génie », mais aussi, dans une allusion à demi voilée à l'ennemi juré de la France en ces temps de guerre, de mieux se distinguer de la « science allemande » :

> « [La science française] a le goût du général, mais elle sait que ce qui est nuageux et obscur n'est pas nécessairement profond ; elle reste sage et prudente dans ses conclusions ; la modération et la modestie lui plaisent et ajoutent encore à sa force ; elle n'a pas l'outrecuidante pensée qu'elle connaît tout et qu'elle a le droit de s'imposer par la violence »[1430].

Des notices historiques de chaque discipline sont rédigées en parallèle par plusieurs universitaires français, dont l'ONUEF, associé à l'organisation de l'exposition, se charge de la diffusion, tandis que le catalogue est édité à 4 000 exemplaires en vue d'une large distribution destinée, écrit Jules Coulet, à « exercer une action utile en dehors de San Francisco, dans tous les États-Unis, et ensuite dans tous les pays alliés et neutres »[1431]. Des conférences sont aussi organisées tout au long de l'exposition par des professeurs français déjà présents sur place dans le cadre des conventions d'échange avec Harvard et Columbia, ou spécialement invités pour l'occasion, comme Ferdinand Buisson[1432]. En 1917, les volumes de l'exposition seront versés par le gouvernement français à l'université de Californie, dans le cadre des nombreuses

[1425] Circulaire du 2 juillet 1915, Ministère de l'Instruction publique (AD Doubs, T 100).
[1426] Circulaire du 4 décembre 1915, Ministère de l'Instruction publique (AD Doubs, T 100).
[1427] Groupement des universités et grandes écoles de France pour les relations avec l'Amérique latine, *La Guerra y la civilizacion francesa*, Paris, Sorbonne (secrétariat de la faculté des sciences), 1914.
[1428] Cf. Alain Dubosclard, *Le livre français aux États-Unis (1900-1970)*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 29-33.
[1429] *La Science française*, 2 vol., Paris, Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 1915.
[1430] Lucien Poincaré, « La science française à l'exposition de San Francisco », *Ibid.*, p. 9.
[1431] ONUEF, Rapport d'activité, Assemblée générale, 12 avril 1916 (AN, 70AJ/2).
[1432] *Impressions parlementaires*, *CDD*, n°4122, 22 décembre 1917, p. 28.

initiatives franco-américaines de rapprochement universitaire, engagées à l'occasion de l'entrée en guerre des États-Unis aux côtés de la France[1433].

L'exposition de San Francisco a été la plus importante, mais elle n'est pas la seule. De mai à juin 1916, une exposition similaire, moins connue, est en effet organisée en Espagne, à la demande de l'Institut d'études catalanes de Barcelone, sous le patronage des ministères français et espagnol de l'Instruction publique. L'ONUEF est une fois de plus partie prenante de la mise en œuvre de cette exposition, où les volumes et le catalogue de San Francisco sont recyclés pour l'occasion[1434].

C) Le magistère de la parole

L'année 1915 et le début de l'année 1916 constituent également une période intense de développement de conférences et de missions de courte durée, qu'effectuent des personnalités universitaires à la demande du ministère de l'Instruction publique ou des Affaires étrangères, en France comme à l'étranger, dans des pays alliés ou neutres. À la conviction par l'imprimé s'adjoint la conviction par la parole.

Dans les instituts français à l'étranger, plusieurs initiatives bien connues, sur lesquelles il n'y a pas lieu de revenir, sont prises pour organiser des conférences de propagande : c'est le cas de l'Italie, où Julien Luchaire organise des tournées de conférences dans tout le pays[1435], à l'image du nombre impressionnant de celles prononcées par Henri Bédarida, qui durant huit mois parcourt 59 villes à la rencontre d'une centaine de milliers de personnes[1436].

Les missions à l'étranger peuvent prendre plusieurs formes, individuelles, collectives ou dans une logique d'échange. Les premières prolongent dans le temps de guerre le principe des séjours scientifiques de la période précédente (huit missions de 1914 à 1917)[1437] ou elles sont, au contraire, plus politiques que scientifiques, et explicitement dédiées au « développement des relations intellectuelles ». Quinze missions individuelles ainsi fléchées sont confiées à des professeurs d'université par le ministère de l'Instruction publique entre 1914 et 1917, sur les fonds soit de l'expansion universitaire et scientifique, soit du service des missions[1438]. Trois de ces missions concernent les relations avec les États-Unis (Anatole Le Braz et Henri Hauser

[1433] Cf. *infra*, même chapitre.
[1434] ONUEF, Rapport du directeur, Assemblée générale, 12 avril 1916 (70AJ/2) ; *Impressions parlementaires*, *CDD*, n°4122, 22 décembre 1917, p. 29.
[1435] Isabelle Renard, *L'Institut français de Florence*, *op. cit.*, p. 325 et suivantes.
[1436] *Ibid.*, p. 335 et suivantes.
[1437] *Impressions parlementaires*, *CDD*, n°4122, 22 décembre 1917, p. 32.
[1438] *Ibid.*, p. 31.

en 1915, Joachim Merlant en 1916), trois autres avec la Suisse (Hauser encore en 1916, Jacques Hadamard et Abel Rey en 1917), trois encore avec l'Espagne en 1917 (les professeurs Urbain, Fourneau et Leclerc du Sablon), trois avec l'Italie (Hadamard en 1916, Henri Potez et Louis Reynaud en 1917), une avec l'Angleterre (Émile Legouis en 1917) et une avec plusieurs pays d'Europe du Nord (Paul Verrier en 1916). Si certaines missions sont destinées à financer des déplacements pour des cours dans les universités étrangères, et tournées de conférences dans les cercles français, neutres ou alliés (comme c'est le cas d'Anatole Le Braz, qui effectue un cours régulier à l'université de Cincinnati en 1915, puis des conférences au côté de l'Alliance française[1439]), d'autres sont au contraire explicitement tournées vers la conclusion d'accords de nature institutionnelle, comme la mission Verrier qui négocie avec les pays scandinaves la venue d'écoliers en France en 1916-1917[1440].

À côté de ces missions individuelles, il en est d'autres de collectives. La plus importante est celle organisée auprès des universités britanniques en mai-juin 1916. Organisée à l'appel du gouvernement britannique – et entièrement financé par lui – dans le cadre de son alliance avec la France, la mission est constituée d'une délégation composée par Lucien Poincaré, de seize professeurs issus de treize universités françaises et présidée par le recteur de l'académie de Lyon, Paul Joubin[1441]. Pendant quinze jours, les professeurs français, reçus partout avec solennité, visitent neuf universités[1442] (Oxford, Londres, Cambridge, Liverpool, Manchester, Leeds, Sheffield, Edimbourg, Glasgow) mobilisées dans l'effort de guerre : campus déserts,

[1439] Anatole Le Braz, « Aux Etats-Unis pendant la guerre. L'opinion américaine et la guerre », article en deux parties (1° les universités ; 2° Le barreau, la presse, le clergé, les femmes), *Revue des deux mondes*, janvier 1917, p. 167-193 et p. 412-442.

[1440] Titulaire de la chaire de langues et de littératures scandinaves créée au début du siècle à son instigation à la Sorbonne, Paul Verrier est approché par le député André Honnorat en 1916 pour sonder les autorités scandinaves sur des projets d'échanges scolaires avec la France. Enthousiaste, Verrier rédige un mémoire préparatoire (le « projet Honnorat ») qui suggère la création de trois sections scandinaves dans des lycées normands du Havre, de Rouen et de Caen où chaque groupe d'élèves se verrait encadré par un professeur de sa nationalité. Des aménagements de parcours scolaires sont envisagés pour faciliter les ponts entre les systèmes d'enseignement scandinave et français. Une mission officielle est organisée en 1916 au Danemark, en Norvège et en Suède. À son retour, deux associations – l'Association franco-norvégienne et l'Association franco-danoise – sont créées à Paris en juin et juillet 1917 afin de servir d'intermédiaire. Les deux associations commencent alors un travail de levée de fonds et de lobbying auprès des pouvoirs publics. En 1918, le ministère de l'Instruction publique inscrit les langues scandinaves aux épreuves du baccalauréat français et des bourses sont accordées à des lycéens danois, norvégiens et suédois. Les premiers lycéens norvégiens et suédois arrivent en France à l'occasion de la rentrée scolaire de septembre 1918. Accueillis au lycée Corneille de Rouen et au lycée Malherbe de Caen, ils intégreront peu à peu les classes préparant au baccalauréat. Plus d'une centaine de norvégiens et de suédois passeront par les sections étrangères de ces lycées français dans l'entre-deux-guerres. Des lycéens danois en feront autant, aux lycées du Havre et de Nantes, à partir de 1919 (Cf. notamment André Vincent, *La Saga norvégienne du lycée Corneille de Rouen*, Cahiers d'histoire de l'enseignement, 1983).

[1441] *Impressions parlementaires, CDD*, n°4122, 22 décembre 1917, p. 30.

[1442] Cf. Maurice Deslandres, « Une mission des universités françaises auprès des universités anglaises (25 mai-10 juin 1916) », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 70, 1916, p. 414-430.

laboratoires voués au perfectionnement de gaz lacrymogènes et d'explosifs, bâtiments mués en hôpitaux militaires, comme à Oxford[1443].

En ce qui concerne les échanges universitaires enfin, les accords conclus avec Harvard et Columbia avant-guerre ne sont pas suspendus et continuent à fonctionner. Cinq professeurs américains sont accueillis à la Sorbonne entre 1914 et 1918 dans le cadre de ces échanges[1444], tandis que sept Français sont détachés aux États-Unis[1445]. Quelques-unes de ces personnalités vont jouer un rôle-clé dans les relations universitaires franco-américaines en 1917-1918[1446].

II. ADAPTATIONS ET REDÉPLOIEMENTS (1916-1919) : L'APPRENTISSAGE DES RELATIONS UNIVERSITAIRES INTERÉTATIQUES

Pour décisif qu'il soit, ce tournant propagandiste qui s'amorce à partir de l'année 1915 n'est cependant pas le seul trait caractéristique de la diplomatie universitaire en guerre et on aurait tort de l'y réduire. Un épisode méconnu – l'accueil des réfugiés universitaires serbes en France à partir de 1915-1916 – va en effet donner un nouvel élan au secteur, redynamiser des structures qui fonctionnaient jusqu'ici au ralenti, et accentuer un peu plus encore le processus d'étatisation en marche depuis le début des années 1910.

2.1. L'accueil des réfugiés serbes et l'invention du régime des conventions

A) De la journée scolaire serbe au plan d'accueil de 1916

Dès les premiers mois de 1915, plusieurs initiatives sont prises en France par les milieux diplomatiques, économiques et universitaires pour témoigner de leur soutien à l'allié serbe[1447]. Le 4 mars 1915, à l'initiative de l'helléniste Victor Bérard, directeur-adjoint de l'École pratique des hautes études et fin connaisseur de l'Europe balkanique et de questions géopolitiques – de 1904 à 1911, Bérard a notamment été, à la demande d'Ernest Lavisse,

[1443] *Ibid.*, p. 417.

[1444] En provenance de Harvard : Neilson (1914-1915), Grandgent (1915-1916), Sabine (1916-1917), Woods (1917-1918). De Columbia : Guthrie (1914-1915).

[1445] Pour Harvard : Lichtenberger (1914-1915), Caullery (1915-1916), Blanchard (1916-1917), Cestre (1917-1918) ; pour Columbia : Geouffre de Lapradelle, Foucher et de Martonne.

[1446] Cf. *infra*, même chapitre.

[1447] Sur les raisons du soutien français à la Serbie, cf. Frédérc Le Moal, *La France et l'Italie dans les Balkans (1914-1918). Le contentieux adriatique*, Paris, L'Harmattan, 2006.

secrétaire général de la *Revue de Paris* en charge des chroniques de politique étrangère[1448], et il a été, on s'en souvient, l'un des membres fondateurs de l'ONUEF –, le ministre de l'Instruction publique, Albert Sarraut, diffuse une circulaire instituant, le 26 mars 1915, une « Journée scolaire serbe » dans toutes les écoles de France[1449] : une conférence, rédigée par Bérard et exaltant « l'histoire et l'héroïsme du peuple serbe »[1450], est envoyée à toutes les académies pour être prononcée ce jour-là devant les écoliers de France[1451], tandis que des comités serbes se montent un peu partout dans l'Hexagone et qu'une souscription est organisée en faveur des écoliers serbes (pour l'envoi de vêtements, de souliers, de linge, de couvertures, de riz ou de pâtes alimentaires[1452]), fonds dont la gestion est confiée, à l'échelle nationale, à un Comité franco-serbe, constitué depuis janvier-février 1915 par plusieurs dames patronnesses, femmes d'universitaires (comme Mme Victor Bérard) et de diplomates (comme Mme Auguste Boppe, lequel est ambassadeur de France à Belgrade)[1453]. Le 9 mars 1915, une seconde circulaire d'Albert Sarraut est envoyée aux recteurs pour qu'une initiative soit prise en parallèle à l'université, sous la forme d'une conférence à tenir sur la Serbie « le même jour si possible ou un jour voisin, par un professeur de l'université »[1454]. Le ministre en donne lui-même l'exemple, le 25 mars 1915, devant la jeunesse parisienne dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne[1455]. À l'université de Lyon, Maurice Zimmermann, de la faculté des lettres, prononce le même jour une conférence sur « La Nation Serbe »[1456]. À Dijon, c'est l'historien Henri Hauser qui s'y prête[1457], le 27 mars 1915, dans le grand amphithéâtre de l'université[1458]. L'opération « Journée scolaire serbe » est un succès et sera renouvelée dans toutes les académies de France sous l'autorité des recteurs jusqu'à la fin de la guerre[1459]. D'autres

[1448] L. Gallois, « Victor Bérard », *Annales de géographie*, n°229, vol. 41, 1932, p. 102.

[1449] *Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique*, n°2163, 6 mars 1915.

[1450] *La Grande Guerre du XXe siècle*, n°14, mars 1916, p. 358.

[1451] Victor Bérard, *La Journée scolaire serbe (26 mars 1915). Conférence sur les victoires et le rôle de la Serbie*, Paris, Armand Colin, 1915.

[1452] « Pour la Serbie en détresse », *L'Humanité*, 9 novembre 1915.

[1453] Amédée Moulins, *L'université française et la jeunesse serbe*, Paris/Bruxelles, G. Van Oest et Cie, 1917, p. 68-69.

[1454] Circulaire du ministre de l'Instruction publique aux recteurs d'académies, Paris, 9 mars 1915 (AD Côte-d'Or, SM 20267).

[1455] « La journée scolaire serbe à la Sorbonne », *Le Temps*, 26 mars 1615.

[1456] Publiée dans : *1915. Questions de guerre. Conférences données à l'université de Lyon. 1ère série*, Trévoux, Jeannin, 1916, p. 321-350.

[1457] « La Serbie dans la crise européenne », *Revue de Bourgogne*, 1915, p. 65-80.

[1458] « Pour les journaux », note du recteur de l'académie de Dijon, 18 mars 1915 (AD Côte-d'Or, SM 20267).

[1459] Voir notamment : AD Côte-d'Or, SM 20267 ; AD Doubs, T22 ; AD Isère, 21T 495 ; AD Rhône, 1T 4384 ; CAC20020476/550. Arrêté du ministère de l'Intérieur du 25 octobre 1916 instituant une Commission chargée de la répartition du produit de la journée serbe, *Journal officiel. Lois et décrets*, 26 octobre 1916, p. 9327-9328. « Sont nommés membres de cette commission : MM. Baudouin, premier président de la cour de cassation [président de la commission] ; Millerand, député, président du comité serbe de Versailles ; Chaumet, député, président du comité serbe de Bordeaux ; Franklin-Bouillon, député, président du comité parlementaire

initiatives à caractère universitaire sont prises en parallèle, comme la publication, dont on a déjà parlé, du *Bombardement de l'université de Belgrade*, que préface le directeur de l'enseignement supérieur, Lucien Poincaré, en juin 1915, dans un souci de mobilisation des esprits[1460].

À la fin de l'année 1915, l'investissement universitaire en faveur des Serbes change de nature, à l'occasion d'une initiative parlementaire, portée par le député des Basses-Alpes, André Honnorat. Avant la guerre, Honnorat avait proposé au Parlement – sans succès – d'encourager, sur le modèle de la « section espagnole » fonctionnant au lycée de Bayonne depuis 1907, la création de sections étrangères dans les lycées français, afin d'assurer un enseignement adapté de la langue et de la culture françaises. En mai 1915, profitant des nouvelles conditions imposées par la guerre, Honorat est revenu à la charge, à la Commission des Affaires extérieures de la Chambre des députés[1461]. Le projet n'a cependant rencontré à nouveau que des sceptiques et a été ajourné, une fois de plus[1462]. Loin de se décourager, le député Honnorat a continué de multiplier les articles dans la presse[1463]. Grâce au réseau de la Société des Gens de Lettres – dont le président, l'écrivain Victor Margueritte, travaille au Bureau de la presse du ministère de la Guerre –, sa proposition a circulé en Europe et trouvé, à l'été 1915, un accueil favorable à la Société des professeurs de Serbie. Celle-ci a alors enjoint le ministre de l'Instruction publique serbe de s'entremettre auprès du gouvernement français pour demander, dans l'esprit du projet Honnorat, qu'une partie des places vacantes des lycées français soit réservée « aux enfants des soldats serbes tombés au champ d'honneur pour le droit, la justice et la liberté »[1464]. Sollicité par les Serbes, le député des Basses-Alpes a

---

d'action à l'étranger ; Honnorat, député, membre du comité universitaire de la jeunesse serbe ; Liard, vice-recteur de l'académie de Paris, président du comité universitaire de la jeunesse serbe ; Jacquin, conseiller maître à la cour des comptes ; Gatine, inspecteur général des finances ; Gavarry, ministre plénipotentiaire, directeur des affaires administratives et techniques au ministère des Affaires étrangères ; Worms, maître des requêtes au conseil d'État ; Victor Bérard, directeur d'études à l'École pratique des hautes études de la Sorbonne, membre du bureau de la nation serbe en France ; Jean Bruhnes, professeur au collège de France, secrétaire général de la nation serbe en France ; Dubreuilh, membre du comité du secours national ; Ogier, conseiller d'État, directeur du contrôle et de la comptabilité au ministère de l'Intérieur ».

[1460] Cf. *supra*, même chapitre.

[1461] « La plupart de nos établissements d'enseignement secondaire n'ont pas le tiers des internes qu'ils pourraient recevoir. On pourrait utiliser ces places libres en créant dans certains lycées des cycles étrangers. Il ne faudrait pas dénationaliser les élèves étrangers ; un professeur étranger dans chaque lycée serait leur répondant vis-à-vis des familles. Après la guerre, nous serons pauvres en hommes. Nous pourrions profiter de ces éléments pour en faire des agents de notre influence dans leur pays. Ils seraient autorisés à passer leur baccalauréat avec leur langue maternelle comme langue étrangère » (Commission des Affaires extérieures de la Chambre des députés, séance du 12 mai 1915, AN, C 7488).

[1462] Commission des Affaires extérieures de la Chambre des députés, séance du 31 mai 1915 (AN, C 7488).

[1463] « Par quoi la France domine l'Allemagne », *Le Journal*, 21 juin 1915 ; « Nos lycées et l'action française au dehors », *Le Journal*, 11 juillet 1915 ; « Des cycles pour les étrangers », *Le Journal*, 12 juillet 1915 ; « La Guerre et nos lycées », *Le Parlement et l'Opinion*, n°7, juillet 1915.

[1464] Commission des Affaires extérieures de la Chambre des députés (AN, C 7489).

appuyé la demande. Une fenêtre d'opportunité s'est ouverte. Fin août 1915, Honnorat a donc réitéré sa proposition à la Commission des Affaires extérieures de la Chambre des députés, sans omettre de rappeler que « l'influence morale » de la France en Serbie s'en trouverait accrue et que, de façon générale, ce « bel exemple de fraternité scolaire » servirait « l'intérêt de la propagande française à l'étranger »[1465]. Aucune décision n'a encore été prise mais le projet s'ancre enfin dans le concret.

Le 9 septembre 1915, Belgrade tombe aux mains des troupes austro-allemandes. L'armée serbe doit battre en retraite jusqu'à l'Adriatique. Un flot de réfugiés civils, parmi lesquels des milliers d'enfants affamés et fatigués par de longues heures de marche dans le froid et la neige, traverse les montagnes de Serbie pour rejoindre les positions alliées au sud du pays, en Macédoine. Sans attendre, Honnorat profite de l'occasion et, le 10 novembre 1915, propose à la Commission des Affaires extérieures un texte habile qui mêle de façon inextricable son projet scolaire et la question du secours aux réfugiés serbes. Le gouvernement, dit-il, se doit d'offrir « d'urgence aux élèves des gymnases serbes l'hospitalité de nos lycées […], de prendre à sa charge […] la garde des prisonniers de guerre faits par l'armée serbe, […] d'offrir, en outre, dans toutes les mesures du possible et sous la même réserve, l'hospitalité de notre territoire à la population civile chassée de Serbie »[1466]. Le texte est adopté sans aucune réserve. Sous la pression des événements, et à l'invitation de la Chambre, le gouvernement accorde à son tour le feu vert au projet Honnorat quinze jours plus tard et charge le député de Barcelonnette de lancer son programme d'aide aux réfugiés scolaires[1467]. Celui-ci fait voter dans la foulée un amendement à la loi de Finances, qui inscrit un crédit de 100 000 francs au budget de l'Instruction publique[1468]. La vanne est ouverte. Ce n'est qu'un début. Un an plus tard, les libéralités des parlementaires s'élèveront à 1,4 million de francs.

Engagée sur le terrain de l'enseignement secondaire, l'aide à la Serbie se prolonge à tous les étages de l'enseignement, université incluse. Le 7 décembre 1915, un Comité universitaire de la jeunesse serbe est formé à Paris, à l'initiative de la rue de Grenelle, pour gérer les fonds alloués et coordonner l'accueil des serbes, élèves, étudiants et professeurs. Son but consiste aussi à « réunir les ressources suffisantes pour fournir aux jeunes Serbes des vêtements et des chaussures, et constituer un petit pécule aux moins fortunés »[1469] tandis que

[1465] *Ibid.*
[1466] *Ibid.*
[1467] Lettre du ministre de l'Instruction publique à Honnorat, Paris, 25 novembre 1915 (AN, C 7490).
[1468] AN, C 7490.
[1469] Amédée Moulins, *op. cit.*, p. 67.

l'État s'engage à leur trouver un logement. Présidé par le vice-recteur de l'université de Paris, Louis Liard, le Comité rassemble les directeurs d'administration de l'Instruction publique français (Lucien Poincaré pour l'enseignement supérieur, Alfred Coville pour l'enseignement secondaire, Jules Coulet pour l'ONUEF) et serbes (George M. Stanoïewitch, recteur de l'université de Belgrade ; Mileta Novacovitch, professeur à l'université de Belgrade), un représentant du Quai d'Orsay (Étienne Fournol) et un député (André Honnorat), chargé de faire le lien avec le Parlement.

En quinze jours, plus de 1 500 jeunes serbes s'inscrivent pour pouvoir rejoindre la France. Fin décembre 1915, les premiers bateaux partis de Macédoine arrivent à Bastia et à Marseille, où les environs du port et les hôtels d'émigrants ont été réquisitionnés. À Marseille, le député Honnorat est aux côtés des représentants de la légation de Serbie et des autorités académiques et préfectorales des Bouches-du-Rhône, pour accueillir les premiers enfants débarqués de la *Chaouïa* et de la *Sant'Anna*, en provenance de Salonique. Ils sont environ 300. « Je ne vous parlerai pas, rapporte-t-il, de la besogne ingrate et malaisée qu'il nous a fallu accomplir à bord du *Sant'Anna* ou de la *Chaouïa* pour établir l'état civil et le degré d'instruction des enfants. Je ne vous parlerai pas non plus du travail non moins ingrat qu'il nous a fallu accomplir, au retour, pour éviter de disperser les enfants d'une même famille sur tous les points du territoire »[1470]. Sur place, la préfecture a réquisitionné les trains par lesquels les élèves Serbes sont envoyés dans les différents établissements scolaires de France.

Le pilotage de l'ensemble des opérations est assuré au siège de l'ONUEF, 96 boulevard Raspail, dont le rez-de-chaussée accueille Jovan Žujović et la direction de l'enseignement serbe en exil[1471]. En janvier-février 1916, des places sont créées pour les Serbes dans 73 établissements scolaires disséminés « dans toutes nos régions et dans quelques écoles de Corse et d'Algérie », les enfants étant « répartis en groupes de 20 à 25 […] sous la conduite d'un ou deux professeurs »[1472]. D'autres, plus âgés, vont être peu à peu envoyés dans des écoles d'agriculture, de commerce, de travaux publics, des chemins de fer, des écoles normales d'instituteurs, etc.[1473] Les recteurs, qui ont généralement monté des comités franco-serbes locaux[1474] pour faire appel à la générosité locale[1475], sont mobilisés pour trouver des

[1470] « L'aide scolaire de la France à la Serbie », *Le Parlement et l'Opinion*, n°13, janvier 1916, pp. 58-65.

[1471] ONUEF, Assemblée générale du 12 avril 1916 (AN, 70AJ/2).

[1472] Louis Marin, « Avis présenté au nom de la commission du Budget sur le projet de loi portant approbation de la convention sur l'éducation des Serbes en France, signée à Corfou, le 9 novembre 1916, entre la France et la Serbie », *Impressions parlementaires*, *CDD*, n°3371, 7 juin 1917, p. 7.

[1473] *Ibid.*

[1474] Comme à Dijon (AD Côte d'Or, SM 20267) ou à Grenoble (AD Isère, 21T 495 et 496).

[1475] Une générosité qui n'est évidemment pas toujours désintéressée. Ainsi à Dijon, où une note du rectorat insiste sur l'utilité de constituer un comité local et d'ouvrir les écoles de commerce aux réfugiés serbes :

places dans les internats de leur académie, fournir aux élèves des vêtements, créer pour eux des cours spéciaux de langue française. En septembre 1916, le ministre serbe de l'Instruction publique, Lyoubomir Davidovitch, estime que 3 500 enfants serbes ont déjà été accueillis par la France[1476].

B) « La douloureuse occasion serbe »[1477]

Parmi ces 3 500 Serbes, on compte plusieurs centaines d'étudiants. Leur arrivée dans les universités françaises a été quelque peu différée par rapport aux écoliers : majeurs pour la plupart, ils ont d'abord dû passer devant un Conseil de révision serbe, qui s'est assuré de leur inaptitude au service militaire[1478]. Les plus aptes ont rejoint les bataillons universitaires serbes de France, afin d'y suivre une préparation militaire et une formation au baccalauréat ou au brevet d'instituteur[1479]. Pour les autres, la rue de Grenelle a adressé une circulaire aux recteurs, le 31 janvier 1916, afin d'organiser l'accueil de ces nouveaux contingents dans les universités :

> « En vue de l'envoi d'un certain nombre de jeunes serbes susceptibles de fréquenter les facultés de votre université, je vous prie d'étudier les mesures à prendre pour assurer l'organisation de leurs études et de leur vie matérielle. Ces mesures s'appliqueront exclusivement aux jeunes gens dont la qualité d'étudiant aura été préalablement reconnue […]. Comme selon toute probabilité la plupart d'entre eux n'auront de notre langue qu'une connaissance imparfaite, il conviendra tout d'abord de les aider à compléter cette connaissance. Je souhaiterais qu'un enseignement pratique du français leur permît assez vite non seulement de suffire aux besoins de la vie journalière, mais encore de suivre utilement les cours se rapportant à leurs études particulières. Au cas où votre université ne possèderait pas déjà à l'usage de ses étudiants étrangers des cours de cette nature, et s'il était nécessaire de créer pour la circonstance un enseignement spécial, je serais disposé à subvenir aux frais nécessités par cette création. En ce qui concerne les études particulières de ces jeunes gens, il est peu probable qu'ils puissent, dès l'abord, s'inscrire, dans les formes prescrites en vue de nos examens et grades. […] Il suffira dans la plupart des cas de les faire immatriculer et […] décider que les étudiants serbes seront exemptés des droits afférents à cette immatriculation. […] Il y aura lieu de pourvoir également à la vie matérielle de ces jeunes gens. Cette partie de notre œuvre d'assistance serait utilement assumée par le Comité de patronage des étudiants étrangers ou par tout autre comité spécialement constitué à cet effet sous les auspices du Conseil de l'université et sous votre contrôle. Il grouperait les concours utiles et trouverait un appui certain auprès

---

« L'appel fait à la collaboration effective et financière des comités locaux se justifie par l'intérêt spécial que présente pour les régions intéressées l'œuvre ainsi entreprise. Il faut noter, en effet, que les jeunes gens en question feront leurs études commerciales complètes dans l'école où ils seront placés ; qu'ils sont destinés, par la volonté de leurs protecteurs actuels et celle de leur gouvernement, à rester dans les carrières commerciales ; qu'une partie d'entre eux resteront en Serbie, mais qu'une autre se répandra sur tous les pays slaves et qu'ils peuvent et doivent y faire l'office de représentants du commerce français, qui trouvera en eux, pour partie, ce personnel d'agents au courant des langues, des mœurs et des habitudes des clientèles étrangères qui, jusqu'ici, est trop rare chez nous […] L'intérêt de Dijon et de la Bourgogne à avoir un personnel de ce genre attaché à la Bourgogne par ces souvenirs de jeunesse et d'éducation, formé aux méthodes et aux usages commerciaux spéciaux de la région, instruit et sûr, paraîtra sans doute assez fort pour valoir […] un examen et un accueil favorable » (« Au sujet de la formation d'un comité de patronage serbe à Lyon », 1916, AD Côte d'Or, SM 20267).

[1476] *Ibid.*

[1477] Louis Marin, « Avis… », *op. cit.*, p. 33.

[1478] Conseil de l'université de Grenoble, séance du 19 février 1916 (AD Isère, 21T 113).

[1479] Louis Marin, « Avis… », *op. cit.*, p. 7.

de tous les amis de l'université. Je ne doute pas non plus que l'administration préfectorale, que la municipalité, que les autorités militaires ne soient heureuses de lui accorder ce qu'il croirait possible de leur demander. On pourra, enfin, compter sur le concours du Comité universitaire de la jeunesse serbe […] qui par ses ressources propres et par celles que je pourrai mettre à sa disposition, pourra subvenir, au moins en partie, aux frais que nécessitera l'entretien de nos jeunes hôtes Serbes »[1480].

L'arrivée annoncée des étudiants serbes sonne le glas de l'apathie des universités eu égard à leur politique d'accueil des étrangers. Les comités de patronage qui existent sont remobilisés par les recteurs, à l'image de celui de Besançon[1481] ou de Grenoble[1482], en lien avec les comités franco-serbes qui se sont montés. Un premier contingent d'une centaine d'étudiants est envoyé dans les universités en 1916. Très vite, leur nombre est multiplié par 4,5 en 1917, puis multiplié par 2,5 en 1918. À eux seuls, les étudiants serbes représentent en 1918 presque la moitié des effectifs étrangers des universités françaises, et environ 7% du total des étudiants des universités, soit le taux qui, en 1905, était celui des étudiants étrangers dans leur ensemble par rapport aux étudiants français. C'est la première fois que le gouvernement français négocie l'accueil d'une telle cohorte avec un gouvernement étranger.

Fig.5.4 – Nombre d'étudiants serbes inscrits dans les universités françaises (1914-1919)[1483]

	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Étudiants serbes	103	15	125	586	1 416	1 546
% serbes / étrangers	1,66	0,80	6,43	24,43	44,18	25,58
% serbes / total étudiant	0,25	0,13	0,99	4,15	7,31	5,17

Les étudiants serbes ont davantage été répartis dans les villes universitaires de la moitié sud de la France, généralement pourvues de comités de patronage d'étudiants étrangers et dotées d'une expérience dans l'accueil de ces derniers (Montpellier, Bordeaux, Lyon, Grenoble, Toulouse). « L'université de Grenoble est outillée depuis longtemps pour recevoir des étudiants étrangers […]. L'organisation existe, et nous sommes tout disposés à en faire profiter un nombre même considérable – une centaine, par exemple – d'étudiants serbes », déclare au ministre le recteur de l'académie de Grenoble en février 1916[1484]. Même enthousiasme affiché *ex post* à l'université de Clermont-Ferrand – « De toutes parts, un grand élan de générosité se manifesta pour venir en aide à ces exilés […]. La municipalité clermontoise, les grands industriels, les simples particuliers, chacun suivant ses ressources,

[1480] AD Isère, 21T 495.

[1481] Lettre du recteur de l'académie de Besançon au ministère de l'Instruction publique, Besançon, 7 décembre 1917 (AD Côté d'Or, SM 20267).

[1482] Lettre du recteur de l'académie de Grenoble au ministre de l'Instruction publique, Grenoble, 2 février 1916 (AD Isère, 21T 495).

[1483] *Annuaire statistique de la France*, années 1916-1918 et 1919-1920.

[1484] Lettre du recteur de l'académie de Grenoble au ministre de l'Instruction publique, Grenoble, 2 février 1916 (AD Isère, 21T 495).

s'ingénièrent pour leur procurer ce dont ils avaient besoin et, si possible, leur faire oublier les misères de tout genre qui ont fondu depuis trois ans sur leur infortuné pays »[1485] – ou encore à Montpellier[1486]. Pour certaines universités – à l'image de celle de Clermont, dont « jamais [le] contingent exotique n'avait dépassé quelques unités »[1487] et qui, à partir de 1916, voit arriver une quarantaine d'étudiants serbes, presque tous inscrits à la faculté des lettres (soit 46% du total des effectifs de la faculté) –, cette arrivée massive représente, on y reviendra, l'amorce d'une prise de conscience de l'importance à accorder à l'élément étranger pour la définition d'une politique universitaire.

Fig.5.5. – Répartition des étudiants serbes dans les universités françaises en 1917

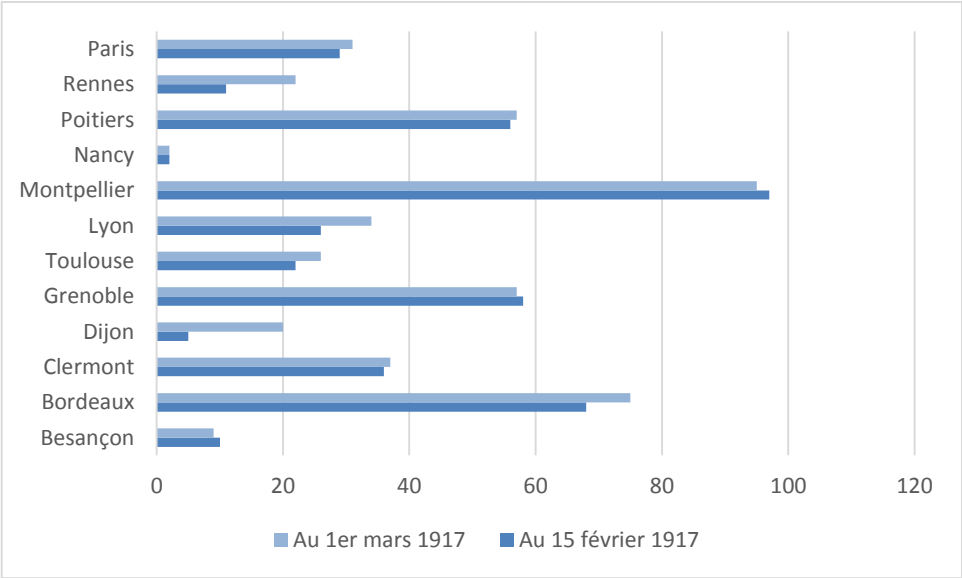

Facilitée par la gratuité des droits d'inscription concédée par le ministère de l'Instruction publique aux Serbes comme à d'autres étudiants alliés[1488], l'opération est un succès. À tel point que d'autres tractations s'engagent, dès la fin de l'année 1916, afin d'institutionnaliser l'aide universitaire de la France à la Serbie, et de « consolider leurs relations intellectuelles »[1489].

[1485] Rapport au conseil de l'université de Clermont pour l'année 1916-1917, repris dans la *Revue internationale de l'enseignement*, t. 72, 1918, p. 394.

[1486] « Avant même que ces étudiants fussent arrivés, ils excitaient dans notre ville et dans notre université une sympathie dont la cause est facile à comprendre. Qui de nous n'a suivi avec un intérêt passionné la lutte héroïque de la Serbie contre l'Autriche, d'un petit peuple contre un grand empire ? Qui de nous n'a applaudi à ses victoires et n'a frémi de ses revers ? […] Que nous ayons fraternellement accueilli ces jeunes gens, cela est donc tout naturel » (Rapport au conseil de l'université de Montpellier pour l'année 1916-1917, *Ibid.*, p. 397).

[1487] Rapport au conseil de l'université de Clermont pour l'année 1916-1917, repris dans la *Revue internationale de l'enseignement*, t. 72, 1918, p. 394.

[1488] Circulaire du ministre de l'Instruction publique aux recteurs, 26 octobre 1916 (AD Côte d'Or, SM 20267 ; AD Isère, 21 T495).

[1489] Louis Marin, « Avis… », *op. cit.*, p. 33.

Le 9 novembre 1916, sur l'île grecque de Corfou, est signée entre la France et la Serbie, représentés par l'ambassadeur français Auguste Boppe et le président du Conseil serbe, Nicolas Pachitch, une « Convention relative à l'éducation des jeunes Serbes dans les universités et dans les Écoles normales françaises »[1490]. Texte dont la rédaction a été confiée à l'ONUEF[1491], il s'agit de la « première convention de ce genre qui ait été conclue par le gouvernement de la République » écrit Louis Marin, rapporteur de la Commission du budget de la Chambre des députés[1492], une « innovation importante […] destinée sans doute à être très imitée et inaugurant en matière scolaire internationale, le *régime des conventions* »[1493].

Pour la première fois, cet accord revêt un double caractère. Il a pour but, d'abord et avant tout, de proposer à la Serbie d'assurer en France la formation d'une grande partie de ses élites (enseignants, médecins, etc.) dans la perspective de la reconstruction de la Serbie d'après-guerre et dans l'espoir, désormais traditionnel chez les élites impériales françaises, que cette reconstruction s'organisera dans le cadre d'un lien privilégié avec la France. Dans cette idée, la convention prévoit que, chaque année, les universités et écoles normales françaises recevront un certain nombre d'étudiants serbes désignés par leur gouvernement et qui seront pourvus soit de bourses d'études serbes (au nombre de 400 environ en 1917[1494]), soit de bourses d'études versées par l'État français (une centaine par an). Un crédit est ouvert en parallèle au budget de l'Instruction publique pour assumer la totalité des frais d'études des étudiants. Tardivement ratifiée par le Parlement (en 1922 seulement[1495]), la convention entre néanmoins en application dès le début de l'année 1917.

[1490] Cf. texte de la convention en annexes.

[1491] « Relations avec la Serbie », note de Charles Petit-Dutaillis, 1918 (AN, 70AJ/1).

[1492] Louis Marin, « Avis… », *op. cit.*, p. 66.

[1493] *Ibid.*, p. 62.

[1494] D'après : Joseph Raynaud, « Rapport fait au nom de la Commission des Affaires étrangères, chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation de la convention sur l'éducation des Serbes en France, signée à Corfou, le 9 novembre 1916, entre la France et la Serbie », *Impressions parlementaires, Sénat*, n°53, 10 février 1921.

[1495] Loi du 24 mars 1922 portant approbation de la convention sur l'éducation des Serbes en France, signée à Corfou, le 9 novembre 1916, entre la France et la Serbie (*JO, Lois et décrets*, 26 mars 1922).

Fig.5.6. – Nombre des boursiers serbes du gouvernement français, affectés dans les universités françaises en vertu de la convention franco-serbe du 9 novembre 1916 (1917-1922)[1496]

	1917	1918	1919[1497]		1920	1921	1922
			A	B			
Paris	12	35	37	57	40	29	23
Aix-Marseille	1	2	2	2	2	0	0
Besançon	1	1	0	0	0	0	0
Bordeaux	21	21	18	24	23	26	20
Caen	0	0	0	0	0	1	1
Clermont	9	7	7	7	0	0	0
Dijon	4	4	3	2	0	0	0
Grenoble	5	6	6	6	2	1	0
Lyon	10	13	12	29	30	32	26
Montpellier	18	19	16	14	6	4	5
Nancy	0	0	0	0	0	4	5
Strasbourg	0	0	0	0	0	5	6
Toulouse	3	4	4	2	4	4	2
TOTAL	**84**	**112**	**105**	**143**	**107**	**106**	**88**

Comme le montre le tableau ci-dessus, les boursiers du gouvernement français ne sont pas disséminés partout en France mais dans quelques grands centres universitaires (Paris, Lyon, Bordeaux et Montpellier principalement), la majorité d'entre eux ayant été affectée en province à la demande du gouvernement serbe lui-même, la capitale française lui paraissant comporter trop « de distractions superflues, de prétextes de plaisirs, de perte de temps, d'argent, d'occasion de contracter des habitudes dispendieuses, surtout pour les jeunes serbes qui ne sont pas acclimatés à cette vie des grandes cités »[1498]. Il s'agit aussi d'une raison économique : on pense que les étudiants auront moins de mal à se loger en province, notamment au sein de pensions de familles, « qu'à Paris où la vie devient de plus en plus difficile »[1499]. Même en province cependant, la vie n'est pas toujours aussi rose que ne veulent bien le laisser croire les rapports officiels[1500].

[1496] Joseph Reynaud, « Rapport… », *op. cit.* En 1923, le crédit prévu pour les bourses serbes sera reversé dans le budget des bourses yougoslaves de l'Instruction publique (Cf. *infra*, chapitre 7).

[1497] Les statistiques pour 1919 varient selon les sources. La colonne "A" a été établie d'après le rapport de Joseph Reynaud (*Ibid.*) ; la colonne "B" a été établie à partir des données de l'arrêté de nomination des boursiers serbes du gouvernement français du 3 février 1919 (AD Côte d'Or, SM 20267). Cette seconde source paraît plus sûre.

[1498] Louis Marin, « Avis… », *op. cit.*, p. 54.

[1499] *Ibid.*

[1500] Ainsi à Dijon, où suite à une visite médicale effectuée auprès des Serbes en 1918, un médecin relève : « Des 44 étudiants se trouvant à Dijon, j'en ai vu 30. […] La plupart des étudiants ici se trouvent dans l'impossibilité de se procurer la nourriture et les vêtements nécessaires avec la somme qu'on leur donne. Ils ne sont pas assez chaudement vêtus, ni assez bien nourris, et ne peuvent, pour ces causes, résister à la maladie quand elles les attaque. A mon avis, c'est bien malheureux qu'ils doivent souvent passer les vacances à travailler dans les fabriques onze heures par jour, pour gagner l'argent nécessaire pour payer les dettes aux restaurateurs, etc., contractés dans le trimestre. Cela veut dire qu'ils rentrent à leurs études fatigués et inaptes au travail difficile qu'est la préparation des examens dans une langue étrangère. M. le recteur nous dit, que lui aussi est sensible à l'insuffisance de leurs bourses à leurs besoins » (« Rapport de la visite médicale aux étudiants serbes à Dijon », 1918, AD Côte d'Or, SM 20267).

Il est par ailleurs intéressant de constater que les étudiants serbes, initialement destinés à être orientés vers les facultés des lettres et des sciences, se spécialisent peu à peu dans les études médicales (cf. graphique ci-dessous), « le directeur d'enseignement serbe [ayant] insisté pour que, dorénavant, le personnel médical [serbe soit] formé en France »[1501]. Cette spécialisation traduit une volonté plus générale du gouvernement serbe de pouvoir former en France des élites techniciennes (ingénieurs, commerçants, spécialistes agricoles), ambition qui va vite obliger les universités françaises à s'adapter à cette nouvelle demande[1502] puis les autorités françaises, sous l'impulsion du député André Honnorat, à orienter les étudiants serbes vers des institutions d'enseignement diversifiées[1503] et à rédiger les termes d'une seconde convention « relative à l'admission des Serbes dans les écoles techniques et professionnelles de France ». Celle-ci est signée à Paris, le 27 novembre 1917[1504].

Fig.5.7. – Disciplines d'inscription des boursiers serbes du gouvernement français, affectés dans les universités françaises en vertu de la convention franco-serbe du 9 novembre 1916 (1917-1922)[1505]

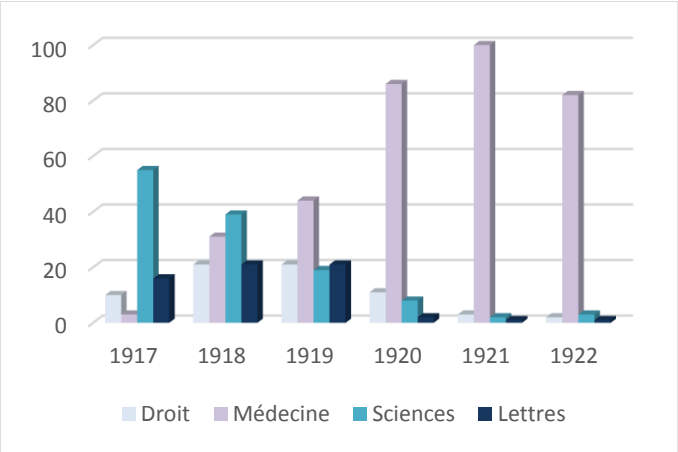

Cette adaptation de l'offre française aux demandes serbes est symptomatique d'un second caractère propre aux négociations de 1916, et appelé à être désormais une dimension

[1501] *Ibid.*

[1502] À Grenoble, le comité de patronage en fait l'expérience : « L'enseignement organisé par le Comité au profit des étudiants étrangers a été élargi pour répondre à des besoins nouveaux. […] Jusqu'ici notre clientèle se composait exclusivement ou presque exclusivement d'étudiants en lettres. L'arrivée à Grenoble d'un nombre considérable d'étudiants serbes […] donna au Comité de patronage l'occasion d'orienter ses efforts dans une nouvelle direction. Beaucoup de ces étudiants serbes savaient assez mal le français : il s'agissait de les mettre à même de suivre avec fruit les cours de la faculté [des sciences] ou de l'institut polytechnique ; il s'agissait de leur faciliter l'acquisition du vocabulaire technique et scientifique le plus immédiatement nécessaire pour faire des études de sciences […]. M. le professeur Maugain voulut bien se charger de faire, à l'usage des étudiants étrangers […] un cours de Vocabulaire scientifique et technique ».

[1503] Louis Marin, « Avis… », *op. cit.*, p. 59-60.

[1504] Loi du 24 mars 1922 portant approbation de la convention relative à l'admission des Serbes dans les écoles techniques et professionnelles de France, signée à paris, le 27 novembre 1917, entre la France et la Serbie (*JO*, *Lois et décrets*, 26 mars 1922).

[1505] D'après : Joseph Raynaud, « Rapport… », *op. cit.*

essentielle de la diplomatie universitaire française : l'idée de réciprocité. Certes, les conventions de 1916 et 1917 visent, comme on l'avait déjà observé dans les discours d'avant-guerre, à « soustraire la jeunesse serbe à l'emprise qu'exerçaient sur elle les universités germaniques »[1506] « au profit légitime de l'expansion française »[1507]. Certes, il n'y a pas, dans les conventions de 1916 et 1917, de dispositions prévues pour l'organisation d'un accueil similaire d'étudiants ou d'enseignants français en Serbie (comme s'en plaint d'ailleurs, le rapporteur du projet de loi à la Chambre, Louis Marin[1508]), comme dans les conventions qui seront signées plus tard, dans les années 1920. Il n'empêche que l'idée est bien présente, ne serait-ce que par le vocabulaire employé dans les rapports parlementaires, soucieux de marquer le respect de la France pour la culture de la « Grande Serbie », d'« éviter de faire [des étudiants serbes] des déracinés »[1509] en prévoyant la venue dans chacune des universités de professeurs serbes « admis à enseigner la littérature, la langue et l'histoire de leur pays » à leurs jeunes compatriotes (article 2 de la convention du 9 novembre 1916). Des gages – les premiers du genre – sont enfin donnés aux Serbes, notamment avec la création – présentée comme une action de réciprocité – à l'École nationale des langues orientales vivantes, d'une chaire de langue et de littérature serbes[1510], ou avec l'invitation faite aux professeurs serbes en France d'« assumer une tâche d'enseignement à l'égard des étudiants et du public français », pour faciliter « une plus grande connaissance du peuple serbe […], de sa langue, de sa littérature, de son histoire »[1511].

Plus qu'un simple épisode de la vie universitaire internationale, l'accueil des étudiants serbes en France amorce bel et bien une rupture qui, comme on va le voir à présent, interroge

[1506] Projet de loi portant approbation de la convention relative à l'admission des Serbes dans les écoles techniques et professionnelles de France, signée à paris, le 27 novembre 1917, entre la France et la Serbie, *Impressions parlementaires*, *Sénat*, n°211, 21 mai 1920.

[1507] Projet de loi portant approbation de la convention sur l'éducation des Serbes en France, signée à Corfou le 9 novembre 1916, entre la France et la Serbie, *Impressions parlementaires*, *CDD*, n°2761, 9 décembre 1916, p. 3.

[1508] « Réciproquement, il faudrait que des bourses de voyages en Serbie fussent attribués à nos élèves. L'enseignement du français en Serbie pourrait être entièrement réorganisé par une convention qui règlerait les avantages faits aux professeurs français, ainsi que par des contrats sérieusement étudiés. Un inspecteur français devrait avoir mission de diriger et de contrôler les professeurs français en Serbie » (Louis Marin, « Avis… », *op. cit.*, p. 70)

[1509] Louis Marin, « Avis… », *op. cit.*, p. 53.

[1510] *Ibid.*, p. 43. La création d'une chaire magistrale de serbo-croate et d'un emploi de répétiteur pour la langue serbo-croate est officialisée par décret (n°17941) du 2 novembre 1920 (*JO*, *Lois et décrets*, 11 novembre 1920).

[1511] Louis Marin en donne quelques exemples : « à Paris, à la faculté de droit : philosophie du droit criminel, par M. Zivanovic ; à la faculté des lettres : géographie de la péninsule balkanique et les phémènes du Karst, par M. J. Cvijic ; la valeur de la vie, par M. B. Pétronijevic […] ; à Clermont-Ferrand : histoire, par M. Vulic ; à Grenoble : la Serbie (géographie, histoire, langues, littérature), par M. S. Petrovic » (*Ibid.*, p. 42).

la capacité d'adaptation des structures de la diplomatie universitaire aux nouveaux besoins nés de la guerre.

2.2. L'adaptation des structures aux nécessités des « relations intellectuelles »

À partir de 1916, deux séries d'évolutions affectent les structures dédiées à la diplomatie universitaire. La première voit l'État s'investir de plus en plus dans l'organisation des relations universitaires avec l'étranger, non pas via le Quai d'Orsay, qui fait davantage figure de guichet d'allocations de moyens que d'instrument de structuration de l'action universitaire française à l'étranger, mais via l'ONUEF, dont la place, auprès des pouvoirs publics, ne cesse de croître au détriment de la capacité d'initiative individuelle des universités.

Le second processus, que l'on peut observer dans les discours comme dans les actes, tient à la place croissante accordée au thème des « relations intellectuelles internationales » et à la nécessité pour la France d'y prendre toute sa place.

L'expression, peu usitée avant la Première Guerre mondiale au-delà de quelques universitaires – on la trouvait déjà, par exemple, sous la plume de Julien Luchaire au début des années 1910 –, est en effet désormais régulièrement mobilisée pour penser les politiques publiques d'action intellectuelle de la France à l'étranger, en particulier sous la plume de parlementaires qui, pour la première fois, en songeant à créer des dispositifs aux prérogatives englobantes (gestion de la circulation des imprimés et des œuvres d'art, de la participation aux congrès, conférences et expositions, de la structuration de l'enseignement français à l'étranger, de l'organisation d'échanges réciproques d'élèves et de professeurs ou de l'équivalence des études et des diplômes, etc.), les envisagent désormais selon une logique bilatérale jusqu'ici ignorée. « Les relations intellectuelles ne sont pas les moins nécessaires ou les moins fécondes, soit pour l'avantage des *États en cause*, soit pour le progrès de *l'Humanité* sur notre planète. […] [Elles] doivent, rationnellement, être réglées de peuple à peuple par une politique spéciale fondée […] sur la situation respective d'un peuple par rapport à un autre », écrit pour sa part Louis Marin, en 1917[1512].

[1512] Louis Marin, « Avis… », *op. cit.*, p. 25 et 27.

Fig.5.8. – Occurrences de l'expression « relations intellectuelles internationales » dans les productions écrites françaises (1890-1939)[1513]

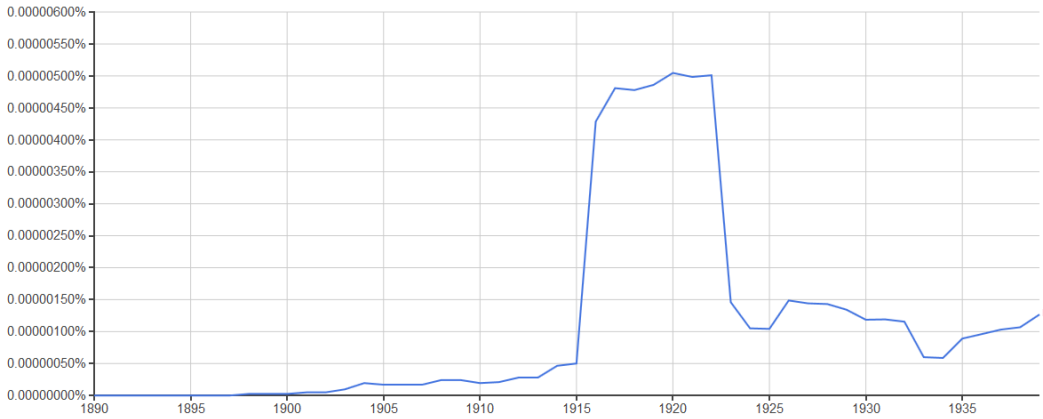

Bilatéralisme et étatisation ont ainsi chronologiquement partie liée. C'est à la fois parce qu'il est désormais nécessaire de penser l'action intellectuelle en termes de réciprocité et qu'un processus d'étatisation s'empare de l'Europe en guerre, que l'on commence alors à penser les relations universitaires internationales, non plus en termes de relations entre universités, mais de relations bilatérales entre États, situation qui implique de se doter des structures étatiques adéquates pour affirmer sa présence sur la scène internationale. Un troisième élément, déjà bien identifié par les historiens, s'y surajoute dans le cas de la France : la prise de conscience par les élites tertio-républicaines qu'une fois la guerre terminée, l'affaiblissement de l'économie et de la démographie françaises imposera de mener une politique compensatoire dans des domaines – comme l'action intellectuelle internationale – où les élites françaises peuvent continuer à assouvir ses prétentions impériales. À la Chambre des députés, des élus tels que Louis Marin (qui invente, en 1917, le terme de « politique intellectuelle extérieure »[1514]) ou André Honnorat se font les porte-voix de cette vision des choses :

> « La France sortira de la guerre avec un prestige infiniment grandi, mais aussi, hélas, avec une population terriblement réduite en nombre. Nul doute, par suite, que si elle veut conserver dans le monde la part d'influence à laquelle, à tant de titres, elle a droit, elle ait le devoir de profiter du prestige dont elle jouit à cette heure pour affermir son prestige et étendre l'action que, de tout temps et avec tant de profit pour le progrès moral de l'humanité, elle a exercé à l'étranger dans le domaine intellectuel »[1515].

Cette configuration tri-factorielle est porteuse d'ouverture sur l'étranger, à rebours d'un esprit de repli national ou de suspicion à l'égard de l'étranger que l'on pourrait croire entretenu par le contexte de guerre, et au profit de l'extension du domaine de la diplomatie

[1513] Projection graphique réalisée à l'aide du logiciel Google Ngram Viewer, le 6 mai 2014.
[1514] Louis Marin, « Avis… », *op. cit.*, p. 56.
[1515] André Honnorat, « Proposition de loi invitant le gouvernement à demander aux universités d'élaborer un programme commun d'action universitaire à l'étranger par le développement et la création d'instituts français », *J.O.*, *Documents parlementaires*, n°5164, 7 novembre 1918.

universitaire. La nécessité de rasséréner ses alliés ou de faire basculer les neutres, tout en préparant l'avenir, pousse les pouvoirs publics, au lendemain de l'ouverture de la séquence serbe de 1915-1916, à ouvrir grand les portes des universités aux étrangers d'une part, et à encourager toute initiative propre à développer les relations universitaires internationales d'autre part. Les réticents sont rares, et vite rabroués, comme ce consul de France à Bâle, qui s'étonne du regain d'activité de l'université de Grenoble en 1917 :

> « J'estime actuellement que les facilités proposées par l'université de Grenoble, pour les voyages, les renseignements (distribution de livrets-guides avec cartes et plans), l'octroi de certificats et de diplômes, concordent mal avec les circonstances actuelles et la restriction apportée à la délivrance des passeports et des visas […]. Grenoble, ville à la frontière, centre important de concentration militaire et d'usines travaillant pour la Défense nationale, est l'une des dernières villes de France où devraient, tant que dureront les hostilités, être attirés les étrangers dont la neutralité est plus officielle que réelle et qui, sous prétexte d'études, pourraient impunément se livrer à un travail plus lucratif. Il me paraîtrait opportun d'attirer l'attention de nos universités sur les inconvénients qu'offre une trop généreuse hospitalité et l'ouverture de nos frontières et de nos cours tant que le droit n'aura pas été établi »[1516].

La fin de non-recevoir que lui oppose son administration de tutelle est sans appel :

> « Si l'on se laissait guider exclusivement par ce point de vue on aboutirait à interdire l'entrée ou le séjour sur notre territoire à tout étranger. Une telle politique aurait plus d'inconvénients que d'avantages. Elle nous isolerait du reste du monde, livrerait à l'influence exclusive de nos ennemis tous les étrangers qui ne nous sont pas inébranlablement attachés, elle nous priverait de ressources précieuses de tout ordre. Sans doute la question est complexe et délicate. En temps de guerre, on doit redoubler de prudence et de précaution, en d'autres termes, nous ne devons négliger aucun effort pour distinguer ceux qu'il y a utilité à laisser pénétrer chez nous et ceux qu'il y a aurait danger à admettre. Or, précisément, *a priori*, des jeunes gens qui se présentent comme désireux de compléter dans nos universités leur éducation se recommandent par là même à notre bienveillance ; il y a en effet beaucoup de chances pour qu'ils soient hors d'état de nous nuire, même si telle était leur intention ; il y a de grande probabilité que le sentiment principal qui les guide est la sympathie pour notre culture et nos mœurs. On peut et l'on doit assurément examiner avec attention le cas de chacun de ceux qui manifestent ces intentions. Une fois même qu'ils sont installés chez nous, ils ne doivent pas être exempts *ipso facto* de toute surveillance. Mais nous devons nous garder de tarir délibérément par une suspicion générale à l'égard de toute la jeunesse étrangère une des sources d'influence dont nous avons eu le plus à nous louer dans le passé et auxquelles nous comptons recourir davantage encore dans l'avenir »[1517].

Reste à organiser et coordonner les acteurs du secteur pour mener à bien cet appel de l'étranger né de la guerre.

A) L'inadaptation du Quai d'Orsay pour le développement des relations universitaires

L'acteur le plus évident pour jouer ce rôle pivot dans la construction d'un dispositif de « politique intellectuelle extérieure » n'est paradoxalement pas le plus en position de le faire. Le Quai d'Orsay souffre en effet de ce que l'on pourrait appeler une crise d'adaptation à la

[1516] Lettre du consul général de France à Bâle au ministre des Affaires étrangères, lettre n°93, MAE, Direction des affaires politiques et commerciales, « Au sujet des étudiants étrangers à l'Université de Grenoble », Bâle, le 1er mai 1917 (AD Rhône, 1T 4284).

[1517] Lettre du ministre des Affaires étrangères, Paris, 14 mai 1917 (AD Rhône, 1T 4284).

situation de guerre. Les réformes s'y succèdent péniblement, pour tenter de mettre en place un dispositif de propagande[1518], concurremment avec d'autres ministères et le Parlement.

Le besoin de faire pièce à la propagande allemande, notamment en direction des pays neutres, a tout d'abord incité le ministre des Affaires étrangères, Théophile Delcassé à créer en août 1914 un Bureau de la presse qui, par l'intermédiaire de l'Agence Havas, alimentait en informations choisies la presse étrangère. En février 1915, le ministère de la Guerre a fondé à son tour son propre Bureau d'information militaire[1519] puis, en août 1915, un Bureau d'étude de la presse étrangère[1520], composé en majorité d'universitaires blessés au front ou exemptés, plutôt versés dans l'étude des langues étrangères et circulant généralement dans les réseaux de l'École normale supérieure, qui joue là un rôle de rabatteur[1521]. C'est aussi en 1915 qu'Étienne Fournol, ancien député de l'Aveyron, a créé un Office de propagande, avec le soutien du Quai d'Orsay et de la commission des Affaires extérieures de la Chambre des députés, laquelle espère, par ce prolongement officieux, contrôler l'activité du ministère des Affaires étrangères en matière de propagande[1522].

En octobre 1915, Philippe Berthelot, directeur de cabinet du président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, Aristide Briand, décide de réorganiser la propagande, pour mieux la centraliser sous son autorité, au sein d'un service d'informations à l'étranger installé dans « un vaste et luxueux immeuble de six étages »[1523], sur la rive droite de la Seine, 3 rue François-I[er], face au Quai d'Orsay. L'organisation prend quatre mois. Le Bureau d'études de la presse étrangère du ministère de la Guerre, qui conserve malgré tout son autonomie, y est logé[1524]. Mais l'Office de propagande de Fournol n'est pas absorbé : pour garder un moyen d'action qui lui est propre, la commission des Affaires extérieures l'installe dans un immeuble du boulevard Saint-Germain et, sous le nom de Comité d'action parlementaire à l'étranger, en

[1518] Voir notamment Jean-Claude Montant, « La Propagande extérieure de la France pendant la Première Guerre mondiale. L'exemple de quelques pays neutres européens », thèse de doctorant d'Histoire (dir. Jean-Baptiste Duroselle), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1988 *;* Didier Georgakakis, *La République contre la propagande ?..., op. cit.* ; « Le gouvernement des esprits… », art. cité, p. 66-67.

[1519] Olivier Forcade « Voir et dire la guerre à l'heure de la censure (France, 1914-1918) », *Le Temps des médias* 1/2005 (n°4), p. 50-62.

[1520] « Bureau d'études de la presse étrangère (1915-1922) », *Matériaux pour une histoire de note temps*, n°24, 1991, p. 2-4.

[1521] Michaël Bourlet, « Des normaliens dans les services de renseignement du ministère de la Guerre (1914-1918), *Revue historique des armée*, n°247, 2007 [En ligne].

[1522] Jean-Claude Montant, *op. cit.*, p. 186.

[1523] Pierre Benoit, *La chaussée des géants*, Paris, Albin Michel, 1922, p. 27 (cité dans « Jean Giraudoux. Lettres à Suzanne. II. 1915-1943 », *Cahiers Jean Giraudoux*, n°32, Paris, Grasset, 2004).

[1524] Le Parlement relèvera en 1917 que les deux services ne font cependant que cohabiter : « Les excellents éléments dans les différents services d'études qui dépendent soit du ministère des Affaires étrangères, soit du ministère de la Guerre […] sont indépendants les uns des autres et travaillent chacun de leur côté, en s'ignorant. Ils ont produit des travaux remarquables : mais ces travaux ne sont centralisés nulle part » (*Impressions parlementaires, CDD*, n°4108, 20 décembre 1917, p. 81).

fait le « service de propagande » de la Chambre des députés. Le Comité, souligne Jean-Claude Montant, va devenir de fait « un vrai rival du ministère des Affaires étrangères »[1525], et les députés qui s'y activent, les garants de la place que les parlementaires entendent occuper face à l'exécutif dans la définition de la stratégie diplomatique la France en guerre[1526].

En avril 1916 surtout, le bureau des écoles et des œuvres françaises à l'étranger est une fois de plus diminué dans le dispositif ministériel : Albert Pingaud, son chef depuis 1912, est envoyé à Florence, son adjoint envoyé en Argentine et le bureau se voit rattaché au secrétariat de la direction des affaires politiques commerciales, « contre toute logique »[1527]. Le rapporteur du budget des Affaires étrangères à la Chambre, Louis Marin – « vieil ami » de Berthelot[1528] et donc peu susceptible de mauvaises intentions à son égard – n'y comprend plus rien :

> Ces « méthodes sont déplorables à tel point que nous avons un bureau des écoles à l'heure actuelle complètement désorganisé, où l'absence de solides traditions se fait sentir plus que partout ailleurs, où les attributions sont tellement mal définies et tellement dispersées, qu'on ne sait plus qui est véritablement responsable du service. […] Ce travail, a-t-on besoin de le dire, n'a rien de commun avec celui du secrétariat du directeur chargé de travaux dits "spéciaux". […] Voit-on le danger d'une telle diminution du bureau des écoles et des œuvres françaises à l'étranger, d'une telle confusion des attributions et, partant, des responsabilités ? […] Depuis que le secrétariat du directeur politique est transformé […], on y trouve exactement *le même personnel*. […] Il faut en conclure que, ou bien le personnel affecté au secrétariat du directeur politique avait, avant 1916, une besogne tout à fait insuffisante, ou bien le bureau du secrétariat des écoles, depuis 1916, ne peut plus fonctionner normalement. […] Cette dernière alternative est la vraie. […] Le fonctionnement du bureau des écoles est devenu des plus défectueux par suite de ces bouleversements qui ne reposent sur rien de logique »[1529].

L'impossibilité d'obtenir des informations claires sur l'organisation des services n'aide pas à la transparence[1530]. Une chose est claire cependant : le ministère des Affaires étrangères reste bien le guichet d'allocations de moyens qu'il était avant-guerre pour les « œuvres »[1531],

---

[1525] *Ibid.*, p. 193.

[1526] Sur les tiraillements en gouvernement et parlement, cf. Fabienne Bock, *Un parlementarisme de guerre (1914-1919)*, Paris, Belin, 2002.

[1527] *Impressions parlementaires*, *CDD*, n°1387, 28 octobre 1915, p. 435.

[1528] Paul Morand, *Journal d'un attaché d'ambassade (1916-1917)*, Paris, Gallimard, 1996, p. 41.

[1529] *Ibid.*, p. 415 et p. 435-436.

[1530] Les réponses alambiquées du ministère aux parlementaires témoignent en effet soit d'une confusion, soit d'une volonté manifeste d'entretenir le flou, à la limite de la farce, comme cette note envoyée par le Quai d'Orsay à Louis Marin : « Le chef du bureau des écoles est en même temps le chef du secrétariat particulier et du service des travaux spéciaux. Pour bien se rendre compte de la manière dont fonctionne ce service, j'ajoute que les travaux purement matériels du secrétariat politique (réception des télégrammes et correspondances, classement, recherches des précédents pour le Directeur, réception de certains visiteurs, communications téléphoniques, correspondance du directeur avec les particuliers, service des communications au Comité de guerre, liaison entre le cabinet du Ministre et la direction politique, etc.) sont du ressort exclusif des deux agents attachés au secrétariat, tandis que le fonctionnaire, qui porte le titre de chef du secrétariat du service des travaux spéciaux et des écoles, est complètement dégagé de ces travaux matériels et reste chargé à la fois de travaux spéciaux ressortissant du directeur et de toutes les questions concernant les écoles et œuvres françaises à l'étranger » (*Ibid.*, p. 436).

[1531] Encore que les crédits des œuvres stagnent entre 1914 et 1916 : 148 000 francs pour l'Europe, 46 000 pour l'Amérique, 1,2 million pour l'Orient (*Impressions parlementaires*, *CDD*, n°4108, 20 décembre 1917).

mais sans incidence sur le développement du champ d'action de la diplomatie universitaire, la « propagande scolaire » étant en outre bien plus dans ses attributions que l'organisation de l'expansion universitaire.

Quant à la Maison de la presse, dont la section de propagande placée sous l'autorité d'un universitaire, Auguste Bréal – ami d'enfance de Philippe Berthelot –, si elle finance bien des missions à l'étranger confiées à des intellectuels, plutôt écrivains et artistes (Giraudoux, Cortot, Bergson, etc.), ces missions n'ont pas de caractère universitaire. Elles sont d'ailleurs l'objet de vives critiques – certes souvent non dénuées d'arrières pensées politiques – quant au processus de sélection des candidats au départ : « Ce choix a été partagé jusqu'ici entre le service de la propagande et le cabinet du ministre. Il s'est fait trop souvent au hasard. […] Parmi les missions données, il y en a eu d'excellentes ; il y en a eu de détestables. Quelques-unes ont justement motivé les critiques les plus vives. Il importe qu'à l'avenir de pareils abus ne puissent plus se reproduire », relève en 1917 le député Flaminius Raiberti[1532]. L'opposition politique au cabinet Briand aidant, la Maison de la presse se voit en outre, comme on le sait, vite dénoncer comme un « asile d'embusqués »[1533] et comme un « bureau de placement » pour les amis du réseau Berthelot, Bréal et Morand (Giraudoux, Daniel Halévy, Alexis Léger, Cocteau, Jaloux, de Miomandre, etc.)[1534], que d'aucuns surnomment le « groupe de la valise »[1535]. En mars 1917, la chute du cabinet Briand, remplacé par le gouvernement d'Alexandre Ribot, provoque la mise à l'écart de Berthelot, l'envoi de Bréal en Espagne (« à contrecœur »[1536]) et bientôt le départ de Morand à Rome. La Maison de la presse disparaît, divisée en deux services[1537] placés sous le contrôle d'hommes liés à la nouvelle présidence du Conseil – « tout cela aux dépens du Département. […] Le cabinet n'est plus du tout le centre d'activité et d'information qu'il était sous le précédent ministère »[1538]. Avec l'arrivée de Clemenceau au pouvoir en novembre 1917 et celle de Stephen Pichon à la tête des Affaires étrangères, le gouvernement marche sur des œufs et joue la carte de la clarification face aux demandes du Parlement : une enquête interne est diligentée au printemps 1918 par Stephen

[1532] *Ibid.*, p. 82.

[1533] Paul Morand, *op. cit.*, *Journal d'un attaché d'ambassade (1916-1917)*, p. 38.

[1534] Sur les inspections menées à cette occasion par la commission sénatoriale de l'armée à la Maison de la presse, voir le travail récent de Charles Ridel, *Les embusqués*, Paris, Armand Colin, 2007.

[1535] Cette « maison de la presse, lieu bizarre et aimable, absurde et inutile, qui servait de caserne confortable à des écrivains […] que nous appelions le groupe ou le paysage de la valise » (Albert Thibaudet, cité par Stéphanie Smadja, « Giraudoux dans l'histoire de la prose narrative des années 1920 : un "style de la valise" ? », dans *Cahiers Jean Giraudoux*, n°36, 2008, p. 130-131).

[1536] Paul Morand, *op. cit.*, p. 235.

[1537] Cf. Jean-Claude Montant, « L'organisation centrale des services d'information et de propagande du Quai d'Orsay pendant la Grande Guerre », dans Jean-Jacques Becker (dir.), *Les sociétés européennes et la guerre de 1914-1918*, Nanterre, Presses de l'université de Nanterre, 1990, p. 140.

[1538] Paul Morand, *op. cit.*, p. 228 et p. 261.

Pichon sur les œuvres françaises à l'étranger[1539] avant que, quelques mois plus tard, Clemenceau ne crée, en juin 1918, sous l'autorité d'« un homme à lui »[1540], le diplomate Antony Klobukowski, une nouvelle entité – le Commissariat général à l'information et à la propagande –, destinée à tout regrouper, d'abord rattachée à la présidence du Conseil avant d'être récupérée fin 1918 par le Quai d'Orsay[1541].

Tout au long de la Grande Guerre, ce n'est donc toujours pas du côté du ministère des Affaires étrangères – d'ailleurs apparemment peu impliqué sur le dossier des réfugiés serbes par exemple –, qu'il faut rechercher le déploiement d'une action universitaire internationale.

B) « Le réveil des universités françaises »[1542] ?

Du côté des universités, tandis que l'année 1916 et l'accueil des étudiants serbes ont donc permis un regain d'activité sous l'impulsion du ministère de l'Instruction publique et de l'ONUEF, les années 1917-1919 constituent aussi une période d'interrogations. Les débats s'y multiplient, jetant des ponts vers l'après-guerre.

- LE DÉBAT AUTOUR DE LA « CINQUIEME LICENCE »

L'un des débats les plus notables est lancé au printemps 1917, par la faculté des lettres de l'université de Clermont-Ferrand, où la venue des étudiants serbes depuis 1916 questionne l'organisation des enseignements, jugés trop spécialisés par les nouveaux venus.

> « À la rentrée de 1916, la faculté des lettres de Clermont vit venir à elle un groupe important d'étudiants serbes […]. Lorsque ces jeunes gens s'enquirent auprès de leurs professeurs des études qu'ils pouvaient faire dans les universités françaises, leur surprise et leur désappointement furent grands […]. Ils désiraient vivement, en s'instruisant auprès des maîtres français, s'initier à la langue, à la littérature, à l'histoire, à l'art, aux institutions, en un mot à la civilisation de notre pays. […] Pour répondre à ce désir sincère, qu'avions-nous à leur offrir ? […] Comment, à côté des licences de philosophie, d'histoire générale, de langues classiques et de langues vivantes, n'existait-il pas chez nous […] un "examen national" ? […] Estimant ces plaintes justifiées, il nous sembla qu'il y avait mieux à faire que de persévérer dans de mauvaises habitudes. […] Ce que les Serbes nous demandaient alors, d'autres nous le demanderaient aussi bientôt »[1543].

Le 2 février 1917, le programme d'un « Certificat d'études supérieures françaises » est rédigé par la faculté, approuvé par le Conseil de l'université et soumis au ministre. Cette sorte de diplôme d'initiation à la civilisation française n'est pas réservée aux étrangers – « c'eût été

[1539] « Enquête relative aux œuvres françaises à l'étranger (notamment les œuvres d'enseignement) », Paris, Janvier 1918 (CADN, SOFE 141).
[1540] Jean-Claude Montant, art. cité, p. 141.
[1541] *Ibid*.
[1542] Auguste Audollent, « Le réveil des universités françaises », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 72, 1918, p. 443-452.
[1543] Auguste Audollent, « A propos de la "cinquième licence" », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 72, 1918, p. 115-116.

le discréditer auprès d'eux, de prime abord »[1544] – mais ouvert également aux Français – mieux « connaître le génie de la France et [en] étudier les glorieuses manifestations »[1545] ne peut faire de mal à personne. Si l'idée est nouvelle pour Clermont, elle ne l'est assurément pas pour toutes les universités, puisqu'on a déjà vu fleurir ce type de diplôme d'université avant-guerre. Ce qui est nouveau en revanche, c'est l'idée selon laquelle ce diplôme pourrait bien devenir un diplôme d'État, généralisable à toutes les universités, moyennant une nouvelle réforme du régime de la licence ès-lettres. La position des clermontois est simple à comprendre – et l'épisode serbe qui a permis à leur faculté des lettres de doubler ses effectifs a été pour eux un déclencheur : « cette admission des étudiants étrangers dans nos universités […] constitue pour nous une nécessité, disons mieux, une question de vie ou de mort »[1546].

Le 26 mars 1917, l'initiative est relayée à l'assemblé générale de l'ONUEF[1547] et, le 14 avril suivant, le thème est inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée de l'Association du personnel enseignant des facultés des lettres (dont le président, Auguste Audollent, est justement le Doyen de la faculté des lettres de Clermont) en vue d'étudier le principe d'une généralisation[1548]. Les débats sont vifs : créer un nouveau diplôme d'État, c'est risquer, en somme, de remettre à plat le régime de la licence ès-lettres sur lequel on a déjà eu tant de mal à s'accorder en 1907. Simple examen scolaire subit un an après le baccalauréat et initialement composé de deux épreuves de latin et de français au moment de sa création en 1808, puis augmenté de nouvelles épreuves en 1828 et en 1840, la licence ès-lettres a déjà fait l'objet de nombreuses réformes entre 1880 et 1894, afin de scientificiser son contenu. Pour satisfaire les uns sans mécontenter les autres, un double régime d'épreuves avait alors été instauré avec d'une part, des épreuves communes (la dissertation française, la composition latine), et d'autre part, des épreuves plus spécialisées (en philosophie, histoire, lettres classiques, langues vivantes, au choix de l'étudiant). En 1907, une autre réforme a mis fin à ce régime hybride mêlant héritage et nouvel esprit universitaire inspiré d'outre-Rhin, pour trancher en faveur de la spécialisation disciplinaire et supprimer les épreuves communes. En 1917, il existe donc depuis dix ans quatre licences (philosophie, histoire, lettres classiques, langues vivantes), mais qui ont gardé malgré tout chacune en leur sein une épreuve de version latine adaptée aux exigences de la discipline.

[1544] Rapport du Doyen de la faculté des lettres de Clermont-Ferrand, 2 février 1917 (cité par Auguste Audollent, « A propos de la "cinquième licence" », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 72, 1918, p. 117).

[1545] *Ibid*.

[1546] *Ibid*.

[1547] ONUEF, Assemblée générale, 26 mars 1917 (AN, 70AJ/2).

[1548] Association du personnel enseignant des facultés des lettres, *Compte rendu de l'Assemblée générale du 14 avril 1917*, vol. 26, Paris, Imprimerie du Progrès, 1917, p. 14-17 (cité par Auguste Audollent, « A propos… », *op. cit.*, p. 118.

Deux pistes de réforme sont envisagées lors de l'assemblée des enseignants des facultés des lettres d'avril et d'octobre 1917 : la première consiste à repenser une nouvelle fois tout le système, en faisant de ce nouveau diplôme d'État attendu par les étudiants étrangers une année de propédeutique, destinée à l'ensemble des étudiants des universités avant l'accès à la licence ; la seconde option consiste à créer une « cinquième licence », solution qui pourrait ravir tout le monde – y compris la direction de l'enseignement supérieur qui, en la personne de Poincaré puis de Coville, se montre plutôt favorable à cette évolution[1549] – s'il n'était toutefois envisagé de ne pas faire figurer le latin parmi les épreuves obligatoires. Car c'est là que le bât blesse. Il y a ceux qui, d'un côté, ne voient que des avantages à une suppression du latin, tel que Théodore Ruyssen, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux :

> « Il existe un monde slave, un monde grec, un monde musulman, pour ne rien dire du vaste monde asiatique ; […] le latin, fort peu répandu en Russie, l'est encore moins en Grèce, dans les écoles musulmanes, dans l'Inde, en Chine et au Japon. Voilà des terres singulièrement vastes et riches qu'il conviendrait, après la guerre, d'ouvrir à l'influence des lettres et de l'esprit français. […] Et s'il nous arrive après la guerre quelques-uns de ces lettrés des grands centres intellectuels de l'Inde, que Cambridge et Oxford ont jusqu'ici seuls attirés, les arrêterons-nous sur le seuil en leur montrant du doigt l'inexorable principe inscrit au fronton du temple : Que nul n'entre ici s'il n'est latiniste ? […] Le déclin du latin est un fait qu'on peut regretter, mais dont il faut tenir compte. Ne faisons rien pour précipiter ce mouvement, qui ne va pas sans graves conséquences, mais sachons nous y adapter dans la mesure où il est irrésistible ? Tout organisme incapable d'adaptation est condamné à la stérilité et à la mort »[1550].

Et il y a ceux pour qui l'impératif d'attractivité ne saurait suffire à engager une liquidation d'une certaine conception de la formation à la française :

> « Il ne faudrait pas que le désir de faire concurrence aux universités allemandes aboutit à faire des universités françaises des maisons dont l'accès serait trop facile […] Un examen facile, comme un enseignement facile, est vite un examen déprécié. […] Berlin et Leipzig avaient réussi, avant la guerre, à répandre jusqu'au-delà de l'Atlantique cette légende qu'on ne pouvait faire que chez elles de fortes études. La guerre a contribué à détruire cette légende. Ne le faisons pas revivre. […] Il faudra bien rendre [cette licence] accessible aux Français […] [et] tous ceux pour qui la licence n'est qu'un titre iront, en vertu de la loi du moindre effort, à la licence française. […] Quand les licenciés sans latin arriveront en bataillons serrés dans les facultés de droit, à l'École des sciences politiques, à l'École des Chartes, il faudra bien adapter l'enseignement à leurs exigences, à leurs capacités, c'est-à-dire – ne rusons pas avec les mots – baisser le niveau de l'enseignement. […] Je ne conçois pas ce que peut être, *surtout pour un étranger*, une étude historique du français qui n'ait pas, à sa base, la connaissance du latin. Autant vaudrait enseigner la physique à un étudiant qui ignorerait les éléments des mathématiques. […] Ouvrons nos portes, largement, aux étrangers ; mais que ce soient les portes d'une maison salubre, et solidement meublée. »[1551].

Le débat sur la réforme de la licence en vue d'attirer les étudiants étrangers en France est ainsi lancé (il aboutira en 1920), tandis que plusieurs enquêtes, diligentées par le ministère

[1549] Association du personnel enseignant des facultés des lettres, *Compte rendu de l'Assemblée générale du 27 octobre 1917*, Paris, Imprimerie du Progrès, 1917, p. 16.

[1550] Théodore Ruyssen, « À propos de la "cinquième licence" », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 72, 1918, p. 265-266 et 269).

[1551] Théodore Ruyssen, « À propos de la "cinquième licence" », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 72, 1918, p. 265-266 et 269).

auprès des facultés à la demande de l'ONUEF, accélère un peu plus encore l'étatisation des actions de diplomatie universitaire.

C) La montée en charge de l'ONUEF et la levée de l'hypothèse fédérale

S'il est pour l'heure plutôt préservé par les circonvolutions bureaucratiques qui affectent le domaine de la propagande – il faudra attendre la sortie de guerre, comme on le verra plus loin, pour que les débats réformateurs ne lui fassent craindre des remises en causes –, le secteur de la diplomatie universitaire n'en poursuit pas moins son processus d'étatisation sous la houlette d'une redynamisation de l'Office national des universités et écoles françaises.

À partir de 1916, alors que se met en place le plan d'accueil pour les étudiants-réfugiés serbes, l'ONUEF entre en effet dans une nouvelle ère. Un échange de postes en donne le signal : le 17 avril, le directeur de l'ONUEF, Jules Coulet, devient recteur de l'académie de Grenoble en remplacement de Charles Petit-Dutaillis, qui intègre le jour-même l'inspection générale de l'Instruction publique, en attendant sa nomination annoncée à la tête de l'ONUEF, actée le 5 juin 1916[1552]. Pour ce médiéviste spécialiste des « rapports franco-britanniques au Moyen Âge »[1553], né en 1868, diplômé de l'École des Chartes (1890), agrégé d'histoire (1890), enseignant d'histoire médiévale à la faculté des lettres de Lille (1895) reconverti dans la carrière rectorale en 1908[1554], la direction de l'ONUEF représente une compensation. Il n'a que 48 ans et l'on songeait à lui pour le rectorat de Paris, ainsi que pour un poste à la Sorbonne[1555]. Mais ce sont des raisons familiales qui lui ont fait quitter le rectorat de Grenoble[1556]. Le monde rectoral a alors appuyé avec force sa candidature à l'ONUEF, où tout a été fait pour ne pas lui opposer de concurrents[1557]. Ce choix n'est du reste pas incohérent au regard des dossiers que Petit-Dutaillis a eu à traiter à Grenoble (Institut français de Florence, Comité de patronage, etc.).

Bien plus investi que Jules Coulet – ne serait-ce que parce qu'il ne cumule pas comme ce dernier sa fonction à l'ONUEF avec la direction du Musée Pédagogique et la direction du

---

[1552] ONUEF, Conseil d'administration, 5 juin 1916 (AN, 70AJ 2).

[1553] Clovis Brunel, « Charles Petit-Dutaillis », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1948, t. 107, p. 179.

[1553] D'après Lucien Poincaré (ONUEF, Conseil d'administration, 5 juin 1916, AN, 70AJ 2).

[1554] *Ibid*. ; François Olivier-Martin, « Éloge funèbre de M. Charles Petit-Dutaillis, membre de l'Académie », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, n°3, vol. 91, 1947, p. 456-463 ; Alfred Merlin, « Notice sur la vie et les travaux de M. Charles Petit-Dutaillis, membre de l'Académie », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, n°4, vol. 97, 1953, p. 416-427.

[1555] D'après Lucien Poincaré (ONUEF, Conseil d'administration, 5 juin 1916, AN, 70AJ 2).

[1556] *Ibid*.

[1557] « Divers candidats étaient très recommandables et à des titres divers, mais ils ont renoncé à se présenter dès qu'ils ont su que la candidature de M. Petit-Dutaillis était déjà posée » (*Ibid*).

Bureau des renseignements de la Sorbonne –, également doté d'une position et d'une plus grande expérience de l'administration de l'Instruction publique qui lui autorisent de parler d'égal à égal avec les recteurs – les courriers de Jules Coulet adressés aux recteurs portaient la formule d'adresse « Monsieur le recteur » tandis que ceux de son successeur commencent par un significatif « Mon cher collègue » –, Petit-Dutaillis va s'employer à faire de l'ONUEF un pilier de la diplomatie universitaire française, dont il va être l'un des maîtres d'œuvre plus de vingt ans durant.

Dès son arrivée à la tête de l'ONUEF, Charles Petit-Dutaillis entreprend de lui redonner du souffle, et ce d'autant plus que le Quai d'Orsay n'est pas encore un acteur fortement impliqué dans le domaine des relations universitaires internationales.

> « Au moment où je suis entré dans cette maison, elle existait depuis six ans. On y avait bien travaillé. […] Mais les ressources de l'Office étaient très faibles. Son budget n'atteignait pas au total 30 000 francs or. Avec si peu de ressources, on ne pouvait aller loin. […] J'ai fait à cette époque […] une besogne de préparation. L'Office n'était pas très connu à l'étranger, et je savais bien, par ma propre expérience, que certaines universités françaises n'étaient pas encore prêtes à utiliser sa collaboration : j'ai beaucoup écrit, beaucoup voyagé, causé avec les conseils d'universités, fait des conférences en province sur la nécessité d'une expansion intellectuelle lorsque la tempête aurait cessé »[1558].

Entre la fin de l'année 1916 et le début de l'année 1917, en plus des activités pratiques liées à la direction de l'Office, Petit-Dutaillis envoie des droits de réponse à la presse, en défense de l'action internationale des universités de province[1559] ; multiplie les notes aux recteurs[1560] et aux parlementaires[1561] ; parle au Comité France-Russie le 17 janvier 1917 avec une conférence sur « Les conditions de notre expansion intellectuelle »[1562] – une version écrite est publiée, au printemps 1917, dans la *Revue politique et parlementaire*[1563] ; intervient en tant que rapporteur d'une section du Congrès national du Livre, le 12 mars 1917[1564], toujours autour de la question de l'« expansion intellectuelle », afin de convaincre les éditeurs

[1558] ONUEF, Rapport du directeur, Assemblée générale du 13 mai 1936, p. 4-5 (AN, 70AJ/7).

[1559] « M. le professeur Houllevigue estime que nous n'avons encore fait aucun effort sérieux pour attirer [les étudiants étrangers], et qu'ils ne bénéficient chez nous que d'une bienveillance indolente. Je crois que toutes les universités françaises […] n'accepteront pas comme fondées les critiques qu'il a formulées, notamment au sujet des comités de patronage des étudiants étrangers. Certains de ces comités ont organisé depuis longtemps les bureaux de renseignements et de propagande qu'il préconise si justement et se sont occupés avec une sollicitude effective des étudiants étrangers. Ils les ont accueillis à leur arrivée, leur ont procuré des logements agréables et des distractions saines, ont institué, avec le concours des universités, des enseignements spéciaux pour eux. Quelques universités ont eu l'heureuse fortune d'être aidées par […] des hommes d'une rare intelligence et d'un sens pratique aiguisé » (*Le Temps*, 27 novembre 1916).

[1560] En février 1917, il n'envoie pas moins d'une dizaine de notes portant sur l'organisation de la diplomatie universitaire et sur les relations universitaires de la France avec l'Angleterre, les Etats-Unis, la Hollande, l'Italie, le Portugal, la Russie, la Serbie et la Suisse (AD Isère, 21T 136).

[1561] « Pour M. Herriot. Note sur l'Office national des universités et écoles françaises (1910-1917) » (AN, 70AJ/1).

[1562] AD Isère, 21T 136.

[1563] Charles Petit-Dutaillis, « Les conditions de notre expansion intellectuelle », *Revue politique et parlementaire*, n°269, 10 avril 1917, p. 21-34 ; n°270, 10 mai 1917, p. 204-212.

[1564] « Chronique », *Revue des études historiques*, 83e année, 1917, p. 310.

que soutenir l'expansion universitaire française, c'est permettre un progrès des exportations de livres à l'étranger[1565]. À cette dernière occasion, Petit-Dutaillis cherche même à faire voter par le Congrès un vœu aux accents centralisateurs – « Que toutes les initiatives concernant notre expansion intellectuelle soient portées par leurs auteurs à la connaissance de l'Office national »[1566] –, mais qui est loin de faire l'unanimité. Ainsi Pierre Decourcelle, de la Société des gens de lettres :

> « J'y vois un inconvénient tout de même. […] Nous avons d'autres groupements français qui ont à cœur l'expansion intellectuelle et qui s'en occupent activement et heureusement. Que l'Office du boulevard Raspail fasse sa besogne très dignement, très noblement, très utilement, nous en sommes certains ; mais la Société des gens de lettres, elle aussi, s'est consacrée puissamment, efficacement, à l'expansion intellectuelle de la France, et nous ne voyons pas très bien la nécessité d'aller diriger nos efforts du côté du boulevard Raspail. Je pense que toutes les associations qui concourent à ce but partageront, sur ce point, les idées de la Société des gens de lettres. Je suis tout à fait d'accord avec M. Petit-Dutaillis pour reconnaître les efforts multiples de l'Office des universités : mais il travaille chez lui ; qu'il nous permette de travailler chez nous ! »[1567]

Pour le nouveau directeur de l'ONUEF, il s'agit de profiter du contexte de guerre pour renouer avec les ambitions de l'Office au moment de sa reprise en main par les recteurs en 1910 et de ressouder les universités autour d'une diplomatie universitaire à caractère fédéral, dont l'ONUEF serait le pilote : « Nous pourrions, écrit Petit-Dutaillis aux recteurs de province le 10 février 1917, arriver à un résultat qui est celui de connaître et de mettre à profit *en commun*[1568] ce qui est fait et se projette en France pour l'extension de sa langue et de son prestige intellectuel. Les universités ont chacune un caractère, que la diversité des provinces françaises traduit suffisamment. Elles ne songent pas à une concurrence au sens étroit du mot. Un effort *organisé collectivement*[1569] […] me paraît indispensable »[1570].

Pour ce faire, Petit-Dutaillis décide de rationaliser les méthodes de travail à l'ONUEF. Une entreprise de séduction des recteurs de province est initiée[1571], et le travail mieux planifié. Le 25 mars 1917, à la veille de sa première assemblée générale en tant que directeur, Petit-Dutaillis réunit ainsi les recteurs de province et deux professeurs représentants de l'université de Paris (Émile Durkheim et Fernand Baldensperger) pour rédiger « ensemble »[1572] plusieurs vœux à soumettre à la discussion de l'assemblée générale. Neuf

---

[1565] Louis Hachette, « L'avenir du livre français », *Revue des deux mondes*, 1er mai 1917, p. 164.
[1566] *Congrès national du Livre. Compte-rendu des travaux*, Paris, Cercle de la Librairie, 1917, p. 244.
[1567] *Ibid.*, p. 245.
[1568] C'est nous qui soulignons.
[1569] *Ibid.*
[1570] Circulaire aux recteurs de province, Paris, 10 février 1917 (AD Isère, 21T 136).
[1571] « Je souhaite pouvoir être utile aux universités de province. Je crois que pour cela il me faut les connaître, autrement que par des imprimés et des dossiers. Je serais heureux de les visiter, guidé par vous, pendant l'année qui s'ouvre » (Lettre de Charles-Petit Dutaillis au recteur de l'académie de Besançon », Paris, 13 octobre 1916, AD Doubs, T763).
[1572] ONUEF, Assemblée générale, 26 mars 1917 (AN, 70AJ/2).

vœux sont édictés, qui visent autant à donner la force du collectif aux revendications portées auprès du ministère (comme la création d'un doctorat *honoris causa*, déjà plusieurs fois demandée par quelques universités séparément depuis le début des années 1900), qu'à généraliser dans toutes les universités les bonnes pratiques de certaines d'entre elles, en vue d'établir un certain nombre de normes communes. « Que chaque université française, énonce par exemple le huitième vœu, possède un comité de patronage des étudiants étrangers, puissamment organisé, s'occupant de la réception des arrivants, de leur logement, de la surveillance discrète des pensions, des fêtes amicales et des excursions, et […] des organisations pédagogiques propres à donner toutes satisfactions aux étudiants : cours spéciaux de français, cours de vacances, etc. »[1573]. Ces vœux sont aussi l'occasion de replacer l'ONUEF au centre de la diplomatie universitaire : « Que toutes les mesures propres à attirer les étudiants étrangers soient étudiées par l'administration et par les universités, en collaboration avec l'Office des universités »[1574]. Dans cet objectif d'ailleurs, l'ONUEF accorde l'hospitalité à de nombreuses associations en quête de lieux de réunion, afin d'être pour elles une référence (comité franco-britannique, comité France-Belgique, Union intellectuelle franco-italienne, comité France-Portugal, etc.)[1575], et développe, d'abord en juin 1916, en lien avec les slavisants de la Sorbonne, un bureau d'accueil – intégré à l'ONUEF – pour les étudiants tchèques en France (dont le secrétariat est assuré par un jeune privat-docent de l'université de Prague, Édouard Benès, le futur président de la République tchécoslovaque)[1576] et, la même année, un bureau d'accueil des étudiants polonais, avec l'aide de Wladyslaw Mickiewicz, directeur de la bibliothèque polonaise de la Sorbonne, et Fortunat Strowski, « fils d'un professeur d'allemand venu de Pologne »[1577], et professeur à la faculté des lettres de Paris[1578] .

L'enjeu de cette relance interne n'est pas mince : à l'heure où l'on commence à discuter des réformes à apporter à l'organisation de l'action intellectuelle de la France à l'étranger, il s'agit d'affirmer la place de premier plan occupée dans le secteur par les universités – « Quels

– « Je souhaite pouvoir être utile aux universités de province. Je crois que pour cela il me faut les connaître, autrement que par des imprimés et des dossiers. Je serais heureux de les visiter, guidé par vous, pendant l'année qui s'ouvre ».

[1573] *Ibid.*

[1574] *Ibid.*

[1575] *Ibid.*

[1576] « Le "Bureau d'accueil" des Tchèques à l'Office national des universités et écoles françaises », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 70, 1916, p. 314.

[1577] Michel Espagne, « Les études germaniques à l'université de Bordeaux », dans Alain Ruiz (dir.), *Présence de l'Allemagne à Bordeaux du siècle de Montaigne à la veille de la Seconde Guerre mondiale*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1997, p. 249.

[1578] « Le "Bureau d'accueil" des étudiants polonais », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 71, 1917, p. 77-78.

sont les organes de notre expansion intellectuelle ? Ce sont, en premier lieu, nos universités, aidées par les comités de patronage d'étudiants étrangers, et prolongées par les instituts qu'elles ont fondées au-delà des frontières »[1579] – et par l'ONUEF en particulier : « J'ose demander ici que, pour toutes les questions d'extension universitaire et scientifique, on consente, sinon à réclamer de l'Office des universités une collaboration qu'il serait toujours prêt à accorder, du moins à l'informer de ce qu'on fait. Il ne s'agit pas de l'intérêt de l'Office, qui trouvera toujours le moyen de justifier son existence ; il s'agit de l'intérêt national »[1580]. Dans l'esprit de Petit-Dutaillis, les universités sont les gardiennes d'un savoir démocratique qui n'a pas à être confisqué par une élite technicienne. Ainsi de la diplomatie, chose trop sérieuse pour qu'elle ne soit confiée qu'à des diplomates :

> « Il est d'un intérêt pressant, pour la cause de la civilisation, que dans l'Europe de demain l'opinion publique soit renseignée avec précision et selon les méthodes scientifiques, pour qu'elle devienne cohérente, constante, forte, apte à imposer des volontés mûries, au lieu d'être ignorante, incertaine et faible. Le contrôle des relations diplomatiques devra lui appartenir, et sa royauté sera bienfaisante et réparatrice, à condition que les nations se connaissent bien entre elles, que les idées et les livres circulent, que des centres d'information internationale se créent. Il n'est pas chimérique de penser que les savants, les professeurs et même les étudiants ont un rôle de premier ordre à jouer dans l'organisation de cette connaissance réciproque et de ces rapports »[1581].

L'offensive de Petit-Dutaillis a d'autant plus de chances d'aboutir que le directeur de l'ONUEF se sait soutenu par sa hiérarchie. Son arrivée à la tête de l'Office coïncide en effet de peu avec une autre nomination pouvant expliquer cette configuration heureuse, celle d'Alfred Coville (1860-1942), nommé à la direction de l'enseignement supérieur en juillet 1917[1582]. Aux similitudes de parcours[1583] (agrégé d'histoire en 1883 sans être passé par la rue d'Ulm, chartiste en 1885, Coville a enseigné dans les universités de Dijon, Caen et Lyon avant d'être nommé recteur de Clermont-Ferrand en 1904, inspecteur général de l'Instruction publique en 1912, directeur de l'enseignement secondaire en 1912[1584]) s'ajoutent entre les deux médiévistes une « solidarité chartiste »[1585] et des liens tissés depuis les années 1890 au sein du réseau Lavisse : en 1902, ils ont contribué ensemble à la rédaction des deux volumes du tome IV, consacré au Bas Moyen-Âge, de la fameuse *Histoire de France depuis les*

[1579] Charles Petit-Dutaillis, « Les conditions de notre expansion intellectuelle », art. cité, p. 24.
[1580] *Ibid.*, p. 28.
[1581] *Ibid.*, p. 21.
[1582] Décret du 13 juillet 1917 (*Journal Officiel. Lois et décrets*, 14 juillet 1917, p. 5489).
[1583] Sur ce passage du professorat à la haute administration, voir notamment Christophe Charle, *La République des universitaires*, *op. cit.*, p. 237 et suivantes.
[1584] Charles Petit-Dutaillis, « Alfred Coville », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 103, 1942, p. 5-19 ; Paul Deschamps, « Notice sur la vie et les travaux de M. Alfred Coville, membre de l'Académie », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, n°1, vol. 90, 1946, p. 32-54.
[1585] Olivier Dumoulin, « Deux correspondances de médiévistes à la lumière du réseau tissé par un iconoclaste », *Cahiers du GRHIS*, n°1, 1994 (« Correspondance et sociabilité », sous la direction de Daniel-Odon Hurel), p. 117.

origines jusqu'à la Révolution dirigée par Ernest Lavisse[1586]. Dès sa prise de fonction, à la rentrée universitaire de 1917, l'ami Coville va chercher à faciliter le travail de Petit-Dutaillis, en rendant plus étroits encore les liens entre l'ONUEF et le ministère. En novembre 1917, une « sorte de collaboration » contractuelle pour « les relations universitaires et scientifiques » est établie, la rue de Grenelle s'engageant à communiquer désormais tous les rapports, avis et renseignements qui arrivent sur ce sujet de France et de l'étranger à la direction de l'ONUEF, ce dernier versant, en retour, une indemnité compensatoire au secrétaire de la direction de l'enseignement supérieur, tandis que Covile est intégré par son collègue médiéviste au comité de direction de l'ONUEF[1587]. En 1917, Coville lance également une enquête sur la situation des étudiants étrangers en France à l'instigation de l'ONUEF – dont on reparlera au chapitre suivant. Quelques semaines plus tard enfin, Coville va jusqu'à déléguer à l'ONUEF certaines tâches dévolues au ministère : « [L'ONUEF] a obtenu que les titres procurant l'équivalence fussent fixés. Il est chargé de la révision périodique de cette liste », s'empresse d'écrire Petit-Dutaillis dans une note dactylographiée adressée début 1918 à Édouard Herriot, avant de se raviser et – prudent – d'écrire en marge de la note, d'un jet de plume nerveux : « Confidentiel. Ceci n'est pas encore rendu public »[1588].

Les prises de position de l'ONUEF, de même que la place grandissante qu'il ne cesse de prendre auprès du ministère de l'Instruction publique (dans la gestion des listes d'équivalence, des réfugiés Serbes, des Russes, bientôt des Américains), ne sont cependant pas exemptes de contradictions avec son fédéralisme affiché : parce qu'il est devenu avec la guerre, non plus seulement un interlocuteur privilégié sur les dossiers liés à l'expansion universitaire, mais bien un opérateur auquel la rue de Grenelle a délégué la gestion d'un certain nombre d'opérations délicates non exclusivement en lien avec l'enseignement supérieur (mais aussi, dans le cas des Serbes, avec l'enseignement secondaire et primaire), l'ONUEF, certes toujours soucieux de son autonomie[1589], se fait en réalité *de facto* peu à peu l'agent d'une étatisation de la diplomatie universitaire. Les seuls en-têtes des courriers de l'ONUEF – dont la disposition s'inspire de celles des administrations d'État – en constituent l'un des symboles scripturaires.

[1586] Alfred Coville, *Les premiers Valois et la guerre de Cent Ans (1328-1422)*, Paris, Hachette, 1902, t. IV (1) ; Charles Petit-Dutaillis, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII (1422-1492)*, Paris, Hachette, 1902, t. IV (2).

[1587] ONUEF, Comité de direction et Conseil d'administration, 21 novembre 1917 (AN, 70AJ/2).

[1588] « Pour M. Herriot. Note sur l'Office national des universités et écoles françaises (1910-1917) » (AN, 70AJ/1).

[1589] « À tort ou à raison (nous croyons que c'est avec raison), l'Office français n'est pas une section du ministère de l'Instruction publique. C'est l'organe d'une association », croit devoir rappeler, faute d'évidence, Charles Petit-Dutaillis, en 1917 (« Pour M. Herriot. Note sur l'Office national des universités et écoles françaises, 1910-1917 », AN, 70AJ/1).

Sorte de sénat académique des universités pour leurs actions internationales avant la guerre, l'ONUEF est devenu une courroie de transmission de l'État, à travers laquelle s'opère une reconfiguration des relations de pouvoir au sein de la diplomatie universitaire : depuis le début de la guerre, ce sont plus rarement les établissements qui, impulsant localement des initiatives à dimension internationale, demandent l'appui des pouvoirs publics, mais bien l'État qui, pour la réalisation de programmes d'action décidés par le gouvernement ou le parlement, procède à la mobilisation des initiatives locales, leur donnant parfois même l'opportunité d'une renaissance.

Avec la Grande Guerre, les ambitions fédérales de la diplomatie universitaire entonnent bel bien leur chant du cygne, tandis que s'instaurent subrepticement les conditions d'une bureaucratisation de l'action, prélude à la lutte de services ministériels qui sévira après-guerre entre Instruction publique et Affaires étrangères[1590].

III. SOUS LE SIGNE DE LA RÉCIPROCITÉ : L'INSTITUTIONNALISATION DES RELATIONS UNIVERSITAIRES FRANCO-AMÉRICAINES (1917-1919)

Le contexte de guerre, on l'a dit, a conduit à une réorganisation de la géographie française des relations universitaires avec l'étranger selon un triptyque allié/neutre/ennemi. Si, au-delà de certaines actions d'éclat, comme les expositions de la « science française » à San Francisco ou l'accueil des étudiants serbes, bien peu de partenariats académiques concrets peuvent être mis à l'actif de cette réorganisation, il n'en demeure cependant pas moins qu'un certain nombre de jalons ont été posés à la fin de la guerre. Certes, avec la Hollande, malgré les suggestions du Quai d'Orsay à la rue de Grenelle en 1917[1591], et les contacts dont se félicitent Petit-Dutaillis[1592], on n'a pas dépassé le stade des vœux pieux. Certes, avec l'Angleterre, l'Italie ou la Suisse, notamment par l'intermédiaire des missions d'universitaires financées par la rue de Grenelle – et, dans une moindre mesure, la Russie et le Portugal[1593] – des pourparlers ont été engagés qui n'ont encore débouché sur aucune réalisation d'envergure.

[1590] Cf. *infra*, chapitre 6.

[1591] Cf. Lettre du ministère des Affaires étrangères (Bureau des écoles et des œuvres françaises à l'étranger) à la Direction de l'enseignement supérieur, Paris, 25 juin 1917 ; réponse de la Direction de l'enseignement supérieur, Paris, 6 août 1917 (CADN, SOFE 155).

[1592] « Relations universitaires avec la Hollande », 1918 (AN, 70AJ/1).

[1593] Série de notes envoyées par le directeur de l'ONUEF aux recteurs (AD Isère, 21T 136) ; ONUEF, Assemblée générale du 26 mars 1917 et Assemblée générale du 15 avril 1918 (AN, 70AJ/2).

Il n'empêche. Les fondements des futures coopérations universitaires des années 1920 sont bel et bien là.

Surtout, parmi tous les autres, un pays a requis depuis le début de la guerre l'attention des Français, et des universitaires en particulier, et avec lequel les relations nouées à partir de 1917 vont donner lieu aux premiers échanges universitaires bilatéraux : les États-Unis. L'accueil, au printemps 1919, de milliers d'étudiants-soldats américains dans les universités françaises en est le point culminant et, comme le souligne Charles Petit-Dutaillis en juin 1919, représente « dans l'histoire des étudiants étrangers en France, un événement sans précédent, par l'importance des effectifs, et par l'effort d'organisation qu'ont fourni M. les recteurs et leurs collaborateurs »[1594].

En dépit de son fort impact dans l'histoire universitaire française, ce sujet et son arrière-plan restent méconnus. Certains travaux exploratoires ont toutefois été récemment menés, mais qui s'intéressent davantage à la vie des étudiants-soldats américains dans une perspective d'histoire culturelle[1595]. Nous souhaiterions pour notre part revenir sur les dessous de cet épisode, en le replaçant dans l'histoire du commerce universitaire franco-américain en temps de guerre et en étudiant surtout – à la lumière de sources françaises et américaines inédites, et dans le respect d'une chronologie serrée sans préjuger du point d'arrivée –, les négociations et circonvolutions qui présidèrent à sa réalisation ; où l'on verra à cette occasion, le rôle de pivot que joue alors l'ONUEF dans l'institutionnalisation des relations universitaires franco-américaines et la place importante occupée, en guise de médiateurs dans les négociations, par les professeurs français et américains anciennement bénéficiaires des bourses d'échange entre la France et les universités de Harvard et de Columbia.

[1594] ONUEF, Assemblée générale, 11 juin 1919 (AN, 70AJ/2).

[1595] Cf. Caroline Barrera, « Les étudiants-soldats américains en France au sortir de la Première Guerre mondiale », *Histoire de l'éducation*, n°125, janvier-mars 2010, p. 27-47, qui évoque surtout le cas toulousain et la vie sociale des étudiants américains ; Alfred E. Cornebise, *Soldiers-Scholars. Higher Education in the AEF (1917-1919)*, Philadelphia, American Philosophical Society, 1997, qui utilise peu d'archives françaises et n'accorde que quelques pages aux universités françaises et du seul point de vue de journaux étudiants américains (p. 138-161) ; l'article pionnier de Martha Hanna : « French Women and American Men. "Foreign Students at the University of Paris (1915-1925) », *French Historical Studies*, vol. 22, n°1, Hiver 1999, une perspective d'histoire sociale mais réduite au cas parisien ; quelques pages générales également chez Whitney Walton, *Internationalism, National Identities and Study Abroad. France and The United States (1890-1970)*, Stanford, Stanford University Press, 2010 (notamment le chapitre 1 : « The American Quest for Knowledge and the French Quest for Americans, 1870-1919 », p. 12-38) ; du même auteur : « Internationalism, Travel Writing and Franco-American Educational Traval, 1898-1939 », dans Thomas Adam, Nils H. Roemer (dir.), *Crossing the Atlantic. Travel and Traval Writing in Modern Times*, Arlington, The Univesity of Texas, 2011, p. 50-78.

3.1. La course à l'Amérique

L'intérêt pour les universités américaines, on l'a vu, ne date pas de la Première Guerre mondiale et plusieurs initiatives ont déjà été prises depuis les années 1900 à destination des États-Unis, que ce soit autour du comité franco-américain, de l'association France-Amérique, les missions et les échanges de professeurs entre Columbia, Harvard et la Sorbonne, autant pour s'inspirer du système universitaire américain que pour desserrer les liens qui l'unissent aux universités allemandes, afin de rediriger les flux d'étudiants venus d'outre-Atlantique en Europe vers la France. La Grande Guerre densifie ces relations : missions et projets universitaires franco-américains se multiplient, comme la création d'une Maison d'étudiants américains à Paris, envisagée à partir de 1916 par un comité présidé par Barrett Wendell, de l'université de Harvard[1596] – premier professeur d'échange, on s'en souvient, entre les États-Unis et la France[1597] –, et dont les études préparatoires sont suivies, à l'université de Paris, par Émile Durkheim[1598]. Le sérieux coup d'accélérateur n'intervient cependant qu'en 1917, avec l'entrée en guerre des États-Unis, preuve du poids qu'occupe désormais, en amont des actions universitaires, l'agenda politique dans les relations universitaires internationales.

A) Naissance d'un front universitaire américain (1917)

L'année 1917 voit le lancement de trois initiatives importantes en direction de la France, mettant en branle de façon concomitante – voire concurrente[1599] – des réseaux universitaires américains : une publication, une mission et un regroupement.

La première initiative est la parution, en juin 1917, de *Science and Learning in France*, conséquent volume de près de 500 pages, recensant l'intégralité des établissements français

[1596] John H. Finley, *Report of a visit to schools of France in War Time*, New York, The University of the State of New York, 1917, p. 57.

[1597] Cf. *supra*, chapitre 4.

[1598] *Science and Learning in France. With a Survey of opportunities for American Students in French universities. An appreciation by American Scholars*, New York, The Society for American Fellowships in French Universities, 1917, p. 419.

[1599] Une étude plus poussée du champ universitaire américain entre avril et décembre 1917 mériterait à cet égard d'être menée, afin de comprendre les ressorts internes de ces initiatives parallèles, dont les discours de légitimation reposent tous sur une affirmation de représentativité du monde universitaire américain. Cette multiplication des acteurs sera plus importante encore en 1919, avec notamment la création de l'Institute of International Education (on y reviendra), qui ne désarçonnera pas peu les Français : « Lorsque les Américains se sont aperçus de la nécessité de coordonner les rapports universitaires avec l'étranger, au lieu de créer un seul organe, ils en ont créé plusieurs. Le vice d'organisation qui est visible en France existe aussi, croyez-le bien, à l'étranger, ce qui n'est nullement une consolation », relèvera, un brin cynique, Charles Petits-Dutaillis (ONUEF, Assemblée générale, 11 juin 1919 (AN, 70AJ/2).

d'enseignement supérieur, des conditions pour y accéder, des disciplines (22 entrées) que l'on peut y étudier et des diplômes que l'on peut y décrocher[1600]. Dirigé par le professeur John H. Wigmore, président de la Northwestern University de Chicago, déjà auteur d'une petite brochure de propagande en faveur des universités françaises[1601] qui a circulé dans le landernau[1602], et Charles H. Grandgent, vice-président de l'université Harvard, qui fut professeur d'échange à la Sorbonne en 1915, l'ouvrage rassemble les contributions d'une centaine d'universitaires américains, spécialistes des matières recensées, et affiche en ouverture une liste impressionnante composée de près de mille noms d'universitaires américains (avec leur université d'appartenance), qui ont souhaité apporter leur soutien nominatif à l'entreprise éditoriale, en vue d'en « faire un hommage national, offert par les universités d'Amérique aux universités de France »[1603]. Le projet a pris naissance au sein de la *Society for American Fellowships in French Universities*, créée deux ans plus tôt par Wigmore et Grandgent afin de trouver des fonds destinés à financer la création de bourses universitaires pour des étudiants français, et dont la première action a été, tout au long de l'année 1916, la préparation de cet ouvrage[1604]. Publié à 5 000 exemplaires, l'ouvrage est largement diffusé aux États-Unis et, dans une moindre mesure, en France[1605]. Les bourses envisagées ne seront quant à elles proposées qu'à la fin de la guerre.

Le second épisode marquant la naissance d'un front universitaire américain est la mission Finley. En mai 1917, le professeur John H. Finley, directeur de l'Enseignement et président de l'université de l'État de New York, puissant magistère « qui ressemble par l'étendue de son enseignement à votre université de France et exerce son action sur plus de deux millions d'enfants et de jeunes gens »[1606], arrive en France pour une mission de plusieurs semaines. Ce n'est pas son premier voyage ici : en 1910-1911, il a été, lui aussi, bénéficiaire du programme d'échange de la fondation Hyde, occasion pour lui de professer en Sorbonne et dans quelques universités provinciales. Il en d'ailleurs tiré un ouvrage en 1915 (*The French in*

[1600] *Science and Learning in France…*, *op. cit.*

[1601] *A proposal to restore the true status of French Science and Learning in America*, 1916, 8 p.

[1602] « M. les recteurs connaissent tous sans doute les efforts de M. John Wigmore […] pour détourner vers la France le courant qui entraînait jusqu'ici les étudiants américains vers les universités allemandes. Ils ont, peut-être, reçu de lui sa brochure *A proposal to restore the true status of French Science and Learning in America* » (« Relations universitaires avec les États-Unis », note de Charles Petit-Dutaillis, février 1917, AD Isère, 21T 136).

[1603] *Ibid*, p. xvii.

[1604] Discours de Charles A. Coffin, « The Reunion Banquet Speeches », *American Field Service Bulletin*, juillet 1920.

[1605] Cf. *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, t. 34, 1917, p. 539-540 ; *La Lanterne*, 20 juillet 1917. L'ouvrage sera surtout commenté et recensé en France à partir de 1920.

[1606] John H. Finley, *Report of a visit to schools of France in War Time…*, *op. cit.*

the Heart of America[1607]), lequel a été importé en France par les réseaux du comité France-Amérique[1608].

Premier représentant de l'université américaine en France depuis que les États-Unis ont décidé d'entrer en guerre, Finley est notamment porteur, dans un « dossier précieux » – « en traversant l'océan, j'avais pris mes dispositions pour l'assurer solidement autour de mon corps si notre paquebot était torpillé »[1609] –, d'une collection de messages adressés aux universités de France par plusieurs hommes d'État et universitaires américains : Woodrow Wilson, Théodore Roosevelt, William H. Taft, Elihu Root, Barrett Wendell, Nicholas M. Butler (président de l'université Columbia), Arthur T. Hadley (président de Yale), A. Lawrence Lowell (président de Harvard), etc.[1610] Sa mission est double : envisager ce que pourraient être les fondements d'un partenariat intellectuel, adapté aux conditions de guerre, entre la France et les États-Unis ; penser à construire ensemble un nouvel espace académique mondial pour l'après-guerre.

> « Si l'alliance militaire doit d'abord s'imposer, elle doit être envisagée comme le prélude de l'alliance intellectuelle. Aux États-Unis, nous nous demandons comment nos écoles, nos collèges et nos universités pourront contribuer ensuite à la victoire de la cause pour laquelle nous aurons ainsi combattu […] Nous devons regardé encore plus loin, examiner l'avenir réservé à ces universités […], reconstruire, renforcer, élargir ces institutions vouées au développement de l'humanité par la liberté et la justice. […] Nous devons aussi, et dès maintenant, élaborer un plan d'enseignement qui rendra plus féconds encore les buts que nous nous proposons. Nous devrons avoir, dans l'enseignement, comme il y en a à la guerre, des "officiers de liaison", c'est-à-dire des *professeurs d'échange* entre la France et l'Amérique […]. Et les étudiants d'Amérique et les étudiants de France doivent se réunir dans ces écoles où l'on s'entraîne pour les luttes que nous aurons encore plus tard à soutenir sur le terrain de l'esprit. Il est essentiel que nous ayons deux langues à notre disposition : l'anglais et le français […] pour arriver à une compréhension parfaite de nos moyens d'action et de nos méthodes réciproques »[1611].

Reçu par le ministre de l'Instruction publique, Théodore Steeg, puis par le président de la République à l'Élysée, John H. Finley est accueilli par le Conseil de l'université de Paris pour une « discussion sur les étapes pratiques d'une coopération universitaire rapprochée entre les deux pays »[1612], avant d'être pris en main par le directeur de l'ONUEF, Charles Petit-Dutaillis, qui l'accompagne tout au long du mois de juin 1917 à la rencontre des recteurs de province[1613] (Nancy, Dijon, Lyon, Grenoble, Montpellier, Toulouse, Caen, Rennes, Poitiers, Bordeaux). À son retour aux États-Unis, Finley est convaincu qu'il faut profiter des structures d'enseignement françaises et de la présence des troupes américaines en France pour

[1607] New York, Charles Scribner's Sons, 1915.
[1608] John H. Finley, *Les Français au cœur de l'Amérique*, Paris, Armand Colin, 1916 (traduction français de Mme Émile Boutroux, préface de Gabriel Hanotaux).
[1609] John H. Finley, *Report of a visit to schools…*, *op. cit.*, p. 22.
[1610] Messages publiés dans *Ibid.*, p. 24-53.
[1611] *Ibid.*, p. 53-54.
[1612] *Ibid.*, p. 57.
[1613] ONUEF, Assemblée générale, 15 avril 1918 (AN, 70AJ/2).

établir un programme à deux visages : d'une part, tant que la guerre n'est pas terminée, délivrer aux soldats américains un enseignement pendant leurs périodes de permissions ou de convalescence ; d'autre part, saisir « la grande opportunité que représentent les semaines ou les mois de l'armistice et de la démobilisation » pour organiser un vaste programme d'enseignement franco-américain[1614].

La troisième initiative, enfin, vise à fédérer l'ensemble des universitaires et des étudiants américains mobilisés sur les champs de bataille en France et qui se sont déjà réunis en petits clubs, en fonction de leurs universités d'origine (le club Harvard de l'American Ambulance Field Service, par exemple[1615]). Constituée en juillet 1917, sous la présidence d'Anson Phelps Stokes, secrétaire de l'université de Yale, l'*American University Union* rassemble vite seize[1616], puis vingt[1617], puis une centaine d'établissements d'enseignement supérieur américains[1618], avec pour objectif la création d'un « home » parisien pour les étudiants et universitaires de passage, comprenant un service de recensement des étudiants américains mobilisés, des salles de lecture et de sports, un service médical, etc. Il s'agit aussi d'attirer à Paris les étudiants américains et de servir de vitrine à l'université américaine en France, en vue d'un rapprochement entre les États-Unis, la France et les autres pays européens[1619]. En octobre 1917, le club est inauguré à Paris, 8 rue Richelieu, au Royal Palace Hôtel[1620], et son président, Anson Phelps Stokes, entre en contact avec les autorités académiques françaises.

Lors d'un entretien avec Charles Petit-Dutaillis, le 8 décembre 1917[1621], l'organisation d'un vaste plan d'enseignement aux soldats américains stationnés en France est évoquée[1622], qui recoupe en partie les grandes lignes du projet de John H. Finley (lui-même membre du comité d'administration de l'*American University Union*). Conçu par les représentants des deux rives de l'Atlantique, le programme est double, et il semble bien qu'on puisse établir, à la lumière des sources dont nous disposons, la part respective de chacun dans sa conception.

[1614] John H. Finley, *Report of a visit to schools…*, *op. cit.*, p. 103.

[1615] « American' Varsity Club soon in Paris », 8 juillet 1917 (article de presse répertorié dans une revue de presse de l'American University Union, Fonds de l'Institute of International Education, New York).

[1616] « Dr. Stokes Heads University Union », 22 juillet 1917 (*Ibid.*).

[1617] « Cornell joins American University Union », septembre 1917 (*Ibid.*).

[1618] Lettre de Charles Petit-Dutaillis aux recteurs, Paris, 7 février 1918 (AD Isère, 21T164).

[1619] *American University in Europe*, juin 1919, p. 9. Sur la participation de l'université Columbia à l'American University Union, cf. Columbia University in World War I Collection (1914-1970), Series II : Columbia Service Bureau (1917-1934), Box 3 et 4.

[1620] Cf. photographies en annexes.

[1621] ONUEF, Conseil d'administration, 4 février 1918 (AN, 70AJ/2).

[1622] ONUEF, Assemblée générale, 15 avril 1918 (AN, 70AJ/2).

Du côté de Petit-Dutaillis, il s'agit de donner corps à un projet, suggéré par le député André Honnorat en juillet 1917, sous la forme d'une proposition de résolution invitant les gouvernements des pays alliés à enseigner aux soldats convalescents leurs langues nationales réciproques[1623]. L'idée visait à accompagner l'unification en cours de la conduite des opérations militaires sous l'autorité d'un commandement interallié, l'incompréhension linguistique au sein des troupes pouvant devenir, faut d'interprètes, source de problèmes au quotidien. « Il est lamentable, confiait ainsi un lieutenant d'artillerie au député Honnorat, de constater que, pour nous comprendre avec nos alliés, nous en sommes encore réduits à nous parler par signes ou par monosyllabes. Et n'oubliez pas qu'il y a maintenant des Anglais partout, soit dans l'aviation, soit dans les autos sanitaires »[1624]. Le projet Honnorat étant passé inaperçu – en dépit de certaines initiatives locales[1625] –, Charles Petit-Dutaillis souhaite donc, en décembre 1917, lui redonner de la vigueur, au moins du côté français, et propose à Stokes l'organisation de cours de français et de conférences sur la France pour les armées américaines au repos[1626].

Du côté de Stokes, il s'agit d'anticiper la période de démobilisation (dont on ne sait pas encore évaluer la durée, de quelques semaines à 18 mois) et de permettre aux soldats américains de pouvoir mettre à profit cette période de transition, en suivant des cours dans les universités françaises et britanniques afin d'y prendre « des grades pour lesquels des équivalences seront ensuite prononcées en Amérique »[1627]. Dès décembre 1917, les bases d'un vaste programme de coopération universitaire sont ainsi posées.

B) L'école des poilus

La réalisation du plan d'action imaginé en 1917 doit être ensuite suivie en parallèle sur les deux rives de l'Atlantique.

[1623] « Proposition de résolution invitant le Gouvernement à organiser, au profit et avec le concours des officiers et soldats convalescents, un enseignement réciproque des diverses langues des pays alliés », *JO*, *CDD*, *Documents*, Annexe n°3578, 17 juillet 1917.

[1624] Lettre citée dans le rapport de Jean Locquin sur la proposition Honnorat, *Impressions parlementaires*, *CDD*, Annexe n°4277, 1er février 1918. Même son de cloche dans les mémoires de Julien Luchaire : « Je me souviens m'être trouvé un jour, vers ce temps-là, au Gouvernement militaire de Paris, où l'ambassadeur Millet était venu, plein d'angoisse, demander des nouvelles de son fils, interprète à l'armée anglaise, qu'on avait dit blessé ou mort ; j'ai assisté à de vains coups de téléphone : on ne trouvait pas au camp britannique un officier parlant français, ni aux Invalides un officier parlant anglais. J'entrevis que les coalitions ne sont pas une affaire aisée » (Julien Luchaire, *Confession*, o*p. cit.*, t. 2, p. 23).

[1625] « L'Alliance française, sur la demande de l'Office, s'est chargée d'organiser des cours à Paris » (ONUEF, Conseil d'administration, 4 février 1918, AN, 70AJ/2).

[1626] ONUEF, Conseil d'administration, 4 février 1918 (AN, 70AJ/2).

[1627] *Ibid.*

En février 1918, deux mémorandums sont rédigés par Anson P. Stokes à destination des autorités militaires américaines : l'un concerne l'organisation d'un enseignement aux armées tant que dure la guerre, l'autre dans le cadre de la démobilisation[1628]. Pour la mise en œuvre de ces deux plans, Stokes s'est assuré de la collaboration de la Young Men's Christian Association (YMCA), mouvement des jeunesses chrétiennes aux effectifs imposants qui, depuis le milieu du XIX[e] siècle, a ses entrées au sein de l'armée américaine pour l'organisation de ses loisirs (bibliothèques, enseignement primaire, etc.). Les autorités militaires américaines approuvent les grandes lignes des mémorandums Stokes le 27 février et le 5 mars 1918[1629]. Un enseignant français, Eugène Gourio, dont le manuel, *La Classe en Français*[1630], a été recommandé à Stokes par Charles Petit-Dutaillis – « excellent manuel d'enseignement du français par la méthode directe […] bien supérieur aux méthodes publiées par Berlitz, et autres »[1631] –, est sollicité pour l'écriture d'un manuel de français à l'usage des soldats américains[1632], *The French Companion*[1633].

Dans le même temps, les Français redonnent corps à la proposition Honnorat. En février 1918, la commission de l'Enseignement de la Chambre des députés remet un rapport favorable pour l'application de la proposition déposée par le député des Basses-Alpes en juillet 1917[1634]. La commission va même plus loin, jugeant qu'il n'y a pas lieu de limiter aux seuls soldats convalescents le bénéfice de la proposition. Des indications fournies à la commission par Honnorat lui-même tendent en effet à montrer qu'il existe une attente plus générale en faveur de l'apprentissage des langues vivantes chez les soldats. « L'École Pigier, note par exemple le rapporteur, qui a organisé des cours par correspondance, a reçu plus de 7 000 demandes de renseignements émanant tant de la zone des armées que de la zone de l'intérieur. À la fin de l'année dernière, près de 800 mobilisés français suivaient ces cours par correspondance. L'École Berlitz n'a pas été moins sollicitée. Le nombre des leçons qu'elle donne, aux officiers américains notamment, augmente de jour en jour »[1635]. La résolution est votée par les députés le 21 mars 1918 et s'adresse donc à toutes les catégories de soldats, au

[1628] « Report giving approved plan for work during the war », Paris, 13 février 1918 ; « Report giving approved plan for work during demobilization », Paris, 16 février 1918 (publiés par Anson Phelps Stokes dans : *Educational Plans for the American Army Abroad*, New-York, Association Press, 1918, p. 17-30 et p. 31-40).

[1629] *Ibid*., p. 42-43.

[1630] Marseille, Ferran, 1914.

[1631] Lettre de Charles Petit-Dutaillis aux recteurs, Paris, 7 mars 1918 (AD Isère, 21T 164).

[1632] Anson P. Stokes, « Report of preliminary organization of Educational Department YMCA, AEF », dans *Educational Plans…*, *op. cit.*, p. 47.

[1633] Paris, Boyveau et Chevillet, 1918.

[1634] *Impressions parlementaires*, *CDD*, Annexe n°4277, 1[er] février 1918

[1635] *Ibid.*, p. 2.

front comme à l'arrière[1636]. Une commission pour l'enseignement des langues vivantes dans les armées alliées est mise en place auprès du Président du Conseil et ministre de la Guerre, Georges Clemenceau. Anson P. Stokes s'y fait représenter par John Erskine, professeur à l'université Columbia[1637]. Quelques semaines plus tard, les cours commencent à s'organiser officiellement aux armées, bientôt sous l'égide du Commissariat général aux affaires franco-américaines, créé en juin 1918 et présidé par André Tardieu. Et tandis que les troupes américaines, sous le pilotage de la YMCA, suivent des cours de français à Blois, Chaumont, Bordeaux, Brest, Saint Nazaire, etc. – plus de 200 000 soldats américains suivent ces cours en octobre 1918[1638] –, s'inscrivent à des excursions et à des visites historiques[1639], assistent à des représentations théâtrales données dans leurs camps par la Comédie française et le théâtre de l'Odéon[1640], les soldats français se voient, par réciprocité, proposer des cours de langue anglaise. Un professeur agrégé d'anglais, le lieutenant François Vernols, est propulsé par Petit-Dutaillis au sein de la commission interalliée afin de superviser l'ensemble des camps où se tiennent les cours d'anglais[1641]. Nous savons encore peu de choses de cette organisation côté français[1642], dont l'étude mériterait un travail en soi. Voici les éléments qu'en donne Louis Marin, rapporteur du budget à la Chambre des députés, en juillet 1918 :

> « L'enseignement des langues étrangères à nos soldats, comprend l'enseignement de l'anglais, aux armées et à l'intérieur, et l'enseignement de l'italien aux forces françaises d'Italie. Il a été organisé au milieu de juillet.
>
> *À l'intérieur*, cet enseignement gratuit et facultatif a été créé dans six garnisons les plus importantes de chaque région. Les élèves sont groupés en plusieurs séries, suivant leur degré de connaissance de l'anglais. Les professeurs sont choisis : 1) Parmi les militaires ; 2) Parmi les professeurs de l'Instruction publique ; 3) Parmi les professeurs de l'enseignement libre et parmi les personnes n'appartenant pas à l'enseignement et présentant des garanties morales et techniques nécessaires. Tout ce personnel est rétribué à raison de 10 francs par heure pour les professeurs civils et 5 francs par heure pour les professeurs militaires. Les manuels, grammaires, livres d'études, sont fournis aux différents centres par l'administration de la Guerre. En outre, la langue anglaise a été introduite dans les programmes d'études des diverses écoles d'aspirants et de chefs de section. *Aux armées*, l'enseignement est organisé par les soins du général en chef, sous l'impulsion d'interprètes désignés dans chaque armée. En Italie, l'enseignement de l'italien a été organisé dans les divisions françaises. Des cours de français fonctionnent également dans les armées tchécoslovaque et polonaise, tant à l'intérieur qu'à l'avant.
>
> L'organisation générale de ces cours est encore incomplète et trop récente pour qu'il soit possible d'apprécier les résultats. Mais il y a lieu de constater un grand empressement des militaires (officiers et

[1636] *JO*, *CDD*, 21 mars 1918, p. 990.

[1637] Anson P. Stokes, « Report of preliminary organization of Educational Department YMCA, AEF », dans *Educational Plans…*, *op. cit.*, p. 45.

[1638] « Report on condition of the work, October 1, 1918 by professor John Erskine », dans *Educational Plans…*, *op. cit.*, p. 81.

[1639] Anson P. Stokes, « Report of preliminary organization of Educational Department YMCA, AEF », dans *Educational Plans…*, *op. cit.*, p. 48-51.

[1640] « Report on condition of the work, October 1, 1918 by professor John Erskine », dans *Educational Plans…*, *op. cit.*, p. 81.

[1641] ONUEF, Comité de direction, 30 décembre 1918 (AN, 70AJ/2) ; « Report of progress to July 1, 1918, by professor John Erskine », dans Anson P. Stokes, *Educational Plans…*, *op. cit.*, p. 58.

[1642] Pour le côté américain, beaucoup de choses dans Anson P. Stokes, *Educational Plans…*, *op. cit.* et dans Alfred E. Cornebise, *op. cit.*

soldats) à se faire inscrire à ces cours. Actuellement, dans les différentes régions, 157 professeurs civils, 150 professeurs militaires, donnent des leçons d'anglais, et la moyenne d'élèves inscrits pendant ce premier mois est, par région, de 60 officiers et 350 hommes de troupes »[1643].

Le programme semble donc être accueilli favorablement par des soldats qui, outre la peur, le manque de sommeil, le froid, les insectes et les rats[1644], ont également à lutter contre l'ennui quand ils ne combattent pas. C'est d'ailleurs un des objectifs affirmés de la mesure : triompher du « cafard » qui étreint les Poilus. Plusieurs lettres reçues par le député Honnorat peu après le dépôt de sa proposition à la Chambre s'en font l'écho. « Il serait facile, lui écrit ainsi l'un d'eux, d'organiser des cours d'anglais dans la zone des armées, au moins pour les officiers. Dans une guerre de position comme celle que nous faisons, il y a de longues heures d'inactivité qu'on pourrait utiliser de cette manière pour le plus grand profit de tous »[1645]. Sentiment confirmé par la lettre qu'Honnorat reçoit d'un chasseur alpin : « chaque soir, de six heures et demie à sept heures et demie, dans la salle d'école du village où nous sommes cantonnés, a lieu un cours d'anglais ouvert avec l'autorisation du général commandant notre division. Quarante élèves (dont un officier) suivent avec assiduité ce cours. Dix minutes, pas plus, sont consacrées aux termes techniques militaires. C'est à un soldat qui connaît à fond l'anglais qu'on doit toute cette organisation. […] Je vous assure que pas un d'entre nous ne voudrait manquer sa leçon d'anglais. Elle nous aide trop à rompre la monotonie de notre existence »[1646]. Quant aux autorités militaires, l'idée ne peut qu'aller au-devant de leurs désirs : après les mutineries de l'été 1917 – hasard de calendrier ? – les cours de langues vivantes ne peuvent-elles pas constituer en effet un instrument pour encadrer les troupes au repos, mobiliser l'esprit du soldat, le distraire pour mieux contenir ses contestations et le faire « tenir » malgré quatre ans de guerre ? Ce souci n'est certes pas exprimé de façon explicite. On peut néanmoins supposer qu'il occupe l'esprit des parlementaires quand, sous la plume du rapporteur de la commission de l'Enseignement, le cours de langues se transforme en instrument de régulation des demandes de permission[1647].

[1643] *Impressions parlementaires*, *CDD*, n°4974, 12 septembre 1918, p. 19-20.
[1644] Cf. Pierre Miquel, *Les Poilus*, Paris, Plon, 2000.
[1645] *Impressions parlementaires*, *CDD*, n°4277, 1er février 1918
[1646] « Une heureuse innovation. Des leçons d'anglais aux armées », *Le Matin*, 1er août 1918.
[1647] « Il ne serait d'ailleurs pas interdit au commandement de prévoir, pour stimuler l'assiduité et l'émulation des auditeurs, des récompenses proportionnées aux efforts réalisés et aux résultats obtenus. Ces récompenses pourraient consister, par exemple, dans l'attribution de quelques jours de permission supplémentaires » (*Impressions parlementaires*, *CDD*, n°4277, 1er février 1918).

3.2. « L'université franco-américaine »[1648]

Si la première partie du programme franco-américain conçu par Stokes et Petit-Dutaillis a donc été rapide à mettre en place, la seconde partie – prévue pour être activée au moment de la démobilisation – va prendre du retard. À l'été 1918, la direction du programme change de main côté américain : John Erskine remplace Stokes (qui reste à la tête de l'*American University Union*), et envisage de changer l'orientation du projet, à l'aune des rapports qu'il reçoit du terrain, tel que celui de Reginald A. Daly, professeur de géographie à Harvard et responsable local, qui dans un rapport transmis à sa hiérarchie début juillet 1918 propose de renverser les perspectives de coopération initiales :

> « Il me semble que le stimulus mental de la guerre doit contrôler notre programme général. […] Mettre l'accent sur la France et le Français, sur nos autres alliés, leur pays et leur histoire, l'histoire de la guerre, etc. […] L'expérience démontre la pertinence de continuer ce programme aussi longtemps que la guerre durera […]. Cependant, le même principe implique un changement drastique de focale quand les combats auront cessé et que la période de démobilisation aura commencé. […] Quand l'armistice aura été signée, nos soldats détourneront immédiatement leur regard en pensant au retour. Leur intérêt pour l'Europe et la guerre sera temporairement absorbé par leur soif dévorante de savoir ce qu'il se passe à la maison, à la façon dont ils vont réintégrer la vie civile. […] Cet intérêt doit utiliser pour enseigner à nos garçons l'Amérique, les droits et les privilèges qu'on y trouve. […] La connaissance de notre pays, un enseignement professionnel autant qu'il est possible, et une préparation à une sage, altruiste et patriotique action pendant les jours difficiles de la reconstruction – tout cela doit être au cœur de notre programme désormais »[1649].

Pour Daly comme pour Erskine, cet enseignement de l'Amérique doit en outre être assuré par des officiers, ne serait-ce que pour maintenir une certaine unité au sein des campements, ce qui exclut de répartir les troupes dans les universités françaises[1650]. Cette volte-face s'inscrit-elle dans une volonté plus générale d'émancipation des troupes américaines de la tutelle française[1651] ? Ce n'est pas impossible. Sans doute y a-t-il aussi dans ce revirement une part de méfiance en la capacité des universités de l'Hexagone à accueillir un tel contingent de soldats, et la crainte que tous n'auront pas les moyens de s'acquitter des droits de scolarité nécessaires à leurs études en France[1652]. Au début de l'été 1918, alors que les contre-offensives alliées sont déclenchées, le projet d'intégration des armées américaines

[1648] Célestin Bouglé, « L'université franco-américaine », *La Revue de Paris*, 15 juin 1919, p. 750-765.

[1649] « Report by professor Reginald Daly, on an educational program form the point of view of a hut secretary, July 9, 1918 », dans Anson P. Stokes, *Educational Plans…*, *op. cit.*, p. 67-68.

[1650] *Ibid.*, p. 72 ; « Report of progress to July 1, 1918, by professor John Erskine », dans Anson P. Stokes, *Educational Plans…*, *op. cit.*, p. 55.

[1651] Cf. l'article de Raphaëlle Autric, consacré à l'instruction militaire des soldats américains en France : « La rivalité franco-américaine : l'instruction des soldats américains en France (1917-1918) », *Revue historique des armées*, n°246, 2007, p. 22-32.

[1652] L'argument est avancé par Katherine Elise Chaddock, dans sa biographie de Erskine (*The Multi-Talented Mr. Erskine. Shaping Mass Culture through Great Books and Fine Music*, Palgrave Macmillan, 2012, p. 75).

envisagé par Anson P. Stokes et attendu par les acteurs de la diplomatie universitaire française est donc suspendu.

A) Les pionnières du rapprochement universitaire franco-américain

Les acteurs de la diplomatie universitaire vont toutefois s'employer à lui faire rectifier le tir. Il faut, dit-on dans les rangs de l'ONUEF, faire bonne impression à l'ami américain. Depuis le début de l'année 1918, de nombreuses initiatives se sont en outre multipliées aux États-Unis pour faciliter les échanges franco-américains, et auxquelles il faut répondre.

Au premier rang de ces initiatives figure la création de bourses d'études offertes par des institutions américaines d'enseignement à de jeunes françaises, étudiantes et enseignantes. Pas moins de 130 bourses d'études sont ainsi octroyées au cours de la seconde moitié de l'année 1918 : 10 bourses de la Dotation Carnegie pour des étudiantes souhaitant faire carrière dans l'enseignement américain[1653] ; 5 autres bourses par l'université de Cincinnati ; 4 bourses encore, du Bryn Mawr College ; 114 bourses enfin et surtout, de l'Association des collèges américains, également destinées à des étudiantes, « et qui assurent à leurs titulaires l'exemption de tous frais de scolarité, de logement et l'entretien dans un collège ou dans une famille »[1654]. La possibilité de créer ce type de bourses avait été évoquée dès janvier 1918, à l'occasion du congrès annuel de l'Association, au lendemain de l'intervention de Charles Cestre (professeur à l'université de Bordeaux et bénéficiaire de la bourse d'échange Harvard 1917-1918), alors invité au congrès (grâce à l'entremise de John H. Finley[1655]) pour une conférence sur « Les atouts intellectuels des universités françaises pour les étudiants américains »[1656]. Il semble que ce soit lui qui ait joué les intermédiaires dans cette opération[1657].

[1653] Accueillies à New York en septembre 1918 pour des études d'une année au sein d'une université américaine, elles doivent rester ensuite deux ans pour y enseigner le Français. Grâce au *Year Book* de la Dotation Carnegie, on dispose du nom des lauréates : Alice Legrand, Marcelle Chocquart et Germaine Mendel sont affectées à l'université Columbia de New York ; Françoise Ruet et Henriette Grandjean à l'université de Chicago ; Camille Mouly et Elizabeth Privat à l'université de Californie, à Berkeley ; Louise André au Women's College de Brow Universtiy, à Providence ; Paule Bureau et Fernande Hélie, à l'université du Wisconsin, à Madison (« Scholarships for French Young Women », Carnegie Endowment for International Peace, *Yeard Book*, n°8, 1919, p. 82).

[1654] *Impressions parlementaires*, *CDD*, n°5342, 3 décembre 1918, p. 19.

[1655] Charles Cestre, « Une mission aux États-Unis », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 73, 1919, p. 57.

[1656] Cf. Association of American Colleges, *Bulletin*, vol. IV, n°1, février 1918.

[1657] Charles Cestre, « French Women Students in American Girls' Colleges », dans Association of American Colleges, *Bulletin*, vol. IV, n°2, mars 1918, p. 16-18 ; voir également le récit que fait Cestre de son intervention et des jours qui suivent, dans « Une mission aux États-Unis », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 73, 1919, p. 57-59.

Ce sont ainsi les femmes qui, dès 1918, vont être les pionnières du plus grand programme de bourses universitaires pour l'étranger encore jamais institué en France. Dès l'été, l'ONUEF se positionne et prend en main la gestion du programme, avec l'assentiment d'Alfred Coville[1658]. Petit-Dutaillis s'emballe : « L'occasion qui nous est offerte, en ce moment, est unique. […] Si nous n'organisons pas maintenant un recrutement aussi intense que possible, nous laissons passer notre heure et perdons tout le bénéfice de notre prestige ». Une procédure de recrutement des candidates est établie, et Petit-Dutaillis accompagne dans plusieurs villes de province les membres du jury américain – et féminin – qui se sont déplacés en France pour les auditions[1659]. Les candidatures recueillies par les soins des recteurs sont nombreuses. Il faut les sélectionner avec attention, image de la France oblige, comme le rappelle le ministère :

> « Vous savez quelles conditions doivent remplir ces jeunes filles. Certes elles doivent avoir une instruction étendue, prouvée par des titres. La connaissance de l'anglais, en particulier, est absolument indispensable. Mais elles devront également se recommander par de bonnes manières, une certaine habitude du monde et surtout par de solides qualités morales. En Amérique, on apprécie la personnalité, mais on exige la tenue et la réserve. Vous ne devez pas oublier non plus que, dans les circonstances actuelles, elles auront la tâche d'interpréter la France en Amérique. Nos amis comptent sur elles pour communiquer le "War Spirit" à leurs compagnes. Elles seront entourées d'un peu de cette admiration qui va à tout ce qui est français ; elles devront appliquer toute leur résolution à accomplir leur devoir de Françaises »[1660].

Le premier programme d'envoi de boursiers étudiants français à l'étranger, moins qu'un projet éducatif, est bien une opération diplomatique, gérée par la diplomatie universitaire. Petit-Dutaillis le rappelle lui-même aux recteurs, dans un courrier regrettant qu'une première phase de sélection ait abouti à constituer un contingent encore trop peu satisfaisant pour l'image de l'université française :

> « La proportion de candidates institutrices est excessive ; nous n'avons pas assez de candidates licenciées ou certifiées, ou connaissant bien la langue anglaise ; nous n'avons pas assez de candidates appartenant à de bonnes familles bourgeoises et dont les qualités d'éducation, de tact et de tenue nous soient solidement garanties ; nous avons trop de candidates de courte culture, qui ne sont nullement préparées à s'adapter à la vie américaine et qui paraissent mues par un caprice soudain plutôt que par des raisons mûrement débattues »[1661].

Des précautions sont prises, « des conseils et des avertissements exprès » sont donnés[1662]. En dépit de quelques ratés, qui permettent une normalisation du processus de

[1658] Lettre de Charles Petit-Dutaillis aux recteurs, Paris, 19 et 22 juillet 1918, contresignées par Alfred Coville (AD Isère, 21T 136).

[1659] Bordeaux, Paris, Le Havre, Dijon, Le Mans, Rennes, Poitiers, Toulouse, Montpellier, Marseille, Valence, Lyon (*Ibid.*).

[1660] Lettre de la direction de l'Enseignement supérieur aux recteurs, Paris, 7 juin 1918 (AD Isère, 21T 136).

[1661] Lettre de Charles Petit-Dutaillis aux recteurs, Paris, 22 juillet 1918 (AD Isère, 21T 136).

[1662] ONUEF, Assemblée générale, 11 juin 1919 (AN, 70AJ/2).

recrutement[1663], le premier envoi de boursières françaises aux États-Unis s'avère un grand succès. Il est renouvelé l'année suivante.

Veiller à l'image des représentants universitaires de la France à l'étranger est une chose. Créer les conditions d'une réciprocité en est une autre. Il ne serait « ni cordial, ni décent, de ne pas établir de contrepartie », souligne le directeur de l'ONUEF[1664]. Mobilisant leurs réseaux, les acteurs de la diplomatie universitaire française s'y attellent. Des bourses sont créées en France, pour des étudiantes américaines : deux à l'École normale supérieure de Sèvres ; six autres à l'École normale de Saint-Germain-en-Laye ; et vingt bourses dans des lycées de jeunes filles[1665]. En parallèle, plusieurs brochures sur les universités françaises, collectées auprès des recteurs par Charles Petit-Dutaillis, sont mises à disposition d'Algernon Coleman, professeur de langues romanes à l'université de Chicago et secrétaire exécutif du programme présidé par John Erskine[1666]. En septembre 1918, un cours de littérature et de civilisation américaines – premier du genre – est inauguré à la Sorbonne et confié à Charles Cestre[1667], dont le parcours académique fait de lui un médiateur naturel des relations universitaires entre France et États-Unis[1668].

La danse du ventre se poursuit avec la publication d'une version révisée de l'arrêté du 16 novembre 1915 relatif au sujet sensible des équivalences. Par arrêté du 30 novembre 1918,

---

[1663] « Sur les 140 jeunes filles qui ont profité l'an dernier des diverses sortes de bourses données aux États-Unis, à peine 7 ou 8 ont donné lieu à des plaintes. Les incidents fâcheux ont été rares. Une jeune fille, à laquelle avait été attribuée une bourse exceptionnellement avantageuse, ne s'est appliquée aux États-Unis qu'à trouver un mari, et du reste en a trouvé un et a abandonné sa bourse. Une autre a eu la prétention de faire de la "propagande" et a agacé les Américains les mieux disposés pour nous. Deux autres ont montré un caractère grincheux et si agressif qu'il a été sérieusement question de les rapatrier. Quelques autres, qui avaient dépassé sensiblement la vingtième année, ont manifesté leur impatience d'avoir à supporter la même discipline que leurs jeunes compagnes américaines. Ces petits faits suffisent à montrer dans quel esprit devront être triées les candidatures. Il conviendra d'éliminer les jeunes filles qu'on estimera incapables de s'adapter à la vie américaine. Il nous faut des candidates non seulement laborieuses, mais ayant de la bonne humeur, du tact et de la souplesse d'esprit » (Lettre de Charles Petit-Dutaillis aux recteurs, Paris, 17 mai 1919 (AD Isère, 21T 136).

[1664] ONUEF, Assemblée générale, 11 juin 1919 (AN, 70AJ/2).

[1665] *Ibid.*

[1666] Lettre du directeur de l'ONUEF aux recteurs, Paris, 22 octobre 1918, citée dans une lettre du recteur Joubin au doyen de la faculté de médecine de Lyon, Lyon, 25 octobre 1918 (AD Rhône, 1T 4284). D'autres articles paraissent également aux États-Unis pour vanter les mérites des universités françaises. Ainsi Maurice Caullery (ancien de l'échange Sorbonne-Harvard) qui publie : « French Universities and American Students », *Harvard Graduates' Magazine*, décembre 1917.

[1667] « Création d'un cours de littérature et de civilisation américaines à la Sorbonne », *France-États-Unis. Revue mensuelle du comité France-Amérique*, t. 1, 1919, p. 25-26.

[1668] Né en 1871, d'abord étudiant à la Sorbonne et agrégé d'anglais (1895), il a très tôt fait le pari de l'Amérique, en décrochant une bourse d'études à Harvard (d'octobre 1896 à octobre 1898), à l'heure où beaucoup préféraient encore le voyage d'Allemagne. Après une carrière dans le secondaire (1898-1906), puis comme maître de conférences à Lyon (1906), il est devenu professeur de langue et littérature anglaises à Bordeaux (1909) avant d'obtenir, en 1917-1918, la bourse d'échange de la fondation Harvard. Sur Charles Cestre, cf. Christophe Charle, *La Républiques des universitaires…*, *op. cit.*, p. 359-362 ; Whitney Walton, *Internationalism, National identities…*, *op. cit.*, p. 32 et 37. ; Marie-Pierre Pouly, « Analystes et analyses de la curiosité américaniste des anglicistes en France », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En ligne], Débats, mis en ligne le 13 janvier 2010, consulté le 10 mai 2014. URL : http://nuevomundo.revues.org/58502

la liste des diplômes étrangers admis à l'équivalence, et qui n'avait donc pas été revue depuis sa publication en 1915, est modifiée : huit pays sont ajoutés (Canada, Chine, Costa-Rica, Équateur, États-Unis, République dominicaine, Japon, République de Salvador), ce qui représente environ 150 diplômes étrangers supplémentaires. À eux seuls, les États-Unis bénéficient d'équivalences pour 133 de leurs diplômes, les réseaux de la Dotation Carnegie ayant fourni dans ce but la liste des établissements universitaires américains pertinents[1669]. Enfin, la Sorbonne décide de décerner le premier doctorat *honoris causa* dont elle a obtenu du ministère le droit de création en juin 1918 – on y reviendra plus loin dans le détail[1670] – au président des États-Unis, Woodrow Wilson, à l'occasion d'une cérémonie « dont l'éclat pourra difficilement être surpassé »[1671], le 21 décembre 1918. Juste retour d'ascenseur : en avril 1917, au moment de la mission Joffre-Viviani aux États-Unis, l'université de Columbia avait elle-même conféré aux représentants français son doctorat *honoris causa*[1672].

B) Le stimulus britannique

Ce qui motive ainsi la diplomatie universitaire française dans ses projets de séduction à l'égard des États-Unis, ce n'est pas seulement l'effet de la concurrence avec l'Allemagne, et la nécessité de voir s'en détourner définitivement l'Amérique. D'autres concurrences se font jour depuis peu, symboles d'une reconfiguration en cours de l'espace universitaire international où la France et l'Allemagne ne vont plus être les seuls pôles dominants. Telle apparaît notamment la Grande-Bretagne, dont les pouvoirs publics, selon un processus similaire à celui qui opère en France, œuvrent depuis le déclenchement des hostilités à la construction d'une politique de propagande[1673], qui affecte le secteur universitaire. En avril-mai 1917, la mission Viviani-Joffre n'était déjà pas la seule à courtiser Washington[1674], et quand Émile Hovelaque s'était trouvé à évoquer les relations universitaires franco-américaines avec un journaliste, le porte-parole de la mission britannique le talonnait[1675]. En février 1918, dès réception des projets américains, le directeur de l'ONUEF en saisit

[1669] Lettre du recteur de l'académie de Lyon au doyen de la faculté de médecine de Lyon, Lyon, 10 février 1917 (AD Rhône, 1T 4284).

[1670] Cf. *infra*, chapitre 7.

[1671] ONUEF, Assemblée générale, 15 juin 1919 (AN, 70AJ/2).

[1672] *Revue scientifique*, 1917, p. 315.

[1673] Cf. Philip M. Taylor, *British Propaganda in XXth Century. Selling democracy*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1998 ; Didier Goergakakis, « Concurrence internationale, comparatisme et développement de la propagande étrangère en Europe (1917-1940), dans Olivier Ihel, Martine Kaluszynski, Gilles Pollet (dir.), *Les sciences de gouvernement*, Paris, Economica, 2003, p. 53-67.

[1674] Elizabeth Greenhalgh, « The Viviani-Joffre Mission to the United States, April–May 1917: A Reassessment », *French Historical Studies*, vol. 35, n°4, 2012, p. 627-659.

[1675] W. F. Osborne, *America at war*, New York, George H. Doran Company, 1917, p. 108-112.

immédiatement les recteurs sur le mode de la compétitivité – « étant donné que les universités anglaises, saisies de la question, se préoccupent déjà de la réception future des étudiants américains »[1676] – et interpelle encore ses collègues, en avril 1918, au sujet de la « concurrence avec les universités anglaises »[1677] :

> « Le temps presse. Si nous ne nous hâtons pas, nous nous verrons devancés bientôt dans une voie où nous avons été les précurseurs. […] Rien de plus caractéristique à cet égard que l'éveil de l'Angleterre ; rien de plus instructif que de suivre chez elle les commencements d'un effort méthodique […]. Les universités anglaises, si étroitement closes jusqu'ici, veulent s'ouvrir, non seulement aux étudiants des colonies, mais aux étrangers qui rejettent la domination scientifique allemande, notamment aux Américains. Les universités anglaises assoupliront leurs règlements, complèteront leur outillage pour recevoir dignement leurs hôtes. […] Je n'ai pas besoin de dire que le directeur de l'Office suivra très attentivement ce mouvement »[1678].

En octobre 1918, une mission universitaire britannique, présidée par Arthur E. Shipley, vice-chancelier de l'université de Cambridge, et sous les auspices du British Foreign Office, est dépêchée outre-Atlantique pour visiter les universités américaines et resserrer les liens entre les deux mondes universitaires[1679]. « La plus importante des missions » universitaires de la période, selon un professeur américain[1680], réfléchit notamment à la création de programmes d'échanges d'étudiants et de professeurs[1681]. Les Français répliquent sans attendre : en novembre 1918, une mission universitaire française est envoyée outre-Atlantique par le ministère de l'Instruction publique, sur les fonds du ministère des Affaires étrangères. Elle comprend : Théodore Reinach, des professeurs de la Sorbonne (Emmanuel de Martonne, ancien professeur d'échange avec l'université Columbia en 1916 ; Fernand Baldensperger, professeur d'échange à Columbia en 1918 ; Louis Cazamian, maître de conférences de littérature anglaise), le Dr. Étienne Burnet, de l'Institut Pasteur, le compositeur Charles Koechlin et le critique d'art Seymour de Ricci[1682]. Pour les Français, il est nécessaire d'agir vite, afin de ne pas se laisser distancer par l'alliance intellectuelle qui se constitue entre Londres et Washington.

[1676] Lettre de Charles Petit-Dutaillis aux recteurs, Paris, 7 février 1918 (AD Isère, 21T 164).

[1677] ONUEF, Assemblée générale, 15 avril 1918 (70AJ/2).

[1678] *Ibid*.

[1679] Arthur Everett Shipley en a consigné quelques observations dans : *The Voyage of a Vice-Chancellor*, New York, G. P. Putnam's sons, 1919. Voir également : Carnegie Endowment for International Peace, *Yeard Book*, n°8, 1919, p. 42-43.

[1680] Charles Franklin Thwing, *The American Colleges and Universities in the Great War (1914-1919). A History*, New York, The Macmillan Company, 1920, p. 188.

[1681] *Ibid.*, p. 191-192.

[1682] Carnegie Endowment for International Peace, *Yeard Book*, n°8, 1919, p. 44-45. Sur la vision que donne de cette mission certains diplomates français, cf. *infra*, notre chapitre 6.

C) L'université en khaki (mars-juin 1919)

Les négociations avec les Américains reprennent en octobre 1918. Un mémorandum de John Erskine, président du programme d'éducation des troupes américaines, établit la marche à suivre côté américain, le 1er octobre[1683]. En quelques semaines, les perspectives ont évolué. Il est certes toujours question que les Américains conservent eux-mêmes la main sur la majeure partie du plan d'enseignement aux troupes, notamment pour l'instruction à caractère technique et professionnel. Dans cette perspective, des camps militaires américains sont transformés, en quelques jours, en de gigantesques campus universitaires, où sont transférés des professeurs par centaines, et des livres par milliers. Tel est le cas du camp de Beaune, en Bourgogne, qui se mue, à partir de février-mars 1919, sous les yeux médusés des riverains[1684], en une « Université américaine » de près de 600 professeurs et 10 000 étudiants (soit autant qu'il y a d'étudiants, à la même date, à l'université de Paris), qui dispose d'une bibliothèque de 30 000 volumes[1685], et dont les départements couvrent chacune des disciplines de l'enseignement supérieur (Colleges of Agriculture, Arts Fine and Applied, Business, Education, Engineering, Journalism, Law, Letters, Medecine, Music, Science, etc.)[1686].

En parallèle toutefois, le mémorandum Erskine prévoit l'envoi de soldats américains en permission ou en convalescence, et qui sont déjà étudiants, dans les universités françaises pour la plupart, et pour un moins grand nombre dans quelques universités britanniques. « La situation a tellement évolué [depuis juillet 1918] qu'il est maintenant possible d'offrir cette opportunité à l'armée » américaine, écrit Erskine[1687]. Le 22 octobre 1918, le directeur de l'ONUEF relance donc les recteurs :

> « Les professeurs américains qui séjournent à Paris dans les bureaux de l'*American University Union* et de la YMCA estiment que le moment est venu de se préparer. […] Coleman […] m'écrit qu'aujourd'hui "la guerre galope vers sa fin", il faut aboutir à un projet ferme. Il espère pouvoir avant longtemps fixer approximativement le nombre des étudiants à caser dans les universités, selon leurs spécialités : tant pour la chimie, tant pour l'électricité industrielle, etc. Il désire que de votre côté vous lui fassiez part de vos vues »[1688].

[1683] « Report on condition of the work, October 1, 1918 by professor John Erskine », *op. cit.*

[1684] Voir notamment en annexe, un article de *La Revue de Bourgogne*, n°4, juin 1919, p. 197-201.

[1685] L'ensemble de ces volumes constitue aujourd'hui le fonds Erskine de la bibliothèque municipal de Dijon.

[1686] Pour une étude de l'université américaine de Beaune, cf. Alfred E. Cornebise, *op. cit.*, p. 14-129. Ainsi qu'une étude Antonin Guillot, *Le camp américain d'Allerey (1918-1919)*, Groupe d'études historiques de Verdun-sur-le-Doubs, 1999. Voir également les archives de Bureau spécial franco-américain de l'État-major de l'Armée, qui contient des dossiers relatifs à l'université américaine de Beaune : SHD, 7N 2286-2287.

[1687] « Report on condition of the work, October 1, 1918 by professor John Erskine », *op. cit.*, p. 82.

[1688] Lettre du directeur de l'ONUEF aux recteurs, Paris, 22 octobre 1918, citée dans une lettre du recteur Joubin au doyen de la faculté de médecine de Lyon, Lyon, 25 octobre 1918 (AD Rhône, 1T 4284).

« La dimension politique de cette opération, écrit Caroline Barrera, n'échappe pas aux villes universitaires, qui se font un devoir d'y répondre favorablement »[1689]. L'étude des sources de la pratique auxquelles nous avons eu accès semble toutefois démontrer que la machine est loin de s'emballer. Car si les discours officiels – souvent tenus *ex post* d'ailleurs – sont certes emprunts d'enthousiasme, les correspondances administratives laissent cependant entrevoir une réalité plus complexe, où le sentiment du « devoir » le dispute à l'intérêt bien compris. Depuis l'accueil des étudiants serbes, les universités sont plus conscientes de leurs capacités et de leurs besoins, et n'imaginent pas la venue des étudiants-soldats américains sans compensations. À Besançon par exemple, le recteur tente tout d'abord de se défausser auprès du ministère, dans un morceau de bravoure auto-flagellatoire :

> « Je ne crois pas que l'université de Besançon puisse, dans son état actuel, être désignée pour recevoir des étudiants américains. Elle ne possède qu'un personnel restreint ; son installation matérielle est loin d'être brillante et son outillage scientifique est tout à fait insuffisant. […] Les étudiants américains qui viendraient à Besançon ne trouveraient que très difficilement un logement confortable. Le comité de patronage des étudiants étrangers s'occupe de cette importante question ; j'ai appelé moi-même l'attention du syndicat d'initiative et de tourisme sur ce point-là. J'ai obtenu des promesses, mais aucun effort n'a été fait pour entrer dans la voie des réalisations »[1690].

À Lyon, la faculté de médecine estime pour sa part qu'il est « impossible de recevoir et de faire travailler dans les locaux universitaires soit des étudiants, soit des chercheurs […]. La première condition pour réaliser cet enseignement aux étudiants américains est donc la mise en sursis du personnel de la faculté, sans parler, au moins pour les laboratoires, de l'attribution de ressources spéciales permettant la remise en état de locaux et d'instruments abandonnés depuis quatre ans et le fonctionnement normal des services »[1691].

L'organisation de l'accueil des étudiants américains est par-là l'occasion d'une piqûre de rappel adressée au ministère sur les besoins des universités, l'« étranger » étant mobilisé pour la première fois comme élément discursif susceptible de légitimer les demandes d'augmentation par les universités des subventions qu'elles perçoivent de l'État. Les grands programmes de construction de bâtiments universitaires de la fin du XIX^{e} siècle ont vécu, et les conseils des universités entendent bien profiter de l'occasion pour le rappeler.

La question financière a également son importance : la possibilité d'avoir à organiser des cours spéciaux sans rétribution supplémentaire pour les professeurs inquiète[1692], tout

[1689] Caroline Barrera, art. cit., p. 31.

[1690] Lettre du recteur de l'académie de Besançon au ministre de l'Instruction publique, Besançon, 2 novembre 1918 (AD Doubs, T157).

[1691] Jean Lépine, « Enseignement aux étudiants américains », Lyon, 15 novembre 1918 (AD Rhône, 1T 4284).

[1692] Le doyen de la faculté des sciences de Besançon écrit lui-même au recteur : « On peut créer, pour les Américains, des *cours spéciaux techniques* sur des sujets susceptibles de les intéresser particulièrement, mais ces

comme le fait que les négociations autour des droits universitaires dont devront s'acquitter les Américains soient menées sans consulter les universités, directement avec les autorités américaines, par le Commissariat général aux affaires franco-américaines, « qui a eu à s'occuper de cette affaire parce qu'elle touchait à la politique générale », se justifie le directeur de l'ONUEF auprès des recteurs d'académie[1693]. On se souvient qu'Erskine en avait fait un point d'achoppement. En février 1919, les droits universitaires sont finalement fixés à un taux unique de 250 francs pour tous les étudiants américains, chiffre « qui a fait l'objet d'un débat et qui représentera à la fois les droits d'études et de bibliothèque et la taxe spéciale permettant l'organisation de cours spéciaux »[1694]. Les recteurs s'étonnent. Ce chiffre exclut-il la possibilité de demander des droits supplémentaires, pour l'accès aux laboratoires par exemple, ou pour d'autres cours nouveaux qui n'ont pas été prévus par le Commissariat général ? Charles Petit-Dutaillis tempère :

> « Le Haut-Commissariat Tardieu s'étant trop avancé et ayant pu faire naître l'illusion qu'on ne paierait en aucun cas davantage, nous devons, tout en faisant machine arrière, ne pas risquer de mécontenter les Américains ; la solution équitable et conforme à leurs tendances est que les étudiants paient ce qu'ils "consomment", sans qu'on leur fasse de cadeau, mais que quelques dégrèvements soient créés en faveur de certains étudiants pauvres, méritants, et simples soldats. M. Coville est entièrement entré dans mes vues. Si les universités ne peuvent pas se débrouiller pour trouver dans le total qu'elles percevront la possibilité de créer ces bourses, on demandera à la Propagande de les aider »[1695].

Ce tarif unique ne laissera pas d'agacer certaines facultés, notamment les facultés de médecine, une fois les étudiants américains intégrés à leurs cours. Certaines ne manqueront pas de se faire alors rappeler à l'ordre par le ministère – témoin de ce que l'accueil du printemps 1919 n'a rien d'un long fleuve tranquille :

> « Certaines contestations m'ayant été signalées et pouvant s'élever de nouveau à propos du versement des droits dus par les étudiants américains [….] j'ai l'honneur de vous rappeler qu'après entente avec les autorités militaires américaines, ces droits ont été calculés ainsi qu'il suit : 1) Droit fixe de 250 francs à acquitter par chaque étudiant pour la période des 4 mois ; 2) Droits spéciaux (laboratoires, etc.) *qui au total, pour chaque étudiant, et pour la période de 4 mois, ne peuvent dépasser la somme de 100 francs*[1696]. J'appelle sur ce point votre bienveillante attention ; il m'a été signalé en effet que, dans certains centres, les étudiants américains qui fréquent plusieurs cliniques se voient réclamer un droit de 100 à 150 francs *par clinique fréquentée*[1697] »[1698].

Est-ce suite à ces revendications (sur les droits universitaires, pour des programmes de rénovation de bâtiments) et pour ne pas compromettre une opération diplomatique sensible

---

cours qui nécessitent la création d'un enseignement absolument indépendant de ceux actuellement existants nécessiteront du personnel enseignant un travail supplémentaire qui *devra être rétribué*. J'estime que la rétribution devra être au minimum de 1 000 francs par période scolaire pour un enseignement de 1 heure par semaine » (Besançon, le 15 janvier 1919, AD Doubs, T157).

[1693] Lettre de Charles Petit-Dutaillis aux recteurs, Paris, 5 février 1919 (AD Doubs, T157).

[1694] *Ibid*.

[1695] Lettre de Charles Petit-Dutaillis au recteur de Besançon, Paris, 18 février 1919 (AD Doubs, T157).

[1696] Souligné dans le texte.

[1697] *Ibid*.

[1698] Lettre de la direction de l'Enseignement supérieur aux recteurs, Paris, 9 mai 1919 (AD Doubs, T157).

que le ministère s'emploie, entre la fin de l'année 1918 et tout au long de l'année 1919, à satisfaire certaines attentes ? Certes, la mise sur l'agenda de la question budgétaire ne peut sans doute pas se réduire à une manœuvre tactique. Notons à tout le moins quelques coïncidences de dates. Décembre 1918 : relance par le ministre de l'Instruction publique du projet d'augmentation des traitements universitaires au Parlement (promise en 1913, étudiée par les services du ministère depuis 1917 mais jamais actée)[1699] ; mars 1919 : publication du projet de loi *ad hoc* (soit le mois où commence l'accueil des étudiants américains à l'université)[1700]. L'un des angles d'attaque du projet de loi est d'ailleurs la participation des personnels à la diplomatie universitaire :

> « Si l'on veut donner un nouvel essor à l'Enseignement supérieur, transformer les universités, développer les recherches scientifiques et les travaux personnels, organiser l'Enseignement technique supérieur, *attirer et retenir les étudiants étrangers*[1701] qui, avant la guerre, affluaient dans les universités allemandes, il est d'une nécessité absolue d'augmenter les traitements à tous les degrés. Il y a un contraste douloureux entre […] le rôle social du personnel des universités et les traitements qu'il reçoit »[1702].

Il est révélateur à cet égard que l'un des arguments évoqués pour légitimer l'augmentation soit la comparaison avec les traitements des personnels dans les universités américaines. Dans son compte-rendu de mission aux États-Unis, Charles Cestre avait déjà, début 1919, pointé le différentiel de salaire entre Américains et Français, et – comme un message envoyé en haut lieu – souligné l'impact que ce différentiel pouvait avoir sur l'organisation de l'accueil des étudiants étrangers[1703]. Le projet de loi témoigne du fait que le message a été entendu : « La comparaison avec les traitements dans les universités étrangères accroît encore le découragement », relève ainsi le gouvernement : « Combien la moyenne [y] est […] supérieure à la celle des traitements universitaires français ! »[1704]. Le rapport à l'étranger sert aussi de justification à l'augmentation significative accordée aux doyens (« si l'on veut que ceux qui sont à la tête des facultés puissent tenir leur rang, en particulier à

[1699] *JO*, *Débats*, *CDD*, 29 décembre 1918, p. 3760 et suivantes.

[1700] *Impressions parlementaires*, *CDD*, n°5879, 21 mars 1919.

[1701] C'est nous qui soulignons.

[1702] *Impressions parlementaires*, *CDD*, n°5879, 21 mars 1919, p. 9.

[1703] « Il faudrait que les professeurs prissent l'habitude d'inviter quelquefois à leur demeure, à un thé, ou à une causerie du soir, étudiants français et étrangers. Sans doute, les ressources des professeurs français sont si misérables qu'ils hésitent souvent à faire même cette dépense… C'est encore une réforme à introduire, et dont dépend, à plus d'un titre, l'avenir de nos universités. Un professeur français, à l'âge de 45 ou 50 ans, gagne 6 000 francs, tandis qu'un professeur américain du même âge est depuis des années au traitement de 20 000 francs et approche du traitement des 25 000 francs. On ne peut pas attendre du professeur français les mêmes habitudes de sociabilité… Il fera ce qu'il pourra pour les étudiants étrangers, qui apprécieront sa bonne volonté, sa cordialité, ses ressources intellectuelles, la vivacité et la solidité de sa conversation. Il ne laissera pas no hôtes quitter la France sur l'impression que nous nous enfermons en nous-mêmes et ne savons pas vivre. La guerre nous a enseigné des devoirs à l'égard de l'étranger » (Charles Cestre, « Une mission aux États-Unis », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 73, 1919, p. 60).

[1704] *Impressions parlementaires*, *CDD*, n°5879, 21 mars 1919, p. 10.

l'égard des étrangers »[1705]), complétée par le rapporteur du projet de loi en juin 1919, et « sur la demande de l'administration », par une augmentation plus nette encore des salaires des recteurs, qui ont « à tenir un rang et à recevoir, lorsque des professeurs étrangers, des délégations viennent visiter une université »[1706].

En parallèle, un travail est mené par le ministère pour donner satisfaction aux besoins urgents de réfection de certains bâtiments universitaires, qui débouchera dans le projet de loi du 11 septembre 1919 avec la création d'un nouveau chapitre – le « chapitre 154bis »[1707] – tandis que le député Honnorat se démène à la Chambre pour obtenir que les universités disposent d'un droit d'occupation sur les terrains militaires déclassés[1708].

Entre la fin de l'année 1918 et le début de l'année 1919, c'est donc dans ce contexte de négociation sur les moyens de la vie universitaire, qui mobilise toute la communauté – et qu'on ne peut manquer, dès lors, sans nécessairement créer des liens de cause à effet, d'avoir présent à l'esprit – qu'ont lieu l'organisation de l'accueil, puis l'accueil proprement dit, des étudiants-soldats américains dans les universités françaises.

Côté américain, l'affaire est définitivement actée le 8 février 1919, par un télégramme du Grand Quartier Général qui explique la marche à suivre[1709]. Après un an de tractations, Charles Petit-Dutaillis n'est pas peu soulagé[1710]. Encadrés par les autorités militaires, les flots d'étudiants américains commencent à affluer vers les universités françaises début mars 1919, en très grand nombre. Ce nombre diffère cependant selon les sources. La YMCA l'évalue à 7 000, auquel s'ajoutent 2 100 autres étudiants-soldats américains dirigés vers les universités britanniques[1711]. Ces données recoupent celles de l'*American University Union*, laquelle estime pour sa part à 10 000 le nombre total d'étudiants-soldats américains affectés dans les universités françaises et britanniques[1712]. En France, des chiffres inférieurs circulent : 5 200 pour Petit-Dutaillis[1713], très exactement 5 867 pour Célestin Bouglé[1714]. Même à s'en tenir aux données les plus basses, cela représente tout de même 30% environ du total des étudiants en

[1705] *Ibid.*, p. 15.
[1706] *Impressions parlementaires, CDD*, n°6353, 20 juin 1919, p. 11.
[1707] *Impressions parlementaires, CDD*, n°6867, 11 septembre 1919, p. 76-83.
[1708] *JO, Débats, CDD*, 19 mars 1919 ; *Impressions parlementaires, CDD*, n°6002, 14 avril 1919. Sur ce sujet, qui recoupe celui, plus large, des cités universitaires, cf. *infra*, chapitre 7.
[1709] Reproduction en annexe.
[1710] À propos du télégramme du GQG : « Je vous en envoie à titre confidentiel la traduction, pour vous rassurer sur l'issue, certaine maintenant, d'une affaire qui ne laissait pas de m'inquiéter un peu » (Lettre au recteur de l'académie de Besançon, Paris, 11 février 1919, AD Doubs, T157).
[1711] « Education. Giving the Soldier his opportunity », *Summary of World War Work of the American YMCA*, YMCA, 1920, p. 152.
[1712] Lettre de Charles Petit-Dutaillis aux recteurs, Paris, 3 juillet 1919 (AD Isère, 21T 164).
[1713] ONUEF, Assemblée générale, 11 juin 1919 (AN, 70AJ/2).
[1714] Célestin Bouglé, « L'université franco-américaine », art. cit., p. 751.

France, et une multiplication par presque 3 du nombre des étrangers. Du jamais vu dans l'histoire universitaire française.

Fig.5.9. – Répartition des étudiants-soldats américains dans les universités françaises au 11 juin 1919[1715]

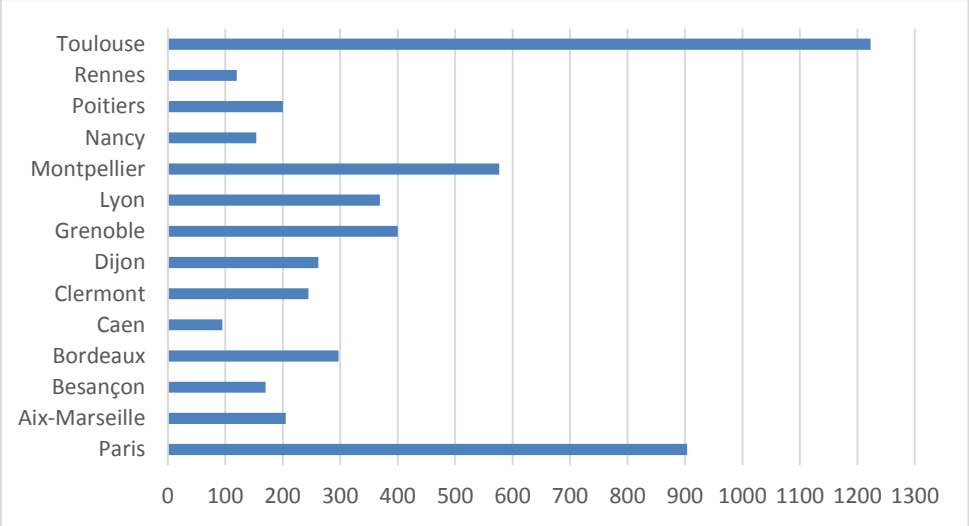

L'accueil d'une telle cohorte ne peut aller sans bousculer quelque peu les habitudes. En termes d'organisation tout d'abord, les services administratifs des rectorats et des universités sont bien incapables de gérer l'opération sans faire appel, comme à l'accoutumée, aux comités de patronage des étudiants étrangers. Certains, qui n'étaient pas sortis des limbes au moment de l'épisode serbe, retrouvent à cette occasion une nouvelle jeunesse. Celui de Paris surtout, que la mort de Paul Melon avait laissé en souffrance depuis 1915, renaît de ses cendres sous l'impulsion de Petit-Dutaillis, qui fournit le modèle à suivre[1716], et du recteur Lucien Poincaré, qui fusionne à cette l'occasion, pour qu'ils se complètent et se vivifient mutuellement, le comité de patronage et le bureau des renseignements de la Sorbonne[1717]. C'est le comité qui « paiera les professeurs faisant les cours spéciaux, versera à l'université les droits d'immatriculation et de bibliothèque, et lui fournira en outre, sous la forme d'une subvention anonyme, une somme en compensation des frais d'éclairage, de chauffage, etc. », écrit Petit-Dutaillis aux recteurs de province, leur expliquant la marche à suivre[1718].

C'est ainsi que le comité de Dijon, qui n'avait pour sa part tenu aucune séance depuis février 1914, reprend vie. En février 1919, le recteur Henri Padé lui propose la combinaison suivante : gérer, à la place de l'université, les droits d'inscription des étudiants américains aux

[1715] D'après Charles Petit-Dutaillis, ONUEF, Assemblée générale, 11 juin 1919 (AN, 70AJ/2).
[1716] *Ibid.*
[1717] Henri Goy, « Lucien Poincaré et son œuvre d'expansion nationale à l'université de Paris », *La Revue de Paris*, mai-juin 1920, p. 337.
[1718] Lettre de Charles Petit-Dutaillis aux recteurs, Paris, 5 février 1919 (AD Doubs, T157).

cours spéciaux, la rémunération des professeurs de ces cours et l'organisation des fêtes pour les Américains, à charge pour le comité, moyennant un prélèvement de 10% sur les sommes perçues, de reverser l'excèdent à l'université[1719]. À Grenoble, le comité se restructure. Depuis la mort de Marcel Reymond, il « était administré par un bureau intérimaire dont les pouvoirs devaient expirer avec la cessation des hostilités »[1720]. Le 8 mars 1919, un nouveau bureau est donc élu. Aimé Bouchayer, puissant industriel dauphinois versé dans l'industrie de la Houille Blanche[1721], plusieurs fois sollicité par Petit-Dutaillis quand il était recteur de Grenoble au moment de l'accueil des étudiants serbes, en devient le président. Quant aux villes où aucun comité de patronage n'existe, il s'en crée de toutes pièces : à Rennes, un « Comité de propagande et de réception », dirigé par Albert Feuillerat, professeur de langue et de littérature anglaises à la faculté des lettres, se monte en hâte, avec l'aide des femmes des professeurs de l'université, qui notamment « parcour[ent] la ville, s'enquérant des chambres, des habitants, des habitudes », pour trouver à loger les étudiants américains[1722].

Tandis que les comités de patronage s'occupent du versant logistique de l'accueil des étudiants américains, les universités se concentrent sur la dimension pédagogique, en cherchant à adapter leurs offres de cours. C'est, là encore, une grande première. Jusqu'en 1914, quelques cours spéciaux avaient bien été créés pour les étudiants étrangers dans certaines universités, mais à leur initiative propre et le plus souvent dans le cadre de cours de vacances (donc limités à la période estivale) et délivrés par tous types d'enseignants (du primaire et du secondaire), ou de cours créés de façon isolée selon la bonne volonté de quelques professeurs. Il s'agit cette fois au contraire de construire un programme complet d'enseignements spéciaux, intensifs et progressifs, d'une durée de quatre semaine environ (de mars à avril 1919), en vue de préparer les groupes d'étudiants américains à leur intégration (d'avril à juin 1919) au sein des cours déjà suivis par les étudiants français. La demande a été formulée par la YMCA et a été relayée par le ministère, pour une application générale dans toutes les universités[1723].

[1719] Université de Dijon, Comité de patronage des étudiants étrangers, Registre des séances, 14 février 1919 (AD Côte d'Or, 20266)

[1720] Comité de patronage des étudiants étrangers de Grenoble, *Rapport annuel. 1918-1919*, Grenoble, Allier Frères, 1919 (AD Isère, 21T 164).

[1721] Maurice Gariel, « Aimé Bouchayer. Ancien président de la Société scientifique du Dauphiné », *Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, 1928, p. 417-423.

[1722] Firmin Roz, « Les étudiants américains et les universités françaises », *France-États-Unis. Revue mensuelle du Comité France-Amérique*, 1919, p. 260.

[1723] Lettre de la direction de l'enseignement supérieur, Paris, 20 janvier 1919 (AD Doubs, T157).

La première à montrer l'exemple est la Sorbonne, qui crée deux types d'enseignements, assurés par ses professeurs : des cours de langue et de phonétique françaises d'une part, des cours à choisir par l'étudiant parmi une série de cinq thèmes d'autre part : Histoire de France, Géographie de la France, Histoire des idées, Littérature française, Histoire de l'art[1724]. L'idée de cet « enseignement préliminaire de culture française »[1725] est également repris en province (Fig. 5.10.). À Grenoble, un programme d'enseignement adapté à trois groupes de niveau (enseignement élémentaire, enseignement moyen, cours supérieur) est même établi sous la direction de Théodore Rosset, professeur de philologie à la faculté des lettres[1726].

Fig.5.10. – Cours et conférences proposés par l'université de Toulouse aux étudiants-soldats américains dans le cadre de l'enseignement préliminaire de mars-avril 1919[1727]

GROUPE A

Professeur Fliniaux (1 conférence par semaine) : *La France et la guerre de l'Indépendance américaine.*
Professeur Dognon (1 conférence par semaine) : *Géographie de la France.*
M. Lahillonne (2 conférences par semaine) : *Tableau littéraire du XVIIIe siècle français.*

Professeur Cézar-Bru (1 conférence par semaine) : *La famille pendant la guerre.*
M. Cartailhac, correspondant de l'Institut (2 conférences par semaine) : *Archéologie préhistorique française ; les plus anciens hommes ; l'histoire du travail.* « *Projections.* »
M. Gadrat (2 conférences par semaine) : *Évolution politique de la France de 1815 à 1875.*
Professeur Graillot (1 conférence par semaine) : *Histoire de l'Art français.* « *Projections.* »

GROUPE B

Professeur Mérimée (2 conférences par semaine) : *La poésie lyrique en France depuis Malherbe.*
Professeur Delaruelle (2 conférences par semaine) : *Le roman français de 1800 à 1850.*
Professeur Graillot (1 conférence par semaine) : *Histoire de l'Art français.* « *Projections.* »
Professeur Perreau (1 conférence par semaine) : *L'intendance militaire pendant la guerre.*
Professeur Rigaud (1 conférence par semaine) : 1° *Origines de la Faculté de Droit de Toulouse ;* 2° *Les doctrines de la force ;* 3° *L'impôt moderne.*
M. Floquet (2 conférences par semaine) : *La troisième République. La France d'aujourd'hui.*
Professeur Braemer (1 conférence par semaine) : *Notre Alsace.*

Bien ficelé sur le papier, le système ainsi mis en place ne résiste cependant pas à l'épreuve de la réalité, la plupart des étudiants américains n'ayant pu acquérir à l'issue du mois de mars la connaissance suffisante de la langue française pouvant leur permettre de suivre les cours des étudiants français. Comme l'explique Caroline Barrera, les programmes vont donc devoir être modifiés et « pratiquement élaborés au cas par cas, en fonction des souhaits des Américains »[1728]. Ces expériences du printemps 1919 ne sont toutefois pas vaines : comme lors de l'épisode des étudiants serbes, qui avait fait émerger l'idée de « cinquième licence », elles contribuent à la réflexion sur la rénovation plus générale à mener pour les enseignements destinés aux étrangers. À la Sorbonne par exemple, les cours préliminaires de culture française vont être pérennisés à partir de la rentrée 1919, sous la

[1724] *Ibid.*
[1725] « Les étudiants américains à l'université de Toulouse », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 73, 1919, p. 232.
[1726] Comité de patronage des étudiants étrangers de Grenoble, *Rapport annuel. 1918-1919*, Grenoble, Allier Frères, 1919 (AD Isère, 21T 164).
[1727] « Les étudiants américains à l'université de Toulouse », art. cité, p. 231-232.
[1728] Comité de patronage des étudiants étrangers de Grenoble, *Rapport annuel. 1918-1919*, Grenoble, Allier Frères, 1919 (AD Isère, 21T 164).

forme d'un « Cours de civilisation française »[1729], dont les cours du même nom encore organisés aujourd'hui à la Sorbonne sont les héritiers[1730]. Nourri par les années de guerre, le début des années 1920 va constituer, un peu partout en France, comme on le verra, une période intense de refonte des dispositifs d'enseignement pour les étrangers[1731].

Au-delà de ces ajustements, l'intégration des étudiants américains provoque par ailleurs un regain de la vie étudiante, dont témoigne la publication de périodiques estudiantins franco-américains. Nous avons recensé une dizaine de titres, composé chacun d'une dizaine de pages à chaque numéro, et dont la publication s'étale sur une dizaine de numéros en moyenne entre mars et juin 1919 (c'est-à-dire le temps de la présence des détachements américains dans les universités concernées)[1732].

Fig.5.11. – Liste des périodiques édités par les étudiants-soldats américains en France (mars-juin 1919)

Universités	Titres	Dates
Toulouse	*Qu'est-ce que c'est ?*	19 mars-30 juin 1919 (14 numéros)
Montpellier	*The Soldier Student*	22 mars 1919-30 juin 1919 (15 numéros)
Poitiers	*Les Beaux-Jours*	29 mars-28 juin 1919 (12 numéros)
Besançon	*The Besançonian*	avril-juin 1919
Rennes	*As You Were*	14 avril-21 juin 1919
Dijon	*The American Dijonnais*	15 avril-15 juin 1919 (5 numéros)
Clermont-Ferrand	*Deux mots*	16 avril-21 juin 1919 (9 numéros)
Bordeaux	*Voilà*	NR
Nancy	*The Lorraine Sentinel*	NR
Grenoble	*The Alpine-American*	NR
Aix-Marseille	*Le Thym*	Publication unique (mars-juin 1919)

Souvent initiés par une poignée d'étudiants-soldats américains ayant grade d'officier (une dizaine pour *The American Dijonnais*, une vingtaine dont trois Français pour *Les Beaux-Jours* de Poitiers), ces périodiques délivrent un certain nombre d'informations sur la vie universitaire locale, les conférences à venir, les excursions organisées avec le concours des acteurs socio-économiques locaux (comme ces vignerons du Sud-Est, qui en profitent pour

[1729] « Ces cours de civilisation sont peut-être bien l'effort le plus considérable qui ait été tenté dans une université pour mettre à la portée d'un auditoire étranger le tableau de la formation et de l'évolution de notre pays. Limités provisoirement aux seules facultés de droit et des lettres, ils durent un semestre de quatre mois et se répètent deux fois par an. La section des lettres présente aux étudiants étrangers, en neuf cours, l'histoire politique et la géographie de notre pays, l'histoire de notre littérature, de notre art et l'histoire des idées et doctrines sociales, du Moyen Âge à l'époque actuelle. La section de droit donne les principes de notre droit civil (la famille et la propriété), de notre droit politique, de notre procédure, de notre droit international, de notre vie économique » (Henri Goy, « Lucien Poincaré et son œuvre… », art. cité, p. 338).

[1730] Sur ces cours, voir notamment : Martha Hanna : « French Women and American Men… », art. cité, ainsi que *infra*, chapitre 7.

[1731] Cf. *infra*, chapitre 6 et chapitre 7.

[1732] Ces périodiques sont pour la plupart consultables à la BNF et/ou aux archives départementales des universités concernées (série des périodiques ou cartons d'archives des rectorats).

tenter de s'ouvrir de nouveaux marchés outre-Atlantique[1733]), les résultats de rencontres sportives universitaires franco-américaines ou entre détachements américains affectés dans des villes universitaires distinctes (généralement de football, de basketball et de baseball – un sport que découvrent les étudiants français[1734]), les concerts et les fêtes étudiantes, où étudiants et étudiantes peuvent danser, boire, flirter et « fumer des cigarettes »[1735]. On y trouve aussi la reproduction de discours officiels (du Maire, du Recteur, d'un professeur en particulier), des portraits de professeurs français dont les cours ont été appréciés des étudiants américains, des évocations portant sur la vie intellectuelle française ou américaine, de brèves leçons d'anglais à l'usage des étudiants français, des photographies, des poèmes, des partitions de chansons composées en hommage à la ville d'accueil[1736], des histoires drôles et autres dessins à caractère humoristique.

L'existence de ces nombreuses publications étudiantes, malgré la brièveté du passage des étudiants-soldats dans les universités françaises, témoigne d'une volonté de sociabilisation intense, sans aucun doute plus effective côté américain, où l'on reproduit les automatismes de la vie de campus d'outre-Atlantique. Mais cette dynamique provoque en retour chez certains acteurs, la volonté d'œuvrer au développement d'une vie sociale étudiante en France, inspirée des États-Unis[1737]. Le nombre important d'étudiants américains – autour de 2 000 – qui, sitôt l'épisode des étudiants-soldats terminé, reste en France au cours de l'année universitaire 1920 avant de repartir chez eux l'année suivante, ne contribue pas peu à maintenir cet impératif à l'agenda de la diplomatie universitaire, en permettant de réactiver les vieux projets d'avant-guerre pour la création de maisons étudiantes et de cités universitaires, avec cette fois – nous allons y revenir – plusieurs réalisations concrètes de la part de la puissance publique, et dans un climat général plus favorable encore aux étudiants étrangers.

> « Le temps est passé à jamais, je pense, où certains imprudents accueillaient les étudiants étrangers d'une épithète plus classique que juste, les métèques, ou un professeur plus spirituel que prévoyant

[1733] « La confédération générale des vignerons a fait de louables efforts dans le but de convaincre les étudiants américains en ce moment dans le midi de la France, de l'excellence de nos vins et d'arriver ainsi à faire disparaître le préjugé existant en Amérique contre ce produit » (Conseil général de l'Hérault, *Rapports et délibérations*, séance du 2 mai 1919, p. 359).

[1734] « Jeudi dernier, 3 avril, s'est disputé, sur le terrain de la Madeleine, un match de "Baseball" entre les étudiants américains et un groupe d'aviation américaine d'Issoudun. Ce jeu, peu connu en France, ne manque pas d'intérêt ; il est aussi curieux de contempler les spectateurs que de regarder les joueurs. Que de hurrahs frénétiques ! Que d'exhortations pour les joueurs des deux camps ! Pendant toute la partie, ce ne furent que cris et interpellations diverses. La partie se termina à l'avantage des étudiants américains. Bon nombre de Poitevins et de Poitevines assistaient à ce match nouveau genre » (« Les vainqueurs », *Les Beaux Jours*, n°3, 12 avril 1919).

[1735] « La réception des étudiants », *Les Beaux Jours*, n°4, 19 avril 1919, p. 27.

[1736] Pour exemple, cf. en annexe la partition de la chanson « Hail to Thee, Besançon » (*The Besançonian*, n°3, juin 1919, p. 17).

[1737] Cf. *infra*, chapitre 7.

> appelait les Polynésiens. Il s'est trouvé, au jour de l'épreuve, que ces métèques appartenaient pour la plupart aux nations asservies de l'Europe, et qu'ils venaient prendre chez nous les leçons de la liberté. Les enfants de ces nations […] ont été à nos côtés dans la lutte pour l'affranchissement du monde, elles y resteront pour l'œuvre éternelle et commune de l'humaine civilisation *(Applaudissements)* »[1738].

À l'issue du conflit, les acteurs de la diplomatie universitaire ont plus que jamais réussi à faire prévaloir leurs ambitions d'expansion intellectuelle et, quoiqu'avec moins d'autonomie vis-à-vis du ministère de l'Instruction publique qu'à la fin du XIX^e^ siècle, à amplifier leur rôle et leur place en matière d'action publique internationale. Encore faut-il qu'on veuille bien ne pas les leur reprendre. Les années 1920 et 1930 vont constituer à cet égard, tant pour l'accueil des étrangers que pour l'expansion universitaire à l'étranger, une période d'intenses rivalités institutionnelles.

[1738] Eugène Lintihlac, intervention à la Chambre des députés, *JO*, *Débats*, *CDD*, 30 juin 1919, p. 366.

TROISIÈME PARTIE

L’autonomie perdue (années 1920 - années 1930)

CHAPITRE 6

La diplomatie universitaire et l'impossible rationalisation de l'expansion intellectuelle

« Les êtres supérieurs sont ceux qui se compliquent »[1739].

Avec le retour à la paix, la diplomatie universitaire entre dans une nouvelle phase. La Grande Guerre a consacré sa dimension étatique et politique. Elle a aussi été l'occasion, pour les mêmes raisons, de voir intervenir dans le secteur de nouveaux acteurs, liés au Quai d'Orsay, dont les profils et les logiques ne sont pas toujours les mêmes. L'hétéronomisation du secteur n'est pas sans danger pour les acteurs bien installés de la diplomatie universitaire et pour les prébendes que ceux-ci estiment pouvoir en retirer, que ce soit dans le domaine de l'expansion universitaire, dans celui de l'accueil des étudiants étrangers ou dans celui, plus récent, de la coopération universitaire internationale.

Dans le domaine de l'expansion – nous aborderons les deux autres à l'occasion du chapitre 7 –, les années 1920 et 1930 constituent à cet égard un moment clé d'affrontement entre les différents acteurs institutionnels se disputant le leadership de l'action intellectuelle de la France à l'étranger. Le clivage le plus net est bien sûr celui qui oppose les acteurs de la diplomatie universitaire, bien obligés de se conformer aux logiques qui sont les leurs, propres au champ universitaire et qui continuent de persister, aux acteurs évoluant dans le giron du ministère des Affaires étrangères. Cette concurrence n'est toutefois pas réductible à une lutte entre universitaires d'une part, et diplomates d'autre part. Plusieurs universitaires rejoignent en effet les rangs du Quai d'Orsay qui, soit dans l'administration centrale, soit dans des postes à l'étranger, leur offre des opportunités de carrière que ne leur permet pas la rue de Grenelle. De nombreux universitaires, par ailleurs, notamment ceux qui, au cours de la période précédente, n'ont jamais pu totalement se satisfaire de la tutelle que l'Instruction publique et

[1739] ONUEF, Rapport du directeur, Assemblée générale, 22 mars 1925 (AN, 70AJ/3).

l'ONUEF ont prétendu exercer sur les actions universitaires internationales, n'hésitent pas à jouer de cette concurrence institutionnelle pour préserver une forme d'autonomie d'action et pour maximiser leurs chances de faire aboutir certains de leurs projets internationaux – et ce d'autant plus que le Quai d'Orsay a la bourse généreuse. D'autres encore pâtissent de cette situation d'entre-deux, qui complexifie le paysage de l'expansion intellectuelle, laquelle fait peu à peu figure de mille-feuille institutionnel au sein duquel les différents acteurs du secteur – universitaires, universités, ONUEF, Instruction publique, Affaires étrangères, etc. –, loin de céder leur place à l'arrivée d'un nouvel acteur, se superposent les uns aux autres. Les diverses réformes menées dans les années 1920 et 1930 sont d'ailleurs loin d'apporter encore toute la clarification nécessaire, mais elles consacrent toutefois peu à peu la déprise de certains des acteurs historiques de la diplomatie universitaire et, par-là, la dissolution de l'autonomie de l'expansion universitaire au sein d'un nouveau secteur de l'action publique piloté par le Quai d'Orsay : la diplomatie culturelle.

I. ENTRE INSTRUCTION PUBLIQUE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES : LA MISE EN PLACE D'UNE TUTELLE BICÉPHALE (1920-1936)

1.1. La diplomatie universitaire à l'offensive (1918-1925)

A) Sortie de guerre et reconfigurations bureaucratiques (1918-1920)

Parce que prolifique, l'action de l'ONUEF au cours de la Grande Guerre a été tributaire d'un budget fort précaire. Son directeur, Charles Petit-Dutaillis, s'en alarme en avril 1918 auprès des membres du comité de direction, évoquant « la peine à équilibrer son propre budget », jusque pour financer quelques heures de secrétariat[1740], tandis que dans le même temps « copieusement se multiplient les initiatives qui ne se soucient ni de paraître se subordonner à d'autres, ni de se coordonner avec elles, ni même de les connaître […]. Il faut remédier à une telle dispersion »[1741]. En ligne de mire : les crédits dont bénéficient les services de propagande de la rue François-I[er][1742], et l'absence de coordination entre les ministères de l'Instruction publique et des Affaires étrangères, en dépit de quelques tentatives de liaison interministérielle restées sans lendemain[1743].

[1740] ONUEF, Comité de direction, 15 avril 1918 (AN, 70 AJ/2).
[1741] ONUEF, Assemblée générale, 15 avril 1918 (AN, 70 AJ/2).
[1742] Cf. *supra*, chapitre 5.
[1743] Lors de son passage rue de Grenelle, le ministre Louis Lafferre (novembre 1917-novembre 1919) a « fait adopté l'idée d'une conférence interministérielle […] dont il serait exagéré de dire qu'elle avait été accueillie

Dans les débats qui s'engagent au lendemain de la Grande Guerre sur la nécessité d'une pérennisation rationalisée des services de propagande, qu'il convient désormais de dépouiller de leur dimension guerrière en réaffectant les crédits dont ils bénéficiaient durant le conflit à une nouvelle organisation à caractère civil en charge de l'expansion intellectuelle[1744], les acteurs de la diplomatie universitaire, sous l'impulsion de Charles Petit-Dutaillis, se mobilisent, bien décidés à obtenir leur part du gâteau, comme une reconnaissance de leur action.

Les premières flèches sont décochées par le député André Honnorat qui, le 7 novembre 1918, alors que la guerre se termine et que les armistices se signent, dépose sur le bureau de la Chambre des députés une proposition de résolution « invitant le gouvernement à demander aux universités d'élaborer un programme commun d'action universitaire à l'étranger par le développement et la création d'instituts français »[1745]. L'objectif est clair : préempter, en faveur des universités et de la logique fédérale défendue par l'ONUEF, le débat sur l'organisation de l'expansion intellectuelle, en fustigeant la pratique des « missions temporaires », dont on sait la rue François-I[er] friande, mais qui « sont un moyen d'action trop incertain », au profit de la création, « dans chaque pays important », de « consulats intellectuels » pérennes, calqués sur le modèle des instituts fondés avant-guerre par les universités françaises à Florence, Madrid, Londres et Petrograd, « institutions stables » qu'il convient de généraliser, sous contrôle des universités elles-mêmes :

> « C'est une erreur d'imaginer que nos découvertes, nos idées, nos méthodes s'imposeront d'elles-mêmes au monde et passeront sans aide les frontières proches ou lointaines. […] C'est pour cela que nous devons avoir, sinon dans chaque pays, au moins dans chaque centre important, une maison française qui soit, pour cette précieuse marchandise, comme un dépôt général, un magasin d'échantillons, un centre local de diffusion. […] Le rattachement de chacun de ces instituts, non pas directement au ministère de l'Instruction publique, mais à une université est à tous égards le système préférable. Il fait de chacun d'eux l'œuvre de prédilection d'une université : il lui permet de représenter à la fois plus directement et plus librement aux yeux de l'étranger la science et l'enseignement français. Ce qu'il faut donc souhaiter,

---

avec empressement par tous les ministères ». Cette initiative « a vécu aussi longtemps que celui qui en avait pris l'initiative est resté à la tête de l'Instruction publique. Elle a disparu sans bruit, sans éclat ; sa fin était naturelle et prévue » (Mario Roustan, « Rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés relatif au mode d'avancement des fonctionnaires de l'enseignement public primaire et secondaire détachés dans des établissements scientifiques ou des établissements d'enseignement à l'étranger ou dans des pays de protectorat », *Sénat, Impressions*, n°177, 22 mars 1921, p. 14). Cette liaison interministérielle avait notamment permis une meilleure circulation de la documentation. Le 15 avril 1918, Charles Petit-Dutaillis écrit dans son rapport : « Nous avons sollicité une liaison permanente entre l'Office et les ministères de l'Instruction publique et des Affaires étrangères. Elle est effective depuis la rentrée dernière : le secrétaire de M. le directeur de l'Enseignement supérieur vient chaque matin apporter ici les documents reçus à l'Instruction publique, provenant en partie des Affaires étrangères, qui peuvent intéresser l'Office. […] Des ordres ont été donnés [aux personnels diplomatiques]. […] Jusqu'ici, on ne m'a envoyé toutefois qu'une dizaine de rapports » (ONUEF, Rapport du directeur, 15 avril 1918, AN, 70 AJ/2).

[1744] Cf. Didier Georgakakis, *La République contre la propagande…*, *op. cit.*

[1745] *Chambre des députés, Impressions*, 11e législature, session de 1918, n°5164, 7 novembre 1918.

c'est que chaque université possède bientôt ainsi une colonie à l'étranger qui lui appartienne en propre et vers laquelle, en même temps, elle canalise l'intérêt et la collaboration de toutes les autres »[1746].

De façon symptomatique, le ministère des Affaires étrangères n'est pas mentionné une seule fois dans le document, si ce n'est pour évoquer – non sans provocation (si ce n'est dans l'esprit des rédacteurs, du moins vu du Quai d'Orsay) – la possibilité que les « jeunes gens qui se préparent aux carrières diplomatique et consulaire »[1747] se voient formés au sein des instituts français à l'étranger, dont le caractère universitaire est donc bien affirmé[1748].

Julien Luchaire, dont on sait les relations tendues avec les services du Quai d'Orsay autour de sa gestion universitaire et autonomisée de l'Institut français de Florence[1749], emboîte le pas à ce mouvement d'offensive et publie, coup sur coup, au début de l'année 1919, dans les mélanges de l'Académie des sciences morales et politiques d'une part, et dans les pages de *La Revue hebdomadaire* d'autre part, deux études en forme de défense et illustration du rôle des instituts français à l'étranger[1750]. Proclamant, comme il l'a d'ailleurs toujours fait[1751], la nécessité d'une autonomie de l'intellectuel par rapport au politique, il appelle à multiplier les

[1746] *Ibid.*, p. 2 et 5.

[1747] *Ibid.*, p. 4.

[1748] « Le programme de ces instituts peut varier dans les détails, mais tous doivent : 1° donner des échantillons du haut enseignement français dans les branches les mieux appropriées aux lieux et aux circonstances ; 2° offrir un enseignement universitaire complet de la France (histoire, géographie, langue, littérature, art, etc.) aux étudiants du pays désireux de posséder une haute culture française et en particulier aux futurs professeurs de français ; 3° servir de foyer aux étudiants français spécialisés dans les études qu'ils font dans les pays où sont ces instituts ; 4° poursuivre en organisant la collaboration des savants français et étrangers toutes recherches, documentations et publications d'ordre scientifique intéressant à la fois les deux pays ; 5° servir d'office de renseignements pour le public de chaque pays sur la vie intellectuelle de l'autre, surveiller et encourager par tous les moyens l'existence de la culture française, établir une liaison régulière entre les universités des deux pays, par l'échange de professeurs, l'organisation de voyages d'études, les tournées de conférences dans les universités, écoles, universités populaires, constituer et gérer enfin une bibliothèque française de haute culture par la consultation et le prêt » (*Ibid.*, p. 4).

[1749] Cf. Isabelle Renard, *op. cit.*, p. 364 et suivantes. Une note adressée en janvier 1918 au Quai d'Orsay, et consacrée au « cas Luchaire », en témoigne : « J'ai eu une nouvelle conversation avec M. Luchaire, qui est venu me voir. Le directeur de l'Institut français de Florence paraît commencer à se rendre compte de la nécessité qu'il y a pour lui à recevoir les instructions et à accepter les directives de l'Ambassade. Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que, si le cours des événements le lui permet, il sera toujours prêt à étendre ses attributions et ses initiatives, ce qui risque de devenir périlleux. […] M. Luchaire demande à ce qu'on lui attribue une mission pour le ministère de l'Instruction publique et d'accord avec le Département, lui permettant de régler toutes les questions de rapports universitaires et d'échanges scolaires entre la France et l'Italie. Il paraît assez difficile de repousser complètement les demandes de M. Luchaire sur un terrain où il est, après tout, compétent et où, d'autre part, le ministre de l'Instruction publique est décidé à lui accorder tout ce qu'il demande. Il conviendrait seulement que l'Ambassade fût prévenue de ce projet et qu'on lui demandât son avis avant d'acquiescer à la demande par l'Instruction publique. […] On pourrait peut-être profiter des circonstances pour obtenir de M. Luchaire, s'il recevait cette mission de représentation universitaire sous le contrôle de l'Ambassade, une renonciation à ses entreprises de politique et de propagande dans lesquelles il est loin d'être compétent et de montrer le discernement désirable. M. Luchaire me dit que c'est au côté universitaire qu'il tient surtout […] » (« Note pour le cabinet au sujet des projets de M. Luchaire », 12 janvier 1918, CADN, SOFE 141).

[1750] Julien Luchaire, « L'expansion intellectuelle de la France et les instituts français à l'étranger », *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. 91, 1919, p. 528-547 ; « L'Institut français de Florence », *La Revue hebdomadaire*, février 1919, p. 203-215.

[1751] Cf. *supra*, chapitre 3.

instituts à l'étranger – qu'il conçoit comme « une application pratique des méthodes universitaires à la vie contemporaine »[1752] – et enjoint de donner à l'ONUEF les moyens suffisants d'une action de très grande envergure, autonome et renouvelée – c'est-à-dire sachant concilier expansion et coopération intellectuelles[1753] :

> « Les organes centraux de notre action intellectuelle à l'étranger […] ne sont pas définis et coordonnés. […] Il importe de séparer nettement l'action politique de l'action intellectuelle. Elles ont le même objet : la grandeur de la France. Mais elles n'ont pas les mêmes méthodes, elles ne doivent pas employer les mêmes hommes. Séparées, elles se complètent, mélangées, elles se nuisent. […] En fait, le service de la propagande des Affaires étrangères devrait être absolument distinct de l'organisation de l'action intellectuelle proprement dite, qui devrait avoir pour centre […] un organisme central approprié, aussi ample que possible. Centraliser est chose délicate en cette matière, où l'action vaut justement parce qu'elle représente des éléments libres et spontanés. L'organe central devra être l'émanation de ces libertés composées, être lui-même libre. […] Il faut que cette organisation centrale soit forte. […] L'Office national des universités, qui n'est actuellement qu'une annexe à un assemblage confus d'organes divers et mal liés, peut devenir l'organe central régulateur dont nous avons besoin, si l'on augmente considérablement son budget en même temps que ses attributions. Je le verrai volontiers changer son titre pour celui de : Office national des relations intellectuelles. La difficulté est dans la délimitation de ses pouvoirs par rapport aux administrations d'État, de ses fonctions par rapport aux institutions libres. Il doit être essentiellement une sorte de Conseil supérieur des institutions de culture et des grands organes de l'opinion, avec certaines attributions exécutives. La composition du conseil de l'Office pourrait être d'abord élargie encore suivant cette formule, ce qui assurerait en bonne partie l'accroissement d'autorité dont il a besoin. Pour ses fonctions administratives, l'État devra assurer à l'Office le maximum d'autorité et de liberté. Quelque chose comme le régime des universités : il devra être non pas une administration d'État, non pas une association libre, mais un corps autonome sous le contrôle et avec la participation de l'État. Certains services actuellement rattachés à tel ou tel bureau de l'Instruction publique ou des Affaires étrangères devront être transférés à l'Office, au moins en ce qui concerne les études et l'initiative des propositions, les rapports avec le personnel, les administrations d'État conservant le contrôle »[1754].

En appui à ces prises de position quelque peu décoiffantes, les dirigeants de l'ONUEF effectuent un tir croisé en direction de la rue de Grenelle et du Parlement pour l'augmentation du chapitre 27 consacré à l'expansion universitaire dans le budget de l'Instruction publique. Le député André Honnorat dépose un amendement au projet de loi de Finances dès novembre 1918, visant à faire passer les crédits du chapitre de 274 000 à 500 000 francs[1755]. De son côté, Alfred Coville, directeur de l'Enseignement supérieur, dont on sait la proximité des liens avec Charles Petit-Dutaillis[1756], presse son ministre de tutelle pour que la subvention allouée sur ces crédits à l'ONUEF soit augmentée[1757]. Des assurances lui sont données fin 1918 pour que la subvention soit doublée à partir de 1919, passant de 25 000 à 50 000 francs[1758]. Dans le même temps, Paul Deschanel, président de l'ONUEF et de la Chambre des députés, encourage Petit-Dutaillis à rédiger une note au rapporteur du budget des Affaires

[1752] « L'expansion intellectuelle… », art. cité, p. 531.
[1753] On reviendra plus loin sur cette dimension de coopération internationale, notamment dans le chapitre 7.
[1754] « L'expansion intellectuelle… », art. cité, p. 541-547.
[1755] *Chambre des députés*, *Impressions*, Amendement n°8 au projet de loi n°5005, 7 novembre 1918.
[1756] Cf. *supra*, chapitre 5.
[1757] ONUEF, Comité de direction, 15 avril 1918 (AN, 70AJ/2).
[1758] ONUEF, Comité de direction, 30 novembre 1918 (AN, 70AJ/2).

étrangères[1759]. Le directeur de l'ONUEF s'exécute : « Il faudra, écrit-il, si le Commissariat général à la propagande disparaît, attribuer une grande partie de ses fonds à des œuvres universitaires, afin que les entreprises commencées n'avortent pas »[1760]. Car « ce n'est pas avec une dotation de 50 000 fr. que l'Office national des universités peut remplir la tâche immense qui lui incomb[e] », dénonce encore Honnorat à la Chambre des députés en juin 1919[1761]. Deschanel, lui, relaie la demande à ses collègues de la commission des Affaires étrangères[1762]. « L'Office [est] entouré […] d'une affection et d'une confiance grandissantes, dont nous sommes tout réconfortés et très fiers », se félicite Petit-Dutaillis en juin 1919[1763]. Dès juillet 1919, des subventions d'un montant global de plus de 300 000 francs sont obtenues, à titre extraordinaire, sur les fonds de la Propagande, pour l'organisation d'un bureau de l'ONUEF à Londres et d'une autre antenne à New York, laquelle se voit placée, à partir d'octobre 1919, sous la direction d'un agrégé d'anglais, Julien Champenois, en vue d'institutionnaliser les rapports universitaires franco-américains dopés par l'accueil des étudiants américains en France quelques mois plus tôt[1764].

Une offensive parallèle est également menée, cette fois en direction du Quai d'Orsay, en vue de démanteler les services de propagande dont l'énorme budget, alimenté par les fonds secrets – il est question de 20 millions de francs –, n'est pas soumis au contrôle du Parlement. Deux propositions de lois sont déposées dans ce but par André Honnorat, en janvier et en août 1919. L'une vise à la création d'un service d'étude de la presse étrangère au Quai d'Orsay[1765], entité spécifique qui serait ainsi distincte de l'expansion universitaire internationale. L'autre propose de créer un « office national des œuvres françaises à l'étranger », organisme public rassemblant tous les acteurs du secteur, institutionnellement rattaché au ministère des Affaires étrangères, mais autonome dans son action[1766] ; habile projet de compromis, qui tient compte à la fois des attentes du Parlement en faveur d'une coopération des acteurs sous le contrôle d'un organe commun transparent, de l'impossibilité d'exclure le Quai d'Orsay d'un secteur dont il est devenu un acteur incontournable, et du souci d'autonomie de la plupart des acteurs – en particulier des universités – vis-à-vis de leurs autorités de tutelle :

[1759] *Ibid.*

[1760] Note de Charles Petit-Dutaillis au député Flaminius Raiberti, rapporteur du budget des Affaires étrangères à la Chambre des députés, février 1919 (AN, 70AJ/1).

[1761] *JO*, *CDD*, *Débats*, 30 juin 1919, p. 3070.

[1762] ONUEF, Assemblée générale, 11 juin 1919 (AN, 70AJ/2).

[1763] Rapport du directeur, ONUEF, Assemblée générale, 11 juin 1919 (AN, 70AJ/2).

[1764] ONUEF, Comité de direction, 1er mars 1920 (AN, 70AJ/2).

[1765] « Proposition de loi ayant pour objet la création d'un service d'étude de presse étrangère au ministère des Affaires étrangères », *Chambre des députés*, *Impressions*, 11e législature, n°5581, 21 janvier 1919.

[1766] « Proposition de loi ayant pour objet la création d'un office national des œuvres françaises à l'étranger », *Chambre des députés*, *Impressions*, 11e législature, n°6691, 7 août 1919.

> « Nous ne croyons pas viables les projets tendant : soit à confondre dans une même organisation les services de la propagande politique, de la presse étrangère et de l'action universitaire, soit à concentrer entre les mains d'un seul ministre – celui des Affaires étrangères ou celui de l'Instruction publique – les affaires intéressant notre action intellectuelle et morale à l'étranger, soit à consolider l'état de chose existant, où les départements intéressés agissent chacun de son côté sans cohésion véritable, soit à confier une trop grande part de si grands intérêts à des associations privées, soit au contraire à créer un organisme purement administratif. […] La conception, de tous points préférable, nous a semblé être celle d'un office, institution de caractère officiel, mais assez souple pour admettre la plus large collaboration des corps savants, des associations et des personnalités utiles. Nous en proposons, comme il convient dans une affaire qui intéresse à tel point notre action à l'étranger, le rattachement au ministère des Affaires étrangères, mais en lui laissant une large autonomie, et en assurant sa liaison directe et étroite avec les ministères techniques, en particulier avec celui de l'Instruction publique »[1767].

Soucieux d'équilibre entre les départements ministériels, le projet Honnorat – qui n'est pas si éloigné que cela du projet Luchaire de janvier 1919, bien que moins radical – prévoit un conseil d'administration comprenant trente membres, dont six membres choisis à parts égales parmi les représentants de l'Instruction publique et des Affaires étrangères, le directeur de l'Office projeté étant nommé, après avis du conseil d'administration, par un décret conjoint des deux ministères concernés. Le travail au sein de l'Office est enfin prévu pour être réparti entre deux sections : l'une dite « section des œuvres d'enseignement et de sciences », confiée à la responsabilité d'un fonctionnaire de la rue de Grenelle ; l'autre dite « section des œuvres hospitalières et diverses », confiée à la responsabilité d'un agent du Quai d'Orsay.

Le 28 novembre 1919, le président du Conseil, Georges Clemenceau, surprend toutefois le monde parlementaire en plein débat, balayant les propositions avancées et promulguant un décret créant un Office central d'expansion nationale, directement rattaché à la présidence du Conseil, afin de « propager, tant en France qu'à l'étranger, les notions fondamentales d'ordre national » et de coordonner l'action de l'ensemble des départements ministériels[1768]. À sa tête est placé Edmond Chaix, qui n'est ni universitaire ni diplomate, mais un membre actif de la nébuleuse investie dans le développement du tourisme en France, administrateur du Touring Club de France, président de la commission du Tourisme de l'Automobile Club de France, président de la commission du Tourisme du comité France-Amérique, et qui est également président de l'Union des grandes associations françaises contre la propagande ennemie, créée fin 1917, en partie financée par les pouvoirs publics pour lutter contre le développement du communisme en France[1769], et revendiquant 12 millions d'adhérents, 30 000 sociétés, 25 000 conférences, 120 millions de tracts[1770]. « On sent le bluff […], sans toutefois en connaître

[1767] *Ibid.*, p. 2.

[1768] Décret du 28 novembre 1919 relatif à la constitution et au fonctionnement d'un Office central d'expansion nationale (*JO, Lois et décrets*, 8 décembre 1919).

[1769] Frédéric Monier, *Le complot dans la République. Stratégies du secret de Boulanger à la Cagoule*, Paris, La Découverte, 1998.

[1770] Marc Vignot, « Les charlatans de la propagande », *La Lanterne*, 9 janvier 1920.

avec précision la nature et l'énormité », grince un journaliste[1771]. L'opération échoue cependant : moins d'un moins plus tard, Louis Marin, acquis à la cause des Affaires étrangères, dépose une proposition de loi visant à rattacher l'Office au Quai d'Orsay[1772], tandis que la commission du budget de la Chambre des députés refuse d'accorder des crédits au nouvel organisme[1773].

Au tournant de l'année 1919-1920, la coque du navire Propagande prend ainsi l'eau de toute part. Philippe Berthelot, l'ancien directeur de cabinet d'Aristide Briand, évincé du Quai d'Orsay en 1917[1774], mais de retour depuis 1919 à la tête de la Direction des affaires politiques et commerciales[1775], continue toutefois de veiller d'un œil protecteur sur ses amis de la rue François-I[er]. « L'homme qui contrôle les Affaires étrangères »[1776] va trouver le moyen de leur éviter une purge administrative imminente. Devançant la réforme annoncée, il crée en janvier 1920 une nouvelle entité bureaucratique, le Service des œuvres françaises à l'étranger (SOFE), administration *made in* Quai d'Orsay rattachée à la seule Direction des affaires politiques et commerciales, à rebours du projet de compromis porté par André Honnorat en août 1919. Sous l'autorité d'un chef de service et d'un secrétaire général, le SOFE, comme on le sait[1777], va se diviser en quatre sections, qui noient le domaine des relations universitaires parmi d'autres : section universitaire et des écoles[1778], section artistique et littéraire, section du tourisme et des sports, section des œuvres diverses, animées chacune par un chef de section, un sous-chef et des rédacteurs. Ce que l'on sait moins en revanche, c'est que le SOFE n'a aucune existence légale. Le décret du 15 janvier 1920, censé officialiser son existence – et souvent cité –, n'a en effet jamais été publié au *Journal Officiel*, ce qui, sous la III[e] République, en vertu du décret du 5 novembre 1870 relatif à la

[1771] *Ibid*.

[1772] *Chambre des députés*, *Impressions*, n°158, 31 décembre 1919.

[1773] « Organisation et réorganisation des services de propagande à l'étranger », 7 mars 1920 (CADN, SOFE/1).

[1774] Cf. *supra*, Chapitre 5.

[1775] Cf. Jean-Luc Barré, *Philippe Berthelot…*, *op. cit.*, p. 340 et suivantes.

[1776] Lord Derby, cité par Jean-Luc Barré, *op. cit.*, p. 342.

[1777] Voir Albert Salon, « L'action culturelle de la France… », *op. cit.*, p. 187 et suivantes ; Colette Barbier de Bonnay, « Le Service des œuvres françaises à l'étranger entre les deux guerres mondiales », mémoire de maîtrise en Histoire (dir. Jean-Baptiste Duroselle), université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1983 ; Antoine Marès, « Puissance et présence culturelle de la France. L'exemple du Service des œuvres françaises à l'étranger dans les années trente », *Relations internationales*, n°33, 1983, p. 65-80 ; Maurice Vaïsse, « L'adaptation du Quai d'Orsay aux nouvelles conditions diplomatiques (1919-1939) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 32, janvier-mars 1985, p. 145-162.

[1778] La seule dénomination de la section « universitaire et des écoles », qui reprend les attributions de l'ancien Bureau des écoles en l'élargissant à « tout ce qui regarde l'influence scientifique et scolaire de la France à l'étranger (instituts, lycées, écoles fondations Pasteur, échange de professeurs et d'étudiants, rapports avec les missions religieuses et laïques chargées de l'enseignement) » (Note interne, mars 1920, CADN, SOFE/1), traduit suffisamment la volonté de marcher sur les talons de la diplomatie universitaire.

promulgation des lois et des décrets, vaut absence de promulgation. Une note interne adressée à Berthelot s'en alarme le 10 février 1920 : « Il est indispensable […] que le décret constitutif des services soit publié à l'Officiel, ainsi que le décret nommant le chef des services […] faute de quoi […] il est impossible de fonctionner sur budget régulier »[1779]. Jouant la carte du fait accompli, le Quai d'Orsay adresse le 13 février à tous les ministères et postes à l'étranger une circulaire citant le décret du 15 janvier et annonçant la création du SOFE[1780]. Trois jours plus tard un autre décret, daté cette fois du 16 janvier, est publié au *Journal Officiel*, qui porte nomination de Gaston Kahn – diplomate en fin de carrière – à la tête du SOFE[1781]. Mais toujours aucune publication du décret portant création du service lui-même.

Comment interpréter cette irrégularité juridique, difficilement imputable à un oubli ? Il est en effet difficile de croire que les fonctionnaires du Quai d'Orsay aient commis, coup sur coup – la première fois en janvier et la seconde fois le mois suivant, malgré la note de service en forme d'alerte à ce sujet datée du 13 février –, l'erreur de ne pas faire publier le décret du 15 janvier au *Journal Officiel*. Notre hypothèse est qu'il s'agit d'une omission volontaire, et que le secrétaire général adjoint du Quai d'Orsay, Philippe Berthelot, s'est livré à un magistral hold-up des crédits de la propagande, à la faveur des circonstances politiques. Les décrets portant création du SOFE et nomination de son chef de service ont, en effet, été rédigés alors que l'élection présidentielle du 17 janvier 1920 se préparait, plus précisément – dans le cas du décret du 16 janvier – le jour-même où les parlementaires, réunis pour un vote préparatoire à cette élection, infligeaient une défaite au chef du gouvernement, Georges Clemenceau, face à Paul Deschanel, soit un moment où il ne faisait plus mystère pour personne (en particulier pour les briandistes, qui avaient manœuvré dans ce but et ce que Berthelot n'ignorait pas[1782]) que le gouvernement du vieux Tigre, au pouvoir depuis novembre 1917, vivait ses dernières heures[1783]. Pour recaser ses protégés, Philippe Berthelot aurait ainsi su s'engouffrer dans la fenêtre d'opportunité ouverte à l'occasion de cette transition politique au cours de laquelle, conformément à l'usage, les nominations d'agrément sont légions, et les esprits moins regardants. De fait, le SOFE va pouvoir servir de refuge aux membres du réseau Berthelot. À tel point d'ailleurs qu'un projet d'arrêté portant nomination de Jean Giraudoux, Edmond Jaloux, Lucien Maury ou encore Paul Morand, texte d'ailleurs envoyé à cette petite troupe

[1779] « Note pour Monsieur Berthelot », Paris, 10 février 1920 (CADN, SOFE/1).

[1780] « Création du Service des œuvres françaises à l'étranger, Circulaire aux différents ministères, aux services du département et aux postes à l'étranger du département des Affaires étrangères », circulaire n°52, Paris, 13 février 1920 (CADN, SOFE/1).

[1781] *JO, Lois et décrets*, 16 février 1920, p. 2563.

[1782] Jean-Luc Barré, *op. cit.*, p. 346-347.

[1783] Georges Clemenceau démissionne le 17 janvier 1920.

d'amis pour information[1784], est prêt dès le 16 janvier 1920, alors que l'organisation du service n'a rien de finalisée (il est ainsi question, dans ce projet d'arrêté, d'une section de propagande, confiée à Maury, qui ne verra pas le jour)[1785]. Cet arrêté ne sera jamais ni signé, ni publié[1786]. Le « groupe de la valise » travaillera en réalité dans l'ombre pendant quelques mois, avant que la situation des agents du SOFE ne soit régularisée en bloc, le 18 septembre, par un décret portant nomination des seize personnels du service[1787]. Loin d'être le signal d'un départ glorieux pour la *diplomatie culturelle* française – comme on en fera souvent l'histoire *ex post* – la création du SOFE fait bien plutôt figure d'opération de sauvetage réussie face aux offensives menées notamment par les partisans de la diplomatie universitaire.

B) Le ministère Honnorat ou la tentation du monopole (1920-1921)

Le 17 janvier 1920, Paul Deschanel est élu président de la République. Trois jours plus tard, Alexandre Millerand forme un cabinet de centre-droit au sein duquel André Honnorat – « l'homme qui a le plus activement besogné, au Palais-Bourbon, soit dans les commissions, soit en séance, pour la cause de notre expansion universitaire et intellectuelle »[1788] – est nommé ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (il conservera également son poste dans le cabinet de Georges Leygues, jusqu'en janvier 1921). Avec deux de ses membres dirigeants aux commandes de l'État, les cadres de l'ONUEF ont de quoi être satisfaits. Cette « arrivée au pouvoir a marqué une date heureuse dans l'histoire de l'expansion universitaire à l'étranger », ne manquera pas de relever Charles Petit-Dutaillis en décembre 1920[1789].

Dès le 29 janvier, à l'occasion de sa déclaration de politique générale devant le Conseil de l'Instruction publique, Honnorat fait du « rayonnement intellectuel » l'un des piliers de son programme – « le moment est venu de porter rapidement à son maximum le rendement de notre plus beau trésor : l'intelligence française »[1790] – et donne des assurances dans ce domaine jusque dans la composition de son cabinet : Julien Luchaire, ex-directeur de l'Institut français de Florence, devient chef de cabinet du ministre, tandis que Paul Appell, doyen de la

---

[1784] *Cahiers Jean Giraudoux*, « Giraudoux et la diplomatie », vol. 13, Paris, Grasset, 1984, p. 22.

[1785] Projet d'arrêté ministériel, 16 janvier 1920 (CADN, SOFE/1), lequel comporte 16 nominations, sur les 19 postes (en plus de celui de chef de service, déjà attribué) restant à pourvoir.

[1786] Les parlementaires eux-mêmes en ont-ils eu connaissance ? En 1926, dans le décret portant réduction des rémunérations des agents du SOFE, le décret du 15 janvier 1920 ne sera ainsi pas visé (« Nouvelles indemnités des agents du service des œuvres françaises à l'étranger », décret du 23 mars 1926 (*JO, Lois et décrets*, 25 mars 1926, p. 3620).

[1787] *JO, Lois et décrets*, 6 octobre 1920, p. 14938.

[1788] ONUEF, Assemblée générale, 6 février 1920 (AN, 70AJ/2).

[1789] ONUEF, Assemblée générale, 22 décembre 1920 (AN, 70AJ/3).

[1790] « Des hommes et des œuvres », *Le Figaro*, 17 mars 1920.

faculté des sciences de Paris, important acteur de l'ONUEF – et inspirateur du député Honnorat pour ses propositions sur l'université –, devient recteur de la puissante académie de Paris.

Profitant de l'occasion, afin de légitimer son existence et son périmètre d'intervention, l'ONUEF se livre à une démonstration de force le 6 février 1920, en réunissant ses membres pour une assemblée générale extraordinaire destinée à « présenter [leurs] hommages à [leurs] deux collègues éminents »[1791]. Le président Deschanel, qui conclut la séance, le leur rend bien :

> « Beaucoup de bon travail a déjà été accompli à l'Office des universités. […] Depuis dix ans, j'ai suivi attentivement vos délibérations. Quiconque y a pris part comme moi n'a pu qu'être frappé des services que peut rendre une libre association comme celle-ci, où des hommes politiques et des hommes d'affaires […] se rencontrent avec des administrateurs universitaires et des professeurs […]. Du choc d'esprits très différents a jailli bien souvent, dans cette maison, une lumière. Mon cher ministre, je n'ai pas besoin, je le sais, de vous recommander l'Office ; vous ne l'avez quitté que pour occuper une haute fonction où vous devenez son protecteur tout désigné. Je n'ignore pas que vous désirez apporter plus de simplicité et de clarté dans l'organisation de notre expansion intellectuelle ; vous voulez avec raison que les efforts ne se dispersent point, que la cohésion se substitue à l'anarchie ; votre esprit ingénieux et fertile […] trouvera, j'en suis certain, la solution qui conciliera l'unité et la diversité, l'action coordonnée et la liberté des initiatives. Une forte liaison entre les organes officiels, pourvus d'une expérience traditionnelle et d'un pouvoir de décision, et un organe officieux comme celui-ci, n'est sans doute pas impossible à constituer. Une association, soucieuse de développer son œuvre, et représentée dans le travail quotidien par des directeurs compétents et laborieux, a sa place bien marquée […] dans le mécanisme général de notre expansion intellectuelle. Il faut seulement qu'elle ait les moyens matériels suffisants pour n'être point entravée et arrêtée à chaque pas. Je suis convaincu que le temps est proche où votre œuvre, messieurs, recevra ces ressources et obtiendra sa consécration […] »[1792].

Dans le même temps, la direction de l'ONUEF adresse au nouveau cabinet du ministre de l'Instruction publique une note qui tire à boulets rouges sur le Service des œuvres françaises à l'étranger encore à peine sorti de son œuf, sans hésiter à forcer le trait :

> « Depuis la disparition du Commissariat général de la Propagande, l'expansion française est concentrée au Service des œuvres françaises à l'étranger du ministère des Affaires étrangères. De ce fait, l'expansion a perdu son autonomie relative, et est devenue une annexe des services diplomatiques. Il résulte de la nouvelle organisation des lenteurs dans la solution des affaires les plus urgentes, un manque de plan dans la distribution générale des efforts et des appuis, et une diminution d'efficacité de notre action. Il en résulte aussi, ce qui n'est pas moins grave, comme une sorte de déviation de la conception même de l'expansion française. Celle-ci paraît être devenue une attribution réservée à la diplomatie, qui peut, si cela lui convient, prendre conseil des autres services nationaux, mais peut aussi agir seule et sans avis techniques. Le service qui administre et ne peut par sa compétence même qu'administrer, devient ainsi le service qui dirige, commande, sans être préparé à le faire. Le nouveau service concentre les crédits affectés à l'expansion française […] mais, par un penchant naturel, il en arrive à se tenir moins pour l'ordonnateur que pour le maître des crédits, et à s'attribuer le droit de les répartir de sa propre autorité, suivant ses inspirations, les organismes intéressés ne les recevant à ses yeux, que de sa bonne volonté ou de sa bonne grâce»[1793].

[1791] *Ibid*.
[1792] ONUEF, Assemblée générale, 6 février 1920 (AN, 70AJ/2).
[1793] « Note sur l'organisation de l'expansion française », vers janvier 1920 (AN, 70AJ/1).

Et l'ONUEF de réclamer davantage de crédits pour son action ainsi qu'un rééquilibrage dans l'organisation de la prise des décisions : « Il est nécessaire que […] les affaires aient été étudiées en commun, et les solutions autant que possible adoptées d'accord »[1794].

Le 9 mars 1920, après rapport au président de la République Paul Deschanel, Honnorat, pour marquer son territoire, faire bouger les lignes et affirmer son soutien à l'ONUEF, fait par décret de l'« expansion universitaire » une attribution nouvelle de son ministère, directement pilotée par le cabinet du ministre[1795], de sorte à n'avoir plus qu'un « seul service responsable » rue de Grenelle et ainsi « faciliter la tâche et […] renforcer l'action de l'Office national des universités et écoles françaises qui établit une si heureuse liaison entre nos divers services administratifs »[1796].

Du côté du ministère des Affaires étrangères, dont Millerand cumule le portefeuille avec la présidence du Conseil, des changements s'opèrent également. Conformément aux vœux du Parlement, l'Office central d'expansion nationale est mis en liquidation[1797], « certains services, concernant la propagande dans les régions rhénanes, en Syrie, ailleurs » étant alors rattachés « provisoirement au Service des œuvres françaises à l'étranger […] [afin] d'éviter toute interruption dans les travaux »[1798]. À leur tour cependant, les dirigeants du SOFE sont contraints de justifier leur existence pour s'assurer du maintien de leur service. Son « budget, se défend une note interne, a été établi de façon à donner satisfaction aux rapporteurs du budget […], en particulier MM. Marin et Raiberti »[1799]. Le 7 mars 1920, une autre note joue la double carte du *mea culpa*, reconnaissant certaines erreurs passées (notamment l'absence de

[1794] *Ibid.*

[1795] Décret du 9 mars 1920 « modifiant l'article 1er du décret du 20 septembre 1918 relatif à l'administration centrale du ministère de l'Instruction publique » (*JO*, *Lois et décrets*, 20 mars 1920).

[1796] « Rapport au président de la République », Paris, 8 mars 1920 (*JO*, *Lois et décrets*, 20 mars 1920, p. 4527). Les arguments utilisés par Honnorat pour justifier la mesure sont les suivants : « Les relations des universités et des écoles françaises avec l'étranger, les intérêts de tous ordres concernant notre expansion scientifique, littéraire, artistique, ont pris depuis quelques années un tel développement qu'il paraît désormais nécessaire de faire passer ces affaires, en tant qu'elles ressortissent au ministère de l'Instruction publique, dans un service de cette administration centrale. Jusqu'à présent, les directions ont été amenées à étudier ces questions en surcroît d'une besogne écrasante, sans liaison régulière entre elles. Il importe que le ministère de l'Instruction publique puisse examiner ces problèmes sous tous les aspects, de concert avec les divers services de sa dépendance, y compris celui des Beaux-Arts et le sous-secrétariat à l'Enseignement technique. Il importe également que les rapports que l'Instruction publique doit entretenir de ce chef avec le ministère des Affaires étrangères, rapports essentiels et qui ont une tendance à devenir quotidien, soient assurés par un seul service responsable. Il apparaît logique et naturel que, plutôt que l'une des directions, dont la compétence sera nécessairement limitée, ce soit le cabinet même du ministre qui soit investi de cette fonction » (*Ibid.*).

[1797] Sur la liquidation de l'Office centrale d'expansion nationale, plusieurs cartons sont conservés aux Archives nationales, que nous n'avons pas consultés (70AJ/139 et 70AJ/142).

[1798] « Organisation et réorganisation des services de propagande à l'étranger », 7 mars 1920 (CADN, SOFE/1).

[1799] *Ibid.*

transparence des fonds mobilisés pour la Propagande) et celle de l'expérience – trop méconnue et inexploitée –, conférée par l'antériorité du Bureau des écoles :

> « Cette organisation peut présenter des défauts. Elle a du moins un très grand avantage : celui d'exister, de disposer d'archives et de spécialistes, d'offrir des cadres logiques, et d'être assez souple pour répondre aux divers besoins. Ce qui l'a faussée, ou l'a parfois même à peu près complètement paralysée pendant la guerre, et ce qui peut la fausser ou la paralyser encore, c'est que : 1) ne pouvant se justifier publiquement sans trahir le secret de son action, elle a été injustement rendues responsable de beaucoup de fautes qu'elle n'avait pas commises ; 2) elle n'a jamais été dotée de moyens suffisants pour centraliser efficacement l'action à l'étranger des divers départements ministériels ou autres grands organismes ; 3) elle a vécu uniquement sur les fonds spéciaux, ce qui l'a fait échapper au contrôle du Parlement et a jeté sur elle un certain discrédit ; 4) elle a toujours vu la continuation et la forme de son action discutées à chaque changement ministériel, ce qui lui a valu des réorganisations paralysantes et lui a interdit les vues et les plans d'ensemble »[1800].

Les plaidoyers *pro domo* font mouche, ainsi que l'autorité de Philippe Berthelot, qui place même le « président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, […] hors d'état de donner des directives »[1801]. Le SOFE est maintenu, ainsi que les crédits qu'il a pu se réaffecter du Commissariat général de la Propagande et de l'Office central d'expansion nationale. La rue François 1er ne désarme pas : « Au Quai d'Orsay se manifeste la tendance d'une part de régler la question en dehors de l'intervention de la Commission, d'autre part de rattacher la propagande aux ambassades en la confiant à des personnes qui ne paraissent pas désignées pour occuper ces fonctions », rapporte en avril 1920 André Fribourg, rapporteur de la sous-commission de la propagande au sein de la commission des Affaires extérieures de la Chambre des députés[1802]. Ces velléités de tutelle complète sur l'ensemble des programmes d'expansion intellectuelle – « l'action de propagande pour l'étranger de tous les départements ministériels [pourrait être] centralisée aux Affaires étrangères, à qui reviendrait l'initiative, la décision de principe, la direction, le contrôle, chaque département […] agissant, en somme, dans chaque ordre, à la façon d'un comité de techniciens »[1803] – ne sont toutefois pas suivies. En outre, le chef du SOFE est remplacé[1804]. À Gaston Kahn, qui n'aura donc été en poste qu'un peu plus d'un mois, succède Albert Milhaud, membre dirigeant du Parti radical et radical-socialiste, ancien normalien, agrégé d'histoire, proche de Millerand dont il a été conseiller quand celui-ci était ministre du Commerce au début du siècle, et qui se trouve être

[1800] Note sans titre, 7 mars 1920 (CADN, SOFE/1).
[1801] Chambre des députés, Commission des Affaires extérieures, Sous-commission de la propagande, séance du 24 avril 1920 (AN, C14636).
[1802] *Ibid*.
[1803] Note sans titre, 7 mars 1920 (CADN, SOFE/1).
[1804] Décret du 4 mars 1920 (*JO, Lois et décret*, 13 mars 1920, p. 4148).

« très favorable » à l'ONUEF[1805]. À tel point que Charles Petit-Dutaillis suggère l'admission d'Albert Milhaud au comité de direction de l'ONUEF, décision actée le 25 juin 1920[1806].

L'ONUEF voit donc désormais sa roue tourner. À partir du 1er mars 1920, elle compte en outre, parmi les membres de sa direction, en remplacement de Deschanel et Honnorat : Paul Doumer, rapporteur général de la commission des Finances du Sénat, et Flaminius Raiberti, président de la commission du Budget de la Chambre[1807]. Une campagne d'adhésion est aussi lancée, qui permet de doubler les effectifs : de 98 membres fin octobre 1920, l'ONUEF passe à 189 membres en décembre 1920[1808].

Dès le début de l'année, les importantes subventions de 1919 lui sont renouvelées pour financer ses projets d'extension : du 21 au 24 février 1920, en présence du président du Conseil, les dirigeants de l'ONUEF peuvent ainsi inaugurer en grande pompe leurs nouveaux bureaux à Londres, au 50 Russell Square, où sont concentrées plusieurs autres antennes étrangères[1809] ; pour l'entretien du bureau de l'ONUEF à New York, une subvention de 300 000 francs est sécurisée, cette fois sur les crédits du SOFE, grâce à une intervention d'Honnorat auprès de Millerand[1810]. La décision d'établir d'autres antennes de l'ONUEF en Espagne et au Portugal est également prise, en juin 1920[1811] ; un premier bureau s'ouvre à Madrid, auprès de l'Institut français à la fin de l'année 1920.

D'un même élan, une subvention pérenne de 25 000 francs est également consentie au budget ordinaire de l'ONUEF sur le crédit du SOFE[1812], ce qui permet à Charles Petit-Dutaillis de développer son organisation en rétribuant, pour le seconder dans sa tâche, deux directeurs-adjoints, dont le recrutement a été décidé depuis juillet 1919[1813] : Firmin Roz, 54 ans, ancien chef du bureau américain du Commissariat général de l'Information et de la Propagande, est nommé directeur-adjoint de l'ONUEF pour les pays de langue anglaise ; Louis Eisenmann[1814], 51 ans, slavisant, chargé de cours à la Sorbonne dans l'attente d'un poste définitif, devient directeur-adjoint de l'ONUEF en charge des pays de langue slave et de langue germanique. Un troisième poste de directeur-adjoint pour les relations avec la Grande-Bretagne sera créé en 1922 pour Auguste Desclos, 46 ans, professeur d'anglais au Lycée

[1805] ONUEF, Comité de direction, 25 juin 1920 (AN, 70AJ/2).
[1806] *Ibid.*
[1807] ONUEF, Comité de direction, 1er mars 1920 (AN, 70AJ/2).
[1808] Liste des nouveaux membres présentés à l'assemblée générale du 22 décembre 1920 (AN, 70AJ/3).
[1809] ONUEF, Comité de direction, 1er mars 1920 (AN, 70AJ/2).
[1810] *Ibid.* ; Assemblée générale, 22 décembre 1920 (AN, 70AJ/3).
[1811] ONUEF, Comité de direction, 25 juin 1920 (AN, 70AJ/2).
[1812] *Ibid.*
[1813] ONUEF, Comité de direction, 16 juillet 1919 (AN, 70AJ/2).
[1814] Ancien chargé de cours à l'université de Dijon où il occupait aussi avant-guerre les fonctions de secrétaire général adjoint du comité de patronage des étudiants étrangers (cf. *supra*, chapitre 3).

Condorcet[1815]. Sans être élevées – notamment par rapport aux appointements des administrateurs du SOFE (25 000 francs pour le chef de service, 14 000 francs pour les chefs de section[1816]) –, les rémunérations des cadres de l'ONUEF n'en sont pas moins attractives, dans la mesure où elles sont toutes cumulées avec d'autres sources de revenus (12 000 francs pour Roz, qui cumule son salaire de directeur-adjoint et une indemnité de logement ; 6 000 francs pour Eisenmann, qui dispose aussi de son salaire de chargé de cours, puis de professeur à la Sorbonne ; 6 000 francs aussi pour Petit-Dutaillis, qui exerce en outre des fonctions d'inspection générale auxquelles il est nommé par le ministre Honnorat à partir d'août 1920[1817] ; 4 000 francs enfin pour Desclos, qui conserve son poste de professeur de lycée jusqu'en 1926). Ce cumul des fonctions est même théorisé par le directeur de l'ONUEF, et revendiqué comme la marque de fabrique de sa structure, non sans ironie évidente vis-à-vis des administrateurs du SOFE :

> « Sans doute on peut imaginer une organisation différente, qui interdirait le cumul entre les mandats de direction à l'Office et des fonctions officielles, mais je ne sais pas où on trouverait des spécialistes connaissant mieux que mes adjoints les affaires qu'ils ont à traiter, et il est bon, je crois, que les directeurs de l'Office ne soient pas à proprement parler des hommes de bureau »[1818].

La bienveillance dont bénéficie l'ONUEF de la part des pouvoirs publics répond à une stratégie claire impulsée par André Honnorat au ministère de l'Instruction publique : « donner à l'Office des universités françaises, au dehors, le monopole de la propagande intellectuelle et universitaire »[1819]. Pour cela, le nouveau ministre déploie une action tous azimuts (actualisation de la réglementation statutaire des instituts français à l'étranger, création d'une inspection générale de l'enseignement français à l'étranger, semestrialisation des enseignements dans les universités, réforme de la licence ès-lettres, création d'un livret individuel de l'étudiant pour faciliter les équivalences internationales de grades, préparation d'accords internationaux de coopération universitaire, création de la Cité internationale universitaire de Paris, etc.[1820]), un « travail législatif considérable, n'en déplaise à des journalistes fort mal informés »[1821], auquel l'ONUEF se voit systématiquement associé, notamment grâce à la nouvelle organisation du cabinet du ministre enclenchée par le décret du

[1815] ONUEF, Comité de direction, 23 janvier 1922 (AN, 70AJ/3).
[1816] Tableau du personnel au 1er janvier 1922 (CADN, SOFE 1).
[1817] À ce sujet, cf. *infra*, même chapitre.
[1818] ONUEF, Assemblée générale, 23 janvier 1922, (AN, 70AJ/3).
[1819] *JO*, *Débats*, *CDD*, 24 juin 1920, p. 2389.
[1820] Nous reviendrons, de façon thématique, sur chacun de ces points dans les chapitres qui suivent.
[1821] ONUEF, Assemblée générale, 22 décembre 1920 (AN, 70AJ/3).

8 mars 1920. L'Office acquiert ainsi peu à peu le « caractère d'une maison où, sans avoir les droits ni les règles d'une administration d'État, l'on discute et l'on prépare les solutions »[1822].

L'entreprise de monopolisation n'en reste pas moins complexe à mener, y compris à l'intérieur de la rue de Grenelle, où tous les services ne jouent pas le jeu du ministre et de son cabinet. Les projets d'expansion universitaire, qui recouvrent – on y reviendra plus loin – le développement des langues vivantes, l'accueil d'un nombre croissant d'étudiants étrangers ou encore le recrutement accru d'enseignants français pour l'étranger, n'ont pas les faveurs de ceux qui, tout aussi convaincus de la mission universelle de la France et des nécessités de son rayonnement, préfèrent privilégier plutôt l'apprentissage de la culture classique et financer l'enseignement métropolitain[1823]. Parmi ces derniers, Léon Bérard, député des Basses-Pyrénées, farouche défenseur des études grecques et latines contre les langues vivantes, prédécesseur d'André Honnorat rue de Grenelle, ne cache pas, en coulisse, son désir de reprendre les rênes du ministère et, n'hésitant pas à l'accuser quasi-ouvertement d'incompétence[1824], fait tout pour lui mettre quelques bâtons dans les roues avec l'appui de certains fonctionnaires du ministère. Julien Luchaire, chef de cabinet du ministre, en fait l'amer constat, à l'occasion d'une mission qu'il doit effectuer au sortir de ses fonctions, début 1921 :

> « Il n'y a pas eu de ma faute si l'administration, par inadvertance ou peut-être *par malice*, négligea d'ajouter au budget, à côté du chiffre du traitement, celui que comportaient de longs voyages à l'étranger […]. Je dus bientôt "tourner" en France, ce à quoi j'étais moins préparé. Il y avait dans les bureaux de la rue de Grenelle *des îlots de résistance* à nos entreprises d'expansion scolaire au dehors »[1825].

[1822] *Ibid.*

[1823] Sur cette opposition à propos de l'enseignement français à l'étranger, cf. *infra*, même chapitre, et les débats autour de la réforme de la licence ès-lettres au chapitre suivant.

[1824] « Je regrette que M. le ministre de l'Instruction publique n'ait pas réglé son heure sur la nôtre *(Sourires)* [allusion au fait qu'Honnorat a été l'initiateur de la réforme de l'heure d'été en France en 1916] ; je le regrette pour moi, je suis tenté de ne pas le regretter pour lui, car peut-être aurais-je mis sa modestie à une épreuve assez cruelle et peut-être aussi aurais-je eu à exprimer devant lui un vœu qu'il n'aurait pas agréé. Ce vœu, par lequel je voudrais commencer et où M. André Honnorat, mon successeur et ami, voudra bien voir l'expression de toute ma confiance et de toute ma sympathie, c'est qu'il reste longtemps, très longtemps, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts. Le succès de son administration et de l'administration de tous les ministres en général est à ce prix. La matière administrative de l'Instruction publique est une des plus réglementées qui soient, et cette réglementation est assez disparate. L'Instruction publique est réglementée comme un labyrinthe. Il faut beaucoup de temps avant de connaître le terrain et de s'y reconnaitre » (*JO, Débats, CDD,* 10 juin 1920, p. 1978). Quand Bérard retrouve son ministère en 1921, *L'Étudiant français* écrit, sans ménager son prédécesseur : « Nous avons vu M. Léon Bérard […] l'an dernier au Congrès d'étudiants de Bordeaux, où, s'excusant de ce que la chaleur de l'accueil qui lui était fait ne lui avait pas permis de préparer longuement son discours, il montrait, cependant, dans une spirituelle improvisation, combien il était au courant des questions universitaires et que déjà il apportait pour leur solution un programme et des idées longuement mûries. M. Léon Bérard, en effet, n'est pas un ministre comme les autres. Ancien ministre de l'Instruction publique et destiné à le redevenir, il se préparait à son rôle futur. Tout le monde l'attendait. » (*L'Étudiant français*, 15 février 1921, p. 61-62).

[1825] Julien Luchaire, *Confession d'un Français moyen*, Paris, t. II, 1943, p. 68. C'est nous qui soulignons.

En ce sens, le retour de Léon Bérard à la tête du ministère de l'Instruction publique, de janvier 1921 à mars 1924, marque le coup d'arrêt de l'offensive menée par André Honnorat et le début d'une période de statu quo avec les Affaires étrangères.

1.2. Le temps du statu quo : indifférence mutuelle et collaborations forcées (1921-1925)

Le début des années 1920 est une période d'expansion pour la diplomatie universitaire. La chute du cabinet de Georges Leygues en janvier 1921 prive, certes, ses acteurs de leur plus précieux allié, André Honnorat, contraint de quitter ses fonctions rue de Grenelle au profit de Léon Bérard, lequel ne s'active guère à la Chambre des députés pour peser sur les débats – qui, dès lors, s'enlisent – autour de l'unification des services d'expansion intellectuelle à l'étranger. Mais la diplomatie universitaire n'a pas à redouter les velléités du Quai d'Orsay : le nouveau Service des œuvres françaises à l'étranger est une création encore fragile, en outre déstabilisée en 1922 par l'éviction de Philippe Berthelot de son poste de secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. Après la période d'offensives croisées qui était celle de la sortie de guerre, l'incapacité des uns comme des autres à pouvoir finalement s'imposer dans le jeu, place les acteurs à la fois en situation d'indifférence mutuelle – avec toute liberté pour lancer chacun de leur côté les projets les plus divers –, mais aussi dans l'obligation de se livrer à des collaborations forcées, dès lors que les initiatives des uns, lancées sans concertation, viennent inévitablement à croiser celles des autres.

A) Le Service des œuvres françaises à l'étranger : navigation en eaux troubles

L'année 1921 s'ouvre sur une impression de victoire pour Philippe Berthelot et le Quai d'Orsay. Le 16 janvier, le gouvernement de Georges Leygues est renversé et André Honnorat doit tirer sa révérence du ministère de l'Instruction publique. Aristide Briand, dont on sait les liens avec Berthelot, prend les rênes de Matignon et des Affaires étrangères, tandis que Léon Bérard, qui n'attendait que cela, retrouve la rue de Grenelle. Sa priorité n'est plus, comme son prédécesseur, l'expansion universitaire à l'étranger, et il se contente, en la matière, d'afficher sa volonté de « collaboration constante et cordiale entre les deux départements ministériels », revendiquant une simple « autonomie technique » à l'ombre du Quai d'Orsay : « Il est clair, dit-il à la Chambre des députés en décembre 1921, que c'est le département politique qui doit m'indiquer, à moi, ministre de l'Instruction publique, où je dois aller. […] Je souhaite et je pratique ce que j'appellerais, d'une formule que tout le monde comprendra, l'autonomie dans

la partie technique de cette propagande »[1826]. Les appels du pied lancés dans l'hémicycle par le rapporteur du budget de l'Instruction publique, Édouard Herriot – « C'est vous qui devriez être chargé de cette expansion »[1827] – restent sans réponse tout au long de la présence de Léon Bérard à la tête de la rue de Grenelle (1921-1924). Signe de cette distance prise avec Honnorat : la rétrogradation de l'expansion universitaire dans la hiérarchie administrative du ministère, qui ne dépend plus du cabinet du ministre et se voit de nouveau rattachée, comme avant-guerre, à la Direction de l'enseignement supérieur, sans personnel dédié, par décret du 9 juin 1922[1828].

Le Service des œuvres françaises à l'étranger n'en profite cependant pas pour prendre tout à fait l'ascendant. L'issue des débats parlementaires sur l'organisation à donner à l'expansion intellectuelle reste encore incertaine. « Il est entendu », proclame ainsi le député Marcel Habert en février 1921, que « reviendr[a] […] la discussion sur la suppression ou la réorganisation de ces services »[1829]. En avril suivant, les tentatives pour faire baisser les crédits de l'expansion universitaire échouent, grâce à la vigilance de quelques gardiens du temple[1830], tandis que la création d'un Haut-Commissariat de la propagande et de l'expansion française, décidée par Aristide Briand pour placer l'un de ses proches, Charles Daniélou, promoteur de l'idée d'un « ministère du Rayonnement français » à qui vient d'être refusé un poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères[1831], ajoute un peu plus à la confusion : censé répondre, du moins sur le papier, aux attentes de ceux qui, comme Georges Noblemaire – rapporteur du budget des Affaires étrangères à la Chambre –, ne désespèrent pas de voir créer un « organe interministériel de liaison », sorte de « sous-secrétariat de l'expansion française »[1832], le Haut-Commissariat est en réalité une coquille vide[1833]. Noblemaire le déplore, en décembre 1921 :

[1826] *Journal Officiel, Débats, CDD,* 12 décembre 1921, p. 4898.

[1827] *Ibid*.

[1828] « Décret déterminant l'attribution des bureaux et fixant le nombre et la répartition des directeurs, chefs de bureau et sous-chefs de bureau de l'administration centrale (services de l'instruction publique), n°21390, 9 juin 1922 (*JO, Lois et décrets,* 12 juin 1922). « Le Service d'expansion universitaire, écrit Petit-Dutaillis, n'a aucun personnel qui lui soit exclusivement affecté » (ONUEF, Assemblée générale, 23 janvier 1922, AN 70AJ/3).

[1829] *Journal Officiel, Débats, CDD,* 26 février 1921, p. 1025.

[1830] « La commission de l'Enseignement tout entière […] s'étonne d'avoir vu réduire un crédit […] relatif à des fonds qui se rapportent à une œuvre si utile et si glorieuse pour la France. […] Il y a, hors du ministère de l'Instruction publique, une propagande, qui nous coûte 20 millions, mais qui ne nous a pas donné, en bénéfices intellectuels et moraux, les résultats souhaités. Ici, nous avons sous les yeux une œuvre qui, depuis plus de vingt ans, a fait ses preuves. Il y a plus de vingt ans que nos universités sont en relations constantes avec les universités de deux mondes » (*Journal Officiel, Débats, CDD,* 26 avril 1921, p. 2054).

[1831] Patrick Gourlay, « Charles Daniélou (1878-1958). La brillante et atypique carrière d'un Finistérien sous la Troisième République », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 103, n°4, 1996, p. 111.

[1832] *Journal Officiel, Débats, CDD,* 26 février 1921, p. 1022.

> « Chacun sait bien et lui [Daniélou] tout le premier, qu'il faudrait qu'on donnât, à celui qui devrait être chargé de coordonner l'expansion française à l'étranger, beaucoup plus de pouvoirs, et de beaucoup plus précis, qu'il n'en a actuellement. […] J'appelle avec beaucoup d'insistance, en même temps que de respect, l'attention de M. le président du Conseil sur l'utilité qu'il y aurait à fortifier cet organisme, dont M. Daniélou, à force de dévouement et d'intelligence, a tiré tout ce qui pouvait en être tiré, mais qui n'existe, bien vraiment, qu'à l'état embryonnaire »[1834].

De fait, le Haut-Commissariat ne survivra pas à la chute du gouvernement d'Aristide Briand en janvier 1922, tandis que les escarmouches à la Chambre des députés, entre partisans de la diplomatie universitaire et les autres repartent de plus belle :

> « **M. Moutet.** […] Lorsqu'il s'agit de l'expansion intellectuelle de la France à l'étranger, il ne faut pas oublier qu'il y a un ministère de l'intelligence française, le ministère de l'Instruction publique. […] Si on ne définit pas les attributions de chacun avec précision, nous continuerons à vivre dans la situation actuelle, qui n'est pas bonne, où, entre les fonctionnaires de l'Instruction publique et ceux des Affaires étrangères, il n'y a pas, à tout instant, collaboration réelle. Et, encore une fois, il faut que l'exécution soit au ministère de l'Instruction publique. *(Applaudissements)* […]
>
> **Édouard Herriot**, *rapporteur***.** […] J'approuve la thèse de M. Moutet. […] [Le ministère des Affaires étrangères] se meut dans le contingent, dans le relatif. Il fait de la politique qui est, je veux bien le croire, de la politique de principes ; mais qui est condamnée à tenir compte aussi des circonstances. Au-dessus, il y a la politique permanente, qui est la politique de l'intelligence française, qui essaye de faire rayonner la France dans sa tradition, dans ses ressources actuelles, et aussi dans ses espérances d'avenir. Le ministère de l'Instruction doit être chargé de cette œuvre permanente. *(Applaudissements)* […] Le ministère de l'Instruction publique a bien géré ces fonds, et sans y affecter un seul fonctionnaire. C'est le directeur de l'enseignement supérieur qui, lui-même et lui seul, sans même le concours d'un secrétaire, manie ces fonds. Je suis sûr que la Chambre voudra s'associer à l'hommage de reconnaissance que je lui adresse, parce que sa discrétion, sa modestie, mais aussi son autorité, le méritent. *(Applaudissements)*. […] C'est l'esprit qui doit conduire la matière. […]
>
> **M. Noblemaire.** […] Il y a […] un mot que je demande à ne pas laisser passer. M. Herriot, voulant remettre à l'Instruction publique le soin de tout ce qui est propagande intellectuelle, a dit que l'esprit doit commander à la matière. D'accord ! Mais, il n'y a pas d'esprit que rue de Grenelle ! Au Quai d'Orsay et rue François-Ier il sait, tout le premier, qu'il y a de l'esprit, du bon et même du bel esprit, avec beaucoup de gens d'esprit. *(Très bien ! Très bien !)* »[1835]

Dans ce contexte troublé qui ne lui est guère favorable *a priori*, le Service des œuvres se voit par ailleurs mis directement en péril par deux fois. Premier coup du sort, en juillet 1921, avec le départ d'Albert Milhaud. Philippe Berthelot, désormais secrétaire général des Affaires étrangères, fait alors tout pour sécuriser l'existence du service et obtenir la nomination de Jean Giraudoux à la place de Milhaud. « Il faut que Berthelot décroche ça tout de suite, écrit Paul Morand à Giraudoux. Si on laisse partir Milhaud sans te nommer, on va vers une suppression de l'emploi, ce qui n'est pas sans intérêt pour la présidence du Conseil et ce qu'il faut éviter. Veilles-y »[1836]. Giraudoux est finalement nommé à la tête du service en octobre 1921.

[1833] Charles Daniélou en exerce en outre la direction toute symbolique, le président de la République, Alexandre Millerand, ayant refusé d'emblée qu'il puisse se voir attribuer une indemnité de fonction (Charles Daniélou, *Dans l'intimité de Marianne*, Paris, Musy, 1945, p. 152).

[1834] *Journal Officiel, Débats, CDD*, 12 décembre 1921, p. 4948.

[1835] *Journal Officiel, Débats, CDD*, 11 décembre 1921, p. 4897-4898.

[1836] Paul Morand à Jean Giraudoux, *Lettres à des amis et à quelques autres*, Paris, La Table ronde, 1978, p. 116.

Quelques semaines plus tard, un second événement fait poindre une nouvelle menace contre le Service des œuvres. Peu après la chute du cabinet Briand en janvier 1922, Berthelot, empêtré dans le scandale de la Banque industrielle de Chine, est acculé à la démission de son poste de secrétaire général du Quai d'Orsay par le nouveau président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, Raymond Poincaré[1837]. Le Service des œuvres n'a plus de protecteur. Ses crédits diminuent[1838]. Son personnel aussi. « Sans qu'il ait été procédé à aucune enquête sur son fonctionnement, s'alarme l'un de ses dirigeants, […] [le SOFE] a vu le crédit affecté aux traitements de son personnel titulaire et de son personnel auxiliaire réduit du tiers et abaissé de 370 000 à 250 000 francs. Pour maintenir les traitements du personnel dans ces nouvelles limites budgétaires, il ne suffit pas de licencier un certain nombre d'agents […]. Ce sont les bases mêmes du service qu'il faut modifier par un nouveau décret »[1839]. Nouvelle réduction en décembre 1922 : le budget du personnel passe à 200 000 francs[1840]. Les exigences de réduction des dépenses publiques formulées par le président du Conseil[1841] n'expliquent pas à elles seules cette diète soudaine. La suspicion à l'égard du SOFE est bel et bien de mise au plus haut sommet de l'État, comme en témoignent ces quelques mots nerveusement apposés au crayon sur un document budgétaire du SOFE : « Comment se fait-il que, depuis 15 jours, aucune des mesures prises par ces services n'aient été soumises au ministre ? La rue François-I^er^ est-elle autonome ? »[1842].

Cette situation d'incertitude n'empêche toutefois pas les réalisations. Dans le droit fil de la politique étrangère de la France, qui vise à renforcer les liens avec les alliés, les anciens pays neutres d'Europe du Nord et les nouveaux pays d'Europe centrale et orientale, le SOFE, comme on le sait, continue dans le cadre de section universitaire et des écoles, pilotée par son chef de section Jean Marx, d'accorder des financements aux instituts français de Florence, Madrid, Londres et Saint-Pétersbourg (rebaptisée Petrograd depuis la révolution russe), ainsi que pour les chaires et lectorats français fondés avant-guerre en Finlande, en Lettonie, en Suède, au Danemark, en Norvège ; finance en 1920 la création d'un Institut français à Prague, grâce aux négociations menées par Ernest Denis, professeur d'histoire à l'université de Paris

[1837] Cf. Jacques Body, *Jean Giraudoux*, Paris, Gallimard, 2004, p. 400-402.

[1838] Voir l'étude de la répartition des crédits qu'effectue Colette Barbier de Bonnay, qui attribue cependant cette baisse uniquement à la conjecture économique et aux restrictions budgétaires imposées par la présidence du Conseil à toutes les administrations publiques (« Le Service des œuvres françaises à l'étranger… », mémoire de maîtrise déjà cité).

[1839] Note interne, s. d. (AN, SOFE/1).

[1840] *JO, Débats parlementaires, CDD*, 30 décembre 1922, p. 4750.

[1841] Circulaire du président du Conseil, ministre des Affaires étrangères à MM. les ministres et sous-secrétaires d'État, Paris, 21 janvier 1922 (AN, SOFE/1).

[1842] Note interne, 1922 (AN, SOFE/1).

et médiateur des relations intellectuelles entre la France et la Tchécoslovaquie[1843] ; envoie des conférenciers en Autriche à partir de 1921 et crée dans le même temps des chaires de français dans les universités de Sofia, Riga, Budapest, Belgrade, Zagreb, Ljubljana et en Pologne[1844] ; fonde en 1924 l'Institut français des hautes études de Bucarest[1845]. Les nouveaux postes, qui sont pour la plupart confiés à de jeunes normaliens agrégés ayant leurs entrées au Quai d'Orsay notamment parce que le SOFE, avec Jean Giraudoux, est aux mains d'un ancien de l'école et que ses réseaux universitaires sont surtout ceux de l'ENS[1846], font souvent office d'avant-postes pour la création d'instituts français – comme c'est le cas avec l'Institut français de Zagreb, fondé en 1921, et qui n'a d'institut que le nom, puisqu'il repose essentiellement sur la personnalité du lecteur français sur place, Raymond Warnier[1847]. D'autres actions sont menées en parallèle à destination des États-Unis, de l'Amérique latine et du Proche-Orient, à caractère universitaire, scolaire, artistique, sportif, caritatif, etc.[1848] – une action protéiforme à laquelle Lucien Maury, chef de la section des œuvres diverses du SOFE et ami de Giraudoux, donne en 1921 le nom de « propagande de culture » :

> « Le terme de propagande est devenu vague et discrédité. Les services qui ont la charge de propager le bon renom de la France ne l'acceptent plus. Propagande signifiait autrefois une force d'expansion au service d'une idée. Mais de notre temps la propagande a été détournée de son cours naturel. L'État moderne capte ces énergies dispersées ; le système a été porté à une dangereuse perfection par l'Allemagne où il prend l'aspect d'une sorte de despotisme. […] Une autre forme d'action s'impose à tous les États. […] [Il y a une] nécessité de cette [nouvelle forme de] propagande en raison de la crise du nationalisme, de la concurrence universelle, […] [des] divers types de propagande usités chez les nations contemporaines. […] La réalité des propagandes crée un nouvel internationalisme pratique, purgé de chimères. La France donne l'exemple d'une propagande de "culture" par opposition à la propagande "de puissance" de l'Allemagne »[1849].

Un nouveau coup de semonce retentit cependant en 1923, à l'occasion de la polémique qu'Henri Béraud, prix Goncourt 1922, déclenche dans le journal *L'Eclair* contre les écrivains de *La Nouvelle Revue française*, et contre Jean Giraudoux en particulier, que Béraud accuse nommément de gaspiller l'argent du contribuable en envoyant au quatre coins de la planète

---

[1843] Cf. Antoine Marès, « L'Institut Ernest Denis : une université en miniature (1920-1951) », *Une histoire de l'Institut français de Prague*, Les Cahiers de la Stepanska, 1993, p. 29-37. Plus récemment : Jiří Hnilica, *Francouzský institut v Praze 1920–1951. Mezi vzděláním a propagandou* [L´Institut français de Prague 1920-1951. Entrée l´enseignement et la propagande], Prague, Karolinum, 2009.

[1844] Cf. Colette Barbier de Bonnay, *op .cit.* ; Veljko Stanić, « Les instituts français en Yougoslavie à l'époque de l'entre-deux-guerres », *Etudes danubiennes*, tome XXVIII, 1-2, 2012, p. 73-95.

[1845] André Godin, *Une passion roumaine. Histoire de l'institut français des hautes études en Roumanie*, Paris L'Harmattan, 1998.

[1846] Cf. *infra*, même chapitre.

[1847] « Le travail fourni à l'université de Zagreb par l'Institut français, ou plutôt, pour parler plus concrètement, de notre compatriote M. Warnier, car le personnel français de l'Institut de Zagreb consiste en sa personne » (ONUEF, Rapport du directeur, 22 mars 1925, AN, 70AJ/3).

[1848] Pour une vision générale de cette action, cf. Colette Barbier de Bonnay, *op. cit.*

[1849] Intervention à l'Académie des sciences morales et politiques, Séance du samedi 11 juin 1921, publiée dans : *JO, Lois et décrets*, 14 juin 1921, p. 6813.

les livres de ses amis publiés chez Gallimard : « Le service de la propagande n'exporte-t-il pas, à nos frais, des œuvres et des conférenciers ? »[1850]. La polémique prend de l'ampleur d'avril à décembre 1923. Béraud en publie un livre en 1924[1851]. Les heures de Giraudoux à la tête du SOFE sont comptées : il ne répond aux attaques qu'avec gêne, en jouant sur les mots – « Pour que cette administration pût commettre ces abus de pouvoir, il faudrait d'abord qu'elle existât : or, elle n'existe pas. Tous les services de propagande ont été supprimés à la fin de 1919. Il n'y a pas de service de propagande au ministère des Affaires étrangères, mais un service des œuvres françaises à l'étranger, […] qui n'a pas du tout un but de propagande […]. Nous n'envoyons aucun conférencier à l'étranger »[1852]. Surtout, son exposition sur le devant de la scène donne un prétexte au ministre Raymond Poincaré pour se débarrasser de cet encombrant héritier de l'époque Briand/Berthelot. Tandis que les crédits du SOFE sont gelés à la faveur de la crise du franc, Giraudoux attend que sa tête tombe. Début 1924, il écrit à Morand « Ici rien et rien. Suppression service imminente. Maury part sans remplacement. […] Moi toujours bien assis sur fauteuil directorial. Je ne fais plus rien »[1853]. Jean Giraudoux est finalement débarqué du SOFE et envoyé à l'ambassade de France en Allemagne quelques semaines plus tard, en mai 1924.

Le SOFE demeure mais peine ensuite à trouver son équilibre sous la direction éphémère de deux diplomates de carrière : Georges Harismendy, ministre plénipotentiaire, qui avait été mis à disposition du ministère du Commerce et de l'Industrie, et qui ne fait que passer à la tête du SOFE, entre mai et octobre 1924[1854] ; Paul-Émile Naggiar, consul de 1ère classe, ancien sous-chef de section à la sous-direction des relations commerciales, qui dirige le SOFE à son tour, mais à peine plus d'une année, d'octobre 1924 à novembre 1925. « Entre le 20 novembre 1925 et le 1er juin 1926, l'annuaire diplomatique et consulaire ne porte aucun nom », note même Colette Barbier de Bonnay[1855].

B) L'« expansion universitaire » contre la « propagande de culture »

Tandis que le SOFE, en dépit de son dynamisme, se voit institutionnellement fragilisé par ces changements de tête permanents au cours de la première moitié des années 1920, les acteurs de l'ONUEF profitent de leur côté du statu quo pour affirmer leur prétention, non plus

[1850] « De nos écus, qu'en a-t-on fait ? », *L'Eclair*, 27 avril 1923 (cité par Jacques Body, *Jean Giraudoux*, Paris, Gallimard, 2004, p. 429.
[1851] Henri Béraud, *La croisade des longues figures*, Paris, Editions du siècle, 1924.
[1852] Frédéric Lefèvre, « Une heure avec M. Jean Giraudoux », 2 juin 1923.
[1853] Cité par Jacques Body, *op. cit.*, p. 442.
[1854] Cité par Jacques Body, *op. cit.*, p. 442.
[1855] Colette Barbier de Bonnay, « Le Service des œuvres… », *op. cit.*, p. 128.

à s'imposer à tous, mais à être cependant davantage qu'un simple rouage, parmi d'autres, au sein de la nébuleuse œuvrant à l'expansion intellectuelle, à rebours des vues réductrices de certains parlementaires[1856]. À partir de 1922, multipliant à l'envi les allusions aux relations iréniques qu'entretiendraient désormais tous les acteurs – « cordialité », « harmonie »[1857], « de concert »[1858], –, le directeur de l'ONUEF cherche à faire jeu égal avec les administrations d'État, au moins symboliquement, puisqu'il n'y a évidemment pas matière à comparaison en termes de force de frappe budgétaire : 26 millions de francs pour le SOFE en 1924 contre 1 million pour le Service d'expansion universitaire et 500 000 francs pour l'ONUEF[1859].

Un livre est tout d'abord publié, en 1923, aux Presses universitaires de France, afin de mieux faire connaître l'ONUEF et défendre les spécificités de « l'expansion universitaire et scientifique » au sein de l'expansion intellectuelle[1860].

En 1925, à l'occasion de son rapport annuel, Charles Petit-Dutaillis présente l'ensemble des acteurs investis pour les « relations universitaires de la France avec l'étranger » comme un « système », contrôlé par « trois organes centraux » : le SOFE au Quai d'Orsay, l'ONUEF boulevard Raspail et le Service d'expansion universitaire et scientifique rue de Grenelle, ce dernier « confi[ant] une grande partie des affaires qu'il doit traiter à l'Office des universités » puisque ne disposant « pas de personnel spécial »[1861]. Autour de ces trois pilotes graviteraient le reste des acteurs : les universités et les Écoles – université de Paris en tête, avec notamment son comité de patronage des étudiants étrangers, le bureau des renseignements de la Sorbonne et le Groupement des universités pour les relations avec l'Amérique latine –, les comités de patronage d'étudiants étrangers, l'Alliance française et la Mission laïque. Preuve de cette position centrale, l'ONUEF se reconnaît, à l'issue de la période de tension qui a été celle de la

[1856] À l'exemple du sénateur Victor Bérard : « Il faut que l'on sache comment est organisée la propagande universitaire. Il existe quarante organes de propagande universitaire, indépendants les uns des autres […] qui font preuve d'une telle émulation qu'elle va souvent jusqu'à la rivalité *(Sourires)*. Pour ne vous donner que la liste de Paris, la propagande de la rue François-Ier est doublée de l'Office national des universités. On croyait que tout l'Office universitaire, de Paris du moins, était là ; non ! La Sorbonne, faculté des lettres, a son organisme ; la Sorbonne, faculté des sciences, a le sien. La propagande de la rue François-Ier a trouvé moyen de créer à la faculté de médecine un nouvel organisme. L'Alliance française est venue s'y ajouter. La Mission laïque continue plus les trois comités de propagande cultuelle, catholique, protestant et juif. Ajoutez les comités France-Amérique, France-Ecosse, France-Angleterre, France-Espagne, France-Italie, France-Islam, etc. Entre tous ces organismes parisiens, aucun lien de contact, l'anarchie la plus complète ; les fonds sont dépensés dans une ignorance réciproque pour des buts qui devraient être communs. Vous n'avez qu'à faire le même calcul pour la province et pour l'étranger » (Victor Bérard, *JO*, *Débats parlementaires*, *CDD*, 9 février 22, p. 73).

[1857] ONUEF, Assemblée générale, 13 février 1923 (AN, 70AJ/3).

[1858] ONUEF, Assemblée générale, 22 mars 1925 (AN, 70AJ/3).

[1859] *Ibid*.

[1860] *Documents concernant l'expansion scientifique et universitaire de la France*, Paris, Presses universitaires de France, 1923. Nous renvoyons ici à l'extrait que nous avons cité dans l'introduction du présent mémoire.

[1861] *Ibid*.

sortie de guerre, des missions essentielles « à la mise en branle » du « grand mouvement »[1862] de l'expansion universitaire et « que ne peuvent pas faire complètement les administrations officielles »[1863]. Ces missions sont de quatre types : 1) la préparation des mesures législatives ; 2) le « pilotage des professeurs détachés à l'étranger »[1864], l'« envoi de boursiers français à l'étranger » ainsi que le « soutien aux Instituts, écoles et cercles français à l'étranger » ; 3) l'organisation générale de l'accueil des universitaires et étudiants étrangers en France (« perfectionnement des systèmes d'équivalences », « répartition équitable du crédit des exonérations », « réception des caravanes de maîtres et d'élèves »[1865]) ; 4) « l'application et l'extension des conventions pour l'échange des professeurs et des étudiants »[1866]. Cherchant à se positionner comme une sorte de secrétaire général de la diplomatie universitaire française, opérateur de fait du ministère de l'Instruction publique et du ministère des Affaires étrangères pour certaines actions, Charles Petit-Dutaillis peut conclure, en 1926 : « Tout considéré, nous avons le droit de dire que nous comptons parmi les patrons effectifs et reconnus des œuvres d'enseignement français à l'étranger »[1867].

Ce patronage, le directeur de l'ONUEF le veut porteur des principes qui sont ceux de la diplomatie universitaire et qui sont donc à distinguer de ceux de la « propagande de culture » portée par le SOFE.

En premier lieu, la séparation de l'intellectuel et du politique doit être respectée, par une action fondée sur une logique de coopération propre à l'ethos scientifique – « plus que jamais s'impose la consigne, que nous croyons avoir toujours suivie ici, d'éviter ce qu'on a appelé la Propagande, un mot et une chose devenus odieux même à nos amis les plus sûrs »[1868].

D'autre part, la mise en œuvre de programmes d'expansion doit être strictement fondée sur l'enseignement et la recherche scientifique, portée par un personnel qualifié – c'est-à-dire un personnel universitaire, débarrassé des « mouches du coche »[1869] et autres « parasites »[1870]. Charles Petit-Dutaillis n'a de cesse d'y revenir : « Je voudrais seulement exprimer le vœu, écrit-il en février 1924, que nos administrations centrales chargées de veiller aux intérêts de la culture française à l'étranger sacrifient impitoyablement le superflu pour maintenir les œuvres confiées aux universitaires. L'expérience a démontré que les savants et les professeurs sont

[1862] *Ibid*.
[1863] ONUEF, Assemblée générale, 23 janvier 1922 (AN, 70AJ/3).
[1864] ONUEF, Assemblée générale, 13 février 1923 (AN, 70AJ/3). À ce sujet, cf. *infra*, même chapitre.
[1865] On reviendra sur cet aspect au chapitre 7.
[1866] ONUEF, Assemblée générale, 23 mars 1926 (AN, 70AJ/3). À ce sujet, cf. *infra*, chapitre 7.
[1867] *Ibid*.
[1868] *Ibid*.
[1869] ONUEF, Assemblée générale, 22 décembre 1920 (AN, 70AJ/3).
[1870] ONUEF, Assemblée générale, 22 mars 1925 (AN, 70AJ/3).

les plus sûrs pionniers intellectuels »[1871]. D'autres universitaires s'en plaignent comme lui : « On n'[a] pas tout fait pour le rayonnement de la pensée française dans le monde quand on [a] expédié à un auditoire épris de sciences un chroniqueur très parisien pour qui le boulevard est le centre du monde, ou à un auditoire puritain une divette à qui la chanson de café-concert apparaît comme le miroir étincelant de l'esprit français »[1872]. Au sein même de l'ONUEF, la structuration de l'activité s'appuie sur des logiques universitaires, distinctes de celles qui prévalent au SOFE. Rue François-I^er^, les services sont en effet divisés en quatre sections thématiques (universités, art et littérature, tourisme et sport, œuvres diverses) et les chapitres budgétaires sont affectés à des aires continentales qui recoupent les sous-directions de la Direction des affaires politiques et commerciales du Quai d'Orsay : Europe, Amérique, Orient, Extrême-Orient. À l'ONUEF, au contraire, l'espace mondial est découpé en grandes aires linguistiques, chacune d'entre elles ayant vocation à voir s'y déployer un spécialiste, à la façon des départements de langues et de littératures étrangères qui se créent au sein des universités depuis la fin du XIX^e^ siècle. Chaque année, plutôt que de passer en revue, comme on le fait au Quai d'Orsay, les actions menées en faveur de l'expansion intellectuelle par continents, les rapports de Charles Petit-Dutaillis distinguent ainsi les actions menées dans les pays francophones (Belgique, Luxembourg, Suisse, Canada, etc.), de langue anglaise (États-Unis, Grande-Bretagne, Australie, etc.), de langue latine (Italie, Roumanie, Portugal, Espagne, Amérique latine, etc.), de langue slave (Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Russie, etc.), et de langue germanique (Allemagne, Autriche, Hollande, Scandinavie, etc.), dans la mesure où c'est selon cette division linguistique du monde que travaillent les dirigeants de l'ONUEF : Roz et Desclos, avec les pays de langue anglaise ; Eisenmann, avec les pays de langue slave et de langue germanique, avant qu'un nouvel arrivant, Joseph Denis, professeur au Lycée Carnot – on y reviendra – ne prenne en charge, à partir de 1927, les pays de langue germanique ; enfin Petit-Dutaillis, avec les pays francophones et de langue latine, l'ONUEF se reposant malgré tout en grande partie dans ce domaine sur le Groupement des universités pour les relations avec l'Amérique latine, « voisin de palier »[1873] – puisque logé aussi boulevard Raspail – plus expérimenté et disposant de son propre spécialiste, l'américaniste Georges

[1871] ONUEF, Assemblée générale, 23 février 1924 (AN, 70AJ/3).

[1872] Mario Roustan, « Rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés relatif au mode d'avancement des fonctionnaires de l'enseignement public primaire et secondaire détachés dans des établissements scientifiques ou des établissements d'enseignement à l'étranger ou dans des pays de protectorat », *Sénat, Impressions*, n°177, 22 mars 1921, p. 9-10.

[1873] ONUEF, Assemblée générale, 23 janvier 1922 (AN, 70AJ/3).

Dumas[1874]. Petit-Dutaillis veille d'ailleurs soigneusement à ne pas marcher dans ses « plates-bandes »[1875]. Il ne manque, en somme, comme collaborateur, ainsi que le note le directeur de l'ONUEF, qu'« un orientaliste compétent, s'intéressant aux écoles d'Asie mineure et d'Extrême-Orient, et aidant les sociétés déjà existantes à accueillir les étudiants qui nous viennent des pays du soleil levant »[1876]. Cette spécialisation des cadres de l'ONUEF explique au passage la raison pour laquelle les actions d'envergure menées par l'office du boulevard Raspail dans les années 1920 se déploient dans un cadre – en dehors d'actions ponctuelles ailleurs – plus limité que le SOFE, principalement en direction des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de l'Autriche, de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie.

Enfin, l'expansion universitaire doit reposer sur une connaissance pratique du terrain – semblable à l'exigence scientifique de l'expérimentation – dont l'ONUEF estime disposer, d'une part grâce à des inspections et déplacements réguliers de ses directeurs à l'étranger – « Nous entretenons des relations constantes avec un grand nombre de[s] établissements ; une bonne partie d'entre eux, nous les connaissons de nos yeux, et non point seulement par des papiers »[1877] –, et d'autre part grâce à l'existence d'un réseau de correspondants *ad hoc*, plus spécialisés que les services traditionnels des ambassades ou des consulats. En 1926, l'ONUEF affirme disposer de son propre réseau de bureaux et de correspondants établis à Londres et New York (1919), à Madrid et à Bucarest (1920), à Barcelone, Lisbonne, Amsterdam, Fribourg-Berne et Montréal (1921), à Belgrade, Zagreb et Ljubljana (1925). Petit-Dutaillis s'en félicite dès 1920 : « Se trouve ainsi réalisée pratiquement la création de ces "consulats intellectuels", de ces "attachés intellectuels", qui sont réclamés de temps en temps par des publicistes de bonne volonté, mais insuffisamment informés »[1878].

En réalité, les correspondants de l'ONUEF sont souvent les mêmes que ceux du SOFE et ce n'est qu'au prix de manœuvres de récupération et de relabellisation, notamment sur le terrain des instituts français à l'étranger, que Petit-Dutaillis parvient à donner à la diplomatie universitaire son visage rayonnant. Car les multiples créations réalisées par le SOFE au début

[1874] Cf. Guy Martinière, « Aux origines de la coopération universitaire entre la France et l'Amérique latine : Georges Dumas et le Brésil (1900-1920) », *Relations internationales*, n°25, printemps 1981, p. 41-66 ; Gilles Matthieu, *Une ambition sud-américaine*, *op. cit.*, p. 48 et suivantes.

[1875] À Jean Gout, qui en 1920 « constate une lacune dans le rapport de M. Petit-Dutaillis » puisqu'il « n'y est presque pas question de l'Amérique du Sud », Petit-Dutaillis répond qu'il « existe dans les bâtiments mêmes occupés par l'Office un Groupement des universités et grandes Écoles de France pour les relations avec l'Amérique latine » et que s'il « n'a pas parlé de l'Amérique du Sud, c'est donc, en quelque sorte par discrétion et pour ne pas avoir l'air de marcher dans les plates-bandes de M. Martinenche » (ONUEF, Assemblée générale du 22 décembre 1920, AN, 70AJ/3).

[1876] ONUEF, Assemblée générale, 23 février 1924 (AN, 70AJ/3).

[1877] ONUEF, Assemblée générale, 23 mars 1926 (AN, 70AJ/3).

[1878] ONUEF, Assemblée générale, 22 décembre 1920 (AN, 70AJ/3).

des années 1920, en Europe centrale et orientale en particulier, sont loin d'avoir vu le jour de façon paisible. En Roumanie par exemple, l'Institut français des hautes études de Bucarest a été pensé, conçu et mis sur pied en toute confidentialité durant l'année 1922-1923, par Jean Marx avec Henri Focillon, lequel est professeur à la faculté des lettres de Lyon, récemment passionné par la Roumanie, et tutoie Giraudoux depuis qu'ils se sont connus à l'ENS[1879]. Le ministère de l'Instruction publique a été très clairement tenu à l'écart, la nouvelle fondation projetée cherchant à se positionner à la fois comme une institution non exclusivement universitaire[1880] et comme une rivale de la Mission universitaire française en Roumanie, pilotée depuis 1919 par l'inspecteur d'académie Charles Le Téo et destinée à superviser l'action des professeurs français en Roumanie, lesquels dépendent de l'ONUEF, chargé de leur recrutement[1881], dans le cadre de l'application la convention universitaire franco-roumaine conclue en juin 1919[1882]. Charles Le Téo est finalement évincé de la mission en 1924 au profit du nouvel administrateur de l'Institut, Paul Henry[1883].

À la première phase de création d'instituts français à l'étranger, lancée et portée par les universités elles-mêmes avant 1914, a succédé une seconde phase, pilotée par le Quai d'Orsay et dont les universités ne sont plus les initiatrices. Puisque le SOFE, à coup de subventions, reprend ainsi à son compte le système et relabellise « Quai d'Orsay » certaines initiatives universitaires d'avant-guerre, les acteurs de la diplomatie universitaire, Petit-Dutaillis en tête, vont s'employer de leur côté, afin de revenir dans le jeu, à relabelliser « universitaire » ce qui peut l'être. Chaque année, le directeur de l'ONUEF effectue tout d'abord un tableau de la situation générale des instituts français à l'étranger, à la façon du SOFE, au moyen de formules d'appropriation (« *on* a préparé […] la création de l'Institut français de Prague »[1884], « *nous* en avons à Florence et à Naples, à Madrid et à Barcelone, à Londres »[1885]. De façon plus concrète, les acteurs de la diplomatie universitaire vont surtout s'attacher à intervenir dans la gestion des instituts eux-mêmes, afin d'en réorienter le fonctionnement et de regagner du terrain, le directeur de l'ONUEF usant notamment à cet effet du droit de regard que lui confèrent les pouvoirs d'inspection dont il a été investi par le ministre Honnorat – et qu'il va conserver de fait jusqu'à la fin des années 1930. Il écrit en 1923 :

[1879] André Godin, *op. cit.*, p. 11.

[1880] « L'Instruction publique peut et doit être pressentie, mais l'essentiel c'est que ce projet conserve sa couleur et ses directives. Je crois qu'il faut renouveler ces fondations et les élargir. En d'autres termes, éviter qu'elles soient uniquement universitaires » (*Ibid.*, p. 16).

[1881] ONUEF, Rapport du directeur, 22 décembre 1920 (AN, 70AJ/3).

[1882] Cf. *infra*, Chapitre 7.

[1883] André Godin, *op. cit.*, p. 21.

[1884] *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

[1885] ONUEF, Assemblée générale, 13 février 1923 (AN, 70AJ/3). C'est nous qui soulignons.

> « Au risque de paraître un trouble-fête, je souhaiterais pour ma part qu'avant d'en fonder de nouveaux [instituts], on examinât de près la situation de ceux qui existent : plusieurs d'entre eux, soit par suite d'évaluations financières trop modestes faites au moment de leur fondation, soit par suite de la baisse du franc, soit enfin par suite d'un faux départ et d'une part excessive faite au patronage étranger, souffrent d'une crise que je crains de voir s'aggraver. Cette question devrait être envisagée d'ensemble et avec la plus grande attention. Nous nous occupons en ce moment de la mettre au point et d'en poser les termes, avec le concours des intéressés »[1886].

Plusieurs exemples pris dans cette période illustrent cette dynamique. Il en est ainsi de la succession de Julien Luchaire, démissionnaire, à la tête de l'Institut français de Florence en 1919, qui permet à l'ambassadeur de France en Italie, Camille Barrère, une tentative de prise de contrôle, en faisant courir toutes sortes de bruit. La direction de l'enseignement supérieur en prévient le recteur de Grenoble en mai 1919 :

> « Le fonctionnement de l'Institut est maintenant incriminé. Le public qui le fréquente serait de qualité inférieure ; l'Institut même serait d'ailleurs presque déserté par les élèves sérieux. La décadence serait si manifeste, que l'on pourrait craindre sa disparition prochaine si une direction efficace et nouvelle n'était pas immédiatement assurée, et je ne puis vous laisser ignorer que M. Barrère m'a chaudement recommandé un candidat »[1887].

Dès juillet 1919, l'université de Grenoble réagit pour contrecarrer l'offensive et unifier les instituts français en Italie sous son autorité[1888]. En 1921, le recteur de l'académie de Lyon, Paul Joubin, est même envoyé par le ministère de l'Instruction publique, pour tenter, contre l'ambassadeur Camille Barrère, de prendre la direction de l'ensemble des instituts français de Florence, de Naples et de Milan, en vue de créer un « rectorat d'Italie »[1889]. « Le temps n'est plus où l'Institut était un centre de propagande politique […]. Il faut rentrer dans le domaine, plus terre à terre, certes, mais moins dangereux et plus limité des relations universitaires », écrit Joubin en février 1921[1890]. Les rancœurs nées de cet épisode seront tenaces[1891].

[1886] *Ibid.*

[1887] *Ibid.*

[1888] En juillet 1919, l'assemblée de la faculté des lettres de Grenoble a publié le vœu suivant : « La faculté des lettres […] considérant la place prépondérante qu'occupe l'université de Grenoble pour l'enseignement de l'italien aux étudiants français et du français aux étudiants italiens et en général pour toute ce qui concerne les relations intellectuelles et universitaires entre les deux pays ; considérant que cette situation de fait, qui existe depuis longtemps déjà et qui s'est affirmée chaque année davantage, vient de recevoir de la bouche même de M. le ministre de l'Instruction publique une consécration officielle : "*A l'université de Grenoble est confiée la charge de veiller sur nos instituts en Italie*" (discours de M. le ministre à la Chambre des députés, séance du 20 juin, *Journal officiel* du 1er juillet, page 3063, colonne 3) […], émet le […] vœu que le groupe des trois instituts de Florence, Milan et Naples soit autorisé par décision ministérielle à prendre le nom d'Institut français d'Italie de l'université de Grenoble » (AD Isère, 21T192).

[1889] ONUEF, Assemblée générale, 23 janvier 1922 (AN, 70AJ/3). Cf. à ce sujet Pierre Guillen, « La politique culturelle de la France en Italie… », art. cité, p. 77-78.

[1890] Paul Joubin, « Sur le rôle du directeur de l'Institut d'Italie », note confidentielle, 26 février 1921 (AD Isère, 21T191).

[1891] Onze ans plus tard, à l'occasion d'une demande d'engagement faite à l'Institut de Florence par le recteur de Grenoble, sur recommandation du ministère des Affaires étrangères, en faveur d'une enseignante française que les fascistes italiens, parce qu'elle n'a pas la nationalité italienne, viennent de chasser d'un établissement scolaire, le directeur de l'Institut, Henri Graillot, répond : « Je n'en vois pas la possibilité. Je considère Mlle F. comme indésirable à l'Institut et je n'en veux à aucun prix. Elle s'en doutait bien, je suppose, puisque, sachant

Autre exemple en Espagne, où nonobstant les ambitions unificatrices du Quai d'Orsay, la concurrence d'avant-guerre entre l'université de Bordeaux et l'université de Toulouse se poursuit et conduit cette dernière à autonomiser la section barcelonaise – créée en 1921[1892] – de l'Institut français de Madrid, sous le nom d'Institut français de Barcelone, le 21 novembre 1922[1893]. Profitant de l'opportunité pour prendre pied au sein du nouvel Institut – dont le directeur, Achille Bertrand, est aussi celui du bureau de l'ONUEF à Barcelone –, et avant même que le SOFE n'y investisse des fonds, Petit-Dutaillis y fait organiser une exposition de livres scientifiques français, du 15 avril au 6 mai 1923, non sans quelques déconvenues[1894], se met par ailleurs en quête de subventions pour faire fonctionner l'Institut – « si maigrement doté que le paiement du loyer était à chaque échéance un problème »[1895] – et participe à la constitution du fonds de la bibliothèque.

Du côté de Londres, l'ONUEF dénonce en 1924 le fait que le « crédit employé aux relations intellectuels avec la Grande-Bretagne […] soit mis entièrement à la disposition du conseil d'administration de l'Institut »[1896], qui en fait un « gaspillage scandaleux »[1897], au sein d'une structure dont Petit-Dutaillis dénonce les dérives mondaines (« La section mondaine de l'Institut de Londres n'est d'aucune utilité […] Il n'est d'aucun intérêt sérieux que des subventions soient accordées pour donner des fêtes et fonder un club de tennis »[1898]). Pour le

depuis fin février 1932 […] que sa situation […] ne pouvait plus durer, elle n'a jamais eu l'idée de venir m'en parler et de me demander mon appui. En posant ainsi sa candidature à l'Institut par les Affaires étrangères sans avoir cherché à me faire part de ses intentions, c'est une première incorrection à mon égard. Ce n'est du reste pas la seule. Jamais Mlle F. ne nous a fait la moindre visite, à ma femme ni à moi ; pas même une carte chez le concierge pour le jour de l'an. Sans doute, ordre du Consul, son compatriote *[les deux sont d'origine corse]*, ou pour ne pas lui déplaire. Car elle était l'âme damnée du Consul qui s'en va. Elle habitait déjà Florence quand je suis arrivé, voici 11 ans. Elle a participé à toutes les luttes entre le Consul qui voulait faire supprimer l'Institut et moi, qui avais pour mission de le sauver. Et bien entendu, elle n'était pas de notre côté » (Lettre d'Henri Graillot au recteur de l'académie de Grenoble, 11 septembre 1932, AD Isère, 21T191).

[1892] ONUEF, Assemblée générale, 10 juin 1921 (AN, 70AJ/3).

[1893] Cf. Jean-Marc Delaunay, *Des Palais en Espagne…*, *op. cit.*, p. 182-183.

[1894] « Muni seulement d'une subvention de 5 000 francs du ministère de l'Instruction publique et d'une subvention de la Société d'énergie électrique de Catalogne destinée aux frais d'installation, l'Office n'avait pas […] un important crédit pour l'achat de livres et il ne put agir qu'avec la collaboration […] du Cercle de la Librairie. Dès lors, l'Exposition prenait fatalement un caractère commercial. Les éditeurs ont fait les envois qu'il leur a plus de faire. Parmi les 5 000 volumes envoyés à Barcelone ont figuré des traductions françaises d'ouvrages allemands. C'est ainsi que certains éditeurs comprennent l'expansion scientifique française. D'autres, notamment un éditeur d'ouvrages philologiques, qui était cependant assuré d'attirer l'attention des Catalans par ses envois, ont déclaré que cette affaire ne les intéressait pas. Bref, les livres qui auraient dû être présentés, et dont j'avais pu fournir la liste, n'y ont pas tous figuré, et on y a parfois envoyé des livres qu'on aurait mieux fait de laisser reposer dans leur cimetière » (ONUEF, Assemblée générale, 23 février 1924, AN, 70AJ/3).

[1895] *Ibid.*

[1896] ONUEF, Assemblée générale, 23 février 1924 (AN, 70AJ/3).

[1897] ONUEF, Comité de direction, 6 décembre 1923 (AN, 70AJ/3).

[1898] ONUEF, Assemblée générale, 23 février 1924 (AN, 70AJ/3).

directeur de l'ONUEF, l'Institut français fonctionne selon un « système défectueux, et sur des principes qui ne sont pas d'accord avec l'organisation de notre expansion universitaire »[1899].

En Tchécoslovaquie, où l'action du SOFE a précédé celle de l'ONUEF et où André Tibal – camarade de Giraudoux à l'ENS – a été envoyé en 1920 pour administrer l'institut français de Prague, les acteurs de la diplomatie universitaire parviennent ici à réinvestir les lieux, d'abord par le rattachement de l'Institut à l'université de Paris en 1922, puis par une réorientation des projets de la structure, sous l'impulsion du directeur-adjoint de l'ONUEF en charge des pays slaves, qui se trouve être aussi secrétaire général de l'Institut d'études slaves, Louis Eisenmann : « Il est nécessaire que l'Institut modifie son orientation, écrit ce dernier en mars 1924. Il est en train de s'anémier parce qu'il n'a aucun rapport avec l'université tchèque et que les étudiants n'y viennent pas »[1900]. Après le départ de Tibal en 1925, Louis Eisenmann reprend la direction de l'Institut. Charles Petit-Dutaillis témoignera plus tard de cette reprise en main et du lycée franco-tchèque qui en dépend :

> « Il me sera permis de dire que le gymnase franco-tchèque a été fondé grâce à la bonne volonté éclairée du Service des œuvres françaises à l'étranger, mais aussi aux efforts conjugués de M. Spisek, de M. Eisenmann et de moi-même, malgré les difficultés de toutes sortes. En 1922, il n'y avait encore à Prague qu'une petite école française malingre. L'établissmement actuel a atteint une grande prospérité et fait honneur aux deux pays. À maintes reprises, je l'ai visité. En 1927-1928, j'ai été chargé d'y ramener l'ordre, profondément troublé par trois professeurs français qui se conduisaient comme des insensés […] ; après enquête approfondie, j'ai fait congédier les deux premiers et suspendre le troisième, et j'ai indiqué les réformes à faire »[1901].

À Zagreb enfin, Charles Petit-Dutaillis profite, à partir du milieu des années 1920, du désarroi administratif et financier dans lequel se trouve plongé le directeur de l'Institut[1902], Raymond Warnier, pour s'attirer les bonnes grâces de cet agrégé en exil en reprenant, au titre d'inspecteur général de l'Instruction publique, son dossier de carrière en main, et en faisant de lui le correspondant de l'ONUEF en Croatie[1903].

[1899] *Ibid.*

[1900] Cité par Antoine Marès, « L'Institut Ernest Denis… », art. cité, p. 31.

[1901] Lettre de Charles Petit-Dutaillis au ministre de l'Instruction publique, Paris, 28 juin 1938 (CADN, SOFE 259).

[1902] Cf. *infra*, même chapitre.

[1903] « Je ne perds pas de vue, croyez le bien, votre situation en ce qui concerne l'avancement de classe, votre ancienneté dans la 4e classe n'est pas suffisante pour que vous puissiez compter d'une façon ferme sur une promotion ; cependant je ne manquerai pas de signaler au comité les services que vous rendez à Zagreb » (Lettre de Charles Petit-Dutaillis à Raymond Warnier, Paris, 10 janvier 1929, AN, 70AJ/42).

1.3. L'éclatement (1925-1936)

La deuxième moitié des années 1920 amorce une période de reflux pour l'ONUEF face à la diplomatie culturelle, désormais dotée d'une stabilité institutionnelle au Quai d'Orsay, reflux auquel s'ajoute un processus de différenciation des intérêts parmi les acteurs de la diplomatie universitaire, en effet marquée par la montée en puissance de l'université de Paris dans la conduite de la politique universitaire internationale de la France.

A) La déprise de l'ONUEF

La déprise de l'ONUEF au sein de la diplomatie universitaire à partir du milieu des années 1920 peut s'expliquer par plusieurs facteurs, parmi lesquels un moindre soutien de la part de la rue de Grenelle, des changements à la tête des directions ministérielles davantage favorables à des dynamiques de rapprochement avec le SOFE, ainsi que des baisses de crédits consécutives à la crise économique.

En juillet 1926, le bureau de l'ONUEF à New York est ainsi fermé à cause de la hausse du dollar[1904], tandis que le bureau de l'ONUEF à Londres est absorbé par l'Institut français du Royaume-Uni. Des solutions alternatives de financement sont recherchées, comme cet appel lancé par le directeur-adjoint de l'ONUEF, Auguste Desclos, à la fondation Rockefeller en 1928, pour obtenir une subvention en faveur du boulevard Raspail[1905]. En parallèle, la Cour des Comptes épingle la gestion des instituts français à l'étranger et oblige le gouvernement à en rigidifier l'administration, par décret du 29 janvier 1928[1906]. Ce dernier prévoit notamment l'embauche, pour chaque institut, d'un « régisseur général », représentant à l'étranger de l'agent comptable de l'université. Cette réforme, pour la préparation de laquelle les acteurs universitaires regrettent de n'avoir pas été consultés[1907], oblige à un surcroît de dépenses, auquel les universités ne peuvent faire face seules. Des demandes de subventions sont alors formulées auprès du ministère de l'Intérieur, pour un prélèvement sur les fonds provenant du produit des jeux (cercles de jeux, casinos, etc.), dont une partie est destinée, depuis la loi du 15 juin 1907, au financement d'œuvres d'assistance, de prévoyance, d'hygiène ou d'utilité

[1904] Lettre du comité de direction de l'ONUEF, Paris, 29 juillet 1926 (AD Doubs, T105).

[1905] À ce sujet, cf. *infra*, Chapitre 7.

[1906] « Décret portant règlement d'administration publique relatif au régime financier des instituts français d'université et de faculté à l'étranger », Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, 29 janvier 1928.

[1907] Lettre du directeur de l'Institut français de Naples au recteur de l'académie de Grenoble, Naples, 6 mai 1928 (AD Isère, 21T 191).

publique[1908]. Cette situation accroit un peu plus encore la dépendance de la diplomatie universitaire vis-à-vis de sources de financement qui lui sont extérieures.

Le milieu des années 1920 coïncide également avec un certain nombre de changements au sein des administrations centrales. En 1926, Alfred Coville quitte son poste à la Direction de l'Enseignement supérieur qu'il occupait depuis dix ans et cède sa place à Jacques Cavalier, 55 ans, ancien professeur de chimie et de physique, ancien recteur des académies de Poitiers (1909-1914), Toulouse (1914-1922) puis Lyon (1922-1926). Entre le chimiste et le médiéviste de l'ONUEF, les relations sont cordiales, mais semblent plus distantes qu'avec l'ami Coville, d'autant que Cavalier n'a pas été un recteur jusqu'ici très actif au sein de l'ONUEF, et qu'à la tête du ministère de l'Instruction publique se succèdent des locataires qui ne tiennent pas toujours le directeur de l'ONUEF en odeur de sainteté. Parmi eux Anatole de Monzie, figure centrale du jeu politique, quatorze fois ministre entre 1925 et 1940 (dont presque dix ans sans interruption entre 1925 et 1934), et qui tient les rênes de la rue de Grenelle à six reprises, d'avril à octobre 1925, puis de juin 1932 à janvier 1934. En 1925, De Monzie et Petit-Dutaillis sont notamment en désaccord sur la reprise des relations universitaires et scientifiques avec l'Allemagne, dont de Monzie, premier membre d'un gouvernement français à effectuer en septembre 1925 une visite officielle à Berlin depuis 1870, est un fervent partisan[1909]. L'ONUEF refuse de le suivre, et « déploie un tir de barrage »[1910], affirmant qu'il « ne saurait […] être question, avant bien longtemps, que les étudiants allemands reparaissent en nombre dans nos universités ; leur manque de tact est une garantie d'incidents désastreux »[1911]. Est-ce la raison pour laquelle De Monzie, à rebours de tous ses prédécesseurs rue de Grenelle, envisage soudain, en 1925, de passer entièrement les activités qui dépendent de l'ONUEF sous la coupe du Quai d'Orsay[1912], lequel vient d'engager, sous l'impulsion d'Aristide Briand, une politique de rapprochement avec Berlin ? La levée de boucliers des universitaires fait toutefois échouer le projet. De Monzie n'a dès lors de cesse d'afficher son hostilité à l'égard du directeur de l'ONUEF. « Un scandale […] Petit-Dutaillis ne sait que

[1908] Lettre du ministre de l'Instruction publique au recteur de l'académie de Grenoble, Paris, 4 mars 1929 (AD Isère, 21T 191).

[1909] Cf. Katja Marmetschke, « Ein Wendepunkt für die deutsch-französische Vertändigung ? Das Treffen zwischen dem preussischen Kultursminister C. H. Becker und dem französischen Erziehungsminister Anatole de Monzie im September 1925 in Berlin », dans Hans Manfred Bock (dir.), *Französische Kultur im Berlin der Weimarer Republik. Kultureller Austausch und diplomatische Beziehungen*, Bonn, GNV, 2005, p. 37-51.

[1910] Johann Chapoutot, « L'ONUEF face à l'Allemagne : du rejet à la séduction (1910-1939) », Hans Manfred Bock et Gilbert Krebs (dir.), *Échanges culturels et relations diplomatiques. Présences françaises à Berlin au temps de la République de Weimar*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2004, p. 137.

[1911] ONUEF, Assemblée générale du 22 mars 1925 (AN, 70AJ/3).

[1912] Note à l'attention de Philippe Berthelot, Paris, 27 mai 1925 (CADN, SOFE), cité par Albert Salon, *op. cit.*, p. 191.

faire de l'argent de la propagande ! », s'emporte-t-il en 1927, auprès d'un jeune germaniste, inquiet du peu de crédits consacrés aux études germaniques en France[1913]. Les tensions sont encore palpables cinq ans plus tard, quand De Monzie reprend la tête du ministère. À tel point d'ailleurs que Petit-Dutaillis préfère écourter un séjour prévu outre-Manche début 1933 afin de veiller à la préservation des intérêts de l'Office :

> « Et puis, faut-il le dire ? J'aime décidément mieux ne pas faire de longues absences pendant que l'épée de Damoclès de M[onzie] est suspendue sur l'Office. Il ne faut pas qu'on me fasse le coup du père François pendant mon absence, si j'ose employer une série de métaphores peu cohérentes, bien qu'également homicides »[1914].

« J'en ai assez de ne récolter rue de Grenelle que des horions », se plaint encore Petit-Dutaillis en 1935[1915]. Sans doute est-ce d'ailleurs pour se protéger et regagner les faveurs des sommets de l'État, qu'en 1931 le directeur de l'ONUEF démarche Édouard Herriot, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères – à l'origine de la venue de Jacques Cavalier à la Direction de l'enseignement supérieur[1916] –, en vue de remplacer Paul Doumer, élu président de la République, à la présidence de l'Office[1917].

La crise économique des années 1930 aggrave encore la situation. La subvention versée par la rue de Grenelle à l'ONUEF, qui abonde son budget ordinaire et qui n'a pourtant cessé d'augmenter depuis la fin de la Grande Guerre, est réduite de 27% entre 1934 et 1936[1918]. Petit-Dutaillis demande aux dirigeants de l'ONUEF de supporter l'effort :

> « Cavalier me fait subir une réduction assez dure sur la subvention servant au fonctionnement général de l'Office. […] J'ai un peu bataillé avec Cavalier, que j'ai trouvé très nerveux et excédé (il y a de quoi). Cavalier exige que je réduise les indemnités du personnel de l'Office, bien qu'au fond cette question ne regarde que moi seul, responsable devant le Président de l'Office. En fait, je ne puis guère réduire les dépenses de matériel. Mais j'ai refusé de réduire les traitements des trois dactylographes et du concierge conformément aux réductions subies par le petit personnel du Ministère. […] D'autre part, j'ai refusé de suivre la loi du cumul et de réduire de 75% les indemnités de ceux qui ont à côté un traitement d'Etat ou une retraite ; je ne trouverais plus les collaborateurs dont j'ai besoin. Je demande qu'on me fasse confiance. J'ai à tenir compte de divers éléments. Je ferai pour le mieux. Je vous demande (vous êtes le seul à qui je fasse une demande, les autres auront à accepter) de consentir à une réduction d'un tiers, amenant votre indemnité à 12.000 francs. Cela facilitera ma tâche »[1919].

Par un mouvement de balancier, le refroidissement du climat rue de Grenelle – accru par la raideur des négociations budgétaires – conduit le directeur de l'ONUEF à se rapprocher du SOFE, dont le chef à partir de 1933 – ancien chef de la section universitaire et des écoles

---

[1913] Pierre Bertaux, *Un normalien à Berlin. Lettres franco-allemandes (1927-1933)*, Paris, Presses de la Nouvelle Sorbonne, 2001, p. 125-126.

[1914] Lettre de Charles Petit-Dutaillis à Jean Marx, Paris, 6 janvier 1933 (CADN, SOFE/254).

[1915] Lettre de Charles Petit-Dutaillis à Jean Marx, Paris, 5 février 1935 (CADN, SOFE/254).

[1916] André Allix, « Nécrologie. Jacques Cavalier », *Les Études rhodaniennes*, vol. 13, n°2, 1937, p. 134.

[1917] ONUEF, Assemblée générale, 27 juillet 1931 (AN, 70AJ/4).

[1918] Cf. Bilans financiers de l'ONUEF (AN, 70AJ/3 et 70AJ/4).

[1919] Lettre de Charles Petit-Dutaillis à Louis Eisenmann, Paris, 12 mai 1934 (AN, 70AJ/9).

entre 1921 et 1933 – est un collègue de Petit-Dutaillis, archiviste paléographe, médiéviste et spécialiste de l'Angleterre tout comme lui. Il s'agit de Jean Marx (1884-1972), qui en parallèle de ses activités au ministère des Affaires étrangères est directeur d'études de civilisation celtique à l'EPHE depuis 1927[1920]. Au-delà des courriers officiels échangés entre chefs de service sur les dossiers à traiter, les deux hommes entretiennent dans les années 1930 une correspondance personnelle, plutôt franche et amicale – Petit-Dutaillis donne du « mon cher ami » à Jean Marx –, et s'invitent en famille, à déjeuner ou à dîner, avec leurs épouses respectives[1921]. Cette proximité personnelle, que renforcent l'intégration de Marx au Conseil d'administration de l'ONUEF en 1934[1922] et l'augmentation de la subvention que le SOFE alloue à l'ONUEF (19% des recettes de l'Office en 1934, 30% en 1937, 42% en 1939), tandis que la distance se creuse avec la rue de Grenelle (73% des recettes de l'ONUEF en 1934, 58% en 1937, 51% en 1939), favorise peu à peu l'emprise du SOFE sur l'ONUEF et, de façon plus générale, sur l'ensemble des acteurs de la diplomatie universitaire.

B) La « recentralisation parisienne »[1923]

Ce rétrécissement des possibles coïncide avec des dynamiques de différenciation interne à la diplomatie universitaire, qui voit l'université de Paris prendre de plus en plus l'ascendant dans la conduite de la politique universitaire internationale de la France.

En 1927, l'arrivée en fonction d'un nouveau recteur, Sébastien Charléty, marque en effet le début d'une montée en puissance de l'université de Paris sur le terrain international. Historien, ancien professeur à la faculté des lettres de Lyon (1898-1907), ancien directeur général de l'Instruction publique en Tunisie (1908-1919), ancien recteur de l'académie de Strasbourg (1927-1937) dont il a fait un fleuron universitaire, membre de l'Institut (1931) où il siège à l'Académie des sciences morales et politiques, Sébastien Charléty (1867-1945) est un administrateur capé de l'enseignement supérieur quand il accède au rectorat de Paris en 1937. Ce n'est certes par le premier à vouloir imprimer d'une marque forte et internationale

[1920] Catherine Nicault, « Jean Marx, universitaire et diplomate », *Archives Juives*, vol. 46, n°1, 2013, p. 120-129 ; Didier Georgakakis, « Les acteurs de la propagande d'État en France de l'entre-deux-guerres à la drôle de guerre : éléments de prosopographie », dans *Les Républiques en propagande. Pluralisme politique et propoagande : entre déni et institutionnalisation (XIXe-XXIe s.)*, *op. cit.*, p. 215-228 ; André Reboullet, « Jean Marx (1884-1972) entre-deux-guerres », dans Marie-Christine Kok Escalle et Francine Melka (réd.), *Changements politiques et statut des langues. Histoire et épistémologie (1780-1945)*, Amsterdam, Editions Rodopi, 2001, pp. 119-127 ; *Annuaire diplomatique et consulaire* (1939).

[1921] « J'espère que je vous verrai dimanche chez moi avec Mme Marx » (Lettre de Charles Petit-Dutaillis à Jean Marx, Paris, 5 janvier 1933, CADN, SOFE/254).

[1922] ONUEF, Assemblée générale, 15 mars 1934 (AN, 70AJ/4).

[1923] Expression empruntée à Christophe Charle, qui évoque la domination accrue de Paris au sein du champ universitaire dans l'entre-deux-guerres (*La République des universitaires…*, *op. cit.*, p. 455).

son passage à la tête de la plus puissante académie de France. Paul Appell déjà, au lendemain de la Grande Guerre, était perçu par ses collègues comme « le ministre des Affaires étrangères de l'Université »[1924]. Le rectorat de Charléty, qui intervient après celui d'un Appell vieilli et malade (1920-1925), et celui d'un Lapie décédé en fonction (1925-1927)[1925], correspond cependant au déploiement d'une action internationale tous azimuts, fondée sur une logique croisée de patronage par l'université de Paris d'instituts français à l'étranger d'une part, et de création à l'université de Paris d'instituts miroirs pour l'étude des langues et des civilisations étrangères d'autre part, dans la voie institutionnelle ouverte par le décret Honnorat de juillet 1920 (Fig.6.1.).

Fig.6.1. – Liste des instituts d'études étrangères de l'université de Paris (1911-1940)

Intitulés	Dates de création
Institut de philologie roumaine	9 novembre 1911
Institut d'études slaves	1919-1920
Institut d'études scandinaves	20 juin 1922
Institut d'études japonaises	1925
Institut britannique	1926
Institut de civilisation indienne	18 juin 1927
Institut d'études anglaises et nord-américaines	7 mai 1928
Institut d'études germaniques	10 janvier 1928
Institut d'études hispaniques	10 janvier 1928
Institut d'études islamiques	21 juillet 1929
Institut des hautes études chinoises	29 juillet 1929
Institut d'études sémitiques	16 août 1930
Institut d'études italiennes	12 octobre 1930
Institut néo-hellénique	29 mai 1932
Institut portugais	1er février 1933
Centre d'études turques	1935
Centre d'études de politique étrangère	1936
Centre d'études de l'Iran ancien et moderne et Institut d'études iraniennes	1939

On a déjà évoqué le rattachement de l'Institut français de Prague à l'université de Paris en 1922, via l'Institut d'études slaves créé par le professeur Ernest Denis. À la fin des années 1930, c'est sur tous les instituts français des pays slaves (Prague, Belgrade, Varsovie, Zagreb, Sofia, etc.) que l'université de Paris et son Institut d'études slaves exercent désormais leur puissant magistère, ce dont se félicite le slaviste André Mazon, son directeur, en 1937 :

> « La plupart des instituts français des pays slaves sont rattachés à l'Institut d'études slaves par des liens plus ou moins étroits. L'Institut français de Prague, qui a pour président M. Charléty, recteur honoraire de l'université de Paris, a un comité de direction comprenant les membres du bureau de l'Institut d'études slaves, deux représentants du ministère des Affaires étrangères, deux professeurs de la faculté des lettres et le direction de l'Institut. L'Institut français de Zagreb est administré également par un comité de direction composé des membres du bureau de l'Institut d'études slaves, deux représentants

[1924] Georges Gendarme de Bévotte, *Souvenirs d'un universitaire*, Paris, Perrin, 1938, p. 253.

[1925] Il « avait prétendu gérer son académie comme il en avait déjà géré une autre, en contrôlant les trois ordres d'enseignement – fardeau impossible à porter et sous lequel, d'ailleurs, il succomba » (Charles Petit-Dutaillis, « Sébastien Charléty », *Revue historique*, t. 195, 1945, p. 8).

> du ministère des Affaires étrangères, trois personnalités choisies parmi les membres de l'Université ou du haut enseignement […] et du directeur de l'Institut. L'Institut français de Belgrade, fondé par le gouvernement yougoslave, est doté d'un comité de patronage parisien comprenant les membres du bureau de l'Institut d'études slaves et un certain nombre de savants qualifiés. L'Institut français de Varsovie compte cinq représentants du bureau de l'Institut d'études slaves dans son conseil de direction. M. Paul Boyer, président de l'Institut français de Léningrad, […] est en même temps vice-président de l'Institut d'études slaves. M. Hateau, directeur de l'Institut français de Sofia, entretient personnellement des relations régulières avec l'Institut d'études slaves. Les rapports de ces divers instituts français figurent, d'autre part, dans les *Annales* de l'université de Paris »[1926].

D'autres exemples peuvent être évoqués, comme le rattachement à l'université de Paris des instituts français de Berlin[1927] et d'Istamboul en 1930[1928], de Damas en 1931[1929] ou encore d'Amsterdam en 1933[1930], instituts auxquels correspond en miroir, la création à la Sorbonne de l'Institut d'études germaniques (1928), de l'Institut d'études islamiques (1929), du Centre d'études turques (1935)[1931]. Ces actions internationales impulsées par Charléty sont relayées et portées par des universitaires parisiens fortement implantés dans le paysage universitaire, ayant un pied entre la France et l'étranger. Tel est le cas d'Ernest Martinenche, professeur de langue et de littérature espagnoles à l'université de Paris : dirigeant-fondateur du Groupement des universités et des écoles pour les relations avec l'Amérique latine depuis les années 1900, professeur régulier d'échange entre la France et l'Amérique latine à l'origine de la création de l'Institut de l'université de Paris à Buenos Aires en 1923, titulaire de plusieurs distinctions honorifiques brésiliennes, argentines et chiliennes, « Don Ernesto »[1932] est aussi à partir de 1928 directeur de l'Institut des hautes études hispaniques de l'université de Paris et directeur de la Maison argentine de la Cité universitaire de Paris. L'action de Charléty contribue de la sorte à renforcer de « grands patrons »[1933] parisiens au sein du champ universitaire, dotés de solides connexions transnationales désormais institutionnalisées, spécialistes d'une aire culturelle donnée et à ce titre médiateurs naturels du Quai d'Orsay dans ses relations culturelles avec l'étranger, grands patrons pour qui l'ONUEF n'est certes pas un interlocuteur pertinent.

[1926] André Mazon, « Institut d'études slaves. Rapport sur l'activité de l'Institut pendant l'année scolaire 1936-1937 », *Annales de l'université de Paris*, Paris, Bureau des renseignements scientifiques de l'université de Paris, 1938, p. 168.

[1927] « L'Institut français de Berlin dans les années trente », *Cahier d'études germaniques*, n°21, 1991, p. 217-249.

[1928] Jacques Thobie, *Aux origines de l'Institut français d'études anatoliennes d'Istanbul. La correspondance commentée Marx-Gabriel (1930-1932)*, Istanbul, Isis, 2006.

[1929] Cf. Renaud Avez, *L'Institut français de Damas au Palais Azem (1922-1946). A travers les archives*, Damas, Institut français de Damas, 1993, p. 78 et suivantes.

[1930] « Les œuvres françaises à l'étranger en 1932 », note interne, décembre 1932 (CADN, SOFE 228).

[1931] Emmanuel Szurek, « Le recteur, le professeur et le Büyük Önder. La théorie de la langue-soleil sous l'œil de Jean Deny », *Turcica*, 42, 2010, p. 279-303.

[1932] Cf. G. Delpy, « Ernest Martinenche », *Bulletin hispanique*, tome 45, n°2, 1943, p. 164-174.

[1933] Christophe Charle, *La République des universitaires…*, *op. cit.*, p. 455.

Cette montée en puissance de l'université de Paris – qui affecte d'ailleurs l'ensemble du champ universitaire français[1934] – n'est pas, dans le cas précis des relations universitaires internationales, exempte de paradoxes. Elle se fait en effet sous le regard bienveillant du directeur de l'ONUEF, alors en situation de fragilité au sein du « système » des relations universitaires de la France avec l'étranger, et qui est trop heureux de pouvoir s'appuyer sur un acteur universitaire de premier plan. « On aurait beau créer des services nouveaux dans les ministères : on ne décidera pas les étrangers à s'interdire de correspondre directement avec les universités et les associations qui les secondent », écrira Petit-Dutaillis dans une nécrologie consacrée à Charléty et vantant les mérites de l'action internationale de son « camarade et ami »[1935], historien comme lui. Mais cette action est également fortement appuyée par le ministère des Affaires étrangères à partir des années 1930 qui, en acceptant le patronage de l'université de Paris sur ses instituts à l'étranger contribue à réduire celui-ci à un label de qualité, une marque aisément exportable parce que reconnue à l'étranger et peu soupçonnable d'ambitions propagandaires. Ce faisant, cette intervention de la diplomatie culturelle au profit de la Sorbonne vient fausser les fragiles équilibres de la concurrence Paris/Province au sein de la diplomatie universitaire et contribue mécaniquement à repousser en périphérie du jeu les universités provinciales. Le vent de contestation qui souffle à l'université de Lyon, en 1934, contre un projet visant à confier à un membre de l'université de Paris la présidence des jurys d'examens de l'École de Droit de Damas, alors que « depuis vingt ans » l'université de Lyon exerce un magistère sur les études juridiques en Syrie et au Liban, n'en est que l'une des nombreuses illustrations[1936].

Autrement dit, la monopolisation parisienne, parce qu'elle fonctionne selon une logique de double-jeu entre les administrations dont le Quai d'Orsay est *in fine* le maestro, loin de contribuer à autonomiser la diplomatie universitaire, contribue au contraire à son éclatement, entre des universitaires situés en position dominante d'une part, généralement parisiens, intégrés à des arènes académiques institutionnalisées et pour qui les liens noués avec le Quai d'Orsay représentent une corde de plus à l'arc de leur légitimité sociale et scientifique, et des enseignants situés en position dominée d'autre part, généralement provinciaux, pour qui l'accès à l'international est plus complexe. Parmi eux se trouvent de jeunes agrégés ou maîtres de conférences en début de carrière, dont certains vont alors tenter leur chance sur des postes temporaires à l'étranger, espérant bien retirer de cette expérience une légitimité susceptible de

[1934] *Ibid*.
[1935] Charles Petit-Dutaillis, « Sébastien Charléty », *Revue historique*, t. 195, 1945, p. 8.
[1936] Conseil de l'université de Lyon, 3 novembre 1934 (AD Rhône, 1T308).

leur obtenir, une fois rentrés en France, un poste à la hauteur de leurs ambitions. Ce passage par l'étranger va cependant, dans bien des cas, ressembler à un exil.

II. L'ÉTAT ET LES ENSEIGNANTS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER (1919-1939)

Les années 1920 et 1930 constituent une étape importante dans la structuration et la réglementation de la présence universitaire française à l'étranger. Loin des discours lénifiants des cérémonies officielles, célébrant tout au long de la période leur inébranlable foi dans la pregnance de l'influence intellectuelle de la France dans le monde, l'étude de ces structures et de ces règlements révèle au contraire toute l'insécurité administrative, juridique et matérielle dans laquelle opèrent alors les enseignants français à l'étranger.

2.1. Les faiblesses structurelles de l'enseignement français à l'étranger

A) La lente définition du statut de l'enseignant français à l'étranger

On se souvient que, sur la pression de l'ONUEF, l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913 a institué la possibilité du détachement pour les professeurs français envoyés à l'étranger pour une longue période, leur assurant la prise en compte de ces années pour leur avancement et leur retraite à leur retour en France[1937]. Cette loi n'a cependant pas réglé tous les problèmes. Comment, par exemple, dans le cas d'un séjour à l'étranger s'étalant sur plusieurs années, pouvoir bénéficier, au même titre que les enseignants restés en métropole, d'une progression de carrière sur place, sans attendre le retour en France ? Se trouve ainsi posée la question de la poursuite d'une véritable carrière d'enseignement à l'étranger.

- L'INSPECTION DES PERSONNELS DÉTACHÉS À L'ÉTRANGER ET SES LIMITES

Une première réponse est apportée en 1919, à la fois sous la pression de l'ONUEF, et parce que la Grande Guerre a contribué à politiser la question de la présence des enseignants français à l'étranger autour de leur rôle en matière de propagande, ce dont témoignaient déjà les sursis d'appel accordés au cours du conflit. Jules Coulet le soulignait en 1916 :

> « Bien que l'action de nos professeurs ait toujours conservé un caractère nettement scientifique et universitaire […], elle n'a pas été sans effet sur le développement des sympathies qui se manifestent à l'égard de notre pays » et elle a fourni « à nos représentants officiels à l'étranger […] une collaboration

[1937] Cf. *supra*, Chapitre 4.

> appréciée. […] Dans l'organisation nouvelle des services de propagande à l'étranger, une part importante vient d'être faite à nos professeurs détachés. Rappelés d'abord en France par la mobilisation, un bon nombre sont maintenant renvoyés dans les pays où ils professaient, ou bien assurent, ici même, les relations nécessaires avec les milieux intellectuels et politiques de ces pays »[1938].

Profitant de cet adoubement politique, les enseignants français à l'étranger obtiennent, par l'article 21 de la loi du 6 octobre 1919, non seulement la confirmation *ad corporem* de ce que la loi de 1913 prévoyait déjà pour tous les fonctionnaires, mais surtout la possibilité, tout en restant à l'étranger, de pouvoir bénéficier d'une progression de carrière au même titre que leurs collègues restés en métropole, ainsi que du principe de l'avancement au choix, après un rapport d'inspection[1939]. L'idée d'une inspection des personnels détachés à l'étranger courait depuis la Grande Guerre. Dès son arrivée à la tête de l'ONUEF, Charles Petit-Dutaillis avait plusieurs fois demandé qu'un « crédit spécial [soit destiné aux] missions d'inspection dans les établissements d'instruction à l'étranger, tant pour le personnel que pour le matériel »[1940].

Lors de son passage rue de Grenelle, André Honnorat, en bon *onuefien*, et dans l'esprit de la loi d'octobre 1919, donne suite au dossier et charge, par décret du 8 août 1920, deux inspecteurs généraux de l'Instruction publique de « l'inspection du personnel administratif et enseignant détaché à l'étranger »[1941]. Sont nommés à cette nouvelle fonction : Charles Petit-Dutaillis et Julien Luchaire, directeur de cabinet du ministre et ancien directeur de l'Institut de Florence. Cette nouveauté confirme au passage le rôle « d'intermédiaire naturel »[1942] que les pouvoirs publics reconnaissent désormais à l'ONUEF dans la gestion des relations entre les professeurs détachés ou envoyés à l'étranger, les établissements sur place et le gouvernement. Les faits consacrent d'autant plus ce rôle que Julien Luchaire ne tardant pas à être appelé à d'autres fonctions, toute la charge de l'inspection va reposer sur les épaules de Petit-Dutaillis. Les premières tournées à l'étranger de Petit-Dutaillis débutent l'année suivante, en 1921. Contrôlant les enseignements à l'étranger et fournissant des notes au ministère de l'Instruction publique pour « assurer des promotions au choix […] à ceux qui le [méritent] »[1943], ces visites, au dire de Petit-Dutaillis, ont surtout vocation à « rendre courage aux exilés »[1944].

[1938] ONUEF, Rapport du directeur, 12 avril 1916 (AN, 70AJ/2).

[1939] « Tout professeur, à quelque ordre d'enseignement qu'il appartienne, détaché dans un établissement universitaire ou envoyé en mission scientifique à l'étranger, sera maintenu dans les cadres de la métropole et continuera à jouir, pour le traitement et l'avancement, des mêmes avantages et des mêmes droits que ses collègues de France. L'avancement au choix dans le cadre auquel ils appartiennent est organisé pour eux au moyen d'inspections pédagogiques confiées soit aux inspecteurs du cadre métropolitain, soit à des délégués du ministère de l'Instruction publique » (Article 22 de la loi du 6 octobre 1919).

[1940] ONUEF, Comité de direction, 21 novembre 1917 (AN, 70AJ/2).

[1941] *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, n°2438, 21 août 1920, p. 488-489.

[1942] ONUEF, Rapport du directeur, 22 décembre 1920 (AN, 70AJ/3).

[1943] ONUEF, Rapport du directeur, 23 janvier 1922 (AN, 70AJ/3).

[1944] ONUEF, Rapport du directeur, 13 février 1923 (AN, 70AJ/3). Sur ce point, cf. *infra*, même chapitre.

Cette mission nouvelle n'en demeure pas moins exempte de certaines limites. Les fonds de l'inspection ne sont tout d'abord pas inépuisables et il n'est pas rare de voir Petit-Dutaillis se plaindre de devoir « recourir à des expédients pour trouver les ressources nécessaires »[1945] à ses tournées à l'étranger. Surtout, il est bien difficile pour un homme seul d'inspecter tous les établissements d'enseignement français répartis sur le globe. Un autre décret en date du 19 novembre 1920 a certes prévu que, sur les dix-huit inspecteurs généraux de l'Instruction publique, d'autres inspecteurs peuvent également se voir confier des missions d'inspection à l'étranger[1946], mais ces missions, de fait, resteront rares, et pas toujours bien comprises – c'est « l'Inspection générale toute entière [qu'il faudrait initier] à ce qu'est un lycée français au-dehors, à ce qu'est une mission de professeurs prêtés à un État étranger », proclamera ainsi le directeur de l'ONUEF, en 1937, en prônant la création d'un corps spécifique d'« inspecteurs expérimentés »[1947]. Petit-Dutaillis lui-même demeure en parallèle directeur de l'ONUEF et garde également des fonctions d'inspection en France, son poste étant un « poste mixte »[1948], lequel sera d'ailleurs supprimé à la fin des années 1930 au moment de son départ en retraite.

Pour satisfaire aux demandes d'inspection des enseignants soucieux d'un avancement, l'Instruction publique se trouve dès lors contrainte de déléguer une partie de ses pouvoirs d'inspection pour les établissements les plus lointains au ministère des Affaires étrangères, lequel va néanmoins tenter – lutte des services oblige – de les exercer un peu partout. En 1924, Petit-Dutaillis est ainsi obligé d'intervenir pour réaffirmer son autorité en Roumanie :

> « Il a été décidé à la demande du ministre des Affaires étrangères, que pour les professeurs en mission, les agents diplomatiques et consulaires pourraient faire connaître leur appréciation sur ces professeurs ; toutefois cette mesure a été motivée par le fait que certains détachés exerçant dans des pays très éloignés ne peuvent pas être régulièrement inspectés. Tel n'est pas le cas pour nos professeurs de Roumanie »[1949].

- INCERTITUDES ET FRAGILITÉS D'UNE CLARIFICATION STATUTAIRE

La loi du 6 octobre 1919 et ses décrets d'application n'ont cependant pas tout résolu. Tous les professeurs qui, agréés par le ministère de l'Instruction publique, ne sont pas encore titulaires de la fonction publique à leur départ, ou qui n'ont pas été lauréat d'un concours, ne peuvent pas profiter des bénéfices du détachement, ni faire prendre en compte par l'État plus de dix années d'enseignement passées à l'étranger et, le cas échéant, à la seule condition de se voir classés dans les cadre du personnel enseignant à leur retour. De sorte qu'ils « peuvent se

[1945] *Ibid*.
[1946] *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, n°2453, 4 décembre 1920, p. 1680.
[1947] ONUEF, Rapport du directeur, 23 juin 1937 (AN, 70AJ/4).
[1948] Lettre de Charles Petit-Dutaillis au ministère de l'Instruction publique, Paris, 28 juin 1938 (CADN, SOFE 259).
[1949] Lettre de Charles Petit-Dutaillis à Paul Henry, Paris, 24 janvier 1924 (AN, 70AJ/42).

demander avec inquiétude si, au bout d'un certain nombre d'années, ils auront ou non une situation régulière »[1950]. Or les cas sont légions : les postes d'enseignement à l'étranger sont pour la plupart occupés par de jeunes enseignants dans cette situation.

> « Voici le cas d'un professeur de 34 ans, que nous avons envoyé au Canada pendant la guerre, licencié et diplômé d'études supérieures. Il a été délégué pendant 4 ans sans pouvoir être titularisé (on ne titularisait pas pendant la guerre). Il a enseigné pendant 4 ans au Collège Royal militaire de Kingston. Son nom est universellement connu au Canada. Il s'inquiète : s'il revient en France, comme il ne fait pas partie du cadre, toutes les années passées ne lui comptent pas pour l'avancement. S'il prend un poste en France, il prendra rang dans la dernière classe des professeurs de collège »[1951].

Pour faire face à cette situation, la direction de l'ONUEF se mobilise à nouveau, rédige un texte et le fait présenter au Parlement en mars 1920 sous la forme d'un projet de loi porté par le gouvernement, grâce à André Honnorat, à l'occasion du passage de ce dernier à la tête du ministère de l'Instruction publique[1952]. Si l'affaire est rondement menée à la Chambre des députés – rapport de la commission de l'Enseignement le 1er juillet[1953], discussion immédiate et vote du projet de loi le 30 juillet sans presqu'aucun débat[1954] –, l'affaire s'enlise au Sénat. Le rapport de la commission sénatoriale de l'Enseignement n'est publié qu'en mars 1921. Son auteur préconise notamment d'élargir les bénéfices de la loi aux enseignants détachés dans les colonies ainsi qu'aux membres de l'enseignement supérieur – lesquels n'étaient en effet pas visés par le projet initial qui ne concernait que le secondaire et le primaire. Certes, explique le rapporteur Mario Roustan, les enseignants membres de l'enseignement supérieur qui débutent à l'étranger sont rares – ce sont plutôt des agrégés du secondaire qui attendent à l'étranger un poste dans le supérieur –, mais il y a des « chefs de travaux et préparateurs qui débutent à l'étranger […] et peuvent devenir nombreux »[1955].

Voté par le Sénat en juillet 1921[1956], le projet de loi fait par deux fois encore la navette avec la Chambre des députés tout au long de l'année 1921 et 1922, au point de s'en trouver totalement « déformé »[1957], et sans que n'intervienne dans les débats le nouveau ministre de l'Instruction publique – Léon Bérard – dont on a vu plus haut qu'il n'a pas fait de l'expansion universitaire à l'étranger sa priorité. À la demande de l'ONUEF, André Honnorat, désormais sénateur, intervient dans le processus en 1922 et, au cours des discussions, substitue au projet

[1950] *Impressions parlementaires*, Sénat, n°177, 22 mars 1921.
[1951] ONUEF, Assemblée générale, 10 juin 1922 (AN, 70AJ/3).
[1952] « Projet de loi relatif au mode d'avancement des fonctionnaires de l'enseignement public (primaire et secondaire) détachés dans des établissements scientifiques ou des établissements d'enseignement à l'étranger ou dans des pays de protectorat », *Impressions parlementaires, CDD*, n°557, 16 mars 1920.
[1953] *Impressions parlementaires*, CDD, n°1194, 1er juillet 1920.
[1954] *JO, CDD*, 30 juin 1920, p. 3293-3294.
[1955] *Impressions parlementaires*, Sénat, n°177, 22 mars 1921.
[1956] *JO, Sénat*, 14 juin 1921, p. 1371.
[1957] ONUEF, Rapport du directeur, 13 février 1923 (AN, 70AJ/3).

de loi un amendement plus court, que lui a rédigé et transmis Petit-Dutaillis[1958], et qu'il fait voter par ses confrères en décembre[1959]. La Chambre des députés suit le mouvement en juillet 1923[1960]. Finalement promulguée après un long périple, la loi du 5 septembre 1923[1961] étend à tous les professeurs français à l'étranger les bénéfices prévus par l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913. En raison du caractère nouveau de cette disposition, et parce que le ministre des Finances s'est opposé à ce qu'elle soit définitive, le Parlement l'entoure toutefois de certaines garanties : l'assimilation des carrières à celles de la métropole ne se fera que pendant une période de douze années, à partir du 1er octobre 1914 – afin d'englober les années de guerre –, en vue de permettre aux parlementaires de s'exprimer à nouveau en 1926 sur l'opportunité de prolonger le dispositif.

Le décret d'application de la loi n'est publié que le 26 juin 1924[1962], soit après le départ de Léon Bérard et quelques jours après l'arrivée rue de Grenelle d'Adolphe Landry – membre de l'ONUEF et proche d'André Honnorat. Une commission spéciale destinée à statuer sur les demandes d'avancement formulées par les enseignants au titre de la nouvelle loi est créée dans la foulée. Le directeur de l'ONUEF, qui en fait évidemment partie, s'en félicite auprès de son assemblée générale :

> « Cette série de lois et de décrets, appelez-la si vous le voulez, le statut des professeurs enseignant à l'étranger. Ce n'est, à vrai dire, qu'un statut négatif, empêchant que les absents aient tort. Tel qu'il est, ceux qui en connaissent l'histoire jusqu'à ces derniers jours, savent qu'il a fallu quelque ténacité pour l'obtenir. Il nous sera permis de remercier à cette occasion MM. les directeurs du ministère de l'Instruction publique du ferme appui qu'ils nous ont personnellement prêté dans la bataille qu'il a fallu livrer »[1963].

Arrivé à échéance en 1926, le dispositif n'est pas prolongé immédiatement. Il va falloir attendre encore deux ans et la loi du 5 août 1929, dite « loi Honnorat », pour que ce « statut en négatif » soit reconduit, pour une période de dix ans cette fois, de façon rétroactive à compter du 1er octobre 1926[1964]. Il ne s'agit donc encore que d'une loi provisoire, dont le décret d'application peine en outre à voir le jour : « Le décret qui en règle les modalités n'est pas encore sorti des bureaux du ministère des Finances, qui dispose décidément d'un pouvoir

[1958] *Ibid*.

[1959] *JO*, *Sénat*, 27 décembre 1923, p. 1575.

[1960] *JO*, *CDD*, 10 juillet 1923, p. 3327.

[1961] « Loi relative au mode d'avancement des fonctionnaires de l'enseignement public (primaire et secondaire), détachés dans des établissements scientifiques ou des établissements d'enseignement à l'étranger ou dans des pays de protectorat », *JO*, *Lois et décrets*, 7 septembre 1923, p. 8774.

[1962] *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, n°2542, 15 août 1924, p. 77-78.

[1963] ONUEF, Rapport du directeur, 22 mars 1925 (AN, 70AJ/3).

[1964] « Loi relative à l'incorporation, dans les cadres, des titulaires de grades ou diplômes d'Etat exerçant à l'étranger », *JO*, *Lois et décrets*, 6 août 1929, p. 9021.

d'arrêt de stérilisation considérable », se désespère Petit-Dutaillis deux ans plus tard[1965]. Le décret est finalement signé le 2 août 1931[1966]. Ce dernier introduit pour la première fois des dispositions particulières aux candidats à un emploi dans l'enseignement supérieur (aspirants à une maîtrise de conférences, à un poste à l'École des hautes études, etc.), et dont le séjour à l'étranger constitue en quelque sorte une position d'attente. Ce faisant, une distinction nette se voit consacrée entre les enseignants du secondaire et les enseignants du supérieur, ces derniers étant soustraits à la compétence de la commission spéciale créée en 1924 : c'est aux membres du comité consultatif de l'enseignement supérieur ou aux assemblées de professeurs (comme dans le cas du Collège de France ou du Museum d'histoire naturelle), qu'il appartient de se prononcer dorénavant sur les droits à l'avancement et à la retraite des membres de l'enseignement supérieur.

- L'INTROUVABLE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET SES EFFETS

Les lenteurs qui affectent la rationalisation de l'enseignement français à l'étranger et, par-là, la reconnaissance de ses enseignants par les pouvoirs publics, trouvent notamment leur explication dans le kaléidoscope administratif censé les encadrer – ministère de l'Instruction publique, ONUEF, ministère des Affaires étrangères –, dont les rivalités institutionnelles ne permettent pas l'accélération et le suivi des réformes, et dont l'absence de coordination et de communication affecte en outre les enseignants eux-mêmes sur le terrain. Même si le dialogue existe entre les acteurs de la diplomatie universitaire et de la diplomatie culturelle, et que leurs représentants administratifs entretiennent parfois des relations personnelles, les malentendus et les motifs d'achoppements sont nombreux, qu'il s'agisse du suivi des postes à pourvoir à l'étranger, des dossiers de promotion ou des candidatures à la réintégration en France. En 1934, le comité Bardoux pour la réforme de l'État, pour qui « cette dualité ne présente que des inconvénients », dénonce encore « des tiraillements innombrables » :

> « Un professeur de français désigné par les Affaires étrangères se heurte souvent à la mauvaise volonté de l'Instruction publique. Il est souvent, une fois à l'étranger, oublié par ce dernier ministère. Le séjour au dehors, loin d'aider à son avancement, le ralentit souvent. La mission ressemble trop souvent à un exil »[1967].

Jusqu'en 1936, les tentatives de centralisation échouent cependant. En 1933-1934, en plein débat sur la rationnalisation des outils de la propagande française, et face aux projets du

[1965] ONUEF, Rapport du directeur, 23 mars 1931 (AN, 70AJ/4).
[1966] *JO*, *Lois et décrets*, 9 août 1931, p. 8660.
[1967] Jacques Bardoux, *La France de demain*, Paris, Sirey, 1936, p. 130.

député Adrien Dariac pour la création d'un Haut-Commissariat à l'Information centralisant l'ensemble des actions de propagande à l'étranger[1968], le SOFE fait la sourde oreille :

> « Pour ce qui est de la collaboration interministérielle, elle s'établit entre le département et le ministère de l'Éducation nationale et des Beaux-arts par une coopération quotidienne et intime à la satisfaction des deux parties, associées étroitement dans la gestion des œuvres, le choix des personnalités appelées à les diriger ou à y enseigner, les programmes à y établir, etc. Il n'y a là aucun dualisme, aucune opposition, aucun double emploi »[1969].

Cette note, rédigée en février 1934, n'est cependant pas sans contredire la réalité qu'une autre note, rédigée un an plus tôt par le SOFE, mettait en avant pour revendiquer le contrôle total de l'action universitaire française à l'étranger[1970]. Faute d'avoir pu obtenir gain de cause, chacun préfère donc, au moins jusqu'en 1936, en rester au statu quo.

À cette dualité s'ajoute les lenteurs du ministère des Finances, lesquelles, explique Petit-Dutaillis en 1931, empêchent les professeurs de recevoir des consulats français les mandats leur permettant de verser pour la retraite et, comble du paradoxe, « leur fait grief de ces lacunes dans les versements » quand, « leur détachement arrivé à échéance [il] en refuse le renouvellement »[1971]. Cette situation confuse ne contribue pas peu à brouiller la lisibilité d'un système qui, faute d'une législation solide, apparaît déjà complexe aux yeux mêmes de ses administrateurs. En 1930, le jeune Georges Dumézil, agrégé de lettres (1919) passé par le secondaire (1919-1920), ancien lecteur à l'université de Varsovie (1920-1921), puis à Prague (1925) et désormais professeur sur une chaire d'histoire des religions à l'université d'Istanbul (1925-1931), se sent ainsi pris au piège. Il écrit à Jean Marx :

> « Je m'étonne depuis plusieurs années (deux ou trois) de ne plus recevoir d'avis des Finances pour les versements de retraite. Je ne m'inquiétais pas […] sachant que ces choses comportent des retards. Mais voici ce qui m'émeut. Le mois passé, j'ai prié monsieur de Bévotte, l'inspecteur général, de s'informer auprès du Secondaire des conditions dans lesquelles, l'an prochain, je pourrai reprendre un poste en France, dans un lycée. Résultat : monsieur de Bévotte m'écrit que j'étais rayé des cadres du personnel du secondaire depuis fin 1925. D'où grosses difficultés pour rentrer dans ce refuge que je croyais naturel aux gens de mon espèce, d'où aussi arrêt dans les promotions de classe (je reste en 6e classe malgré 5 ans à Istanbul), d'où ennuis possibles, plus tard, au moment de la retraite. Je croyais pourtant être détaché depuis ma nomination à Prague (en septembre 1925, je crois) muée deux mois plus

[1968] Cf. Didier Georgakakis, *La République contre la propagande ?..., op. cit.*, p. 78 et suivantes.

[1969] « Note pour le ministre », 24 février 1934 (CADN, SOFE 228).

[1970] « Si l'on estime que les questions universitaires pourraient être traitées par le ministère de l'Éducation nationale, on répondra qu'elles ne peuvent en fait être isolées de celles qui n'ont pas un caractère universitaire et qui doivent être nécessairement traitées aux Affaires étrangères. Ce doit être un seul et même service qui traite les questions relatives aux écoles des religieux, à celles de l'Alliance israélite, aux institutions de collaboration franco-étrangères qui nécessitent l'intervention du département, et aussi les questions relatives aux institutions à caractère universitaire qui forment avec les autres un tout et un ensemble harmonieux dont aucune partie ne pourra être disjointe. C'est autour de nos représentants à l'étranger que doit se constituer le faisceau des œuvres françaises à l'étranger : il faut un service unique et centralisateur au ministère des Affaires étrangères correspondant à ce faisceau, constitué comme il l'a été d'ailleurs dans tous les grands pays soucieux de leur rayonnement à l'étranger » (Note, avril 1933, CADN, SOFE 228).

[1971] ONUEF, Rapport du directeur, 7 avril 1931 (AN, 70AJ/4).

tard en expédition turque. Je ne sais à qui m'adresser pour éclaircir la chose et m'adresse à vous, avec la honte de vous prendre du temps »[1972].

À Zagreb, Raymond Warnier n'est pas moins perdu en 1923 par sa double casquette de lecteur à l'université, position qu'il occupe en qualité de professeur agrégé détaché par la rue de Grenelle, et d'administrateur de l'Institut français, pour le compte du Quai d'Orsay, voire de futur correspondant de l'ONUEF. Il s'en confie à Gustave Lanson, le directeur de l'École normale supérieure :

> « Au point de vue professionnel, la loi du 30 décembre 1913 nous garantit (Art. 33) la retraite et l'avancement hiérarchique – J'ai demandé au Service des œuvres de faire assurer le prélèvement des virements pour la retraite. Quand nous aurons une solution pour l'indemnisation de nos fonctions administratives dans les services de propagande, nous pourrons demander comment on nous garantira l'avancement à l'ancienneté et au choix – J'ai indiqué le problème à la "Société des agrégés". Croyez-vous, Monsieur le directeur, que nous devrions en saisir le ministère de l'Instruction publique ? M. Eisenmann, de l'Office des universités, m'a fait prévoir une collaboration de ce ministère à notre travail »[1973].

La difficulté à comprendre un système complexe n'épargne pas le ministère lui-même. On s'étonne ainsi de voir Petit-Dutaillis, en novembre 1936, rappeler à son administration de tutelle, qu'il existe une inspection générale des professeurs détachés et qu'il en est chargé depuis seize ans, ce qu'elle semble ignorer : « le décret qui me qualifiait [pour cette fonction] date d'une époque où vous étiez Inspecteur général. […] J'ai d'ailleurs envoyé au ministère de très nombreuses notices », écrit-il au directeur de l'Enseignement secondaire, dans une lettre courtoise mais pleine de lassitude[1974].

B) Professeur français à l'étranger : un exil ?

Ces vicissitudes administratives et réglementaires ont un impact direct sur les hommes et les femmes envoyés à l'étranger pour des fonctions d'enseignement. Au-delà des discours officiels souvent plein d'autosatisfaction sur le « rayonnement intellectuel » de la France, il convient en effet de s'interroger sur les situations concrètes que vivent sur place des acteurs de chair et de sang. Trois cas de figure – difficultés financières, solitude et impossibilité de retour – peuvent se présenter, qui se conjugent même parfois pour les plus malchanceux.

- DÉSILLUSIONS FINANCIÈRES

La question financière occupe une place centrale, notamment parce que la possibilité de prendre un poste à l'étranger est souvent envisagée dans l'espoir d'y trouver une rémunération

[1972] Lettre de Georges Dumézil à Jean Marx, Istanbul, 19 mars 1930 (CADN, SOFE 167).
[1973] Lettre de Raymond Warnier à Gustave Lanson, Zagreb, 12 mai 1923 (AN, 61AJ/203).
[1974] Lettre de Charles Petit-Dutaillis à Fancisque Vial, Paris, 4 novembre 1936 (CADN, SOFE 259).

bien meilleure qu'en France. Les circonvolutions de la monnaie française et la crise des taux de change qui sévit dès le lendemain de la Grande Guerre constituent une première forme de difficulté, dont les courriers d'enseignants et les rapports d'activité abondent[1975]. Pour certains même, elle se conjugue avec une activité harassante d'organisation matérielle de la « présence intellectuelle » de la France sur place, tâche qu'ils ne trouvent pas assez rémunérée. Tel est notamment le cas des pionniers de l'expansion intellectuelle envoyés en Yougoslavie au début des années 1920. Raymond Warnier, lecteur à l'université de Zagreb et chargé par Marx d'y mettre sur pied l'Institut français, se fait leur porte-parole en 1923 :

> « Envoyé ici comme lecteur, et, avec un traitement universitaire, je me suis trouvé, en arrivant "administrateur délégué" de cet Institut. Depuis un an, il s'est installé, il a notablement élargi son action, dans des conditions de travail défavorables : le moindre arrivage de livres demande plusieurs jours de démarches diverses ; un "centenaire" dure beaucoup plus longtemps que le temps d'un discours… L'administrateur de l'Institut ne constitue pas une charge secondaire, un souci d'occasion ; c'est une tâche quotidienne. Au travail universitaire, déjà suffisant avec ses huit heures hebdomadaires (trois ou quatre heures dans les universités polonaises), s'ajoutent chaque jour plusieurs heures de fonctions administratives : courrier officiel, comptabilité et administration intérieure, développement de la bibliothèque, organisation de conférences, concert, etc. Par ailleurs, l'Institut est le tuteur des cercles [français] de province. Il nous est indispensable de visiter ces cercles, de rester en contact permanent avec eux, d'assurer en tout leur fonctionnement […]. Or ce labeur est purement désintéressé. Universitaire, je suis obligé de considérer comme perdues les heures que je consacre chaque jour à l'Institut : elles seront perdues pour mon travail personnel […]. Aussi bien, les années que nous passons à l'étranger peuvent souvent paraître sinon perdues […] au moins inutiles : nul avancement, nul "avenir" n'a encore été prévu pour nous. On nous utilise donc, au mieux d'une œuvre dont l'intérêt certes dépasse le nôtre, mais nous ne pouvons pas plus négliger celui-ci que nous ne voulons méconnaître celui-là. Et il nous paraît équitable de compenser notre labeur supplémentaire par un traitement supplémentaire proportionnel à ce labeur. […] [Je me] trouve placé dans une situation financière assez modeste et quelque peu gênante. À Zagreb, comme ailleurs en Yougoslavie, le prix de la vie a augmenté, depuis un an, de 100% en moyenne. […] [Nous n'avons] pas les avantages dont jouit le personnel diplomatique »[1976].

Le mépris de certaines ambassades pour ces activités intellectuelles jugées secondaires n'aide pas à l'amélioration de la situation.

> « J'ai eu récemment la bonne fortune, écrit Warnier à propos de l'ambassadeur français à Belgrade, d'obtenir une entrevue avec ce haut personnage, de passage, très incognito, à Zagreb. Il m'a affirmé – je me permets de vous l'indiquer –, que notre séjour à l'étranger créait pour nous un avantage suffisant, facilitait nos travaux, que tel grand universitaire français n'était devenu quelqu'un que pour être venu à Prague après l'armistice. Ce raisonnement ne m'[a] pas convaincu »[1977].

Un mécontentement similaire, dû à une position subalterne par rapport à l'ambassade, se retrouve chez Henri Graillot, directeur de l'Institut français de Florence, qui réclame lui aussi en 1926 des indemnités de représentation[1978]. D'autres, moins patients, et qui ont déjà eu à subir quelques mésaventures, refusent de repartir. Ainsi de cet enseignant, mécontent de son séjour en Iran, et qui décline la Turquie. Il écrit à Jean Marx :

[1975] C'est notamment un leitmotiv des rapports annuels de Charles Petit-Dutaillis.

[1976] Lettre de Raymond Warnier au Service des œuvres, Zagreb, 3 mai 1923 (AN, 61AJ/203).

[1977] Lettre de Raymond Warnier à Gustave Lanson, Zagreb, 12 mai 1923 (AN, 61AJ/203).

[1978] Lettre d'Henri Graillot au recteur de l'académie de Grenoble, Florence, 10 décembre 1926 (AD Isère, 21T 191).

« Dans votre lettre du 27 août vous regrettez "la façon d'agir quelque peu désinvolte" avec laquelle j'ai retiré ma candidature au poste d'Istanbul. Nous sommes d'accord, j'aurais du dire non de suite. Mais je ne savais pas encore tous les inconvénients que présente ce poste. […] Je dois signer le contrat à Ankara sans savoir ce qu'il contiendra comme clauses administratives. Quand j'ai signé mon contrat avec le gouvernement iranien à Téhéran, je suis resté quatre mois sans être payé. La même chose peut très bien se produire à Istanbul. […] Il serait normal qu'on me paye mon voyage avant de partir comme l'a fait le gouvernement iranien. Je n'ai pas de papier officiel du gouvernement turc. Je suis obligé de payer 500 francs de frais de contrat, plus le visa d'entrée (120 francs). Je n'ai aucune garantie de change. […] Il y aurait nécessité de faire signer les contrats à Paris avant de partir pour éviter les surprises désagréables que l'on trouve en partant dans de telles conditions »[1979].

Ces désillusions financières peuvent nourrir des rancœurs et tendre les relations entre les enseignants d'un même établissement ou d'un même pays, quand ils ne perçoivent pas une rémunération similaire. Ainsi à l'Institut français de Florence, au début des années 1920, où les professeurs comparent leurs salaires et s'étonnent des disparités :

« M. Auger s'étonne de l'inégalité qui règne entre les traitements des différents fonctionnaires détachés à Florence, à Naples et à Milan. Tandis que les uns, comme M. Bourdon, M. Guiton et M. Marcault touchent un traitement sensiblement supérieur à leurs traitements de base en France, lui reçoit seulement son traitement de base. Ainsi M. Guiton touche à Naples un traitement plus élevé que le sien alors qu'en France il aurait un traitement sensiblement inférieur, n'étant pas agrégé. En outre, M. Auger fait observer que son traitement réel de France, en y comprenant les heures supplémentaires et l'indemnité de résidence, était de 11 600 fr., de sorte qu'il touche en Italie 2 000 fr. de moins qu'en France. Il est surpris que des indemnités supplémentaires s'ajoutant au traitement de base soient accordées à ses collègues et non à lui »[1980].

- ENNUIS ET SOLITUDES

Deuxième cas de figure : l'éloignement de la métropole laisse parfois les enseignants dans une situation d'isolement voire de désœuvrement. En 1937, les membres de l'Institut de l'université de Paris à Buenos Aires se plaignent ainsi au directeur de l'ONUEF « de l'inertie et de l'ignorance de l'organisme parisien qui lui correspond (Groupement pour les relations avec l'Amérique latine) »[1981]. En Turquie, les conditions de travail ne permettent pas toujours de se livrer aux recherches que les universitaires souhaiteraient pouvoir mener. Dans sa correspondance avec Jean Marx, Georges Dumézil, affecté à la chaire d'histoire des religions de l'université d'Istanbul, laisse ainsi entrevoir un savant désœuvré qui, faute de bibliothèques et d'occupations intellectuelles, consacre son temps à l'étude de langues caucasiennes qu'il ne connaît pas encore. On est en 1930. Dumézil est en Turquie depuis déjà cinq ans :

« Constantinople est un fort beau séjour, mais après cinq années de voluptés oculaires, j'éprouve le besoin de vivre en un lieu bien moins démuni des moyens habituels de travail. Pas de livres, les quelques collections de revues allemandes qui existent à l'université s'arrêtent à 1917. […] J'ai passé ce lustre à apprendre le géorgien, l'arménien et un peu de turc, je me suis mis au tcherkesse cet hiver. C'est fort agréable, mais pendant ce temps, ma mythologie (car je suis hélas mythologue, même pas folkloriste) ne se nourrit pas. Sans parler de l'Ambroisie qu'il serait temps de reprendre, j'ai au moins deux beaux sujets

[1979] Lettre de Jean Maldiney à Jean Marx, s.l., 2 septembre 1937 (CADN, SOFE/390).
[1980] Institut français de Florence, Assemblée des professeurs, 31 janvier 1920 (AD Isère, 21T192).
[1981] « Résumé du rapport de M. Henri Payre sur sa mission en Argentine », septembre 1937 (AN, 70AJ/42).

de mythologie indo-européenne qui attendent des temps meilleurs. Mes vœux, à défaut de Paris, c'est donc l'Angleterre, l'Allemagne, une université scandinave ou baltique, c'était l'Inde hier, ce sera peut-être l'Inde demain, au hasard des occasions. Mais je vous supplie de ne pas me trouver ingrat quand je vous dis du mal de Constantinople »[1982].

« Si je reste à Constantinople, se résigne Dumézil deux mois plus tard, je continuerai mon intermède caucasien : après le géorgien, l'arménien et l'oubykh, je ferai l'abaza et le tcherkesse, mais c'est un intermède[1983]. » En tout cas, résume pour sa part le professeur Jean Savard, « il est certain que les conditions dans lesquelles nous exerçons notre profession conduisent rapidement au découragement quiconque est dépourvu d'esprit sportif et de sens de l'humour »[1984].

En Tchécoslovaquie, pourtant plus proche, le manque de lien avec la mère-patrie est également souligné par Charles Petit-Dutaillis dans un de ses rapports, tirant de cet exemple une généralisation applicable à l'ensemble de l'enseignement français à l'étranger :

> « Il y a une lacune dans l'organisation des rapports entre les administrations centrales et les établissements français à l'étranger. Ou je me trompe fort, ou l'on n'exige pas des chefs d'établissements des rapports *fréquents et réguliers*. À cet égard, ils ne savent pas au juste ce qu'ils ont à faire. […] J'estime qu'on devrait exiger des chefs résident à l'étranger un rapport trimestriel »[1985].

- UN RETOUR DIFFICILE

La dernière difficulté partagée à laquelle les enseignants se trouvent confrontés, est la possibilité même de revenir en France à des conditions qui ne soient pas désavantageuses. À Bucarest par exemple, Paul Henry, ancien élève de l'ENS (1919), professeur agrégé d'histoire (1921), lecteur à l'université de Cernauti (1921-1924), responsable d'un cours à l'université de Bucarest (1924-1926) et directeur de l'Institut français de Bucarest à partir de 1924[1986], a beau chercher à partir de Roumanie dès 1929 et demander à Petit-Dutaillis de le remettre dans le circuit des postes universitaires en France, il faut attendre 1932 pour qu'il puisse lever le camp et céder sa place à Alphonse Dupront[1987].

La situation se retrouve en Turquie, où les universitaires qui s'y trouvent sans parvenir à quitter les rives du Bosphore se plaignent d'être désormais étiquetés « bon pour l'Orient »[1988]. La distance, qui plus est, n'arrange en rien les possibilités de se ménager des appuis en France en vue d'être élu à une chaire vacante. En juillet 1938, le professeur Jean Savard s'entend

[1982] Lettre de Georges Dumézil à Jean Marx, Istanbul, 24 avril 1930 (CADN, SOFE/167).
[1983] Lettre de Georges Dumézil à Jean Marx, Istanbul, 7 juin 1930 (CADN, SOFE/167).
[1984] Lettre de Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 25 décembre 1936 (CADN, SOFE/390).
[1985] Lettre de Charles Petit-Dutaillis au cabinet du ministre de l'Instruction publique, Paris, 28 juin 1938 (CADN SOFE/259).
[1986] « États des services de M. Paul Henry » (AN, 70AJ/42).
[1987] Cf. André Godin, *op. cit.*, p. 36.
[1988] Lettre de Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 24 février 1938 (CADN, SOFE/390).

ainsi dire par un représentant de la rue de Grenelle « que la Turquie ne l'intéressait pas et que je devais la quitter immédiatement pour reprendre le travail scientifique. […] Le secrétaire de M. Langevin, qui m'a reconnu, m'a déclaré tout de go : "vous êtes à l'étranger, rentrez immédiatement, sinon vous êtes perdu" »[1989]. Encore faut-il pouvoir le faire. Son collègue Marcel Fouché, en poste à Istanbul depuis quatre ans, vient de voir lui passer sous le nez un poste de maître de conférences à l'université de Toulouse. « Il est pour nous, écrit-il à Marx, profondément décourageant d'apprendre que de très jeunes collègues jugés insuffisants pour Istanbul sont actuellement pourvus de postes en France »[1990]. Une concurrence d'autant plus déloyale que, malgré des conditions de travail difficiles à Istanbul, leur taux de production scientifique semble égaler celui de leurs concurrents : « Je sais que j'en fais plus, fulmine Fouché début 1938, et depuis longtemps, que nombre de mes collègues qui m'ont été préférés. Je redoute la mauvaise foi de mes juges dont je ne suis pas le protégé : car tout est là, sans "patron", point de salut ! »[1991].

C) Les vicissitudes du recrutement

À la multiplication des situations administratives et des désillusions personnelles, s'ajoute un troisième élément de fragilité, qui affecte tout le système d'enseignement français à l'étranger entre les deux guerres : les difficultés de recrutement.

Celles-ci sont de trois ordres. Le premier, interne à la machine administrative, repose sur les nombreux tiraillements qui émaillent la période entre les besoins à l'étranger et ceux en métropole. Au lendemain de la Grande Guerre, en raison de l'hécatombe démographique, l'enseignement secondaire a plus que jamais besoin des nouveaux diplômés et jeunes lauréats des concours pour remplacer, en métropole, les enseignants morts au combat. Or « comment recruter ici sans dépeupler là, c'est la grande question »[1992]. Le directeur de l'ONUEF et ses membres s'emploient alors à faire pression pour qu'on leur laisse un peu de marges de manœuvre, au nom de l'intérêt national s'entend. Petit-Dutaillis écrit ainsi en 1920 :

> On « n'empêchera point que, pendant quelques années, la pénurie de personnel dont souffre notre enseignement secondaire entrave de façon grave notre action au dehors. […] Il faudra [cependant] que l'administration française […] [consente à] des sacrifices auxquels, pour le moment, elle ne se résout point vite. Les arguments qu'on nous oppose sont sérieux. Oui, il est vrai que l'éducation des enfants français ne peut être négligée ; oui, nous manquons pour eux d'éducateurs, parce que la jeune génération universitaire a été pitoyablement fauchée. Mais il faut s'incliner devant la leçon des évènements, et ils ont prouvé que la sécurité d'un pays ne dépend pas uniquement de la bravoure de ses enfants, mais aussi de la

[1989] Lettre de Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 12 juillet 1938 (CADN, SOFE/390).
[1990] Lettre de Marcel Fouché et Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 19 décembre 1937 (CADN, SOFE/390).
[1991] Lettre de Marcel Fouché à Jean Marx, Istanbul, 9 mars 1938 (CADN, SOFE/390).
[1992] ONUEF, Comité de direction, 22 décembre 1926 (AN, 70AJ/3).

qualité et de la quantité de ses amis. Nous gardons l'espoir que l'entente se fera entre tous les Français sur cette question vitale »[1993].

Le directeur de l'ONUEF est obligé de reprendre son bâton de pèlerin chaque année et, à force de statistiques, de s'employer à démentir les attaques contre l'expansion universitaire que d'aucuns accusent de dépeupler l'enseignement secondaire. Il écrit, en 1927 :

> « Il importe cependant de ne pas laisser s'enraciner certaines légendes. Si une proportion très forte, et inquiétante, de nos jeunes agrégés, déserte l'enseignement secondaire, ce n'est point l'étranger qui les attire le plus. Le nombre des agrégés et licenciés détachés à l'étranger est, d'après le tableau dressé au 31 décembre 1926, de 169 hommes et de 34 femmes ; soit 93 hommes agrégés, sur un total de plus de 2.000 en fonctions, 76 licenciés hommes, 9 agrégées femmes, 25 certifiées ou licenciées femmes. Il faut y ajouter un bon nombre d'instituteurs et d'institutrices, et un certain nombre de licenciés encadrés grâce à la loi de 1923, mais non encore portés au tableau. Vous voyez, on ne peut sérieusement soutenir que l'expansion universitaire empêche gravement le recrutement du personnel de nos lycées et de nos collèges. Il y a plus. Je ne crois pas émettre une opinion fantaisiste en disant qu'un des moyens d'attacher à l'enseignement les jeunes gradués est de faciliter leur exode pendant quelques années à l'étranger. Certains, évidemment, y resteront, et l'action de la France au dehors sera alors le seul intérêt servi. Mais d'autres rentreront, et si on les a attachés avant leur départ à un cadre métropolitain, si leur avancement a pu être assuré pendant leur absence, ils se mettront tout naturellement et sans mauvaise humeur à leur tâche de lycée ou de collège »[1994].

La deuxième difficulté réside dans la motivation à donner aux enseignants pour qu'ils se portent candidats à un départ, le séjour à l'étranger pouvant, pour beaucoup d'entre eux, faire figure d'exil inutile et handicapant pour une carrière, ce à quoi s'ajoutent les inquiétudes liées à l'incertitude administrative et matérielle de l'expatriation. Petit-Dutaillis déploie pour cela des trésors d'argumentation :

> « Quelques années passées à l'étranger, pour un professeur de littérature, de philosophie, de langues vivantes, d'histoire, sont d'un incomparable avantage. Quelle secousse donnée à la routine et à la petitesse de certaines vanités nationales et irraisonnées, et que d'horizons nouveaux ! Et c'est surtout à l'aube de la vie virile, immédiatement après les années d'études et l'acquisition des grades, à une époque où les impressions sont vives et fraîches et où les devoirs du mariage, l'arrivée des enfants, n'alourdissent pas encore la marche, que le départ est utile et facile »[1995].

Mais les candidats ne se bousculent pas toujours. Dans le vivier des agrégés ou des licenciés, certains ont parfois des demandes que Charles Petit-Dutaillis, souvent cassant, juge trop exigeantes :

> « "Je voudrais être envoyé en mission à l'étranger ; veuillez me faire savoir quelles sont les conditions, quel traitement je recevrai, quels congés j'aurai, et combien d'heures de service, enfin si je trouverai facilement un logement". Pour un peu, ils demanderaient aussi la température moyenne et le climat dont jouissent les professeurs résidant à l'étranger »[1996].

Dans l'enseignement supérieur non plus, confie Petit-Dutaillis, « il n'est pas facile de trouver des professeurs d'université qui acceptent de s'expatrier pour occuper, à longue

[1993] ONUEF, Rapport du directeur, 22 décembre 1920 (AN, 70AJ/2).
[1994] ONUEF, Rapport du directeur, 2 avril 1927 (AN, 70AJ/3).
[1995] *Ibid.*
[1996] ONUEF, Rapport du directeur, 22 mars 1925 (AN, 70AJ/2).

échéance, une chaire étrangère »[1997]. Il faudrait, pour les remplacer, des « jeunes docteurs, d'un mérite incontesté, mais dont les thèses ont été trop vite terminées […] : ces jeunes gens auraient pu, semble-t-il, accepter volontiers l'idée d'un séjour au loin. […] Quelques réponses, de teinte plutôt verte, nous ont démontré une fois de plus qu'actuellement la qualité dominante de la jeunesse n'est pas la modestie »[1998]. Pour trouver des candidats au départ, dès lors, Petit-Dutaillis comme Jean Marx, n'hésitent pas à broder. Il faut, en premier lieu, bien convaincre les enseignants qu'il s'agit de remplir une haute mission dont les sacrifices seront récompensés. « Un véritable abus de confiance a été commis envers nous par les maîtres scientifiques qui nous demandèrent d'aller servir le pays à l'étranger, disant (nous avons conservé leurs lettres) que nous étions les dernières cartes françaises et les seuls qualifiés pour s'opposer à l'influence allemande en Turquie. Confiant dans les promesses qui nous furent faites concernant notre avenir universitaire en France, nous sommes partis », s'indignent ainsi en 1938 deux professeurs français affectés à l'université d'Istanbul[1999]. À certains, qui ne demandent que quelques renseignements sur les postes à pourvoir, on force la main : « Nous proposons immédiatement votre candidature à la faculté des sciences d'Istanbul, en leur demandant, conformément à votre désir, des indications détaillées », répond en 1933 Jean Marx à Marcel Fouché, assistant à la faculté des sciences de Toulouse, mué en candidat d'office[2000]. D'autres enseignants, qui avaient exprimé le souhait d'une destination se voient réorientés : « J'avais demandé les pays du Danube, que je connais bien, se désole en 1938 un professeur affecté à l'université d'Ankara, et c'était un peu à mon corps défendant que j'étais parti pour l'Asie[2001]. » À d'autres encore, on masque l'indigence de certains postes, avec parfois la complicité objective des autorités étrangères. Pour un poste abandonné à Ankara en 1939, à cause d'un salaire jugé trop faible et d'un service d'enseignement qui, loin de correspondre à celui d'un universitaire, ressemble davantage à celui d'un instituteur, Jean Marx n'hésite pas enjoliver la réalité : « On nous demande d'extrême urgence un universitaire de valeur pour la Faculté des Lettres de l'université d'Ankara. […] Je crois que le poste est intéressant et qu'un Français pourrait travailler utilement. Trouvez-moi un homme intelligent. Il y aurait un rôle magnifique à remplir là-bas », écrit-il à Célestin Bouglé, directeur de l'École normale supérieure[2002]. Appâté par Avni Başman, l'attaché culturel turc à Paris[2003], et

[1997] ONUEF, Rapport du directeur, 23 janvier 1922 (AN, 70AJ/3).
[1998] *Ibid.*
[1999] Lettre de Marcel Fouché et Jean Savard à Yvon Delbos (ministre des Affaires étrangères), Istanbul, 5 février 1938 (CADN, SOFE/390).
[2000] Lettre de Jean Marx à Marcel Fouché, Paris, 11 mars 1933 (CADN, SOFE/388).
[2001] Lettre de Emmanuel Isnard à Jean Marx, Istanbul, 6 août 1938 (CADN, SOFE/390).
[2002] Lettre de Jean Marx à Célestin Bouglé, Paris, 20 janvier 1939 (CADN, SOFE/390).

par Albert Gabriel, le directeur de l'Institut français d'archéologie d'Istanbul, qui « l'a d'ailleurs vu longuement[2004] », Jean Camborde, une fois sélectionné, n'en a pas fini de pester :

> « Il a suffi au reste à M. Camborde de quelques heures pour se rendre compte de l'erreur qu'il avait commise en acceptant de professer à Ankara […]. Il estime avoir été trompé, "floué" pour me servir de l'expression qu'il emploie. Il assure qu'on l'aurait vivement engagé à Paris à accepter la proposition qui lui était faite par Avni Basman, en soulignant l'importance du traitement qu'il percevrait, la facilité des conditions de vie à Ankara et le grand nombre de leçons particulières, très bien rémunérées, qu'il pourrait donner ici d'autant plus facilement qu'il n'aurait que dix heures de cours par semaine. Or, M. Camborde s'est tout de suite rendu compte que le prix de la vie dans la capitale turque était si élevé qu'il aurait le plus grand mal, avec son traitement, à subvenir aux besoins de son ménage et qu'il lui serait demandé vraisemblablement fort peu de leçons particulières. Il a appris par ailleurs qu'il devrait assurer dix-sept heures, et non dix heures, de cours par semaines. Ces constatations ont provoqué chez l'intéressé une déception si vive que je crains qu'il ne se décourage et ne veuille rentrer en France avant l'expiration de son contrat. […] La désillusion profonde qu'il éprouve rendra moins agréable encore la tâche déjà ingrate qui lui incombe et il ne pourra du reste se défendre d'une pénible humiliation et du sentiment qu'il a été engagé au rabais quand il sera au contact de ses collègues étrangers, allemands pour la plupart, qui sont tous beaucoup mieux payés qu'il ne l'est. On ne peut en vouloir à M. Basman d'avoir à dessein doré une pilule amère »[2005].

La troisième difficulté pour le recrutement des enseignants français à l'étranger provient enfin de la qualité des candidatures reçues. Trouver des candidats est une chose. Encore faut-il que ces derniers conviennent aux postes à pourvoir. La motivation initiale – notamment financière[2006] – ne saurait suffire :

> « Ces professeurs, il faut les trouver, et plus que jamais, ils doivent être à la hauteur d'une situation où ce n'est pas assez d'être instruit et laborieux, et où les faux pas ne nuisent pas seulement à ceux qui les font. Les hommes manquent et le recrutement des professeurs pour l'étranger est devenu difficile »[2007].

Certains pays, qui demandent des professeurs étrangers pour leurs chaires universitaires, se montrent également exigeants sur la qualité des dossiers qu'on leur transmet, obligeant les autorités françaises, soumises à la compétition internationale, à de multiples subterfuges en cas d'absence de candidatures idoines. Un cas limite, identifié en Turquie, permet de mettre en évidence cette configuration.

À partir de 1933 en effet, le gouvernement turc entreprend une refonte de l'université d'Istanbul dont il estime « l'organisation désuète, les cadres peu adaptés aux méthodes de la science moderne et le personnel enseignant trop éloigné […] des principes qui animent la jeune République d'Ankara »[2008] :

[2003] Qui est aussi inspecteur des étudiants turcs en France.

[2004] Lettre de Jean Marx à Jean-Marie Carré, Paris, 21 mars 1939 (CADN, SOFE/390).

[2005] Lettre de René Massigli à Georges Bonnet (ministre des affaires étrangères), Ankara, 5 mai 1939 (CADN, SOFE/390).

[2006] « Dans la plupart des cas, on me croira sans peine, le désir d'enseigner à l'étranger est déterminé, au moins en partie, par le désir ou le besoin impérieux de trouver à l'étranger des appointements plus élevés qu'en France » (ONUEF, Rapport du directeur, 15 avril 1918).

[2007] ONUEF, Assemblée générale, 22 décembre 1920 (AN, 70AJ/2).

[2008] « Réorganisation de l'Université de Stamboul », Rapport de Barbier à Paul Boncour, Stamboul, 1er août 1933 (CADN, SOFE/388).

> « Il s'agissait essentiellement d'écarter […] un certain nombre de professeurs turcs depuis longtemps en fonction, qui bénéficiaient souvent de protections efficaces, mais […] ne présentaient ni les titres, ni la compétence professionnelle indispensables pour constituer les cadres d'un enseignement supérieur vraiment digne de ce nom »[2009].

Les conséquences ne se font pas attendre : plusieurs dizaines de professeurs turcs sont écartés des chaires magistrales au profit d'universitaires étrangers, « les postes équivalents à des maîtrises de conférences [étant] occupés par des Turcs ayant le titre de privat-dozent »[2010]. Cette internationalisation massive profite d'abord aux Allemands, parmi lesquels beaucoup d'enseignants juifs « privés de leur chaire à la suite de la révolution hitlérienne »[2011]. De son côté, le Quai d'Orsay, surpris, se montre impuissant à susciter des candidatures françaises en si peu de temps. Un échec que d'aucuns préfèrent imputer à une « volonté de germaniser l'Université »[2012] turque :

> « Sur les trente-cinq professeurs engagés cette année, trente-deux sont de nationalité allemande. […] D'un premier examen de cette liste, il résulte que le nombre de ceux qui, par suite de leur confession israélite, ont été contraints de quitter l'Allemagne ne dépasse guère la moitié du total […]. Plusieurs purs Allemands se trouvent maintenant solidement établis à l'université où ils constituent, à n'en pas douter, par leurs aptitudes au commandement et leur goût inné pour la propagande, un foyer d'influence germanique […] qui réussira aisément à attirer les intellectuels [turcs], toujours nombreux dans le pays, pour lesquels la science et les idées allemandes sont l'objet d'un culte admiratif. […] Il sera, dans ces conditions, difficile à nos quelques compatriotes isolés au milieu de la masse allemande de résister au courant »[2013].

En outre, comment « redresser » la situation quand les autorités académiques turques entendent ne plus privilégier que l'accueil d'universitaires déjà reconnus dans leur propre université, exigeant, dans les années qui suivent la réforme de 1933, que « tout candidat étranger soit titulaire d'une chaire dans son pays d'origine »[2014] ? La plupart des titulaires de chaires en France n'ont, on l'a dit, aucune envie de s'expatrier. Seuls consentent à le faire ceux qui commencent leur carrière, sans être encore titularisés. « Difficile, relève ainsi un agent du Quai d'Orsay, [de] recruter [des Français] qui soient d'un standing scientifique comparable à celui des professeurs italiens au Caire ou des professeurs allemands à Istanbul, et surtout qui, comme eux, soient disposés à se fixer définitivement » en Turquie[2015]. Il ne reste plus, dès lors, qu'à leurrer les autorités turques pour les convaincre d'engager les rares candidats français.

[2009] *Ibid.*

[2010] Lettre Jean Savard à Charles Maurain, Istanbul, 16 novembre 1936 (CADN, SOFE/390).

[2011] Lettre de Jean Marx au ministère de l'Éducation nationale, 29 août 1933 (CADN, SOFE/388).

[2012] Lettre Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 4 janvier 1936 (CADN, SOFE/390).

[2013] Rapport de Barbier à Paul Boncour, Stamboul, 20 novembre 1933 (CADN, SOFE/388).

[2014] « Situation de l'influence française à l'Université d'Istanbul », Rapport de Jean Savard, 1937 (CADN, SOFE/390).

[2015] E. Lambiez à Jean Marx, Istanbul, 28 avril 1937 (CADN, SOFE/390).

En octobre 1936, une chaire d'astronomie, réservée à un étranger, est déclarée vacante à l'université d'Istanbul. Le 12 octobre, Jean Savard, professeur français à la faculté des sciences d'Istanbul, en informe le Service des œuvres françaises à l'étranger, au Quai d'Orsay[2016]. Il faut agir vite. Car des professeurs allemands sont déjà sur les rangs : les directeurs des observatoires de Munich, de Postdam et de Königsberg, que soutiennent leurs compatriotes universitaires sur place[2017]. Deux jours après réception du courrier de Savard, Jean Marx, directeur du Service des œuvres, se tourne en hâte vers la faculté des sciences de Paris en vue d'y trouver un candidat à envoyer en Turquie pour l'opposer aux Allemands[2018]. Deux semaines suffisent pour sortir du panier un dénommé Raymond Tremblot, agrégé de physique de trente-deux ans, ancien normalien, docteur es sciences et astronome adjoint à l'observatoire de Bordeaux. Le 29 octobre, Marx télégraphie la nouvelle à l'ambassade française en Turquie[2019]. La procédure semble rapide et efficace, témoignage d'une routine administrative pour l'occupation de chaires à l'étranger bien en place.

La candidature Tremblot est cependant loin de tenir la route face à celle de ses concurrents allemands. « Il faut, dit-on alors dans les couloirs de l'ambassade, à tout prix, en trouver un autre plus âgé et ayant un titre plus "ronflant", sinon mieux vaudrait nous abstenir. M. Tremblot est certainement très bien mais les prétentions, peut-être ridicules, des Turcs dépassent tout ce que l'on peut croire à Paris »[2020]. Car « le titre de normalien et l'agrégation, expliquera après coup Jean Savard, ne sont pas des articles d'exportation. Seule compte la production scientifique originale, le poste occupé dans le pays d'origine et l'âge mûr du candidat »[2021].

> « Les candidats présentés à Istanbul doivent avoir le prestige sinon de l'âge, du moins d'une valeur scientifique déjà consacrée. […] C'est tout le problème de l'influence culturelle française en Turquie qui se trouve posé. […] Si nous voulons remonter le courant, il ne faut plus que les services du Quai d'Orsay continuent à considérer la Faculté d'Istanbul comme une faculté de province française où l'on envoie les jeunes docteurs faire leurs premières armes. […] Il nous faut des candidats âgés au moins de 35 ans et déjà titulaires en France »[2022].

Faute de candidature alternative, le clan français s'organise courant novembre pour masquer les faiblesses de son poulain. On recopie son curriculum vitae « en supprimant le mot adjoint de son titre d'astronome, en laissant dans le vague le sujet des conférences qu'il

[2016] Lettre chiffrée au service des œuvres, Istanbul, 12 octobre 1936 (CADN, SOFE/390).
[2017] Rapport de Jean Savard au service des œuvres, Istanbul, 25 avril 1937 (CADN, SOFE/390).
[2018] Lettre de Jean Marx à Charles Maurain, Paris, 14 octobre 1936 (CADN, SOFE/390).
[2019] Lettre chiffrée de Jean Marx à l'ambassade, Paris, 29 octobre 1936 (CADN, SOFE/390).
[2020] Ambassade de France en Turquie, note pour M. Lescuyer, s.d. (CADN, SOFE/390).
[2021] Lettre Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 25 décembre 1936 (CADN, SOFE/390).
[2022] Lettre de Jean Savard à Charles Maurain, Istanbul, 16 novembre 1936. Charles Maurain, doyen de la faculté des sciences de Paris est à l'origine de la candidature Tremblot (CADN, SOFE/390).

donne à Bordeaux, afin de laisser croire qu'elles sont d'astronomie. Enfin, [on supprime] la date de naissance et [on la] remplace par l'âge afin de gagner une année »[2023]. Difficile de faire mieux cependant. Or personne n'est très chaud pour appuyer jusqu'au bout le malheureux scientifique promu en hâte par les vertus d'un coup de crayon. Marcel Fouché, professeur à la faculté des sciences d'Istanbul, va donc abandonner la candidature Tremblot et, pour laisser au Quai d'Orsay le temps de trouver un autre prétendant, retarder la sélection en faisant capoter les candidatures allemandes. Si Istanbul, relate ainsi Jean Savard, « estime idoines les candidats de cinquante ans (condition remplie par les candidats allemands), nous avons répliqué que la si active université d'Istanbul ne devaient pas devenir une maison de retraite, qu'un professeur dont la réputation est faite ne se donnerait pas le mal que se donne un jeune, et que le suicide de Monsieur Herzog était une leçon à méditer. […] Bref, nous avons gagné du temps »[2024].

Cet épisode étonnant, où, pour contrer la présence allemande, les universitaires français en sont réduits à de petits subterfuges peu glorieux, représente-t-il un cas isolé, ou s'agit-il, au contraire, d'une pratique de bluff courante, approuvée – voire conseillée – par les autorités françaises ? La lecture des archives ne laisse aucun doute à ce sujet. En mars 1933, Jean Marx lui-même n'avait-il pas déjà pressé Marcel Fouché, alors assistant à la faculté des sciences de Toulouse et candidat à celle d'Istanbul, afin d'arranger quelque peu la réalité de son curriculum ? « Pour vos titres et travaux, lui avait-il notifié, je souhaiterais que vous puissiez prendre le titre de professeur assistant (M. Cavalier[2025] est d'accord). […] Il s'agit en effet de donner aux Turcs l'impression que vous êtes tout à fait qualifié pour occuper une chaire magistrale de l'enseignement supérieur »[2026]. Autre exemple :

> « Présentés par la métropole comme titulaires de postes d'enseignement en France, […] nous devons notre nomination à un pieux mensonge », lit-on sous la plume agacée de Jean Savard, fin 1937[2027]. Cet ancien maître de conférences suppléant à l'université de Dijon, tout comme son collègue Fouché, a dû ruser pour être recruté : « en étant proposé au gouvernement turc, confie-t-il, je n'ai profité que de l'omission du mot suppléant, omission capitale au point de vue administratif français mais vénielle vis-à-vis des Turcs »[2028].

L'exemple vient donc bien d'en haut, du Quai d'Orsay autant que de la rue de Grenelle. Les universitaires français établis en Turquie ne font que reproduire des pratiques adoptées

[2023] Lettre de Léo Spitzer à Charles Maurain, Istanbul, 28 novembre 1936 (CADN, SOFE/390).
[2024] Lettre de Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 25 décembre 1936 (CADN, SOFE/390).
[2025] Jacques Cavalier est alors directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique.
[2026] Lettre de Jean Marx à Marcel Fouché, Paris, 27 mars 1933. Marcel Fouché le rappellera d'ailleurs lui-même plus tard à Jean Marx : « Rappelez-vous que d'accord avec M. Cavalier vous m'avez fait remplacer sur mon curriculum adressé au Ministre turc mon titre d'assistant, de valeur nulle, par celui de professeur adjoint à la chaire de M. Bouasse. Nul » (Marcel Fouché à Jean Marx, 27 juillet 1937, CADN, SOFE/390).
[2027] Rapport à l'ambassade de France en Turquie, Istanbul, 17 novembre 1937 (CADN, SOFE/390).
[2028] *Ibid.*

par leurs autorités de tutelle. Un petit jeu qui n'est pas sans danger, comme le rappelle Marcel Fouché : « Tout se sait […]. Ce que nous faisons pour maintenir l'influence culturelle française ne peut à la longue que se retourner contre nous[2029]. » Jean Savard ne dit pas autre chose : « Nous avons été présentés comme des titulaires de chaires ; nous ne le sommes pas, mais, fait plus grave, sommes obligés de nous livrer à un "bluff" perpétuel qui est à la merci de la moindre indiscrétion »[2030].

Qui sont les indiscrets redoutés ? D'abord, les concurrents directs – ou perçus comme tels – des Français en Turquie, les universitaires allemands, « nos ennemis », qui « s'écrient sans cesse "quand j'étais doyen à Berlin, ou directeur de l'Institut de physique à Dresde" »[2031]. Ils « ont juré d'avoir notre peau. Ils l'ont sans peine quand ils peuvent raconter aux Turcs que nous sommes des zéros en France »[2032].

Autres indiscrets, involontaires ceux-là, les Français de métropole, qui accueillent comme c'est l'usage, les assistants turcs de leurs collègues nommés en Turquie. « J'espère, écrit Jean Savard en 1937, pouvoir envoyer en janvier à Lyon l'un de mes docents. J'ai envoyé l'autre à Montpellier. Je compte que mes amis lyonnais sauront faire preuve de la discrétion désirable quant à ma situation officielle en France »[2033]. Car, entonnent en chœur Savard et Fouché, « nous ne pouvons nous permettre que notre situation administrative française soit connue de nos collègues turcs »[2034]. Cependant, se résignent-ils, difficile d'empêcher « les assistants que nous envoyons en France, comme il est de notre devoir, [de rechercher] en vain nos noms sur les annuaires des facultés. […] J'avais prévu qu'un jour viendrait où la vérité ne pourrait plus être cachée, et j'en redoutais l'échéance. […] Nos avertissements que votre excellence avait eu la bonté de transmettre à Paris sont restés sans effet. J'en vois aujourd'hui le bien-fondé »[2035].

À la rentrée 1938, les sanctions tombent en effet à l'université d'Istanbul : Jean Savard et Marcel Fouché, malheureux Dupont et Dupond de la présence universitaire française en Turquie, se voient privés, par les autorités turques, de leur traitement jusqu'à la fin septembre. « Nous récoltons les fruits de la politique de l'Éducation nationale. Renseignés, les Turcs ont

[2029] Lettre de Marcel Fouché à Jean Marx, 27 juillet 1937 (CADN, SOFE/390).
[2030] Lettre de Jean Savard à « Monsieur le Président », Istanbul, 12 avril 1937 (CADN, SOFE/390).
[2031] Lettre de Marcel Fouché et Jean Savard à Yvon Delbos (ministre des Affaires étrangères), Istanbul, 5 février 1938 (CADN, SOFE/390).
[2032] Lettre de Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 12 septembre 1938 (CADN, SOFE/390).
[2033] Lettre de Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 20 novembre 1937 (CADN, SOFE/390).
[2034] Lettre de Marcel Fouché et Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 19 décembre 1937 (CADN, SOFE/390).
[2035] Rapport à l'ambassade de France en Turquie, Istanbul, 17 novembre 1937 (CADN, SOFE/390).

jugé qu'ils pouvaient en prendre à leur guise »[2036], se désespère Savard, qui refuse alors, durant plusieurs semaines, de repartir en Turquie.

2.2 L'impossible corps social

Au-delà des déconvenues des uns et des réussites des autres – puisque progressivement « des carrières sont parcourues, presque depuis le commencement jusqu'à la fin, sans retour dans la métropole »[2037] –, Charles Petit-Dutaillis semble convaincu en 1935 que la situation, peu à peu, se stabilise et qu'il émerge même, parmi les Français enseignant à l'étranger, un esprit de corps : « C'est un fait nouveau, écrit-il dans son rapport annuel. Il s'est formé au XX^{e} siècle un nouveau corps universitaire, celui des professeurs enseignant à l'étranger. Peu à peu, ils ont obtenu des garanties, qu'ils méritaient. Leur nombre et leur qualité se sont accrus. Parmi eux, il y a actuellement cent-dix agrégés »[2038]. S'il est certain d'une part, que le nombre des missionnaires de l'Instruction publique est en progression constante, et que d'autre part, les évolutions législatives normalisent, quoiqu'imparfaitement, de plus en plus de situations, il est en revanche difficile de suivre Petit-Dutaillis dans ses discours unificateurs : ces derniers traduisent moins une réalité qu'ils ne cherchent, par effet de miroir, à imprimer une cohérence d'ensemble à l'action de l'ONUEF dans le cadre de ses stratégies de positionnement. Car la diversité des statuts et des situations dans l'enseignement français à l'étranger rend impossible la constitution d'un corps social unifié.

A) Les prébendes de la rue d'Ulm

De tous les enseignants français, les anciens élèves de l'ENS – ou « archicubes », selon le jargon de l'école de la rue d'Ulm – sont assurément ceux qui dominent le plus le système d'attribution des postes à l'étranger, en étant les bénéficiaires, tout au long de l'entre-deux-guerres, des postes parmi les plus intéressants.

Tous les normaliens ne se destinent certes pas à une carrière à l'international. En 1934, sur 1 379 anciens normaliens affectés à un poste dans l'enseignement[2039], 7,4% d'entre eux sont professeurs dans des universités étrangères, des instituts français ou des lycées français de l'étranger. Après l'enseignement secondaire (53,4%) et l'enseignement supérieur (24,3%)

[2036] Lettre de Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 12 septembre 1938 (CADN, SOFE/390).
[2037] ONUEF, Rapport du directeur, 4 avril 1935 (AN, 70AJ/4).
[2038] ONUEF, Rapport du directeur, 4 avril 1935 (AN, 70AJ/4).
[2039] « Que deviennent les normaliens », *Bulletin de la Société des amis de l'Ecole normale supérieure*, n°34, mars 1935, p. 16-17.

en métropole, l'enseignement français à l'étranger représente donc la troisième voie de sortie pour les archicubes.

Parmi toutes les fonctions d'enseignement français à l'étranger, les postes de direction et les postes de lecteurs dans les universités étrangères sont ceux qui leur échoient le plus. En 1921, parmi les trente normaliens en poste dans l'enseignement supérieur à l'étranger, environ vingt sont lecteurs de français, occupant de la sorte la quasi-totalité des emplois de lecteurs de français existants dans les universités étrangères[2040]. En 1923, trois des quatre directeurs des grandes écoles françaises à l'étranger sont des archicubes (Charles Picard à Athènes, Jérôme Carcopino à Rome, Pierre Paris à Madrid), tandis qu'au seuil des années 1930, sur 16 instituts français à l'étranger en activité – hors instituts binationaux –, 9 sont dirigés par d'anciens normaliens : Henri Graillot à Florence, Henri Mérimée à Madrid, Paul-Marie Masson à Naples, Louis Eisenmann à Prague, Raymond Warnier à Zagreb, Georges Hateau à Sofia, Alphonse Dupront à Bucarest, Léon Bourdon à Lisbonne, Henri Jourdan à Berlin, Louis Réau à Vienne. En outre, sur la population des 39 directeurs d'instituts français à l'étranger que nous avons pu identifier pour 20 instituts français à l'étranger sur la période 1910-1940, un peu plus de la moitié (20 au total) sont d'anciens élèves de la rue d'Ulm (Fig.6.2.).

Fig.6.2. – Liste des directeurs d'instituts français à l'étranger (1908-1940)[2041]
*(un * signale un ancien élève de l'ENS)*

Instituts	Dates de création	Liste des directeurs
Institut français de Florence	1908	- Julien Luchaire (1908-1920)* - Gustave Soulier (1920-1921) - Henri Graillot (1921-1938)* - Pierre Ronzy (1938-1954)
Institut français de Londres	1910	- Denis Saurat (1924-1943)
Institut français de Saint-Pétersbourg	1912	- Louis Réau (1912-1916)* - Jules Patouillet (1916-1919)
Institut français de Madrid	1913	- Pierre Paris (1910-1931) – Bordeaux* - Ernest Mérimée (1910-1918) – Toulouse* - Henri Mérimée (1918-1926) – Toulouse* - Paul Guinard (1932-1962)*
Institut français de Milan	1914	- Julien Luchaire (1914-1921)*
Institut français de Naples	1919	- Paul-Marie Masson* - Gustave Soulier (1931-1937)
Institut français de Prague	1920	- André Tibal (1920-1925)* - Louis Eisenmann (1925-1937)* - Alfred Fichelle (1937-1939)
Institut français de Barcelone	1921	- Gabriel Bounoure (1921-1922)* - Achille Bertrand (1923-1936) - Jacques Langlade (1936-…)

[2040] Il n'est pas toujours évident d'évaluer s'il s'agit de postes de lecteurs au sens propre du terme (« Elèves de l'Ecole enseignant dans l'enseignement supérieur étranger en 1921-1922 », document dactylographié, AN, 61AJ203 ; « Normaliens à l'étranger », *Bulletin de la Société des amis de l'Ecole normale supérieure*, n°8, juin 1923, p. 46-48.

[2041] Hors instituts binationaux (Institut franco-canadien de Montréal, Institut de haute culture franco-péruvien à Lima, etc.).

Institut français de Zagreb	1922	- Raymond Warnier (1922-1935)* - Jean Dayre (1935-1947)
Institut français de Sofia	1922	- Gaston Cahen (1922-1926) - Georges Hateau (1926-1940)*
Institut français de Damas	1922	- Eustache de Lorey (1922-1930) - Robert Montagne (1930-1938) - Henri Seyrig (1938-1941)*
Institut français de Bucarest	1924	- Henri Focillon (1924-1925)* - Paul Henry (1925-1932)* - Alphonse Dupront (1932-1940)*
Maison franco-japonaise à Tokyo	1924	- Alfred Foucher (1924-1926)* - Sylvain Lévi (1926-1939)
Institut français de Varsovie	1925	- Henri Mazeaud (1924-1939)
Institut français de Lisbonne	1928	- Léon Bourdon (1928-1935)* - Raymond Warnier (1935-1941)*
Institut français de Berlin	1930	- Oswald Hesnard (1930-1933) - Henri Jourdan (1933-1939)*
Institut français de Vienne	1930	- Louis Réau (1931-1939)* - Eugène Susini (1939-1958)
Institut français de Stamboul	1930	- Albert Gabriel (1930-1941)
Institut français de Stockholm	1937	- Jean Nogué (1937-1940)
Institut français d'Athènes	1938	- Octave Merlier (1938-1961)

Cette domination s'explique à la croisée de deux facteurs : la place de l'École normale supérieure dans les représentations des hauts fonctionnaires d'une part ; l'efficience du réseau normalien pour la solidarité et l'entraide entre anciens camarades d'autre part.

On se souvient qu'au cours de la Grande Guerre, les services de renseignements et les services de propagande avaient constitué des refuges pour les normaliens[2042]. La dynamique a été perpétuée après-guerre au sein du Service des œuvres françaises à l'étranger, où Philippe Berthelot et Jean Giraudoux ont fait entrer plusieurs de leurs condisciples et envoyé plusieurs autres à l'étranger. Cette sympathie marquée pour le profil normalien se retrouve chez le chef de la section universitaire et bientôt patron du SOFE Jean Marx, qui dans sa correspondance avec les directeurs de l'ENS, et avec Célestin Bouglé en particulier – à qui il donne du « Mon cher ami » –, marque nettement ses préférences. « Je vous demanderais de bien vouloir me faire savoir si éventuellement un jeune agrégé sortant de l'Ecole normale supérieure serait disposé à remplacer M. Lemaresquier à Rome. Je n'ai pas besoin d'insister sur tout ce qu'a d'agréable un séjour de quelques années au Lycée Chateaubriand », écrit par exemple Jean Marx à Ernest Vessiot en 1935[2043]. À Jean Pommier, qui espérait succéder à Albert Thibaudet au lectorat d'Upsal en 1923, mais qui s'est fait souffler la place par un autre concurrent[2044], Marx trouve une compensation en l'envoyant comme lecteur à l'université d'Amsterdam[2045].

[2042] Cf. Michaël Bourlet, « Des normaliens dans les services de renseignement du ministère de la guerre (1914-1918) », *Revue historique des armées* [En ligne], n°247, 2007.
[2043] Lettre de Jean Marx à Ernest Vessiot, Paris, 5 janvier 1935 (AN, 61AJ/203).
[2044] Lettre de Jean Pommier à Gustave Lanson, Niort, 17 avril 1922 (AN, 61AJ/203).
[2045] Lettre de Jean Pommier à Gustave Lanson, Amsterdam, 17 mars 1923 (AN, 61AJ/203).

Pour Georges Dumézil, qui en 1930 s'ennuie à Istanboul et se cherche une porte de sortie[2046], Marx n'est pas avare de propositions alternatives :

> « Qu'est-ce qui vous séduirait pour l'année prochaine ? Je serais assez tenté de vous conseiller de rester encore un peu à Stamboul en raison de vos travaux de folklore et de vos études de géorgien. Nous pourrions vous associer aux travaux et à la vie de l'Institut qui aura évidemment un aspect essentiellement archéologique mais poursuivra également des recherches dans votre domaine et vous assurera chaque année une dizaine de mille francs pour vos voyages et missions. […] Si décidément vous désirez changer de place dites-moi ce qui vous tenterait. Parlez-vous l'allemand couramment ? Et l'anglais ? En tout cas, je me demande s'il ne serait pas dommage de placer même temporairement une valeur comme la vôtre dans un lycée ? »[2047] Et de préciser, quelques mois plus tard : « J'aurai sans doute en vue pour vous un poste assez intéressant en Allemagne ou peut-être en Suède, mais sur ce point je ne suis pas tout à fait certain. Je voudrais bien connaître exactement vos intentions »[2048].

On est même surpris de lire, sous la plume de Marx, l'assertion suivante, qui tranche nettement sur le principe de l'envoi d'universitaires à l'étranger en fonction de considérations stratégiques pour l'influence intellectuelle de la France à l'étranger, tel que le SOFE l'énonce dans ses notes à l'intention de l'administration ou des parlementaires :

> « Je vous demande de croire à ma très fidèle amitié et au désir profond que j'ai de vous trouver un poste vous intéressant et vous permettant de continuer des travaux qui me tiennent à cœur. Du côté suédois, pour l'année qui vient, rien de libre. […] Pour l'Allemagne, Leipzig sera libre au printemps prochain […]. Je vous proposerai donc, si l'Allemagne vous tente, la combinaison suivante : une installation à Berlin à l'Institut français (sorte de fondation Thiers française) jusqu'au printemps, puis après Leipzig […]. Seulement, je me demande si je vous fais plaisir en vous offrant cela […]. N'hésitez donc pas, je vous en prie, à me dire vos préférences, *ce n'est pas à moi de vous dicter les miennes, c'est à vous de me dire dans quelle direction vous souhaiteriez déployer vos qualités, qui sont très hautes* »[2049].

Les relations personnalisées et amicales dont bénéficient les normaliens au ministère des Affaires étrangères – « notre ami Warnier », écrit encore Marx à Vessiot en mars 1930[2050] – sont telles que certains rue d'Ulm en viennent même à penser que les dirigeants du SOFE ne peuvent nécessairement être que des archicubes. Dans les pages du *Bulletin de la Société des amis de l'École normale supérieure*, à l'occasion du compte-rendu d'un dîner organisé le 14

[2046] « La rentré dans le secondaire m'étant à peu près impossible dans des conditions satisfaisantes (il me faudrait sans doute faire cinq ans au moins de province), je suis fort perplexe. Raison de familles et raison de travail me font souhaiter me rapprocher de Paris. J'avais songé, en janvier, à vous parler de l'Institut de Berlin qui va s'ouvrir ; j'y avais renoncé, à cause des souvenirs "eisenmanniens" de Prague, et m'étais adressé à monsieur de Bévotte et au Secondaire. Maintenant que cette porte se ferme, je vous confie mon idée allemande. Dites-moi franchement ce que vous en pensez. Vous savez que je ne suis pas un politicien dangereux, et vous pouvez être assuré que je ne ferai intervenir aucun grand-prêtre d'aucune religion pour vous forcer la main » (Lettre de Georges Dumézil à Jean Marx, Istanbul, 19 mars 1930 (AN, CADN, SOFE/167).

Lettre de Jean Marx à Ernest Vessiot, Paris, 5 janvier 1935 (AN, 61AJ/203).

[2047] Lettre de Jean Marx à Georges Dumézil, Paris, 12 avril 1930 (CADN, SOFE/167).

[2048] Lettre de Jean Marx à Georges Dumézil, Paris, 23 mai 1930 (CADN, SOFE/167).

[2049] Lettre de Jean Marx à Georges Dumézil, Paris, 23 juin 1930 (CADN, SOFE/167). C'est nous qui soulignons.

[2050] Lettre de Jean Marx à Ernest Vessiot, Paris, 4 mars 1930 (AN, 61AJ/203).

janvier 1923 en l'honneur des normaliens à l'étranger, on s'étonne ainsi de voir Jean Marx, qui n'est pas normalien, figurer parmi la liste des « camarades » invités[2051].

Mais les prévenances du SOFE – de même que les demandes de certains universitaires allant dans un sens similaire[2052] – n'expliquent pas tout. L'« entre soi »[2053] normalien et l'inscription au sein d'un puissant réseau d'information et d'entraide des anciens de la rue d'Ulm concourt tout autant à entretenir cette domination sur les procédures d'attribution de postes à l'étranger. Avant même qu'un poste ne se libère, l'information circule dans le landernau et donne lieu à de multiples stratégies de positionnement, si bien que les postes sont généralement attribués sans aucune publication officielle. En 1932 par exemple, l'archicube Léon Bourdon, directeur de l'Institut français de Lisbonne, se cherche un successeur. Il écrit à la direction de l'ENS :

> « Merci des renseignements que tu me donnes sur Audibert. Je regrette d'autant plus […] [qu'il] ait d'autres intentions pour l'année prochaine. M. Le Gentil m'en disait également le plus grand bien. Peux-tu faire encore une tentative […] ? J'ai reçu la candidature d'un certain Charliet qui s'est spécialisé dans l'histoire de la Marine Marchande et qui paraît très bien avec pas mal d'éléments officiels. Je l'ai rencontré à Paris, il y a deux ans je crois, Le Gentil m'en parle en bons termes. Mais il me paraît un peu aigri […]. Et puis il n'est pas archicube… Au fond, il nous faut un archicube »[2054].

Son successeur sera finalement l'archicube Warnier, alors directeur de l'Institut français de Zagreb et ancien lecteur de français à l'université de Zagreb, poste auquel il a d'ailleurs succédé lui-même, au début des années 1920, à deux autres « camarades », Alfred Lajusan et Gabriel Perreux[2055].

Ce qui est vrai dans le cas des directeurs d'instituts l'est aussi dans le cas des postes de lecteurs de français dans les universités étrangères, stratégiques pour les normaliens soucieux de s'éviter une affectation dans l'enseignement secondaire. Tel est le cas d'Henri Jourdan, normalien (1921), agrégé de philosophie (1926), qui a été lecteur à l'université de Heidelberg (1925-1928), à l'université de Berlin (1928-1930), enfin à Bonn (1930-1933), avant d'occuper le poste de directeur de l'Institut français de Berlin (1933-1939). Cette carrière en Allemagne, il s'y est accroché dès 1925, improvisant au fil des ans des stratégies pour rester outre-Rhin et

---

[2051] « En l'honneur des Zus », *Bulletin de la Société des amis de l'École normale supérieure*, n°8, juin 1923, p. 28. Ancien chartiste, Jean Marx est aussi – ce qui explique peut-être la confusion – ancien membre de l'École française de Rome.

[2052] Ainsi de Paul Rivet, du Museum d'histoire naturelle, qui pour des postes au Mexique cherchent « de jeunes normaliens agrégés, ayant du talent et de la compétence ». Marx écrit qu'il « prévien[t] en même temps M. Cavalier et l'Office des universités, mais Rivet souhaiterait de préférence des normaliens » (Lettre de Jean Marx à Célestin Bouglé, Paris, 1er septembre 1930, AN, 61AJ/203).

[2053] Cf. Pierre Bourdieu, *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1989 ; Jean-François Sirinelli (dir.), *École normale supérieure. Le livre du bicentenaire*, Paris, PUF, 1994 ; du même auteur : *Génération intellectuelle. Khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Librairie Arthème Fauard, 1988.

[2054] Lettre de Léon Bourdon, Lisbonne, 19 avril 1932 (AN, 61AJ/203).

[2055] Lettre de Raymond Warnier à Gustave Lanson, Zagreb, 12 mai 1923 (AN, 61AJ/203).

ainsi mieux échapper à l'enseignement secondaire en France. Il le revendique sans détour dans une lettre à l'un de ses condisciples, Pierre Bertaux, en 1928, alors qu'il se cherche un point de chute après Heidelberg et se verrait bien lecteur à Berlin, à la place de ce dernier : « Je considère […] comme un véritable enfer d'aller maintenant faire avaler des pilules de manuel à la jeunesse de Mâcon ou de Périgueux, alors que d'autres tâches plus efficaces s'imposent à nous Français de l'étranger […]. J'aurais vraiment de la peine à quitter l'Allemagne si tôt »[2056]. Pierre Bertaux, lui, ne voit pas ce projet d'un très bon œil, et manœuvre ferme pour garder sa place : « Ouais… Je vais répondre, une lettre très gentille, un peu canulée, parce que je n'y parlerai de rien, je lui demanderai pour ainsi dire des nouvelles de sa santé, à laquelle je m'intéresse comme il s'intéresse à la mienne. Il faut gagner du temps […]. Maintenant si c'était possible que Jourdan s'engage à ne pas rester plus de 2 ans, à céder la place après mon agrégation, ça vaudrait peut-être mieux. Je n'aurais pas l'embêtement de laisser la place libre un an à quelqu'un qui s'installerait. Mais comment pratiquer cela ? […] Il faut que j'épuise les combinaisons et que je fasse un plan »[2057].

Au-delà de ces stratégies individuelles, une parole collective des normaliens à l'étranger se constitue également dès les années 1920. On a rappelé plus haut les démarches menées de façon conjointe par Raymond Warnier et ses camarades en Yougoslavie. En 1923, un dîner est donné par la Société des amis de l'École « en l'honneur des normaliens qui enseignent à l'étranger », sous la présidence de Célestin Bouglé[2058], occasion de célébrer un certain *ethos* du « Normalien à l'étranger », « représentant de la culture française », que sa maison, par-delà les frontières, « protège » et « unit » aux autres normaliens, « malgré la diversité des âges et des caractères, malgré la dispersion des carrières et des buts prochains »[2059]. Présent au dîner, l'archicube Henri Mérimée, directeur de l'Institut français de Madrid, y va aussi de son couplet *pro domo* :

> L'Ecole « a des petits-enfants, quelques-uns à la barbe chenue, qui, chaque année plus nombreux, se répandent par le vaste monde. Pourquoi cette dissémination ? D'abord parce que depuis trop longtemps la France était presque exclusivement connue au dehors par des représentants – ou des représentantes – qui donnaient d'elle une idée fausse ou pour le moins incomplète. Aux produits de Montmartre, il fallait substituer – ou ajouter – quelques produits de la rue d'Ulm »[2060].

La même année, un « appel aux archicubes détachés à l'étranger » est lancé par Louis Brun dans le *Bulletin de la Société des amis de l'École normale supérieure* :

[2056] Lettre de Henri Jourdan à Pierre Bertaux, citée par Pierre Bertaux, *Un normalien à Berlin*, *op. cit.*, p. 187.
[2057] *Ibid.*, mercredi 8 février 1928, p. 188-189.
[2058] « Chez les amis de l'Ecole normale », *Bulletin de la Société de l'école normale supérieure*, n°8, juin 1923, p. 28 et suivantes.
[2059] *Ibid.*, p. 32.
[2060] *Ibid.* p. 33.

« Mon cher camarade,

Nous sommes bien une centaine d'archicubes dispersés par le monde, et souvent isolés. Nous exerçons une action probablement parallèle, mais pour ainsi dire cloisonnée. Il n'y aurait que des avantages, tant d'ordre individuel que d'ordre général, à faire cesser notre isolement et l'ignorance où nous sommes les uns des autres. Le meilleur moyen, le seul vraiment efficace, d'atteindre ce but, c'est de faire connaissance, personnellement, et les uns avec les autres. Nous pourrions nous connaître personnellement – soit dans nos voyages, soit, surtout, dans un lieu central, Paris – au cours d'entretiens familiers, cordiaux, puis j'espère, amicaux »[2061].

Cette initiative a-t-elle eu une suite ? On l'ignore. Elle témoigne cependant à son tour de la capacité d'organisation et de structuration du groupe normalien à l'étranger, fondement de leur domination, ne serait-ce qu'en matière de circulation des informations.

B) Les femmes et les étrangers au service de l'expansion universitaire

Pour parer aux difficultés de recrutement que l'on a évoqué plus haut, et qui persistent tout au long de la période, plusieurs solutions, envisagées dès les années 1920, vont de leur côté contribuer à l'apparition de nouveaux profils d'enseignants, distincts des normaliens et des agrégés.

L'enseignement français à l'étranger se féminise tout d'abord fortement – encore qu'il conviendrait, au-delà des travaux existants sur la place des femmes dans l'enseignement français aux colonies[2062], de préciser cette assertion par des études appronfondies à ce sujet. Cet engouement des femmes pour l'étranger, solution alternative à l'intégration d'un marché national fortement masculinisé, Petit-Dutaillis la constate dès 1922, non sans un fond de paternalisme teinté de misogynie :

« Il n'y a pas concordance entre l'offre et la demande. Nous sommes loin de pouvoir accueillir toutes les demandes de femmes que la séduction des horizons exotiques ou les malheurs du temps poussent à chercher un poste d'enseignement au loin. Nous avons rédigé une brochure qui, je l'espère, évitera des attentes et des désillusions à la majorité d'entre elles, et procurera des informations exactes à celles qui ont vraiment chance d'être placées. Enfin, nous n'avons pas refusé notre aide aux malheureuses qui sont revenues, sans ressources, de pays étrangers où actuellement fait défaut le pain quotidien. Et ce souvenir nous amène à souligner les risques auxquels s'exposent les femmes qui s'expatrient sans avoir les titres universitaires donnant accès à notre enseignement public. Ces titres leur donneraient un prestige plus grand à l'étranger et des garanties en cas de retour en France. […] Le recrutement du personnel masculin, en revanche, n'est pas aussi aisé qu'il le faudrait »[2063].

Petit-Dutaillis n'hésite d'ailleurs pas à décourager certaines vocations : à une candidate à un poste d'enseignement en Roumanie en 1924, et qui semble occuper en France « un poste

[2061] « Aux archicubes détachés à l'étranger », *Bulletin de la Société de l'école normale supérieure*, n°8, juin 1923, p. 10.

[2062] Voir notamment les travaux récents de Rebecca Rogers à ce sujet : *A Frenchwoman's Imperial Story : Madame Luce in Nineteenth-Century Algeria*, Stanford, Stanford University Press, 2013 ; « Enseignement et genre en situation coloniale (Maghreb, Afrique, Inde, Indonésie, Indochine) », dans Margaret Maruani (dir.), *Travail et genre dans le monde, l'état des savoirs,* Paris, La Découverte, 2013, p. 370-378.

[2063] Lettre de Marcel Fouché et Jean Savard à Yvon Delbos (ministre des Affaires étrangères), Istanbul, 5 février 1938 (CADN, SOFE/390).

important », le directeur de l'ONUEF déconseille le départ : « Il nous serait très difficile de lui procurer près de Bucarest un poste à sa convenance »[2064].

L'autre solution, encouragée cette fois en haut lieu par la puissance publique, est l'appel fait aux étrangers, par l'intermédiaire des écoles de préparation à l'enseignement du français à l'étranger qui se développent dans les années 1920. L'université de Paris donne ici le signal du départ : sous l'impulsion du doyen de la faculté des lettres, Ferdinand Brunot, et Edmond Huguet, professeur adjoint à la faculté des lettres, une École de préparation des professeurs français est créée en 1920 à la Sorbonne. Brunot en justifie ainsi la fondation devant le conseil de l'université de Paris en avril 1920 :

> « La France souffre de ne pouvoir envoyer à l'étranger qu'un petit nombre de professeurs, et encore, non préparés à la carrière toute particulière qui les attend, parfois sans grades suffisants ou […] sans la culture spéciale qui leur serait nécessaire. La faculté des lettres espère pouvoir être prochainement en mesure d'ouvrir une école où seront accueillis à la fois les Français et les étrangers, ces derniers pouvant être appelés à suppléer les premiers. Il ne s'agit pas d'un établissement exclusivement d'enseignement supérieur. On songe à y appeler comme professeurs et comme élèves des gens qui ne pourraient être ni élèves ni professeurs dans une faculté »[2065].

En réalité, la création de l'école trouve aussi sa justification dans l'intérêt que porte de longue date Ferdinand Brunot à l'enseignement de la langue française – on se souvient qu'il avait été chargé dans les années 1890 des cours de vacances de l'Alliance française – et à la légitimité qu'une telle institutionnalisation permet de donner aux études de phonétique dans le champ universitaire[2066]. Ouverte à l'automne 1920 sous la direction d'Edmond Huguet, l'école accueille vite une centaine d'étudiants par an, pour culminer à 314 étudiants en 1927-1928, en majorité des étudiants étrangers (Fig.6.3.). L'enseignement se compose de cours d'histoire, de géographie et de civilisation françaises, de cours de littérature et de langue françaises (histoire de la langue, phonétique, grammaire, vocabulaire, explication de textes, composition, etc.), ainsi que d'interventions « sur les divers pays où les professeurs doivent être envoyés »[2067]. Au bout d'une scolarité d'un an, les étudiants se voient délivrés un diplôme de professeur de français à l'étranger, contresigné par le recteur de l'université de Paris, et qui, peu à peu, va être reconnu à l'étranger : « Ce titre envié, témoigne un professeur, est le

[2064] Lettre de Charles Petit-Dutaillis à Paul Henry, Paris, 24 janvier 1924 (AN, 70AJ/42).

[2065] Conseil de l'université de Paris, 26 avril 1920 (CAC20010498/178).

[2066] Cf. Jean-Claude Chevalier, « Ferdinand Brunot et les débuts de l'École de préparation des professeurs de français à l'étranger », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n°44, 2010, p. 15-27. Sur ce sujet, voir également *infra*, Chapitre 7.

[2067] « Programme des cours », 1920 (CAC20010498/178).

seul en son genre et reconnu par divers gouvernements, tel celui de la Grande-Bretagne, comme valable pour un supplément de traitement »[2068].

Fig.6.3. – Statistiques des élèves inscrits et des diplômes délivrés à l'Ecole de préparation des professeurs de français à l'étranger (1920-1937)[2069]

Années scolaires	Nombre total d'étudiants	Etudiants français	Etudiants étrangers	Diplômes délivrés
1920-1921	74	23	51	22
1921-1922	60	17	43	31
1922-1923	115	29	86	37
1923-1924	136	28	108	52
1924-1925	145	29	116	45
1925-1926	173	22	151	73
1926-1927	271	32	239	112
1927-1928	314	40	274	98
1928-1929	252	39	213	103
1929-1930	237	30	207	84
1930-1931	210	39	171	90
1931-1932	220	37	183	109
1932-1933	175	29	146	111
1933-1934	146	25	121	98
1934-1935	130	25	105	72
1935-1936	127	21	106	84
1936-1937	140	19	119	93

Sur ce modèle, un Institut normal d'études françaises est fondé à Toulouse à la rentrée universitaire 1921, par un professeur de la faculté des lettres, Joseph Calmette, soutenu par son recteur, Jacques Cavalier. Consacré à la formation des étrangers qui souhaitent devenir professeur de français dans leur pays d'origine, son enseignement s'étale sur deux semestres sous la forme de cours magistraux comme à Paris (en phonétique, grammaire, littérature, histoire, géographie, civilisation, histoire de l'art, etc.) et d'exercices pratiques (lectures, conversations, leçons)[2070]. Il s'agit, témoigne une ancienne élève devenue enseignante, « d'une école *technique*, fortement organisée, donnant des cours *intensifs* […], destinés à initier des élèves d'élite à l'essentiel de la langue, de la littérature et de la civilisation françaises, et à les conduire au *diplôme de professeur de français* d'un niveau vraiment élevé, capable de garantir la capacité professionnelle de celui qui l'obtiendrait en France »[2071].

La création de ces écoles contribue peu à peu à diversifier davantage encore les profils d'enseignants français à l'étranger. Entre 1920 et 1937, l'école de la Sorbonne diplôme plus de 1 300 élèves aptes à l'enseignement du français à l'étranger, soudés par leur propre esprit

[2068] « L'école de préparation des professeurs de français à l'étranger », *Le Français*, tome XXXI, n°283, janvier-mars 1937, p. 25.

[2069] CAC20010498/178.

[2070] « Cours spéciaux pour les étudiants étrangers », *Bulletin de l'Office international de renseignements universitaires*, n°4, octobre 1924, p. 204.

[2071] Élise Dordan, « L'"Institut normal" de l'université de Toulouse (1921-1928) », *Bulletin des amitiés franco-étrangères*, n°1, Noël 1928, p. 3.

de corps : une Association des anciens élèves de l'école, créée dès la première année, permet la constitution d'un réseau d'enseignants français à l'étranger, structuré à partir des années 1930 en groupements nationaux. Le rapport d'activité de l'association pour 1936-1937 donne une idée de cette solidarité créée entre les anciens – qui, pour beaucoup d'ailleurs, sont des anciennes :

> « J'espère que [vous écouterez] sans trop de lassitude la lecture de tant de noms inconnus et nous allons vous raconter ce que nous savons. […] Mlle Pulskampf enseigne dans l'Etat d'Indiana. M. Cartier a été admis à Harvard en vue d'un futur doctorat grâce, en partie, à notre diplôme. […] De Cuba, M. de La Torre nous annonce que le Club des Amis de la Culture française, qu'il fonda il y a huit ans, est toujours très prospère. […] M. Liétard déploie toujours une grande activité : […] il est maintenant titulaire du B.A. Honours 1st Class de Londres (Externat), professeur à St Swithurn's Girls School et au King Alfred Training College, tous deux à Winchester ; il a fait, en février-mars 1938, plusieurs causeries avec projections sur les "Vins de France", à Winchester, à Schrewsbury et à Sandhurst. […] M. Dean a une place de professeur à Londres. […] D'Autriche, Rabuse nous assure que la distance et le temps ne peuvent lui faire oublier l'Ecole et nous apprend qu'il est lecteur à l'université d'Innsbruck. […] Si nous disons que Mlle Zwierzchowska continue ses cours malgré la crise, dans la lointaine Turquie […], que M. Beaulieux s'est habitué très vite à sa résidence lettone et est devenu lecteur à l'université de Riga […], nous aurons fait notre ronde autour du monde et je puis affirmer qu'en la période actuelle, il est réconfortant de voir combien tous les anciens se donnent la main et restent fidèles aux souvenirs de leur jeunesse »[2072].

*

La diversification à l'extrême des profils d'enseignants français – ou de français – à l'étranger (membres de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire d'une part, anciens normaliens que soude leur propre réseau de sociabilité et d'entraide, agrégés et licenciés qui vont se regrouper – on va y venir plus loin – en fédération professionnelle au début des années 1930, étrangers représentants de la culture française à l'étranger d'autre part) ne peut que contribuer à rendre tout autant multiforme le paysage statutaire de l'enseignement français à l'étranger, à complexifier son harmonisation et, par-là également, à entraver l'émergence d'un esprit de corps susceptible d'unifier les revendications du secteur. Les lenteurs à l'œuvre dans la normalisation administrative des membres du « réseau » culturel français à l'étranger – qui est donc moins en réalité un réseau qu'une juxtaposition de réseaux souvent étanches les uns par rapport aux autres – trouve ainsi bien une explication dans la sociologie éclatée de ses membres, laquelle persiste jusqu'à la fin de la période, en dépit des réformes entreprises par le Front Populaire. Contrairement à une idée reçue, les réformes importantes menées à partir de 1936 vont même en effet creuser davantage encore les disparités.

[2072] Mme S. J. Giorgi, « Rapport annuel », *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole de préparation des professeurs de français à l'étranger (1935-1936)* (CAC20010498/178).

2.3. L'embellie du Front Populaire ?

Tout paraît changer avec l'arrivée au pouvoir du Front Populaire. L'historiographie de la diplomatie culturelle considère en effet qu'à partir de 1936 une rupture se produit, portée par un gouvernement plus volontariste que les précédents en matière d'action intellectuelle à l'international, principalement à destination de l'Europe centrale et orientale, et davantage dans une logique de « défense nationale » que dans une logique « d'expansion »[2073]. Cette ambition s'incarne principalement dans la personnalité de Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale (1936-1939), qui institue dès 1936 une « Commission de l'enseignement français à l'extérieur » destinée à coordonner l'action des ministères et des différents acteurs du secteur. Un certain nombre d'avancées, espérées de longue date, vont enfin pouvoir être actées, mais qui – on va le voir – ont moins le mérite de l'originalité que celui d'entériner des dispositions antérieures dont l'application était jusqu'alors restée provisoire.

En réalité, la rupture est ailleurs. Nonobstant l'affirmation dans le secteur, face au Quai d'Orsay, du ministère de l'Éducation nationale, notamment à travers la forte personnalité de Marcel Abraham, directeur de cabinet de Jean Zay, les années du Front Populaire accélèrent surtout l'éclatement de la diplomatie universitaire et, pour une part, consacrent sa dissolution au sein de la diplomatie culturelle.

A) La Commission de l'enseignement français à l'extérieur : origines, composition et organisation des travaux

La création de la Commission tient à la convergence de deux facteurs. Le premier réside dans la volonté, clairement exprimée par le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Jean Zay, de reprendre en main le dossier de l'enseignement français à l'étranger et de donner suite aux souhaits exprimés de longue date – à la fois par le législateur, les services administratifs et les acteurs de terrain – en faveur d'une meilleure coordination des services compétents en la matière. Dans cet esprit, l'arrêté du 18 août 1936 instituant la Commission réunit, pour la première fois autour d'une même table, des représentants de la rue de Grenelle (les directeurs des enseignements supérieur, secondaire, primaire et technique, accompagnés parfois de leurs

[2073] C'est l'objet de la thèse d'Annie Guénard (1994), tout juste (re)publiée sous le titre : *Une diplomatie culturelle dans les tensions internationales. La France en Europe centrale et orientale (1936-1940 ; 1944-1951)*, Bruxelles/Bern/Berlin/Frankfurt/New York/Ofxord/Wien, Peter Lang, 2014 ; voir également du même auteur, « Les instituts français en Europe centrale et orientale dans les années 30 », dans *Paris, "capitale culturelle" de l'Europe centrale ? Les échanges intellectuels entre la France et les pays de l'Europe médiane (1918-1939)*, Paris, Institut d'études slaves, 1997, p. 45-58.

chefs de bureau), des représentants du Quai d'Orsay (le directeur du SOFE, lequel vient aussi parfois en réunion avec son chef de la section universitaire et des écoles), enfin le directeur de l'ONUEF, soit tous les hauts responsables administratifs de la diplomatie universitaire et de la diplomatie culturelle (Charles Petit-Dutaillis, Jean Marx, Jean Poirier, Jacques Cavalier, etc.).

De façon hautement symbolique, la nouvelle Commission est présidée par le ministre de l'Éducation nationale, en réalité représenté à chaque réunion par son chef de cabinet, Marcel Abraham – manière de bien affirmer la haute autorité que la rue de Grenelle entend faire prévaloir sur les questions relatives à l'enseignement, fussent-elles en lien avec l'étranger. Ce qui n'est pas peu pour satisfaire certains acteurs de la diplomatie universitaire : « La confiance du gouvernement a accordé à l'[ONUEF] une participation de plus en plus large. […] Jamais nos propositions n'avaient été accueillies avec plus de faveur et de largeur d'esprit »[2074], notera pour sa part Petit-Dutaillis. De ce point de vue, l'année 1936 représente un moment de rééquilibrage entre Éducation nationale et Affaires étrangères amorcé sous l'impulsion d'une génération plus jeune (Zay, 32 ans ; Abraham, 38 ans) et soucieuse de résultats rapides face aux vieux briscards de l'expansion intellectuelle (Petit-Dutaillis, 68 ans ; Marx, 52 ans).

- UNE DEMANDE SOCIALE : LA CRÉATION (1932) ET L'AFFIRMATION DE LA FÉDÉRATION DES PROFESSEURS FRANÇAIS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

Le second facteur décisif tient à la mobilisation des corps enseignants eux-mêmes. Dans les courriers que s'échangent les ministères à la veille de la création de la Commission, il est clair que ce nouveau lieu de collaboration interministérielle a été constitué en vue de répondre « au vœu exprimé par les professeurs détachés à l'étranger, dans les protectorats et les territoires sous mandat »[2075]. Au-delà des cas individuels, dont sont informés par courrier chaque semaine – et depuis des décennies – les bureaux de l'ONUEF et ceux du Services des œuvres, une parole collective émerge en effet depuis le milieu des années 1930, autour d'un nouveau groupe de pression à caractère corporatiste : la Fédération des professeurs français résidant à l'étranger (FPFRE).

Fondée en 1932 dans le cadre de l'Union des Français de l'étranger[2076], émancipée de cette dernière en 1935 – son siège social étant alors transféré à la Sorbonne[2077] –, présidée par Léon Guinet, directeur du lycée français de Bruxelles – qui préfère cependant parfois se

[2074] ONUEF, Rapport du directeur, 20 mars 1938 (AN, 70AJ/4).
[2075] Lettre de Jean Marx au cabinet du ministre de l'Éducation nationale, Paris, 13 août 1936 (CADN, SOFE/259).
[2076] « Intellectuels français à l'étranger », *Les nouvelles littéraires, artistiques et scientifiques*, 3 août 1935.
[2077] « Déclaration du 20 novembre 1935 », *Journal Officiel*, 10 décembre 1935, p. 13 008.

présenter comme « professeur à l'Institut français de Bruxelles »[2078], puisque le lycée en dépend –, la FPFRE revendique en 1936 l'affiliation de dix-sept associations d'enseignants de l'étranger (associations des professeurs français d'Amérique, de Pologne, d'Égypte, etc.), regroupant 1 200 membres, soit « une force immense qui s'ignorait et qui, disciplinée, est susceptible de collaborer de la façon la plus efficace à l'expansion intellectuelle du pays »[2079]. « Sa croissance a été rapide », relève pour sa part en 1938 une note interne au Quai d'Orsay, qui dénombre pour la FPFRE 1 430 membres actifs à la fin de l'année 1937[2080].

La création de la FPFRE signe l'émergence d'un nouveau corps enseignant qui n'avait jusqu'ici pas voix au chapitre, doté de ses revendications propres, exprimées dès ses premiers congrès à Paris en 1933 puis à Dijon en 1934, et dans les pages de son *Bulletin*[2081]. En 1933, Paul Dubois-Richard, professeur à la faculté de droit du Caire, résume l'esprit de la nouvelle organisation dans *La Nouvelle Revue* :

> « Une […] évidence : l'ensemble de ceux qui professent à l'étranger forme une collectivité bien définie, *il y a un corps enseignant métropolitain et un corps enseignant en mission*. Celui-ci trouve son unité dans l'identité de ses buts essentiels, dans l'esprit commun qui doit l'animer, dans la similitude des difficultés qu'il rencontre et dans les aspirations à peu près identiques de ceux qui en font partie.
>
> Or, les groupements qui arrivent à ce degré de cohésion ont besoin d'un statut qui définisse clairement la condition de ses membres, il a besoin, quand il est éloigné et dispersé, que quelqu'un, près du centre, prenne fortement en mains la défense de ses intérêts légitimes. Ce statut n'existe pas encore, à proprement parler, mais on en aperçoit sans peine les traits essentiels. Tout d'abord, il ne faut pas qu'après avoir passé des années au service de la Patrie, dans des régions lointaines, le professeur soit exposé, à la suite de suppression d'emploi ou de rupture de contrat, à se trouver sans place et parfois sans ressources, alors qu'il n'est plus en situation de refaire sa vie ou bien il faut "cadrer" dans le personnel métropolitain les maîtres en mission en garantissant leur avancement régulier, ce qui n'a lieu, quant à présent, qu'à titre exceptionnel, ou bien il faut envisager la création d'un cadre spécial ayant ses conditions propres de recrutement, d'avancement, de retraite. Nous croyons que cette dernière solution s'imposera dans l'avenir ; elle permettrait d'assurer la meilleure sélection au début de la carrière, puis un avancement régulier, elle faciliterait l'élaboration de directives communes et elle accroîtrait finalement l'efficacité de notre collaboration extérieure, en stabilisant ceux qui en sont chargés dans une fonction qui demande beaucoup de persévérance et de continuité.
>
> II est à croire aussi qu'un meilleur aménagement de carrière aboutirait à l'augmentation du nombre des postes qui nous sont offerts, ce qui n'est pas négligeable en un temps où les débouchés se font de plus en plus rares »[2082].

Ces revendications parviennent à une reconnaissance médiatique certaine à la veille du Front Populaire, à l'occasion de la tenue du troisième Congrès annuel de la FPFRE, à Paris, les 25, 26 et 27 juillet 1935. Organisé en grande pompe à la Sorbonne, dans la salle Louis-

[2078] « Le congrès des professeurs français à l'étranger », *Le Temps*, 29 juillet 1935, p. 6.

[2079] *Journal des débats politiques et littéraires*, 9 août 1935.

[2080] Note pour le cabinet du ministre, 20 mai 1938 (CADN, SOFE/246).

[2081] Il ne nous a pas été possible de retrouver la collection complète de ce *Bulletin de la Fédération des professeurs français résidant à l'étranger*, édité à partir de 1934-1935. On ne trouve à la BNF que les numéros postérieurs à 1946, et seule une bibliothèque universitaire – la Bibliothèque Diderot Éducation de l'université Jean Moulin Lyon 3 – conserve quelques numéros pour les années 1938 et 1939.

[2082] Paul Dubois-Richard, « Les collaborations françaises. Notre rôle dans l'enseignement secondaire en Égypte », *La Nouvelle revue*, septembre 1933, p. 179-180.

Liard – consacrée entre toutes puisque destinée « pendant l'année scolaire à la soutenance des thèses pour le doctorat ès-lettres »[2083] –, le Congrès de la FPFRE a convié à ses débats tout le Gotha de l'enseignement français à l'étranger, sous la présidence de Charles Petit-Dutaillis, qui a accepté – comme directeur de l'ONUEF et inspecteur général de l'Instruction publique – de représenter le ministre de l'Éducation nationale, en présence de parlementaires (dont André Honnorat), d'universitaires (dont Paul Boyer), de représentants du rectorat de Paris et du Quai d'Orsay, des ambassadeurs des États-Unis, d'Espagne, de Pologne et de Roumanie, et de représentants des gouvernements yougoslaves et portugais[2084]. Une cérémonie a également été prévue pour les congressistes à l'Hôtel de Ville[2085]. De quoi trancher avec le Congrès de 1934, modestement tenu à Dijon sous la présidence d'un journaliste, Gabriel Wernlé – président de l'Union des français de l'étranger – et qui s'était clôt par « un vin d'honneur tout intime » à la mairie bourguignonne[2086].

Le Congrès de 1935 constitue un moment fort de visibilité et de reconnaissance pour la FPFRE – « sans doute n'a-t-on jamais autant parlé, dans les journaux de Paris et d'ailleurs, des professeurs français de l'étranger que durant les derniers jours de juillet 1935 »[2087] –, ainsi qu'un premier aboutissement, avec la constitution d'une caisse mutualisée de retraite pour les professeurs non-titulaires de la fonction publique[2088], et le lancement d'un projet de maison de retraite, la « Maison du professeur français de l'étranger »[2089], en faveur des enseignants qui, de retour en France, sont « âgés, malades, et de ressources limitées »[2090].

De la fin du Congrès à l'été 1936, les représentants de la FPFRE organisent un travail de lobbying auprès des pouvoirs publics (ministres et administrations de l'Éducation nationale et du Quai d'Orsay – le *Bulletin* de la FPFRE obtient même une subvention du SOFE[2091] –, commissions de l'Enseignement et des Affaires étrangères de la Chambre des députés et du Sénat), jouant notamment un rôle d'alerte sur l'arrivée à son terme de la loi Honnorat (prévu

[2083] « Le congrès des professeurs français à l'étranger », *Le Temps*, 28 juillet 1935, p. 6.
[2084] « Le congrès des professeurs français à l'étranger », *Le Temps*, 28 juillet 1935, p. 6.
[2085] « À l'Hôtel de Ville », *Journal des débats politiques et littéraires*, 27 juillet 1935, p. 4.
[2086] « Congrès des professeurs français à l'étranger », *Le Temps*, 21 juillet 1934, p. 6.
[2087] *L'Europe centrale*, vol. 10, 1935, p. 573.
[2088] Lettre de Léon Guinet à Jean Marx, Bruxelles, 5 août 1935 (CADN, SOFE/243).
[2089] « La Maison des professeurs français à l'étranger a été mise débout par les petites cotisations annuelles de 50 francs, qui arrivent, il est vrai, lentement, des membres titulaires ; elle continue de s'édifier par les versements uniques de 250 francs des donateurs, 1 000 des membres perpétuels, 2 000 des fondateurs ; 5 000 des bienfaiteurs. Le comité d'honneur comprend MM. Mario Roustan, ministre de l'Éducation nationale ; Édouard Herriot, ministre d'État, président de la Mission laïque ; Sébastien Charléty, recteur de l'académie de Paris ; et la plupart des ambassadeurs de France. L'institution nouvelle, ainsi patronnée, met fin à une carence qui constituait une ingratitude nationale » (« Le congrès des professeurs français à l'étranger », *Le Temps*, 28 juillet 1935, p. 6).
[2090] *La Maison du professeur français de l'étranger. Statuts*, article 1er, p. 1 (CADN, SOFE/243).
[2091] Note pour le cabinet du ministre, 20 mai 1938 (CADN, SOFE/246).

pour le 1er octobre 1936)[2092]. Le 24 juillet 1936, à l'occasion de son quatrième Congrès, à Paris, la FPFRE s'empresse d'« offr[ir] sa collaboration entière » au nouveau ministre Jean Zay suite à sa déclaration de politique générale au Conseil supérieur de l'Instruction publique en faveur d'une « organisation plus harmonieuse et plus efficace de l'enseignement français hors de nos frontières »[2093]. Cet intérêt ministériel n'est pas né de nulle part : le gouvernement suit alors « avec un intérêt particulier le développement » de la FPFRE, ses revendications faisant « l'objet de l'examen attentif des deux départements » ministériels concernés[2094]. À cet égard, la création de la Commission de l'enseignement français à l'extérieur en août 1936 fait bel et bien figure de réponse politique apportée aux demandes de plus en plus pressantes formulées par un corps social désormais structuré, et avec lequel il faut compter.

- UN LIEU DE TRAVAIL INNOVANT ?

Tranchant nettement avec les pratiques antérieures de collaboration informelle entre les services, la Commission de l'enseignement français à l'extérieur s'avère un lieu de travail des plus efficaces. Entre fin 1936 et 1940, les réunions se succèdent à un rythme soutenu, à raison d'une tous les deux mois environ, soit 22 réunions en quatre ans[2095]. Les dossiers les plus divers du secteur y sont traités : encadrement et réintégration des enseignants en métropole, retraites, inspections, etc. En 1937, le président de la FPFRE loue lui-même l'efficacité du travail qui s'y accomplit :

> « J'ai été invité à assister aux séances qu'a tenues la Commission permanente le 11 mai et le 21 juin. On dit souvent que les commissions ne travaillent pas. La séance s'ouvre à 17 heures environ, ne se perd pas en vaines paroles, je vous l'assure, et j'ai à peine le temps, en en sortant, d'attraper grâce à un taxi et sans dîner, le train qui quitte Paris à 20h et me ramène chez moi [à Bruxelles] à minuit »[2096].

Le sujet principal, à savoir la stabilisation des dispositions induites par la loi Honnorat de 1929 pour l'encadrement de tous les professeurs français à l'étranger quels que soient leurs statuts (titulaires, non titulaires et diplômés d'Etat qui souhaitent intégrer l'enseignement), est vite traité. La loi du 5 avril 1937 – « vraie charte des professeurs français à l'étranger »[2097] se félicite Jean Zay – proroge et rend définitive la réglementation de 1929, et étend ses bénéfices

[2092] Lettre de Léon Guinet à Jean Marx, Bruxelles, 5 août 1935 (CADN, SOFE 243) ; Lettre de Léon Guinet à Jean Poirier, Bruxelles, 15 février 1936 (CADN, SOFE 246).
[2093] Note de Léon Guinet, Bruxelles, 26 juillet 1936 (CADN, SOFE 246).
[2094] Note pour le cabinet du ministre, 20 mai 1938 (CADN, SOFE 246).
[2095] Les 12 novembre et 14 décembre 1936, les 18 janvier, 23 février, 9 avril, 12 mai, 26 juin, 26 octobre et 29 novembre 1937, les 10 janvier, 14 mars, 9 mai, 13 juin, 27 octobre, 3 novembre et 5 décembre 1938, les 16 janvier, 20 février, 1er mai, 5 juin et 21 décembre 1939, le 20 février 1940. Les archives du Service des œuvres françaises à l'étranger conservent la quasi-totalité des procès-verbaux de ces séances (CADN, SOFE 259).
[2096] Rapport du président de la FPFRE, Assemblée générale du 23 juillet 1937 (CADN, SOFE 246).
[2097] Jean Zay, *Souvenirs et solitude*, rééd. Paris, Livre de Poche, 2004, p. 314.

à une nouvelle catégorie de professeurs jusque-là ignorés par la législation : les enseignants des colonies françaises. « Il n'était plus nécessaire de limiter dans le temps l'application d'une mesure dont on savait exactement l'usage »[2098] conclura Marcel Abraham. Loin d'innover et de simplifier les procédures, le Front Populaire clôt surtout un processus engagé depuis plus de vingt ans, lequel fige notamment dans le marbre la différenciation, déjà induite par la loi de 1929, entre encadrement des membres de l'enseignement supérieur et encadrement de ceux du secondaire.

Pour le secondaire, la Commission est d'ailleurs plus en retrait que ne le laisse paraître ses premiers mois de travail. Certes, des gages sont donnés, ne serait-ce que par l'intégration des représentants de la FPFRE et des associations de personnels du second degré au sein de la Commission par arrêté du 20 juillet 1938[2099]. De même, la possibilité de faire compter les années passées dans un lycée à l'étranger au même titre qu'un enseignement effectué dans un lycée de province pour bénéficier des points nécessaires, au retour en France, à une demande de mutation à Paris ou dans le département de la Seine, est obtenue grâce à l'intervention de Charles Petit-Dutaillis auprès de la Commission[2100]. Mais la possibilité de créer, en dehors de dispositions réglementaires relatives au détachement, un véritable corps d'enseignant français à l'étranger – projet porté par la FPFRE[2101] –, impliquant notamment la publication chaque année au *Journal Officiel* des postes vacants, une procédure de recrutement transparente et un classement des candidats par ordre de mérite, n'obtient pas gain de cause. La direction de l'enseignement supérieur y oppose son véto tandis que le Quai d'Orsay ne goûte pas peu la possibilité de garder un certain contrôle sur la circulation des offres de postes vacants. « C'est de l'intérêt de tous – autorités responsables, professeurs et disciples – qu'il n'y ait pas une carrière de professeurs à l'étranger. Les postes de l'extérieur doivent être occupés par des jeunes. L'intérêt de l'enseignement métropolitain est qu'ils reviennent ensuite en France pour faire profiter leurs élèves de l'élargissement de leur horizon intellectuel et social », se justifie Théodore Rosset en 1938[2102].

Il n'en est pas de même en revanche pour d'autres catégories de personnels relevant de l'enseignement supérieur. Moins nombreux (une trentaine), bien organisés, soutenus par Jean Marx au Quai d'Orsay qui travaille à en faire son corps de missionnaires d'élite, les directeurs

[2098] « La situation des professeurs français à l'étranger », s. d. (AN, 312AP 13).
[2099] *JO, Lois et décrets*, 22 juillet 1938, p. 8745.
[2100] Commission de l'enseignement français à l'extérieur, séance du 23 février 1937 (CADN, SOFE 259).
[2101] Commission de l'enseignement français à l'extérieur, séance du 12 mai 1937 (CADN, SOFE 259).
[2102] Commission de l'enseignement français à l'extérieur, séance du 3 novembre 1938 (CADN, SOFE 259).

d'instituts français à l'étranger, normaliens et/ou agrégés pour la plupart, vont davantage être entendus des membres de la Commission.

B) Exceptions statutaires et récupération diplomatique

Deux dynamiques y concourent. La première est impulsée par les directeurs d'instituts eux-mêmes, qui en 1937 se retrouvent en Congrès, au Centre universitaire méditerranéen de Nice, et commencent à faire émerger une parole collective en faveur d'une amélioration de leur situation. Cette parole est activement relayée par Raymond Warnier, ancien directeur de l'Institut français de Zagreb, devenu depuis 1935 directeur de l'Institut français de Lisbonne. Il expose leurs desiderata en 1937 dans la *Revue internationale de l'enseignement* : difficulté de concilier administration d'un Institut et rédaction d'une thèse de doctorat nécessaire à l'intégration dans l'enseignement supérieur au retour en France ; obligation de s'établir de façon presque définitive à l'étranger pour éviter d'être affecté au retour dans un lycée de province faute d'avoir pu intégrer l'enseignement supérieur ; faiblesse des crédits de mission sur place qui entrave la qualité du travail scientifique poursuivi (« contrairement à certaines opinions répandues en France même, les postes d'enseignement à l'étranger ne permettent pas de faire fortune »[2103]).

Au sein de la Commission de l'enseignement français à l'extérieur, ces intérêts ont un allié de poids, Jean Marx, qui milite dès octobre 1937 en faveur de la création rapide d'un cadre spécial pour les directeurs d'instituts français à l'étranger[2104]. La crainte, exprimée par la direction de l'enseignement supérieur, de conférer aux intéressés un statut qui pourrait leur donner la primauté d'obtention d'un poste à l'université à leur retour en France au détriment de leurs collègues restés en France[2105], aboutit cependant à une impasse dont la Commission ne se sort que par une pirouette en proposant la création, pour tous les directeurs d'instituts et chargés de mission prestigieux, du titre spécial de « maître de conférences des universités françaises »[2106]. Acté par décret du président de la République, Albert Lebrun, le 6 janvier 1939, il ne s'agit que d'un « titre honorifique », destiné à donner aux intéressés, pour le temps de leur mission, « un prestige correspondant à leur situation à l'étranger »[2107], mais ne leur donnant droit à aucun traitement spécial ni aucun privilège.

[2103] « Note sur la situation des directeurs des instituts français en pays étranger », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 91, 1937, p. 238-241.

[2104] Commission de l'enseignement français à l'extérieur, 26 octobre 1937 (CADN, SOFE 259).

[2105] *Ibid.* ; Commission de l'enseignement français à l'extérieur, 9 mai 1938 (CADN, SOFE 259).

[2106] *Ibid.*

[2107] Commission de l'enseignement français à l'extérieur, 3 novembre 1938 (CADN, SOFE 259).

Loin de se réduire à un effet de manche, le décret du 6 janvier 1939 introduit cependant une innovation de taille, dont les répercussions vont être importantes : le titre de « maître de conférences des universités françaises » ne peut en effet être demandé « que sur la proposition du ministre des Affaires étrangères (service des œuvres françaises à l'étranger) et du ministre des Colonies (inspection-conseil de l'instruction publique) »[2108]. Autrement dit, à la faveur de cette réforme, le Quai d'Orsay obtient, contre toutes les logiques qui ont jusqu'ici prévalu au sein de la diplomatie universitaire, la possibilité d'attribuer lui-même, dans le cadre de ses actions intellectuelles à l'étranger, des titres à caractère universitaire, fussent-ils symboliques, dont la rue de Grenelle ne contrôle donc plus seule la délivrance. En outre, la non-satisfaction des revendications en termes de carrière enseignante pour les directeurs d'instituts français à l'étranger ne peut que contribuer à faire demeurer ces derniers dans l'escarcelle du ministère des Affaires étrangères, seul à même désormais de prendre soin de leurs intérêts de carrière au sein non plus de la diplomatie universitaire mais de la diplomatie culturelle. C'est d'ailleurs le Quai d'Orsay qui, lors du déclenchement de la guerre en 1939, prendra soin de leur éviter la mobilisation pour les faire demeurer, tels des ambassadeurs, à leur poste à l'étranger[2109]. Une véritable carrière s'ouvre ainsi à l'étranger pour ces directeurs d'instituts[2110], qui nonobstant leurs spécialités disciplinaires ou leurs langues, vont désormais circuler d'un institut à l'autre, comme un diplomate obtient sa mutation d'une ambassade à une autre. L'un des exemples les plus emblématiques de cette situation est sans doute la carrière de Raymond Warnier, qui exerce successivement les fonctions de directeur de l'Institut français de Zagreb (1921-1935), directeur de l'Institut français de Lisbonne (1935-1941), attaché culturel – premier du genre – à Rio de Janeiro au Brésil (1944-1946), attaché culturel en Hongrie puis directeur de l'Institut français de Budapest (1947), directeur de l'Institut français de Cologne (1950), enfin directeur de l'Institut français de Bonn (1956)[2111]. Jean Dayre, agrégé d'italien et professeur à l'Institut français de Florence en 1929, sera quant à lui directeur de l'Institut français de Zagreb (1935-1947) puis directeur de l'Institut français de Palerme jusqu'à sa mort en 1952. Jean Nogué, ancien lecteur à l'université d'Upsal (1923-1931), puis à Cologne et à Athènes, sera directeur

[2108] « Création d'un cadre de maître de conférences des universités françaises. Rapport au président de la République », Paris, 4 janvier 1939 (publié dans *Revue internationale de l'enseignement*, tome 93, 1939, p. 101-102.

[2109] Les archives du SOFE gardent trace de cet épisode, qui mériterait une étude en soi (CADN, SOFE 263).

[2110] Sur le statut d'« attaché culturel », alors à l'étude, et qui ne verra le jour qu'après-guerre, cf. Hugo Suppo, « La politique culturelle française au Brésil entre les années 1920-1950 », *op. cit.*, vol. 2, p. 593-597.

[2111] *Documents diplomatiques français. 1966*, t. 2 (1er juin-31 décembre), Peter Lang, 2006, p. 344 ; Emmanuelle Picard, « Des usages de l'Allemagne. Politique culturelle française en Allemagne et rapprochement franco-allemand (1945-1963). Politique publique, trajectoires, discours », thèse de doctorat en histoire de l'IEP de Paris, 1998, vol.2, p. 64 ; Hugo R. Suppo, « La politique culturelle française au Brésil (1920-1950) », thèse de 3e cycle, Paris 3, 1999.

de l'Institut français d'Athènes puis directeur de l'Institut français de Stockholm (1937-1940). D'autres encore intégreront même le haut de la carrière diplomatique, comme le normalien et agrégé de lettres Georges Hateau, directeur de l'Institut français de Sofia de 1926 à 1940, puis ambassadeur de France en Bulgarie (1944-1945), avant de terminer sa carrière en qualité de conseiller à l'ambassade de France à Moscou.

La création d'une catégorie d'universitaires détachés distincte des autres membres de l'enseignement supérieur français à l'étranger, en amplifiant la surface d'action du Quai d'Orsay, institutionnalise en outre les différenciations internes qui, depuis les années 1920, affectent les universitaires impliqués dans les relations universitaires internationales. De telle sorte que l'on peut, en prolongeant la distinction opérée par Christophe Charle entre les « spécialistes » (soit les universitaires en mobilité internationale dans le cadre de leurs activités disciplinaires d'étude et de recherche) et les « ambassadeurs » (professeurs représentant de la science française à l'étranger et « truchements indispensables entre les pays »[2112]), repérer parmi ces ambassadeurs trois catégories distinctes : ceux qui, dotés d'un capital symbolique exportable, c'est-à-dire d'un certain prestige académique ou scientifique, sont envoyés en mission extraordinaire pour y faire briller les couleurs tricolores, à l'occasion de conférences par exemple ; ceux qui, dotés d'un statut spécial reconnu à la fois par le Quai d'Orsay et par le ministère de l'Éducation nationale, sont à considérer comme des représentants pérennes du gouvernement français à l'étranger, et peuvent se voir ouvrir, dans ce cadre, une carrière *ad hoc* au sein de la diplomatie culturelle ; ceux qui, enfin, dépourvus de capital symbolique ou d'un statut gratifiant, mais établis toutefois pour une longue période à l'étranger, demeurent placés dans une situation d'entre-deux institutionnel, à la fois exilés de l'Université et agents subalternes du ministère des Affaires étrangères. Dans tous les cas, cet éclatement consacre la dissolution de la diplomatie universitaire au sein de la diplomatie culturelle.

Les cas des professeurs Savard et Fouché, évoqués précédemment, sont à cet égard exemplaires. En 1938, afin de cacher aux Turcs la précarité de leur situation administrative, Jean Marx tente de leur obtenir les titres de « chargé de cours » puis de « directeur d'études à l'École pratique des hautes études à la Sorbonne » : ce titre, explique-t-il à la direction de l'Enseignement supérieur, « accroîtra le prestige de nos compatriotes. La souplesse du statut de cette école semble faciliter une nomination de cet ordre »[2113]. Sous la pression du ministère des Affaires étrangères, la concession de titres aux enseignants à l'étranger ne peut manquer

[2112] Christophe Charle, *La République des universitaires…*, *op. cit.*, p. 359.
[2113] Lettre de Jean Marx à la Direction de l'Enseignement supérieur, Paris, 4 février 1938 (CADN, SOFE 390).

de s'éloigner ainsi des enjeux propres au champ universitaire. Et quand la rue de Grenelle, par crainte de déprécier le marché de la reconnaissance symbolique dont elle contrôle l'accès et régule le fonctionnement, oppose son véto et préfère « ray[er] de ses pensées les professeurs partis à l'étranger »[2114] plutôt que d'en faciliter la promotion pour raison diplomatique, les universitaires oubliés par la maison mère ne peuvent manquer de se placer plus encore sous les fourches caudines du Quai d'Orsay. « Pour en finir, écrit Marcel Fouché à Jean Marx fin 1937, ne pourriez-vous par nous annexer aux Affaires étrangères. Le rêve est sans doute fou ; il vous montre notre ténacité dans le but poursuivi »[2115].

L'étiquette de « bon pour l'Orient »[2116], accolée à Savard et Fouché prend ici un sens nouveau : « tare infamante[2117] » pour la rue de Grenelle, elle est une qualification pour le Quai d'Orsay, consacrant la perte d'autonomie croissante du monde universitaire par rapport au monde diplomatique du fait de la place toujours plus importante que les impératifs politiques prennent sur les enjeux académiques. Cette configuration se ressent dans les correspondances, comme dans ce rapport, adressé par Jean Savard au Quai d'Orsay en mai 1937, pour expliquer – sans que personne ne lui ait pourtant rien demandé – les codes de conduite à adopter par tout conférencier français en Turquie. Comment, d'abord, répondre à une invitation :

> « Les Turcs sont un peu comme tous les parvenus, fiers d'étaler leurs richesses devant ceux qu'ils méprisent le plus. Les invitations à Ankara se divisent en deux espèces : 1) celles qui sont adressées au bénéficiaire avant son départ ; elles prouvent que le bénéficiaire jouit d'un grand prestige et doivent être acceptées, l'action du conférencier en faveur de la culture qu'il représente sera très grande ; 2) celles qui sont adressées alors que le conférencier se trouve sur place, à Istanbul, pour des raisons le plus souvent touristiques ; elles prouvent que le personnage est jugé important dans son propre pays mais surtout qu'il est considéré comme un naïf facile à duper. […] En refusant l'invitation, l'étranger accomplira un acte de haute politique, et augmentera considérablement son propre prestige dont bénéficieront ses propres compatriotes à Istanbul »[2118].

Viennent ensuite les principes de prudence oratoire à respecter par le conférencier :

> « Il ne faut pas oublier que les Turcs qui adorent la flatterie personnelle (sans y croire, car ils sont intelligents) ne tolèrent absolument pas la flatterie générale adressée soit à leur gouvernement soit au progrès qu'ils accomplissent. […] Un ambassadeur à le droit et le devoir de flatter le gouvernement turc ; un universitaire étranger a le droit de flatter seulement ses collègues turcs ou le recteur. Il lui est absolument interdit de flatter les Turcs en général. […] Ce qu'il faut absolument éviter, c'est qu'un conférencier français célèbre en séance publique les mérites de l'un de nous. L'auditeur turc, d'esprit toujours porté à l'intrigue de sérail, et qui ignore la solidarité (les Turcs passent leur temps à intriguer les uns contre les autres), en conclut immédiatement que notre situation est chancelante et que nous avons demandé du renfort. Renfort qui sous cette forme est jugé maladroit, et nous compromet au lieu de nous servir. […] Toute action en notre faveur doit être exercée par des allusions subtiles, toutes en

[2114] Lettre de Marcel Fouché à Jean Marx, Istanbul, 12 juillet 1937 (CADN, SOFE 390).
[2115] Lettre de Marcel Fouché à Jean Marx, Istanbul, 21 décembre 1937 (CADN, SOFE 390).
[2116] Cf. *supra*, même chapitre.
[2117] Lettre de Marcel Fouché et Jean Savard à Yvon Delbos (ministre des Affaires étrangères), Istanbul, 5 février 1938 (CADN, SOFE 390).
[2118] « Remarques concernant les visites faites par les Professeurs français à l'Université d'Istanbul », rapport de Jean Savard, Istanbul, 1er mai 1937 (CADN, SOFE 390).

> demi-teintes, au cours de conversations personnelles avec les autorités turques. Si l'occasion ne se présente pas, mieux vaut s'abstenir »[2119].

À la fin des années 1930, l'action de la plupart des universitaires français établis dans les universités à l'étranger a-t-elle encore une dimension universitaire ? Agents officieux du Quai d'Orsay, « lutt[ant] de leur mieux pour leur pays »[2120] et contre l'expansion allemande, les universitaires français occupent plus que jamais une fonction diplomatique, contribuant par-là à l'instrumentalisation politique des échanges universitaires internationaux.

[2119] *Ibid.*

[2120] Lettre de Marcel Fouché et Jean Savard à Yvon Delbos (ministre des Affaires étrangères), Istanbul, 5 février 1938 (CADN, SOFE 390).

FIN DU VOLUME 1

———

Pour des contraintes d'impression, le chapitre 7, la conclusion, la présentation des sources, la bibliographie et la table des matières ont été imprimés dans un second volume.